
Digitized by the Internet Archive
in 2024

**Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux**
**et des Universités du Midi**
QUATRIÈME SÉRIE
Commune aux Universités d'Aix, Bordeaux, Montpellier, Toulouse

# REVUE
DES
# ÉTUDES ANCIENNES

Tome 16
1914

SWETS & ZEITLINGER N.V.
AMSTERDAM - 1967

# DOCUMENTS ET QUESTIONS LITTÉRAIRES[1]

## LES MASQUES ET LES ROLES DE LA "COMÉDIE NOUVELLE"

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

L'un des vétérans les plus considérés de l'archéologie grecque en Allemagne, M. C. Robert, vient de consacrer aux masques de la Comédie nouvelle une étude copieusement illustrée[2]. Son livre est une perpétuelle confrontation entre les descriptions que nous a léguées Pollux et les monuments figurés. Seul, un archéologue exceptionnellement érudit, et dont la mémoire foisonne d'images antiques, pouvait entreprendre une pareille tâche. Et, sans doute, l'on ne sera pas médiocrement émerveillé d'apprendre que, sur les 44 masques qui, dans le catalogue de Pollux, reviennent à la Comédie nouvelle, M. C. Robert se flatte d'en avoir identifié 39. C'est là, certes, un beau résultat : trop beau pour ne pas éveiller quelque scepticisme.

Rappelons-nous en effet ce que sont ces monuments. Infini est leur nombre, et leur nature même est fort diverse : terres cuites, marbres, fresques, mosaïques, pierres gravées, miniatures, etc. Mais nous ne possédons, c'est là le fait grave sur lequel il faut insister, aucun masque réel, ayant servi, ni pu servir, à la scène. Tous sont de purs motifs de décoration. Et ce fait limite étroitement par avance la portée des informations qu'ils peuvent nous fournir. S'il est légitime de les interroger sur la forme générale du masque antique, autant il me paraît illusoire d'y chercher la reproduction rigoureuse de tel ou tel type déterminé. A quelle fin en effet leurs fabricants se seraient-ils astreints à une exactitude littérale, qui n'eût rien

1. Voyez *Rev. Ét. anc.*, t. XIII, 1911, p. 1-32 ; t. XIV, 1912, p. 1-38 et p. 329-356 ; t. XV, 1913, p. 237-263.

2. C. Robert, *Die Masken der neueren attischen Komödie* (XXV. Hallisches Winckelmannsprogramm). Halle, Max Niemeyer, 1911 ; in-4° de 112 pages, avec 1 planche hors texte et 128 gravures.

ajouté à la valeur décorative de l'objet fabriqué? Prêtons-leur cependant, en dépit de toute vraisemblance, ce scrupule scientifique; admettons qu'ils ont voulu être exacts. Comment l'auraient-ils pu? Que dans tout théâtre grec il existât des archives, une sorte de musée où l'on conservait les modèles en relief ou, tout au moins, les *cartons* des masques scéniques, on ne saurait en douter. Mais, seuls évidemment, les artistes spéciaux qui travaillaient pour le théâtre, les σκευοποιοί, avaient accès à ces documents. Quant aux fabricants de masques décoratifs, ils travaillaient forcément de souvenir et, par conséquent, *de chic*. Car quelle est la mémoire visuelle capable d'emmagasiner, de façon stable et sans confusion, les traits spécifiques de 44 physionomies diverses? La chose eût été d'autant plus malaisée que, dans l'Antiquité, ne l'oublions pas, les représentations dramatiques étaient loin d'être des spectacles quotidiens: en Attique, elles n'avaient lieu que trois fois l'an, et, chaque fois, pendant une période de deux à trois jours au plus. En résumé donc, admettre, comme le fait implicitement M. C. Robert pendant tout le cours de son étude, que chaque description de Pollux a parmi les masques industriels que nous possédons sa traduction plastique, c'est, à mon sens, le plus inacceptable des postulats.

Est-ce à dire qu'il faille *a priori* condamner toute tentative d'identification? Loin de moi une telle pensée. Mais il y faut beaucoup de prudence et de circonspection. En un mot, il y a une méthode, des règles critiques à observer. Qu'on me permette de formuler ici les plus essentielles de ces règles. 1° Entre les diverses catégories de masques il conviendrait d'abord d'établir, d'après la provenance, une échelle des valeurs. Voici, par hypothèse, un groupe de quatre masques, tous d'origine différente. L'un fait partie de la décoration sculptée d'un sarcophage. Le second se voit sur une fresque pompéienne, qui représente une scène de comédie. Le troisième sert d'attribut à une statue de la Muse comique. Le dernier figure sur un bas-relief, dédié en souvenir d'une victoire scénique par un acteur ou par un poète. N'est-il pas clair, d'une part, que de ces quatre masques le premier, au point de

vue documentaire, a une bien moindre valeur que les trois suivants? Mais, d'autre part, l'intérêt documentaire de ceux-ci est, lui-même, très inégal : il est ascendant. Et enfin qui ne voit qu'il faut, dans ce trio, mettre hors de pair le dernier masque? Exécuté par les soins et sous les yeux d'un homme de théâtre, il est le seul qui présente un caractère d'indéniable authenticité[1]. — 2° Les personnages de la Comédie nouvelle n'étaient pas tous également familiers au public. Nul doute qu'un certain nombre, en raison soit de leur importance dramatique prédominante, soit de leur physionomie particulièrement accusée et caricaturale, n'aient été plus populaires que les autres. Je citerai, parmi ceux-là, le *père sévère* (ὁ ἡγεμὼν πρεσβύτης), le *jeune premier* (ὁ πάγχρηστος), le *prostitueur*, le *flatteur* ou *parasite*, le *cuisinier*. Pour ces masques, du moins, il est donc permis de croire que les artistes, avec le seul secours de leur mémoire, ont su reproduire à peu près exactement les traits de l'original. — 3° Ne saurait prétendre même à la simple probabilité toute identification qui ne s'appuie pas, au minimum, sur un groupe de trois à quatre coïncidences incontestées. Au-dessous de ce minimum, en effet, il y aurait trop de chances que les concordances observées fussent simplement l'œuvre du hasard. Par suite, là où Pollux, comme il arrive trop souvent, ne nous a transmis qu'un ou deux traits caractéristiques d'un masque, toute conjecture manque de base, et l'abstention est seule scientifique. — 4° Quel que soit le nombre des coïncidences, une seule divergence sûrement constatée rend l'identification illégitime. — 5° Ressemblance physique et ressemblance morale sont deux choses très distinctes. En conséquence, y eût-il concordance complète des traits extérieurs entre un signalement de Pollux et un monument figuré, l'identification sera arbitraire, si le caractère *éthique* des deux masques est différent. — 6° Rien de plus délicat que le *déchiffrement* d'un masque plastique. Incertitudes et amphibologies de lecture abondent. S'agit-il de visages

1. Je songe, en particulier, au bas-relief bien connu du Musée de Latran qui représente un acteur ou un poète (peut-être Ménandre) considérant avec attention un masque, et, devant ce personnage, deux autres masques sur une table (fig. 96).

jeunes et imberbes, comment discerner le sexe? Un autre embarras tient à ce que nombre de masques ne sont pas coloriés : par suite, maints détails manquent (couleur du visage, des cheveux, de la barbe), qui seraient d'une importance capitale pour l'interprétation. Mais le masque est-il polychrome, l'incertitude souvent n'est pas moindre; en quelle mesure se fier à des couleurs que l'action du temps a fanées, parfois même complètement transformées? Trop rares sont les archéologues qui savent, sur un masque figuré, ne pas voir plus ou autre chose que la réalité.

Plusieurs des règles précédentes apparaîtront sans doute comme des vérités de sens commun. Il était indispensable cependant de les rappeler: car c'est l'oubli constant de ces humbles vérités qui, en dépit de beaucoup d'ingéniosité et de science, fait la caducité de la plupart des combinaisons proposées par M C. Robert. Voici, par exemple, le masque de l'εἰκονικός: tout ce que nous en apprend Pollux, c'est qu'il a « chevelure grisonnante et menton rasé ». Du πάππος θεράπων nous savons moins encore: qu'il est « chenu ». Édifiées sur une base si étroite, il est clair que les identifications présentées par M. C. Robert (fig. 55 et 53-54) sont de pure fantaisie. Voici, d'autre part, le νεανίσκος πάγχρηστος : « un peu rouge de teint, quelques rides sur le front, les cheveux en *stéphanè*, sourcils relevés ». Toutes ces particularités, à l'exception des rides, se retrouvent-elles, comme le prétend notre auteur, sur la fig. 58? J'en doute fort, car elle est mutilée, et peu distincte. Mais enfin l'absence seule des rides suffirait pour que cette assimilation demeurât suspecte. Très problématique également, et pour une raison analogue, est l'identification de la fig. 15 avec le νεανίσκος οὖλος (elle n'a pas la ride unique, dont parle Pollux), ou celle de la fig. 62 avec l'οἰκουρὸν γρᾴδιον (on y cherche vainement à chaque mâchoire les deux molaires, que signale le même lexicographe). Voici maintenant l'Ἑρμώνιος, le Λυκομήδειος et le πορνοβοσκός. Chacun de ces masques a sa physionomie morale propre, décrite par Pollux. Ce qui caractérise, à ce point de vue, le premier, c'est la vivacité irritée du regard (τὸ βλέμμα δριμύς). En dépit de la concordance des traits principaux

du visage (calvitie partielle, barbe fournie, sourcils relevés), je ne saurais donc le reconnaître dans la fig. 37 : car ce masque a, au contraire, les yeux affables et doucement souriants. Même observation au sujet du Λυκομήδειος. C'est un agent d'intrigues, et « sa physionomie le laisse deviner » (πολυπραγμοσύνην παρενδείκνυται). Rien de commun, par conséquent, avec les fig. 16, 17, 19 dont l'expression est rieuse, bon enfant, presque narquoise. Et enfin quel lecteur de Plaute, se rappelant les prostitueurs Ballio et Labrax, voudra voir le portrait de ces deux coquins dans la fig. 33, éclairée d'un bon sourire auquel s'ajoute le geste accueillant des deux bras tendus? Il serait aisé de multiplier les exemples de pareilles hérésies critiques : mais ceux-là suffisent.

En résumé, après un examen particulier de chacune des 39 identifications proposées de façon plus ou moins ferme par M. C. Robert, j'estime qu'une demi-douzaine environ doivent en effet être regardées comme très probables, et une autre demi-douzaine comme possibles[1]. Mais tout le reste n'est que jeu et chimère. Le déchet, on le voit, est de plus des deux tiers. C'est dire que, du moins dans sa partie proprement archéologique, cette étude des masques de la Comédie nouvelle est à peu près manquée.

*
* *

Mais, bien que le mémoire de M. C. Robert soit avant tout archéologique, l'auteur n'a pas laissé, à l'occasion, de faire œuvre de philologue. Et cette partie de son travail (à laquelle sans doute il tient le moins) est, à mon sens, la plus importante : malgré quelques erreurs singulières que je signalerai, elle apporte un certain nombre de remarques nouvelles et

1. Identifications vraisemblables : l'ἡγεμὼν πρεσβύτης = fig. 5, 59 et 85 (le personnage de gauche); l'Ἑρμώνιος = fig. 35 (mais non fig. 36 et 37); le πορνοβοσκός = fig. 30 (mais non fig. 31-33); le μέλας (νεανίσκος) = fig. 3 et 6; l'οὖλος (νεανίσκος) = fig. 14 et 15; le κόλαξ = fig. 51-52; le *cuisinier* (ὁ μαίσων θεράπων) = fig. 24-26 (mais non fig. 27 et 28). — Identifications possibles, quoique douteuses : l'οὖλος θεράπων = fig. 20, 21, 22-23 (mais non fig. 57); la *vieille femme maigre* (τὸ γρᾴδιον ἰσχνόν) = fig. 82 ; la παχεῖα γραῦς = fig. 81 et 99 ; le λαμπάδιον = fig. 78 (mais non 77); la *petite servante aux cheveux plats* (τὸ παψάφηστον θεραπαινίδιον) = planche hors texte (mais non fig. 62 et 63).

intéressantes. L'ayant lue avec grand soin, j'ai été amené ainsi à étudier une fois de plus[1] le catalogue des masques comiques que nous a transmis Pollux. Ce sont les résultats de cette étude, tantôt en accord, plus souvent peut-être en opposition avec M. C. Robert, que je voudrais exposer ici.

Les masques de la Comédie nouvelle sont au nombre de 44. Examinons d'abord les 27 masques masculins, qui comprennent 9 *vieillards* (γέροντες), 11 *jeunes gens* (νεανίσκοι) et 7 *serviteurs* (δοῦλοι)[2].

## Les γέροντες.

*Les deux* πάπποι[3]. — Le mot πάππος, en grec, désigne proprement un « grand-père », mais aussi, de façon plus générale, un « vieillard », ou, comme nous disons familièrement en français, un « ancêtre ». On peut donc attribuer aux deux πάπποι une soixantaine d'années environ. Le mot se retrouve, comme on sait, chez les Latins où Pappus était une des figures les plus populaires de l'atellane. Dans plusieurs pièces de Pomponius il était le héros principal : *Sponsa Pappi*, *Pappus agricola*, *Hernia Pappi*. C'était un type de vieillard crédule et borné. Or, au sujet de l'origine de l'atellane, un fait important paraît aujourd'hui établi par des études récentes : c'est que, au même titre que la comédie attique, ce genre n'était qu'un des

1. J'ai traité jadis sommairement des masques scéniques dans mon *Dionysos* (p. 140-168), et avec plus de détails dans l'article Persona du *Dictionnaire des Antiquités*, que M. C. Robert ne paraît pas connaître. Au reste, ce savant ignore de parti pris à peu près tous ses prédécesseurs. Il ne nomme même pas le très utile travail de B. Arnold, *Ueber antike Theatermasken* (dans les *Verhandlungen der 29. Versamml. der deutsch. Philologen*), Insbruck, 1875. Et il ne cite M. Albert Müller qu'à propos d'un détail (p. 64, n. 1) et pour l'accuser, à cette occasion, de "*Kritiklosigkeit*". C'est chercher bien injustement querelle à l'auteur d'un manuel excellent, qui a si puissamment contribué au renouvellement de l'étude des antiquités scéniques.

2. Pour la commodité du lecteur, je reproduirai en note, à propos de chaque masque, le signalement donné par Pollux (d'après la recension récente de E. Bethe). Rappelons que le catalogue de Pollux (IV, 133 sq.) provient, selon toute apparence, *directement* de la compilation intitulée Θεατρικὴ ἱστορία de Juba II, roi de Mauritanie, et *indirectement*, par cet intermédiaire, de l'ouvrage d'Aristophane de Byzance, Περὶ προσώπων.

3. Pollux, *Onom.*, IV, 143 : Ὁ μὲν πάππος πρεσβύτατος, ἐν χρῷ κουρίας, ἡμερώτατος τὰς ὀφρῦς, εὐγένειος, ἰσχνὸς τὰς παρειάς, τὴν ὄψιν κατηφής, λευκὸς τὸ χρῶμα, τὸ μέτωπον ὑπόφαιδρος· ὁ δ'ἕτερος πάππος, ἰσχνότερος καὶ ἐντονώτερος τὸ βλέμμα καὶ λυπηρός, ὕπωχρος, εὐγένειος, πυρσόθριξ, ὠτοκαταξίας.

multiples rejetons de la vieille farce péloponnésienne. De même qu'antérieurement celle-ci, après une étape à Mégare, avait pénétré à Athènes, de même elle essaima plus tard, par l'intermédiaire de la Campanie, jusqu'à Rome [1]. Par conséquent, lorsque M. C. Robert, arguant de ce fait que le masque du premier Pappos est à la fois « *ras tondu et long barbu* » (deux signes incontestables d'archaïsme), le fait remonter jusqu'à la Comédie ancienne du v<sup>e</sup> siècle, il a très certainement raison. Mais je crois qu'il faut dire plus. Ce personnage (j'entends le Pappus latin aussi bien que le πάππος grec) vient en droite ligne de la farce dorienne elle-même; en d'autres termes, il est aussi ancien que la comédie populaire en Grèce. — Le dédoublement de ce type en deux exemplaires de caractère opposé, l'un rigide, l'autre tout bonasse, est-il primitif, ou ne se produisit-il qu'à Athènes? Nous ne le savons pas; mais il est si conforme à la nature des choses que la première hypothèse n'a rien en soi d'invraisemblable.

*Les deux* πρεσβῦται [2]. — On appelait de ce nom deux barbons, ayant dépassé la quarantaine. Ce sont les *pères* traditionnels de comédie. Ils s'opposent moralement l'un à l'autre. Le premier qui, comme l'indique son nom (ὁ ἡγεμὼν πρεσβύτης), est en même temps chef d'emploi, était le type des pères sévères (*senes austeri*). Au second, qui s'appelle le *vieillard à la barbe longue et flottante* (ὁ πρεσβύτης μακροπώγων καὶ ἐπισείων), revenaient les rôles de père indulgent (*senes mites*). Tout cela est bien connu. Mais, dans le signalement des deux πρεσβῦται, trois détails difficiles restent à élucider : 1° En quoi consiste le mode de coiffure, nommé στεφάνη τριχῶν? M. C. Robert en a, je crois, trouvé la vraie explication (p. 3 sq.; fig. 3, 5, 6). C'est un bourrelet de cheveux couronnant le front et qui descend jusqu'au dessous des oreilles. Pour obtenir ce bourrelet, on étalait d'abord en avant sur le visage toute la partie antérieure de la chevelure; après quoi, la ramenant sur la

1. F. Marx, art. *Atellanae fabulae*, dans la *Real-Encyclopädie* de Pauly-Wissowa.
2. Ὁ δὲ ἡγεμὼν πρεσβύτης στεφάνην τριχῶν περὶ τὴν κεφαλὴν ἔχει, ἐπίγρυπος, πλατυπρόσωπος, τὴν ὀφρῦν ἀνατέταται τὴν δεξιάν· ὁ δὲ πρεσβύτης μακροπώγων καὶ ἐπισείων στεφάνην τριχῶν περὶ τὴν κεφαλὴν ἔχει, εὐπώγων δ'ἐστὶ καὶ οὐκ ἀνατέταται τὰς ὀφρῦς, νωθρὸς δὲ τὴν ὄψιν.

tête, on avait soin de la faire bouffer au-dessus du front ; cette couronne bouffante était ensuite assujettie en arrière par un cordon, des épingles ou des peignes. Tel est en effet l'aspect de la coiffure chez les deux vieillards du bas-relief de Naples (fig. 85), qui représentent à coup sûr nos deux πρεσβῦται. — 2° Dans le signalement de l'ἡγεμὼν πρεσβύτης, une lacune est à combler. Comment ce personnage portait-il la barbe ? M. C. Robert, d'après les monuments (fig. 59 et 85), lui attribue une barbe bien fournie (εὐγένειος). Avec raison, car un texte de Julien — que j'ai par hasard rencontré au cours d'une lecture récente — apporte sur ce point toute certitude [1]. L'auteur, après s'être représenté ἄκαρτος καὶ βαθυγένειος, « non tondu et largement barbu », ajoute : « Tu aurais cru voir Smicrinès ou Thrasyléon, le vieillard quinteux ou le militaire stupide » (ἐνόμισας ἂν Σμικρίνην ὁρᾶν ἢ Θρασυλέοντα, δύσκολον πρεσβύτην ἢ στρατιώτην ἀνόητον). Le Smicrinès en question était le personnage principal du Δύσκολος de Ménandre. Géronte bourru et toujours grondant, c'était certainement un ἡγεμὼν πρεσβύτης. Représentons-nous donc désormais l'ἡγεμὼν πρεσβύτης portant, comme l'Orgon de Molière, « une large barbe au milieu du visage ». — 3° Quel est le sens du mot ἐπισείων qui entre, nous l'avons vu, dans la qualification du second πρεσβύτης ? J'ai traduit « à la barbe flottante ». M. C. Robert, au contraire, rapporte cette épithète à la coiffure, et entend « le vieillard aux cheveux flottants » [2]. Interprétation qui me paraît inacceptable pour plusieurs raisons. La première, c'est que, partout ailleurs dans le catalogue de Pollux, la chevelure flottante est désignée uniformément par le terme ἐπίσειστος. Si l'adjectif employé ici est différent, c'est apparemment que sa signification aussi est différente. Et, du reste, l'intime liaison des deux épithètes μακροπώγων et ἐπισείων nous invite à les rapporter au même objet, par conséquent à la barbe. Une autre objection encore, peut-être plus forte, c'est qu'on ne conçoit pas comment une chevelure ramassée en *stéphanè* eût pu en même temps être ἐπίσειστος, c'est-à-dire flotter librement en longues boucles.

1. Julien, *Misopogôn*, 349 C ; cf. 339 B.
2. P. 5 sq.

M. C. Robert allègue, il est vrai, les deux ou trois grosses torsades (car ce ne sont pas des boucles), par où, sur le bas-relief de Naples, se termine, à chaque extrémité, la *stéphanè* du πρεσβύτης μακροπώγων καὶ ἐπισείων. Mais, comme elles ne vont que du bas de l'oreille au menton, ces torsades ne sauraient mesurer au maximum plus de cinq centimètres de longueur. Et de là à une chevelure flottante, quelque complaisance d'imagination qu'on y mette, il y a loin. En résumé donc, le sens global des deux qualificatifs μακροπώγων et ἐπισείων me paraît être : « le vieillard qui laisse flotter sa longue barbe ». Et le second qualificatif n'est pas superflu ; il marque que la longueur de cette barbe dépasse l'ordinaire mesure, qu'elle s'agite et flotte à tout mouvement du personnage qui la porte.

*Les deux* Ἑρμώνιοι[1]. — A la différence des couples précédents, il n'y a à chercher entre ces deux masques ni correspondance ni opposition morale. Ils doivent leur communauté de nom à un auteur commun, un certain Hermon, acteur comique du temps d'Aristophane[2]. Les deux Ἑρμώνιοι seraient donc un legs de la Comédie ancienne. C'est, du reste, à cette époque que se rapportent aussi les deux statuettes où M. C. Robert croit retrouver leurs traits (fig. 46, 47). Mais l'origine de ces deux masques paraît plus lointaine encore. La barbe en pointe (σφηνοπώγων) du second *Hermonios* est en effet une coupe très archaïque, antérieure même au v^e siècle. Et, comme elle se rencontre également sur les vases peints qui représentent des scènes de *phlyaques*[3], il se pourrait qu'en ce qui concerne au moins le second masque, Hermon n'eût pas fait œuvre d'inventeur, au sens strict du mot, mais se fût borné à importer dans la comédie attique un type populaire de la farce dorienne.

*Le* σφηνοπώγων[4]. — Je dois relever d'abord l'étrange contre-

1. Ὁ δ' Ἑρμώνιος ἀναφαλαντίας, εὐπώγων, ἀνατέταται τὰς ὀφρῦς, τὸ βλέμμα δριμύς. Ὁ δὲ δεύτερος Ἑρμώνιος ἀπεξυρημένος ἐστὶ καὶ σφηνοπώγων. J'ai transposé le signalement du second Hermonios, qui, dans le catalogue de Pollux, vient après le πορνοβοσκός.

2. P. 63-64 et 109.

3. *Monum. Instit.*, VI, 35, 1 ; *Annali*, 1847, tav. d'agg. K ; 1859, tav. N ; *Arch. Zeitung*, VII (1849), Taf. IV, 2 ; XIII (1855), Taf. LXXVII ; Heydemann, XXX. *Berl. Winckelmannsprogr.*, Taf. 2.

4. Ὁ δὲ σφηνοπώγων ἀναφαλαντίας, ὀφρῦς ἀνατεταμένος, ὀξυγένειος, ὑποδύστροπος.

sens commis, non pas une fois, mais dix, par M. C. Robert sur le caractère de ce personnage. Il traduit ὑποδύστροπος par « astucieux, rusé » (« *Verschlagenheit, Verschmitzheit* », p. 17, 19); de sorte que « l'homme à la barbe en pointe » devient pour lui « l'intrigant » (p. 64). L'épithète ὑποδύστροπος, est-il besoin de le rappeler, n'a jamais eu ce sens; elle désigne une humeur difficile, un mauvais caractère ; le σφηνοπώγων est donc un bourru, un grincheux. Et de cette bévue initiale résulte naturellement que les fig. 38-40, par lesquelles l'auteur prétend nous mettre sous les yeux le σφηνοπώγων, n'ont rien à voir avec ce personnage. — A propos du même masque, je signalerai à M. C. Robert un texte intéressant qu'il ne me paraît pas avoir connu [1]. Dans Lucien, le prêtre Cronosolon prie Cronos de châtier l'avarice des riches; il souhaite que leurs beaux esclaves à la longue chevelure, qu'ils appellent des Hyacinthe, des Achille ou des Narcisse, deviennent soudain semblables à ces *sphénopogons* qu'on voit dans les comédies, qu'il leur pousse au menton une barbe en pointe, et que leur belle chevelure fasse place à une calvitie qui, ne respectant que les abords des deux tempes, envahira tout l'espace intermédiaire. Nous avons là un commentaire singulièrement précis de l'adjectif ἀναφαλαντίας, employé par Pollux. — Ici encore, la forme de la barbe atteste la très haute antiquité de ce masque.

*Le* Λυκομήδειος [2]. — Le caractère moral de ce personnage, c'est, d'après Pollux, la πολυπραγμοσύνη. Or, sur le sens de ce mot essentiel, tout comme sur celui du mot ὑποδύστροπος, M. C. Robert s'est gravement trompé. Selon lui, le πολυπράγμων est un homme qui fait l'important et l'affairé, au demeurant, un brave homme (« *der geschäftige Biedermann* [3] »). Il me paraît évident que l'auteur a confondu le πολυπράγμων avec le περίεργος [4]. Entre ces deux caractères il y a effectivement un trait commun : c'est l'indiscrétion, le penchant à s'immiscer dans les affaires du voisin. Mais, tandis que le περίεργος est un

1. Lucien, *Epist. Saturn.*, 24.

2. Ὁ δὲ Λυκομήδειος οὐλόκομος, μακρογένειος, ἀνατείνει τὴν ἑτέραν ὀφρῦν. πολυπραγμοσύνην παρενδείκνυται.

3. P. 109; cf. p. 64.

4. Voyez dans Théophraste, *Caract.*, 13, le portrait du περίεργος.

officieux, un complaisant qui n'agit qu'à bonne intention, le πολυπράγμων est un intrigant que guident toujours la malveillance et l'intérêt. C'est un être franchement antipathique : πολυπράγμων καὶ θρασὺς καὶ φιλαπεχθήμων, dit Lysias[1]. Et, chez Aristophane, le terme est employé à peu près comme synonyme de συκοφάντης[2]. C'est donc sous un masque de ce genre qu'on peut se figurer, par exemple, le sycophante Phormion dans l'original grec imité par Térence. — L'expression double de ce masque (un sourcil relevé, l'autre horizontal) est un trait expressif du caractère ; elle reflète la duplicité, en quelque sorte professionnelle, de ce coquin qui, tour à tour et selon l'intérêt du moment, sait se montrer intraitable ou faux bonhomme.

*Le* πορνοβοσκός[3]. — Ce personnage, nous dit Pollux, est, par l'aspect général, très semblable au précédent. Persévérant dans son interprétation hérétique du mot πολυπραγμοσύνη, M. C. Robert attribue donc au prostitueur un masque d'expression avenante (« *die freundlich verbindliche Maske des* πορνοβοσκός[4] »). On ne saurait se méprendre plus complètement sur le caractère de ce triste sire : « *hominem malum, perjurum, palpatorem, fraudulentum* », dit Plaute[5]. Chez lui, la méchanceté ne comporte aucune atténuation : elle est totale, foncière. Et c'est ce que visent évidemment à exprimer deux tics physiques par où il se distingue de son congénère, le *Lycomédéios :* à savoir, le rictus grimaçant des lèvres et la contraction des sourcils. Inutile, par conséquent, de dire que les fig. 31-33, dans lesquelles cette expression mauvaise et fourbe fait défaut, ou même est remplacée par un bienveillant sourire, n'ont rien à voir avec le πορνοβοσκός. — Au signalement physique tracé par Pollux correspondent très exactement les descriptions accidentelles du *leno* que nous lisons chez Plaute[6]. Accord

1. Lysias, *Invalide*, 24.
2. Aristophane, *Plutus*, v. 913.
3. Ὁ δὲ πορνοβοσκὸς τἄλλα μὲν ἔοικε τῷ Λυκομηδείῳ, τὰ δὲ χείλη ὑποσέσηρε καὶ συνάγει τὰς ὀφρῦς, καὶ ἀναφαλαντίας ἐστὶν ἢ φαλακρός.
4. P. 76.
5. Plaute, *Rudens*, v. 125, 317.
6. « *Ecquem tu heic hominem crispum, incanum videris?* » (*Rudens*, v. 125). Ces deux épithètes répondent à οὐλόκομος et à ἀναφαλαντίας ἢ φαλακρός. « *Ecquem | recalvom ac silonem senem, statutum, ventriosum, | tortis supercilis, contracta fronte...?* » (v. 317).

d'autant plus surprenant au premier abord que, comme on sait, les acteurs du temps de Plaute n'étaient pas masqués. De cette constatation ressort, je crois, une conclusion intéressante : c'est que, bien que privés du masque, les acteurs romains n'en cherchaient pas moins, avec les moyens rudimentaires dont ils disposaient (perruques et maquillage), à se grimer à l'imitation des masques grecs. — Malgré cette concordance générale entre Pollux et Plaute, deux détails, dans le signalement des prostitueurs Labrax et Ballio, ont, à juste titre, intrigué M. C. Robert. « Di te ament *cum inraso capite*, » est-il dit du premier dans le *Rudens* (v. 1303). Or Pollux et, ailleurs (v. 317), Plaute lui-même prêtent au prostitueur, non pas une tête rase, mais bel et bien une calvitie (ἀναφαλαντίας ἢ φαλακρός, *recalvus*). Je ne crois pas pourtant qu'il y ait là contradiction. C'est probablement par facétie que la nudité du crâne de Labrax, œuvre naturelle des années et de la débauche, est attribuée au rasoir. D'autre part, le Ballio du *Pseudolus* est, au v. 967, interpellé en ces termes : « Heus, tu qui *cum hirquina barba* stas ». Cette « barbe de bouc » a suggéré à M. C. Robert une hypothèse bien aventureuse : il veut que le rôle de Ballio (ou plus exactement de son prototype grec) ait été joué avec le masque du *sphénopogon*[1]. Pour moi, je croirais plutôt que la comparaison, dans cette apostrophe, porte moins sur la forme même de la barbe que sur son aspect sale et inculte.

### Les νεανίσκοι.

*Le* πάγχρηστος[2]. — Ce nom est obscur. B. Arnold entendait : « le jeune homme de tout point parfait, accompli (« *der allseitig tüchtige junge Mann* »)[3], ce qui, j'en suis convaincu, est une erreur. L'adjectif simple χρηστός a, il est vrai, deux sens distincts : 1° utile ; 2° bon, honnête. Mais, dans tous les composés, ἄχρηστος,

1. P. 76.
2. Ὁ μὲν πάγχρηστος ὑπέρυθρος, γυμναστικός, ὑποκεχρωσμένος, ῥυτίδας ὀλίγας ἔχων ἐπὶ τοῦ μετώπου καὶ στεφάνην τριχῶν, ἀνατεταμένος τὰς ὀφρῦς.
3. Ouvr. cité, p. 23. De même Oehmichen, *Bühnenwesen der Griechen und Römer*, p. 253, traduit : « der brav junge Mann ».

πολύχρηστος, πάγχρηστος, c'est la première acception qui prévaut. Le mot πάγχρηστος, en particulier, est employé dans le sens de « utile à tout » par Aristophane (*Acharn.*, 936) et par Xénophon (*Mémor.* II, 4, 5). Il avait même passé en latin : Cicéron et Pline appellent *panchrestum medicamentum* un remède à tous maux, une panacée [1]. Ces rapprochements me paraissent concluants. Je traduirais donc πάγχρηστος par « bon à tout faire, propre à tous les emplois ». Dans le langage du théâtre, cet adjectif était, je pense, une sorte d'équivalent du terme ἡγεμών, rencontré plus haut : il désignait l'amoureux-type, l'acteur chargé par destination des rôles de jeune premier, ou du moins de ceux de ces rôles que l'auteur n'avait pas marqués de traits trop individuels. Dans ce dernier cas, le πάγχρηστος était remplacé par l'un des νεανίσκοι cités après lui, le μέλας, l'οὖλος ou l'ἁπαλός. — Le signalement du πάγχρηστος contient trois épithètes accumulées, qui sont en intime corrélation : ὑπέρυθρος γυμναστικὸς ὑποκεχρωσμένος. Longtemps la troisième m'a semblé faire double emploi avec la première, et j'étais tenté de l'expulser comme une glose. Mais le hasard d'une lecture m'a fait rencontrer dans Lucien (*Anachars.*, 25), un passage tout similaire qui, outre qu'il authentique le texte de Pollux, l'éclaire : οὗτοι δὲ ἡμῖν ὑπέρυθροι ἐς τὸ μελάντερον ὑπὸ τοῦ ἡλίου κεχρωσμένοι καὶ ἀρρενωποί. Dans ce passage, qui traite de l'éducation physique imposée à la jeunesse grecque et de ses heureux effets sur la santé, ὑπέρυθροι désigne la coloration animée due à un sang riche, κεχρωσμένοι le hâle causé par le soleil et le grand air. Et tels sont aussi, évidemment, le sens et la relation de ces deux épithètes chez Pollux.

*Le μέλας et l'ἁπαλός* [2]. — Il ne paraît pas douteux que l'épithète μέλας désigne ici la couleur des cheveux, non de la peau. De même en français, quand nous disons sans autre détermination : « un homme brun » ou « un homme blond ».

1. Cicéron, *Verr.*, III, 65 ; Pline l'Anc., *Hist. nat.*, XXXVI, 38.

2. Ὁ δὲ μέλας νεανίσκος νεώτερος, καθειμένος τὰς ὀφρῦς, πεπαιδευμένῳ ἢ φιλογυμναστῇ ἐοικώς. Ὁ δ' οὖλος νεανίσκος μᾶλλον νέος, ὑπέρυθρος τὸ χρῶμα· αἱ δὲ τρίχες κατὰ τοὔνομα· ὀφρῦς ἀνατέταται, καὶ ῥυτὶς ἐπὶ τοῦ μετώπου μία. Ὁ δὲ ἁπαλὸς νεανίσκος, τρίχες μὲν κατὰ τὸν πάγχρηστον, πάντων δὲ νεώτατος, λευκός, σκιατροφίας, ἁπαλότητα ὑποδηλῶν.

— Mais à propos de la couleur des cheveux, il importe de réfuter un singulier paradoxe, soutenu par M. C. Robert[1]. Dans le traité pseudoaristotélique des Φυσιογνωμονικά, p. 806 *b*, on lit : 1° que les chevelures *souple* (μαλακός) et *raide* (σκληρός) sont respectivement signes de lâcheté et de virilité ; 2° que, tandis que la première se rencontre surtout chez les peuples méridionaux, la seconde prédomine dans les contrées septentrionales. S'autorisant de cette dernière proposition, M. C. Robert identifie cheveux souples et cheveux bruns, cheveux raides et cheveux blonds. Ce qui l'amène à induire que, dans la physiologie conventionnelle des masques, le blond symbolisait la force, le brun au contraire la mollesse. Et cette induction, il la juge confirmée, portée même jusqu'à la certitude, par un autre passage du même traité où il est dit de l'εὐφυής, c'est-à-dire de l'homme qui a une bonne constitution naturelle, que sa chevelure ne doit être « ni trop raide ni trop brune », τριχωμάτιον μὴ λίαν σκληρὸν μηδὲ λίαν μέλαν[2] : le terme μέλαν est ici employé, dit M. Robert, comme antithèse à σκληρόν, donc comme synonyme de μαλακόν. Autant d'erreurs que de mots. D'abord, rectifions le contresens commis dans cette dernière citation : μηδὲ λίαν μέλαν, bien loin de former opposition à μὴ λίαν σκληρόν, reprend sous une autre forme et précise la même idée. Cf. quelques lignes plus haut : εὐφυοῦς σημεῖα σάρξ ... οὐκ εὐεκτικὴ οὐδὲ πιμελώδης σφόδρα ; là aussi les deux expressions négatives se renforcent. Du reste, c'est à Pollux lui-même qu'il est naturel de demander la signification symbolique des couleurs variées de la chevelure. Reportons-nous donc au catalogue des masques tragiques, que M. C. Robert, à mon sens, a trop rarement consulté. Là nous trouvons un autre πάγχρηστος, qui est, lui aussi, le plus âgé des jeunes gens : « il a le teint beau, tirant sur le brun, la chevelure épaisse et brune » (εὔχρως μελαινόμενος, δασεῖαι καὶ μέλαιναι αἱ τρίχες). On voit donc que, dans ce masque, la couleur brune, tant des cheveux que de la peau, est la marque d'une parfaite santé physique. (Et par conséquent, soit dit en passant, nous avons

1. P. 55.
2. P. 807 B.

le droit d'attribuer également des cheveux bruns au πάγχρηστος comique.) Pareillement, le *délicat* (ἁπαλός) de la comédie a dans la tragédie son homonyme, dont « les cheveux sont blonds et le teint pâle » (βοστρύχοις ξανθὸς λευκόχρως) : deux traits qu'il nous est permis, par suite, d'assigner aussi à l'ἁπαλός comique. Donc la couleur blonde, à l'inverse de ce que prétend M. C. Robert, est, dans la symbolique des masques, l'indice d'un tempérament délicat ou, tout au moins, d'un âge encore tendre.

*L'*οὖλος[1]. — Au sujet de ce masque je me borne à signaler une lecture nouvelle et intéressante (μᾶλλον νέος), due à la recension de E. Bethe. L'ancienne leçon (καλὸς νέος), bien que personne, que je sache, n'en eût fait la remarque, s'accordait mal avec l'ensemble des traits du *crépu*. De plus, nous voyons maintenant plus clairement, grâce au nouveau texte, les relations des quatre νεανίσκοι. L'ordre dans lequel ils sont énumérés est celui de l'âge; mais, de plus, ils se répartissent en deux couples, le πάγχρηστος et le μέλας d'une part, l'οὖλος et l'ἁπαλός d'autre part; et, dans chaque couple, l'aîné, de type plus viril, s'oppose au cadet, de tempérament plus délicat.

*Le* κόλαξ, *le* παράσιτος, *le* Σικελικός[2]. — Du *Sicilien* (Σικελικός) Pollux dit tout uniment que « c'est un troisième parasite » : rien de plus. Comme le parasite était déjà l'un des héros favoris de la comédie sicilienne (les fragments d'Épicharme en témoignent), il y a toute raison de croire que ce masque avait été importé de Sicile, et que de là venait son nom. Mais quels sont les deux autres parasites? Il y a d'abord, naturellement, l'éponyme du rôle, le παράσιτος. Mais le second est-il l'εἰκονικός ou le κόλαξ? Contrairement à l'interprétation courante, M. C. Robert incline pour ce dernier; et j'approuve d'autant plus fermement cette opinion que je l'avais soutenue avant lui[3]. Nous parlerons plus bas de l'εἰκονικός et il apparaîtra alors clairement que ce personnage n'a rien de commun avec la

1. Voir page 13, n. 2 le signalement de l'οὖλος.

2. Κόλαξ δὲ καὶ παράσιτσς μέλανες, οὐ μὴν ἔξω παλαίστρας, ἐπίγρυποι, εὐπαθεῖς· τῷ δὲ παρασίτῳ μᾶλλον κατέαγε τὰ ὦτα, καὶ φαιδρότερός ἐστιν, ὥσπερ ὁ κόλαξ ἀνατέταται κακοηθέστερον τὰς ὀφρῦς. Ὁ δὲ Σικελικὸς παράσιτός ἐστι τρίτος. Je joins ici le signalement du Σικελικός à ceux du κόλαξ et du παράσιτος; mais, en réalité, il en est séparé, dans le catalogue de Pollux, par celui de l'εἰκονικός.

3. *Dictionn. des Antiq.*, art. Persona, p. 412, n. 6.

gent parasitique. Qu'on veuille bien, en attendant, nous faire crédit des preuves et tenir la chose pour démontrée. — On a vu précédemment la signification symbolique que M. C. Robert attribuait arbitrairement à la couleur brune des cheveux. De cette erreur dérive la traduction inattendue que, dans le signalement du *flatteur* et du *parasite*, il propose des mots : μέλανες, οὐ μὴν ἔξω παλαίστρας. Il entend : « Le flatteur et le parasite ont les cheveux bruns, et par conséquent l'air efféminé ; mais cela n'est pas si marqué, toutefois, qu'on ne remarque en eux l'habitude de la palestre[1]. » C'est torturer à plaisir un texte des plus clairs. Le vrai sens est : « Le flatteur et le parasite sont bruns (entendez, de poil et de peau), en gens qui, certes, ne sont pas étrangers à la palestre. » Entre les deux parties de la phrase il y a donc, non pas opposition, mais relation directe d'effet à cause ; et la particule μήν sert à mettre en relief cette relation. Cf. plus haut, dans la description de l'ἁπαλός, une alliance de mots toute semblable, quoique de sens contraire : λευκὸς σκιατροφίας, « blanc de teint, parce qu'il a vécu à l'ombre ». — Je ne suis pas d'accord non plus avec M. C. Robert sur l'épithète εὐπαθεῖς, par laquelle Pollux caractérise le κόλαξ et le parasite. Conformément à la double acception de la particule εὖ en composition, cet adjectif a dans l'usage deux sens très différents : 1° qui est affecté, impressionné *facilement* (au propre et au figuré) ; 2° qui est affecté de façon *heureuse, agréable*. Et ce second sens se diversifie, à son tour, de plusieurs manières : *heureux*, *satisfait, voluptueux*, et (en un emploi plus concret) *prospère, florissant*. Cf. Hésychius et Suidas *s. v.* εὐπαθοῦντες · εὔρωστοι, ὑγιαίνοντες. Je traduirais donc ici : « Ils ont une mine florissante » ; et je rappelle, à l'appui, le portrait physique que fait de lui-même le parasite Gnatho dans l'*Eunuque* de Térence (v. 242) : « *Qui color, nitor..., quae habitudo est corporis.* » M. Robert, après d'autres, comprend : « ce sont des gens avenants, d'un commerce agréable » (*umgängliche Leute, mit denen gut auszukommen ist*)[2]. Que cette traduction s'accorde parfaitement avec le caractère des deux

1. P. 59.
2. P. 32.

compères, je le reconnais. Mais, pour l'adopter, j'attends qu'on ait produit un exemple sûr de l'adjectif εὐπαθής en ce sens. — De même que le *second pappos*, le flatteur et le parasite (celui-ci plus que celui-là) ont les oreilles écrasées (ὠτοκαταξίας, μᾶλλον κατέαγε τὰ ὦτα). La déformation des oreilles, chez les athlètes et, d'une façon plus générale, chez les personnes qui fréquentaient assidûment la palestre, était, comme on sait, un stigmate professionnel. Remarquons, du reste, que chez nous aussi, les sports physiques étant revenus en honneur, ce stigmate est en voie de reparaître. Au lieu de textes anciens[1], je citerai ici, comme commentaire, cet extrait topique de Conan Doyle, *Souvenirs de Sherlock Holmes*, trad. franç., p. 127 : « Vous avez beaucoup boxé dans votre jeunesse. — C'est exact. Mais comment, diable, le savez-vous? Ai-je eu le nez cassé ou écrasé? — Non; je constate seulement que vos oreilles ont cet aplatissement et cet épaisissement qui caractérisent le boxeur. » — Purement arbitraire et de fantaisie est la distinction que, d'après Plutarque[2], M. C. Robert prétend établir entre le flatteur et le parasite : celui-ci serait une sorte de Tartuffe, qui déguise l'adulation sous le voile d'une brutale franchise. Cette distinction est personnelle à Plutarque; nulle part, il ne la présente comme une idée courante et communément acceptée.

*L'*ἄγροικος[3]. — Faut-il, sous ce nom, entendre le *rustre*, c'est-à-dire l'homme grossier et mal élevé (type qui se rencontre à la ville aussi bien qu'à la campagne), ou, en un sens plus étroit, le *paysan?* M. C. Robert tient pour la première opinion[4]. A tort, j'en suis persuadé. Car, dans la description de l'ἄγροικος, il y a des traits physiques qui le caractérisent, non pas seulement comme un être grossier, mais comme un habitant de la campagne. Son teint brun, par exemple, est l'effet de la vie au grand air; son nez camard, indice de lubricité, rappelle celui de ses boucs[5].

1. Pollux, *Onomast.*, II, 83; Platon, *Protag.*, 342 B-C.; *Gorg.*, 515 E.
2. Plutarque, *Comment on peut distinguer le flatteur de l'ami*, p. 59 B et D.
3. Τῷ δ'ἀγροίκῳ τὸ μὲν χρῶμα μελαίνεται, τὰ δὲ χείλη πλατέα καὶ ἡ ῥὶς σιμή, καὶ στεφάνη τριχῶν.
4. P. 66.
5. [Aristote], *Physiognomonica*, 811 b : οἱ δὲ σιμὴν (τὴν ῥῖνα) ἔχοντες, λάγνοι· ἀναφέρεται ἐπὶ τοὺς ἐλάφους.

*Les deux* ἐπίσειστοι[1]. — Conformément à l'étymologie (σείω, agiter, secouer), l'adjectif ἐπίσειστος se dit d'une chevelure « qui s'agite, qui remue » sur la tête. Dans la tragédie, c'était, nous dit Lucien, la chevelure des rois, des Cécrops, des Sisyphes, des Télèphes[2]; et c'est celle aussi du jeune Dionysos dans les *Bacchantes* d'Euripide[3], où elle est décrite « longue (ταναός), épandue en boucles (βόστρυχοι), et descendant jusqu'à la hauteur de la bouche (γένυς) ». Mais surtout c'était, dans la comédie, la coiffure professionnelle du soldat fanfaron. Et, de fait, deux monuments, une fresque de Pompéi (fig. 7-9), et une miniature d'un manuscrit de Térence (fig. 10), nous montrent le bravache affublé d'une longue crinière, qui lui descend le long des deux joues, jusqu'au niveau de la bouche. En somme donc, nous pouvons nous faire une idée assez nette de ce mode de coiffure. Rappelons cependant d'un mot, pour l'écarter à nouveau, la théorie toute personnelle de M. C. Robert, selon qui le terme ἐπίσειστος désignerait une combinaison de la *stéphanè* et de quelques grosses boucles la terminant aux deux extrémités. Nous avons déjà dit que *philologiquement* cette conception n'était pas fondée, parce qu'elle s'appuie sur une identification probablement erronée des mots ἐπισείων et ἐπίσειστος. Mais le point essentiel sur lequel il faut revenir, c'est que *plastiquement* elle n'est rien moins que satisfaisante. Qu'est-ce en effet que les deux ou trois courtes boucles, à peine mobiles, qu'elle accorde à l'ἐπίσειστος ? Sur la tête des monarques de tragédie, mettons une vaste perruque à la Louis XIV, symbole de la majesté royale; sur celle du matamore, une masse branlante de cheveux *(caesaries)* qui, en s'agitant à chaque pas, lui prêtera un aspect terrible : nous serons certainement, le simple bon sens l'indique, beaucoup plus près de la vérité. — Cette erreur initiale a, par contre-coup, amené M. C. Robert à une interprétation tout à fait imprévue du second ἐπίσειστος. Du premier celui-ci ne différait, selon Pollux,

1. Τῷ δ'ἐπισείστῳ, στρατιώτῃ ὄντι καὶ ἀλαζόνι καὶ τὴν χροιὰν μέλανι καὶ μελαγκόμῃ, ἐπισείονται αἱ τρίχες, ὥσπερ καὶ τῷ δευτέρῳ ἐπισείστῳ, ἁπαλωτέρῳ ὄντι καὶ ξανθῷ τὴν κόμην.

2. Lucien, *Gall.*, 26.

3. V. 455.

que « par son aspect plus délicat et ses cheveux blonds ». Aussi, sans qu'une démonstration eût jamais paru nécessaire, avait-il été jusqu'à ce jour admis que le second ἐπίσειστος n'était qu'une variante du même type, un « fanfaron » plus jeune que le premier. Pour M. C. Robert, c'est un tout autre personnage : « le jeune homme débauché, grand buveur et séducteur, le Moschion de la comédie »[1]. La base de cette explication nouvelle, c'est le bas-relief de Naples, plusieurs fois cité (fig. 13 et 85), où l'on voit un jeune homme ivre et chantant, appuyé sur l'épaule d'un vieil esclave qui soutient sa marche titubante. Or, cet éphèbe en goguette porte une *stéphanè*, terminée en bas par quelques boucles ; c'est donc, pour M. C. Robert, un ἐπίσειστος. Et, puisque ce ne peut pas être le premier (qui, par destination exclusive, est un soldat fanfaron), c'est donc le second. Est-il besoin de dire, après la discussion qui précède, que toute cette série d'inductions est un pur roman ? Mais voici cependant un argument complémentaire. La liste de Pollux contient nombre de doublets homonymes. Dans la tragédie, par exemple, il y a deux πιναροί et deux κούριμοι παρθένοι ; dans la comédie, nous trouvons, outre les deux ἐπίσειστοι, une paire de πάπποι, de πρεσβῦται, de ψευδοκόραι. Et dans tous ces couples, le second exemplaire n'est qu'une variante, une doublure du même type. Il y a là une loi générale[2]. Donc, comme le second πιναρός, par exemple, le second ἐπίσειστος n'est, très certainement, lui aussi, qu'un frère cadet du numéro 1. — Dans le passage du *Misopogôn* cité plus haut[3], Julien attribuait au soldat fanfaron (personnifié par le Thrasyléon de Ménandre), aussi bien qu'à l'ἡγεμὼν πρεσβύτης une large barbe (βαθυγένειος). Mais faut-il l'en croire ? Ni chez Pollux, ni sur les monuments figurés l'ἐπίσειστος n'a de barbe. Pour lever cette difficulté, deux moyens s'offrent. Ou bien nous admettrons purement et simplement que Julien s'est trompé ; mais c'est là un procédé quelque peu violent. Ou bien, ce qui paraîtra peut-

1. P. 65.
2. On ne doit faire exception que pour les masques qui portent le nom de leur inventeur. En ce cas, évidemment, la communauté de nom n'implique aucune ressemblance.
3. P. 8, n. 1.

être subtil, au lieu de rapporter les deux épithètes à chaque personnage, nous attribuerons en propre l'une d'elles (ἄκαρτος) au fanfaron, l'autre (βαθυγένειος) à l'ἡγεμὼν πρεσβύτης. Est-il besoin toutefois de recourir à ces échappatoires? En définitive, aucune raison péremptoire ne nous oblige à rejeter l'assertion de Julien. Puisque, d'une part, les lacunes abondent dans le catalogue de Pollux, il nous sera bien permis d'en supposer une de plus en cet endroit. Et, d'autre part, le témoignage des deux monuments où nous avons cru reconnaître un soldat fanfaron sans barbe est en réalité loin d'être décisif : outre que ce sont des copies peu distinctes d'originaux disparus[1], il se pourrait en effet que le personnage représenté fût le cadet des deux ἐπίσειστοι. Au total, je croirais donc volontiers que le premier matamore portait un masque aussi abondamment barbu que chevelu, tandis que l'autre exemplaire, plus jeune, était sans doute imberbe.

*L'*εἰκονικός[2]. — Rien, au premier abord, de plus énigmatique que ce mot. Quel emploi comique, quel caractère désigne-t-il? Aucun renseignement précis sur ce point dans le bref signalement donné par Pollux. Relisons cependant les derniers mots : εὐπάρυφος δ' ἐστὶ καὶ ξένος. Et rapprochons-les d'une allusion de Plutarque : ξένος τις ὥσπερ εὐπάρυφος ἐκ κωμῳδίας[3]. De la combinaison de ces deux textes, il résulte : 1° que le terme εὐπάρυφος, dans la langue du théâtre, était un mot technique qui désignait un des types traditionnels de la Nouvelle comédie ; 2° que le terme εἰκονικός est proprement le nom du masque réservé à ce personnage, mais peut s'appliquer aussi, par extension, au personnage lui-même. Cette identification établie, utilisons, comme nous en avons le droit, pour la définition de l'εἰκονικός, les textes, peu nombreux mais, malgré tout, instructifs, où il est question de l'εὐπάρυφος. Au sens propre, mérite cette qualification toute personne qui se pare d'un manteau bordé d'une bande de pourpre, παρυφή[4]. L'emploi de

1. Voyez C. Robert, p. 5 sq.

2. Ὁ δ' εἰκονικὸς ἔχει μὲν ἐνεσπαρμένας τὰς πολιὰς καὶ ἀποξυρᾶται τὸ γένειον, εὐπάρυφος δ' ἐστὶ καὶ ξένος.

3. Plutarque, *Symposiaca*, 615 D.

4. Lucien, *Songe*, 16 ; *Demon.*, 15.

la pourpre dans le costume privé était certainement fort rare : ce qui déjà nous permettrait de conclure que l'εὐπάρυφος est un riche qui étale son opulence. Et c'est, du reste, sous ce jour que nous est présenté par Plutarque un riche étranger, qu'il compare précisément à l'εὐπάρυφος de la comédie : ἐσθῆτί τε περιττῇ καὶ ἀκολουθίᾳ παίδων ὑποσολοικότερος [1]. Notez le mot ὑποσολοικότερος : la magnificence indiscrète du costume et le nombre exagéré des suivants étaient des marques de mauvais goût, des « solécismes en conduite ». Par ces traits l'εὐπάρυφος se rapproche du matamore. Car Lucien, dans un des *Dialogues des courtisanes* [2], décrit ainsi l'équipage d'un soldat qui revient d'Asie, la poche pleine : ἑώρακα ... αὐτὸν ἐφεστρίδα περιπόρφυρον ἐμπεπορπημένον καὶ ἀκολούθους ἅμα πολλούς. Nous retrouvons ici, comme on voit, et le manteau bordé de pourpre et le cortège de serviteurs : d'où l'on peut induire que c'étaient là principalement les deux manifestations extérieures par où, dans le monde grec contemporain de la Comédie nouvelle, les riches faisaient ostentation de leur luxe, les riches d'origine étrangère, tout particulièrement. Telle était en effet la nationalité de l'εὐπάρυφος : Pollux et Plutarque le disent expressément. Et c'est aussi ordinairement, dans la comédie, celle du matamore, qui parfois même est un barbare. Exotiques également sont le richard, mis en scène par Ménandre dans le fragment 462, et ceux que dans deux de ses lettres fait parler Alciphron (II, 29; IV, 11). Rien d'étonnant à cela : de tout temps et chez tous les peuples, la comédie a été *nationaliste ;* elle aime à affubler d'un nom et d'un costume étrangers ses grotesques. Mais notre εὐπάρυφος a encore avec le *miles gloriosus* d'autres traits de ressemblance. Comme ce dernier, il est vantard; et c'est même là un caractère si essentiel qu'on appelait en grec les « récits de Gascon » des εὐπάρυφα διηγήματα [3]. Comme lui aussi, il est arrogant et croit que sa richesse lui donne droit partout à la prééminence : c'est ainsi que, chez Plutarque, le personnage comparé à l'εὐπάρυφος quitte avec

1. *Loc. laud.*
2. IX, 1.
3. Plutarque, *Comment on peut se louer soi-même sans exciter l'envie*, 21 E.

aigreur la salle du banquet, dès qu'il voit que la place d'honneur ne lui a pas été réservée[1]. Comme le fanfaron enfin, il est jobard : pas n'est besoin, pour le prendre, de louanges fines et détournées; l'encens le plus grossier est celui qui lui agrée; il savoure béatement même les compliments à double entente[2]. Au total, on voit donc que l'εὐπάρυφος était, pour le caractère, un pendant exact de l'ἐπίσειστος; ce sont deux caricatures parallèles. La seule différence essentielle, c'est que celui-ci est un militaire, celui-là un civil. Et maintenant on s'explique pourquoi, dans le catalogue des masques comiques, l'εὐπάρυφος voisine avec les trois parasites; il était naturel de placer la victime au milieu du trio d'aigrefins qui l'exploitent. M. Ph. E. Legrand, dans son *Daos*[3], constatait la rareté des fragments de la Comédie nouvelle qui mettent en scène le πλούταξ ou le νεόπλουτος, le *richard* ou le *parvenu*. Les textes précédents peuvent suppléer en quelque mesure à cette lacune; ils prouvent, tout au moins, que c'était là un des types populaires de la νέα. — Je me refuse toutefois à reconnaître l'εἰκονικός dans la figure 55 de M. C. Robert. Le point de départ de cette étrange identification est le suivant : Pollux nous dit, de l'εἰκονικός, qu'il « a la barbe rasée ». Ou plutôt telle était jusqu'à ce jour l'explication toute naturelle, et unanimement acceptée, des mots : ἀποξυρᾶται τὸ γένειον. Mais, aidé des lumières spéciales de l'archéologie, M. Robert nous déclare qu'il y faut renoncer. Il rappelle que, sur certains monuments figurés, on distingue l'indication (soit par la peinture, soit au moyen d'incisions) d'une barbe tondue ras, mais qui commence à repousser[4]. C'est ce que nous appelons vulgairement « une barbe de deux jours » ou « un menton bleu ». Voilà, paraît-il, le sens jusqu'alors insoupçonné des mots ἀποξυρᾶται τὸ γένειον. Et, comme ce détail s'observe sur la figure 55, l'auteur ne doute pas que nous n'ayons là le masque même de l'εἰκονικός. Grâce à quoi il lui est aisé de dépeindre par le menu le personnage : à la description trop sommaire de Pollux viennent ainsi s'adjoindre une

1. *Symposiaca*, 615 D.
2. Plutarque, *Comment on peut distinguer le flatteur de l'ami*, 57 A.
3. P. 81 sq.
4. P. 19 et 27.

*stéphanè*, des sourcils relevés et un nez camus. Quel dommage que tout cela soit du roman ! — Plus spécieuse est la traduction que propose M. C. Robert du terme εἰκονικός. Ὁ εἰκονικός (sous-entendu ἀνήρ) signifie étymologiquement « le masque-portrait ». Mais portrait, de qui ? De quelque εὐπάρυφος, resté célèbre ? On l'a supposé[1], avec peu de vraisemblance. Car, en ce cas, c'est bien plutôt du nom même de cet original (comme on avait fait pour l'Ἑρμώνιος et le Λυκομήδειος) qu'eût été dérivé celui du masque. Il faut donc trouver autre chose. Remarquez que, de tous les masques comiques, l'εἰκονικός est le seul qui ne porte point la barbe longue, à la façon archaïque, mais rasée, à la mode nouvelle du temps de Ménandre et de Diphile. Nécessairement donc, au milieu des autres masques conventionnels et archaïques, celui-là apparaissait comme un visage réel et tout contemporain : d'où lui serait venu son nom *(die realistische Maske)*[2]. A cette explication ingénieuse je ne ferai qu'une objection. C'est que, dans la tragédie, le vieillard appelé ξυρίας a, lui aussi, la barbe rasée (τὸ δὲ γένειον ἐν χρῷ κουρίας ἐστίν) : on ne saurait chercher cependant dans ce héros idéal aucune trace de réalisme.

### Les θεράποντες.

A propos des masques d'esclaves une question importante se pose, que M. C. Robert n'a pas tranchée : en quelle mesure la coiffure de ces masques était-elle conforme à l'usage réel ? Mais, pour y répondre, il nous faut préalablement établir en quoi consistait lui-même l'usage. Les textes, sur ce point, paraissent au premier abord contradictoires. D'un texte d'Aristophane (δοῦλος ὢν κόμην ἔχεις ;) il appert clairement que, de son temps, on reconnaissait, du premier coup d'œil, un esclave à ses cheveux coupés court[3]. Mais, d'autre part, il est fait allusion dans un passage de Platon à un agencement de la chevelure particulier aux esclaves (ἀνδραποδώδη τρίχα)[4]. Quelle était

1. Ch. Benoist, *La comédie de Ménandre*, p. 254.
2. P. 69.
3. Aristophane, *Oiseaux*, v. 911.
4. Platon, *1er Alcibiade*, 120 B.

cette coiffure servile? Par un heureux hasard, un texte de Lucien (*De navig.*, 2-3) nous fournit, à ce sujet, des renseignements tout à fait précis. Il sied donc de l'analyser en détail. Nous y voyons un bel éphèbe égyptien, qui porte sa chevelure « relevée par un lien sur le derrière de la tête et ramenée sur les deux côtés du front » : (μειράκιον) ἀναδεδεμένον εἰς τοὐπίσω τὴν κόμην ἐπ' ἀμφότερα ἀπηγμένην. L'un des personnages du dialogue émet d'abord l'avis que ce jeune homme ne saurait être qu'un esclave : « Sa chevelure tressée par derrière en spirale en est, dit-il, la preuve évidente » (ἡ κόμη δὲ καὶ ἐς τοὐπίσω ὁ πλόκαμος συνεσπειραμένος οὐκ ἐλεύθερον αὐτόν φησιν εἶναι). A quoi l'autre interlocuteur réplique que, tout au contraire, « la chevelure relevée en tresse est, chez les jeunes Égyptiens, un signe de noblesse » (ἅπαντες γὰρ αὐτὴν οἱ ἐλεύθεροι παῖδες ἀναπλέκονται ἔστε πρὸς τὸ ἐφηβικόν). Usage tout opposé, ajoute-t-il, à celui des anciens Grecs : chez ceux-ci, « c'étaient les vieillards qui relevaient leurs cheveux en *crobyle* » (τοὺς γέροντας ἀναδουμένους κρωβύλον ὑπὸ τέττιγι χρυσῷ ἀνειλημμένον). Dans cette description, il y a lieu immédiatement de faire deux parts. Les cheveux ramenés des deux côtés du front sont une mode purement égyptienne et qui, par conséquent, ne nous intéresse pas ici. Ce qui, dans la parure du jeune Égyptien, était grec et rappelait, à s'y méprendre, la coiffure ordinaire des esclaves grecs, ce sont uniquement les cheveux relevés en tresse sur le derrière de la tête. Dans le cours du morceau, cet agencement est défini, on l'a vu, à quatre reprises différentes ; en sorte qu'on ne saurait souhaiter plus de clarté et de précision. La préposition ἀνά, trois fois répétée (ἀναδεδεμένον, ἀναπλέκονται, ἀναδουμένους) marque que les cheveux sont *relevés* sur la tête ; le verbe δέομαι, employé deux fois, qu'ils sont *noués* avec un lien ; les expressions πλόκαμος et ἀναπλέκονται, qu'ils ont été rassemblés en forme de *tresse* ; enfin le participe συνεσπειραμένος, que cette tresse est enroulée sur elle-même en *spirale*. Nous avons là, en somme, la description très nette d'un *chignon*. Concluons donc que, dans la vie réelle, les esclaves grecs portaient les cheveux de deux façons : ou coupés court, ou ramassés en chignon sur le derrière de la tête. Si différents que puissent, au premier abord, paraître ces deux

modes de coiffure, ils procèdent cependant d'un même esprit et répondent au même but. On voulait que la chevelure des esclaves ne fût ni une gêne pour le travail, ni une cause de malpropreté dans le service. De nos jours encore, et pour les mêmes motifs, n'impose-t-on pas aux valets un visage glabre et des cheveux courts, aux filles de chambre et cuisinières une forme de coiffure très sobre ou même un bonnet cachant les cheveux?

Voyons maintenant jusqu'à quel point la comédie s'accordait avec l'usage réel, tel que nous venons de le décrire. Du πάππος θεράπων, qui est le plus âgé des serviteurs, Pollux dit que « seul des serviteurs, il a les cheveux gris et révèle un affranchi »[1]. Quel peut être, dans ce masque, le détail typique qui trahit ainsi la condition sociale? C'est évidemment (comme, du reste, le suggère la première partie de la phrase) l'agencement de la chevelure. Le πάππος est donc un vieil esclave qui, en récompense de ses longs et loyaux services, a sur le tard reçu la liberté. A la suite de sa libération, il a tout naturellement échangé sa coiffure servile contre celle des hommes libres. Ainsi faisaient, nous apprend Timée, tous les nouveaux affranchis. *Lexic. Plat.*, s. v. ἀνδραποδώδη τρίχα · τὴν τῶν ἀνδραπόδων ἴδιον κουράν, ἣν ἀπελευθερωθέντες ἤλλασσον Ἀθήνησιν αἱ δοῦλαί τε καὶ οἱ δοῦλοι. — Pour quatre autres serviteurs, le κάτω τριχίας, l'οὖλος θεράπων, le μαίσων et le τέττιξ, la question de la coiffure ne se pose pas : ils sont tous plus ou moins complètement chauves[2]. — Chevelu, au contraire, est le serviteur par excellence, l'ἡγεμὼν θεράπων[3] : « il porte une σπεῖρα de cheveux roux ». Qu'était-ce que la σπεῖρα? M. C. Robert expose à ce sujet des vues tout à fait personnelles. Sans entrer dans le détail d'une théorie que je crois fausse, je me bornerai à dire que, selon lui, la σπεῖρα n'est guère qu'un autre nom de la στεφάνη : ce serait

1. Ὁ μὲν πάππος μόνος τῶν θεραπόντων πολιός ἐστι, καὶ δηλοῖ ἀπελεύθερον.

2. Ὁ δὲ κάτω τριχίας ἀναφαλαντίας ἐστὶ καὶ πυρρόθριξ, ἐπηρμένος τὰς ὀφρῦς. Ὁ δ' οὖλος θεράπων δηλοῖ μὲν τὰς τρίχας, εἰσὶ δὲ πυρραὶ ὥσπερ καὶ τὸ χρῶμα, καὶ ἀναφαλαντίας ἐστι καὶ διάστροφος τὴν ὄψιν. Ὁ δὲ Μαίσων θεράπων φαλακρὸς πυρρός ἐστιν. Ὁ δὲ θεράπων Τέττιξ φαλακρὸς μέλας, δύο ἢ τρία βοστρύχια μέλανα ἐπικείμενος, καὶ ὅμοια ἐν τῷ γενείῳ, διάστροφος τὴν ὄψιν.

3. Ὁ δ' ἡγεμὼν θεράπων σπεῖραν ἔχει τριχῶν πυρρῶν, ἀνατέταται τὰς ὀφρῦς, συνάγει τὸ ἐπισκύνιον, τοιοῦτος ἐν τοῖς δούλοις οἷος ὁ ἐν τοῖς ἐλευθέροις πρεσβύτης ἡγεμών.

le nom de la στεφάνη, quand elle était portée par les esclaves (fig. 2, 4)[1]. Notre explication sera tout autre, et sans doute on l'a déjà devinée. La σπεῖρα des esclaves, c'est, à mon avis, tout simplement le *chignon* décrit par Lucien : ἐς τοὐπίσω ὁ πλόκαμος συνεσπειραμένος[2]. Lucien nous avait décrit la chose ; Pollux ici nous fournit le nom. — Reste l'ἡγεμὼν ἐπίσειστος[3] : comme l'indique son nom, cet esclave porte, contrairement à l'usage réel, une chevelure flottante. Comment expliquer cette anomalie ? Probablement, elle répondait à quelque emploi spécial. On pourrait songer, par exemple, aux valets de capitans : ne les entendons-nous pas vanter, eux aussi, auprès des belles leurs prouesses et se poser en foudres de guerre[4] ? Par suite, je les imaginerais volontiers affublés, à l'imitation de leurs maîtres, de vastes et formidables perruques.

Sur la barbe des esclaves il y a peu de chose à dire. Au théâtre, comme dans la vie réelle, ils étaient généralement rasés. Le seul masque de serviteur comique qui, dans le catalogue de Pollux, ait de la barbe est le τέττιξ, ou cuisinier indigène, lequel « porte au menton trois petites touffes brunes ». Encore l'exception n'est-elle qu'apparente, car le cuisinier en Grèce (il s'agit du cuisinier de louage), bien que Pollux l'ait fait figurer au nombre des esclaves, était d'ordinaire un homme libre[5].

## Les γυναῖκες.

Nous arrivons maintenant aux masques féminins, qui sont au nombre de 17 : 3 vieilles (γρᾴδια), 14 jeunes femmes (νέαι

1. P. 3 sq.

2. Dans la tragédie aussi nous trouvons un esclave qui porte ce chignon : c'est l'*homme camus* (ἀνάσιμος) : ἐκ μέσου ἀνατέτανται αἱ τρίχες (Pollux, IV, 138).

3. Ὁ δ' ἐπίσειστος ἡγεμὼν ἐοίκοι ἂν τῷ ἡγεμόνι θεράποντι πλὴν περὶ τὰς τρίχας.

4. Lucien, *Dial. des courtisanes*, IX, 2.

5. J. Denis, *La comédie grecque*, II, p. 520. — M. C. Robert (p. 57) a réuni cependant trois textes de Plaute, qui semblent attribuer de la barbe aux esclaves de la comédie latine : *solet hic barbatos sane sectari senex* (*Casina*, v. 466) — *ita quasi saetis labra mea compungit barba* (v. 929) — *barba* (*Amphitr.*, v. 445). Aucun de ces textes n'est décisif. Dans le premier, *barbatos* est une désignation générale du sexe fort, qui n'implique nullement qu'Olympio laissât pousser sa barbe. Le mot *saetis*, dans le second, indique simplement un visage mal rasé et, par conséquent, piquant. Enfin le troisième peut s'expliquer par le cas exceptionnel de Sosie qui revient de la guerre, où il n'a pas eu sans doute le loisir, depuis longtemps, de raser sa barbe.

γυναῖκες). Le second groupe peut se subdiviser à son tour en femmes et filles de la bourgeoisie, hétaïres et servantes.

*Les vieilles femmes* (τὰ γρᾴδια). — Ce groupe ne comprend que trois masques. Or le personnel féminin de la comédie se répartit aussi précisément en trois grandes catégories sociales : femmes honnêtes, courtisanes, servantes. Il est donc *a priori* vraisemblable que chacune de ces conditions a son représentant en l'une des trois vieilles. Et cette conjecture est confirmée par l'étude des textes. En tête de ce trio vient d'abord, si je ne me trompe, la *maquerelle :* on l'appelait au théâtre τὸ γρᾴδιον ἰσχνὸν ἢ λυκαίνιον, « la *vieille femme maigre* » ou « la *louve* »[1]. Ce sobriquet est significatif. Non pas que les traits de ce masque, comme l'a conjecturé M. C. Robert, rappelassent le loup[2]. Mais le terme λυκαίνιον, comme j'ai eu l'occasion de le remarquer ailleurs[3], évoque naturellement en notre esprit les dérivés latins de même famille : *lupa*, *lupula*, *lupanar*. Et, en grec même, je signalerai que, dans les *Dialogues des courtisanes* de Lucien[4], une hétaïre a nom Λύκαινα ; que, dans *Daphnis et Chloé*, intervient une certaine Λυκαίνιον qui, bien que mariée, a des mœurs de fille galante[5] ; enfin que, dans l'original grec du *Pœnulus* de Plaute, le prostitueur s'appelait Λύκος. Dans tous ces noms est donc impliquée l'idée de débauche, ou, plus exactement, de rapacité. « Translate *lupae* dicuntur malae mulieres, imprimis meretrices, quia ad luparum instar sunt rapaces » (Forcellini).

Il n'y a point de doute non plus sur le personnage que Pollux appelle τὸ οἰκουρὸν ἢ οἰκετικὸν ἢ ὀξὺ γρᾴδιον, « la *vieille ménagère* » ou « la *vieille servante* » ou « la *vieille femme vive* »[6]. Pittoresque à souhait avec son nez camard et les deux molaires qui, seules, lui restent à chaque mâchoire, c'est le type de ces très vieilles esclaves qui ont vécu dans la même maison toute

1. Τὸ μὲν (γρᾴδιον ἰσχνὸν ἢ) λυκαίνιον ὑπόμηκες, ῥυτίδες λεπταὶ καὶ πυκναί· λευκὸν ὕπωχρον, στρεβλὸν τὸ ὄμμα.
2. P. 46.
3. *Dictionn. des Antiq.*, art. Persona, p. 413, n. 7.
4. XII, 1.
5. III, 15.
6. Τὸ δὲ οἰκουρὸν (ἢ οἰκετικὸν ἢ ὀξὺ) γρᾴδιον σιμόν· ἐν ἑκατέρᾳ τῇ σιαγόνι ἀνὰ δύο ἔχει γομφίους.

leur laborieuse existence, et y ont vu se succéder plusieurs générations. La plupart du temps elles y furent d'abord nourrices; puis, en récompense de leur dévouement, on les a affranchies ; et, à présent, elles y remplissent les fonctions de femmes de confiance, d'intendantes. Dépositaires de tous les secrets de la famille, ces vieilles jouent souvent, à ce titre, un rôle important au dénouement, dans les reconnaissances. Exemples : la nourrice de la *Samienne*, Philinna dans le Γεωργός, Sophrona dans l'*Eunuque* et le *Phormion*, Canthara dans les *Adelphes* et l'*Héautontimorouménos*, Syra dans le *Mercator*, Staphyla dans l'*Aululaire*.

Reste la παχεῖα γραῦς, ou la *grosse vieille*[1], laquelle, selon M. C. Robert[2], ferait pendant à la γρᾴδιον ἰσχνόν : en regard de la maquerelle maigre et méchante, ce serait la maquerelle grasse et joviale. Cette identification s'autorise d'un texte où Pollux nous apprend qu'au théâtre « les entremetteuses ou mères de courtisanes portaient autour de la tête *une bandelette de pourpre* » (ταινίδιόν τι πορφυροῦν)[3]. Or, dans le signalement de la παχεῖα γραῦς, on lit également que « ses cheveux sont ceints d'*une bandelette* (ταινίδιον) ». Mais par suite de quelle prévention M. C. Robert nous présente-t-il ces deux textes comme concordants? Il n'est pas dit dans le second que la bandelette fût de pourpre. Et cela fait une différence capitale. Car, s'il est certain que, seules, les courtisanes osaient arborer dans leur chevelure l'or, les bijoux, les couleurs voyantes, par contre le simple fait de porter une bandelette n'avait rien, en soi, de distinctif et qui décelât la condition sociale. Donc, le rapprochement que M. C. Robert jugeait décisif est, en réalité, sans portée. J'ajoute que son interprétation a le grave défaut de ne faire aucune place, dans le groupe des vieilles, aux femmes honnêtes. Or, il nous faut nécessairement un masque pour la « *mater indulgens* », souvent mise en scène par la comédie. Exemple : Nausistrata dans le *Phormion* de Térence. Ce masque cherché, c'est, à mon avis, celui de la παχεῖα γραῦς. Son embonpoint, sa large face

1. Ἡ δὲ παχεῖα γραῦς παχείας ἔχει τὰς ῥυτίδας ἐν εὐσαρκίᾳ καὶ ταινίδιον τὰς τρίχας περιλάμβανον.
2. P. 46 et 73.
3. Pollux, *Onomast.*, IV, 120.

sont, du reste, selon la *physiognomonique* ancienne, les indices d'une nature débonnaire[1].

*Les jeunes femmes* (αἱ νέαι γυναῖκες). — Sous ce titre compréhensif, il faut entendre toutes les femmes qui n'ont pas dépassé l'âge mûr, les matrones par conséquent aussi bien que les jeunes filles.

Voici d'abord deux épouses : la λεκτική ou la *bavarde*, et l'οὔλη ou la *crépue*[2]. La Comédie nouvelle est en général misogyne. Sur les défauts de leurs femmes les maris de comédie ne tarissent pas. Et l'un des griefs qu'ils formulent le plus souvent et avec le plus d'aigreur, c'est celui de bavardage[3]. Il y a donc lieu de croire que la λεκτική était le masque spécial de ces *matres familias* à la langue bien pendue. Et, par contre, la *crépue* qui lui fait pendant (« elle ne diffère de la précédente que par sa chevelure, » dit Pollux) serait, comme le suppose M. C. Robert[4], le type des épouses parfaites, discrètes autant que silencieuses ; dans la comédie au moins, l'espèce en est beaucoup plus rare.

Vient ensuite un groupe de trois jeunes personnes, dont M. C. Robert me paraît avoir, le premier, saisi exactement les relations mutuelles. Ce sont la *vierge* et les deux *fausses vierges* : ἡ κόρη, ἡ ψευδοκόρη, ἡ ἑτέρα ψευδοκόρη[5]. La κόρη, c'est la jeune fille, autrement dit la « jeune première ». Emploi bien effacé, du reste, dans la comédie grecque. A tel point que les imitateurs latins ont pu reléguer ce personnage dans la coulisse : jamais, ni chez Plaute ni chez Térence, les jeunes filles de bonne naissance, quelle que soit d'ailleurs la place qu'elles tiennent dans l'intrigue, ne paraissent sur la scène. Mais s'ensuit-il que les originaux grecs eussent poussé aussi loin la discrétion, ou, pour user d'un mot plus exact, l'hypocrisie bourgeoise? La critique a, dans ces derniers temps, rassemblé un certain

1. [Aristote], *Physiognom.*, 808 a : πραέος σημεῖα · ἰσχυρὸς τὸ εἶδος, εὔσαρκος, ὑγρὰ σὰρξ καὶ πολλή.

2. Ἡ μὲν λεκτικὴ περίκομος · ἠσυχῇ παρεψησμέναι αἱ τρίχες, ὀρθαὶ ὀφρύες, χρόα λευκή. Ἡ δ' οὔλη λεκτικῆς τῇ τριχώσει παραλλάττει.

3. Ph. E. Legrand, *Daos*, p. 152.

4. P. 73-74.

5. Ἡ δὲ κόρη διάκρισιν ἔχει παρεψησμένων τῶν τριχῶν, καὶ ὀφρῦς ὀρθὰς μελαίνας καὶ λευκότητα ὕπωχρον ἐν τῇ χροιᾷ. Ἡ δὲ ψευδοκόρη λευκοτέρα τὴν χροιάν, καὶ περὶ τὸ βρέγμα δέδεται τὰς τρίχας καὶ ἔοικε νεογάμῳ. Ἡ δ' ἑτέρα ψευδοκόρη διαγιγνώσκεται μόνῳ τῷ ἀδιακρίτῳ τῆς κόμης.

nombre d'indices qui sembleraient prouver le contraire[1]. Mais, à défaut même de ces indices, l'existence d'un masque *ad hoc* suffit à démontrer que, sur le théâtre grec, la « jeune fille » paraissait, au moins exceptionnellement, devant les yeux du public. — Quant aux deux ψευδοκόραι, ce sont aussi des jeunes filles de famille libre, mais qui ont été (ordinairement au milieu du désordre d'une fête de nuit) victimes d'un attentat. Aventure romanesque qui, comme on sait, constitue le point de départ de l'intrigue dans mainte pièce de la Comédie nouvelle. Elles passent pour vierges, encore qu'elles ne le soient plus : de là leur nom. Mais pourquoi deux ψευδοκόραι? C'est que la situation de la « fausse vierge », au début du drame, est variable. Tantôt, nous la trouvons mariée, comme la Pamphilè de l'*Arbitrage*, à l'auteur même de l'attentat, sans que, d'ailleurs, la victime et le coupable se soient reconnus. C'est à cette « fausse vierge » déjà mariée (νεογάμῳ, dit Pollux) que revient le masque appelé ἡ ψευδοκόρη. D'autres fois, au contraire, la jeune fille mise à mal n'a pas encore contracté mariage[2]. Elle porte alors, comme masque distinctif, celui qu'on nomme ἡ ἑτέρα ψευδοκόρη. Tout cela a été très bien vu par M. C. Robert[3]. En revanche, la façon dont il restitue les coiffures de ces trois masques me paraît tout à fait fautive. Pour montrer cela, mettons d'abord sous les yeux du lecteur les pièces mêmes du débat. « La κόρη, dit Pollux, a les cheveux plats séparés par une raie, les sourcils horizontaux et bruns, le teint d'un blanc un peu pâle. — La (première) ψευδοκόρη a la peau plus blanche, les cheveux noués autour du sommet de la tête, et présente l'aspect d'une nouvelle mariée. — La seconde ψευδοκόρη se distingue uniquement en ce que sa chevelure n'a pas de raie. » Voici, à propos de ces trois textes, le raisonnement de M. C. Robert. En spécifiant, dit-il, que la seconde ψευδοκορη n'a point de raie, Pollux nous autorise par là même implicitement à croire que la précédente en a une. Et, par conséquent, au nœud de cheveux

1. Ph. E. Legrand, *Daos*, p. 162, n. 1 ; C. Robert, p. 41, n. 2.

2. Exemples : Plangon dans la *Samienne*, Glycérium dans l'*Andrienne*, la fille séduite dans le Γεωργός. Mais il semble bien que ces trois « fausses vierges » restassent dans la coulisse.

3. P. 74.

(περὶ τὸ βρέγμα δέδεται τὰς τρίχας) que lui attribue expressément Pollux, il faut joindre des bandeaux plats séparés par une raie (διάκρισιν παρεψησμένων τῶν τριχῶν). Quant à la seconde ψευδοκόρη, M. C. Robert, par une suite du même raisonnement, lui octroie, pour toute coiffure, le nœud de cheveux seulement. On pourrait adresser à cette interprétation compliquée bien des critiques. Mais surtout elle est philologiquement indéfendable. Rétablissons, en effet, le lien logique de ces trois textes, que M. C. Robert n'a pas bien vu. Après avoir, d'abord, défini la κόρη et signalé, entre autres choses, qu'elle a une raie ou διάκρισις, Pollux poursuit ainsi : « La (première) ψευδοκόρη a la peau plus blanche... La seconde ψευδοκόρη diffère par l'absence de διάκρισις. » De cette simple confrontation il ressort, ce me semble, de la façon la plus claire, que Pollux compare les deux ψευδοκόραι, non entre elles, comme l'a cru M. C. Robert, mais avec un commun terme qui est la κόρη : c'est ce que démontrent et l'emploi du comparatif λευκοτέρα, et la reprise du terme technique διάκρισις. Dès lors rien de plus logique et de mieux lié que ces trois descriptions. Dans chacune, la coiffure a sa signification propre, nettement déterminée. Qu'est-ce, par exemple, que les bandeaux plats portés par la κόρη ? En Grèce déjà, tout comme chez nous (où on les appelle « bandeaux à la vierge »), c'était, j'imagine, la coiffure virginale par excellence. En passant de la vie réelle au théâtre, cette coiffure y était devenue le signe constant (et, par cela même, en partie conventionnel) auquel on reconnaissait les jeunes personnes non mariées. A la coiffure de la première ψευδοκόρη était attachée une signification analogue. Ayant contracté tout récemment mariage, elle portait, comme de juste, la coiffure spéciale des nouvelles épousées, c'est-à-dire, ainsi que le montrent les monuments[1], d'accord avec Pollux[2], les cheveux noués en touffe sur le sommet de la tête. Symbolique également était l'agencement de la chevelure chez la seconde ψευδοκόρη. N'étant point mariée, elle portait les cheveux plats, à la façon des vierges. Mais une différence toute

1. Winckelmann, *Pierres de Stosch*, n. 285 ; Bartoli, *Admiranda Rom.*, pl. 59, 62. Voyez aussi, *Dictionn. des Antiq.*, art. Coma, p. 1361 et fig. 1822.
2. Tel est le sens des mots : ἔοικε νεογάμῳ.

conventionnelle, l'absence de raie, avertissait immédiatement le public que ce n'était pas une vraie vierge, qu'elle ne l'était plus que de nom[1].

La σπαρτοπόλιος λεκτική et la παλλακή, c'est-à-dire « *la bavarde grisonnante* » et « *la concubine* » sont deux courtisanes *émérites*[2]. Ainsi qu'en témoigne leur chevelure poivre et sel, elles ont l'une et l'autre dépassé la quarantaine ; c'est, dans le métier d'amour, l'âge précoce de la retraite. Mais leur fin de carrière est assez différente. La première n'a pas renoncé à la galanterie. Seulement, jeunesse et beauté ayant fui, elle n'exerce plus personnellement et de courtisane s'est faite maquerelle. Destinée commune des courtisanes vieillies. Tel est, par exemple, le cas des deux *lenae* dans la *Cistellaire*. Elles furent d'abord filles galantes : « *Et ego et tua mater ambae | meretrices fuimus* » (v. 40). Actuellement, l'une vit des charmes mercenaires de sa fille, l'autre exploite ceux d'une enfant trouvée dont elle se dit la mère. C'est le pain de leurs vieux jours : « *Neque ego hanc superbiae causa | repuli ad meretricium quaestum, nisi ut ne esurirem* » (v. 42). Dans la même comédie, Plaute se charge de commenter pour nous l'épithète λεκτική appliquée à la σπαρτοπόλιος : « J'ai le défaut commun aux femmes de mon métier, fait-il dire à l'une des *lenae : quae ubi suburratae sumus, | largiloquae extemplo sumus, plus loquimur quam sat est* » (v. 122). Jugement qu'à la scène suivante le dieu Auxilium confirme, en une formule lapidaire : « *Utrumque haec et multiloqua et multibiba'st anus* » (v. 151). — La παλλακή a les mêmes antécédents que la λεκτική : c'est une ancienne courtisane. A-t-elle eu plus de chance ou plus de savoir-faire? Toujours est-il que, parmi ses galants de passage, il s'en est trouvé un dont elle a su fixer le cœur. Elle a eu l'art de se faire épouser. Mariage spécial sans doute, et de seconde qualité : le concubinat. Union légale cependant, à laquelle elle devra ces deux biens inestimables, rêve secret de tant de femmes de son espèce :

1. La pâleur deux fois notée de la « *fausse vierge* » (ἡ δὲ ψευδοκόρη λευκοτέρα τὴν χροίαν — τὸ δὲ τέλειον ἑταιρικὸν τῆς ψευδοκόρης ἐστὶν ἐρυθρότερον) est, j'imagine, un signe de grossesse ou de récent accouchement.

2. Ἡ δὲ σπαρτοπόλιος λεκτικὴ δηλοῖ τῷ ὀνόματι τὴν ἰδέαν, μηνύει δ'ἑταίραν πεπαυμένην τῆς τέχνης. Ἡ δὲ παλλακὴ ταύτῃ μὲν ἔοικε, περίκομος δ'ἐστίν.

la sécurité de l'avenir et la considération bourgeoise. Sa dignité nouvelle se marque, du reste, en sa tenue : elle arbore la même coiffure (περίκομος) que la *mater familias*[1].

Voici maintenant le bataillon de Cythère, la troupe bariolée des courtisanes en exercice. Elles sont au nombre de cinq. Si on y joint les trois hétaïres en retraite déjà nommées, la soubrette à leur service dont il sera question tout à l'heure, et le πορνοβοσκός, leur patron et exploiteur, nous arrivons à un total de dix masques (sur 44) affectés à ce monde interlope. Rien ne montre plus éloquemment la place qu'occupe dans la Comédie nouvelle la galanterie. Il est malaisé, toutefois, tant les descriptions de Pollux sont ici sommaires, d'identifier les cinq masques de courtisanes. En tête du groupe brille la *courtisane accomplie,* τὸ τέλειον ἑταιρικόν[2]. Son nom grec est plus expressif que ma traduction. L'adjectif neutre substantivé τὸ ἑταιρικόν est autre chose, en effet, qu'un simple synonyme d'ἑταίρα : il a une valeur générique et, par conséquent, nous signale ce masque comme le masque type et représentatif de la classe des courtisanes. D'accord avec cette interprétation est l'épithète τέλειος : elle se dit d'un être dont le développement est achevé, accompli. C'est ainsi, par exemple, que Platon oppose à un jeune poulain un cheval τέλειος, c'est-à-dire qui a atteint son maximum de croissance et de force[3]. Représentons-nous donc en l'ἑταιρικὸν τέλειον une courtisane âgée de vingt-cinq à trente ans, dans le plein épanouissement de sa beauté, mais en pleine possession aussi de son art, de toutes les coquetteries, roueries et cruautés qu'il comporte. Comme spécimen de ces séduisantes et dangereuses créatures, on peut citer Acrotéleutium du *Miles gloriosus.* Au vers 782, l'esclave Palaestrio fait d'avance son portrait physique et moral : il a besoin, dit-il, pour la réussite de son intrigue, d'une courtisane « belle et spirituelle ; pour ce qui est du cœur, ce serait demander l'impossible ; ces femmes-là n'en ont pas ». Et sur le savoir-faire et les fourberies d'Acrotéleutium, la scène 3 de

1. Sur cette coiffure, voyez C. Robert, p. 39.
2. Τὸ δὲ τέλειον ἑταιρικὸν τῆς ψευδοκόρης ἐστὶν ἐρυθρότερον, καὶ βοστρύχους ἔχει περὶ τὰ ὦτα.
3. Platon, *Lois*, 834 C.

l'acte III nous édifie en effet pleinement. Nommons encore les deux Bacchis dans la pièce de ce nom, une autre Bacchis dans l'*Héautontimorouménos*, Phronésium du *Truculentus*. — Il n'est pas impossible toutefois que telle des courtisanes que nous venons de nommer ait revêtu soit le masque de la διάχρυσος ἑταίρα, soit celui de la διάμιτρος ἑταίρα[1]. De ces deux hétaïres Pollux ne nous apprend rien, sinon que la première portait beaucoup d'or dans ses cheveux, que la seconde avait la tête ceinte d'un bandeau multicolore. C'étaient, toutes les deux, j'imagine, des doublures de l'ἑταιρικὸν τέλειον. Doublures nécessaires, non seulement pour rendre à l'occasion certaines particularités individuelles de ce rôle-type, mais encore parce que, dans maintes pièces de la Comédie nouvelle *(Cistellaire, Bacchides)*, plusieurs hétaïres paraissent à la fois. — En revanche, le masque appelé τὸ ὡραῖον ἑταιρίδιον, « *la petite hétaïre à la fleur de l'âge* », est très nettement distinct des précédents[2]. Le mot ὡραῖος, encore qu'il soit susceptible d'autres acceptions, tire ici de son opposition à l'adjectif τέλειος une signification très précise. Il désigne l'âge du personnage, âge qu'un passage de Lucien nous permet de déterminer exactement[3]. Il y est raconté que le faux prophète Alexandre avait établi pour ses fidèles une loi interdisant à quiconque avait dépassé dix-huit ans de l'embrasser sur la bouche ; à ceux-là il n'accordait que le baise-main ; le baiser véritable était réservé aux ὡραῖοι, que pour cette raison on appelait οἱ ἐντὸς τοῦ φιλήματος (littéralement : ceux qui sont dans les conditions du baiser). D'où il ressort que le terme ὡραῖος, appliqué à l'âge, désigne la prime jeunesse, dix-huit ans au plus[4]. Donc, le masque en question était porté par une courtisane toute jeunette. J'ajouterai toute simplette ; car, à la différence de ses voisines qui étalent dans leur chevelure l'éclat de l'or et des rubans, elle n'a, dit Pollux, aucun ornement (ἀκαλλώπιστόν ἐστιν) et se contente d'une simple petite *ténie* qui ceint sa tête. En résumé, l'ἑταιρίδιον ὡραῖον est

1. Ἡ δὲ διάχρυσος ἑταίρα πολὺν ἔχει τὸν χρυσὸν περὶ τῇ κόμῃ. Ἡ δὲ διάμιτρος μίτρᾳ ποικίλῃ τὴν κεφαλὴν κατείληπται.
2. Τὸ δ'(ὡραῖον) ἑταιρίδιον ἀκαλλώπιστόν ἐστιν, ταινιδίῳ τὴν κεφαλὴν περιεσφιγμένον.
3. Lucien, *Alexandre ou le faux prophète*, 41.
4. Cf. Xénophon, *Banquet*, VII, 3; Plutarque, *Agésilas*, 2.

une débutante, à peine sortie de l'enfance et que le métier n'a pas eu le temps de dépraver. Elle ignore encore les artifices de la coquetterie. C'est une sorte d'ingénue. Et, dans le diminutif même qui forme son nom, il me semble démêler une nuance de sympathie affectueuse : c'est la *petite hétaïre* (τὸ ἑταιρίδιον), par opposition à l'*hétaïre* tout court, et surtout à l'*hétaïre-type*. Telle nous apparaît, dans un des *Dialogues des courtisanes* de Lucien (inspiré sans doute de la Comédie), la jeune Mousarion [1], laquelle compte précisément dix-huit printemps. Elle a donné son cœur au jeune Chaereas qui, tenu de fort près par ses parents, ne peut lui faire aucun cadeau. Et donc, seule de ses compagnes, elle ne porte ni pendants d'oreilles, ni collier, ni tunique fine de Tarente. Malgré cela, elle n'écoute pas les suggestions intéressées de sa mère. Nous l'entendons déclarer qu'elle restera obstinément fidèle à son Chaereas, parce qu'il est « beau, qu'il n'a point de barbe et que sa peau est douce ».

Le dernier des cinq masques de courtisanes s'appelle le λαμπάδιον [2] : mot qui, au sens propre, signifiait « un flambeau », puis par dérivation « une mèche de flamme », et enfin « une mèche de cheveux ». « Le λαμπάδιον tire son nom, explique Pollux, de la tresse de cheveux qui se dresse en pointe sur le sommet de la tête. » C'était, selon Dicéarque, une forme de coiffure particulièrement en usage chez les Tanagréennes [3]. Et plusieurs figures (fig. 74-75, 76) nous en ont conservé l'image exacte. Mais sur le caractère et l'emploi de ce masque Pollux ne dit mot. Voyons s'il n'est pas possible de suppléer par ailleurs à ce silence. Notons d'abord que le mot λαμπάδιον, si rare en grec, avait été transporté en latin : « *Quid tristiorem video te esse ? num angit haec lampadion ?* », disait (sans doute dans une des *Satyres Ménippées*) un personnage de Varron : « D'où te vient cette tristesse ? Est-ce ta *lampadion* qui te cause des ennuis [4] ? » Et le mot se retrouve également chez Lucrèce,

1. *Dialogue* VII.
2. Τὸ δὲ λαμπάδιον ἰδέα τριχῶν πλέγματός ἐστιν εἰς ὀξὺ ἀπολήγοντος, ἀφ' οὗ καὶ κέκληται.
3. Dicéarque, p. 16, Huds.
4. Varron, ap. Non., 2, 906.

dans la tirade célèbre où le poète décrit l'aveuglement des amants qui, inconsciemment, transforment en agréments les imperfections mêmes de l'objet aimé : « *Muta, pudens est;* | *At flagrans, odiosa, loquacula,* λαμπάδιον *fit* : Est-elle muette, ils disent qu'elle est pudique; est-elle ardente, insupportable, bavarde, c'est une petite torche[1]. » La signification étymologique du mot apparaît ici fort claire. Pour pallier le même défaut, nous dirions en francais, par une figure analogue : « C'est un volcan », ou « c'est du vif-argent ». Ainsi donc, le mot λαμπάδιον, en latin comme en grec, qualifie par métaphore une courtisane, ou du moins une amante. Mais s'ensuit-il que nous ayons le droit de transporter au λαμπάδιον grec le caractère de son homonyme latin? A dire vrai, je ne le crois pas. L'emploi figuré de ce mot, dans les deux langues, dérive en effet de deux métaphores absolument différentes. En grec, la métaphore sert simplement à illustrer un détail matériel : l'aspect de la coiffure. En latin, elle traduit quelque chose de bien plus important : l'humeur, le caractère. Je conclurai donc, en dépit d'une coïncidence de nom et, en quelque mesure, de sens qui reste assez singulière, qu'il n'y a entre les deux personnages aucune parenté réelle. — On a cru parfois aussi découvrir dans le *Théagène et Chariclée* d'Héliodore une allusion à notre masque[2]. Au dénouement de cette insipide rhapsodie éclatent coup sur coup, comme on sait, une demi-douzaine de reconnaissances imprévues. Et l'un des personnages, tirant la moralité du récit, conclut que ce sont les dieux qui ont tout conduit. « Ce sont eux, dit-il au prince Hydaspe, qui, pour couronnement de leurs bienfaits, ont fait paraître, *tel que le* λαμπάδιον *du drame*, en ce jeune étranger l'époux de ta fille » (νῦν τὴν κορωνίδα τῶν ἀγαθῶν καὶ ὥσπερ λαμπάδιον δράματος τὸν νυμφίον τῆς κόρης τουτονὶ τὸν ξένον νεανίαν ἀναφήναντες). Si la traduction provisoire que je viens de donner était admise, il s'ensuivrait qu'on appelait λαμπάδιον, au théâtre, certain personnage, dont la véritable identité longtemps cachée, comme celle du jeune héros d'Héliodore, ne se révélait qu'au dénouement.

1. Lucrèce, IV, 1159
2. X, 39.

Et, cela étant, comment ne pas songer à toutes ces jeunes personnes qui, dans les drames de Plaute et de Térence, réduites par suite de circonstances romanesques à la condition d'esclaves et de courtisanes, sont à la fin de la pièce reconnues filles légitimes de citoyens? Ainsi, ces trois mots d'Héliodore apporteraient à notre connaissance des masques antiques un petit gain, non méprisable. Malheureusement, je crains bien qu'à l'interprétation proposée plus haut il ne faille, en toute loyauté, en préférer une autre, plus plate et sans intérêt, hélas, pour notre étude. Ὥσπερ λαμπάδιον δράματος ne signifierait-il pas tout simplement : « comme un flambeau du drame », c'est-à-dire « pour l'éclaircissement du drame raconté » ? — A part donc le profit, tout négatif, de savoir désormais pertinemment que sur la question du λαμπάδιον l'on ne sait rien, toute la discussion qui précède est, semble-t-il, restée stérile. Peut-être cependant un enseignement positif en ressort-il indirectement. Nous venons de parler de ces héroïnes de comédie, courtisanes malgré elles, et qui, dans leur involontaire abjection, gardent souvent quelque trace de leur noblesse native. Comment n'eût-il pas existé pour elles un masque-type? S'il n'est pas prouvé que ce fût le λαμπάδιον, du moins me paraît-il sûr que la symbolique théâtrale, si ingénieuse à mettre en relief par quelque signe extérieur la condition sociale ou le caractère, n'avait pas négligé cette classe si intéressante de jeunes femmes.

*Les deux servantes.* — L'une de ces servantes, τὸ παράψηστον θεραπαινίδιον, *la petite servante aux cheveux plats*, est une soubrette au service des courtisanes[1]. Son nez légèrement camard (qui est indice de lubricité) et sa tunique écarlate (couleur tapageuse, qui n'était pas portée par les honnêtes femmes) révèlent assez son métier. — Plus intéressante à étudier est la physionomie de l'ἅβρα qui est, elle aussi, une jeune servante, mais au service des familles bourgeoises[2]. Que signifie son nom? Il

1. Τὸ δὲ παράψηστον θεραπαινίδιον διακέκριται τὰς τρίχας, ὑπόσιμον δ' ἐστὶ καὶ δουλεύει ἑταίραις, ὑπεζωσμένον χιτῶνα κοκκοβαφῆ.

2. Ἡ δὲ ἅβρα περίκουρος θεραπαινίδιόν ἐστι περικεχαρμένον, χιτῶνι μόνῳ ὑποζωσμένῳ λευκῷ χρώμενον.

serait, d'après Eustathe, d'origine sémitique[1]. En dépit de la différence d'accentuation, je crois que c'est tout bonnement le féminin de l'adjectif ἁβρός, tendre, délicat, gracieux. Nos pères avaient un mot, tombé aujourd'hui dans le ridicule, qui eût bien rendu cela : « un tendron ». Les lexicographes définissent, du reste, avec assez de précision ce terme. Il ne désigne pas purement et simplement une servante, dit Photios : οὔτε ἁπλῶς ἡ θεράπαινα. Il n'indique pas non plus que cette servante soit belle : οὔτε ἡ εὔμορφος (précision par laquelle est écarté un des sens possibles de l'adjectif ἁβρός, gracieux, beau). Et le lexicographe ajoute : ἀλλ' ἡ οἰκότριψ γυναικὸς κόρη καὶ ἔντιμος, εἴτε οἰκογενὴς εἴτε μή[2]. Commentons ces derniers mots qui offrent quelque obscurité. L'adjectif οἰκότριψ, on le voit déjà par ce texte de Photios, n'est pas, quoi qu'en disent les dictionnaires et éditions, un simple synonyme d'οἰκογενής. Voici la définition très nette qu'en donne Ammonios : οἰκότριψ, ὁ ἐν τῇ οἰκίᾳ διατρεφόμενος, ὃν ἡμεῖς θρεπτὸν καλοῦμεν. Né ou non dans la maison, l'οἰκότριψ est donc, par opposition à l'esclave acheté adulte, un serviteur, élevé et formé dès l'enfance dans la famille, et qui s'est acquis l'estime (ἔντιμος) et l'affection de ses maîtres. Telle était la situation de l'ἄβρα[3] : c'est la favorite, la chérie de sa maîtresse, celle que les Latins appelaient *delicata*. Ces relations tendres n'étaient pas, comme de juste, sans éveiller parfois la médisance. Dans un de ses dialogues, Lucien établit entre certain mari et son mignon d'une part, et entre la femme et son ἄβρα d'autre part, une sorte d'équation fort suspecte[4]. Mais la situation équivoque de l'ἄβρα, mi-servante, mi-demoiselle, paraît l'avoir exposée encore à d'autres dangers. Ce ne peut pas être en effet une rencontre accidentelle que, dans trois pièces de Ménandre, cette jeune personne nous apparaisse comme la maîtresse du mari ou, du moins, en passe de le devenir[5]. Concluons donc que c'était, dans la vie réelle, un

1. Eustathe, *ad Odyss.*, 1854, 14.
2. Photios, *s. v.* ἅβραι.
3. Eustathe, *ibid.* : ἡ σύντροφος καὶ παρὰ χεῖρα θεράπαινα. *Etymolog. magn.* : ἡ οἰκότριψ καὶ παρα χεῖρα.
4. Lucien, *De ceux qui se mettent au service des grands*, 39.
5. Dans l'Ἄπιστος, le Σικυώνιος et le Ψευδηρακλῆς.

fait fréquent. La chose, du reste, s'explique : uni souvent, pour des raisons de convenance et d'intérêt, à une femme qu'il n'aimait pas[1], le mari athénien cherchait des consolations ancillaires[2]. Et peut-être la tenue même de l'ἅβρα, pour peu que celle-ci y mît quelque coquetterie, contribuait-elle à induire en tentation le barbon. Cette tenue, telle que nous la décrit Pollux, est fort sommaire : elle se composait d'un simple *chiton* de couleur blanche, sans manteau, retroussé au-dessus de la ceinture. Costume de travail et d'intérieur, mais qui pouvait aussi, à l'occasion, devenir une mise provocante, un déshabillé suggestif : car le col, les bras, les jambes restaient à nu. C'est dans cette demi-nudité que Ptolémée Philadelphe s'était plu à faire sculpter, sur les places publiques d'Alexandrie, sa maîtresse Cleino : plusieurs statues la représentaient, en fonction d'échanson, vêtue d'une seule tunique et tenant en main un *rhyton*[3]. C'est aussi pour avoir aperçu par hasard, à Épidaure, en ce costume léger Mélissa, fille de Proclès, que le tyran Périandre s'éprit soudain de cette jeune fille, au point d'en faire sa femme[4]. S'il fallait, dans les comédies qui nous restent, désigner une ἅβρα, je nommerais la petite Casina dans la pièce de ce nom, chez Plaute. Esclave favorite de sa maîtresse (*ancillula quae mea 'st*, v. 181), elle est en même temps convoitée par le mari, qui projette cyniquement de la faire épouser par son fermier, mais en se réservant les droits du seigneur.

*
* *

Nous voici arrivés au terme de notre étude des masques comiques. Multiples sont les points qui, dans le catalogue de Pollux, demeurent, et peut-être demeureront toujours obscurs. Je n'ai eu, dans les notes qui précèdent, d'autre ambition que d'élucider quelques-uns de ces menus problèmes. Sans doute ces éclaircissements partiels paraîtront bien modestes en

1. Ph. E. Legrand, *Daos*, p. 154.
2. Aulu-Gelle, *Nuits attiques.*, II, 29.
3. Polybe, XIV, 11.
4. Athénée, XIII, 589 F.

regard de la vaste restitution d'ensemble tentée par M. C. Robert. Oserai-je le dire cependant? Rien de plus périlleux, en réalité, et de plus préjudiciable au véritable progrès de la science que ces aventureuses constructions. Partout, et en Allemagne peut-être plus qu'ailleurs, l'érudition est moutonnière. Combien en avons-nous vu, de ces fragiles théories, autorisées d'un nom illustre, passer d'abord pour un gain définitivement acquis à la science. Sans doute, il vient toujours un temps où le prestige s'évanouit et où la vérité méconnue reprend ses droits. Mais dix années parfois ont été perdues, pendant lesquelles la science a été arrêtée ou fourvoyée. Tel est, à mon avis, le danger qui, de par la publication du présent livre et en raison même de la considération qui s'attache au nom de l'auteur, menace l'étude si difficile des masques scéniques. Ce danger, c'était, je crois, un devoir strict de le dénoncer. Je le dénonce donc, en toute conscience, comme aussi avec le respect dû à l'éminent archéologue qu'est M. C. Robert.

Octave NAVARRE.

Octobre 1912.

---

# QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES [1]

## V

### LES INSCRIPTIONS CARIENNES. LEUR DÉCHIFFREMENT. LEUR ONOMASTIQUE.

Tel est le sujet de l'intéressante et savante étude de M. J. Sundwall (Helsingfors) dans le XI<sup>e</sup> volume de *Klio* (*Beiträge zur alten Geschichte*, 1911, fasc. IV, pp. 464-480). Comme le rappelle l'auteur, le carien est de toute première importance au point de vue des origines minoennes et mycéniennes, et si, pas plus que pour le lycien ou toute autre langue asianique, on ne saurait espérer pour le moment pénétrer dans les secrets de l'idiome, il est du moins utile d'en revoir les monuments et de déterminer s'il a ou non des liens de parenté avec les autres langues de l'Asie Mineure. On s'est, en effet, surtout occupé jusqu'ici des inscriptions lyciennes et on a négligé les inscriptions indigènes de la Carie. Le savant anglais Sayce est pour ainsi dire le seul jusqu'ici qui les ait étudiées. C'est lui, du reste, qui en a publié la plus grande partie et qui a reconnu que la plupart de ces « griffonnages » conservent les noms et les patronymiques des mercenaires des Pharaons. Il convient naturellement d'en rapprocher ce que nous connaissons par les Grecs de l'onomastique carienne. Mais la manière dont Sayce lisait et transcrivait l'alphabet carien avait vraiment besoin d'être redressée, et c'est ce qu'a essayé M. J. Sundwall pour étudier ensuite de plus près l'onomastique de nos inscriptions. Voici quels sont les principaux résultats de ces études.

Le ϙ carien est non pas une consonne, mais une voyelle

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54 et 262-266; t. XV, 1913, p. 25-27 et 399-404. Voir aussi, t. XIII, 1911, p. 421-423.

dont l'articulation tient le milieu entre *a* et *é* (soit quelque chose comme *è* ouvert du français).

Le 𐊫 carien doit également noter un phonème vocalique, mais plus fermé que le précédent, soit *é* français.

Le 𐊤 n'est qu'une variante graphique du signe précédent. Le E doit se lire *i* comme en lycien ou à peu près : c'est un *é* très fermé; cf. les graphies Εδριευς = Ιδριευς, Εδυμος = Ιδυμος sur des monnaies cariennes (Babelon, *Traité*, P. II, 998).

Le Φ est une gutturale, comme le lycien ◇. M. Sundwall adopte pour le transcrire le χ par lequel les *Tituli Asiae Minoris I* rendent le ◇ lycien, mais il ne s'explique sur la valeur précise ni de la gutturale lycienne ni de la gutturale carienne. On peut raisonnablement penser qu'en lycien, par exemple, il y avait entre K et ◇ (lesquels existent côte à côte) la même différence qu'entre le *k* (kaf) et le *q* (qâf) sémitiques

Étant donné l'âge des inscriptions lyciennes, il est peut-être bon, en effet, d'adopter pour ◇ la transcription χ, mais pour être absolument logique il faudrait alors transcrire le K par χ comme le faisaient les Alexandrins pour le *k* sémitique. Toutefois, l'emploi du *k* latin suffit ici à rappeler une différence d'articulation presque insaisissable du reste pour des oreilles indo-européennes. Que le Φ eût en réalité une articulation plus faible que notre *k*, c'est ce qui est rendu sensible par le fait qu'il s'est amuï dans les terminaisons lyciennes – *ahe*, - *ehe* (-*ah*, -*eh*) dont les équivalents cariens sont - *aχhe*, - *aχχhe*; - *eχhe*, - *eχχhe*. Cf., dans certaines formes modernes du sémitique, *q* aboutissant à une simple articulation laryngale (esprit doux [']) et même *k* > ' en slovène de Carinthie[1].

Le symbole 𐊵 est comparable au lycien W et au paraphylien N. Or, le signe paraphylien note une sorte de *w*, et on transcrit le signe lycien par β. Il s'agit donc sans doute d'un *b* spirant (β grec moderne). M. Sundwall adopte la transcription *v* pour éviter la confusion avec F, qu'il rend par *w*. Les deux sons sont au reste très voisins et alternent dans la graphie des mêmes éléments onomastiques. Quant à ∇ Y X, ce sont,

1. A Rosental (d'après Mikkola, *Urslavische Grammatik*, p. 27).

pour M. Sundwall, trois variantes du même symbole, et il faudrait, suivant lui, y voir une sorte d'*ü* (*u* français) que l'on pourrait transcrire par *y* à la façon scandinave. Mais comme il identifie le suffixe carien *-ya* au suffixe lycien *-ija* [par exemple carien (*a*)*rawossya* = lycien *arawazija*], il vaudrait sans doute mieux voir dans ∇, etc., la notation d'un *i* consonne ou voyelle, la transcription *y* pourrait au reste être maintenue. Le signe ⊏⊐ désigne sans doute une voyelle nasalisée, et il faut comparer le lycien *ã*, *ẽ*. Le phonème *t* est rendu par ⊕, une seule fois par T. La dentale sonore *d* est notée par Δ. Les signes )( et ⊖ (le premier est aussi lycien) sont sans doute équivalents et peuvent être transcrits par Θ ou *th*. Certaines consonnes enfin paraissent avoir comporté une prononciation syllabique : *r*, par exemple, peut valoir *ar* au commencement des mots, comme le montre la comparaison avec le lycien (cf. l'exemple rapporté plus haut *rawossya*). Ceci n'est étonnant ni au point de vue de la phonétique générale ni à celui de l'épigraphie antique des langues non indo-européennes, cf. par exemple l'étrusque et le lydien.

Dans les pages consacrées aux noms propres eux-mêmes, M. Sundwall revient encore sur le correspondant carien du lycien *arawazija*, lui compare le nom de lieu carien Αρυασσις et lui attribue le sens de ἡρῷον[1]. Ce mot pourrait avoir, ainsi que d'autres, fonctionné comme nom propre d'homme.

M. Sundwall identifie ensuite le carien *ewaw*(*a*)*sex* avec le lycien *apuwazahi* et rappelle à ce propos les transcriptions grecques d'un nom carien (Αφυασις), d'un nom pisidien (Αποασις) et d'un nom cilicien (Επιουασις) qui semblent en effet identiques les uns aux autres. Mais si l'on admet aussi leur identité avec le nom carien (il n'y a aucune raison pour ne pas le faire pour le nom lycien), il faut admettre contre M. Sundwall que son F (*w*) était un *w* sourd comme il en existait un en paraphylien. Alors, et alors seulement, on se rendra compte de la transcription grecque Αφυασις avec φ.

Signalons encore l'identification du carien *med*(*a*)*mot*⊏⊐*th*(*e*)

1. La partie radicale correspondrait pour le sens au grec ἐλευθερός.

avec le lycien *medemũdi* et ajoutons que c'est presque toujours dans les noms propres lyciens que l'on trouve, pour les noms cariens, des éléments de comparaison. — Un nom de lieu intéressant est le carien Σαρ-ανσος, Σρ-ανσος, qui présente exactement la même terminaison que le crétois Πρι-ανσος[1] (fém. Πριήνη en Ionie) et qui montre que ce n'est pas à tort que l'on fonde sur le carien l'espoir d'éclairer le passé préhellénique de la Crète.

La conclusion la plus importante du travail de M. Sundwall est qu'il existe une parenté réelle entre le carien et le lycien (malgré Kretschmer, *Einleitung*, p. 382 suiv.). Les deux langues ne sont pas identiques, on l'a vu, et il y a de l'une à l'autre des évolutions phonétiques intéressantes (*-p-* intervocalique = *-w-* sourd, *z* lycien = *s(s)* carien, *x* (c'est-à-dire *q*) carien = *zéro* en lycien, etc.[2]). Ces différences confirment la parenté plutôt qu'elles n'en affaiblissent l'idée (cf. par exemple l'aspect phonétique si varié des langues indo-européennes).

Il semble donc désormais acquis que toutes les langues de l'Asie Mineure (sauf le phrygien immigré de Thrace) ont bien appartenu à une seule famille, que l'avenir nous permettra peut-être de mieux connaître.

A. CUNY.

*(A suivre.)*

1. Cf. aussi, par exemple, lycien *telẽzi*, dérivé du thème *tele*.
2. De même le suffixe lycien *-ija* avec voyelle palatale en face du suffixe carien à voyelle palato-vélaire si l'on maintient la conception de M. Sundwall.

# C. CALPURNIUS PISO

## ET LA CONSPIRATION DE L'AN 818/65

(*Suite*[1].)

---

## II

**Le mariage de C. Calpurnius Piso. — Son admission dans le collège des Frères Arvales. — Il est exilé par Caligula et rappelé par Claude. — Date approximative de la Laus Pisonis et des Eclogae de Calpurnius. — Le consulat de C. Calpurnius Piso.**

Tacite ne donne aucune indication sur la carrière politique et sur la vie privée de C. Calpurnius Piso antérieurement à l'année 818/65 ; il se borne à faire précéder le récit de la conspiration d'un portrait très vivant de la personne et du caractère de celui qu'on avait choisi pour chef.

On sait par Suétone et par Dion Cassius[2] que C. Calpurnius Piso se maria en 790/37 avec une femme que le premier appelle Livia Orestilla et le second Cornelia Orestina. Cette femme lui fut enlevée par Caligula. D'après l'historien latin, l'Empereur, qui assistait au repas de noces, dit à Pison : « Ne serre pas ma femme de si près. » Le repas fini, il emmena avec lui Livia Orestilla et publia le lendemain une proclamation où il déclarait qu'il avait suivi pour son mariage l'exemple du fondateur de la royauté, Romulus, et du fondateur de l'empire, Auguste, qui avaient, l'un et l'autre, épousé des femmes déjà mariées, Hersilie et Livie. Quelques jours après, il répudia sa nouvelle épouse, et deux ans plus tard, la relégua, sous prétexte qu'elle avait, dans l'intervalle, renoué commerce avec son premier mari. D'après Dion Cassius, c'est deux mois après avoir enlevé Cornelia Orestina pendant les fêtes du mariage auxquelles il assistait que l'Empereur la relégua et, en même

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XV, 1913, p. 405.
2. Suétone, *Caligula*, xxv ; Dion Cassius, LIX, viii.

temps qu'elle, Pison, avec qui elle était accusée d'avoir des relations. Pison, à qui il avait été permis de se faire accompagner en exil par dix esclaves, en demandait davantage. Caligula lui permit de prendre avec lui tous ceux qu'il voudrait : « Ce seront, lui disait-il, autant de soldats que tu auras à côté de toi. »

L'exil de Pison, qui est mentionné par le scoliaste de Juvénal[1] comme par Dion Cassius, ne commença pas deux mois après son mariage. On sait par les inscriptions où sont gravés les *Acta Fratrum Arvalium*[2] que, le 24 mai 791/38, le *promagister* T. Statilius Taurus Corvinus admit dans le collège, en remplacement de M. Junius Silanus, C. Calpurnius Piso[3], qui jouissait de la faveur de Caligula, puisque l'Empereur désignait toujours aux Arvales les nouveaux membres qu'ils devaient recruter par *cooptation*. La dernière réunion à laquelle le nouveau Frère Arvale assista est celle du 29 mai 793/40[4]. Exilé après le mois de mai 793/40, Pison rentra à Rome peu de temps après le 24 janvier 794/41, date du meurtre de Caligula, puisque le scoliaste de Juvénal qui raconte qu'avant sa disgrâce le futur époux de Livia Orestilla s'était acquis la faveur de Caligula par son talent à déclamer la tragédie en costume d'acteur et par son habileté et son adresse au jeu des *latrunculi*, qui étaient si grandes qu'on accourait pour l'y voir jouer, ajoute que, rappelé d'exil par Claude, il obtint le consulat et devint fort riche, grâce aux biens de sa mère dont il hérita. Il est probable que l'exil de Pison dura moins d'une année, puisque, dès son avènement, le nouvel Empereur se hâta d'abolir les impôts établis par Caligula, de rappeler les citoyens injustement exilés et de faire relâcher ceux qui avaient été mis en prison comme suspects du crime de lèse-majesté[5].

1. Juvénal, *Scol. ad Satir.*, V, v. 109.
2. *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. VI, pars, I, Berlin, 1876, nos 2028, 2030.
3. C. I. L., n° 2028 : Ante diem VIII Kal. Jun... Taurus Statilius Corvinus promagister Collegii Fratrum Arvalium... in locum M. Silani C. f., C. Calpurnium Pisonem... Fratres Arvales cooptavit. — T. Statilius Taurus Corvinus, qui fut consul en 797/44 (Dion Cassius, LX, XXIII), n'était que *promagister*, parce que, cette année là, l'Empereur qu'il suppléait s'était fait donner les fonctions de *magister*. Pour M. Junius Silanus, que Pison remplaça, voir la note 7 de la page 9.
4. C. I. L., n° 2030.
5. Dion Cassius, LX, IV.

Les renseignements fournis par Suétone, par Dion Cassius et par le scoliaste de Juvénal sont complétés par un petit poème à la louange de Pison. Il a été établi depuis longtemps que le héros de la *Laus Pisonis* n'est autre que le chef de la conspiration de l'an 818/65 [1], et la critique moderne admet que l'auteur de la *Laus Pisonis* est le poète Calpurnius, de qui nous possédons sept *Églogues* composées à l'imitation de celles de Virgile [2]. On s'accorde aujourd'hui à conjecturer que ces églogues ont été publiées au commencement du principat de Néron [3]. Il est plus exact de dire que si l'on y trouve surtout des allusions aux événements du *quinquennium*, on peut y relever aussi des indications qui se rapportent à la fin du principat.

L'*Églogue I* met en scène deux bergers, Corydon et Ornytus, qui se sont réfugiés, pendant les heures les plus chaudes d'une journée d'été, dans une caverne dont l'entrée est protégée par un hêtre touffu contre les ardeurs du soleil. Cette caverne est un sanctuaire de Faunus, et le dieu lui-même a gravé sur le hêtre une longue inscription que le berger Ornytus déchiffre (v. 33-88). Au milieu de vagues généralités sur un âge d'or qui va renaître, semblable à celui qu'Ovide chantait dans ses *Métamorphoses* [4], quelques précisions permettent d'identifier le jeune héros qui ramène sur la terre la paix, la justice et le bonheur. Ce jeune héros a fait triompher en justice la cause

1. Voir la dissertation de Jo. Chr. Wernsdorf, *De C. Calpurnio Pisone ad quem carmen scriptum est* (vol. III des *Poetae Latini Minores* de N.-E. Lemaire, Paris, 1824, p. 40-43).

2. Voir Fr. Plessis, *La Poésie Latine*, Paris, 1909, article *Calpurnius*, p. 517.

3. Aem. Baehrens, *Poetae Latini Minores*, vol. III, Leipzig, 1881, p. 65 : Imperii Neronei initio (id quod post Sarpium docuit Hauptius)... Calpurnius septem carmina bucolica scripsit. — Cf. Plessis, *La Poésie Latine*, p. 514 — Les anciens éditeurs, qui attribuaient à Calpurnius et réunissaient à ses *Églogues* celles de Némésianus, mauvais auteur du III<sup>e</sup> siècle qui l'a pillé impudemment, faisaient du poète un contemporain de Carus et de son fils Numérien, qui furent Empereurs en 1036/283 et 1037/284. Cf. *Poetae Latini Minores*, de Lemaire, vol. I, p. 329 et suiv. ; Cabaret-Dupaty, *Notice sur Calpurnius (Poetae Latini Minores*, traduction française, Paris, Panckoucke, 1842, p 43 et suiv.). H. Kraffert, dans ses *Beiträge zur Kritik und Erklärung lateinischen Autoren* (Aurich, 1883, p. 151), est à peu près revenu à ces anciennes théories en soutenant que les allusions de la première *Églogue* se rapportent à l'Empereur Alexandre Sévère, dont le principat s'étend de l'année 975/222 à l'année 988/235.

4. Cf. *Ecl.*, I, v. 42 :

Aurea secura cum pace renascitur aetas,
Et redit ad terras tandem squalore situque
Alma Themis posito...

Ovide, *Met.*, I, v. 100 :

Mollia securae peragebant otia gentes.

d'Ilion, la cité mère des Jules[1] : on sait qu'en 806/53, sous le consulat de D. Junius Silanus et de Q. Haterius Antoninus, Néron, âgé de seize ans, soutint devant le Sénat les revendications des citoyens de la Nouvelle-Ilion qui réclamaient une immunité absolue en fait d'impôts ; il exposa avec éloquence que Rome tirait son origine de Troie, qu'Énée était l'auteur de la famille des Jules ; il développa d'autres traditions anciennes qui touchaient de près à la fable et obtint sans peine, comme on devait s'y attendre, que les habitants d'Ilion fussent exemptés de toutes les charges publiques[2].

L'inscription gravée sur le hêtre célèbre la comète qui a brillé pendant vingt nuits dans un ciel serein et dont la pure lumière n'avait pas cet éclat sanglant qui annonçait aux malheureux Romains, au moment de la mort de César, les horreurs de la guerre civile. Cette comète présage le bonheur et la gloire d'un nouveau principat[3] : on sait qu'en 807/54 l'apparition d'une comète fut mise au nombre des prodiges qui annonçaient la mort prochaine de Claude[4].

Déjà, le nouveau prince se fait aimer par ses actes de clémence ; le Sénat jouit d'une entière liberté ; les prisons ne sont plus remplies de sénateurs[5] : Tacite constate qu'au com-

1. *Ecl.*, I, v. 45 :

Maternis causam qui vicit Iulis.

Les anciens éditeurs, qui admettent la correction *vicit in ulnis*, voient dans l'expression *maternis in ulnis* une hyperbole qui donne à entendre que Numérien se distingua fort jeune au barreau.

2. Tacite, *Annal.*, XII, LVIII ; Suétone, *Claude*, XXV.

3. *Ecl.*, I, v. 77-88. — Les anciens éditeurs admettent qu'une comète aurait prédit l'heureux avènement de Carus.

4. Dans l'énumération qu'il fait des prodiges nombreux qui, peu de temps avant la mort de Claude, annonçaient de funestes changements politiques (*Annal*, XII, LXIV), Tacite ne parle pas de la comète de l'an 807/54. Suétone (*Claude*, XLVI) et Dion Cassius (LX, XXXV) citent entre autres présages de la mort de Claude, l'apparition d'une comète qui se montra pendant longtemps. Sénèque (*Nat. Quaest.*, VII, XXI, 2) constate l'apparition de cette comète sans lui attribuer l'autorité d'un présage ; il la compare à celle que l'on vit sous Néron (Tacite, *Annal.*, XIV, XXII ; Suétone, *Néron*, XXXVI), en l'an 813/60. D'après l'auteur des *Questions Naturelles*, la comète que l'on vit sous le très heureux principat de Néron tournait en sens inverse de celle qu'on avait vue sous Claude : celle-là, partie du nord, se dirigea vers l'orient ; celle-ci, qui avait le même point de départ, se dirigea vers l'occident, puis s'inclina vers le midi, où elle disparut.

5. *Ecl.*, I, v. 58-62. — C'est à peu près ce que dit à Agrippine le Burrhus de *Britannicus* (acte I, scène II, v. 209-210) :

Les déserts, autrefois peuplés de sénateurs,
Ne sont plus habités que par leurs délateurs.

mencement de l'an 808/55, dans de nombreuses harangues que Sénèque composait pour lui et lui faisait réciter en public, Néron manifestait des intentions de clémence, jurait qu'on le verrait toujours disposé à pardonner[1].

On peut donc admettre que la première *Églogue* de Calpurnius a été composée vers 808/55 ; mais la dernière n'a pas été écrite avant 816/63. Dans cette septième *Églogue*, le berger Corydon rend compte au vieillard Lycotas des merveilles qu'il lui a été donné de contempler pendant les vingt jours qu'il vient de passer à Rome. Il a surtout admiré les nouveaux spectacles qu'un jeune dieu fait donner dans une vaste arène[2] ; il énumère longuement les bêtes féroces qu'il a vues combattre[3], et il décrit minutieusement l'édifice où se livraient ces combats : « Nous avons vu un théâtre dont la charpente de bois s'élève vers le ciel et domine presque le sommet de la roche Tarpéienne. Après en avoir parcouru les gradins disposés sur une pente douce, nous sommes parvenus aux places où la foule, vêtue d'un chétif manteau brun, regardait le spectacle au milieu des sièges occupés par les femmes. Car toute la partie découverte de l'édifice est réservée aux chevaliers et aux tribuns parés de toges blanches qui s'y pressent en foule[4]. » On sait par Tacite que Néron fit construire un théâtre en bois pendant l'année 810/57 ; l'historien juge indigne du peuple romain, dont il relate les actes importants, d'encombrer ses *Annales* par la description des fondements et de la charpente de ce vaste édifice que l'Empereur avait fait bâtir au Champ de Mars[5]. Les détails de cette description se trouvaient, avant la publication des *Annales*, dans l'*Histoire Naturelle* de Pline, et Suétone devait y revenir dans la *Vie de Néron*[6].

C'est seulement en 816/63 que Corydon se rend à cet amphithéâtre bâti depuis 810/57, puisqu'il y voit les chevaliers assis à des places spéciales. La *lex Roscia*, que le tribun de la

1. Tacite, *Annal.*, XIII, XI.
2. *Ecl.*, VII, v. 5 : ... Nova... spectacula... quae patula juvenis deus edit arena. — Pour les anciens éditeurs, ce jeune dieu est Carinus, fils de l'empereur Carus.
3. *Ecl.*, VII, v. 47-72.
4. *Ecl.*, VII, v. 23-29.
5. Tacite, *Annal.*, XIII, XXXI.
6. Pline, *Nat. Hist.*, XVI, XL, 200 ; XIX, I, 24 ; Suétone, *Néron*, XII.

plèbe L. Roscius Otho avait fait adopter en 687/67, attribuait aux chevaliers des places spéciales au théâtre : c'étaient les *quatuordecim ordines* qui succédaient à l'*orchestra* réservée au Sénat. Les sénateurs n'avaient au cirque de places particulières que depuis le principat de Claude[1]; et c'est seulement en 816/63 que Néron assigna aux chevaliers, jusque-là confondus au cirque avec la foule, des sièges réservés, en avant de ceux qui étaient occupés par la plèbe[2]. La dernière *Églogue* de Calpurnius n'a donc pas été composée avant l'an 816/63.

On peut fixer d'une manière approximative la date de la *Laus Pisonis*. M. R. Waltz n'est « pas éloigné de croire que le Panégyrique de Pison a été composé par un de ses partisans, au moment de la conjuration, pour servir sa popularité. Cela expliquerait qu'il soit anonyme »[3]. Cette hypothèse ne peut se soutenir : au moment où le panégyrique lui est adressé, Pison est un *juvenis*[4], c'est-à-dire un homme de moins de quarante ans. Est-il vraisemblable que Pison, qui se mariait en 790/37, ait eu moins de quarante ans, lorsque la conjuration dont il était le chef se forma, en 818/65, vingt-huit ans après son mariage? D'autre part, si l'on admet, comme toutes les vraisemblances y autorisent, que l'auteur des *Églogues*, Calpurnius, est aussi l'auteur de la *Laus Pisonis*, il est évident que la composition de la *Laus Pisonis* a précédé celle des *Églogues*. Le Panégyrique est l'œuvre de début d'un poète qui n'a pas encore vingt ans[5]; il a été adressé avant 808/55, date de la première *Églogue*, à Pison, qui était encore *juvenis* et qui avait déjà obtenu ce consulat dont parle le scoliaste de Juvénal. La *Laus Pisonis* fait allusion à ce consulat : « Qui pourrait rappeler dignement la gloire dont tu t'es illustré en ce jour où,

1. Suétone, *Claude*, XXI ; Dion Cassius, LX, VII.
2. Tacite, *Annal.*, XV, XXXII. — Comme les tribuns de la plèbe étaient pris, depuis Auguste, dans l'ordre sénatorial et dans l'ordre équestre (Suétone, *Auguste*, XL), les tribuns que Corydon voit au milieu des chevaliers, *nivei tribuni* (*Ecl.*, VII, v. 29), sont ceux qui appartiennent à l'ordre équestre.
3. R. Waltz, *Vie de Sénèque*, Paris, 1909, p. 429, note 3.
4. *Laus Pisonis*, v. 32 :
Quin age majorum, *juvenis* facunde, tuorum..
V. 109 : Quis tua cultorum, *juvenis* facunde, tuorum...
V. 211 : Felix et longa *juvenis* dignissime vita.
5. *Laus Pisonis*, v. 261 :
[Quamvis]... nondum vicesima venerit aestas.

revêtu de la toge de pourpre qui comptait autour d'elle douze faisceaux, tu célébras d'un cœur reconnaissant la divinité de César, au milieu du Sénat qui s'associait à tes éloges[1]? »

Pison prononça cet éloge de l'Empereur au moment où il prenait séance au Sénat comme consul. On sait par Pline le Jeune qu'il avait été décidé par un sénatus-consulte que, dans l'intérêt du bien public, le nouveau consul devait, sous le titre d'actions de grâces, faire entendre aux bons princes des éloges et aux mauvais des conseils[2]. Le *Panégyrique* de Trajan est le type de ces discours où l'on devait trouver beaucoup plus d'éloges que de conseils. Les historiens ne mettent pas C. Calpurnius Piso au nombre des consuls ordinaires, magistrats éponymes qui donnaient leur nom à l'année. Il fut *consul suffectus*, nous ne savons en quelle année du principat de Claude.

Wernsdorf adopte l'opinion d'Onofrio Panvinio qui se fondait sur une ancienne inscription, dont Lenain de Tillemont rejetait déjà l'autorité comme douteuse[3], pour affirmer que C. Calpurnius Piso fut, à partir des calendes de juillet de l'an 800/47, *suffectus* à l'Empereur Claude, consul pour la quatrième fois[4].

Tout ce que nous pouvons établir, c'est que dans un poème qui a été composé avant 808/55, à une date où Pison était un *juvenis* de moins de quarante ans, il est question de son consulat. Si l'on admet que Pison avait vingt-cinq ans au moment de son mariage, en 790/37, il était né en 765/12. On n'obtenait guère le consulat sous l'Empire avant l'âge de trente-cinq ans: né en 765/12, il a pu au plus tôt être consul *suffectus* en 800/47.

Nous n'avons pas d'autre indication sur le *cursus honorum* de Pison. La *Laus Pisonis* ne fait allusion à aucune autre des charges qu'il a remplies; et les historiens qui ne parlent pas de son consulat ne disent rien de son rôle politique avant la conjuration de l'an 818/65.

1. *Laus Pisonis*, v. 68-71. — Je traduis le texte de Baehrens qui, au lieu de la vulgate *reticente senatu*, « au milieu du Sénat silencieux », admet la conjecture de Unger, *recinente senatu*. Le verbe *recino* signifie ici faire chorus à ce qui a été dit ou chanté.

2. Pline le Jeune, *Panegyr.*, IV, 1; *Epist.*, III, XVIII, 1.

3. Lenain de Tillemont, *Histoire des Empereurs*, t. I, p. 96, col. 1.

4. Lemaire, *Poetae Latini Minores*, vol. III, p. 41-42.

## III

**C. Calpurnius Piso d'après la « Laus Pisonis ». — Son éloquence et ses succès comme avocat et comme orateur devant les divers tribunaux et au Sénat. — Son talent comme déclamateur en latin et en grec. — Sa victoire au concours d'éloquence grecque des jeux quinquennaux de Naples, en 794/41. — Habileté poétique et musicale de Pison. — Il paraît au théâtre comme tragédien lyrique. — Son adresse à la balle; sa science au jeu des « latrunculi ». — Il excelle aux exercices de l'escrime grecque. — Pison type du grand seigneur accompli.**

La *Laus Pisonis* donne un portrait intéressant, quoique évidemment très flatté, de Pison à la fin du principat de Claude, et fournit des renseignements assez abondants sur les travaux et les plaisirs qui occupaient sa jeunesse.

Digne descendant de la *gens Calpurnia* qui tire son origine de Calpus, fils du roi Numa, et en particulier de la famille dont le *cognomen* vient de l'antique Pison dont la main calleuse pilait l'orge humide[1], C. Calpurnius Piso ne dégénérait pas de ses illustres ancêtres, honorés du triomphe, dont les noms remplissent les Fastes Consulaires[2]. Si l'on admet qu'il appartenait à une branche de la famille qui n'avait pas de second *cognomen* et où le *praenomen* de Caius se transmettait de père en fils, on ne trouve guère parmi les nombreux Pisons inscrits dans les Fastes Consulaires que le premier en date qui puisse être son ancêtre direct: C. Calpurnius Piso, fils de C. Calpurnius Piso, préteur urbain en 542/212, qui fut lui-même préteur en 568/186, honoré du triomphe après ses victoires sur les Espagnols en 570/184, et consul en 574/180[3].

1. *Laus Pisonis*, v. 15 :

Ut domus a Calpo nomen Calpurnia ducat,
Claraque Pisonis tulerit cognomina prima,
Humida callosa cum pinseret hordea dextra.

Voir les notes 1 et 2 de la page 4.

2. *Laus Pisonis*, v. 8 :

...avitis fulta triumphis
Atria... pleni numeroso consule fasti.

3. Tite-Live, XXV, XLI; XXXIX, VIII; XLII; XL, XXXV; XXXVII.

L'activité de Pison, admirablement réglée dans toutes ses manifestations[1], ne s'est jamais proposé comme but la gloire militaire des anciens héros de la *gens Calpurnia* chantés par les poètes d'autrefois. Aux palmes du triomphe dont se glorifiait C. Calpurnius Piso, le préteur de l'an 568/186, son descendant, qui s'est adonné aux travaux du barreau, préfère les palmes de l'éloquence dont le client reconnaissant ornait la porte du défenseur qui avait gagné son procès[2]. Sous l'empire, la profession d'avocat était lucrative et honorée. A côté des pauvres orateurs dont Juvénal raconte les misères, ceux qui n'ayant pas comme Pison un palais dont les palmes ornaient la grande porte, bien en vue des passants, étaient réduits à fixer les palmes médiocres offertes par de rares clients au bas de l'escalier qui conduisait à leur demeure, un galetas sous les toits, où personne ne pouvait les voir[3], à côté de ces besogneux qui, pour quatre plaidoyers, recevaient une pièce d'or ou devaient accepter comme paiement en nature des jambons, des sardines et quelques cruches de mauvais vin[4], on admirait les maîtres du barreau qui conquéraient la gloire et qui parvenaient à l'opulence. Si la fortune personnelle de Pison le dispensait de rechercher les grandes richesses auxquelles arrivaient certains de ses confrères malgré les édits qui limitaient les honoraires d'un plaidoyer à dix mille sesterces[5], il ambitionnait du moins la gloire de ces grands orateurs dont la porte était assiégée par la foule des plaideurs[6], qui s'empressaient dès l'aube à réclamer le concours de leur talent, comme jadis, au matin, les vestibules des riches patriciens étaient

1. *Laus Pisonis*, v. 5 :

...Miranda per omnes.
Vita modos.

2. *Laus Pisonis*, v. 31 :

Altaque victrices intexunt limina palmae.

3. Juvénal, *Sat.*, VII, v. 117 :

...Ut tibi lasso
Figantur virides, scalarum gloria, palmae.

Cf. Martial, VII, xxviii, v. 5 :

Sic fora mirentur, sic te palatia laudent,
Excolat et geminas plurima palma fores.

4. Juvénal, *Sat.*, VII, v. 119-122.

5. Tacite, *Annal.*, XI, vii. — L'édit de Claude qui limite les honoraires à *dena sestertia* est de l'an 800/47.

6. Sénèque, *De Ira*, III, xxxvii, 2,

encombrés par les clients qui venaient recevoir la sportule après avoir salué leur patron[1].

Le panégyriste peut proclamer sans grande exagération que la gloire des combats a fait place à la gloire des luttes pacifiques du Forum où le vainqueur sauve la vie et l'honneur d'un citoyen, et que le temps est venu où, comme le demandait Cicéron, le triomphateur couronné de lauriers doit céder le pas à l'orateur revêtu de la toge[2].

En effet, au moment où le jeune et éloquent Pison[3] se faisait remarquer par ses succès oratoires qui surpassaient les succès militaires de ses ancêtres[4], lui qui aurait su être soldat, si la guerre l'avait appelé, et tenir dignement sa place dans le tumulte des camps, comme il la tenait dans le calme du Forum[5], la paix que les successeurs d'Auguste se faisaient un devoir de conserver à l'empire engageait les jeunes hommes de l'aristocratie à exercer leur activité sur un autre terrain que les champs de bataille. Pendant les dernières années du principat de Tibère, aucune guerre importante ne permettait au jeune Pison de faire ses débuts dans la carrière des armes, et lorsque Claude le rappela d'exil, les lointaines expéditions dirigées en Bretagne, d'abord par Vespasien, puis par A. Plautius et P. Ostorius Scapula[6] devaient tenter médiocrement un jeune orateur, riche et de grande famille, qui savait que Domitius Afer, ce Gaulois d'origine obscure, était arrivé, malgré le peu de considération dont il jouissait, mais grâce à sa souple éloquence qui avait triomphé du féroce Caligula[7], à se faire nommer par lui *consul suffectus*, en 792/39, et à se placer au nombre des personnages les plus illustres[8]. M. Aper fait dans le *Dialogue des Orateurs* un merveilleux tableau de la gloire et des avantages que l'éloquence procure. Les riches, les puissants, les personnages les plus considérés, viennent humblement

1. Cf. Virgile, *Georg.*, II, v. 461-462
2. *Laus Pisonis*, v. 26-29.
3. *Laus Pisonis*, v. 32 :
   ...Juvenis facunde.
4. *Laus Pisonis*, v. 32-34.
5. *Laus Pisonis*, v. 156-158.
6. Tacite, *Agricola*, XIII-XIV.
7. Dion Cassius, LIX, XIX.
8. Tacite, *Annal.*, IV, LII; XIV, XIX.

mettre sous la protection du grand avocat leur fortune et leur vie. Quand il sort de chez lui pour aller au Forum, un cortège de clients l'accompagne. Le public l'admire, les juges le respectent : il parle au milieu du silence de l'auditoire docile à tous les sentiments qu'il veut lui inspirer. Quand il passe dans les rues, les gens même de la populace, ceux qui ne sont pas revêtus de la toge et qui ne portent que la tunique, le désignent du doigt et le nomment par son nom. A peine arrivés à Rome, les étrangers qui ont déjà entendu parler de lui dans leurs municipes et dans leurs colonies se mettent en quête de lui, avides de contempler au moins les traits de son visage[1].

A en croire son panégyriste, Pison était l'objet du même enthousiasme que devaient provoquer trente ans plus tard les grands avocats contemporains de M. Aper : quand il allait plaider en faveur d'accusés accablés d'angoisse, on assiégeait le Forum pour entendre la voix éloquente du défenseur, comme autrefois la foule s'entassait dans les rues trop étroites pour assister aux triomphes des anciens Pisons[2]. Les juges, dominés par la force oratoire du jeune avocat, ne peuvent contempler sans émotion les traits du visage qui les maîtrise et se voient forcés de soumettre leur opinion à l'autorité de la parole qu'ils écoutent[3]. « Tel le cavalier de Thessalie sait, à l'aide d'un frein mobile, diriger dans une plaine ouverte la bouche écumante de son cheval ; tantôt, non content de lâcher les rênes à l'animal furieux, il le presse encore de l'éperon ; tantôt, d'un coup sec, il relève sa tête docile ou la tourne de côté pour continuer en cercle sa course impétueuse[4]. » Pison peut mener à son gré le juge qui l'écoute, parce qu'il possède dans la perfection les secrets des trois genres de l'éloquence homérique[5] : mieux qu'Ulysse, il lance à la fois les nuages de grêle et la foudre ; il enchaîne ses raisonnements dans les

1. *Dial. de Orat.*, VI-VII.
2. *Laus Pisonis*, v. 37-40.
3. *Laus Pisonis*, v. 44-48 ; 55-56.
4. *Laus Pisonis*, v. 49-54.
5. Cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, XII, X, 64 ; Aulu-Gelle, *Noct. Att.*, VI (VII), XIV, 7.

règles d'une logique plus stricte que celle de Ménélas; et sa parole facile où les fleurs s'épanouissent surpasse en grâce et en douceur la célèbre parole de Nestor[1]. Ainsi, partout où il parle, il triomphe : le *Forum Romanum*, le *Forum Caesaris* et le *Forum Augusti* retentissent tous les trois de ses louanges[2]. Au tribunal des centumvirs dont les quatre chambres présidées par les décemvirs s'occupent d'affaires civiles, devant les *quaestiones perpetuae* qui intentent des accusations capitales, dans le Sénat lui-même, l'éloquence de Pison est toute-puissante[3].

Pendant les chaleurs de l'été, les tribunaux et le Sénat où Pison triomphait prenaient leurs vacances. Dès l'époque de Plaute, les riches Romains profitaient du temps où toutes les affaires étaient ajournées pour aller aux champs surveiller leurs moissons[4]. En l'an 848/95, c'est dans une retraite délicieuse au bord du Tibre que l'ami de Stace, le jeune et déjà célèbre avocat Vitorius Marcellus, à qui Quintilien devait plus tard dédier son *Institution Oratoire*, venait se reposer et prendre des forces pour les luttes d'une nouvelle année judiciaire, aussitôt que la saison paresseuse mettait fin aux labeurs du barreau, que le retour de l'époque des moissons faisait le vide au Forum, que la foule gémissante des clients cessait d'envahir le vestibule de leur défenseur et que le tribunal des centumvirs ne tenait plus d'audiences[5].

Mais l'activité de Pison ne connaissait pas de vacances; quand les tribunaux chômaient, son éloquence trouvait un autre théâtre. Près d'un siècle auparavant, vers l'an 719/35, le consulaire C. Asinius Pollio ouvrait sa maison à un public restreint et choisi qu'il conviait à l'entendre déclamer[6]. Cet exemple avait été suivi par beaucoup de personnages illustres qui faisaient concurrence aux déclamateurs de profession.

1. *Laus Pisonis*, v. 57-64.
2. *Laus Pisonis*, v. 44 :
   Laudibus ipsa tuis resonant Fora.
3. *Laus Pisonis*, v. 41-43; v. 65-67.
4. Plaute, *Les Captifs*, I, 1, v. 10 :
   Ubi res prolatae sunt, cum rus homines eunt.
5. Stace, *Silv.*, IV, IV, v. 4-9; v. 39-45.
6. Sénèque le Père, *Controv.*, IV, *Praefat.*, 2.

Mais Pison ne voyait dans la déclamation qu'un travail de vacances; et, contrairement à ceux de ses contemporains qui débitaient leurs *suasoriae* et leurs *controversiae* en toute saison et devant tous ceux qui se présentaient pour les applaudir, le grand avocat ne se faisait entendre devant un auditoire d'invités qu'au moment de l'année où le juge ajourne les procès; la jeunesse romaine était alors conviée dans la maison du maître qui préludait avec des armes inoffensives aux sérieux combats du barreau et qui exerçait ses facultés oratoires sur des causes de pure invention[1].

Pison déclamait en grec aussi bien qu'en latin[2]. Cette éloquence grecque où l'avocat de Rome se montrait rival redoutable des orateurs d'Athènes ne pouvait se produire au Forum; quelques connaisseurs étaient seuls admis à l'apprécier dans la maison du maître. Mais elle connut la gloire du succès public aux célèbres jeux quinquennaux de Naples qu'Auguste avait rétablis[3], et où Stace devait être couronné en 844/91[4]. Les juges du concours d'éloquence grecque purent admirer la force et le charme d'un discours où la solidité de la pensée s'alliait à l'éclat de l'expression, où abondaient les figures et les traits[5].

On sait que Claude assista aux jeux quinquennaux de Naples en 794/41; l'Empereur y fit jouer une comédie grecque de son frère Germanicus dont il tenait à honorer la mémoire et lui décerna le prix conformément à la décision des juges; il prit part lui-même aux fêtes, chaussé de sandales et revêtu du manteau pour les concours littéraires, paré d'une robe de pourpre et d'une couronne d'or pour les concours gymniques[6]. C'est apparemment aux jeux de l'an 794/41, en présence de Claude qui venait de le rappeler d'exil, que Pison concourut pour l'éloquence grecque avec le succès que vante son panégyriste.

Il aurait pu se présenter à d'autres concours des *Ludi Augus-*

1. *Laus Pisonis*, v. 84-88.
2. *Laus Pisonis*, v. 89-90.
3. Suétone, *Auguste*, XCVIII. — Cf. Strabon, V, IV, 7.
4. Stace, *Silv.*, II, II, v. 6; III, V, v. 92; V, III, v. 113.
5. *Laus Pisonis*, v. 91-96.
6. Suétone, *Claude*, XI; Dion Cassius, LX, VI.

*tales* de Naples. Quand il voulait bien, en se jouant, s'occuper d'astreindre au rythme poétique la libre abondance de ses pensées, il composait des vers dignes des Muses d'Aonie[1]. Quand il lui plaisait de promener un archet d'ivoire sur les cordes de la lyre, l'instrument d'Apollon rendait des sons si harmonieux que l'on eût dit que Pison avait eu le dieu lui-même pour maître[2]. Le panégyriste semble vouloir excuser son héros d'avoir été un habile joueur de lyre : « Pourquoi en avoir honte? La tradition nous apprend que la cithare de Phœbus a été maniée par un guerrier qui savait tendre l'arc. Le fier Achille, dit-on, tenait la lyre au moment où le héros, fils de Priam, incendiait les mille vaisseaux des Grecs, au moment où la trompette aux sons graves étouffait les accents harmonieux de la lyre. Le fils de la Néréide faisait retentir de doux accords sous le pouce de cette main qui avait brandi le javelot du Pélion[3]. » On sait que lorsque les envoyés d'Agamemnon se rendent au camp des Myrmidons pour essayer de fléchir la grande âme du chef qui se refuse obstinément à prendre part aux combats, ils trouvent Achille dans sa tente occupé à chanter les exploits des héros en s'accompagnant de la phorminx[4]. Par cette allusion à Achille, l'auteur de la *Laus* veut-il donner à entendre discrètement que Pison chantait sur le théâtre en se faisant accompagner de la lyre? Le scoliaste de Juvénal dit, en effet, que le descendant de l'illustre *gens Calpurnia* se plaisait à jouer des tragédies en costume d'acteur et que son habileté comme artiste de théâtre contribua à lui acquérir la faveur de Caligula[5]. Tacite rapporte les paroles d'un des conjurés qui, au moment de la conspiration de l'an 818/65, prétendait que le déshonneur était le même à avoir pour Empereur un acteur de tragédie ou un joueur de cithare, Pison, qui chantait en costume de tragédien, ou Néron, qui chantait en s'accompagnant de la cithare[6]. Pison paraissait

1. *Laus Pisonis*, v. 163-165.
2. *Laus Pisonis*, v. 166-168.
3. *Laus Pisonis*, v. 171-177.
4. *Iliade*, IX, v. 186-189.
5. Juvénal, *Scol. ad Satir.*, V, v. 109.
6. Tacite, *Annal.*, XV, LXV.

sur le théâtre avec le masque et le manteau tragiques, à la tête d'un chœur, et il chantait les parties de solo. C'est d'ailleurs ce que faisait, mais probablement avec moins de succès, le citharède Néron qui chantait, lui aussi, sous le masque, des scènes de diverses tragédies : *Niobé*, *Canacé*, *Oreste*, *Œdipe aveugle, Hercule furieux*[1].

Si l'on ne peut trouver dans les vers de la *Laus* où il est dit que Pison n'a pas à rougir de son talent sur la lyre une confirmation certaine de ce que Tacite et le scoliaste de Juvénal racontent au sujet de son habileté de tragédien lyrique, d'autres passages du poème excusent en termes précis le grand avocat de s'être permis à ses heures des distractions qui n'étaient ni littéraires ni artistiques.

Un développement par *sententiae*, au goût et à la manière d'Ovide[2], tend à prouver que, si le soldat ne reste pas toujours sous les armes, si le Crétois détend parfois son arc, si Jupiter lui-même laisse parfois reposer ses traits enflammés pour prendre la coupe de la main qui vient de lancer la foudre[3], Pison a bien le droit de chercher dans les exercices physiques un délassement à ses travaux intellectuels. Mais, habitué aux disciplines grecques, Pison dédaigne les travaux militaires du Champ de Mars, qui préparaient jadis les jeunes Romains au métier des armes[4]. Aussitôt après les guerres civiles, Auguste avait renoncé à ces exercices guerriers pour s'adonner aux jeux de la balle *(pila)* et du ballon *(folliculus)*, qui étaient devenus des jeux à la mode[5]. Le parvenu Trimalchion ne manquait pas de s'y exercer avec des balles vertes, au milieu d'un cercle de curieux moins attentifs à son jeu qu'à ses grossières bizarreries[6].

A la vérité, dès le temps de la République, la balle était le

1. Suétone, *Néron*, XXI.
2. Ovide, *Amours*, I, II ; *Trist.*, V, XII ; *Pont.*, I, V ; Sénèque le Père, *Controv.*, II, II, 12. — Cf. mon ouvrage, *La jeunesse d'Ovide*, Paris, 1905, p. 109-111.
3. *Laus Pisonis*, v. 140-154.
4. Cf. Horace, *Sat.*, II, II, v. 10 :

... Si Romana fatigat
Militia assuetum graecari.

5. Suétone, *Auguste*, LXXXIII.
6. Pétrone, *Satir.*, XXVII.

délassement favori des personnages les plus graves, des jurisconsultes en particulier. P. Mucius Scaevola, qui fut consul en 621/133, y excellait, aussi bien qu'aux « douze lignes » *(duodecim scripta)*, qui étaient une sorte de trictrac[1]. Le brillant avocat Pison avait donc le droit de jouer à la balle comme le savant jurisconsulte P. Mucius Scaevola et de réunir autour de lui, quand il s'exerçait à ce jeu où il excellait, un cercle de curieux qui admiraient, loin de railler à la manière de ceux qui étaient attirés par le ridicule appareil de Trimalchion. Les autres groupes de joueurs renonçaient à leur jeu pour se rassembler autour de Pison, pour être témoins de son agilité soit à renvoyer la balle, soit à la saisir au moment où elle tombait et à la lancer encore d'un geste inattendu[2].

L'exemple de Scaevola, qui était habile aux « douze lignes », autorisait aussi Pison à faire manœuvrer les « petits soldats », — *latrunculi*[3], — jeu que l'on rapproche des dames ou des échecs et qui réclamait des combinaisons aussi savantes que les *duodecim scripta*. Dès le temps d'Ovide, on avait écrit des poèmes où était enseignée la tactique de ces petits soldats de deux couleurs différentes qui devaient évoluer avec habileté pour ne pas se laisser envelopper par l'ennemi[4]. Ces poèmes n'existent plus; mais quelques vers de la *Laus* décrivent minutieusement le jeu savant et varié de Pison : « Sur un tableau qui s'ouvre aux évolutions ingénieuses, les pièces de deux couleurs sont disposées ; les soldats de cristal se font la guerre. Tantôt un blanc empêche deux noirs d'avancer; tantôt ce sont deux noirs qui arrêtent un blanc. Mais toi, quand tu diriges le combat, est-il un ennemi qui ne te cède le champ de bataille, est-il une des pièces dont tu es le chef qui recule, ou qui, au moment de succomber, ne cause la perte de son adversaire? Ton armée a mille manières de combattre. Celui-ci fuit et, en fuyant, enlève son agresseur; celui-là

1. Cicéron, *De Orat.*, I, L, 217; Quintilien, *Instit. Orat.*, XI, II, 38; Valère Maxime, VIII, VIII, 2.

2. *Laus Pisonis*, v. 185-189.

3. Le sens propre de *latro*, dont *latrunculus* est le diminutif, est « soldat mercenaire ». — Cf. Varron, *De Lingua Latina*, VIII, LII: Latrones dicti qui conducebantur; ea enim merces graece dicitur λάτρον.

4. Ovide, *Trist.*, II, v. 477-480.

s'avance d'une retraite lointaine où il se tenait aux aguets. Cet autre ose se jeter dans la mêlée, et son arrivée est une déception pour l'ennemi qui accourait au butin. En voici un qui est exposé à des retards hasardeux, qui semble enchaîné, mais c'est lui qui enchaîne deux adversaires. Un autre s'ébranle pour de plus grands exploits ; rapide, il s'ouvre un chemin à travers des obstacles, se précipite sur les bataillons ennemis, porte le ravage dans le camp fortifié dont il a renversé les murailles. Cependant, malgré les combats acharnés que les deux partis se livrent, avec ta phalange qui n'est pas entamée, ou qui, du moins, n'a éprouvé que des pertes légères, tu es vainqueur, et tu fais résonner dans tes mains une foule de prisonniers [1]. »

Sous l'empire, le jeu des *latrunculi* était en grande vogue. Sénèque, qui blâme l'oisiveté de ses contemporains occupés à se chauffer au soleil, à se distraire à la balle ou aux « petits soldats » [2], rend hommage à la fermeté de Julius Canus qui, en attendant le centurion qui devait le conduire à la mort par ordre de Caligula, jouait tranquillement à son jeu favori [3]. On faisait cercle autour de Pison quand il s'asseyait devant la *tabula latruncularia*, comme lorsqu'il lançait la balle. Rien d'étonnant que cette maîtrise à un jeu à la mode lui ait valu la faveur de Caligula [4] ; on sait que son adresse au billard fut aux yeux de Louis XIV le principal titre du conseiller Michel Chamillart pour remplacer dans leurs divers ministères Colbert et Louvois.

Par sa supériorité dans certains exercices du corps que les amateurs fidèles aux traditions de la *Romana militia* auraient jugés convenables aux Grecs seuls, Pison pouvait aussi se concilier les bonnes grâces de Caligula, qui donnait en 791/38 des jeux gymniques, renouvelés l'année suivante pour l'anniversaire de Drusilla [5], et l'estime de Claude, qui faisait une grande part aux combats d'athlètes dans les jeux institués

1. *Laus Pisonis*, v. 192-208.
2. Sénèque, *Epist.*, CVI, 11 ; CXVII, 30 ; *De Brevitate vitae*, XIII, 1.
3. Sénèque, *De Tranquillitate animi*, XIV, 4-10.
4. Juvénal, *Scol. ad Satir.* V, v. 109.
5. Dion Cassius, LIX, IX ; XIII.

en 797-44 pour célébrer son triomphe sur les Bretons[1]. C'est, en effet, à la manière des Grecs que Pison combattait lorsque, maniant des armes légères, il s'avançait ou se tenait ferme et immobile, évitant et menaçant à la fois son adversaire; lorsque, traçant de ses pieds agiles des cercles rapides autour de cet adversaire, il parvenait à diriger d'une main sûre l'arme vers sa poitrine ou à le frapper au flanc d'un coup inattendu[2]. Cette escrime nouvelle était inconnue aux jeunes hommes de l'époque républicaine, qui n'avaient d'autre antagoniste qu'un poteau solidement planté dans le sol contre lequel ils s'exerçaient, comme s'il se fût agi d'un ennemi véritable[3]. Elle était absolument condamnée par les conservateurs des anciennes traditions, dont Pline se fait l'interprète quand il prétend que l'introduction de cette gymnastique étrangère dans le régime des exercices romains n'a eu d'autre résultat que de développer la force corporelle au détriment de l'énergie morale[4].

Le panégyriste n'a garde évidemment de blâmer, comme auraient pu le faire les Romains de la vieille roche, ce goût pour les exercices de la gymnastique grecque où Pison excellait.

Loin de là : sa maîtrise dans ce qu'on appellerait aujourd'hui les « sports », son adresse à la balle et sa science au jeu des *latrunculi* ne contribuent pas moins que son habileté poétique et musicale, son talent de déclamateur en grec et en latin et son éloquence d'avocat triomphant devant tous les tribunaux où il plaide, à faire de lui le grand seigneur accompli dont la *Laus* trace complaisamment ce portrait : « Tu t'imposes par la gravité sereine d'un visage dont la distinction frappe et charme les yeux. Dans ton maintien, aussi éloigné d'une sévérité chagrine que d'un mol abandon, on peut apprécier une riante austérité ; on y reconnaît la glorieuse noblesse d'une aristocratie héréditaire et des traits dignes d'une illustre naissance[5]. »

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

*(A suivre.)*

1. Dion Cassius, LX, xxiii.
2. *Laus Pisonis*, v. 178-184.
3. Végèce, I, xi.
4. Pline, *Nat. Hist.*, XXIX, i, 26 ; XXXV, xiii, 168.
5. *Laus Pisonis*, v. 100-105.

# NOTES GALLO-ROMAINES

## LXI

### *FORMA GALLIAE ANTIQUAE*[1]

La carte de la Gaule romaine, préparée par Henri Kiepert, complétée et publiée par Richard Kiepert, était depuis longtemps attendue, provoquait des impatiences et des espérances. La voici enfin, et, à tous les égards, forme et fond, gravure et lettre, elle m'apporte surtout des désillusions. — Je laisse de côté les procédés cartographiques et typographiques, pour ne parler que des questions d'ordre scientifique : et encore, pour celles-ci, j'éviterai les points où il y a matière à hésitation.

#### Du tracé des rivages.

Cette carte accepte encore la théorie, vieille de quarante ans et davantage, sur les bouleversements du rivage. Elle fait de la Gironde un estuaire à deux bras[2]; elle envoie une portion du Rhône se jeter dans l'étang de Mauguio; elle enlève à la Camargue une bonne partie de son étendue, de manière à faire arriver tout près d'Arles la côte méditerranéenne. Que pensera de cela l'auteur de l'admirable *Face de la Terre*, M. Suess, qui a écrit de si justes choses sur la stabilité de nos cordons littoraux[3]? Que pensera de cela M. Hirschfeld, qui

1. *Gallia secundo et tertio p. Chr. n. sæculo*, fascicule XXV de *Henrici Kiepert Formæ orbis antiqui*, 36 Karten mit kritischem Text und Quellenangabe, bearbeitet und herausgegeben von Richard Kiepert. Preis pro Kartenblatt mit Text : m. 3. Berlin, Dietrich Reimer (Ernst Vohsen), une carte [datée de 1913] et une feuille in-f° de 3 p. [datée de janvier 1912].

2. La largeur de la Gironde est marquée d'une façon excessive (jusqu'à 15 kilomètres). — Toute la péninsule des dunes d'Arvert (entre la pointe de La Coubre et la pointe d'Arvert) où il y a des cotes de hauteur dépassant 60 mètres, est figurée sous forme d'espaces marécageux, pareils au marais poitevin.

3. Suess, trad. franç. d'E. de Margerie (excellente), II, p. 705; cf. p. 865. — Sur cette question, en dernier lieu, ici, p. 98 et 102.

a rendu aux Saintes-Maries, avec la propriété d'une inscription capitale, le droit à exister dès l'époque romaine[1], à être un port et un *oppidum*, la bourgade de *Ratis*[2]? Et que peuvent penser les travailleurs de France qui, durant la dernière génération, ont recherché avec passion et prudence les destinées de nos rivages? Avoir soutenu trente ans d'efforts pour renverser une théorie aventureuse, l'avoir démolie pierre par pierre, « grau » par « grau », avoir rendu enfin toutes nos côtes à leur forme séculaire et traditionnelle, et voir brusquement cette théorie triompher à nouveau dans un atlas déjà célèbre, y triompher contre toute évidence, et par là reprendre vie pour tromper encore pendant des années les érudits de l'avenir : quel déboire pour ceux qui se savent arrivés au vrai! Il va donc falloir rouler toujours ce rocher de Sisyphe qu'est le fait scientifique! Jamais livre ne m'aura donné pareille impression de lassitude, de découragement.

## Du tracé des cours d'eau.

La carte place vers Bayonne *Lapurdum* l'embouchure de l'Adour. On sait que cette embouchure a été ouverte par l'ingénieur Louis de Foix en 1578, et qu'auparavant le fleuve a débouché vers Capbreton. M. R. Kiepert a reconnu dans sa préface l'existence de cette vieille embouchure. Est-ce pour cela que, sur la carte, il a tracé un ancien bras de l'Adour allant directement de l'aval de Dax à Capbreton[3]? Mais il oublie que si l'Adour se jetait à Capbreton, c'est après avoir passé par Bayonne, où il a toujours passé, et passé tout entier. — Que d'inquiétudes m'offre sa Durance, dont il accepte une dérivation au sud de *Glanum* (Saint-Remy), une autre dans la Crau, une troisième dans l'étang de Berre! — Et quelle sur-

1. Hirschfeld, *Gallische Studien*, II, 1884, p. 17 et s. Cf. *C.I.L.*, XII, 4101. Remarquez que, très sagement, la carte du *Corpus*, par suite de cette inscription, indique *Les Saintes-Maries* comme lieu à antiquités romaines. Combien ces cartes du *Corpus*, tome XII, sont plus claires, plus exactes que la nouvelle! — Les habitants du Boulonnais sont les *Oromarsaci* et non *Oromansaci* (cf. Pline, IV, 106).

2. Cf. ici, 1901, p. 337, 342-3; 1903, p. 137.

3. Par Saubusse et Saint-Vincent? Mais l'Adour coule à moins de 6 mètres, et les cotes du pays riverain sont supérieures à 20 mètres. — Écrire non pas *Goul*, mais *Gouf* de Capbreton.

prise de ne pas voir mentionnée dans les terres basses du Rhin la fameuse *fossa Corbulonis*, que tous les savants, depuis Cluvier, ont identifiée avec la Vliet! L'utilité de cartes de ce genre doit être surtout en ce qu'elles nous aident à comprendre les textes.

## Des noms de fleuves.

Sur la carte, l'Adour est nommé *Aturis* en aval d'Aire, *Atura* en aval de Tarbes; aucun de ces noms ne me paraît convenir, l'Adour s'étant appelé sans doute *Atur* ou *Aturus*[1]. — Le nom du Lot est *Oltis* et non *Ottis*[2]. — Pourquoi avoir omis le Gers, *Egircius*, rendu illustre par une poésie de Fortunat[3]? *Ledus*, le Loir[4]? *Avario*, l'Aveyron? ceux-ci, aux noms d'expression si ancienne. *Icaunus* pour nom de l'Yonne m'étonne beaucoup : il y a *deæ Icauni* sur la seule inscription qui la mentionne[5]. — Tous ces détails d'orthographe ont une importance particulière sur une carte, qui est toujours une façon de dictionnaire.

## Les montagnes.

Ce n'est pas à 1,257 mètres, mais aux abords de 279 mètres qu'est le seuil de la route romaine du Pertus aux Pyrénées

1. *Aturus* paraît la forme donnée par Lucain (I, 420), *Aturius* par Ptolémée (II, 7, 1), *Aturrus* par Ausone (*Mos.*, 468; *Parent.*, 6, 11). — Dans le texte, on a écrit plus correctement *Atur*, *Aturis*, *Aturius*.

2. Cf. Holder, II, c. 849. Dans l'énumération de Sidoine (cf. n. 4) je propose de corriger CLITIS en OLTIS (des mss. ont *Olitis*).

3. *Carmina*, I, 21 — M. Kiepert place l'embouchure du fleuve *Sigmatis* [gén. Σιγμάτιος], non pas à la Leyre, mais au courant de Mimizan; il fait du *Canentelus* la Vie de Vendée, et non pas la Charente *(Carantonus)*. C'est le système de Gossellin (*Recherches*, t. IV, 1813, p. 71 et pl. 8), trop aveuglément suivi par l'éditeur de Ptolémée, Carl Müller (p. 199-201), aveuglément suivi à son tour par M. Kiepert. Il eût été bon de le revoir de près. Car nul n'ignore que Gossellin fut le type du géographe systématique et même chimérique : et, en l'an 1913, s'en référer là-dessus à Gossellin me paraît vraiment une chose plus qu'étrange. Alors, Ptolémée aurait oublié la Charente et noté la Vie! oublié la Leyre et noté le courant de Mimizan!

4. Cf. Holder, II, c. 169. On interprète d'ordinaire le Lez ou le Liron (affluent de l'Orb de Montpellier) pour le *Ledus* de la célèbre énumération des fleuves gaulois chez Sidoine (*Carm.*, 5, 208-9). Cela me paraît être plutôt le Loir.

5. L'inscription (XIII, 2921) suppose un nominatif *Icaunis*, soit, plutôt (*Icauni* étant une forme de datif celtique), un nominatif *Icauna* (Seymour de Ricci, *Rev. des Ét. anc.*, 1902, p. 214).

orientales. — Au lieu de *Dumius*, pour le puy de Dôme, il faut *Dumias*[1]. — L'expression de Cévennes, *Cebenna mons*, est localisée par l'auteur entre l'Aigoual et le Gerbier de Jonc, alors que les Anciens étendaient ce nom depuis les Pyrénées jusqu'au plateau de Langres[2]. — Au surplus, il ne fallait, pour éviter de telles erreurs, ni une très grande science, ni une très grande peine. Il suffisait de chercher chacun de ces noms dans l'admirable répertoire de Holder.

## Des limites politiques.

J'ai été fort dérouté en ne voyant pas indiquées les limites des cités. Cela, pourtant, est la chose essentielle dans la géographie politique de la Gaule romaine : sans ces limites, vous ne comprenez rien à son régime administratif, à sa vie religieuse ou matérielle. Tous les cartographes sérieux qui ont précédé MM. Kiepert l'ont fait. Pourquoi y avoir renoncé? Supprimer l'indication de ces frontières, c'est se débarrasser d'une difficulté avec une insigne désinvolture, c'est négliger comme non avenus tous les efforts de la science depuis Sanson d'Abbeville[3]. Je dirai toute ma pensée : c'est faire faire à la science un formidable bond en arrière. Ne me répondez pas qu'il est impossible de reconstituer ces limites des *civitates*. A chaque nouveau travail, l'érudition a trouvé de nouveaux jalons pour les reconnaître : elle a eu les bornes des diocèses épiscopaux avant 1789, elle a eu les noms de *Fines*, ceux d'**Icoranda*, elle a eu des indices archéologiques, temples ou théâtres de frontières. Et tous ces témoins concordent au lieu de se contrarier : si bien qu'aujourd'hui, à quelques kilomètres près, nous pouvons retrouver l'étendue des *civitates* gauloises,

1. *Deo Mercurio Dumiati*, *C.I.L.*, XIII, 1523.

2. Strabon, II, 5, 28; III, 2, 8; IV, 1, 1; IV, 1, 3; etc. Cf. les textes chez Holder, I, col. 880-2.

3. Je dis tous les cartographes et géographes depuis le XVII[e] siècle. Car il ne faut point croire, comme on le dit volontiers aujourd'hui, que le rapprochement entre les *civitates* gauloises et les anciens diocèses de la France soit l'œuvre de la science du XIX[e] siècle. Il est admis dès le XVII[e] siècle par Sanson d'Abbeville et de Marca, et je ne mets pas en doute qu'on trouverait dès la Renaissance des traces de ce rapprochement.

et, parfois même, des plus importants de leurs *pagi*. Qui donc, s'occupant de l'Antiquité, ignore ces choses ?

D'ailleurs, cette carte porte les limites des neuf provinces de Gaule et de Germanie. Mais ces limites, comment les a-t-elle établies, si ce n'est en suivant les frontières des cités de bordure ? Qui pouvait cela, pouvait le reste.

Au surplus, cette limitation des provinces a été faite, ici, d'une manière qui me déconcerte. — Pourquoi n'avoir pas indiqué les *Novem Populi*, attestés, entre Garonne et Pyrénées, par l'inscription d'Hasparren, pourtant bien connue ? — Le Rhône, depuis les abords de Vienne jusqu'au lac de Genève, est indiqué comme séparant la Lyonnaise et la Narbonnaise : que sont donc devenues les terres allobrogiques du nord du fleuve ? — L'Allier et la Loire marquent, chez MM. Kiepert, la séparation entre la Lyonnaise (Éduens) et l'Aquitaine (Bituriges) : que fait-on alors des possessions éduennes sur la rive occidentale de ces deux cours d'eau [1] ?

### De la place des noms de peuples.

De cette absence de limites, il est résulté que les noms de cités, ballottés dans le vague, tantôt empiètent sur des domaines étrangers, tantôt désertent leur place naturelle. — J'aperçois en Germanie Inférieure la fin de *Nervii*, cité de la *Belgica;* j'aperçois sur l'Escaut le commencement de *Batavi*, auxquels il est impossible de faire dépasser la Meuse. C'est au nord de Paris qu'on a localisé *Parisii*, dont la moitié appartenait au sud. Les *Nitiobroges* d'Agen sont mis à 30 milles de cette ville, leur capitale, et, erreur assez piquante, à l'ouest de la station de *Fines* qui marquait leur commencement à l'ouest même. Les *Viducasses* de Vieux apparaissent à 20 milles au midi de cette localité, autour de Vire, tandis que Vieux même, ou *Aregenua*, est accolé au nom des *Baiocasses* de Bayeux.

Que font les *Betasi* chez les Tongres entre Namur et Liège [2] ?

1. Sur un seul point, M. Kiepert place des domaines des Éduens ou de la Lyonnaise à la gauche de l'Allier : c'est à un endroit qu'il appelle *Salviniacum*, et qui ne peut être que Souvigny. Or : 1° Souvigny vient de *Silviniacum* ; 2° Souvigny est en Aquitaine chez les Arvernes et non en Lyonnaise chez les Éduens.

2. M. Kiepert suit la doctrine courante : il n'y a aucun motif de l'accepter ;

Est-ce que les *Cugerni* occupaient tout le pays de Gellep au Wahal[1]? Quel motif a-t-on de réserver les *Cannenefates* au nord de Leyde[2]? Les *Sibuzates* ne sont pas à Dax[3], mais dans la Soule. Quel est ce vaste peuple des *Commoni* que je vois étalé en Provence entre la Sainte-Baume et Fréjus[4]? Et il y a beau temps, sous les empereurs, qu'on ne parle plus des *Elisyces* de Narbonne ou des *Bebryces* du Roussillon.

## De l'organisation politique : cités et villes.

Je n'arrive pas à comprendre ce que les auteurs ont voulu mettre sur leur carte.

Les noms des peuples ayant rang de *civitates*? Mais alors pourquoi des majuscules pour *TARBELLI*, *civitas*, et des minuscules pour *Convenæ*, également *civitas*? Pourquoi développer au long *Cocosates*, qui a cessé d'être *civitas*, et oublier *Boiates*, qui l'est toujours resté? Rien, absolument rien ne permet de distinguer, sur cette carte, un nom de *civitas*, un nom de *pagus*, un nom maintenu par l'administration impériale, un nom oublié depuis les temps légendaires de la Gaule. — Les noms des colonies, municipes, chefs-lieux des cités? Mais *Ruscino*, qui est colonie, est écrit de la même manière que la misérable station *ad Vicesimum*; Lodève, qui est colonie, est présentée comme un *vicus* insignifiant; on a attribué l'épithète de *oppidum* aux deux seules villes de Tours et d'Angers[5];

l'ensemble des textes montre bien qu'il faut distinguer les *Bætasii* des Tongres. Et il faudrait cependant tenir compte des inscriptions portant *Trajanensis* (Xanten) *Bætasius*, déjà utilisées chez Pauly-Wissowa et Holder.

1. Xanten n'a certainement pas pu leur appartenir. M. Kiepert en fait un peuple aussi important que les *Ubii*.

2. Ils habitaient *partem insulæ Batavorum* (Tac., *Hist.*, IV, 15).

3. M. Kiepert suit sans doute l'étrange opinion qui les met à Saubusse. Il y a *Sibusates* dans α de César, *Sibulates* dans π, *Sybillates* chez Pline; Meusel (Weidmann, 1913), I, p. 432. Meusel avait du reste bien jugé depuis longtemps que l'orthographe *Sibuzates* était inadmissible.

4. Je présume que c'est le peuple Κομανῶν de Ptolémée (II, 10, 5). Mais : 1° il n'est pas sûr qu'il ne s'agisse pas du roi *Comanus* de Justin (XLIII, 3), le voisin immédiat de Marseille ; 2° Ptolémée fait de ces *Comani* la tribu même où se trouve Marseille, et si cette tribu a existé, c'est près de Marseille qu'il faut la chercher ; 3° si vous songez aux *Comani* de Pline (III, 36), celui-ci dit *oppidum* et non *pagus*. D'ailleurs ce nom de tribu, chez Ptolémée, n'est plus sans doute qu'un vieux souvenir d'érudit sans rapport avec la géographie politique de son temps.

5. D'ailleurs Angers, *Juliomagus*, a été difficilement un *oppidum*, c'est-à-dire une

Limoges seule reçoit le bénéfice de ses deux noms *Augustoritum Lemovicum civ.)*; on veut indiquer par un signe spécial les colonies, et on oublie Béziers, Digne, Avignon, Lodève, et bien d'autres.

Ceci n'est pas un répertoire des erreurs commises, mais un spécimen. Je supplie mes lecteurs de ne pas me croire, de prendre, à côté de la carte Kiepert, soit les cartes I et II de Longnon, soit même la carte XIX de l'ancien Spruner-Menke, et de juger par eux-mêmes.

## Du tracé des routes.

Les éditeurs se sont bornés aux routes connues par les itinéraires et par les inscriptions[1]. Je ne sais s'ils n'ont point eu tort de s'en tenir là. Les itinéraires sont une source détestable, la plus incohérente, la plus intermittente de l'Antiquité. A qui laisseront-ils croire (ils n'en mettent pas) qu'il n'y avait pas de route de Clermont au Puy, alors que ce trajet fut peut-être celui, dans l'histoire de la Gaule antique, qui vit passer les plus grandes masses d'hommes, l'armée de Bituit, les cohortes de César, les bandes de l'Alaman Chrocus? Qu'on indique à la rigueur par une ligne hachée toute route qui n'est connue ni par un itinéraire ni par des bornes; mais qu'on l'indique : sinon, une carte de géographie antique ne sera qu'une loque percée de trous. Vous n'aurez des Alpes romaines qu'une bien piètre idée si vous ignorez que de Grenoble à Fréjus[2] il y avait dès le temps de César une route directe, sur laquelle, en moins de dix jours, on pouvait faire circuler une armée d'au moins trois légions : les itinéraires, il est vrai, n'en font pas mention, mais Plancus en parle à Cicéron, et c'est sur cette route, en 43 avant notre ère, que se sont décidées les destinées du monde romain; elle valait bien une indication sur la carte.

A s'en tenir aux données des bornes et des itinéraires, il

ville forte; et cette expression d'*oppidum*, à l'époque des Antonins, ne convient plus guère aux chefs-lieux des cités gauloises; cf. *C.I.L.*, II, p. 1161; *Revue*, 1913, p. 450.

1. En cela, d'ailleurs, ils n'ont fait que suivre les errements de leurs précurseurs.

2. Plus exactement à *Forum Voconii*, sans doute à Vidauban près du passage de l'Arc. Voyez Cicéron, *Ad fam.*, X, 18, § 4; 23, § 2, etc.

fallait au moins n'en négliger aucune, les reproduire exactement. — Or, pourquoi, par je ne sais quel glissement du trait, avoir fait passer les routes de l'Auvergne à deux lieues de Clermont[1]? On a oublié la route de Vence à Castellane, si curieuse par son parcours et par ses milliaires. On a sacrifié le chemin le plus avancé de l'Occident, celui qui en Armorique va finir, sur la Manche, à Castel'ach des *Osismi* : et cependant il y a, sur ce chemin, le milliaire de Kerscao[2]. Sur la route de Périgueux à Bordeaux on conserve la station de *Cunnacus*, alors que depuis vingt ans von Schneider avait lu, à Vienne, sur la Table de Peutinger, *Calambrio* : station qui correspond à merveille, nom et place, au passage du Salembre[3]. D'ailleurs, la photographie de la Table a été mise, depuis bien des années, à la disposition des travailleurs.

---

Je ne veux pas continuer cette besogne. Elle m'a affligé à faire. Il fallait la faire.

Je dis affligé, parce qu'il s'agit, dans cette affaire, de l'échec, non pas de la science d'un pays, mais de la science tout court. J'ai été étudiant à l'Université de Berlin et je m'en fais gloire, comme de l'avoir été à l'École normale supérieure. Je ne sépare pas, dans ma gratitude, Fustel de Coulanges et Mommsen, pour ne parler que des maîtres disparus. Au-dessus des amours-propres nationaux les plus légitimes, nous plaçons le désir de ces choses éternelles que sont la vérité, l'effort vers le mieux, la discipline du travail, le scrupule de la science. Et quand une œuvre trompe en nous ce désir, d'où qu'elle vienne, nous n'éprouvons qu'un sentiment de tristesse.

CAMILLE JULLIAN.

1. Clermont est appelé sur la carte *Augustonemetum s[ive] Augusta Avernorum* [*sic*]. Ce second nom a dû être inspiré par le milliaire de Biozat (XIV, II, 8906; cf. *Revue*, 1913, p. 423), où il y a AVG. ARVERNO : mais AVG. peut signifier *Augustonemetum*.

2. *C.I.L.*, XIII, II, 9016.

3. Von Schneider, *ap. Inscr. rom. de Bordeaux*, II, p. 224. — Je croirais d'ailleurs volontiers, vu la forme de ce nom (cf. Dottin, *Revue*, 1907, p. 180), qu'il a d'abord désigné, non un cours d'eau, mais une localité, peut être Saint-Germain *de Salembre* (cf. de Gourgues, *Dict.*, p. 291). Et, comme il s'agit de passage d'une rivière, la terminaison *brio* doit se rattacher à *briva*.

# LA VOIE AURÉLIENNE AU DÉPART D'AIX A L'EST

Nous connaissons neuf des pierres milliaires qui jalonnaient la Voie Aurélienne entre Aix et Cabasse dans le département du Var, dernière localité faisant partie de la cité d'Aix. Toutes n'ont pas été trouvées exactement à leur place primitive, mais elles en étaient assez peu éloignées pour qu'on puisse les y replacer avec une suffisante approximation. Malheureusement, sur les neuf, trois seulement portent l'indication de la distance; en revanche, ce sont justement celles où cette indication est la plus utile pour nous.

Le premier milliaire, en venant de Fréjus, est à Cabasse même et porte, avec le nom de Constantin, l'indication « trente-quatre milles »[1]. Or, c'est exactement la distance de Cabasse à Fréjus, tandis que la distance de Cabasse à Aix est de quarante-trois milles. D'où il faut conclure que les milles étaient comptés, non d'une station à l'autre, car il y a eu certainement des stations intermédiaires entre Cabasse et Fréjus, mais tous à partir d'un même point, qui était Fréjus. Cabasse étant à l'extrême frontière du territoire d'Aix, ce milliaire était certainement le premier de la voie en territoire aixois.

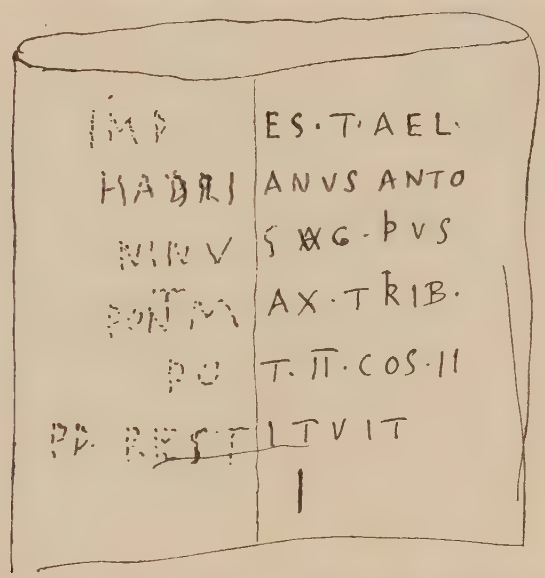
La seconde des pierres qui porte une indication de distance, un milliaire d'Antonin de l'année 146, a été trouvée à Favaric, à quatorze kilomètres au sud-est d'Aix, à l'ouest et non loin du village de Rousset. Le chiffre des milles est de sept[2]. Il est évident que la pierre n'est plus en place; et, en effet, elle a servi de tombeau pour un des moines du petit monastère dont les vestiges sont encore visibles dans la ferme du domaine de Favaric. Mais il est non moins évident que ce chiffre de sept milles doit s'entendre en partant d'Aix, et non en partant de Fréjus. D'où l'on doit conclure que les milliaires du territoire d'Aix, sauf celui de Cabasse à la frontière, étaient numérotés tous en partant d'Aix, comme ceux de l'autre section l'étaient tous en partant de Fréjus.

Le troisième et dernier milliaire avec indication de distance est un milliaire d'Antonin, de l'année 139, trouvé à Aix même[3]. Il est malheureusement brisé dans le sens vertical, de sorte qu'il ne subsiste que la moitié de droite de l'inscription. Encore la pierre a-t-elle disparu et sommes-nous réduits à une copie, qui, heureusement, est

1. *C.I.L.*, XII, 5470.
2. *Revue épigraphique*, III, n° 914.
3. *C.I.L.*, XII, 5477.

une copie de Peiresc. On verra sur le fac-similé ci-joint que c'est le chiffre *un* qui figurait sur cette pierre, l'espace laissé par la cassure étant trop considérable pour que le chiffre précédent n'y ait pas figuré, s'il y en avait eu un. Tout ce qu'il pouvait y avoir, c'est, sur la partie disparue, *M. P.*

Hirschfeld a cru que ce milliaire se rapportait à la section de la Voie Aurélienne qui allait d'Aix à Arles. Mais il n'en est rien, et Peiresc est sur ce point aussi affirmatif et aussi clair que possible. La pierre

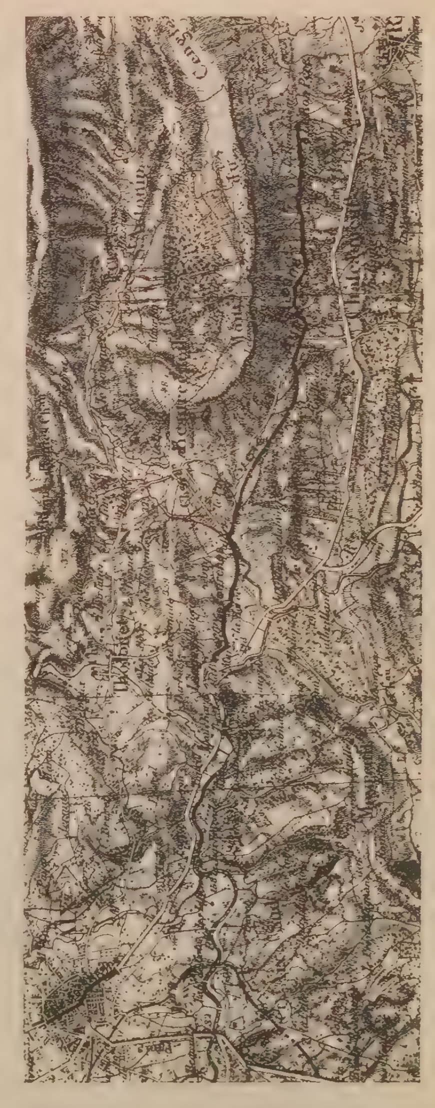



a été trouvée, dit-il. *In suburbio Aquensi juxta sacellum D. Petri Augustinianorum extra portam S. Johannis.* Les plans anciens d'Aix nous montrent que ce couvent des Augustins, ou Saint-Pierre, situé en effet en dehors de la porte Saint-Jean, était exactement à l'extrémité sud-est de la ville, c'est-à-dire dans la direction opposée à Arles, la direction de Cabasse. Enfin, ce milliaire a bien été trouvé à sa place primitive, ou peu s'en fallait, car la distance du couvent des Augustins au quartier Saint-Sauveur, emplacement de la ville primitive, répond, à très peu de chose près, à un kilomètre et demi.

Dans tout ce quartier, c'est-à-dire le long du cours Gambetta actuel, les témoignages abondent, montrant que c'est bien là que débouchait à Aix la Voie Aurélienne : de là proviennent la plupart des monuments funéraires, dix épitaphes et une pomme de pin colossale[1]. D'autre

1. *C.I.L.*, XII, 526, 540, 545, 546, 558, 565, 570, 572, 575, 586; G. Lafaye, *Bull. Soc. Ant. de France*, 1887, p. 59.

part, de là à travers la ville même, le tracé n'en est pas moins bien déterminé, comme l'a montré M. G. Lafaye[1]. Au contraire, on a longtemps hésité sur le parcours à assigner à la voie entre Aix et la limite du département du Var, où tout le monde est d'accord pour la faire passer à la Petite-Pugère, qui paraît bien avoir été la station de Tegulata des itinéraires anciens. Or, je crois au contraire que l'on peut, au moins sur une bonne partie de ce trajet, en indiquer rigoureusement le tracé. Cela, grâce à la voie elle-même, admirablement conservée sur plusieurs kilomètres.



LA VOIE AURÉLIENNE.

On admet généralement que la route suivait le fond de la vallée de l'Arc, comme le font la route et le chemin de fer modernes. C'est en effet le tracé qui paraît le plus simple, et indiqué par la nature des lieux. Or, il n'en est rien. M. l'abbé Chaillan a, le premier, reconnu l'emplacement réel de la route, et indiqué en même temps des textes du Moyen-Age, du début du XIVe siècle, qui montrent, d'une part, que la voie avait conservé son nom ancien, et qu'elle traversait le territoire de Châteauneuf-le-Rouge[2]. Or, la commune de Châteauneuf a toujours eu pour limite, au nord, l'Arc, ce qui exclut

1. *Bull. Soc. Ant. de France*, 1884, p. 37 et suiv.
2. *Promenades historiques dans la vallée de l'Arc; le Cengle et ses environs.*

au moins l'hypothèse que la voie fût au sud de cette rivière, comme le chemin de fer actuel. Et si l'on ne trouve pas trace de la Voie Aurélienne aux abords immédiats d'Aix, elle subsiste pour ainsi dire intacte à six kilomètres de la ville, à partir du lieu dit Langesse, un peu au sud du Tholonet (où la voie ne passait pas). A Langesse, plus exactement à la ferme des Fourches, la voie, au lieu de descendre dans la vallée comme la route actuelle, se déroule presque en droite ligne, creusée presque partout purement et simplement dans le roc, jusqu'au petit torrent du Bayon, qui descend de la montagne du Cengle, contrefort de Sainte-Victoire, et de là suit, à flanc de coteau, le Cengle même. Elle continue ainsi, presque partout envahie par la forêt, mais partout reconnaissable, large d'environ six mètres, entaillée çà et là de profondes ornières, et, en trois endroits, bordée de ces grandes pierres qui paraissent avoir servi de montoirs pour les cavaliers. On la suit ainsi, sur une étendue d'à peu près sept kilomètres, jusqu'au lieu dit le Bon Père. Il n'est donc pas douteux que le milliaire de Favaric, qui marquait sur cette route le septième mille à partir d'Aix, ait été déplacé, non seulement de l'ouest à l'est, de trois kilomètres, mais aussi du nord au sud, et qu'on l'ait descendu de la colline dans la plaine.

Ce tracé, étrange dans nos idées modernes, s'explique très facilement sur les lieux. Tandis que la route moderne, située beaucoup plus bas, est obligée de suivre les ondulations de la vallée, et présente une série de montées et de descentes, la voie romaine, juchée sur les premières pentes du Cengle, commence, aux Fourches, par une assez forte montée, après quoi elle se déroule invariablement, à un niveau pour ainsi dire toujours le même. Et en même temps, les ingénieurs romains ont fait une forte économie de matériaux et de main-d'œuvre en se bornant à aplanir et égaliser le rocher.

M. CLERC.

---

# INSCRIPTIONS ROMAINES DE LA CITÉ D'AIX

I

Le territoire de Cabasse, dans le département du Var, canton de Besse, à treize kilomètres au nord-est de Brignoles, est un de ceux qui ont fourni le plus fort contingent à l'épigraphie de la cité d'Aix, dont il formait l'extrémité orientale. On n'y a pas trouvé moins de neuf inscriptions, presque toutes importantes. Deux d'entre elles proviennent du lieu dit Campdumy, à deux kilomètres au sud du village, où se trouve également un menhir célèbre dans la région, *la Peyre Plantade*. Ces inscriptions sont soigneusement conservées par M. Gavoty, dans le domaine dit du Grand Campdumy (*C.I.L.*, XII, 345, 5471). Récemment, une troisième vient d'y être découverte. C'est un petit autel en pierre du pays, dont la partie inférieure est brisée, mais dont la partie supérieure, avec la dédicace, est presque intacte :



*Primio C(aius) Juli(i)*
*libertus Roqu*
. . . . *v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito).*

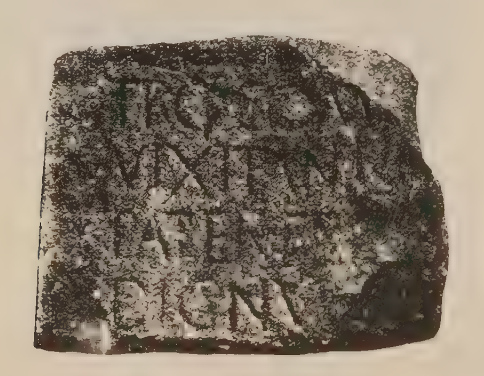
Il ne manque que les trois ou quatre lettres qui terminaient le surnom du dédicant, évidemment son ancien nom d'esclave, nom de forme étrange et auquel je ne vois pas d'analogue, au moins dans

l'onomastique de la Gaule Narbonnaise. L'inscription paraît dater du second siècle.

Quant à la divinité, elle vient grossir la liste déjà longue des dieux indigènes de la Gaule Narbonnaise. Il ne me paraît pas douteux, en effet, que sous ce nom à forme latine se cache quelque génie local. Peut-être, étant donnée la nature du pays, pays de production agricole, très riche en vignes notamment, faut il y voir quelque chose comme le dieu des *prémices*, c'est-à-dire, en somme, un des dieux, si nombreux, qui symbolisaient la richesse du sol et la culture de la terre.

## II

A l'ouest de Brignoles, à quinze kilomètres de distance, le village de Rougiers, dans le canton de Saint-Maximin, avait déjà fourni deux intéressantes dédicaces (*C.I.L.*, XII, 336, 1066). M. le capitaine Rancurély y a recueilli récemment, et a bien voulu donner au Musée Borély, un fragment d'inscription funéraire trouvé lors des travaux de voirie effectués dans la principale rue du village. La pierre est malheureusement trop mutilée pour qu'on en puisse tenter une restitution satisfaisante. Peut-être y lit-on le surnom de *Trogus*, celui de Trogue-Pompée, surnom que n'a point fourni jusqu'à présent l'épigraphie de la Gaule Narbonnaise ; mais la lecture reste douteuse :

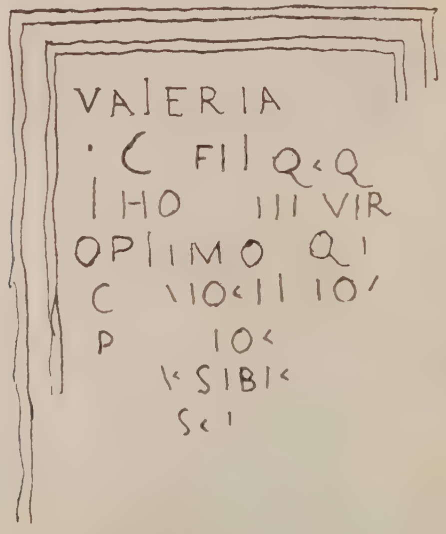


*Q. . . . . . . .*
*Trogo (?) Ma. . .*
*vixit ann (os). . .*
*pater e. . .*
*dignu. . . . .*

III

A l'autre extrémité du territoire de la cité, à l'ouest, deux autres inscriptions sont restées jusqu'à présent inédites, quoique exposées au grand jour.

1° A Saint-Canadet même, au château de Fontvert, est conservé un fragment d'une inscription trouvée complète il y a une vingtaine d'années, mais dont la majeure partie a malheureusement disparu. La perte est regrettable, car elle paraît avoir été des plus intéressantes pour l'histoire des institutions de la colonie d'Aix. Nous avons cependant une copie de l'inscription entière, copie dessinée, faite avec le plus grand soin par feu M. de Fontvert, qui montre que la pierre était en très mauvais état lorsqu'elle fut découverte. Voici cette copie :

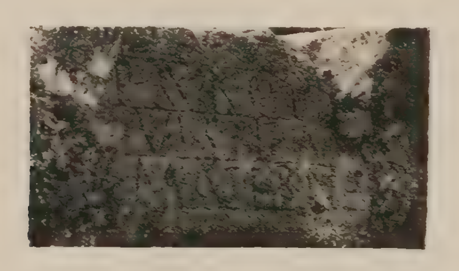



*Valeria.... ... C(aii) f(ilio) q(uin)q(uennali)* [*optimo ?*] .... .*triumvir(o) optimo.....Q....* . *c*[*arissimo filio*] ...... [*viv*]*a sibi* [*et sui*]*s p*[*osuit*].

Il est bien difficile de tirer quelque chose de précis d'un texte aussi mutilé. Il s'agit, semble-t-il, d'un monument funéraire élevé par une mère. *Valeria*, à ses fils, dont l'un avait rempli les fonctions de duumvir quinquennal, et, si la copie est exacte, comme elle paraît bien l'être, celles de *triumvir*. Or, en fait de triumvirs, il n'y avait, dans les colonies romaines ou latines, de magistrats de ce nom, que

les *Triumviri locorum publicorum persequendorum*, ou Conservateurs du domaine municipal, que citent plusieurs inscriptions de Vienne, et qui paraissent même avoir été là les magistrats les plus élevés de la cité. Toutefois, le domaine d'Aix étant beaucoup plus restreint que celui de Vienne, le fait est un peu surprenant.

2 L'autre texte se trouve encastré dans un mur de la ferme de Rougon, à deux kilomètres au sud-est de Saint-Canadet. C'est une dédicace aux Parques, de basse époque, et qui offre cette particularité, qui se retrouve d'ailleurs sur d'autres inscriptions de la cité d'Aix, que l'inscription y est gravée sur des lignes nettement tracées :



*Parcis*
*v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*
*Materna*

On connait déjà deux dédicaces aux Parques dans l'épigraphie aixoise (*C.I.L.*, XII, 346 et 1095), et trois seulement pour le reste de la Gaule Narbonnaise.

IV

Aix, dans la ville : dans la cave du n° 20 de la rue Lieutaud ; renseignement de M. Edouard Aude :

D M S
PVBLICIA TERTIOLA
. . . . .

M. CLERC.

# INSCRIPTIONS ROMAINES DE GARÉOULT (VAR)

Garéoult n'a fourni, jusqu'à présent, qu'une inscription funéraire, plus trois fragments insignifiants (*C.I.L.*, XII, 328, 329).

Celle qui suit est encastrée dans une vieille maison appartenant à M. German. Elle est d'une lecture difficile : c'est certainement une dédicace à quelque dieu indigène topique, mais seul le nom, ou pour mieux dire le surnom du dédicant, Varus, est certain.



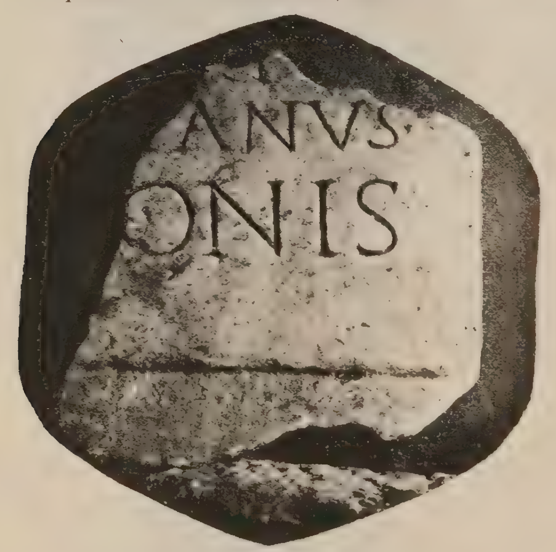
Quant au nom du dieu, c'est peut-être *Lausus*, auquel cas la lettre qui suit serait un V (*votum*); mais peut-être aussi *Lauscus*, ou encore, avec des lettres liées, *Laniscus* ou *Laviscus*. Dans tous les cas, il semble bien que nous ayons affaire à un nom d'origine ligure, avec ce

suffixe analogue aux suffixes en *asco*, *osco*. *usco* relevés par d'Arbois de Jubainville dans les noms comme Manosque, Gréasque. Tarascon, et reconnus par lui comme ligures.

La dernière forme, *Laviscus*. pourrait se rattacher à un nom géographique identique au nom ancien du village des Échelles, dans l'arrondissement de Chambéry, *Lavisco* (ou *Laviscon*) d'après la Table de Peutinger[1]. Mais dans la région même où a été trouvée l'inscription, près de Roquebrussanne, je relève un lieu dit au Moyen-Age *Lausa*, et aujourd'hui encore Le Laus[2]. Je propose donc de lire :

| | |
|---|---|
| LNSCO | *Lausco* (plutôt que *Lauso v(olum)*) |
| L M | *l(ibens) m(erito* |
| SVARVS | *s(olvit) Varus* |

Tout récemment, on vient de découvrir, à deux kilomètres de Garéoult, au quartier dit de Grenouillet, commune de Rocbaron, le




fragment suivant (marbre), gravé en très beaux caractères, où il faut peut-être lire [*veter*] *anus*.... [*legi*]*onis*.

M. CLERC.

1. Holder, *s. v.*
2. *Cartulaire de Saint-Victor*, I, p. 391 ; et renseignement de M. Coquilhat, notaire à Garéoult.

# NOTE SUR UN FRAGMENT DE STATUE TROUVÉ A ROGNAC

(Bouches-du-Rhône)

Dans un ouvrage en cours de publication (*Aquæ Sextiæ.* Histoire d'Aix-en-Provence dans l'Antiquité). j'ai étudié en détail les célèbres statues connues sous le nom de statues de Velaux, ou de la Roque-Pertuse. J'ai montré que ces deux statues provenaient d'un emplacement encore très reconnaissable aujourd'hui, un rocher isolé dans la plaine, et au sommet duquel avaient été creusés des encadrements





visiblement destinés à les recevoir. J'ajoutais que, ces encadrements étant au nombre de trois, il devait y avoir eu une troisième statue.

Le chapitre était déjà rédigé lorsque le *Bulletin de la Société Archéologique de Provence* annonça la découverte d'un fragment de statue tout à fait analogue, trouvé, non il est vrai à Velaux, mais à Rognac, à quatre kilomètres de là. La trouvaille était décrite d'ailleurs très sommairement, et il y manquait un croquis ou une photographie.

Depuis, j'ai eu l'heureuse fortune de pouvoir faire entrer au Musée Borély la statue, grâce au bon vouloir et au désintéressement de

celui qui l'avait découverte, M. Chanfreau, de Rognac, qui en a fait don au Musée.

D'après les renseignements très précis qu'il a bien voulu me fournir, la statue a été trouvée à l'endroit dit Plan des Clapiers, dans la section C du plan cadastral, entre les numéros 403 et 404. Elle était encastrée dans un mur de soutènement qui divise ces parcelles.

Au premier abord, on constate la parfaite identité du nouveau fragment et des statues de Velaux. Le personnage est représenté assis « en tailleur », les jambes repliées sous lui. Il est supporté par une base rectangulaire, décorée aux angles d'acrotères. Les jambes sont nues; le corps était recouvert d'une mince tunique, qui s'arrête presque à la naissance des cuisses. Seulement, tandis que les statues de Velaux reposent directement sur ce socle, celle de Rognac est assise sur une sorte de coussin, interposé entre elle et le socle. Là, finissent, malheureusement, les comparaisons possibles, puisque tout le haut du corps manque.

Pour ce qui est de la facture, la statue de Rognac paraît à la fois moins ancienne et moins soignée. Les formes sont beaucoup plus arrondies, trop même, et n'ont pas cette vigueur d'accent qui est la principale qualité des statues de Velaux. La pierre aussi est différente, plus tendre et plus poreuse. Enfin il ne semble pas y avoir de traces de peinture; je n'affirmerais cependant rien sur ce point, l'épiderme de la pierre ayant beaucoup souffert.

Mais les dimensions diffèrent assez sensiblement. Tandis que la mieux conservée des deux statues de Velaux a, comme longueur de la base, $0^m68$, et comme largeur $0^m60$, la statue de Rognac n'a que $0^m64$ et $0^m45$.

Etant donnée la proximité de Rognac et de Velaux, il serait bien tentant de reconnaître dans la statue de Rognac la troisième statue qui figurait sur le rocher de la Roque-Pertuse. Mais les petites dimensions de la nouvelle statue paraissent défavorables à cette hypothèse, quoique rien ne dise, après tout, que les trois statues fussent d'égales dimensions.

Dans tous les cas, la découverte de M. Chanfreau montre combien était répandu dans la région ce type plastique de la figure assise les jambes repliées, type qui, à n'en pas douter, était pour les Salyens celto-ligures de la région d'Aix un type de divinité.

M. CLERC.

# CIPPE FUNÉRAIRE DE GOUAUX (VALLÉE D'AURE)

Encastré dans le mur de l'abside de la vieille église romane de Saint-Étienne, ce cippe funéraire servait de base à une petite niche cintrée formant crédence du côté de l'évangile.

Il est en marbre de Saint-Béat et mesure $0^{m}$ 58 de hauteur sur $0^{m}$ 44 de largeur; son épaisseur sur les bords n'est que de $0^{m}$ 09, mais au milieu elle atteint $0^{m}$ 12.

Le champ du cippe est orné d'un encadrement rectangulaire; il est brisé à la partie supérieure.

L'inscription en caractères de $0^{m}$ 03 de hauteur présente six lignes sans compter les sigles qui la précèdent.

Elle est malheureusement incomplète. La cassure, qui part de l'angle de droite du champ, a emporté le second sigle M et les dernières lettres des deux premières lignes.




De plus, la première moitié des quatre lignes suivantes a été martelée; à cette dégradation est venu s'ajouter le frottement des objets qui a poli certains endroits.

Comme on le voit, le cippe est consacré aux dieux mânes d'un fils par le père et la mère.

*Amandinus* paraît être le nom du premier dédicant.

Ce nom n'est pas tout à fait étranger à l'onomastique pyrénéenne, car deux inscriptions trouvées, l'une à Valcabrère (n° 138) et l'autre à Ourde, près du village de Saint-Pé-d'Ardet (n° 265), portent le nom d'Amandus[1].

*Binmandenus* serait le nom de son père[2].

Quant au nom de la dédicante, il commencerait ou finirait par *Rica*[3].

1. *Inscriptions antiques des Pyrénées*, par Julien Sacaze, pp. 206 et 323 [= *Corpus*, XIII, n°s 262 et 71].

2. [On s'attendrait plutôt, en onomastique aquitanique, à un nom commençant par S, cf. *Sembus*, *Sembedo*, etc. Mais M. Marsan, qui a revu le marbre à ma demande, garantit la présence d'un B.]

3. [*Rica* seul n'est pas impossible. On peut supposer *Albiorica*.]

Le fils doit porter le nom du père, *Amandinus*. D'où la lecture proposée :

*D*[*IS*] *M*[*ANIBVS*] *AMANDI*[*NVS*] *BINMANDEN*[*I*] *ET*
.......... *RICA AMAND*[*INO*] *FILIO* [*CAR*]*ISSIMO*

Le lapicide accuse une certaine inexpérience. D'abord, les lignes sont trop rapprochées les unes des autres, alors que plus d'un tiers du champ du cippe reste libre; les lettres n'ont pas de traits d'arrêt aux extrémités des jambages; quelques-unes sont très réduites dans leurs traits distinctifs, telles les F, les L et les N; d'autres au contraire ont les jambages, tantôt acuminés, tantôt parallèles, comme les M; enfin pas de points entre les mots.

François MARSAN.

---

# MYTHOLOGIE JURIDIQUE

[A la suite de l'article paru dans la *Revue des Études anciennes*, t. XV, 1913, p. 473, nous recevons la note suivante. — C. J.]

*Apulejus von Madaura und das römische Privatrecht,* Teubner, 1912, par Fritz Norden. — L'auteur trouve dans les Métamorphoses de curieuses applications du droit romain, en particulier dans le mariage de Cupidon et Psyché. C'est pour *régulariser* ce mariage, conformément aux exigences du droit romain, qu'Apulée aurait modifié la fable consacrée jusque-là et y aurait ajouté le chapitre dans lequel Jupiter, ayant assemblé les dieux, confère le *conubium* à Psyché en l'égalant à son mari et déclare l'union légitime et perpétuelle, paroles qui, d'après Norden, seraient celles de la *confarreatio*.

J. B. MISPOULET.

# COLLECTION

## POUR L'ÉTUDE DES ANTIQUITÉS NATIONALES

---

Nos lecteurs nous sauront gré de les informer que la librairie Klincksieck, à Paris, a fondé une *Collection pour l'étude des antiquités nationales*. Il s'agit de mettre à la disposition des travailleurs, étudiants des Facultés, érudits de province ou de Paris, amateurs même, une série de *répertoires* renfermant les documents essentiels de notre passé. Tout le monde ne peut point posséder le *Corpus Inscriptionum Latinarum*, et les recueils de Le Blant sont de plus en plus inaccessibles. D'ailleurs, point n'est nécessaire, pour étudier le passé de la Gaule, de lire et de posséder le texte des quinze mille inscriptions des provinces transalpines. Le moment paraît venu de procéder à une sélection et d'offrir au public un choix qui, très rapidement, mette les chercheurs au courant de la science. Et ce que nous disons du *Corpus* peut s'appliquer au *Trésor celtique* de M. Holder, aux *Bas-reliefs* de M. Espérandieu, ou aux Dictionnaires topographiques des départements. Ces œuvres demeureront un monument inestimable. Nous voulons, avec les matériaux qu'ils nous fournissent, forger les instruments maniables d'un travail continu.

Des ouvrages sont déjà en préparation : *Choix des inscriptions romaines et grecques de la Gaule ou concernant la Gaule* (Cagnat et Toutain), *Recueil des textes relatifs au christianisme en Gaule jusque vers 400* (Audollent), *Corpus des inscriptions celtiques et glossaire de l'ancien gaulois* (Dottin), *Répertoire des dieux celtiques* (Toutain), *Dictionnaire topographique de la Gaule romaine* (Jullian), *Lexique des noms de personnes gaulois* (Dottin). On a également arrêté le plan de répertoires archéologiques, épigraphiques et numismatiques pour les temps gaulois et barbares (la collaboration de M. Déchelette et de M. Espérandieu est acquise), d'éditions de César, Strabon et autres textes relatifs à la Gaule. Si les ressources le permettent, on pourra remonter aux temps préhistoriques, aborder des répertoires d'*oppida* ou de monuments mégalithiques, essayer une série de guides illustrés aux Musées archéologiques ou aux monuments antiques. Le sort de cette collection dépendra de l'accueil que lui fera le public. Celui qui la dirige et en a eu l'idée ne songe qu'aux intérêts scientifiques de son pays.

CAMILLE JULLIAN.

---

# LES FOUILLES DE L'OPPIDUM DE L'IMPERNAL

## A LUZECH (Lot)

---

Luzech, depuis deux siècles, dispute à Capdenac et au puy d'Issolud l'honneur d'avoir été Uxellodunum et fut un moment admis comme tel par la Commission de topographie des Gaules. Des flots d'encre ont coulé pour et contre, mais ces discussions un peu vieillottes, plutôt littéraires que vraiment historiques, ne sauraient plus guère retenir notre attention.

Quel qu'ait pu être l'emplacement de l'oppidum défendu par Lucterius, on savait, depuis les travaux de Castagné[1], qu'un oppidum gaulois existait à Luzech, non point il est vrai sur la butte de *la Pistoul*, qui avait été jusque-là seule en cause au point de vue historique, mais sur le coteau opposé appelé l'*Impernal*.

Sauf sur un point, l'existence d'une muraille de pierres sèches, à poutres entre-croisées, qu'il décrit d'une façon minutieuse, les renseignements de Castagné sont assez succincts et assez vagues. Le plan qu'il en donne paraît un chef-d'œuvre de précision, mais il est en réalité simplement reconstitué *a priori*.

Castagné n'a eu que quatre ouvriers pendant huit jours, et l'on comprend que c'est très insuffisant pour explorer un oppidum de 15 à 20 hectares de superficie. Après 450 journées d'homme environ, c'est à peine si nous oserions tracer la vingtième partie de la ligne d'enceinte qu'il figure, et dans la partie que nous avons relevée, les lignes ne concordent point.

Ceci dit, moins pour rabaisser le mérite d'un auteur qui a beaucoup fait pour le Quercy et qui *est le premier à avoir signalé l'existence de l'Impernal*, que pour expliquer les divergences qui pourront se trouver dans son travail et dans le nôtre.

La Commission des fouilles de Luzech, composée des diverses personnes cultivées de Luzech, a travaillé sans relâche et sans défaillance avec le concours de M. R. Labry, professeur au Lycée de Cahors, et de nous-mêmes, et les résultats obtenus sont déjà, comme on va le voir, fort encourageants.

L'Impernal se dresse au nord de Luzech, à l'altitude de 250 mètres, soit 150 mètres au-dessus du Lot. Celui-ci l'entoure seulement à l'est et au sud.

1. Castagné, *Les oppidum gaulois de l'Impernal, de Murcens et d'Uxellodunum*. Tours, Bousrez, 1875.

Les pentes, très abruptes sur la rivière à l'est, et au sud, sont plus molles à l'ouest où elles vont rejoindre le thalweg d'un ravin profondément encaissé. Un isthme la relie au nord avec les plateaux.

C'est par ce point que nous avons jugé bon de commencer les travaux.

Les premiers coups de pioche nous ont donné des constructions barbares dont nous reparlerons tout à l'heure.

A 3 mètres environ au-dessous du sol des vignes actuelles, nous avons enfin trouvé le mur d'enceinte gaulois.

Il est composé d'un parement antérieur en pierres sèches, plates, utilisées telles qu'on les ramassait à la surface du sol. Derrière ce parement s'étend un blocage de terre, pierres de toutes dimensions, débris de poterie, etc. On y reconnaît nettement la trace de poutres entre-croisées, avec de place en place les grosses fiches de fer qui les reliaient. Celles-ci ont de 1 à 2 centimètres de diamètre et une longueur variant jusqu'ici de 24 à 38 centimètres.

A l'intérieur est un autre parement semblable espacé de 3^m^90 du premier.

Les vides laissés par les poutres ne sont point en bon état. Il s'est produit de nombreux tassements, et il est parfois difficile de les suivre. Les fiches elles-mêmes sont souvent tordues par la pression de la partie supérieure du mur.

Le parement, comme nous le disions, est composé de pierres plates, de 4 à 10 centimètres d'épaisseur, de 20 à 25 centimètres de longueur, de 15 à 20 centimètres de largeur.

On comprend facilement qu'avec des matériaux aussi légers, ce parement ait, lui aussi, subi des poussées ; il « fait ventre » et il est très difficile de le dégager sans accident. C'est ainsi qu'une portion d'environ 2 mètres sur 0^m^80 de haut s'est éboulée au moment où nous allions la photographier.

Rarement nous avons osé aller jusqu'au pied, et dans les rares points où nous l'avons pu, ce parement ne reposait pas sur le roc, mais sur un sol noir antérieurement habité.

Toute l'épaisseur du mur n'a point encore été dégagée pour éviter la destruction d'un mur d'enceinte du haut Moyen-Age que nous désirons conserver.

A mesure que l'étude est faite, nous recouvrons le mur de terre et de gazon, qui en dessineront les contours. C'est le seul moyen d'en éviter la prompte destruction. Nous espérons en trouver une portion assez bien conservée pour pouvoir la laisser visible, *mais en l'enfermant à l'intérieur d'une construction « ad hoc »*.

La portion étudiée jusqu'ici a environ 20 mètres de long.

*Époque romaine.* — A l'intérieur de l'oppidum nous avons mis à jour des fondations de constructions romaines, hautes de 0^m^80 au-des-

sus du roc et qui, en un seul point, atteignent encore 2m50 de haut. L'une d'elles est une construction du Ier siècle, en petit appareil, bien conditionné, bien jointoyé, avec trois bases circulaires qui devaient supporter des colonnes. C'est en ce point seulement qu'ont été trouvées des poteries, dites samiennes, fort jolies, presque complètes, et dont l'une porte la marque du potier Albus, ainsi qu'un fragment de buste en stuc.

Superposées et adossées à celle-ci sont d'autres constructions plus grossières, d'*opus incertum*, à mortier plus grossier. Dans l'une d'elles a été trouvée une tuile entière quoique fragmentée avec la marque du potier T.(itus) L.(ivius) Lici(nius).

Tout autour, nombreux fragments de tuiles à rebord, d'amphores, de poteries variées, de fusaïoles, etc.

*Époque barbare.* — Sur l'isthme, au point le plus faible de la place, et superposé à la muraille gauloise, les fouilles ont mis à jour un petit fortin et des restes d'enceinte dont la construction présente encore quelque analogie avec les murailles romaines les plus grossières. Le mortier est friable. Par places, les moellons sont disposés en arête de poisson. En l'absence d'objets datant d'une façon précise cette construction, nous serions tenté d'y voir une bâtisse élevée à la hâte du Ve au VIIe siècle. Mais nous devons avouer que ce n'est encore qu'une *impression*, non scientifiquement démontrée. Un fragment de tuile marqué GENIALIS y a été rencontré.

Vers ce point a été trouvé, à 4 mètres de profondeur, un fond de cabane, gauloise ou gallo-romaine, primitive, avec mâchefer, flèches, bagues en bronze, poteries, etc.

Tels sont les résultats fort encourageants de notre première période de recherches. La modicité de nos ressources ne nous permettra plus que quelques semaines de fouilles pour cette année. Mais nous espérons que des dons volontaires ajoutés à des subventions officielles nous permettront de mettre à jour, petit à petit, cet intéressant oppidum.

Si, grâce aux belles fouilles entreprises à Alésia depuis Napoléon III, et continuées avec tant de succès ces dernières années par M. Matruchot et la Société des Sciences naturelles de Semur, nous commençons à connaître la civilisation gauloise et gallo-romaine de l'Est, nous ne connaissons à peu près rien encore sur celle du Sud-Ouest, et l'Impernal sans doute est appelé à nous dévoiler plus d'un mystère.

Ajoutons que sur les pentes inférieures de l'Impernal s'étend une belle station néolithique, et qu'une petite grotte, dont l'ouverture domine Luzech, paraît avoir été habitée à l'époque magdalénienne.

Armand VIRÉ,
*Ex-Président de la Société Préhistorique française.*

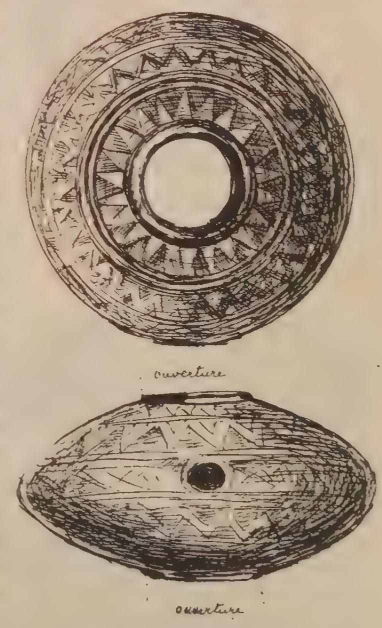
# UNE SOLUTION AU PROBLÈME DES SPHÉROÏDES

En lisant le volume consacré par M. Déchelette à la collection Millon, et dont j'ai donné ici même un compte rendu, j'ai été très vivement frappé par le sphéroïde que décrit M. le docteur Brulard, et aucune des explications ne me paraissant tout à fait concluante, j'ai pensé qu'il fallait chercher dans l'ethnographie la solution du problème soulevé par ces mystérieux objets.

Il me paraît évident que les peuples restés à l'état primitif sont ceux qui doivent nous fournir la réponse aux questions sans cesse posées par la trouvaille d'objets indéterminés dans les sépultures ou dans les stations de l'âge de la pierre ou du bronze.

Or, les circonstances m'ont permis de rapprocher du sphéroïde préhistorique de la collection Millon un instrument encore en usage chez les nègres de l'Afrique centrale.

J'ai montré la planche reproduisant le sphéroïde à un de mes anciens élèves, M. Ebener, agent de la Compagnie des Sultanats du Haut-Oubanghi, explorateur qui a pris part à plusieurs missions importantes et tout récemment à la mission Jacquier-Martin.



SPHÉROÏDE DE LA COLLECTION MILLON.

Sans un instant d'hésitation, mon ami m'a décrit et dessiné un objet qui présente avec les sphéroïdes de la collection Millon et de la Ferté-Hauterive une si frappante ressemblance, qu'il est difficile de ne pas admettre l'identité des deux instruments. En ce qui me concerne, je suis persuadé que le sphéroïde a eu dans l'antiquité préhistorique la même destination que les instruments analogues que mon ami a vus entre les mains des négresses du Haut-Oubanghi et en particulier chez les N'Sakaras.

Ce sont les femmes qui, la plupart du temps, fabriquent l'objet : il est le plus souvent en terre cuite. Quand elles modèlent et font cuire leur vaisselle de ménage, elles ajoutent à la fournée deux ou trois sphéroïdes modelés en même temps, pour leur plaisir.

Ces sphéroïdes sont des instruments de musique très primitifs. Les femmes en jouent pour se distraire comme nos mondaines jouent du piano, mais les sons que l'on en tire sont moins compliqués.

Voici comment elles procèdent. Elles tiennent l'instrument avec la paume de la main en ayant un doigt à portée du trou que l'on peut appeler « équatorial », de façon à pouvoir le boucher ou le découvrir comme on fait pour les trous d'une flûte.



INSTRUMENT DE MUSIQUE DES NÉGRESSES N'SAKARAS.

Accroupies ou assises, elles frappent leur cuisse nue en y appliquant un des deux orifices « polaires » qui se trouve ainsi brusquement obturé. Il se produit un son qui varie, selon le plus ou moins d'air qu'on laisse échapper par le trou équatorial.

Je n'ai pas eu entre les mains les sphéroïdes de bronze, je ne me suis pas livré à des expériences pratiques en répétant le geste des négresses du pays des N' Sakaras.

Encore un apprentissage doit-il être nécessaire, car le plus simple instrument de musique ne rend des sons que si l'on est assez habile pour s'en servir.

Nous ne pouvons donc que constater l'analogie des deux objets dans leur forme, leurs dimensions, leurs principales particularités. La seule différence, c'est l'absence de goulot dans le sphéroïde en bronze. Mais M. Ebener m'a déclaré que la forme qu'il m'avait dessinée, pour être la plus fréquente, n'était pas absolue. L'instrument varie et on pourrait sans doute trouver des exemplaires n'ayant point de goulot, de même, ajoutons-nous, que l'on pourrait trouver des sphéroïdes en ayant un.

Ce qui nous paraît le plus important, c'est l'identité des proportions et des orifices dans les deux instruments.

On a supposé que le sphéroïde préhistorique avait pu avoir un caractère cultuel. En ce qui touche l'instrument de musique des N'Sakaras, il n'en est pas ainsi. M. Ebener n'a jamais vu l'instrument qu'entre les mains des négresses; c'est un jouet musical qui n'a pas de caractère religieux, il n'est pas employé par les prêtres dans des cérémonies ou des danses.

Pourquoi ne pas admettre que les femmes de l'âge du bronze aimaient, elles aussi, à jouer de cet instrument?

Dans tous les cas, notre solution a la garantie de faits réels; elle ne s'appuie plus sur de simples hypothèses; elle consiste à rapprocher deux objets d'aspect, de forme et de dimension analogues dans des civilisations analogues.

M. Ebener a vécu sept ans dans le Haut-Oubanghi. Il connaît parfaitement la langue et les mœurs des indigènes. La mission à laquelle il a pris part en dernier lieu a fait le sujet d'une conférence à la Société de Géographie, le 14 mars 1913, sous la présidence de M. le général Lebon. (Voir le *Journal officiel* du 19 mars 1913.)

Le dessin que nous reproduisons est dû à la plume de M. Ebener. Nous y avons joint, pour la comparaison, un croquis rappelant le sphéroïde de la collection Millon.

Georges GASSIES.

Juin 1913.

---

# LA QUESTION DE L'OBSIDIENNE

## Note sommaire sur le préhistorique des environs du Buis-les-Baronnies (Drome).

---

La pittoresque petite ville du Buis-les-Baronnies est située sur les bords de l'Ouvèze, en un point où la vallée élargie est entourée de collines et de montagnes moyennes d'accès facile. La douceur du climat, la diversité des horizons, l'eau assez abondante, les communications faciles avec les contrées voisines en ont toujours fait pour l'homme un site privilégié. A cela il faut joindre les facilités d'existence, telles que terrains de chasse variés, abris sous roches, grottes, oppida naturels, etc., qui ont attiré l'homme à toutes les époques. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la présence, dans ces régions, de nombreux vestiges anciens et de très nombreuses stations préhistoriques. Il faut encore

signaler comme favorable à l'habitat humain ancien les magnifiques gisements de silex des environs du Buis et enfin sa situation méridionale, qui lui a valu d'échapper aux influences du régime glaciaire alpin.

Depuis quelques années, cette région est explorée scientifiquement par deux enfants du pays, MM. G. et L. Catelan, qui consacrent tout leur temps et leur science à la recherche des vestiges historiques et préhistoriques de leur petite patrie. Ils ont découvert une série de documents locaux qui forment, à partir de la Révolution, par le Moyen-Age, le Gallo-romain, le Protohistorique et le Préhistorique, une chaîne ininterrompue de précieux matériaux. Invité en août 1913 par mes aimables collègues à visiter leurs gisements les plus importants, j'ai eu, sous leur direction, le plaisir d'étudier une région que j'ignorais à tous les points de vue. Je passe sous silence leurs découvertes médiévales, gallo-romaines et de l'âge du fer, et laissant encore pour plus tard les indications sur l'âge du bronze, mises au point par mes amis, je me contenterai de signaler l'importance de leurs découvertes dans le domaine des âges de la pierre.

Dans les collections de MM. G. et L. Catelan, l'époque énéolithique est représentée par une industrie lithique remarquable. Malgré le pillage de certaines grottes et les dévastations commises par les chercheurs de trésors et les fouilleurs occasionnels, ces Messieurs ont recueilli des pointes de flèches, des haches en roches dures, un outillage siliceux et osseux et des exemplaires céramiques qui, réunis, jettent une vive clarté sur l'industrie, le genre d'existence et les relations des anciens habitants du Buis et de ses environs. Le néolithique ancien (beaucoup plus rare qu'on ne le pense), a également livré quelques-uns de ses secrets à ces heureux fouilleurs. Le paléolithique supérieur, azilien, magdalénien, etc., qui existe certainement dans ces régions, n'a pas encore été mis à jour d'une façon satisfaisante.

Mais une découverte d'une importance considérable, une station *moustérienne* en plein Buis, en voie d'exploration, va permettre de fixer définitivement plusieurs points importants pour l'étude de l'industrie humaine paléolithique sud-alpine. Une corniche ou terrasse à 25 mètres du thalweg actuel, formée d'une couche de poudingue, d'un lit sablonneux et d'une argile plastique brune de 0 m. 50 à 0 m. 60 de puissance, renferme des silex, etc., qui commencent dans les concrétions sableuses supérieures pour continuer en plus grande abondance dans le lœhm. Une stratification ondulée d'aspect ferrugineux coupe le lœhm à son tiers inférieur et englobe des débris de taille de silex, des fragments de bois de cervidés et des dents d'herbivores à déterminer. L'examen des débris osseux indiquera le degré d'ancienneté de cette station. Les pointes à main, les racloirs, les lames, les disques et les nucléus sont, d'après M. le baron A. Blanc,

comparables à ceux de la Quina. J'avais tenu, lors d'une deuxième visite, avec l'assentiment de MM. G. et L. Catelan, à soumettre à ce collègue expérimenté ce gisement si intéressant.

Une autre découverte également importante, faite sur l'oppidum de Sainte-Luce (station-refuge, commune de Vercoiran), à environ 800 mètres d'altitude, au nord-est du Buis, mérite d'être signalée. En ce point, fréquenté jusqu'au XII[e] siècle au moins, parmi un joli outillage siliceux énéolithique, nous avons, MM. G. et L. Catelan et moi, recueilli plusieurs fragments d'*obsidienne* taillée. Ce verre volcanique, dont le gisement le plus proche est à Lipari, montre quelles étaient, il y a 4000 ans et plus, l'importance des relations et des échanges entre les peuples méditerranéens.

Si l'on joint à la découverte d'obsidienne de Sainte-Luce celle que j'ai faite d'une lamelle de même matière à Menglon, près de Die, et une autre lame semblable trouvée à Pierre-Chatel (Savoie) par M. le baron Blanc, et enfin un fragment de lame également en obsidienne recueilli par M. Anfos Martin dans la station de Caron à Bonnieux (Vaucluse), on comprendra quel intérêt archéologique nouveau apparaît dans cet ensemble de découvertes. J'estime que l'on peut mettre en parallèle avec la diffusion des silex taillés du Grand-Pressigny, celle de l'obsidienne. On admettra qu'il y a lieu d'attribuer, comme le prône M. Déchelette, une large part à la voie du Rhône pour l'introduction dans notre Sud-Est de la civilisation méditerranéenne, à la fin du néolithique et à l'aurore des métaux.

A quelques cents mètres de Sainte-Luce, la grotte funéraire énéolithique de Montlaux, dévastée et pillée, a eu ses déblais laissés par les premiers fouilleurs, repris par nos collègues ; ils y ont recueilli, entre autres, des pointes de flèches dont la beauté les rend égales aux plus belles pointes mauritaniennes.

Enfin, nous avons à deux reprises, au cours de nos explorations en commun, visité sous la conduite de nos obligeants collègues, le grandiose atelier de taille de silex du Rissas, au pied du Ventoux, sur la commune de Malaucène (Vaucluse). Ce site est un des gisements préhistoriques les plus qualifiés, pour démontrer l'importance du travail et de la technique industrielle de l'époque de la pierre polie. Les maillets brisés, en quartzites, laissés sur place par nos ancêtres, les myriades d'éclats de taille, de nucléus, de percuteurs, qu'on trouve sur une immense étendue de ce territoire, produisent une profonde impression. Ce sont des archives dont la lecture montre quelle intensité de vie et de travail s'est déroulée sur ce sol.

Les maillets à rainures ont été apportés de plus de 30 kilomètres, probablement tout préparés. Leur emploi pour le martelage de la roche englobant les rognons siliceux est chose certaine, la préparation sur place des nucléus l'est aussi, et l'on peut donc affirmer, d'après

l'étude des matériaux gisant sur le Rissas, qu'une population locale préparait, vendait ou exportait au loin des quantités de nucléus et de grands éclats. Il est encore possible qu'il y ait eu en même temps des tailleurs de silex, venus parfois de loin, pour exploiter ce gisement.

Nous avons trouvé des foyers ; les recherches, quoique coûteuses, seront poursuivies avec MM. G. et L. Catelan, dont le but, très louable, est de doter leur pays d'un musée local, intéressant la totalité des expressions d'industrie et d'art produites en tout temps dans leur petite patrie. Jusqu'à présent, à part les travaux de M. Deydier et de M. le docteur Raymond sur diverses stations et ateliers du Ventoux, il y a eu, sur les ateliers de Malaucène, très peu de travaux utiles à la science qui nous intéresse. Beaucoup se sont contentés d'une récolte superficielle au cours d'une promenade; certains ont même tout simplement fait ramasser par des habitants des villages voisins, des échantillons qu'on leur a expédiés. Ce n'est pas suffisant, et nos amis l'ont bien compris en estimant qu'il faut déterminer la durée de ces ateliers, rechercher les habitats des travailleurs néolithiques, établir analytiquement pour ainsi dire la synthèse du silex exploité et rechercher les directions d'exportation de ces silex, ainsi que le maximum d'expansion de cette exportation.

On peut avoir confiance dans la méthode de MM. G. et L. Catelan, qui ont mis cent cinquante après-midi consécutives pour vider une petite grotte, en passant absolument chaque poignée de terre dans leurs mains. Cette grotte est à 300 mètres d'altitude au-dessus du Buis. Cette méthode, bien entendu, qui n'est pas à la portée de tous, devrait bien inspirer certains fouilleurs terrassiers, qui opèrent beaucoup trop vite.

En résumé, mon impression (et celle de M. le baron Blanc) est que ce pays, exploité archéologiquement à la volée, donnera, grâce à ses explorateurs actuels, une foule de documents appelés à apporter de bien précieuses conclusions en préhistoire.

Très honoré d'avoir été invité à visiter les champs d'exploration de MM. G. et L. Catelan, je les en remercie et leur souhaite de continuer longtemps leur campagne scientifique.

Hippolyte MULLER.

Grenoble, janvier 1914.

---

# CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

**L'Unité française**, par Édouard Driault, préface de M. Henri Welschinger; in-12 de xvi-256 p. Paris, Alcan, 1914.

**Uxellodunum.** — M. Bombal, dans le *Courrier du Centre* du 19 novembre 1913, a soutenu la cause d'Issolu. De là, recrudescence de la polémique dans les journaux de la Corrèze et de la Haute-Vienne, entre Issolu et Uzerche (articles de M. Marque). Je reçois force coupures de journaux. Mais ces coupures ne portant ni dates ni titres, je suis assez embarrassé pour les citer. Je peux seulement identifier un compte rendu de la Société d'Études d'Uzerche, *Courrier du Centre*, 6 nov. 1913; une réponse de M. A. Bombal à M. Marque dans *le Corrézien* du 4 déc. 1913[1]. — Je crois que, pour réhabiliter les droits d'Uzerche, on en est venu à corriger *Uxellodunum* en *Uxercodunum*!! — Cf. *Revue*, 1913, p. 305 et 452, et ici, p. 99.

**La question d'Aliso.** Cf. *Revue*, 1913, p. 441 et 471. — *Deutsche Geschichtsblätter*, février 1913. Gotha, 1913, p. 122 et s.: Max Bach, *Zur Teutoburger Frage*, distingue bien Oberaden de Haltern-Aliso. — Communiqué par M. Stein.

**La question d'Aéria.** — *L'Éclair* du 4 déc. 1913:

« Sur le flanc occidental de la belle montagne de Lance, dans la commune de Roche-Saint-Secret (Drôme), a été faite une importante découverte archéologique par l'instituteur de la localité, M. Alexandre Chevalier. Il s'agit d'un vaste *oppidum* gaulois, situé sur le plateau des Aures, à 800 mètres d'altitude, dans une position splendide, dominant toute la plaine du Bas-Dauphiné et du Comtat. Les murs d'enceinte de cette forteresse celtique, entièrement construits en pierres sèches, sont parfaitement conservés sur tout le côté que ne défendaient point les falaises à pic. On a mis à jour une citerne creusée dans le

1. Une de ces coupures renferme la remarque suivante, qui me paraît à retenir, et qui vient de M. Cazes, directeur d'école à Martel (Lot): « La première partie du récit d'Hirtius est en contradiction formelle avec la thèse de nos adversaires. La deuxième partie conduit à des conclusions identiques. César disposant, non pas de deux légions mais de six, soit environ de vingt mille hommes, aurait pu aligner au coude à coude, devant un isthme de 100 mètres, 180 à 200 rangées de soldats. Et avec ce rempart humain admirablement outillé, supérieurement discipliné et fortement protégé sur ses flancs par un large cours d'eau, César aurait reculé devant un assaut pour se livrer à des travaux souterrains? Ce n'est pas possible. Le supposer c'est le prendre pour un imbécile, et nous avons la preuve du contraire. — Conclusion: Uxellodunum n'était pas entouré par un large cours d'eau. »

rocher, des haches de pierre polie, des fragments de poteries et de creusets, des restes de construction romaine, des tuiles à rebord ou *tegulæ*, des monnaies et des médailles qui témoignent de l'importance de cette place aux temps anciens. M. Chevalier voit dans cet *oppidum* des Aures le site de la cité d'Aéria, notée par Strabon. » — Je fais là-dessus de très fortes réserves; cf. plus bas.

**Toponomastique.**— Belloc, *Observations sur quelques noms de lieux de la péninsule ibérique*, *Bulletin de la section de géographie* [quel vilain titre de revue!], 1913, p. 24 et s.

**Noirmoutiers.** — Fut « séparée du continent de nombreux siècles avant l'ère chrétienne »; Pawlowski, *L'Ile de Noirmoutiers à travers les âges*, même recueil, p. 54. L'auteur ne croit pas qu'il s'agisse de l'île au couvent de femmes dont parle Strabon.

**Forêts.** — *Historique des forêts du Briançonnais*, par M. Pierre Buffault, même recueil.

**L'Eygues, Scoras de Polybe**, titre d'une brochure de M. Alexandre Chevalier; Montélimar, impr. Mistral, in-8° de 29 pages, 1913. Voilà un titre qui fera plaisir aux patrons de la marche hannibalique par l'Aygues, dont le dernier représentant, et le plus énergique, est M. Montlahuc. Bien entendu, en ce qui me concerne, je trouve toutes ces théories parfaitement invraisemblables. Encore si ces travaux étaient faits par des hommes de métier!

**Sanctuaire gallo-romain.** — Un sanctuaire où on a découvert déjà quinze mille lampes romaines, cela n'est point banal; et il faut féliciter M. de Gérin-Ricard de l'avoir retrouvé. Et il est probable qu'il y a bien d'autres choses dans ces ruines. — Je serai moins de son côté quand il voit dans cette localité (le Châtelard de Lardiers, dans l'arrondissement de Forcalquier) la fameuse Aéria, qui fait de nouveau parler d'elle (cf. § suivant). Le Châtelard est à mille mètres d'altitude. — De Gérin-Ricard, *Un pèlerinage gallo-romain*, dans le *Bulletin archéologique* de 1913, p. 192 et s.

**Aéria.** — Puisqu'on revient sur Aéria, je prie, avant de la voir dans le premier *oppidum* qu'on découvre, de lire et de critiquer les deux textes de Strabon (IV, 1, 11) et de Pline (III, 36), d'où il résulte qu'Aéria est chez les Cavares, point très loin d'Avignon, d'Orange, de *Vindalum*, de la Sorgue, nommées avec elle, et il en résulte encore que les Romains ont connu Aéria lors des campagnes de Sextius ou de Domitius.

**Roussillon** (cf. 1912, p. 415; 1911, p. 204). — Jamais fouilles n'auront donné plus ample moisson de textes épigraphiques et d'inscriptions concernant l'histoire générale. M. Thiers a eu la chance que méritaient son travail, sa modestie, son dévouement. Il publie (*Rapport*, etc., *Bull. arch.*, 1913, p. 206 et s.) : 1° un fragment à la *Mater;* 2° un fragment mentionnant les *duumviri* de la colonie; 3° un autre concernant

Agrippine l'ancienne; 4° *id.*, la jeune; 5° *id.*, Drusus fils de Germanicus; 6° *id.*, sa sœur Julia; 7° autres détails de ce genre; 8° P. Memmius Regulus; 9° Pompeius Lepidus; 10° un procurateur de Claude (cf. *Bull. arch.*, 1911, p. 215); 11° une *flaminica Antoniae Augustae* : M. Thiers ne croit pas qu'elle ait été flaminique à Ruscino. Pourquoi pas? Quelle extraordinaire popularité de la famille de Drusus en Gaule!

**Fouilles de Vaison.** — Rapport sur les fouilles de 1912, par M. l'abbé Sautel, dans le même fascicule du *Bull. arch.*, p. 227 et s. — Ces fouilles, vraiment bien conduites, donnent autant de surprises en sculptures que celles de Roussillon en inscriptions. — Voyez également sur Vaison, même *Bulletin*, p. XCI (Sautel).

**Irlandais.** — Le tome II du livre de M. Dottin annoncé en 1913 *Revue*, p. 454-5), vient de paraître (*Manuel d'irlandais moyen*, II, *Textes et Glossaire*, Paris, Champion, 1913, in-12 de 262 pages). De tout premier ordre.

**Un censiteur régional.** — Inscription d'Ostie, publiée par D. Vaglieri (*Notizie degli Scavi*, X, 1, 1913, p. 15) :

AD.....
PROC·AD DIOECESIN·ALEXANDR*eae proc Aug.*
AD CENSVS ACCIPIENDOS·TRIVM·CIV*itatium*
AMBIANORVM·MVRRINORVM·ATREBA*tium*
PROC·AD ALIMENTA·PRAEF·CLASSIS·FLAV*iae*
PANNONICAE·TRIB·MILIT·LEG·XII·FVLMIN*atae.*

M. Héron de Villefosse nous a signalé cette inscription. Nous lui laissons le soin de la commenter, ce qu'il va faire à la Société des Antiquaires de France.

**Le fondateur du romanisme.** — Il s'agit de l'abbé Du Bos, sur lequel nous avons enfin une longue, minutieuse et précieuse monographie : Lombard, *L'abbé Du Bos, un initiateur de la pensée moderne*, Paris, Hachette, 1913, in-8° de 615 pages, et un volume de *Correspondance* de 90 pages.

**Sépulture à incinération.** — *Une sépulture à incinération aux Martres-de-Veyres* (Puy-de-Dôme), note de Aug. Audollent. *Extrait du Bull. arch.* de 1912.

**Inscription du Cannet** (Var). — M. Héron de Villefosse, dans le *Bull. arch.*, 1913, p. VII, nov. 1913. Trouvée il y a une quinzaine d'années :

« Il est curieux de voir la mère et la fille porter les noms *Lupa* et *Ursa*, appartenant au même ordre d'idées. »

(Croissant.)
D ☾ M
VRSAE
ANIMAE IN
NOCENTIS
SIM·AN·XX
STATIALVPA
MATER

**La source de Grizy** en Saône-et-Loire, sur la commune de Saint-Symphorien-de-Marmagne. — Étude sur son mode de captage; rappel de son culte dès l'époque néolithique; peut-être analogue avec le *Boxum* de la Table de Peutinger. — Bonnard, *Bulletin des Antiquaires*, 19 mars 1913, extrait.

**La première étape de l'art préhistorique.** — Sous ce titre, M. Dharvent réunit communications et discussions faites ou provoquées par lui, au Congrès de Genève, sur les pierres zoomorphes à retouches intentionnelles (Genève, 1913, in-8° de 35 pages, gravures et phototypies). J'ai vu un bon nombre de ces pierres chez M. Leroy. Je ne suis sorti de cette enquête ni convaincu ni incrédule, mais inquiet et troublé. Et de fait, les constatations faites, dans cet ordre d'idées, en Orient et ailleurs, sont plutôt favorables aux apôtres de la thèse. Mais il y a tant d'espèces défavorables!

**L'atelier céramique de la Madeleine.** — Chr. Pfister, *Le prétendu atelier de poterie romaine de Nancy* (*Bull. mensuel de la Soc. d'arch. lorraine*, octobre 1913). Il s'agit, non pas d'un atelier de Nancy [le mot doit être rayé des études de céramique], mais de La Madeleine de Saint-Nicolas. Conclusions très sceptiques sur le caractère propre, la zone d'extension et les vicissitudes de cet atelier et sur les conclusions auxquelles aboutit ce genre de recherches. Peut-être reviendrons-nous là-dessus à propos du livre de M<sup>lle</sup> Fœlzer [*Die Bilderschüsseln*, etc., Bonn, Marcus et Weber, 1913].

**Stabilité des rivages.** — Puisque la question demeure encore ouverte, nous renvoyons nos lecteurs à M. B. Saint-Jours: 1° *L'industrie préhistorique sur les dunes du Médoc et l'âge des Dunes*, Bordeaux, 1913, extrait de la *Revue historique de Bordeaux* (cf. 1913, p. 426); 2° *La carte géologique de Lesparre et la côte landaise*, Bordeaux, 1913, extrait de la *Revue de géographie commerciale de Bordeaux*.

**Les pétroglyphes des mégalithes.** — Se ramèneraient surtout, d'après M. Luquet, à des défigurations humaines : « Ceux de Gavr'inis et de la Bretagne continentale forment un ensemble homogène, qui se rattache par des intermédiaires plus ou moins nombreux et une dégénérescence plus ou moins avancée, à la représentation de la figure humaine, réduite dans la grande généralité des cas à l'ensemble ou à une partie de plus en plus restreinte et de plus en plus méconnaissable des yeux et des sourcils ». Luquet, *Les Pétroglyphes de Gavr'inis*, extrait de *L'Anthropologie*, XXIV, 1913. — Les signes pectiformes, dans lesquels M. de Mortillet a vu des barques, sont des dérivés de la ligne frontale. Les signes scutiformes représentent le corps humain dans son entier, etc. Luquet, *De la signification des pétroglyphes*, dans la *Revue d'Anthropologie*, 1910, extrait. C'est possible, mais je renverrai M. Luquet au mot de M. Meillet (ici, p. 130). Il faudrait que tout cela

reposât, non sur une interprétation d'un détail, mais sur un ensemble systématique, une étude générale de l'art et des croyances néolithiques, et il faudrait voir ce que dans d'autres circonstances, en Scandinavie, ou en Afrique, ou en Australie, les hommes ont fait ou voulu faire. Quand il s'agit de textes, on peut les interpréter *en soi*. Quand il s'agit d'archéologie préhistorique, on ne peut rien interpréter sans l'aide de toutes les sciences possibles, et encore l'erreur est toujours là qui vous guette.

**Mines d'or.** — Bellanger, *Note sur un nouveau gisement aurifère en Anjou* (extrait des *Annales des Mines*, nov. 1911, *Bulletin*). Commence à l'est vers le village de La Pouëze, en Maine-et-Loire, et finit au village de Moisdon, en Loire-Inférieure. Attesté par des travaux certainement gaulois. — Bellanger, *Note sur quelques gîtes de quartz aurifère de la Vendée et de l'Anjou* (extrait du même recueil, juillet 1913). Aux abords de Saint-Denis-le-Luc. D'ailleurs attesté par des noms de lieux-dits, Aurière ou Laurière. — Bellanger, *Note sur l'exploitation des mines de La Bellière* (même recueil, août 1912).

**Le mur de Beauvais.** — Description du mur retrouvé lors des fouilles récentes; une monnaie de Gallien et une de Claude II sous le soubassement. Dessin très curieux de la base d'une tour. Leblond, *L'enceinte romaine de Beauvais, fouilles de la place Vérité.* Extrait du *Bulletin archéologique*, 1913.

**L'Amphithéâtre du Mans** d'après des documents et dessins anciens [entre la promenade des Jacobins et la rue des Arènes]. Tirage à part d'un article de M. Triger, extrait de la *Revue historique* du Mans, LXIII, 1908; in-8° de 15 pages. Importante contribution, que nous aurions dû citer plus tôt, à la topographie du Mans.

**Le Congrès de Gœttingue** (*Bericht über die vierzehnten Tagung des Südwestdeutschen und neunte Tagung des Nordwestdeutschen Verbandes für Altertumsforschung in Gœttingen*, 26-28 mars 1913, Berlin, Mittler, in-8° de 67 pages). S'est occupé beaucoup de néolithique (Brenner, p. 13 et s., Wolff, p. 24 et s. [environs de Francfort]), de hallstattien (Woelcke, p. 31 et s. [Rœdelheim], Welcker, p. 35 et s. [Alsace]), de fibules runiques (p. 49 et s., article important de Brenner).

**Alésia.** — *Guide illustré du visiteur à Alésia,* avec carte, plans et 50 gravures, 1914, in-8° de 54 p , en vente au Musée Alésia [non reçu par la *Revue*].

**Uxellodunum.** — L'activité que déploie la Société d'Uzerche est prodigieuse : correspondance avec les auteurs de manuels, photographie des manuscrits de César, appel à l'École félibréenne de Ventadour, découverte de poteries grises dont un tesson avec V. X, polémique dans les journaux, vives attaques contre moi, etc., etc.; *Courrier du Centre*, 6 novembre 1913; *le Corrézien*, 30 décembre;

*Courrier du Centre*, 2 janvier 1914. Cf. *Revue*, 1913, p. 305 et 452; 1914, p. 95.

**En Alsace. — L'enceinte romaine de Strasbourg. —** M. Forrer continue ses études très minutieuses dans l'*Indicateur* d'Alsace, *Anzeiger für Els. Alt.*, décembre 1913.

**L'Impernal** (cf. 1913, p. 305; 1914, p. 86). — Compte-rendu détaillé des fouilles, par Viré, *Bulletin de la Société préhistorique de France*, décembre 1913. Débris de tuiles à marques, etc. J'en reçois un tirage à part de 27 pages.

**Mars à la lance** découvert près de Luzech : la lance semble avoir servi de stylet; *Société préhistorique de France*, *id.*, p. 708-9. Je regrette que cette figurine n'ait pas paru dans une revue de pure antiquité.

**Coches sur dents.** — Daleau, *Dents de ruminants cochées*, extrait de la *Société Linnéenne de Bordeaux*, t. LXVII, in-8° de 12 pages et 1 pl.

**Cachette de fondeur.** — Daleau, *Cachette de fondeur de Moulin-Neuf, commune de Braud, Gironde*, Bordeaux, Cadoret, 1913; in-8° de 22 pages et 2 pl., extrait de la *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXXIV. Cf. *Revue*, 1913, p. 454.

**Mégalithes.** — Hirmenech, *Les groupes mégalithiques du Morbihan étaient-ils renfermés dans un enclos?* extrait des *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 19 juin 1913, in-8° de 4 et 3 pages. Rêveries indignes de cette société glorieuse.

**Autel à Cybèle.** — Le *Petit Provençal* du 1er août 1913, nous annonce la *redécouverte* du soi-disant autel à Cybèle (à sphinx et lion) déjà décrit et mal décrit par Grosson (pl. 10). Le journal ajoute qu'il sera transporté au *Musée du Vieux Marseille*. Il y a donc un Musée du Vieux Marseille autre que le Musée du Château-Borély? Je n'ose le croire. Le Château-Borély a seul qualité pour servir d'abri à nos antiquités marseillaises. Toute concurrence qu'on lui ferait serait une faute contre la science et contre Marseille même. Nos villes ont tout intérêt à concentrer leurs richesses historiques, si elles veulent que la science, l'école et le public en tirent profit. J'enrage de voir les pierres romaines de Paris moitié à Carnavalet et moitié à Cluny, et un musée du Vieux Bordeaux s'opposer à celui des Antiques de la rue Mably. Ce qui doit faire l'unité d'un musée, c'est la nature de ses collections, et non l'amour-propre de son directeur ou l'esprit de clan de son comité. Allons-nous appliquer aux richesses d'archéologie les laideurs de la vie politique ou de l'égoïsme de coterie? Bien entendu, ce qui se fait à Marseille se fait partout. Les « mares stagnantes » se multiplient : et à voir quelques-uns de ces Musées, le mot leur convient bien.

**Puy-du-Tour.** — Les fouilles du Puy-du-Tour en Corrèze, qui font peu de bruit, me paraissent cependant dignes d'attention, d'après ce que j'en lis dans les journaux de la Corrèze. Le lieu a dû être fortement habité; on y a découvert un fléau de balance, des poteries

à marques, des monnaies arvernes, etc. M. Bombal, je crois, les dirige avec prudence et modestie. Cf. *Revue*, 1912, p. 312.

**Mezunemusus.** — M. Vendryès interprète cette inscription d'une stèle célèbre de la Ligurie (Zignago, près de La Spezzia) dans le sens de *Medionemossos*, *Medionemetum*, « sanctuaire central », et M. Hubert en infère à une très ancienne pénétration celtique (avant le IV^e siècle) dans cette région : ce qu'il appuie sur des arguments archéologiques (*Revue celtique*, 1913, n° 4). — Il est certain que cette région de la Ligurie fait singulièrement penser à un pays celtique avec ses noms de lieux : *Aventia*, *Segesta*, *Genua*, etc. Mais cela est vrai de toute la Ligurie, et je n'aperçois pas entre son onomastique et celle des pays gaulois de divergence essentielle. A mon sens, cela s'explique parce que Ligures et Celtes se rattachent à une même nationalité, à une même langue. Et je n'hésite pas à faire de *mezunemusus* l'équivalent ligure de *medionemetum* Remarquez du reste que nous avons cette forme *Nemausus* pour désigner un lieu sacré à Nîmes, où elle paraît bien remonter, au delà des temps de l'extension du nom celtique, jusqu'à ceux des tribus ligures.

**La médecine des druides.** — *Die Druiden der Gallier in Beziehung zur Geschichte der Heilkunde*, dans *Urania* (Offizielles Organ des Volksbildungs-Institutes Wiener, 15 juillet 1911). Cité d'après *Revue celtique*, 1913, page 493.

**Histoire de Savoie**, par Ch. Dufayard : in-8° de 328 pages, 16 planches. Paris, chez Boivin [Furne], 1914. Fait partie de la collection *Les vieilles provinces de France*, si bien dirigée par M. A. Albert-Petit. Et ceci est en effet un excellent livre, où les faits sont nombreux, exacts, présentés avec un intérêt soutenu.

**Conze à Haltern.** — De Fr. Koepp dans *Die Geisteswissenschaften*, I^e a., 1913-14, n° 17 :

« Mit Begeisterung wandte sich vor nunmehr fünfzehn Jahren *Alexander Conze* der Erforschung der Römerspuren im Lippetal zu. Neben Pergamon gewann Haltern einen Platz in seinem Herzen. Er schien nicht zu meinen, daß das ein Herabsteigen sei, und ward so ein Führer und Mahner uns anderen, die wir uns ungern abkehrten von der Sonne der Hellenenkunst, deren Wärme in unserer Jugend zur Arbeit des zünftigen Archäologen noch unentbehrlich schien. »

**Armes ibériques.** — Important travail, avec fac-similés, de Sandars dans *Archæologia*, 2^e s., XIV, 1913.

**La préhistoire en Charente.** — Titre d'une brochure de M. Gustave Chauvet, pleine de renseignements, de faits archéologiques, de références bibliographiques, riche et sûre. In-8° de 9 pages, extrait du *VIII^e Congrès préhistorique de France*.

**Folk-lore.** — *Le Folk-Lore dans le Gard et les Bouches-du-Rhône*, par J. Bourrilly, extrait de la *Société d'Étude des Sciences naturelles de*

*Nîmes* (in-8° de 31 pages). Suivi d'un questionnaire. Adresser les réponses au secrétaire de la dite société. P. 13, 18, notes curieuses sur les croyances au dualisme.

**La vieille.** — Sur les superstitions relatives à *la vieille*, cf. Bourrilly, p. 15, et Guénin (travail cité plus bas), p. 35-37.

**Menhirs.** — Le répertoire de M. G. Guénin (*Les menhirs isolés de l'arrondissement de Morlaix*, Brest, 1913, in-8° de 40 pages, extrait du *Bull. de la Soc. ac. de Brest*, IIe s., XXXVII, 1912-13) est bien fait, intéressant. « Les menhirs sont beaucoup plus nombreux au voisinage des côtes. » « Ils jalonnent avant tout les routes. » (Mais les tombeaux aussi jalonnaient les routes.) « Presque toujours orientés à l'est. » — J'ai déjà dit à M. Guénin que les superstitions provoquées par les menhirs pourraient être séparées de ces études, car elles peuvent donner lieu à des écarts d'interprétation. Cf. *Revue*, 1913, p. 76.

**Real-Encyclopædie.** — Elle paraît devoir marcher rondement. Voici que nous recevons, de l'obligeance de l'auteur, deux excellentes notices sur *Raurici* et *Rætia* (Haug). Donc les feuilles de RA... sont tirées.

**Glossaire languedocien.** — Étude sur les mots *gayeta* [jayet], *empriu* [*ager compascuus*], *chalabre* [= cat. *aixalabrat*, inondé], *Bougna* [*villa Aponiana*], *Pradinas* [= *parietinæ*], *Mandirac* [du nom d'homme *Mandrius*]. Rouzaud, *Petites notes sur de vieilles choses et d'anciens noms [du] pays*, extrait du *Bull. de la Commission arch. de Narbonne*, in-8° de 16 pages.

**La stabilité du rivage.** — A propos de l'île de Mandirac [entre les étangs de Bages et de Gruissan], M. Rouzaud (même travail, p. 15-16) y signale quantité de débris romains. « Ainsi, dans ces terres basses de Mandirac, où les atterrissements devraient être à leur maximum d'épaisseur, le sol ne s'est pas élevé d'un mètre en dix-huit siècles ! C'est donc que ces apports n'ont jamais eu l'importance qu'on leur a gratuitement attribuée jusqu'ici. Il est, dans ces conditions, impossible de croire que les choses ont grandement changé, dans le delta de l'Aude et les environs de Narbonne, depuis l'époque romaine. *Il faudra, en conséquence, s'efforcer de comprendre et expliquer le passé par ce qui est encore sous nos yeux.* » Voilà une phrase à mettre en épigraphe de toute géographie de la Gaule romaine. Quelle confirmation des théories qui nous sont chères, et faite sur place par un admirable travailleur ! Cf. ici, p. 62 et 98.

Camille JULLIAN.

# BIBLIOGRAPHIE

**Édouard Naville.** *Archaeology of the Old Testament : was the Old Testament written in hebrew?* Londres, Robert Scott, 1913 ; 1 vol. in-8° de XII-212 pages.

Voici un livre qui est appelé, je crois, à un grand retentissement, et bien que l'auteur lui ait donné la forme d'une narration rapide, en supprimant, de propos délibéré, tout appareil critique, il n'en appellera pas moins la discussion savante. Le point de départ de M. Édouard Naville est archéologique et non philologique. Au lieu d'examiner intrinsèquement et sous leur forme actuelle le texte des livres saints, il remonte vers leurs origines et les replace dans la civilisation même d'où ils émanent. Pour reconstituer celle-ci, il s'appuie sur deux grandes découvertes sorties l'une et l'autre du sol de l'Égypte : la découverte des tablettes de Tell-el-Amarna et la découverte des papyrus d'Éléphantine. Armé de ces divers témoignages, il pose cette question : « Est-ce en hébreu que l'Ancien Testament a été primitivement écrit ? », et il conclut par la négative. Bien loin d'être des documents originaux, la Genèse, l'Exode, le Deutéronome et les autres parties de la Bible ont commencé par être rédigés dans une langue toute différente de celle qui nous les a définitivement conservés.

Antérieurement à la transcription hébraïque, il y a eu, d'abord, une version assyro-babylonienne, semblable à la langue des tablettes de Tell-el-Amarna, ensuite, une version araméenne, semblable à la langue des papyrus d'Éléphantine.

Les tablettes de Tell-el-Amarna, restes des archives d'un pharaon de la XVIII[e] dynastie, montrent qu'à cette époque, peu de temps avant Moïse, la langue écrite de la Palestine était le cunéiforme babylonien. Cette diffusion du cunéiforme babylonien ne ressort pas seulement des trouvailles faites en Égypte : les fouilles de Boghaz-Keuï aussi l'ont mise en pleine lumière. Voilà donc une langue, le cunéiforme babylonien, qui était la langue écrite, non seulement de la Palestine, mais de toute l'Asie occidentale, depuis la Mésopotamie jusqu'à la Méditerranée. La conclusion qui se dégage de cette grosse vérité historique, c'est que Moïse écrivit en cunéiforme babylonien. Le cunéiforme babylonien était avant tout la langue des lois : « Moïse, en sa qualité d'Araméen, avait certainement entendu parler du grand législateur babylonien Hammurabi ; il avait fait son éducation à la cour d'Égypte

où la correspondance, non seulement avec les gouverneurs des cités vassales, mais avec les souverains de la Mésopotamie, s'effectuait en cunéiforme babylonien. Il apprit ce langage et cette écriture dans le palais de Pharaon. Qu'il ait parlé avec ses compatriotes le dialecte de Canaan, dont on trouve des traces dans les lettres des gouverneurs, la chose est probable; mais ce dialecte n'était certainement pas une langue écrite : ce n'était qu'un idiome populaire et familier qui, par suite, ne convenait ni aux paroles de la loi ni à celles de Dieu » (p. 204). « Si donc le Pentateuque est l'œuvre de Moïse, comme le prouvent et l'histoire et le contenu du livre, il ne peut avoir été écrit en hébreu, l'hébreu existant seulement alors comme idiome parlé et non comme langue littéraire : il a été nécessairement rédigé en cunéiforme babylonien » (p. 205-206).

Le premier changement que subit le Pentateuque fut d'être traduit en araméen. M. Édouard Naville attribue la transformation à Esdras :

« Une telle entreprise me semble d'accord aussi bien avec le caractère d'Esza, tel qu'il se dégage de son livre et de celui de Néhémie, qu'avec la tradition rabbinique qui le concerne. Le cunéiforme, à cette époque, était de plus en plus délaissé pour la langue populaire. Depuis plusieurs siècles, en Mésopotamie, des scribes araméens expliquaient au peuple le contenu des contrats en cunéiforme. C'est en araméen qu'Ezra conversait avec le roi, en araméen qu'étaient publiés les lettres et décrets du roi. Ezra, que le roi lui-même appelle le scribe de la loi du Dieu du ciel, fit, pour la loi de Moïse, ce que de nombreux scribes contemporains firent en Mésopotamie pour d'autres documents. Il se peut qu'Ezra, tout en s'occupant principalement des livres de Moïse, ait aussi, comme le rapporte la tradition rabbinique, fixé le canon des Écritures. Tel qu'il sortit de ses mains, l'Ancien Testament était entièrement araméen » (p. 206).

Reste à expliquer comment on est passé de la langue et de l'écriture araméennes à la langue et à l'écriture hébraïques.

« L'hébreu était une langue parlée, l'idiome en usage dans la Judée et une grande partie de la Palestine... Quand les *rabbi* voulurent donner à leur religion, à leurs lois, à leur vie nationale, entièrement fondées sur leurs livres, un caractère véritablement et exclusivement juif, ils recoururent à une modification de dialecte. Ils transcrivirent leurs livres dans la langue que l'on parlait à Jérusalem. Seulement, comme cette dernière n'avait pas d'écriture à elle, ils en inventèrent une, empruntée à l'araméen, la seule langue littéraire à laquelle ils fussent accoutumés. Entre la nouvelle écriture et l'ancienne il n'y avait pas une plus grande différence qu'entre les deux idiomes » (p. 207).

Telle est, sommairement présentée, la thèse de M. Édouard Naville. Elle procède d'une méthode à la fois révolutionnaire et conservatrice : révolutionnaire, parce qu'elle réagit nettement contre l'école philolo-

gique hypercritique qui en arrive, par ses dissections, à détruire toute la substance historique des ouvrages qu'elle analyse; conservatrice, parce que l'auteur ne craint pas de se ranger dans la « minorité méprisable » qui attribue à Moïse la paternité du Pentateuque. Le scepticisme pulvérisateur, si fort à la mode dans le domaine biblique, a eu beau se targuer qu'avant peu d'années les partisans de l'opinion traditionnelle « disparaîtraient aussi complètement que les possesseurs d'esclaves », voici un savant muni de toutes les ressources de l'érudition contemporaine qui s'inscrit en faux contre cette orgueilleuse prophétie[1]. On a trop souvent combattu, dans cette *Revue*, en faveur du respect et de la compréhension des textes pour ne pas saluer en M. Édouard Naville un allié précieux, d'autant plus redoutable qu'il est plus mesuré et plus fin. Rétablir Moïse dans sa personnalité, retrouver l'Ancien Testament, quinze cents ou deux mille ans avant notre ère, écrit en cunéiformes, replacer, dès le troisième millénaire, la vie d'Israël dans la vie générale de l'Orient, montrer les grands épisodes du passé de la Palestine s'encadrant, s'emboîtant à merveille avec ce que nous savons de l'Égypte et de la Chaldée, c'est là un défi tranquille à l'intellectualisme forcené dont on nous abreuve; c'est là un retour à la saine candeur historique : je ne doute pas que la tactique alerte et rapide de M. Édouard Naville ne fasse date dans nos études, absolument comme jadis les réformes d'Iphicrate ont amené la ruine de la pesante stratégie des hoplites.

Georges RADET.

**R. Gauthiot**, *La fin de mot en indo-européen.* Paris, Geuthner, 1913; 1 vol. in-8° de 230 pages.

Bien que le latin seul soit en question dans le livre de M. C. Juret *(Dominance et résistance dans la phonétique latine)*, alors que celui de M. R. Gauthiot porte sur tout l'ensemble des anciennes langues indo-européennes, il faudra, en ce qui concerne les finales, prendre parti pour l'un ou pour l'autre, car sur ce point leurs doctrines paraissent inconciliables. M. Juret enseigne en effet (p. 110) que « tout changement à l'intérieur se reproduit dans les mêmes conditions au commencement et *à la fin du mot* et vice versa », et, d'une façon plus catégorique encore, il écrit (p. 105) « qu'il n'y a... pas de lois spéciales à l'initiale ou *à la finale de mot* ». Au contraire, l'ouvrage de M. R. Gauthiot est en entier destiné à montrer qu'en indo-européen la fin

1. « Ce n'est pas la première fois, » observe M. Naville (p. 202-203), « que des fouilles ont révolutionné, non seulement les théories littéraires, mais encore les grandes lignes de l'histoire. » Et il cite l'exemple de la thèse de Wolff, devant laquelle s'inclina la critique homérique, jusqu'au jour où les découvertes de Schliemann à Troie et à Mycènes remirent tout en question. Maintenant, Cnosse et la Crète sont intervenues à leur tour. Autant de chapitres, entièrement nouveaux, de la vie et de l'art grecs, qui sont dus, non aux livres, mais au travail de la pioche.

de mot est tout particulièrement débile, le même phénomène pouvant et devant, selon l'auteur (*Conclusion*, p. 223), être étudié aussi dans d'autres familles de langues.

Il est absolument incontestable que, pour le latin comme pour les autres langues, c'est M. R. Gauthiot qui a raison. Aussi A. Meillet (*Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 61, pp. cclx–cclxj) a-t-il été obligé de reprocher à M. Juret d'avoir trop voulu, par esprit de système, identifier les traitements de l'intérieur du mot et ceux de la finale. M. R. Gauthiot, d'autre part, a lui-même fait remarquer qu'il est rare et pour ainsi dire accidentel que ces traitements soient les mêmes dans l'une et l'autre position.

Le livre de M. R. Gauthiot est une étude de phonétique générale et c'est une des raisons qui en font le très vif intérêt. Possédant de vastes connaissances linguistiques, non seulement sur le domaine indo-européen, mais encore sur les domaines sémitique et finno-ougrien, ayant également suivi son maître, M. A. Meillet, dans ses excursions sur le domaine bantou, pénétré des idées sur la phonétique générale auxquelles ce dernier et M. M. Grammont ont donné leur première expression, connu déjà par de beaux travaux en particulier sur des dialectes lituaniens et iraniens, M. R. Gauthiot était qualifié pour traiter avec autorité la question des finales, et il a fondé cette étude sur l'indo-européen, non seulement parce que ce domaine lui est plus connu, mais aussi parce que c'est là que les études de phonétique et de morphologie ont donné le plus de résultats définitifs et que l'on sait le plus clairement quelle était la forme ancienne des éléments en question. Il en a donné une autre raison dans le chapitre I où il a traité de l'autonomie du mot indo-européen et institué sur ce point une comparaison avec les autres familles de langues. Selon lui, l'indo-européen a été une langue vraiment *unique* pour l'autonomie, l'étanchéité et les autres qualités qui assurent « la limitation précise du mot » et « la clarté des finales ». Il y a là, semble-t-il, une exagération et la peine qu'il a fallu que M. R. Gauthiot se donne pour opposer à ce point de vue le sémitique à l'indo-européen permet de croire que, pour ce groupe de langues au moins, on eût pu soutenir une opinion différente. Du reste, il sait fort bien (il l'a dit lui-même à propos de certaines langues indo-européennes) que le temps n'est pas tout dans le développement linguistique et que telle langue peut se maintenir à un stade très ancien alors que telle autre est déjà très évoluée. Et il est trop philosophe pour vouloir restreindre cette observation aux seules langues indo-européennes. Quelque anciennement donc que soient attestées les langues sémitiques, il est possible que, *à certains points de vue,* elles aient été déjà aussi évoluées que le latin et même que les langues romanes. C'est depuis longtemps, assure-t-on, l'opinion d'un orientaliste illustre, M. G. Maspero. Rien

ne prouve en conséquence que les entraves mises à la liberté absolue des mots en sémitique ne soient pas un caractère récent, et que le mot sémitique n'ait pas été autrefois aussi autonome que le mot indo-européen, car il est aussi étanche que lui[1].

D'ailleurs, ces considérations n'empêchent pas M. Gauthiot de rapprocher heureusement certains traitements indo-européens en finale de traitements analogues dans d'autres groupes linguistiques, et il peut légitimement écrire dans sa conclusion (p. 223) : « Ces phénomènes ne sont d'ailleurs pas spéciaux aux anciennes langues indo-européennes. Sans qu'on l'ait jamais recherchée, la comparaison avec les phénomènes étrangers à l'indo-européen s'est imposée, avec les dialectes finnois » (voir les pages 102 à 108), à propos de la réduction des implosives finales, avec les langues sémitiques « à propos de la nasale finale et du sort du - *t*, avec les dialectes indo-européens de l'époque moyenne et moderne, à propos du sort des occlusives finales et des implosives. Il aurait été facile de multiplier les rapprochements de ce genre[2]. »

Ce sont les chapitres IV à X qui forment la partie principale de l'ouvrage. Après avoir donné un aperçu rapide de « l'évolution des finales en indo-européen », défini « la fin de mot » (chap. II) et étudié à part le cas des monosyllabes (chap. III), l'auteur aborde les finales des mots polysyllabiques. Ici le plan s'imposait : le chapitre IV traite de la qualité sourde ou sonore des consonnes finales indo-européennes. Parmi les consonnes, les occlusives et « leur caractère implosif » de même que la sifflante appelaient des études spéciales (chap. V et chap. VI). Le chapitre VII traite des « groupes de consonnes en fin de mot ». Vient ensuite l'examen des sonantes (chap. VIII), puis celui des voyelles, voyelles brèves (chap. IX), voyelles longues et diphtongues (chap. X). Le chapitre dernier porte sur des généralités : « caractère propre de la finale dans le système phonétique indo-européen, sentiment qu'en ont eu les sujets parlants ; comment il a été mis en œuvre ».

C'est avec grand profit en même temps qu'avec grand plaisir que ceux qui s'intéressent aux études de grammaire comparée, liront cet ouvrage si solidement construit, si bien informé, si riche de réflexions personnelles. Il est inutile d'entrer ici dans plus de détails puisque c'est un livre qu'il faudra avoir lu et relu. On se contentera de féliciter ici l'auteur de la réussite de sa difficile entreprise et de ce qu'en particulier il a victorieusement défendu la légitimité de la

1. Si l'on objectait que la VIII[e] forme du verbe arabe (p. ex.) : *ifta'ala* a un -*t*(a)- infixe, il serait trop facile de répondre que le type skr. *chinádmi* n'a rien à lui envier avec son - *na* - (i.-e. - *ne*-) également infixe.

2. Est-ce que le rapprochement de la chute des finales latines en roman et celle de - *u*, - *i*, - *a* (finales de déclinaison), dans les langues sémitiques ne s'imposait pas lui aussi ? — Le récent travail de M. R. Brandstetter (*Indonesisch und Indogermanisch im Satzbau*, Lucerne, 1914) permettrait aussi de citer des phénomènes analogues dans les langues indo-nésiennes (v. p. 53 de ce travail).

linguistique historique contre les attaques de certains savants qui, n'accordant leur attention qu'au présent ou à un passé immédiat, déclarent volontiers illusoires les résultats de la linguistique qui s'occupe des langues anciennes. On ne résistera pas à la tentation de citer en entier le passage (p. 8) où M. R. Gauthiot a traité ce point: « Il ne faut jamais oublier que les linguistes ont l'avantage d'opérer avec des faits typiques, des données sélectionnées par l'évolution même du langage. Les observateurs qui restent noyés dans le flot continu des apparences ondoyantes et diverses, n'arrivent qu'à grand'-peine, et dans des conditions particulièrement favorables, à distinguer le fait caractéristique, au moins s'ils sont réduits à leurs propres ressources. Les langues au contraire tendent à éliminer d'elles-mêmes les faits secondaires, à dégager du fouillis des données accessoires et inutilisables les phénomènes essentiels et qui ont une valeur en matière scientifique[1]. »

A. CUNY.

**D. Barbelenet**, *De la phrase à verbe être dans l'ionien d'Hérodote.* Paris, Champion, 1913; 1 vol. in-8° de 114 pages.

Après avoir inspiré le beau livre de M. Marouzeau sur « *La phrase à verbe être en latin,* l'article de M. Meillet sur la phrase à verbe être dans les langues indo-européennes continue à lui susciter des imitateurs. La présente étude de M. Barbelenet, très soignée, très précise, très bien écrite, n'est pas une des moins fructueuses. Elle a permis à l'auteur les conclusions suivantes : « La phrase nominale pure, normale en indo-européen, très vivante encore chez Homère, a disparu presque entièrement dans la prose d'Hérodote. » — C'est... à l'attribut que la copule s'est associée, si bien que ce qui importe avant tout, ce sont les positions respectives de l'attribut et de la copule. « L'ordre des éléments étant ordinairement sujet-attribut dans la phrase nominale pure, et d'autre part l'addition de la copule à ce groupe étant nécessaire dès l'origine aux temps autres que le présent, l'ordre sujet-attribut-verbe est devenu l'ordre normal et banal. » — « On obtient des dispositions plus expressives en rejetant le sujet à la fin : ordre attribut-verbe-sujet... et surtout en disjoignant par le sujet l'attribut et le verbe : ordre attribut-sujet-verbe. » — « La séparation du sujet et de l'attribut par le verbe a gardé toute sa valeur. L'ordre sujet-verbe-attribut montre donc ou bien que l'attribut convient particulièrement au sujet ou bien qu'il ne lui convient que dans certaines conditions. » — « En plaçant le verbe avant le sujet, on présente ce rapport comme remarquable; en plaçant le sujet entre le verbe et l'attribut, comme étrange. — Il en résulte que,

1. Cf. p. 6 : « Le linguiste suit le mouvement qui entraine les langues elles-mêmes vers la simplification et la systématisation. »

réserve faite d'exceptions nombreuses dues en général à la forme d'un des éléments, chacune des six positions correspond à une différence d'idée ou de sentiment. »

L'auteur qui a voulu donner sur un point particulier une étude de *linguistique statique* pour l'ionien d'Hérodote, a parfaitement réussi dans sa tâche et s'est acquis des droits à la reconnaissance de tous ceux qu'intéresse la linguistique en général et la linguistique grecque en particulier.

A. CUNY.

**P. Masqueray**, *Bibliographie pratique de la littérature grecque, des origines à la fin de la république romaine*. Paris, Klincksieck, 1914; 1 vol. in-8° de v-334 pages.

Voici enfin le livre français de bibliographie, ardemment souhaité par tous les hellénistes. Particulièrement qualifié pour cette tâche était M. Masqueray qui, de longue date, publiait annuellement, à l'usage des candidats, dans la *Revue Universitaire*, la bibliographie des auteurs inscrits au programme des agrégations de grammaire et de lettres. Avec une discrétion de bon goût, il se refuse à insister sur ce que ce livre lui a coûté de temps et de peine. Mais toute personne du métier l'imaginera aisément : multiplions par mille la peine que nous avons prise, en telle ou telle circonstance, pour établir la bibliographie d'un ouvrage isolé. La récompense d'un labeur si ingrat et désintéressé, l'auteur la trouvera dans les inappréciables services qu'il est assuré de rendre, durant plusieurs générations, à nos étudiants d'abord, mais aussi aux jeunes agrégés en chasse d'un sujet de thèse doctorale ou qui, leur sujet trouvé, ont besoin de savoir vite ce qui a été publié d'essentiel sur la matière, et enfin — avouons-le modestement — à ses collègues des Facultés. Dans bien des cas, en effet, ce petit livre nous dispensera de recourir aux recueils allemands similaires, mal digérés, et dont aucun, d'ailleurs, ne présente à lui seul un bilan complet et à jour. Un autre mérite encore de cet ouvrage est d'être une sélection méditée. Depuis 1882, la seule Allemagne a enfanté 42,000 dissertations relatives à l'Antiquité classique, soit donc une vingtaine de mille intéressant la littérature grecque. M. Masqueray ne s'est pas cru obligé d'enregistrer mécaniquement tout ce fatras. « Indiquer sur chaque auteur le livre capital, l'article important, l'édition dont il faut se servir, le manuscrit auquel il est nécessaire de remonter », puis (c'est là une très heureuse innovation) « dire pour chaque ouvrage ce qu'on sait, ce qu'on ne sait pas, ce qu'on cherche », bref orienter le lecteur, telle a été la préoccupation constante de M. Masqueray. C'est là de l'érudition lucide, sobre, filtrée, pénétrée à la fois d'esprit critique et de sens littéraire, érudition à la française, en un mot. Il était, je crois, malaisé de faire mieux du premier coup.

En vue de la seconde édition, qui ne saurait tarder, je demanderai à l'auteur la permission de lui soumettre amicalement quelques *desiderata*. Dans le chapitre initial, intitulé *Ouvrages généraux*, n'y aurait-il pas lieu d'adjoindre aux six sections traitées *(littérature, grammaire, dialectologie, métrique, lexicologie, histoire)* trois ou quatre autres sections : *géographie antique, mythologie, institutions publiques et privées, histoire de l'art?* Toutes ces disciplines sont des auxiliaires indispensables de la philologie, et aucun étudiant ès lettres ne saurait décemment ignorer (je ne nomme à dessein que des ouvrages français et d'usage courant), la *Cité antique* de Fustel de Coulanges, l'*Histoire de l'art antique* de Perrot et Chipiez, l'*Histoire de la sculpture grecque* de Collignon, la *Peinture antique* et l'*Éducation athénienne* de P. Girard, la *Mythologie de la Grèce antique* de Decharmes, l'*Histoire du droit privé de la République athénienne* de Beauchet, le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio-Pottier, etc. — Dans le même chapitre, p. 12 sq. *(Comment on fait la bibliographie d'un sujet)*, la *Revue des revues* de la *Revue de philologie* eût dû, je pense, être plus chaudement recommandée à nos étudiants : « Cette publication, a dit M. S. Reinach, qui donne non seulement les titres mais des analyses de tous les périodiques français et étrangers, peut tenir lieu de tous les autres livres analogues[1]. » J'ajoute qu'elle a l'avantage d'être rédigée en français : M. Masqueray me paraît quelque peu optimiste, quand il écrit (p. 11) que tous les étudiants ès lettres, aujourd'hui, savent assez d'allemand pour lire couramment cette langue. — Dans le chapitre sur le Théâtre, p. 67 sq., il manque une section relative au drame satyrique. Cf., dans le *Dictionnaire des antiquités*, la bibliographie de mon article *Satyricum drama* (1909), qu'il faut aujourd'hui compléter par les publications, fort nombreuses déjà, qu'a suscitées la récente découverte des *Ichneutes*. — J'ai cherché également, sans la trouver, une bibliographie générale de la Comédie nouvelle : par une inadvertance singulière, le livre capital de Ph.-E. Legrand, *Daos*, n'est même nulle part nommé. — D'une façon générale, M. Masqueray ajouterait beaucoup encore à l'utilité pratique de son livre si, dans la prochaine édition, il faisait plus nettement la distinction des textes purement critiques et de ceux qui sont pourvus d'un commentaire explicatif. — Serait-ce trop lui demander d'indiquer le nombre des pages? Entre l'importance d'un livre et son étendue, il n'y a pas, je le sais, de relation fixe : cette relation existe cependant dans la plupart des cas. — Pourquoi, en ce qui concerne du moins les ouvrages récents et qui sont encore dans le commerce, l'auteur ne nous ferait-il pas connaître les prix? Considération d'ordre extrascien-

1. *Manuel de philologie classique*, t. I, p. 28 (2ᵉ éd.). A la *Revue des revues*, ajouter la *Revue des comptes rendus d'ouvrages relatifs à l'antiquité classique* que publie aussi depuis trois ans la *Revue de philologie*.

tifique, je le reconnais, mais dont maintes bourses d'étudiants et même de professeurs sont obligées de tenir compte. — Enfin, une table générale des noms des philologues cités serait la très bien venue : outre qu'en certains cas elle faciliterait les recherches, elle nous donnerait, pour chaque philologue, un tableau d'ensemble de sa production scientifique. Mais j'aurais vraiment mauvaise grâce à insister plus longuement sur les retouches possibles d'un livre qui, dès maintenant, est excellent et constituera pour tous les hellénistes un instrument de travail précieux. La *Bibliographie pratique* de M. Masqueray restera ; il faudra bien, par la suite, la continuer et la tenir à jour ; on pourra même l'amender en certains détails ; mais on ne la refera pas, car, dans son ensemble et de premier jet, elle est solide et durable : κτῆμα ἐς αἰεί.

O. NAVARRE.

**Dr H.-F. Hitzig**, *Altgriechische Staatsverträge über Rechtshilfe*. Zürich, Institut Orell Füssli, 1907 ; 1 broch. in-8° de 70 pages.

Ce travail, que nous nous excusons de signaler un peu tardivement, a pour objet l'étude raisonnée et systématique des traités conclus entre les diverses cités grecques de l'Antiquité, en vue de régler la procédure à appliquer dans les conflits de droit privé venant à surgir entre leurs ressortissants. Après l'indication détaillée des documents épigraphiques, classés par ordre géographique, et, pour chaque cité, par ordre chronologique (pp. 7-30), le savant auteur présente en un tableau d'ensemble les principes qu'il est possible de dégager de ces conventions internationales, où l'on voit la Grèce, toujours en avance sur les idées antiques, s'essayer à faire ce que font aujourd'hui nos États modernes, lorsqu'ils concluent des accords ayant pour objet la condition privée de leurs nationaux respectifs. Les divisions du travail de coordination dû à M. Hitzig sont les suivantes : Notion générale du traité ; Conclusion du traité ; Évolution par laquelle on est arrivé à assurer à un non national le recours à la justice *(Rechtshilfe)* ; Règles concernant la compétence ; Capacité pour ester en justice ; Procédure jusqu'au jugement et mise à exécution de la sentence ; Voies de recours contre le jugement. On consultera avec profit ce travail sérieux et bien ordonné.

G. MAY.

**A. Bouché-Leclercq**, *Histoire des Séleucides (323-64 avant J.-C.)*. Paris, Ernest Leroux, 1913 ; 1 vol. de IV-485 pages in-8°.

Il y a quelque vingt-cinq ans, délivré de la tâche imposante que représentait la traduction de Droysen, le savant professeur de la Sorbonne voulut entreprendre à son tour une Histoire de l'Hellénisme. Il commença par les Séleucides ; mais, sévère pour lui-même, mécon-

tent de l'ébauche à laquelle il avait abouti, il l'abandonna temporairement; puis il passa aux Lagides, dont il retraça les annales et la civilisation avec la maîtrise que l'on sait. Entre temps, Bevan, en Angleterre, avait réalisé, non sans mérite, le premier projet de M. Bouché-Leclercq. Nombre de dissertations sur des points de détail avaient paru; mais les documents ne s'accroissaient que dans une infime mesure; il était vain d'attendre des sources complémentaires. L'esquisse ancienne fut donc reprise, retouchée, allégée provisoirement des discussions et conjectures, qui reviendront au jour dans un second et prochain volume, transformées, mises au courant et enrichies d'une très complète bibliographie. L'auteur lui-même déclare nettement la genèse de son nouveau livre. Franchise louable, et aussi malicieuse. Plus d'un s'y est laissé prendre, a prononcé étourdiment : C'est un vieux fond de tiroir. L'appendice à paraître confondra ces censeurs. Dès maintenant, applaudissons à la venue du tome premier, où l'auteur éclipse ses devanciers par une critique plus poussée, plus incisive, et surtout par une vigueur d'exposition qui fait de cette histoire, grâce à lui colorée, pathétique, une des plus vivantes qu'il soit donné de lire. Cette qualité du récit tient notamment à l'horreur des demi-teintes et des affirmations chargées de réticences. M. Bouché-Leclercq sait prendre parti dans les cas incertains, et cette résolution est courageuse devant quelques notices médiocres, d'où émerge une poignée de faits, tronqués ou travestis. Comment s'informer? Peu d'inscriptions; du moins fort peu d'utilisables : leurs dates échappent à l'analyse, car les Antiochos ou les Séleucos, nombreux dans la dynastie, y figurent trop souvent sans numéros d'ordre; l'embarras est le même où nous plongent plusieurs textes littéraires.

Nous ne saurions ici discuter point par point les positions prises par l'auteur, à l'opposé de beaucoup d'autres, dans les troublants problèmes qui touchent la politique générale des Séleucides ou la physionomie de chacun de ces rois. Sévère, il l'est, avec peu de réserves, et ses jugements ne manqueront pas d'être plus d'une fois revisés. J'incline, à première vue, à les accepter dans l'ensemble; il faut convenir que les témoignages sont accablants. Mais, nous dit-on, que valent les témoins ou les accusateurs? Ce sont, Polybe excepté (pour un tiers de cette histoire), des esprits terre à terre, singulièrement naïfs, ou même des faussaires, qui ont lancé dans la circulation des contes invraisemblables. Il y a beaucoup à élaguer, et M. Bouché-Leclercq ne s'en est point fait faute; mais les mêmes auteurs ont porté sur d'autres personnages des verdicts plus mesurés et qui se trouvèrent par ailleurs en partie confirmés. On comprend certes les passions, les haines de races qu'ont pu faire naître les affaires juives chez les rédacteurs de la chronique des Maccabées; on admettra moins facilement chez d'autres historiens romains, ou

grecs, une calomnie aussi persévérante. Quelle n'a pu être, au surplus, l'influence physiologique de ces unions néfastes de frères et sœurs, de ces incestes protocolaires, sur des cerveaux déjà surexcités par l'ivresse du pouvoir, par la hantise des grandes dominations orientales, théoriquement continuées et encore accrues ? A suivre en gros la tradition, on entrevoit une dégénérescence progressive, qui a son parallèle dans la dynastie voisine des Ptolémées, soumise au même usage, affaiblie par le même germe de destruction.

Il reste, peut-on objecter, qu'un royaume qui a couvert deux siècles et demi, aux prises avec les pires difficultés, ne doit point au hasard cette longue survie ; la tâche de soumettre ou contenir des peuples si divers était écrasante ; elle suppose un gouvernement fort et avisé. Il est vrai ; mais, on l'a dit fort justement, ce ne sont point les foules iraniennes qui ont le plus menacé cette monarchie ; il y avait en elles un tel fond de passivité qu'elles suivaient le puissant du jour, fût-ce un gouverneur révolté, un Grec, comme Diodote en Bactriane ; et c'est sur les rivages de la Méditerranée, contre l'Égypte, la Macédoine, les princes d'Asie Mineure, et d'autres républiques minuscules, que les Séleucides s'épuisèrent en luttes stériles. Ils durèrent, bien que réduits à des limites de plus en plus étroites, parce que leurs rivaux eux-mêmes s'usaient à cette ruineuse politique, parce que le danger ne venait point de l'Orient, et que Rome, héritière désignée de tous ces querelleurs, placée en face d'un si immense butin, ne pouvait se l'adjuger que par morceaux, à la longue.

Il y aurait mesquinerie, assurément, à juger un État uniquement sur le nombre d'années qu'il a vécu, ou sur son extension territoriale ; mais ce point de vue nous est presque imposé par l'historiographie dont nous sommes tributaires, et où seules, à bien peu près, se font jour ces préoccupations insuffisantes. L'histoire dynastique, « l'histoire-batailles », dont l'enseignement moderne vise toujours plus à s'affranchir, est tout ce qui a captivé — ou il ne s'en faut guère — l'attention des Appien et des Justin. Nous sommes plus curieux aujourd'hui de reconstituer la culture générale, la manière dont les institutions ont évolué, et ce n'est pas sans un juste dépit que M. Bouché-Leclercq, dans son dernier chapitre qui se réfère à cet autre sujet plus relevé, dresse « l'inventaire des lacunes de nos connaissances ». Avant que les découvertes de papyrus ne vinssent nous révéler tant de menus faits qui éclairent l'histoire des Ptolémées, celle-ci se présentait à nos yeux un peu comme celle des Séleucides : deux ou trois princes énergiques, entreprenants, point toujours sages, mais pénétrés de leur rôle ; les autres ? des malades ou des extravagants, portés au pouvoir et renversés par des intrigues, dupes de leur entourage et victimes de leurs proches. Puis, derrière cette façade, à travers des chiffons au rebut, est apparue la nation véritable : ses classes

sociales, son labeur, son administration, méticuleuse et prévoyante; en un mot, sa civilisation. N'y eut-il donc rien en Syrie qu'on puisse rapprocher de ce tableau? A voir, dans les provinces romaines du continent asiatique, tant d'éléments nouveaux — surtout de la vie municipale — qui ne sont point un reflet de la Grèce classique, on devine, on entrevoit dans quelques cas, l'agent intermédiaire de création ou de transformation. Si ce ne fut pas la dynastie décriée des Séleucides, ce furent ses serviteurs modestes, que l'histoire a laissés dans l'ombre, employés du fisc, de la police ou des tribunaux, secrétaires de toutes sortes, de l'État ou des cités. Le sentiment national n'existait plus, mais la souplesse et la fertilité de l'esprit grec agissaient encore. Du mouvement économique, qui fut intense, peu de souvenirs précis nous restent, mais ils suffisent à l'attester. Il y a là tout un ensemble d'institutions, d'activités diverses, dont le secret semble à jamais enseveli; et nous devons nous résigner à ne connaître de cette histoire que la partie la plus ingrate, la plus monotone, la moins significative. Il n'est point banal d'être parvenu, en dépit de tout, à lui prêter un air attrayant.

Quelques observations feront la preuve du soin apporté à ma lecture. Voici de rares inadvertances, à noter pour un erratum. P. 68, l. 1 : Adar 38 Sel. (mars 173). Lire 273. — P. 260, note 4 : Ερεμ..αρχ. — P. 284, note 1 : Cronert (Crönert). — P. 350, note 1 : στρατιωτικοῦ. — P. 228 : Séleucos IV « maintint le culte de ses ancêtres et le sien, doté d'un flamine spécial ». Je n'ai pas sous les yeux l'inscription invoquée; mais je doute fort qu'elle parle d'un flamine. — P. 327 : Oropherne « avait largement payé les services de Démétrios II. » Il s'agit manifestement de Démétrios Ier. — P. 331 : Attale, héritier légitime d'Eumène II, qui n'avait pas d'enfants, « pratiquait de bonne foi la maxime que le mort saisit le vif ». Mais les *descendants* légitimes avaient seuls la saisine légale. Vétille, évidemment. — P. 95, note 1 : L'inscription de Priène (*CIG.*, 2905) aurait dû être citée d'après le recueil de Hiller von Gaertringen (n° 37), qui offre le double intérêt d'une lecture plus récente et d'un commentaire rajeuni. — Enfin, et ceci n'est plus une critique de ma part, les Ἄραβες Σκηνιταί de Maschané (p. 432, note 1), que mentionne seul Stéphane de Byzance, n'étaient peut-être pas d'une « ville inconnue ». Je n'hésite pas à faire un rapprochement avec la petite localité de *Meskéné*, aujourd'hui presque réduite à un corps de garde, que j'ai visitée moi-même en 1901, et qui est située, à l'est-sud-est d'Alep, sur la rive droite de l'Euphrate, vers l'endroit où il cesse de couler du nord au sud; *a* et *e*, dans la langue du pays, sont presque interchangeables, et si Tigrane installait en Mésopotamie ces Arabes, il ne les transférait pas loin de leur premier campement.

Victor CHAPOT.

**Maxime Collignon**, *Le Parthénon : l'histoire, l'architecture et la sculpture*. Paris, Hachette, 1914; 1 vol. in-4° de 213 pages, avec 79 gravures dans le texte et 22 planches hors texte.

Une maison parisienne, la librairie centrale d'art et d'architecture Ch. Eggimann, a récemment consacré au Parthénon un recueil de 136 phototypies pour lequel elle avait demandé une introduction à M. Maxime Collignon. Il eût été regrettable qu'une monographie où se trouvait résumé l'état de nos connaissances sur le célèbre monument restât confinée dans un ouvrage de grand luxe qui, par son format et son prix, ne pouvait prendre place que dans un petit nombre de bibliothèques. Aussi l'auteur eut-il l'idée de nous en offrir une sorte de tirage à part. Mais comme son exposé ne saurait se comprendre sans images, au texte sont jointes des illustrations empruntées à la publication in-folio, et des planches hors texte, choisies parmi les plus significatives, permettent d'apprécier avec quel art M. Frédéric Boissonnas, à qui sont dues les photographies originales, sut rendre les aspects caractéristiques du Parthénon.

M. Collignon a divisé son étude en deux parties : l'une, historique ; l'autre, archéologique. La première, en trois chapitres (I. L'Acropole avant le Parthénon ; II. Le Parthénon de Périclès ; III. Le Parthénon jusqu'à nos jours), retrace les vicissitudes du sanctuaire, depuis les plus anciennes ébauches qui lui servirent de prototype. La seconde consacre un chapitre à l'architecture (ordre extérieur, ordre intérieur, polychromie, divisions du temple), et un à la sculpture (métopes, frontons, frise, statue d'Athéna Parthénos). Chacune de ces deux parties est une mise au point, admirablement claire, des innombrables problèmes, souvent fort embrouillés, qui se posent au sujet de l'édifice.

Premier problème : celui de la juxtaposition et de la succession des plus anciennes maisons de culte réservées aux divinités poliades. Dès le temps de Solon, vers 594, il faut distinguer sur l'Acropole : 1° un sanctuaire double où étaient adorés conjointement Athéna et Érechthée ; 2° tout près de ce « vieux temple » (ἀρχαῖος νεώς), où l'on vénérait les « signes sacrés » (olivier d'Athéna, coups de trident de Poséidon, crevasse miraculeusement remplie d'eau de mer), un « temple de cent pieds » (Hécatompédon), bâti sur l'emplacement du mégaron royal qui attenait à l'Érechthéion primitif. Bientôt, ce vieil Hécatompédon, simple temple *in antis*, se transforme, sous les Pisistratides, en un nouvel Hécatompédon dont les dispositions essentielles devaient être plus tard fidèlement reproduites dans le Parthénon de Périclès. Pourquoi, alors que la déesse protectrice d'Athènes recevait déjà un culte dans le vieil Érechthéion, lui fut-il édifié, immédiatement au sud, un autre sanctuaire, ce « temple de cent pieds », dont les frontons représentaient l'apothéose d'Héraclès et sa lutte contre

Triton? « C'est qu'Athéna, maîtresse de l'Acropole, ne pouvait plus se contenter d'un sanctuaire qu'elle partageait avec Érechthée. Il lui fallait un temple où elle régnât seule, qui fût digne de la déesse dont les Panathénées étaient la fête solennelle. Et ainsi, sur l'emplacement du palais des rois, on lui élève un temple que les vieux maîtres attiques décorent de frontons de tuf et enluminent d'une naïve polychromie, temple qui lui-même ne tarde pas à paraître insuffisant et qui, embelli d'une colonnade, orné de frontons de marbre par les Pisistratides, offre à Athéna une luxueuse demeure » (p. 20 21).

Second problème : celui de l'ancien Parthénon. Les soldats de Xerxès ayant détruit le vieil Érechthéion et le nouvel Hécatompédon, il s'agissait de pourvoir Athéna d'autres foyers de culte. Déjà, antérieurement aux guerres médiques, il avait été question de lui édifier, sur un terrain resté jusque-là vierge et où devait finalement se dresser le Parthénon de Périclès, un temple dépassant en splendeur toutes ses précédentes résidences. Une première série de travaux, qu'il faut vraisemblablement rapporter à l'époque de Clisthène, aplanit le plateau, l'élargit, prépara les assises. C'est de cette période, vers 506, que date le puissant stéréobate en tuf sur lequel repose le Parthénon actuel. Un peu plus tard, sans doute dans l'intervalle qui sépare les deux guerres médiques (490-480), on entreprit une seconde série de travaux : prolongation de la terrasse au sud, construction d'un nouveau mur de soutènement en poros, substitution du marbre au tuf pour les parties hautes de l'édifice. Mais, à peine commencé, cet ancien Parthénon fut anéanti par les Perses. Durant trente ans, le site resta inutilisé. Enfin, à partir de 447, Périclès reprit souverainement et réalisa les rêves de la démocratie triomphante. Ictinos, l'architecte du Parthénon, mit dix ans à terminer le gros œuvre, sous la direction supérieure de Phidias. On a évalué le coût des travaux à 700 talents, représentant environ 30 millions d'aujourd'hui.

Les problèmes topographiques, pour être les plus difficiles et les plus discutés, ne sont pas les seuls dont ait à s'occuper ici l'archéologue. Une infinité de problèmes techniques sollicitent à chaque pas son attention. Beaucoup sont aujourd'hui résolus. Tel celui du nom : pourquoi le monument d'Ictinos, que les documents officiels du v<sup>e</sup> siècle appellent simplement « le temple » (ὁ νεώς) ou « le grand temple » (ὁ νεὼς ὁ μέγας), s'est-il finalement appelé le « Parthénon » ? « Le nom de Parthénon n'est pas spécial au grand temple de l'Acropole; on le trouve employé ailleurs, à Magnésie du Méandre, à Cyzique, à Hermione en Argolide, à Apollonia en Carie, pour désigner soit le logement des prêtresses vierges attachées au culte de la divinité féminine, Artémis, Déméter ou la Mère des dieux, soit la partie du sanctuaire réservée spécialement aux jeunes filles » (p. 53). De même que les mots ἀνδρὼν et γυναικών désignent l'appartement

des hommes ou des femmes, de même le παρθενών est « la chambre des vierges ». Appliquée d'abord à la partie de l'édifice où se réunissaient les jeunes filles des premières familles d'Athènes à qui était dévolue la mission de tisser le péplos de la déesse pour la fête des Panathénées, cette qualification passa d'une des divisions du temple au temple tout entier.

Bien d'autres questions ont exercé la curiosité sagace de M. Collignon : question de la courbure des assises horizontales, question de l'inclinaison des colonnes, question de la polychromie. Nous ne pouvons, sur tous ces points, que renvoyer à son livre. Mais il est un dernier problème, celui de l'éclairage du Parthénon, dont il convient de dire un mot. Des savants nombreux, se fondant sur un texte de Vitruve qui vise en réalité le temple de Zeus Olympien, ont rangé le Parthénon dans la catégorie des temples *hypèthres*, c'est-à-dire éclairés par une ouverture à ciel ouvert. Les recherches de M. Dœrpfeld, corroborées par celles de M. Magne, ont fait justice de cette théorie surannée : « C'est seulement par les larges et hautes baies des portes que s'éclairaient la cella et la pièce de l'ouest ; les battants ne montant pas jusqu'au linteau, une sorte d'imposte fermée par une grille laissait pénétrer la lumière, alors même que les portes étaient closes. Faible éclairage, objecteront les partisans de l'hypèthre. Éclairage très suffisant si l'on tient compte de l'intensité de la lumière en Grèce. Au lieu de nous représenter l'Athéna Parthénos mal défendue contre la poussière et l'aveuglant soleil d'été par un vélum tendu sous une ouverture à ciel ouvert, imaginons-la plutôt caressée par une lumière amortie qui éteignait l'éclat des ors, et mettait sur l'ivoire des reflets adoucis » (p. 129).

Remercions M. Collignon de nous avoir apporté, sur tant de problèmes délicats et complexes, les solutions d'une intelligence naturellement lucide et d'une expérience longuement avertie. Ses démonstrations ne valent pas seulement par le choix et la force des arguments. Elles se déroulent à nos yeux avec une sorte d'eurythmie qui inspire confiance et qui, dans un domaine où l'on voit changer souvent les choses, porte en elle-même comme un précieux gage d'équilibre et de stabilité.

GEORGES RADET.

**Percy N. Ure**, *Black Glaze Pottery from Rhitsona in Beotia.* Oxford, University Press, 1913 ; 1 vol. in-8° de 64 pages, avec 19 planches hors texte.

Cette étude, excellemment conduite, n'intéressera pas seulement les spécialistes de la céramique grecque. Elle pourra fournir aux fouilleurs des indices chronologiques d'une assez rare précision. C'est par de semblables contributions que la céramographie est devenue pour

l'Antiquité la constante et précieuse auxiliaire de l'histoire. Je recommande la lecture de ces soixante pages, si pleines de faits, aux débutants et aux sceptiques qui doutent de l'utilité des fouilles minutieuses et seraient tentés de croire négligeables les trouvailles de poteries communes. Ils verront le profit qu'on trouve à les bien classer et que les céramographes emploient mieux leur temps dans ce genre de recherches qu'à discuter sur l'attribution de tels vases anonymes à tel inconnu comme Cléophradès.

Le livre abondamment illustré de M. Ure complète les rapports et les articles déjà publiés sur ses fouilles de Rhitsona (Mykalessos) en Béotie. La première partie traite uniquement de ces canthares à vernis noir qui abondent dans toutes les nécropoles béotiennes. Ils sont si communs et en apparence d'un si faible intérêt qu'ils n'avaient jamais retenu l'attention ni des savants ni des collectionneurs. M. Ure, grâce à des fouilles méthodiques et patiemment inventoriées, a pu reconnaître l'ordre de succession des différents types en usage pendant le VI^e^ siècle. Je résume ici ses observations, dont tout archéologue peut avoir quelque jour l'occasion de tirer parti.

Les tombes archaïques de Rhitsona se divisent en deux groupes nettement distincts, dont l'un doit être rapporté au milieu du VI^e^ siècle, l'autre aux environs de l'an 500. Dans les sépultures du premier groupe (A) domine de beaucoup la forme du canthare noir à panse creuse, bombée par le bas. Le pied est conique, à profil droit; les anses portent habituellement des sortes de saillies ou d'éperons. Dans les tombes du second groupe (B), cette forme disparaît pour faire place au canthare à bord haut et droit, à fond plat ou presque plat, avec pied mouluré ou du moins de profil concave. Parmi les vases de cette forme, plusieurs, d'un très beau vernis, portent le nom déjà connu de Teisias. D'autres, ornés de motifs simples, peints en surcharges blanches ou rouges sombres, attestent l'ancienneté jadis méconnue du style et de la technique décorative dits de Gnathia.

Dans la seconde partie du livre, on trouvera, cataloguées par tombeaux (seul classement utile pour l'établissement des synchronismes), des trouvailles d'époques plus récentes, qui s'échelonnent du V^e^ au III^e^ siècle avant notre ère. Des rapprochements avec des nécropoles béotiennes exactement datées, comme celles de Chéronée et de Thespies, ont permis d'établir pour cet ensemble de tombes, et par suite pour tous les objets qu'elles contenaient, un classement chronologique assez précis. Les poteries exhumées nous montrent la déformation des types archaïques, le succès de types nouveaux comme les coupes noires à décor estampé sous le vernis (V^e^, IV^e^ siècles), et pour finir les lagynoi ou les minuscules lacrymatoires de III^e^ siècle.

C'est la première fois qu'une grande nécropole béotienne fait l'objet d'une fouille et d'une publication scientifiques. L'auteur de cette

recherche est largement payé de ses peines. Quelques semaines de travail méthodique auront eu pour l'archéologie et pour l'histoire plus de résultats que trente années de fouilles clandestines.

G. LEROUX.

**O. Montelius**, *Die vorklassische Chronologie Italiens*. Stockholm et Berlin, Behrend, 1912; 1 vol. texte petit in-f°, 245 pages, 805 gravures dans le texte et un vol. de XVI-83 planches.

La publication des deux premières parties de la *Civilisation primitive en Italie* à peine terminée, M. Montelius nous en offre, dans l'œuvre nouvelle, le complément et la conclusion. Il classe dans le temps les trouvailles archéologiques qu'il avait présentées dans l'ordre topographique. Les seize premières planches sont la reproduction exacte de celles qui accompagnaient un autre travail de M. Montelius la *Pre-classical Chronology in Greece and Italy*. Dans les autres se retrouvent la plupart des figures familières à quiconque a pratiqué les précieuses collections de la *Civilisation primitive*. Ce travail apparaît à la fois comme un résumé de l'archéologie préhistorique italienne et un développement de l'idée jadis exposée dans la *Pre-classical Chronology*.

M. Montelius y applique donc avec une ampleur nouvelle la méthode typologique dont il a déjà donné tant de brillants exemples. Distribuant les trouvailles italiennes en un certain nombre de grandes périodes nettement caractérisées par les types des objets, il établit tout d'abord la chronologie relative des gisements. L'étendue vraiment admirable de son information et le caractère impeccable de ses classifications imposeront désormais à tous les archéologues les cadres qu'il propose.

De cette chronologie relative il essaie de passer ensuite à une chronologie absolue, c'est-à-dire à des dates positives. Certaines coïncidences heureuses permettent parfois ce progrès à l'archéologue C'est ainsi que la trouvaille, à Tarente, d'une fibule du type de *Peschiera*, sous une couche contenant des tessons de vases mycéniens analogues à ceux qui se sont rencontrés en Égypte dans un palais de Tell-el-Amarna ruiné vers 1400 avant notre ère, date du XV<sup></sup>e siècle la période de l'âge du bronze à laquelle appartient cette fibule. A une époque beaucoup plus récente, la présence des vases grecs à figures rouges de style sévère fixe vers l'an 500 la fin de la sixième période de l'âge du fer italien. Entre ces deux dates, M. Montelius a distingué huit périodes différentes. A chacune d'elles il attribue donc la durée approximative d'un siècle.

Suivant cette chronologie, les sépultures étrusques du type des tombes *Regulini-Galassi* de Cervetri et *Bernardini* de Préneste seraient comprises entre les années 900 et 800 avant notre ère Ces dates, pré-

conisées déjà par la *Pre-classical Chronology*, ont suscité des objections extrêmement fortes, à notre avis du moins. La plus grave est constituée par la présence d'inscriptions étrusques sur plusieurs vases provenant de la tombe *Regulini-Galassi* et d'une inscription latine sur une fibule de Préneste. Comment l'écriture aurait elle été d'un usage aussi courant en Italie dès le IXe siècle, alors qu'en Grèce les plus anciennes inscriptions sont au moins de deux siècles plus récentes? Nous ne parlons pas du style de la décoration ornementale et figurée qui semble correspondre aux styles courants en Grèce vers le VIIe siècle.

Les raisons nouvelles alléguées par M. Montelius à l'appui de sa chronologie n'emporteront pas, croyons-nous, la conviction des étruscologues Le mobilier des sépultures les plus récentes du Forum romain, nous dit-il, appartient à la période qui suit celle des tombes *Regulini-Galassi* et *Bernardini*. Or, ces sépultures sont nécessairement antérieures à la fondation de Rome vers 750. Donc, on ne saurait douter que les vases qu'elles contiennent ne remontent à la première moitié du VIIIe siècle et au IXe siècle, ce qui confirme la date indiquée pour les grandes tombes de Cervetri et de Préneste. — Mais bien peu de savants sont aujourd'hui disposés à admettre que l'incorporation du Forum à la cité romaine remonte vraiment à la date légendaire de 754. On peut sur ce sujet consulter M. Païs qui, pour d'excellentes raisons, ne croit pouvoir dater l'aménagement du Forum que du IVe siècle.

Il ne semble pas non plus que les céramographes puissent accepter telle quelle la déduction fondée sur la classification des vases grecs antérieurs aux vases attiques. Les coupes et lécythes de terre jaune à ornements géométriques seraient plus anciens que les vases protocorinthiens ordinaires : ceux-ci précéderaient les corinthiens à zones d'animaux qui, de leur côté, seraient antérieurs au vase François. Ce dernier datant environ de l'an 600, les premiers seraient de beaucoup plus anciens et remonteraient bien, par conséquent, au IXe siècle. Sans doute cette succession correspond-elle, d'une façon générale, à la réalité. Mais rien ne prouve que le vase François, fabriqué en Attique vers l'an 600, n'ait pas été déposé au moins un demi-siècle plus tard dans la tombe qui nous l'a conservé. En second lieu, l'apparition de la céramique attique n'a pas dû déposséder immédiatement les fabricants corinthiens de leurs marchés italiens. Quant à la poterie protocorinthienne, elle émane non seulement de Corinthe, mais encore de plusieurs ateliers divers qui, pendant un certain temps, ont pu continuer leur décoration d'ancien style, tandis qu'à Corinthe prévalaient des modes nouvelles. Enfin, les coupes et lécythes géométriques classés par M. Montelius tout au début de cette série semblent provenir, au moins en partie, de fabriques siciliennes dont l'activité

s'est poursuivie durant une assez longue période. Ces diverses catégories de vases ne se succèdent donc pas rigoureusement ; elles empiètent les unes sur les autres ; leur développement, par conséquent, peut fort bien tenir dans une période beaucoup plus brève que ne le suppose M. Montelius.

D'une façon générale, si les premiers temps de l'âge des métaux n'ont dû manifester que de lents et insensibles progrès, il est à présumer, au contraire, que le redoublement des influences étrangères accéléra singulièrement les transformations de la civilisation du fer. Nous serions donc enclins à réduire à un demi-siècle les périodes qui précèdent immédiatement l'époque historique et à prolonger par compensation jusqu'à un siècle et demi ou même deux siècles les périodes de l'âge du bronze. La rigueur de la méthode typologique a marqué sans doute un grand progrès dans les études d'archéologie préhistorique. Mais pour les époques de civilisation intense et complexe, lorsque surtout il s'agit de fixer des dates, sa stricte logique paraît un peu abstraite et, en tout cas, insuffisamment sensible.

D'importants appendices sont consacrés à la monographie de divers types d'objets : haches, poignards et épées, rasoirs, fibules. L'Italie du Nord serait, d'après M. Montelius, le lieu d'origine des haches aussi bien que des rasoirs et des fibules. C'est de là que les haches et les rasoirs se seraient répandus dans le reste de l'Italie et, vers le nord, dans le continent européen. Il en aurait été de même pour les fibules, qui en outre auraient atteint le bassin oriental de la Méditerranée à travers l'Adriatique et la péninsule de Balkans. Jusqu'ici, on croyait plutôt devoir chercher dans l'Europe centrale ou les Balkans l'origine de ces bronzes ; mais il faut réconnaître que la répartition des trouvailles actuelles paraît justifier assez bien l'hypothèse de M. Montelius.

A. GRENIER.

**G. Bloch**, *La République romaine, conflits politiques et sociaux* (*Bibliothèque de philosophie contemporaine*). Paris, Ernest Flammarion, 1913; 1 vol. in-12 de 333 pages.

Le volume de M. Bloch commence aux origines connues de la société romaine et s'arrête à la fondation du principat. C'est le tableau des institutions politiques et sociales de Rome, des transformations qu'elles ont subies, des conflits qu'elles ont engendrés, durant les sept siècles que le volume embrasse. La nature du sujet, la connaissance profonde que M. Bloch a de cette histoire, la clarté de l'exposition, le contact continu gardé avec les faits politiques et matériels, font que ce livre est indispensable aux catégories les plus opposées de lecteurs. Les curieux et les sociologues y verront que la République romaine a vécu constamment en conformité avec son principe originel

d'aristocratie. Les étudiants de nos Facultés pourront s'en servir comme d'un manuel d'une incomparable sûreté. Les historiens s'arrêteront à chaque instant devant les réflexions ingénieuses ou profondes de l'auteur, les discuteront, s'en inquiéteront pour les accepter ou les vérifier. Et pour ma part, je crois qu'ils les accepteront presque toujours. Il a montré, par exemple, avec une rare netteté, la relation que les cultures (p. 152) peuvent avoir avec l'organisation sociale. Il a noté (p. 38) l'importance de la richesse dans ce qu'on est convenu d'appeler la plèbe. Les progrès du prolétariat urbain à la suite de la conquête (p. 145) sont indiqués de main de maître. Il a fort bien vu les conséquences de la conquête dans l'organisation sociale de Rome (p. 269 et suiv.), et il a fait bonne justice (*ib.*) de la doctrine courante qui rend l'hellénisme responsable de la décadence romaine : c'est là un de ces axiomes de manuels aussi arbitraires que celui qui, de la chute de l'Empire, rend responsable le christianisme. J'ai beaucoup aimé (p. 328) ce que M. Bloch dit des « procédés morbides » de César, de ce qu'il avait de « démesuré », de « romanesque ». — Enfin, un dernier mérite de M. Bloch, c'est qu'il ramène l'attention du public français, d'une manière saine et sûre, vers l'étude de ces temps de la République romaine qui fut si chère à la génération précédente et que la nôtre était en train d'oublier. M. Bloch a fait un livre excellent et une très bonne œuvre.

C. JULLIAN.

C. JULII CÆSARIS *Commentarii De Bello Gallico*, t. I (livres I-IV), ancienne édition Kraner et Dittenberger, 17e, par **Meusel**. Berlin, Weidmann, 1913 ; 1 vol. in-8° de 464 pages, avec une carte et 3 plans.

De ce César de M. Meusel, on peut dire qu'il est l'œuvre de toute une vie. Trente ans de lectures, de discussions, de réflexions sur le texte sont accumulés dans ces pages. Dans les éditions critiques de Meusel, dans ses éditions à demi populaires, dans son lexique, dans ses *Jahresberichte* (cf. *Revue*, 1913, p. 445), on avait les prodromes de ce commentaire mot pour mot. Et je ne sais si la science de l'Antiquité a produit, dans ces dernières années, quelque chose de plus consciencieux, de plus sincère, de plus complet, de plus probe.

Il va sans dire qu'entre cette édition et les seize précédentes il n'y a absolument que des rapports extérieurs. La refonte ici est complète. C'est d'abord l'introduction : la Gaule et Rome jusqu'à César ; la carrière antérieure de César ; César en Gaule ; les Commentaires comme œuvre littéraire : l'armée et la flotte chez les Romains[1]. C'est ensuite le texte avec commentaire philologique, linguistique, littéraire, histo-

1. M. Meusel a mis à profit les récents travaux de Stolle, *Das Lager und Heer der Rœmer*, Strasbourg, 1912.

rique. C'est enfin, en appendice : discussion sur l'établissement du texte; critique des traditions comparées des manuscrits de la classe $\alpha$ et de la classe $\beta$.

M. Meusel sait bien que je conserve, du texte de César, beaucoup plus que lui. Les digressions géographiques, chez le futur dictateur, ne m'étonnent pas, tous les rapports ou mémoires de généraux romains en renfermaient. Certes, l'interpolation n'est pas impossible, mais n'est point prouvée. J'hésite toujours à supprimer le fameux passage sur le Rhin (IV, 10). Que dans le passage le mot de *Tribocorum* ait été intercalé après *Mediomatricorum* (le territoire en question ayant été par César enlevé aux Médiomatriques pour passer aux Triboques), je le crois, mais cette interpolation prouve que le reste, que tout le passage est authentique. Jamais, passé César, on n'eût attribué ce territoire aux Médiomatriques. Quant à croire que les Médiomatriques ne sont jamais allés jusqu'au Rhin, que César s'est trompé, que Strabon s'est trompé, que Timagène a inventé tout cela, c'est vraiment vouloir refaire *a priori* le passé : car je ne sache pas que Timagène ait détaillé une géographie de la Gaule. Je ne dis pas cela contre M. Meusel, mais contre les très aventureuses audaces de M. Klotz, dont M. Meusel a peut-être trop volontiers subi l'influence et dont j'espère pouvoir dire un jour ce que je pense. — Mais enfin, les passages de César dont M. Meusel doute, il ne les supprime pas, il les laisse à leur place, il les commente, il se borne à indiquer ses soupçons, en note. Et cela est fort bien, d'une discrétion franche, qui est le propre du talent de M. Meusel.

Sur le commentaire historique, il m'arrive, très rarement, de ne point partager son opinion. Il doute de la bataille de Mauchamp (deuxième campagne) : je sais que bien des doutes sont venus là-dessus, surtout en ce temps-ci, où il est de mode d'attaquer l'œuvre de Napoléon III. Je reverrai la question. — M. Meusel place au confluent de la Moselle et du Rhin la déroute des Usipètes (quatrième campagne). Sur ce point, je persisterai avec plus d'énergie dans mon opinion. D'abord il y a *Mosa* dans le texte et non *Mosella*. Puis, si César a passé le Rhin à Neuwied, entre Bonn et Coblentz, je doute qu'il ait trouvé en face de lui des Sicambres et des Ubiens. Enfin, je ne vois pas César faisant cette course à travers les *latebræ* de l'Eifel. Évidemment, sur ce point, M. Meusel s'est laissé convaincre par Rice Holmes pour la Moselle et par l'article de MM. Nissen et Kœnen sur Neuwied (Bonn, 1899, *B. Jahrb.*), mais je crois savoir que les conclusions de cet article sont fort discutées. — Je pense qu'on peut arriver à plus de précision sur les campagnes de Flandre (troisième et quatrième années). J'ai revu depuis, sur les lieux, les marches de César et de Labiénus. Et j'affirmerai davantage dans le sens que j'avais déjà indiqué.

Le commentaire final de ce volume nous met en présence de l'éternelle lutte entre α et β. Me suis-je trompé? il me semble que Meusel revient à α. L'archétype β est un peu trop savant, érudit, littéraire, il m'inquiète. Il me paraît inquiéter plus qu'autrefois Meusel; que dis-je? parfois même l'agacer. Et je pense que ce sentiment sera plus fort encore au livre VII.

Ce volume est, en apparence, destiné aux écoles supérieures d'Allemagne, et il va bien à cette destination. Mais il va également à nos écoles; il va à notre public érudit; il va à l'innombrable multitude de savants qui, dans le monde entier, s'intéressent à César. Que tous prennent ce livre: il renferme une science d'une exactitude, d'une honnêteté exemplaires. Et j'avoue qu'en le travaillant, j'ai senti là quelque chose de plus que de l'érudition, la valeur morale d'un homme.

Camille JULLIAN.

**P.-F. Girard**, *Les Leges Iuliae iudiciorum publicorum et privatorum* (extrait de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte*, [*Rom. Abt.*], t. XXXIV, 1913, pp. 295-372).

Les *Leges Iuliae iudiciorum publicorum et privatorum* ou *Leges Iuliae iudiciariae* jouent dans l'histoire de la procédure romaine un rôle des plus considérables, car on les considère « unanimement comme des lois d'ensemble rendues pour donner leur statut définitif à la procédure criminelle des *quaestiones perpetuae* et à la procédure civile des formules » (pp. 296-297). Leur importance est telle qu'on les « regarde avec raison comme ayant été probablement les plus larges qui aient été votées à Rome depuis la loi des XII Tables » (p. 372). Malgré l'intérêt qu'elles présentent et malgré les recherches récentes de M. Voigt et de M. Wlassak, beaucoup d'incertitude règne encore à leur sujet, parce que les sources ne donnent sur elles que des renseignements épars et imparfaits. C'est à dresser « l'inventaire de ces ruines », beaucoup moins qu'à en tenter la restauration, qu'est consacré le travail savant, pénétrant et prudent de M. P.-F. Girard.

La méthode est celle que l'éminent romaniste a constamment suivie dans ses études connues sur l'organisation judiciaire ou la procédure des Romains : relevé complet, discussion critique et datation précise des textes, argumentation serrée, abondance de notes souvent longues traitant de sujets connexes au sujet principal quand ils sont utiles à son éclaircissement (par exemple, p. 334, n. 1, l'exposé de la prorogation de compétence des magistrats romains). En même temps, conduisant sa pensée jusqu'au bout, tant qu'elle est guidée par les textes ou les vraisemblances, il sait s'arrêter devant les hypothèses trop faciles ou trop aventureuses.

Voyons à quels résultats aboutit cette méthode rigoureuse dans l'étude des *Leges Iuliae iudiciariae.*

Dans une première partie, M. Girard dresse le bilan des textes qui parlent de *Leges Iuliae iudiciariae* (entendues au sens de lois contenant des réformes générales de procédure), sans distinguer si elles sont de César ou d'Auguste, ou même quand elles ne sont attribuées à aucun des deux personnages. Cette recherche lui permet d'écarter un certain nombre de lois spéciales ou générales et, en particulier, la *Lex Iulia de vi publica et privata* (pp. 322-326), que Mommsen avait voulu identifier avec les *Leges* étudiées ici. Les dispositions sûres ou vraisemblables conservées par les textes sont relativement peu nombreuses : les plus certaines, les dispositions rattachées expressément aux *Leges Iuliae iudiciariae,* ne font qu'un total de huit pour la procédure criminelle (pp. 329-331) et de dix pour la procédure civile (pp. 331-337); mais il en est quelques autres que les documents déclarent venir de César et surtout d'Auguste (pp. 301-328) et qui, à première vue, répondent au signalement de ces lois : l'auteur n'en garde provisoirement qu'un petit nombre, se réservant d'y faire encore le triage nécessaire, à l'aide d'un critérium solide, la détermination du nom du promoteur et la date des *Leges,* qu'il traite postérieurement.

Dans la seconde partie, M. Girard tire de sa documentation les conclusions, qu'il range sous quatre chefs : 1° *nombre des lois :* deux, à son avis, l'une concernant les *iudicia publica,* l'autre les *iudicia privata*, et non pas une ou trois comme on l'a soutenu; 2° *date des lois :* elles viennent d'Auguste, non de César; leurs dates respectives sont 737/17 pour la première, nettement datée, 737/17 ou les premiers mois de 738/16 pour la seconde, dont la date se trouve ici fixée d'une façon plus précise qu'auparavant; 3° *structure matérielle*, de laquelle on sait très peu de chose : quelques phrases ou mots seulement de leur texte sont conservés, la similitude de leur plan et leur « unité interne » paraissent certaines; 4° *contenu*, où l'auteur fait rentrer les trois catégories de dispositions examinées déjà dans la première partie : les dispositions que les textes leur attribuent formellement, celles qui émanent d'Auguste (puisque ces lois viennent de lui), en tant qu'elles présentent le caractère général posé en principe et s'accordent avec les dates établies précédemment, enfin, sous les réserves les plus expresses, quelques autres dispositions rendues seulement vraisemblables par induction (ainsi, ce qui touche la présidence ou la composition des grands jurys criminels, pour la première, et, pour la seconde, ce qui concerne le *rerum actus* et le maintien de la *legis actio* en matière gracieuse).

La critique très serrée à laquelle M. Girard soumet les idées d'autrui et ses propres idées donne à ses conclusions la fermeté qui n'avait

jamais encore été obtenue dans l'étude des deux lois réformatrices. Quel que soit le résultat des discussions que lui-même appelle, tous ceux qui reprendront la question dans l'avenir demeureront tributaires de cet important article dont un simple compte rendu ne peut que donner une idée imparfaite, puisqu'il le dépouille nécessairement de sa riche documentation et de sa forte argumentation.

Paul COLLINET.

**Theodor Mommsen**, *Gesammelte Schriften*, t. VIII : *Epigraphische und numismatische Schriften*, t. I. Préface de M. H. Dessau. Berlin, Weidmann, 1913; 1 vol. in-8° de x-626 pages.

Ce volume a été confié à M. Dessau. On devine par suite avec quel soin, quelle prudence, quelle sobriété il a été constitué. Et M. Dessau donne, dans ces pages, une nouvelle preuve de son activité précise, patiente, impeccable. On cherchera surtout dans ce volume les *Epigraphische Analekten*, parus dans les Actes de l'Académie de Saxe en 1849-1852 et qui, malgré cette date, demeurent encore à consulter de près. On cherchera ensuite les *Observationes epigraphicae* qui rendirent si célèbre l'*Ephemeris epigraphica*. — Ont été supprimés des articles réimprimés dans le *Corpus*, notamment t. III. — M. Dessau a fait, avec la discrétion qui est la marque de son esprit, les additions les plus nécessaires. Par exemple, il a noté les nouveaux *protectores* révélés par les papyrus [il y en a d'autres dans les Vies des Saints, sur lesquels je reviendrai peut-être un jour]. — Tout cela fait du volume, au même titre que les précédents, un instrument de travail indispensable.

C. JULLIAN.

**René Cagnat**, *Cours d'épigraphie latine*, 4e édition. Paris, Fontemoing, 1914; in-8° de 504 pages et 28 planches.

M. Cagnat ne cesse d'apporter à ses œuvres toutes les améliorations que nécessite l'éternel renouvellement de la vie scientifique. La troisième édition de son *Cours* date de 1898. La quatrième, qui paraît maintenant, lui est conforme dans ses lignes essentielles ; mais elle tient compte de toutes les nouvelles découvertes, les listes sont plus complètes, les exemples ont été remplacés, le cas échéant, par des spécimens plus représentatifs. Au lieu de 468 pages, nous en avons 504. Vingt-huit planches hors texte ont été ajoutées ; elles donnent des types d'inscriptions datées de différentes époques. Et M. Cagnat les a choisis de manière à montrer (il le dit dans sa préface) avec quelle prudence on doit dater une inscription d'après la forme seule des lettres. Prudence et patience, logique et sûreté, ce sont les qualités très solides de ce travail, et qui en font un des titres d'honneur de l'érudition française. Que ceux qui possèdent la troisième édition se considèrent donc comme tenus de la remplacer par la quatrième.

C. JULLIAN.

J. R. Mélida, *Excavaciones de Numancia : Memoria presentada al Ministerio de Instrucción pública y Bellas Artes por la Comisión Ejecutiva.* Madrid, José Blass, 1912 ; 1 vol. in-4° de 51 pages, avec 30 gravures, LXV planches hors texte et 4 cartes.

Tandis que A. Schulten mène à bonne fin le déblaiement des nombreux et vastes camps romains qu'il a découverts autour de Numance, le gouvernement espagnol continue la tâche que le professeur d'Erlangen avait entreprise sur la colline même de Garay, et des fouilles annuelles nous rendent peu à peu la petite ville ibérique sous les ruines d'un village romain. M. J. R. Mélida dirige les travaux avec un grand soin, et nous lui devons beaucoup de gratitude pour la hâte qu'il met à nous faire connaître les résultats généraux des fouilles et les principaux monuments découverts. Le rapport en question confirme et précise l'exceptionnel succès de notre ami, et l'importance extrême que prend désormais Numance dans l'archéologie espagnole, comme elle l'avait prise dans l'histoire. Soixante-cinq planches, presque toutes excellentes, quatre grands plans, de nombreuses figures dans le texte nous font passer sous les yeux les rues et les maisons de la ville, et tous les objets, très variés, recueillis dans les chambres ou dans les caves, depuis les os humains jusqu'aux armes des héroïques numantins, poignards, couteaux, flèches, balles de fronde. Mais ce qui attire surtout l'attention, ce sont les restes de la céramique. Le Musée de Soria, où sont recueillis les moindres débris de Numance, est, en ce sens, une révélation. Nous y retrouvons les souvenirs d'une industrie locale très florissante depuis l'âge préhistorique jusqu'à l'époque romaine ; les produits en sont surtout précieux vers l'époque même où la ville fut détruite, car ils ont une originalité singulière. Les vases décorés de personnages, tout en se rattachant par un lien très sûr à l'industrie commune des ateliers ibériques, sont uniques en leur genre, et nous apprennent de très curieuses interprétations et stylisations du corps et de la figure de l'homme ; ils nous font connaître des types et des modes d'ornementation tout à fait inattendus, destinés à devenir aussi célèbres que ceux d'Elche ou de la Zaida. M. Mélida n'a pas pu nous donner encore d'études de détail ; son texte est énumératif, sans être exhaustif, et le bel ouvrage qu'il vient de nous offrir n'est et ne pouvait être encore qu'un inventaire, et un inventaire provisoire.

Tel qu'il est, il est le très bienvenu, car il nous apprend beaucoup, et éveille en nous les plus heureuses espérances. Les fouilles n'ont porté encore que sur un tiers de la surface de la ville ; la nécropole n'a pas encore été découverte. D'ici et de là il faut nous attendre à voir sortir des trésors. Et ce sera justice que M. Mélida trouve dans leur découverte et leur publication la récompense des services éminents qu'il rend à l'histoire de son pays. P. PARIS.

**M.-L. Davy**, *Étude des scories de forges anciennes éparses sur le sol de l'Anjou, de la Bretagne et de la Mayenne, pour servir à l'histoire de la métallurgie* (extrait du *Bulletin de l'industrie minérale*). Saint-Étienne, avril 1913; in-8° de 102 pages.

C'est une œuvre de patiente et consciencieuse recherche, accomplie par un praticien averti, sur le sol de sept départements. Les vestiges de l'industrie ancienne du fer, répandus à travers les bois et les landes, en Maine-et-Loire, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine et Mayenne, ont été étudiés avec soin, en tenant judicieusement compte des divisions géographiques en même temps que des régions géologiques. Ce n'est pas là un simple catalogue, sans autre intérêt que celui de l'énumération, chaque gisement possédant une notice particulière, formée de tous les renseignements qu'il a été possible à l'auteur de recueillir aux points de vue historique et technique.

Ce travail est intéressant pour tous les chercheurs et d'autant plus utile à l'histoire de la métallurgie, que les scories actuellement recherchées par l'industrie sont, malgré leur très grande quantité, en voie de disparition.

Il serait très désirable de voir, selon le vœu même de M. Davy, d'autres chercheurs imiter son exemple et contribuer à dresser dans le détail la carte des vestiges de la sidérurgie antique pour les autres régions de la France.

M[is] DE TRYON-MONTALEMBERT.

**Ch. Guignebert**, *Le Problème de Jésus*. Paris, Flammarion, 1914; 1 vol. in-16 de 192 pages.

Le Christ a-t-il existé? Pour tous les croyants la question est de la dernière extravagance. Et pourtant elle se pose. Une étude minutieuse des textes évangéliques a montré qu'ils fourmillent d'invraisemblances et de contradictions, que d'ailleurs ils s'inspirent toujours, à des degrés divers, de très vieilles légendes. Il devient de plus en plus évident que nous sommes fort peu et fort mal renseignés au sujet de Jésus. Les faits de sa vie qui paraissaient jadis les plus certains soulèvent aujourd'hui des objections très graves. Des critiques radicaux en ont tout récemment conclu que son existence même est simplement un mythe. Et ils se sont efforcés de montrer comment s'est produite cette colossale fiction dont le succès devait être si grand. Mais ils s'accordent beaucoup moins dans leurs affirmations que dans leurs négations. S'inspirant d'une philosophie pragmatiste et sociale, Kalthoff explique le christianisme par les besoins et les aspirations du prolétariat romain auquel s'est peu à peu imposé le rêve messianique du judaïsme. Jensen ne voit dans l'histoire évangélique qu'une adaptation de la

légende babylonienne de Gilgamès, qui, d'ailleurs, se retrouve, d'après lui, à travers toute la mythologie des Juifs, des Grecs, des Romains et même des Germains. Pour Robertson, B. Smith et Drews, Jésus est un ancien dieu palestinien, Joshua, adoré au commencement de notre ère par la secte juive des Nazaréens comme un Sauveur mourant et progressivement identifié avec Attis, Osiris, Adonis, Tammouz et diverses autres divinités du même genre, qui meurent afin de faire vivre leurs fidèles, puis ressuscitent afin de reprendre leur rôle salutaire. Les rapprochements opérés par ces divers auteurs sont ingénieux et souvent suggestifs. Ils montrent que dans le christianisme les éléments mythiques sont beaucoup plus nombreux qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Mais ils ne prouvent pas que l'existence même de Jésus doive être regardée comme une pure légende. Une étude attentive des textes impose plutôt une conclusion contraire. C'est ce que M. Guignebert vient de montrer excellemment en un volume très substantiel de la *Bibliothèque de culture générale*, où, après avoir exposé « les antécédents historiques du problème », puis « les négations » et « les systèmes de reconstruction », il prend très nettement parti pour « l'historicité de Jésus ». Le livre vient à son heure. Il témoigne d'une critique très sage en même temps que très libre et fort bien informée. Et il est écrit en une langue claire et alerte qui en rend la lecture aussi attrayante que profitable.

Prosper ALFARIC.

**Frank Egleston Robbins,** *The hexaemeral Literature*. Chicago et Cambridge, University Press, 1912; 1 vol. in-8° de 104 pages.

M. Robbins étudie tour à tour l'influence de la philosophie grecque sur les anciens commentaires de la Genèse; les commentaires de Philon, de Théophile et d'Hippolyte, d'Origène, de saint Basile, auquel il fait justement une grande place [p. 42-53], de Grégoire de Nysse, de saint Ambroise, de saint Augustin et Scot Erigène. — L'idée de M. Robbins est extrêmement intéressante. L'histoire de l'exégèse chrétienne n'existe pas. Rien de mieux que de choisir un des problèmes qu'elle aborde et d'en suivre l'évolution dans l'histoire. Peut-être une autre voie eût-elle conduit à des résultats plus intéressants : il eût fallu distinguer, ce me semble, à propos des commentaires de la Genèse, *trois problèmes :* ceux qui touchent à la nature même de la méthode exégétique, — à l'idée de Dieu, — aux théories cosmologiques.

A. DUFOURCQ.

# CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

**Revue internationale des Études basques.** — Schuchardt, *Nubisch und Hamitisch,* Paris (chez Champion), 1913 (extrait de la *Revue internationale des Études basques,* VII, 52 pages). Le numéro d'avril-juin 1913 de cette dernière *Revue* (tome XXXV, p. 197) a reproduit la note élogieuse que M. A. Meillet consacrait dans la *Revue critique* du 28 décembre 1912 à l'article de M. Schuchardt intitulé *Nubisch und Baskisch.* Il ne sera pas inutile de signaler que, depuis, l'auteur a consacré un nouveau travail aux rapports du basque avec le chamitique en général. M. Schuchardt nous prévient (p. 3) que, quand il parle de chamitique, il entend à la fois chamitique et sémitique, car les deux groupes de langues sont inséparables. L'intérêt de l'étude est encore augmenté par là. Comme la précédente, elle est fondée avant tout sur les travaux du célèbre linguiste africanisant Leo Reinisch qui partage, au reste, les idées de M. Schuchardt, si l'on en juge par le titre d'un travail paru en 1873 : *Der einheitliche Ursprung der Sprachen der alten Welt.* A. CUNY.

**Mélanges Holleaux.** — Ce *Recueil de mémoires concernant l'Antiquité grecque* fait honneur aussi bien à ceux qui l'ont rédigé qu'à celui qui en est l'objet. Nous tenons à l'annoncer sans retard, en attendant plus ample analyse. G. RADET.

**Interdiction de vocabulaire.** — Remarquer à ce propos la fin de l'article de M. Vendryès sur la famille du latin *mundus* (*Mém. de la Soc. de Linguistique* de Paris, t. XVIII).

**Répertoires bibliographiques.** — Voyez la double *Chronique d'histoire ancienne, grecque et romaine* de M. Maurice Besnier, extrait de la *Revue des questions historiques* de juillet et octobre 1913. — Unique en son genre en France par le nombre des informations.

**A propos de M. de Saussure.** — Je lis dans la notice, si sobre et si émue, consacrée à M. de Saussure par Meillet (extrait de l'*Annuaire de l'École des Hautes Études*, 1913-1914) : « M. de Saussure redoutait par-dessus tout de voir gâcher les questions par des indications partielles qui, ne portant que sur des détails du sujet, présentent tout sous un jour faux. Il n'y a pas de vérité scientifique hors d'un système complet où tous les faits sont mis à leur place juste. » — Recommandé à ceux qui vous attaquent sur une étape de César sans étudier votre système de marches et de campagnes.

**Musée Guimet.** — *Guide illustré du Musée Guimet (de Lyon).* Châlon-sur-Saône, Bertrand, 1913, in-12 de 191 pages.

**Saint Cyprien.** — *Saint Cyprien*, 210-258, par Paul Monceaux, Paris, Lecoffre, 1914, in-12 de 200 pages (collection des Saints).

**Agriculture africaine.** — *Régence de Tunis*, etc. *La question de l'hydraulique agricole en Tunisie, Compte rendu du Congrès de l'hydraulique agricole* du 27 mars 1913. Tunis, Guinle, 1913, in-8° de p. 225-380.

**Tabellæ defixionum.** — *Fragment d'inscription sur lamelle de plomb trouvé à Souk-el-Abiod, Tunisie*, par Audollent. Extrait du *Bull. arch.* de 1912, in-8° de 7 pages.

**L'accentuation** latine, 4 pages in-8°, par Audollent. Extrait de la Revue *École*, 6-13 juin 1913.

**Ostie.** — Carcopino. *Un livre sur Ostie.* Extrait de la *Revue archéologique*, in-8° de 17 pages. A propos du livre de Paschetto, *Ostia, colonia romana*, 1912, Rome. — Compte rendu très serré, très intelligent d'esprit, du livre. M. Paschetto a eu tort de passer à côté de son sujet, qui est et devait être, non pas l'histoire d'une colonie romaine, mais la vie du grand port de l'Empire.

**L'organisation politique des anciens Italiotes.** — Rosenberg, *Der Staat der alten Italiker* (Berlin, Weidmann, 1913, in-8° de 143 pages). — Je regrette deux choses dans ce petit volume : l'une, c'est que l'auteur n'ait pas assez distingué les Étrusques des vrais Italiotes. L'autre, qu'il n'ait pas abordé la question des *pontifices* et autres sacerdoces publics, si intimement unie d'une part à la question de l'organisation politique, de l'autre à celle de l'origine des Italiotes. Et il est aussi fâcheux que ce livre soit moins une étude d'ensemble qu'une série de monographies. Mais, ces réserves faites, le livre est intéressant et apporte du nouveau, et ces monographies sont bien faites. — 1° *L'édilité à Tusculum : Der Ædil als Priester muss älter sein als der Magistrat.* — 2° *Le Meddix osque.* — 3° *La censure osque* : *Zensoren heissen die regierenden Magistrate der Gemeinde in jedem fünften Jahr, wenn sie die Schatzung und die mit ihr verbundene Lustration vorzunehmen haben.* — 4° *Les Collèges de magistrats chez les Sabins :* 8 est le chiffre primitif, 4 le chiffre dérivé. — 5° *Les Marones ombriens*. Cf. *Vergilius Maro.* — 6° *Les magistrats des Étrusques.* — 7° *Dictature et préture chez les Latins.* — 8° *La magistrature italiote et l'État romain.* — 9° *De l'origine des Licteurs.* — 10° *Le magister equitum.* A propos des *Juvenes*, lire ce dernier article. M. Rosenberg sait-il qu'il y a parfois aussi un *dictator* chez les *Juvenes* ? — Ce livre peut nous servir à mieux comprendre les institutions celtiques, car le vieil État italiote rappelle bien souvent l'État gaulois connu de César. Que les historiens veuillent bien se souvenir de l'unité italo-celtique.

**La politique romaine en Afrique.** — « Le Numide, à peine soumis, à peine romanisé dans ses villes nouvelles ou dans ses camps, servait à dompter, puis à gagner le Maure rebelle. » A propos de l'inscription

du *præsidium Sufative per coh. I Flavia(m) Musulamiorum factum* de l'inscription d'*Albulæ* (Aïn-Témouchent). De Pachtère, *Les Origines romaines d'Albulæ*, extrait du *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Arch. d'Oran*, t. XXXIII.

**Le dessin de Bellori**. — Une des plus complètes études qu'ait provoquées le dessin de Bellori est celle de M. Dubois dans son *Pouzzoles* (1907, p. 201 et suiv.). Après d'autres, M. Dubois voyait dans ce dessin l'image de Pouzzoles : l'île serait le « rocher sous-marin » à source thermale dont parle Pausanias (VIII, 7, 3). M. Carcopino reprend cette théorie et voudrait lui apporter l'appui des textes relatifs à la paix de Misène, et aussi l'appui des *Instructions nautiques* constatant « des fonds de 4 mètres ». Malgré l'ingéniosité incontestable de ce travail (*Revue arch.*, 1913, *La Paix de Misène*), j'ai des doutes. Le dessin de Bellori fait songer à une île beaucoup plus considérable que celle que vise Pausanias, et surtout à une île non pas artificielle, mais naturelle (cf. cette partie du dessin à celle qui représente le môle et à celle qui représente la ville ; la ville paraît sur une avancée du rivage très prononcée, ce qui n'est pas le cas de Pouzzoles : on dirait même plutôt une île) ; comment se ferait-il que cette île ait si complètement disparu et des textes et du sol ? Le texte d'Appien allégué ici, ἀμφίκλυστον χῶμα, ne me paraît pas pouvoir s'appliquer à une île, et en revanche convient à merveille au môle si connu de Pouzzoles, porté non sur une jetée continue, mais sur piliers isolés dans la mer, « môle jeté au milieu des flots », comme dit l'Anthologie ; et s'il y avait eu affaissement du sous-sol marin, pourquoi aurait-il surtout affecté les constructions de l'île ? La lecture du livre de Suess (*Face de la Terre*, t. II, p. 633) m'inspirerait de la prudence sur la théorie des oscillations multiples.

**Flamen praesidalis**. — Carcopino, *La Table de patronat de Timgad*, extrait de la *Revue africaine*, n° 288, Alger, 1913, in-8° de 12 pages. — A propos de l'inscription d'Aelius Julianus : serait un *flamen* provincial attaché à un *praeses*. « Je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'arrêter à l'hypothèse qui » séparait les deux titres et « ferait de Julianus un ancien *praeses* ». Tout au contraire, je crois à cette séparation et qu'il s'agit d'un titre d'honneur distinct de *flamen*. Voyez *Code Theod.*, XII, 1, 4 ; *Sublimitas Tua nullum omnino faciet praesidatus praerogativa laetari, nisi qui cunctos in patria sua gradus egressus ordinem venerit ;* loi de 317.

C. JULLIAN.

---

*18 février 1914.*

---

*Le Directeur-Gérant :* GEORGES RADET.

# LE MARI DE SALOMÉ

## ET LES MONNAIES DE NICOPOLIS D'ARMÉNIE

### I

Si l'on considère la masse de monnaies grecques, d'origine variée et en grande partie incertaine, qui portent le nom de ville *Nicopolis,* on voit se détacher un groupe bien défini de bronzes à l'effigie de Trajan, identiques de style et de fabrique, donnant au génitif le nom de la ville — et non celui des habitants — et datés d'après une ère locale, dont nous possédons les années 34 et 42. En voici la description sommaire :

PREMIÈRE ÉMISSION (an 34 de l'ère).

1. Sans légende. Tête laurée de Trajan à droite dans un grènetis.

℞ ΝΕΙΚΟ | ΠΟΛΕ | ΩϹ ΕΤ | ΛΔ en 4 lignes, dans une couronne de laurier.

Æ 18 mm.

Collection L. Hamburger, pièce cédée par Imhoof; cf. Hamburger, *Die beiden palästinensischen Münzstätten Nikopolis-Emmaus,* pl. VII, n° 2 (extrait des *Frankfurter Münzblätter,* I, 1899) *(fig. 1).*



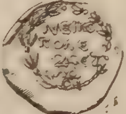


FIG. 1.

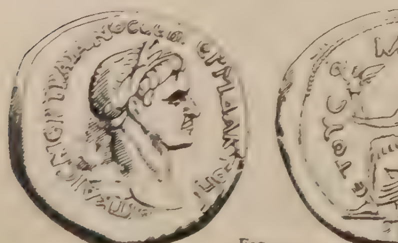
DEUXIÈME ÉMISSION (an 42 de l'ère).

2. ΑΥΤ ΚΑΙϹ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ ΓΟΗΙ. Tête laurée de Trajan à droite.

℞ ΕΤΟΥϹ ΜΒ ΝΕΙΚΟΠΟ, exergue ΛΕΩϹ. Zeus nicéphore assis à gauche.

Æ 35 mm.

Cabinet de





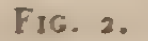


FIG. 2.

France (ex-Lagoy): Waddington, Babelon, Reinach, *Recueil général des monnaies d'Asie Mineure*, pl. XIV, fig. 13 *(fig. 2)*.

3. Même légende (avec Κ ou ΚΑΙ au lieu de ΚΑΙϹ) plus ou moins incomplète. Même type.

℞ ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΩϹ ΕΤΟΥϹ ΜΒ. Niké s'avançant à droite, avec palme et couronne.

Æ 24 mm.

Fig. 3.

Ancienne collection Pembroke; ancienne collection Wigan; musée Hunter à Glasgow (cat. Macdonald, III, 744, pl. CII, 34. Fin de la lég. du droit : ΔΑΡ *(sic)* ΤΟΠΙ); coll. Löbbecke, à Berlin (fin de la lég. ϹΕΒ... ex... ΠΟ...); coll. Imhoof (...ΔΑΚΤΟΠΙ) *(fig. 3)*.

4. ΑΥΤ ΚΑΙ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕ ΓΕΡ ΔΑΚ... Même type.

℞ [ΝΕ]ΙΚΟΠ[ΟΛΕ]ΩϹ ΜΒ. Serpent dressé à droite sur un autel enguirlandé.

Æ 19 mm.

Coll. Hamburger, pièce cédée par Imhoof (Hamburger, *op. cit.*, pl. VII, n° 5) *(fig. 4)*.



Fig. 4.

Mionnet, *Suppl.*, VIII, p. 377, n° 126, d'après Vaillant.

Le grand nombre de villes homonymes appelées Nicopolis rend l'attribution de ces pièces assez embarrassante.

L'abbé Belley qui, le premier, il y a cent cinquante ans, étudia cette petite série[1], ou, plus exactement, l'unique spécimen qui en fût connu de son temps — notre n° 3, exemplaire Pembroke — proposa de la classer à Emmaüs de Palestine, nommée plus tard Nicopolis. Eckhel et Mionnet se rangèrent à son avis[2].

Deux raisons décisives s'opposent à cette attribution.

1° *Raison de style.* « Le style et la fabrique de la pièce (n° 2, Cabinet de France), dit un éminent connaisseur, F. de Saulcy, sont en désaccord flagrant avec le style et la fabrique des monnaies de la Judée. Les bords de la pièce sont taillés en

1. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXX, p. 294 suiv. (année 1764).

2. Eckhel, *Doctrina numorum*, III, p. 454. Mionnet, *Description*, V, p. 550; *Supplément*, VIII, p. 376. Toutefois, il attribue à Nicopolis d'Épire la pièce n° 4; *Suppl.* VIII, p. 377, n° 126.

biseau, comme pour les monnaies de la Commagène. Il n'est donc pas douteux pour moi que cette belle monnaie n'appartienne *à quelque ville de l'Arménie ou de la Commagène*, peut-être même de la Mésopotamie[1]. »

2° *Raison historique*. Il y a deux Emmaüs en Palestine, l'une à 60 stades seulement de Jérusalem, l'autre (*Ammaous Latron*, près Ramleh), à 176 stades[2]. De ces deux villes, c'est la deuxième *seule*, à notre connaissance, qui a reçu le nom de Nicopolis; elle ne l'a pris qu'en 221 ou 222, sous Élagabale, époque où elle fut rebâtie, fondée à nouveau, sous la surveillance de Julius Africanus[3]. Or, nos monnaies sont du temps de Trajan, c'est-à-dire antérieures de plus d'un siècle à l'emploi de ce nom nouveau.

M. Imhoof Blumer, dont le sentiment numismatique si fin s'accordait avec celui de Saulcy, acquit, il y a quelques années, un spécimen de notre n° 3, parmi un lot de monnaies qui venaient *toutes* d'Amisus et d'autres villes du Pont. Il en conclut que tout le groupe avait une origine semblable[4]; précisant ensuite l'hypothèse de son devancier, il proposa l'attribution à Nicopolis sur le Lycus, métropole de la Petite Arménie, cité fondée par Pompée sur les confins du Pont, en souvenir de sa victoire sur Mithridate Eupator[5].

L'attribution proposée par M. Imhoof a été acceptée par M. Babelon et moi-même dans la 1re édition de notre *Recueil*[6],

1. F. de Saulcy, *Numismatique de la Terre Sainte* (1874), p. 174.

2. Cf. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, I (4e éd.), p. 640, avec une abondante bibliographie.

3. Eusèbe, *Chron.*, II, 178 Schöne (an 223). Chronic. Cassiodori ad ann. 222. Hamburger, *op. cit.*, donne de bonnes raisons pour préférer la date 221. Sozomène place le changement de nom sous Vespasien; mais cette erreur lui a sans doute été suggérée par le texte de Josèphe (*Bellum*, V, c. 27, § 217), qui nous apprend qu'en 71 Vespasien mit une garnison de vétérans à Emmaüs; or, il s'agit ici de l'autre Emmaüs, proche de Jérusalem. Hamburger, s'appuyant notamment sur la mosaïque de Medaba (vie siècle) où l'on trouve, paraît-il, deux Nicopolis, a cherché à prouver que les *deux* Emmaüs ont reçu, à des époques différentes (71 et 221), le nom de Nicopolis, et c'est à la première qu'il rapporte nos pièces de Trajan. Je n'ai pas été convaincu par son argumentation.

4. Hamburger avait déjà déclaré qu'à la date de 1897 il ne connaissait aucune pièce de notre groupe qui fût d'une provenance palestinienne attestée.

5. Imhoof, *Kleinasiatische Münzen* (1901), I, p. 3. Il rattache à la même série la pièce d'Hadrien avec ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΑΔΡΙΑΝ... (*Recueil*, p. 98, n° 5), parce qu'en effet Nicopolis d'Arménie a pris le titre de Ἀδριανή (*CIG*. 4189).

6. *Recueil général*, p. 98 (1904). Nous aurions pu noter l'analogie de style du n° 2 avec la pièce d'Amisus figurée au *Recueil*, pl. VIII, 20.

ainsi que par M. Head dans la 2e édition de son *Historia numorum*. Je suis aujourd'hui en mesure de l'appuyer par une observation qui nous avait échappé à ce moment.

L'exemplaire du type 3, de l'ancienne collection Pembroke — celui-là même qui fournit jadis l'occasion du mémoire de l'abbé Belley — porte, au droit, la contremarque LXV, c'est-à-dire *legio quinta decima*[1] *(fig. 5)*. Il s'agit manifestement de la *legio XVa Apollinaris*, dont le quartier général, depuis Hadrien, est à Satala en Petite Arménie, près des sources du Lycus[2]. De même que la *legio Xa Fretensis*, stationnée en Palestine, contremarque de ses initiales, pour leur donner cours dans son camp, des espèces locales frappées à Antioche ou à Sébaste[3], ainsi la *legio XVa* — *stationnée en Petite Arménie* — par la contremarque apposée sur une de nos pièces, confirme la provenance micro-arménienne de tout le groupe que nous étudions.



Fig. 5.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette même contremarque LXV figure sur un bronze d'Aradus, frappé sous Trajan, avec la date BOT = 372 d'Aradus, 111/112 ap. J.-C. *(fig. 6)*[4]. Cette pièce prouve que la 15e légion, comme on l'a

1. Voir la gravure publiée dans *Numismata antiqua... coll. Th. Pembrochiae comes...* pars 3a, pl. LXXXVII, 4 (en 1746), que reproduit notre figure 5. Cette particularité n'a été notée ni par Belley ni par le catalogue de la vente Pembroke de 1848 (p. 267, n° 1256); elle l'est, en revanche, par Mionnet, *Descr.* V, 2, 550 (n° 1853).

2. Voir les textes dans Cagnat, art. *Legio* du *Dictionnaire des Antiquités* (p. 1087 *b*).

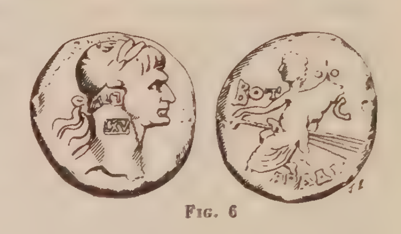
3. Saulcy, dans *Revue archéol.*, XX (1869), p. 252; *Numismatique de la Terre Sainte*, p. 83; Madden, *Coins of the Jews*, p. 228; Babelon, *Traité*, I, 649. Plus souvent, au lieu de contremarquer les flans, la légion grave son nom sur le coin local lui-même : par exemple, la *3a Gallica* à Sidon, la *2a Trajana* à Alexandrie d'Égypte, etc.

4. (ΑVΤΟΚΡ ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟC ΑΡΙCΤ ΚΑΙC CΕΒ ΓΕΡ ΔΑΚ... fruste). Tête laurée de Trajan à droite. En contremarque LXV deux fois répété.

℞ ΑΡΑΔΙΩΝ. Tyché assise à gauche. Dans le ch. à gauche la date BOT, à droite la lettre phénicienne 𐤋. — Æ 25 millimètres. Dichalque, Paris.

La date a été lue BOT par F. de Saulcy (*Num. de la Terre sainte*, p. 84), ΔOT par Mionnet (*Descr.*, V, 464, n° 846), EOT par Babelon (*Perses Achéménides*, n° 1157), suivi par J. Rouvier (*J. int. arch. num.*. III, 256, n° 404). C'est la première lecture qui me paraît préférable : la lettre B, ici comme sur plusieurs pièces d'Aradus,

soupçonné depuis longtemps, a bien été transférée de Pannonie en Orient dès la fin du règne de Trajan, pour faire face aux difficultés grandissantes de la guerre contre les Parthes. Le transport eut lieu par mer et comporta un séjour de quelque durée sur la côte Syrienne; de là, notre légion rejoignit ses cantonnements d'Arménie. N'est-il pas curieux de voir l'itinéraire d'une légion ainsi jalonné et en quelque sorte chronométré par les contremarques qu'elle appose sur les monnaies locales de ses garnisons successives?


FIG. 6

## II

Nous avons situé nos monnaies dans l'espace. Il s'agit maintenant de les situer dans le temps, c'est-à-dire, puisqu'elles portent des dates énoncées d'après une ère locale, de déterminer le point de départ de cette ère.

Deux solutions ont été proposées pour ce problème.

L'abbé Belley fixait l'ère de Nicopolis à l'an 71 après J.-C. Mais cette détermination s'appuie uniquement sur le texte de Josèphe[1], selon lequel Emmaüs de Palestine reçut, en 71, une colonie de vétérans. Or, nous avons vu : 1° que ce n'est pas cette Emmaüs-là qui prit (d'ailleurs plus tard) le nom de Nicopolis; 2° que nos monnaies proviennent d'Arménie et non de Palestine. On ne saurait donc s'arrêter à l'hypothèse de Belley et c'est par un pur hasard — nous le verrons tout à l'heure — qu'elle se rapproche sensiblement de la vérité.

M. Imhoof Blumer, de son côté, s'est prononcé pour une ère de 64 ap. J.-C., que nous trouvons employée sur les monnaies des villes du Pont polémoniaque, — Cerasus, Néocésa-

dépasse sensiblement l'alignement des autres. M. Babelon, après examen, se range à mon sentiment.

1. *Bell.*, VII, § 217.

rée, Trapezus, Zela, — ainsi que sur celles du κοινόν de cette province. Cette ère, on l'a établi depuis longtemps, rappelle l'année où le dernier roi du Pont, Polémon II, fut déposé par Néron et son royaume réduit en province[1] : les ères locales en Asie sont des « ères de liberté »; l'euphémisme officiel qualifiait *liberté* ce qui n'était, au fond, qu'un changement de servitude. Mais pour que l'ère du Pont polémoniaque fût applicable à Nicopolis, il faudrait que cette ville eût fait partie du royaume de Polémon II, ou, tout au moins, eût été annexée à l'Empire en même temps que celui-ci. Or, Nicopolis, fondée par Pompée, a toujours fait partie non du Pont propre, mais de la Petite Arménie, dont elle a suivi, depuis le démembrement du royaume de Mithridate Eupator, toutes les vicissitudes[2]. Très tard encore, elle s'intitule métropole de la province (ou nation) micro-arménienne[3]; elle est le siège d'un κοινόν distinct dont le président porte le titre d'arméniarque[4]. Cette province, la Petite Arménie, forme tout d'abord (depuis 59 av. J.-C.) le noyau du royaume de Déjotarus[5]. En 47, Jules César la donne au roi de Cappadoce, Ariobarzane III[6]. En 36, Marc-Antoine la transfère à Polémon Ier, roi du Pont[7]; mais elle ne demeure rattachée au nouveau royaume du Pont que très peu d'années. Dès l'an 30, Auguste l'attribue au Mède Artavasde, en compensation de l'Atropatène conquise par les Parthes[8]. Artavasde mort (20 av. J.-C.), elle passe à Archélaüs, dernier roi de Cappadoce[9]. A la mort de celui-ci (17 ap. J.-C.), on ignore pendant vingt ans quel fut le régime politique de

1. La date de cet événement nous est précisément révélée par les monnaies. Des textes historiques, il résulte seulement que Polémon II régnait encore en 60 (Tacite, *Annales*, XIV, 26), et ne régnait plus en 69 (*Histoires*, III, 47).

2. Cf. Marquardt, *Organisation de l'Empire*, trad. française, II, 294.

3. Grégoire, *BCH.*, XXXIII (1909), p. 35, n° 13, inscription de Nicopolis, époque de Gordien : Ποπλ. Πετρώνιον Πωλιανὸν τὸν λαμπρότατον ὑπατικὸν καὶ σωτῆρα τοῦ ἔθνους ἡ μητρόπολις καὶ δὶς νεωκόρος Νικοπολιτῶν ἰταλικὴ κολωνία, λογιστεύοντος Αὐρ. Ζηνοβίου, ἐπιμεληθῆντος Αὐρ. Κραναοῦ.

4. *Inscr. graecae ad res Romanas pertinentes*, III, n° 132 (= Cumont, *Rapport sur une mission*, etc., p. 12), Nicopolis : Ἰούλιον Πατρόεινον, τὸν πρῶτον τῶν Ἑλλήνων καὶ πρῶτον Ἀρμενιάρχην, ἡ πατρὶς ἐπιμεληθέντος Ἰουλίου...

5. Cic., *De divin.*, II, 79; *Philipp.*, II, 94. *Bell. Alex.*, 67.

6. Dio Cass., XLI, 63; XLII, 48.

7. Dio Cass., XLIX, 33 et 44.

8. Dio Cass., LIV, 9.

9. Dio Cass., *loc. cit.*

la Petite Arménie; peut-être fut-elle dès lors, pour la première fois, rattachée à la province nouvelle de Cappadoce. En tout cas, en l'an 38, quand Caligula revint au système des principautés vassales, chargées de défendre la frontière orientale de l'Empire, il installa, comme roi de la Petite Arménie, Cotys, frère de Polémon II, roi du Pont[1]. Cotys mourut apparemment sans laisser de fils, sur quoi Néron, l'année même de son avènement (54), lui donne pour successeur un prince iduméen, Aristobule, dont nous reparlerons[2].

Ainsi, à l'époque où le Pont polémoniaque fut incorporé à l'Empire, Nicopolis n'en faisait point partie; il n'y a d'ailleurs aucune raison de penser qu'elle y ait été réunie la même année que lui, ni par conséquent que l'ère polémoniaque de 64 ap. J.-C. lui soit applicable : l'hypothèse de M. Imhoof doit donc être écartée.

Le terrain ainsi déblayé des anciennes hypothèses, attaquons directement le problème.

L'ère employée sur les monnaies de Nicopolis ne peut être que l'époque de la réunion de la Petite Arménie à l'Empire : c'est la date de cet événement qu'il s'agit de déterminer; et pour cela nous allons employer une méthode d'approximations successives, analogue à celle que les artilleurs pratiquent pour régler le tir d'une batterie, plus lente assurément que la divination, mais qui seule peut nous conduire au but.

**Première fourchette.** — Dans le bref résumé que je viens de donner des destinées politiques de la Petite Arménie, nous sommes arrivés jusqu'à sa constitution en principauté — ou en royaume — en faveur de l'Hérodien Aristobule, en 54 ap. J.-C. En 60, ce prince est encore sur le trône; car à cette date Corbulon, après avoir placé Tigrane sur celui de la Grande Arménie, détache certaines parcelles de ce dernier pays pour les confier à la garde des rois voisins, parmi lesquels Tacite nomme Aristobule[3]. Quinze ans plus tard, Aristobule

1. Dio Cass., LIX, 12.

2. Josèphe, *Antiq.*, XX, § 158 : τῷ πρώτῳ τῆς Νέρωνος ἀρχῆς ἔτει — τὴν μὲν Μικρᾶς Ἀρμενίας προστασίαν Ἀριστόβουλος, Ἡρώδου τῆς Χαλκίδος βασιλέως παῖς, ὑπὸ Νέρωνος ἐγχειρίζεται; *Bellum*, II, § 252 (où il emploie le verbe βασιλεύει); Tacite, *Ann.*, XIII, 7 : *Nero — minorem Armeniam Aristobulo — cum insignibus regiis mandat.*

3. Tacite. *Ann.*, XIV, 26.

est dépossédé. En effet, un milliaire trouvé près des sources du Lycus, en plein territoire micro-arménien, atteste qu'à cette date (75) le légat Cn. Pompeius Collega — sans doute gouverneur de la Cappadoce et de la Galatie — s'occupait à réparer les routes du pays[1] : cela suppose que la Petite Arménie était désormais rattachée à la province de Cappadoce, dont elle ne cessera plus de faire partie jusqu'à la fin du Haut-Empire. Ainsi, l'annexion de la Petite Arménie tombe nécessairement entre ces deux dates extrêmes, 60 et 75 : voilà notre première « fourchette ».

**Seconde fourchette.** — Les monnaies de Nicopolis dont nous traitons portent, on l'a vu, les années 34 et 42 et sont toutes frappées sous le règne de Trajan. Celui-ci devint empereur le 25 janvier 98 et mourut dans les premiers jours d'août 117. En appelant $x$ l'origine de l'ère de Nicopolis, on doit donc avoir en années de J.-C. :

$$34 + (x-1) \geq 98 \quad \text{d'où } x \geq 65$$
$$\text{et } 42 + (x-1) \leq 117 \quad \text{d'où } x \leq 76.$$

En d'autres termes : l'ère tombe entre les années 65 et 76. La limite supérieure 76 est sans intérêt, puisque le milliaire de Collega nous a déjà fourni une date plus basse (75). La limite inférieure 65 doit seule être retenue. L'annexion de la Petite Arménie se place donc maintenant entre 65 et 75, ou, plus précisément — puisque dans toute cette partie de l'Asie les calendriers locaux sont du type macédonien, l'année commençant vers l'équinoxe d'automne — entre octobre 64 et octobre 75. Et voilà notre deuxième fourchette.

**Troisième fourchette.** — Josèphe raconte qu'en l'an 4 de Vespasien, le légat de Syrie, Caesennius Paetus, suspectant la fidélité d'Antiochus, roi de Commagène, envahit brusquement ses États avec le concours de deux princes vassaux, Sohémos, roi d'Émèse, et Aristobule, roi de la Chalcidique, τῆς Χαλκιδικῆς

1. *CIL.*, 306 add., p. 975 (= Waddington Le Bas, n° 1814 *b*). Imp. Vespasiano Caesare [Aug. P. M. tr. pot. VI] imp. XIII cos. [VI des.] VII, imp. Tito Caesare cos. [I] V, [des.] V, Cn. Pompeius Col[lega leg. Aug.] pr. pr. [milliaria posuit]. — Cf. Borghesi, VI, 42 ; Marquardt, II, 294, n° 10 ; Liebenam, *Forschungen*, I, 171. Sur l'emplacement exact de la trouvaille (Melik Sherif), cf. Cumont, *Studia Pontica*, II, 328. Mais je ne sais pourquoi M. Cumont place la date de l'inscription en 76.

λεγομένης[1]. Je crois, avec la majorité des interprètes[2], que cette expression, à la vérité insolite, désigne Chalcis du Liban, qui, à diverses reprises, apparaît comme une seigneurie plus ou moins indépendante, et non pas Chalcis sur le Bélus (près d'Alep), qui n'a jamais joué, que nous sachions, un pareil rôle, et qu'il n'y avait aucune raison d'ériger tout à coup en État vassal. L'Aristobule que nous avons vu installé par Néron sur le trône de la Petite Arménie était fils d'Hérode, *roi de Chalcis du Liban.* On en a conclu avec raison — vu la rareté du nom — qu'Aristobule, roi de la « Chalcidique », et Aristobule, roi de la Petite Arménie, ne font qu'un seul et même personnage[3]. Son père, Hérode « de Chalcis », fils lui-même d'Aristobule Ier et petit-fils d'Hérode le Grand[4], était frère du célèbre Agrippa Ier, qui fut quelque temps roi des Juifs. Grâce au crédit d'Agrippa, dont il épousa, en secondes noces, la fille, sa nièce — la Bérénice de Racine — Hérode avait, en 41, obtenu de l'empereur Claude la principauté de Chalcis[5], qu'il conserva jusqu'à sa mort, survenue en 48. Pour des motifs que nous ignorons, sa principauté, au lieu d'être attribuée alors à son fils du premier lit, notre Aristobule (né d'une petite-nièce d'Hérode le Grand, Mariamme, fille de Joseph), le fut à son neveu, Agrippa II, fils d'Agrippa Ier[6]. Au bout de quatre ans, Agrippa dut restituer Chalcis et reçut en échange un territoire plus considérable, l'ancienne « tétrarchie de Philippe » (53)[7]. Chalcis du Liban fut-elle alors placée sous séquestre? fut-elle rendue momentanément à son légitime héritier, Aristobule? Nous l'ignorons, mais je penche pour la première hypothèse; car si Chalcis, au début de la

1. Josèphe, *Bellum*, VII, 7, 1, § 219-226 : ἤδη ἔτος τέταρτον Οὐεσπασιανοῦ διέποντος τὴν ἡγεμονίαν — συνεμάχουν βασιλεῖς αὐτῷ, τῆς μὲν Χαλκιδικῆς λεγομένης Ἀριστόβουλος, τῆς Ἐμέσης δὲ — Σόαιμος.

2. En sens contraire, W. Otto, art. *Herodes* (18), dans Pauly-Wissowa, suppl. II, p. 163.

3. Cf. Schürer, *op. cit.*, p. 724; Wilcken, art. *Aristobulos* dans Pauly-Wissowa, II, 910; Beuzinger, art. *Chalkis*, *ibid.*, III, 2092; *Prosopographia romana*, I, 134.

4. Voir pour toutes ces relations de parenté le tableau généalogique à l'appendice du présent article.

5. Jos., *Ant.*, XIX, § 277 (Χαλκίδος τὴν βασιλείαν).

6. Jos., *Ant.*, XIX, § 104; *Bell.* II, § 223 : ὀγδόῳ τῆς Κλαυδίου — ἀρχῆς ἔτει (entre le 25 janvier 48 et le 25 janvier 49).

7. Jos., *Ant.*, XX, § 138 : δυναστεύσαντα ταύτης ἔτη τέτταρα — τῆς ἀρχῆς (Claude) δωδέκατον ἔτος ἤδη πεπληρωκώς (entre le 25 janvier 53 et le 25 janvier 54).

guerre juive (66), avait constitué un État vassal, elle eût certainement figuré parmi les principautés auxquelles Vespasien réclama des auxiliaires pour la formation de son armée ; or, elle n'est pas mentionnée à cette occasion par Josèphe, alors qu'il nomme la Commagène, Émèse, Agrippa et les Nabatéens. En tout cas, dès l'année 54, Aristobule fut transplanté en Petite Arménie. Or, si l'on réfléchit que de Chalcis à Nicopolis il y a 750 kilomètres à vol d'oiseau, force montagnes, force grands fleuves à traverser, que les deux pays étaient des postes de frontière, des territoires accidentés, peuplés d'éléments turbulents, exigeant, pour leur garde, toute la vigilance du fonctionnaire couronné à qui l'Empire les confiait, on peut affirmer que le même dynaste n'a pas pu être chargé simultanément de la surveillance de l'une et l'autre principauté. Si donc après 54 Aristobule a *pu* — à la rigueur — porter le titre de « roi de Chalcis », il n'a pas régné effectivement à Chalcis : à l'inverse, si, en l'an 4 de Vespasien, il est qualifié *purement et simplement* de roi de Chalcis, c'est qu'à cette date il avait cessé de gouverner la Petite Arménie. On l'avait déposé, comme naguère Polémon II, et, pour fiche de consolation, on l'avait restauré dans sa petite principauté héréditaire du Liban.

Vespasien monta sur le trône le 1er juillet 69[1]. L'an 4 de Vespasien, suivant la manière de compter de Josèphe, c'est presque certainement l'intervalle compris entre juillet 72 et juillet 73[2]. Aristobule devait être installé depuis quelque temps à Chalcis avant que le légat de Syrie pût réquisitionner son aide militaire. C'est donc *au plus tard* dans le courant de 72 que se place sa déposition. En d'autres termes, la date cherchée, l'ère de Nicopolis, tombe maintenant entre octobre 64 et fin 72[3].

Et voilà notre troisième fourchette.

1. Tacite, *Hist.*, II, 79.

2. *Sic* Unger, *Sitzungsb.* de Munich, 1896, p. 383, suivi par Schürer, I, 605 et 639. D'après Niese, *Hermes*, XXVIII (1893), 208, Josèphe compterait les années impériales suivant le calendrier tyrien, commençant avec le mois Xanthicos (avril) : l'an 1 de Vespasien irait d'avril 69 à 70, l'an 4 d'avril 72 à 73. Le système d'Unger paraît préférable ; mais la question importe peu pour le problème à résoudre ici.

3. Il est difficile de savoir si l'expédition de Caesennius Paetus — et par conséquent

**Quatrième fourchette.** — Le roi Aristobule a laissé des monnaies de bronze, dont on connaît actuellement trois types distincts :

*a)* Avec Salomé.

1. ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΑΡΙϹΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ Α (?) en légende circulaire. Buste diadémé du roi à gauche.

℞ ΒΑϹΙΛΙϹϹΗϹ ϹΑΛΩΜΗϹ circ. Buste diadémé de la reine Salomé à gauche.

Æ 20 mm.

Munich, ancienne collection Cousinéry (Mionnet, *Suppl.*, VII, p. 727; figure dans Visconti, *Iconogr. grecque*, III, pl. II, 3). *(Fig. 7.)*



FIG 7. FIG. 8.

Paris, ancienne collection Waddington (Babelon, *Inventaire*, n° 7280; photographie dans Imhoof, *Porträtköpfe auf antiken Münzen*, pl. VI, n° 21-22). *(Fig. 8.)*

Aucune des descriptions données jusqu'à présent de cette pièce rarissime n'est exacte. Elles ne mentionnent pas la date régnale, dont Imhoof m'avait signalé, sans se l'expliquer, une trace mutilée (ΕΤ..) sur l'exemplaire de Munich; M. Babelon et moi nous l'avons alors retrouvée, plus complète, sur l'exemplaire de Paris, mais, malgré un nettoyage prolongé de la pièce (très oxydée), la lecture du chiffre Α (an 1) reste un peu incertaine.

l'annexion de la Commagène qui en fut la conséquence — a eu lieu dans le deuxième semestre de 72 ou le premier semestre de 73. Ni les monnaies datées de Samosate, ni les indications si sujettes à transposition des chroniqueurs chrétiens (la *Chronique Paschale*, p. 464, Bonn, donne l'année 71 comme ère de la Commagène, la *Chronique d'Eusèbe*, Abrah., 2090, l'année 74 !) ne permettent, quoi qu'on en ait dit, de trancher la question. Cf. Eckhel III, 252; Clinton, *Fasti Romani*, I, 60; Marquardt, II, 342; Wroth, *Br. Museum Coins, Galatia, etc.*, 117; Kubitschek, art. *Aera* dans Pauly-Wissowa, I, 647.

*b)* Avec Néron.

2. ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΑΡΙϹΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ. Η (an 8), circ. Tête diadémée du roi à gauche.


Fig. 9.

℞ ΝΕΡΩ | ΝΙ ΚΛΑΥ | ΔΙΩ ΚΑΙϹΑ | ΡΙ ϹΕΒΑϹΤΩ | ΓΕΡΜΑΝΙ | ΚΩ sur cinq lignes dans une couronne de laurier.

Æ 25 mm.

Paris (décrite par Cumont, *Revue numismatique*, 1900, p. 484, qui l'a donnée au Cabinet de France). (*Fig. 9.*)

*c)* Avec Titus.

3. ΒΑϹΙΛΕΩϹ ΑΡΙϹΤΟΒΟΥΛΟΥ ΕΤ. ΙΖ (an 17), circ. Tête diadémée du roi à gauche.

℞ ΤΙΤΩ | ΟΥΕϹΠΑ | ϹΙΑΝΩ ΑΥ | ΤΟΚΡΑΤΟ | ΡΙ ϹΕΒΑϹ | ΤΩ sur six lignes dans une couronne de laurier.

Æ 25 mm.

Paris (décrite par F. de Saulcy, *Mélanges numismatiques,* III, 1882, p. 339-349; publiée par Babelon, *Revue numismatique,* 1883, p. 135 et pl. IV, 9, *gravure*). (*Fig. 10.*)


Fig 10.

On remarquera que sur toutes ces monnaies Aristobule, comme son père Hérode de Chalcis, a placé son portrait, malgré la loi juive, fondée sur le Décalogue, qui interdit des représentations de la figure humaine. On ne peut cependant pas mettre en doute que le père et le fils ne fussent restés attachés à la religion juive; mais, comme chez la plupart des Hérodiens, leur judaïsme un peu superficiel s'accommodait très bien de cette concession aux habitudes helléniques.

Les anciens numismates, qui ne connaissaient que la première de nos trois pièces, l'attribuaient sans hésitation à la Petite Arménie. Quand F. de Saulcy publia la pièce n° 3,

il fut frappé de son « étroite analogie » avec les monnaies d'Hérode de Chalcis dont voici la description :

ΒΑΣΙΛΕΥΣ (ou ΒΑΣΙΛ) ΗΡΩΔΗΣ ΦΙΛΟΚΛΑΥΔΙΟΣ. Tête diadémée à droite.

℞ ΚΛΑΥΔΙ | Ω ΚΑΙΣΑ | ΡΙ ΣΕΒΑϹ | ΤΩ ΕΤ Γ dans une couronne de laurier.

Æ 23 mm., Paris (*fig. 11*). Berlin[1]. Æ 20 mm., Paris.



FIG. 11.

Il en conclut que les pièces d'Aristobule provenaient également de l'atelier de Chalcis, et, pour déterminer leur date, s'engagea dans un dédale de calculs et d'erreurs qu'il est inutile de réfuter.

En réalité, l'analogie des pièces d'Aristobule avec celles d'Hérode de Chalcis s'explique assez naturellement par la parenté des deux rois; mais la fabrique des pièces d'Aristobule n'a rien qui les rattache nécessairement à la Palestine. La légende du droit est au nominatif sur les pièces du père, au génitif sur celles du fils. Quant au type banal du revers des nos 2 et 3 — une inscription en plusieurs lignes dans une couronne de laurier — il se rencontre à Chalcis et à Béroé, mais aussi en Commagène (Samosate, Germanicée), dans le Pont (Sebastopolis-Heracléopolis) et en Paphlagonie (Gangra)[2]; nous l'avons vu plus haut employé sous Trajan à Nicopolis : rien n'empêche donc d'attribuer les monnaies 2 et 3 à la Petite Arménie. Ajoutons que toutes ces monnaies d'Aristobule présentent une particularité épigraphique assez caractéristique, qui manque sur celles de son père : c'est la forme de l'A avec la barre transversale montant obliquement, de gauche à droite (A). Or, cette forme, étrangère à la Syrie, s'est rencontrée

1. La pièce de Berlin est reproduite dans Imhoof, *Porträtköpfe*, pl, VI, 20. Les exemplaires de Paris sont décrits par Mionnet, *Descr.*, V, 569 (nos 90-91). Le bronze Seguin avec la date ET E (Mionnet, *Suppl.*, VIII, 380) est sans doute mal lu. La pièce d'argent (Visconti, III, pl. II, 2 = Mionnet, V, 569, no 89, Cab. de France?) est sûrement fausse.

2. *Br. Museum Coins, Galatia*, etc., pl. XVII, 1; XVI, 1 et 8. Waddington, etc., *Recueil*, pl. XIV, 21; XXII, 31.

plusieurs fois dans la région pontico-arménienne : au IIe siècle av. J.-C. sur un tétradrachme de Mithridate Philopator Philadelphe[1]; au Ier siècle sur les bronzes de Taulara[2]; au Ier siècle de notre ère sur un bronze de Zéla[3] et sur une drachme arménienne d'Artavasde III[4]. Son emploi constant sur les monnaies d'Aristobule incline fortement à rapporter celles-ci à la même zone géographique.

Voici enfin deux arguments qui me paraissent décisifs contre l'attribution proposée par Saulcy, acceptée par Babelon, Imhoof et Cumont :

1° Les monnaies d'Aristobule, comme celles de son père, portent sûrement les dates régnales *de ce prince* (non de l'empereur[5]), calculées à partir de son avènement, c'est-à-dire de l'an 54. La pièce n° 2 frappée sous Néron est datée de l'an 8 = 62 après J.-C. Or, on a vu que le transfert d'Aristobule à Chalcis date *au plus tôt* de 64 ; donc la pièce n° 2 n'a pas pu être frappée à Chalcis.

2° Cette même pièce n° 2 a été achetée par M. Franz Cumont à *Piourkh*, d'un paysan qui l'avait ramassée sur place. Or, le village de Piourkh, à une lieue au sud-est d'Enderes, occupe précisément le site de l'ancienne Nicopolis[6] ! Comment admettre sérieusement qu'une pièce du roi de la Petite Arménie, trouvée sur l'emplacement de la capitale, ait été frappée, non dans celle-ci, mais à 200 lieues de là, au fond du Liban ?

Une fois démontré — et nous espérons l'avoir fait — que la pièce n° 2 sort *sûrement* de l'atelier de Nicopolis, la même conclusion s'impose pour la pièce n° 3, identique à tous égards, et qui n'en diffère que par le nom de l'empereur et la date. Cette pièce, quoique dédiée à Titus[7], a été frappée sous

1. *Recueil*, pl. I, 11 (il n'est pas exact que la même particularité se remarque sur un tétradrachme d'Eupator).

2. *Recueil*, pl. XV, 8-10 ; cf. Imhoof, *Griechische Münzen*, p. 58.

3. Prowe, *Quelques monnaies...*, pl. II, 9 (monogramme APE).

4. *Br. Museum*, *Galatia*, etc., pl. XIV, 3.

5. Aucun des empereurs contemporains n'a régné dix-sept ans.

6. Cf. Franz et Eugène Cumont, *Studia Pontica*, II, 304 suiv., qui décrivent le site enchanteur de Nicopolis.

7. Vespasien avait aussi le prénom de Titus, mais *jamais* les monnaies grecques ne lui donnent ce nom.

Vespasien, puisque l'an 17 d'Aristobule, 71/2 ap. J.-C., tombe sous le règne de cet empereur. On sait que Titus fut associé à l'Empire à la fin de 70 et que dès lors beaucoup de villes grecques ont monnayé à son nom en lui donnant le titre d'Auguste; ordinairement, les émissions de ce genre s'accompagnent d'autres pièces au nom de Vespasien : c'est le hasard seul qui, dans le cas présent, a fait découvrir la pièce du fils avant celle du père[1]. Quoi qu'il en soit, si en 71/2 Aristobule a frappé monnaie à Nicopolis au nom de Titus, c'est qu'il était encore roi de la Petite Arménie au cours de cette année. Or, nous avons vu plus haut que sa déposition s'est produite *au plus tard* dans le courant de l'année julienne 72. La fourchette se trouve maintenant resserrée entre fin 71 et fin 72, et nous pouvons finalement affirmer que *c'est dans le courant de l'année 72* que la Petite Arménie a été réduite en province romaine.

Cette date cadre fort bien avec ce que nous savons de la politique orientale de Vespasien à cette époque. Préoccupé d'assurer la défense de la frontière de l'Euphrate et du Taurus contre les Parthes toujours menaçants, — *propter adsiduos barbarorum incursus*[2], — se méfiant de la fidélité et de la capacité des princes vassaux chargés jusqu'alors de ce soin, il revient résolument à la méthode centralisatrice pratiquée par Tibère : la Cappadoce, naguère simple province procuratorienne, devient un gouvernement militaire, ayant à sa tête un légat consulaire avec une légion; la Commagène est incorporée à la province de Syrie; la Cilicie Trachée, la Lycie, la Pamphylie sont annexées. La réunion à l'Empire de la Petite Arménie rentre dans cette série de mesures; elle coïncide probablement avec l'envoi d'une légion en Cappadoce[3], et le premier légat de cette province fut apparemment ce Pompeius Collega que nous avons vu occupé, en 75, à perfectionner le réseau routier de la Petite Arménie.

1. Pour justifier cet hommage monétaire à Titus, doit-on rappeler que la belle-mère d'Aristobule, Bérénice, avait fait... la conquête de cet empereur?

2. Suétone, *Vespasien*, 8.

3. Marquardt, II, 291, place la création de la province consulaire de Cappadoce dès 71, mais sans en donner aucune raison.

Résumons en quelques lignes cette longue argumentation chronologique :

1° Tacite et l'inscription de Collega nous ont fourni, pour la déposition d'Aristobule, la première approximation : 60-75.

2° Les dates des monnaies de Nicopolis sous Trajan resserrent cette déposition entre les limites octobre 64 et octobre 75.

3° Le récit de Josèphe sur la guerre de Commagène montre que cet événement est antérieur à la fin de 72 (donc entre 64 et 72).

4° Enfin, l'étude des monnaies d'Aristobule lui-même prouve qu'il eut lieu au cours même de l'an 72.

La substitution des autorités romaines aux fonctionnaires royaux ayant dû prendre quelques mois, c'est en toute probabilité l'automne (octobre) 72 — et non 71 — qui fut regardée comme l'époque officielle de la « libération » de la Petite Arménie et par conséquent comme l'origine de l'ère de Nicopolis. Cette date ne diffère que d'une année de celle que, en partant de prémisses entièrement fausses, avait proposée l'abbé Belley. Le hasard a de curieuses coïncidences.

## III

Si rigoureuses que semblent ces déductions, il vaut la peine de rechercher si elles ne sont pas susceptibles d'une vérification. Je crois que l'examen même des dates inscrites sur les monnaies de Nicopolis à l'effigie de Trajan peut nous fournir non pas une, mais deux preuves de l'exactitude de notre solution.

1° Dans ceux des ateliers monétaires de l'Asie antérieure à l'époque impériale, dont les frappes sont peu abondantes, intermittentes, on peut affirmer que toute émission un peu considérable coïncide avec quelque événement important, soit de l'histoire locale de la cité ou de la région, soit de l'histoire générale de l'Empire. L'émission n° 1 de Nicopolis (an 34 = 105/6) n'étant connue jusqu'à présent qu'en un seul exemplaire, il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Il n'en est pas de même de l'émission n° 2 (an 42), représentée par trois types diffé-

rents, dont quelques-uns connus en plusieurs spécimens. Si notre calcul est exact, si l'ère de Nicopolis a bien pour origine octobre 72 ap. J.-C., l'an 42 de Nicopolis correspond à l'an 113/4 ap. J.-C. Or, nous possédons des frappes abondantes de deux autres villes assez voisines, Zéla et Trapezus, datées de l'année N (50), qui, réduite d'après l'ère polémoniaque d'octobre 64, correspond précisément à cette même année julienne 113/4[1]. Rappelons-nous maintenant le peu que nous apprennent les historiens sur les débuts de la guerre parthique de Trajan[2]. Parti d'Italie par mer, l'empereur débarque à Séleucie de Piérie et concentre ses troupes à Antioche dans l'automne de 113. De là, il s'achemine vers Samosate, remonte le cours de l'Euphrate et tient à Satala un véritable congrès de rois. Satala est à la jonction des routes de Trapezus et de Nicopolis. Comment douter que Trajan le philhellène ait profité de cette circonstance, soit pour donner audience aux ambassadeurs de ces deux cités — sentinelles avancées de la civilisation hellénique dans ces régions encore semi-barbares[3], — soit même pour leur faire une courte visite? C'est la présence de l'empereur dans ces parages, en 113/4, que commémorent les frappes importantes de nos deux villes, ainsi que de Zéla, et l'on peut trouver dans cette coïncidence une première confirmation à la fois de l'ère pontique de 64 — s'il était nécessaire — et de l'ère micro-arménienne de 72.

2° J'ai reproduit plus haut la légende gravée autour de la tête de Trajan sur les pièces de Nicopolis de l'an 42. Sur les types 2 et 3 (le seul spécimen actuellement connu du type n° 4 a une légende incomplète), cette légende est ainsi conçue : ΑΥΤ ΚΑΙϹ (ou Κ ou ΚΑΙ) ΝΕΡ ΤΡΑΙΑΝΟϹ ϹΕΒ ΓΕΡΜ ΔΑΚ ΓΟΠΙ, c'est-à-dire *Imperator Caesar Nerva Traianus Augustus*

1. Ces monnaies seront décrites dans la 2ᵉ édition (sous presse) du premier fascicule du *Recueil* Waddington. Lors de la publication de la 1ʳᵉ édition, les pièces de Zéla étaient inconnues; celles de Trapezus (p. 108), par suite d'un lapsus, ont été datées de l'an 40 au lieu de 50.

2. De la Berge, *Essai sur le règne de Trajan* (Bibl. de l'École des Hautes Études, fasc. XXXII, 1877), p. 160 suiv.; H. Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, I, 2ᵉ partie, p. 556-7.

3. On peut ajouter avec Cumont (p. 307) que Nicopolis était le carrefour de toutes les voies militaires qui sillonnaient la région. Sur une seconde visite impériale (celle d'Hadrien) que Nicopolis aurait reçue en 124, cf. Dürr, *Reisen des Kaisers Hadrian*, p. 53.

*Germanicus Dacicus*... ΓΟΗΙ. Que faire de ce dernier groupe de caractères, qui, sur la plupart des exemplaires que j'ai vus, sort un peu de l'alignement du reste de la légende?

L'abbé Belley et Eckhel, sans reproduire ces lettres bizarres, y avaient vu la fin altérée ou mal transcrite de l'adjectif ΔΑΚ (ικός) : l'inspection des originaux ne permet pas de s'arrêter à cette échappatoire.

Mionnet a lu ou cru lire sur la pièce Lagoy (actuellement au Cabinet de France) ΓΟΗΡ, mais n'a pas tenté d'explication de ce grimoire.

Saulcy, adoptant la lecture de Mionnet, écrit : « Les quatre signes qui terminent la légende sont incontestablement étrangers à l'alphabet latin *(sic)*. Quelle est leur signification? Je l'ignore. »

Hamburger rapproche de ces « quatre signes » le mot ἔδωκεν qui figure, à la même place, sur des monnaies trajaniennes de Sepphoris[1]; il suppose qu'il y a là l'équivalent de ce mot grec en quelque langue sémitique qui reste à découvrir. Inutile d'insister sur cette fantaisie.

Imhoof a corrigé la lecture de Mionnet, — au lieu de ΓΟΗΡ il lit ΓΟΗΙ, — mais, pas plus que son devancier, n'a hasardé d'interprétation.

Voyons si nous pourrons trouver le mot de cette petite énigme épigraphique.

Tout d'abord, un examen attentif de tous les exemplaires existants montre que la véritable lecture n'est ni ΓΟΗΡ (Mionnet), ni ΓΟΗΙ (Imhoof), mais bien ΤΟΗΙ. Le caractère pris jusqu'à présent pour un Γ sur la pièce du Cabinet de France est en réalité un Τ, dont la barre transversale dépasse très faiblement à gauche la haste verticale, alors que sur l'exemplaire Löbbecke du type n° 3, c'est l'inverse (lu ꓶΟΗ... par Imhoof). Sur la pièce du musée Hunter (type n° 3), le Τ est *tout à fait* certain; il faut donc le restituer partout.

Quant à la troisième lettre, qui a si fort embarrassé nos prédécesseurs, c'est tout simplement une forme du *digamma*, très fréquente sur les monnaies de notre région : je l'ai relevée

1. Saulcy, *Num. de la Terre Sainte*, p. 325.

notamment à Amasie, Amisus, Cerasus, Neoclaudiopolis, Trapezus[1]. Le *digamma*, à notre époque, a toujours, bien entendu, la valeur d'un chiffre, jamais d'un signe phonétique; il signifie 6. Dès lors, le caractère suivant I doit également être pris avec sa valeur numérale; il exprime les dizaines d'un nombre dont Ϝ représente les unités : dans les légendes numérales de cette époque, le chiffre des unités précède très souvent ainsi celui des dizaines. Et nous obtenons finalement la lecture *certaine :* τὸ Ϝι, c'est-à-dire « le 16e »[2].

Que faut-il entendre par cette indication τὸ ἑκκαιδέκατον? Faut-il la relier au mot αὐτοκράτωρ par où débute la légende et traduire « empereur pour la 16e fois », *imperator XVI?* Faut-il plutôt sous-entendre le mot ἔτος et traduire « la 16e année »? La première interprétation doit être rejetée par la simple raison que Trajan n'a obtenu que 13 salutations impériales. La seconde s'impose d'autant plus que, sur les inscriptions grecques de l'Empire en Asie, l'année régnale du souverain figure assez souvent à la suite (ou à la place) de l'indication des puissances tribunitiennes, salutations et consulats[3]. On comprend que certains graveurs monétaires aient adopté le même procédé de dater; rien de plus naturel, d'ailleurs, si l'on réfléchit que dans la plupart de nos cités César était considéré comme le successeur pur et simple des anciens rois. Seule, l'ellipse du mot ἔτος, qui figure régulièrement dans l'énonciation des ères locales[4], a lieu de surprendre. Cependant, je peux citer au moins un exemple épigraphique d'une ellipse de ce genre, précisément sous le principat de Trajan; c'est l'inscription d'Arnéai en Lycie qui débute ainsi : Αὐτοκράτο Νέρουα Τραιανῷ Καίσαρι Σεβαστῷ Γερμανικῷ Δακικῷ τὸ ἕκτον, où les éditeurs ont suppléé sans raison suffisante le mot ὑπάτω[5].

1. *Recueil :* Amasie n° 13 bis; Amisus n° 54 (exemplaire du grand-duc Alexandre avec la date CΞϜ); Cerasus n° 8; Neoclaudiopolis n° 7; Trapezus n° 28 (lire PNϜ).

2. Avant de reconnaître la véritable forme de la première lettre, j'avais cherché à expliquer ΓO ϜI par ΓO (ρπιαίου) IF « le 16 du mois Gorpiéos = 8 août (?) 114 ». Mais cet exemple, unique en numismatique, de l'indication *du jour* de la frappe d'une pièce (celle du *mois* se rencontre, on le sait, à Athènes, dans le Pont, chez les Parthes et à Artaxisata) avait de quoi choquer; la lecture τὸ désormais assurée me dispense d'insister sur le plus ou moins de vraisemblance de ma première conjecture.

3. *Inscr. graecae ad res romanas...*, III, nos 51, 128, 1179, etc.

4. Cf. *Inscr. graecae*, etc., III, index 13.

5. *Inscr. graecae*, etc., III, 639. Trajan est *Dacicus* depuis 102; l'inscription peut

On dira que ce n'est là qu'une analogie insuffisante, puisqu'elle est tirée d'une inscription lapidaire, non d'une monnaie. Mais voici qui doit, à mon sens, lever tous les doutes. Il existe au Cabinet de France[1] un bronze de Comana pontique, de l'an ΓΞ (= 63) de cette ville, qui correspond sûrement à l'an 96/97 après J.-C.[2] *(fig. 12)*. Or, au droit de cette pièce, on lit, autour du portrait de Nerva, la légende suivante : ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΝΕΡΟΥΑ ΚΑΙϹΑΡΙ et, en plus petites lettres, ΤΟ Α, c'est-à-dire : « à l'empereur Nerva César, l'an Ier (de son règne) » : l'an Ier de Nerva commence le 19 septembre 96. Le parallélisme, on le voit, ne saurait être plus parfait, et l'emploi de τὸ suivi d'un nombre au sens de « l'an (tel) de l'empereur » n'est plus contestable, au moins dans la région arméno-pontique.


Fig. 12.

Tenons donc pour certain que nos pièces de Nicopolis ont été frappées l'an 16 — ce qui ne veut pas dire pendant la 16e puissance tribunitienne[3] — de l'empereur Trajan. Si l'on applique au comput des années régnales de Trajan la même règle que nous avons adoptée plus haut pour celles de Vespasien chez Josèphe, la 16e année va du 25 janvier 113 au 25 janvier 114. Or, c'est précisément à l'année octobre 113/4

donc très bien être de la sixième année de son règne, 103. — Il va sans dire que τὸ suivi d'un numéro accompagne très souvent sur les monnaies la mention d'un *consulat* (Antioche, κοινόν crétois, etc.).

1. *Recueil*, 1re édition, p. 79, n° 7 et pl. XII, 2 :
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΙ ΝΕΡΟΥΑ ΚΑΙϹΑΡΙ. Tête laurée à dr.; sous le cou, en petites lettres, ΤΟ Α.
℟ ΚΟ ΜΑ
ΝΩ Ν
Γ̄ Ξ̄ (an 63 = 96/97). Massue. Cercle perlé. Æ 25mm.
La fin de la légende a été transcrite exactement ΤΟ Λ; mais dans toute la légende les Α sont sans barre.

2. *Inscr. graecae ad res romanas*, etc., III, 106, base élevée (en 137) à L. Aelius César et datée de l'an 103 de Comana.

3. Sur les inscriptions officielles, les puissances tribunitiennes de Trajan sont comptées d'une manière fort bizarre, la 3e puissance commençant à la fin de la 1re année julienne de son règne (98). (Cf. Cagnat, *Cours d'épigraphie*, p. 161 et 188). La 16e puissance tribunitienne va du 10 décembre 111 au 10 décembre 112. On ne saurait admettre que les gens de Nicopolis aient adopté un pareil comput.

que correspond l'an 42 de Nicopolis, réduit d'après l'ère d'octobre 72 ap. J.-C., et l'émission de nos monnaies se place ainsi entre le 1er octobre 113 et le 25 janvier 114. On ne saurait souhaiter de confirmation plus éclatante du résultat obtenu par une tout autre méthode, et il est bien rare qu'une médaille grecque puisse être datée avec une pareille précision.

## IV

Avant de prendre congé de nos monnaies de Nicopolis, je voudrais, remontant d'une quarantaine d'années, ajouter quelques mots au sujet du prince obscur dont l'histoire nous a permis en partie de les dater et sur la destinée duquel, à leur tour, elles jettent quelque lumière.

Le dernier roi de la Petite Arménie, Aristobule, était le petit-fils du malheureux prince du même nom, fils lui-même d'Hérode le Grand et de la fameuse Mariamme, dernière héritière des Macchabées. Cet Aristobule, premier du nom dans la dynastie iduméenne, dont Josèphe a conté tout au long la tragique aventure, mourut sous la hache en l'an 7 av. J.-C., laissant (de sa cousine Bérénice, fille de Costobar et de Salomé, sœur d'Hérode le Grand) cinq enfants en bas âge, dont trois fils[1], Hérode, Agrippa, Aristobule (II). L'un d'eux, le célèbre Agrippa, était né l'an 10 av. J.-C.[2]. Son frère Hérode (de Chalcis), à en juger par son nom emprunté à l'aïeul, et par l'ordre où Josèphe énumère les trois frères, doit avoir été l'aîné ; il était né par conséquent vers 12 av. J.-C. Cet Hérode épousa en premières noces sa petite cousine Mariamme III (petite-fille, par son père, de Joseph frère d'Hérode le Grand ; par sa mère, d'Hérode le Grand lui-même), en secondes noces (en 41) la fameuse Bérénice II, fille de son frère Agrippa. De sa première femme, il eut un fils unique, notre Aristobule (III), dont on peut placer la naissance vers l'an 15 de notre ère.

Aristobule III épousa vers l'an 35 sa cousine germaine Salomé, arrière-petite-fille d'Hérode le Grand par sa mère la

1. Josèphe, *Ant.* XVIII, § 133.
2. *Ant.* XIX, § 350.

célèbre Hérodias (sœur d'Hérode de Chalcis et d'Agrippa), et petite-fille du même roi par son père (un obscur Hérode, fils d'Hérode le Grand et de la seconde Mariamme)[1]. Hérodias avait répudié ce premier mari pour épouser son autre oncle, Hérode Antipas. C'est devant ce second mari que Salomé exécuta la fameuse danse qui l'a immortalisée. La date de cet exploit — celle de la mort de Jean-Baptiste — a été fixée presque sûrement à l'an 29 de notre ère[2]. La fille d'Hérodias était alors, suivant le récit évangélique, une fillette, κοράσιον[3], expression qui, vu la précocité des femmes en Orient, ne saurait *en aucun cas* désigner une jeune fille de plus de quatorze ans. Salomé était donc née *au plus tôt* en 15 ap. J.-C., époque où sa mère avait au moins vingt-deux ans; elle était ainsi presque exactement contemporaine de son cousin Aristobule. Peu de temps après le drame de Machérous, Salomé fut mariée à un homme beaucoup plus âgé qu'elle, le tétrarque Philippe, fils d'Hérode le Grand et d'une certaine Cléopatre[4], qui se trouvait par conséquent être à la fois son oncle (comme demi-frère de son père Hérode) et son grand-oncle (comme demi-frère de son aïeul Aristobule Ier). Philippe, qui avait commencé à régner sur la Trachonitide et autres lieux en l'an 4 av. J.-C., devait être né vers l'an 20 avant notre ère: il frisait donc la cinquantaine. Ce mariage disproportionné fut stérile et bref. Philippe mourut dès 33 ou 34 ap. J.-C.[5]; sa jeune veuve épousa en secondes noces son cousin Aristobule III, à qui elle donna trois fils, appelés Hérode, Agrippa et Aristobule (IV)[6].

Nous avons vu qu'Aristobule III fut placé par Néron sur le trône de la Petite Arménie en 54 après J.-C. La monnaie, connue en deux exemplaires, qui nous montre sur une face son effigie, sur l'autre celle de son épouse, la reine Salomé, date très probablement de l'année même de leur avènement.

1. Sur ce personnage cf. maintenant l'article de M. Otto dans Pauly-Wissowa, supplément II, p. 158 suiv. C'est par une confusion certaine que l'évangile de Marc, VI, 17, appelle *Philippe* le premier mari d'Hérodias.

2. Ev. selon Luc, III, 1. Cf. Schürer, I (3e éd.), p. 444

3. Matthieu, XIV, 11. Marc, VI, 22 et 28. On sait que l'Évangile ne prononce pas le nom de la fille d'Hérodias.

4. *Ant.* XVIII, § 137.

5. « L'an 20 de Tibère, après 37 ans de règne ». *Ant.* XVIII, § 106.

6. *Ant.* XVIII, § 137.

Salomé était donc alors une dame respectable d'une quarantaine d'années, mère de trois enfants. L'exécution assez grossière de notre médaille ne permet guère de deviner si la matrone conservait quelque chose du charme pervers de la gamine, de ce charme qui avait fait tourner la tête à ses deux oncles et tomber celle du Précurseur. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'elle avait le nez droit, le visage mince et comme étiré, le front élevé, le menton saillant, l'air déterminé. Son mari, au contraire, au moins sur l'exemplaire Waddington, présente un nez busqué, un crâne déprimé, un air stupide : dans le ménage ce ne doit pas être l'homme qui commandait. Huit ans après, sur la monnaie de l'an 8 (61/62), le portrait d'Aristobule figure déjà seul. On doit en conclure que sa femme était morte auparavant, entre quarante et quarante-six ans. On ne voit pas vieillir cette Tanagra tragique !

Comment mourut-elle ?

Si l'on en croit le tardif chroniqueur byzantin Nicéphore Calliste [1], Salomé, au cours d'un voyage, voulut traverser à pied une rivière gelée. Mais la glace céda sous son poids, la malheureuse reine s'enfonça, et, dans l'angoisse de son agonie, se démena tant et si bien que sa tête finit par se détacher du tronc, tout en continuant à tournoyer : on eût dit qu'une fatalité vengeresse reproduisait sur Salomé le supplice que naguère elle avait fait infliger à l'homme de Dieu... Admirable sujet à mettre en ballet russe ! Comme les rivières ne se congèlent pas en Palestine, mais bien en Arménie [2], on pourrait conclure de là que Salomé est bien morte avant 72, date où son mari fut transféré à Chalcis. Mais je n'insiste pas sur la confirmation que ce récit apporte au témoignage de la médaille de 61 ; car, ainsi que l'observe l'excellent Visconti, « il a tout l'air d'une de ces fables pieuses dont les auteurs grecs du Bas-Empire amusaient la crédulité de leur siècle » [3].

1. *Hist. eccl.*, I, 20. — Cet auteur du XIVe siècle paraît avoir remanié un ouvrage du Xe.

2. Sur l'aspect boréal de la passe du Tchardaklu-Bel, entre Nicopolis et Erzinghian, cf. Cte de Cholet, *Arménie, Kurdistan, etc.* (1892), p. 129, cité par Cumont, p. 331.

3. Visconti, *Iconogr. grecque*, III, 43.

Nous sommes sur un terrain un peu plus solide pour déterminer l'époque de la mort d'Aristobule.

On trouve dans les collections, en assez grand nombre, des monnaies de bronze épaisses, aux effigies des empereurs depuis Trajan jusqu'à Marc-Aurèle, avec la légende ΦΛ (αουιανων) ΧΑΛΚΙΔΕΩΝ[1]. Quoi qu'on ait souvent attribué ces pièces à Chalcis du Bélus (Kinnesrin, près Alep)[2], j'estime que Wroth a eu raison, en dernier lieu, de songer plutôt à Chalcis du Liban : le voisinage immédiat de la ville du soleil, Héliopolis (Baalbek), peut seul expliquer le type qui figure sur plusieurs d'entre elles, un dieu radié, tenant un rameau ou un bouclier, et nommé ΗΛΙΟCΕΙΡΟC.

Deux de ces pièces de Chalcis du Liban, à l'effigie l'une de Trajan, l'autre d'Hadrien, portent la même date ΚΕ (25)[3]. Le changement d'empereur s'étant produit en août 117, déjà Noris en a conclu avec raison[4] que ces pièces supposent une ère de 92 ap. J.-C. C'est évidemment l'époque où Chalcis fut incorporée au territoire provincial et par conséquent celle où mourut son dernier roi; le surnom *Flaviani* que prennent désormais les habitants s'explique par le gentilice de l'empereur Domitien, sous qui se produisit cet événement. Ainsi, Aristobule III est mort en 92, âgé d'environ soixante-dix-sept ans, après avoir survécu trente ans à celle dont la gloire sinistre a rejailli un peu sur son humble personnalité.

Les dates suivantes résument cette carrière longue et accidentée :

| | | |
|---|---|---|
| Vers 15 ap. J.-C. | | Naissance d'Aristobule III. |
| Vers 36 | — | Il épouse sa cousine Salomé, veuve de Philippe Tétrarque. |
| 41 | — | Hérode, père d'Aristobule III, est fait roi de Chalcis du Liban. |

1. Mionnet, *Descr.*, V, 143 (nos 6-15); *Suppl.*, VIII, 115 (nos 1-19). *Br. Mus. Galatia*, p. LIV, p. 147-8; pl. XVIII, 1. Macdonald, *Hunter Collection*, III, 140, pl. LXXI, 26-27.

2. Saulcy, *Mél. de num.*, III, 347. Head, *Hist. num.* (2e éd.), p. 778.

3. Collection Hunter, *ubi suprà*.

4. Norisius, *Annus et epochae Syromacedonum*, p. 316 Lips. Cf. Eckhel, III, 265; Marquardt, *op. cit.*, p. 401 ; Schürer, I3, p. 725; Benzinger, art. *Chalkis*, n° 15, dans Pauly-Wissowa.

48 ap. J.-C. Mort d'Hérode de Chalcis.
54 — Aristobule et Salomé faits roi et reine de la Petite Arménie.
60 — Agrandissement de la Petite Arménie. Mort de Salomé (?).
72 — Annexion de la Petite Arménie à l'Empire (ère de Nicopolis). Aristobule devient roi de Chalcis.
73 — Il participe à la guerre de Commagène.
92 — Mort d'Aristobule. Annexion de Chalcis à l'Empire (ère de Chalcis).

Ces résultats chronologiques ne paraîtront pas très importants; mais la route qui nous y a conduits n'est pas sans intérêt. Ce que j'ai voulu surtout donner ici, c'est un nouvel exemple de l'application d'une méthode qui, par la combinaison des données de la numismatique et des textes, fournit souvent à l'histoire ancienne le solide fondement chronologique dont elle a besoin. Si j'ai réussi à en faire apprécier la délicate précision, je ne croirai pas avoir perdu ma peine, ni le temps de mes lecteurs.

Théodore REINACH.

# APPENDICE

## EXTRAIT DE LA GÉNÉALOGIE DES PRINCES IDUMÉENS

Antipater

1. Hérode le Grand († 4 av. J.-C.) épouse
2. Phasaël I
   - 11. Phasaël II, Ép. (6) Salampsio
     - 20. Cypros, ép. (16) Agrippa I
3. Joseph I
   - 12. Joseph II, ép. (10) Olympias
     - 19. Mariamme III, ép. (14) Hérode de Chalcis
4. Salomé I, ép. Costobar
   - 13. Bérénice I, ép. (5) Aristobule I
     - 14–17

Épouses d'Hérode le Grand :

*a)* Mariamme I († 29 av. J.-C)
- 5. Aristobule I († 7 av. J.-C.) ép. (13) Bérénice I
  - 14. Hérode de Chalcis († 48 ap. J.-C.)
    - ép. *a)* (19) Mariamme III
      - 21. Aristobule III († 92 ap. J.-C.) ép. (18) Salomé II
        - 26. Hérode
        - 27. Agrippa III
        - 28. Aristobule IV
    - *b)* (25) Bérénice II
      - 22 Berenicianus
      - 23 Hyrcan
  - 15. Aristobule II
  - 16. Agrippa I († 44 ap. J.-C. ép. (20) Cypros
    - 24. Agrippa II
    - 25. Bérénice II ép. *a)* (14) Hérode de Chalcis *b)* Polémon II
  - 17. Hérodias ép. *a)* (7) Hérodès *b)* (9) Antipas
    - 18. Salomé II ép. *a)* (8) Philippe *b)* (21) Aristobule III
- 6. Salampsio ép. (11) Phasaël II

*b)* Mariamme II
- 7. Hérodès ép. (17) Hérodias
  - 18. Salomé II ép. (21) Aristobule III
    - 26-28

*c)* Cléopâtre
- 8. Philippe ép. (18) Salomé II

*d)* Malthacé
- 9. Hérode Antipas ép. (17) Hérodias

10. Olympias ép. (12) Joseph II
- 19. Mariamme III ép. (14) Hérode de Chalcis
  - 21

# NOTES ARCHÉOLOGIQUES

## (Art grec)

## VIII[1]

---

### Sculpture.

*Marbres archaïques de l'Acropole.* — Remercions d'abord M. Schrader et l'Institut archéologique autrichien qui viennent de publier un ouvrage somptueux[2], source de nobles plaisirs offerte non pas seulement aux archéologues, mais à toute intelligence amie de l'art. Voilà longtemps déjà que M. Schrader prépare, avec le soin le plus minutieux, un Catalogue monumental des sculptures archaïques de l'Acropole d'Athènes. En étudiant les mille débris sortis de la fouille, il s'est aperçu que certains d'entre eux se raccordaient ensemble ou bien venaient compléter telle ou telle partie d'une figure déjà connue : un contrôle sévère de ces *disjecta membra* s'imposait donc, un long travail de revision et de reconstruction, pour qu'un ordre parfait régnât enfin sur les derniers restes du chaos. M. Schrader, dans un mémoire antérieur[3], avait fait connaître les résultats de sa laborieuse et fructueuse enquête. Aujourd'hui, dans sa publication nouvelle, qui est encore

1. I à VII : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 117-151 et 325-364 ; XIII, 1911, p. 125-161 et 381-415 ; XIV, 1912, p. 117-136 ; XV, 1913, p. 117-159 et 357-395.

2. H. Schrader, *Auswahl archaischer Marmor-Skulpturen im Akropolis-Museum* (ouvrage publié sous les auspices de l'Institut archéologique autrichien) : 1 volume grand in-4° (44 × 32cm) de II-57 pages avec 62 gravures et 2 planches en couleur, et 1 atlas grand in-folio (67 × 51cm) de 17 planches, plus une gravure en couleur tirée au milieu de la feuille de titre. Vienne, chez Hœlder, 1913.

3. *Archaische Marmor-Skulpturen im Akropolis-Museum zu Athen* (Vienne, 1909) : *Festschrift* publiée par l'Institut archéologique autrichien pour la 50e *Philologenversammlung*, à Graz. — J'ai rendu compte de ce mémoire ici même : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 333-341.

comme un prélèvement opéré sur son Catalogue à venir, il se place à un point de vue un peu différent. Ayant réuni les plus considérables de ses « résurrections », les figures qui ont reçu de leurs adjonctions récentes une vie plus complète et plus juste, y ayant joint quelques autres marbres qu'on avait eu la fortune de retrouver presque intacts ou qui avaient déjà rencontré (en M. Studniczka) un raccommodeur de leurs membres brisés, ayant en somme rassemblé le plus attirant, le plus savant, le plus vivant de toute la collection [1], et bref, pour user d'un mot familier, ayant pris le dessus du panier, de ce panier de beaux fruits fermes et savoureux qu'est le Musée de l'Acropole, il nous expose l'idée qu'on peut, d'après ces exemples, concevoir de la sculpture archaïque à Athènes, il suit la courbe de son progrès, analyse son tempérament et ses tendances, il s'en fait le sagace critique et le clair historien.

Que tout cela est bien présenté matériellement ! Planches hors texte et gravures dans le texte [2] sont excellentes. Non seulement elles ont été exécutées sur des photographies nouvelles, qu'on a prises exprès, avec tout le soin possible ; mais on sent que ces photographies ont été longuement maniées, comparées, rapprochées en vue de déterminer les dimensions à donner aux clichés, la place à leur attribuer, les effets de contraste ou d'harmonie à en obtenir, afin que le résultat final fût, dans le détail comme dans l'ensemble, irréprochable de tout point et satisfaisant au plus haut point. Deux images en couleurs reproduisent fort bien, en dimensions réduites, deux des aquarelles très grandes qu'a rapportées de Grèce une artiste

1. Voici le détail des planches : *1-2*, quatre vues de la *coré* xoanisante n° 679 ; *3*, *coré* d'Anténor ; *4*, grande *coré* n° 682 (récemment complétée) ; 5, grande *coré* sans tête n° 594 ; *6*, moitié inférieure d'une grande *coré* n° 1360 (récemment reconstituée) ; *7-8*, quatre vues de la *coré* n° 685 (complétée du bras g.) ; *9-10*, quatre vues de la *coré* n° 684 (récemment complétée) ; *11*, grande *coré* en châle n° 671 ; *12-13*, quatre vues de la statue d'*homme* n° 633 (complétée de la tête et du bras dr.) ; *14*, *cavalier* n° 700 (complété de la jambe antérieure g. du cheval) ; *15*, fragment de *cheval* n° 697 (complété des deux jambes antérieures) ; *16-17*, quatre vues de l'*Éphèbe* n° 698 (complété du bas de la jambe g.) ; la gravure en couleurs tirée sur la feuille de titre représente la tête de *femme* n° 696, coiffée du *polos*. A quoi s'ajoutent les nombreuses illustrations du texte, qui, comme autant de satellites, s'ordonnent et gravitent autour des grandes planches.

2. Celles-ci sont plus nombreuses encore qu'il n'est dit. Il y en a 62 annoncées ; mais j'ai compté et j'ai trouvé, distribuées sous 62 numéros, 82 gravures distinctes, provenant de 82 photographies différentes.

danoise de mérite, Mlle Marie Henriquès[1]; et ces deux-là donnent une forte envie de connaître aussi les autres[2]. Il n'est pas jusqu'à la justification du texte, jusqu'aux caractères choisis et à la qualité de l'impression, même jusqu'au papier employé, qui ne soient dignes des plus grands éloges, sans aucune réserve. Tout est donc réuni pour faire honneur aux marbres vénérables dont c'est maintenant la fête, et pour faire plaisir, un profond et durable plaisir à quiconque aime ces beaux marbres d'un fervent amour. Disons encore que l'Institut archéologique autrichien a dépassé dans cet ouvrage ce qu'on pouvait attendre de lui après ses publications antérieures. Noblesse oblige. Des maîtres de maison, prodiguant les soins de l'hospitalité la plus délicate, considèrent, ce faisant, non seulement ce qu'ils doivent à leurs hôtes, mais tout autant ce qu'ils doivent aux nobles traditions de leur maison : ici le lecteur, après avoir joui d'un très beau livre préparé pour sa jouissance, reconnaîtra que la maison de l'Institut archéologique de Vienne ne cesse pas d'être dirigée et tenue d'une manière parfaite.

M. Schrader a clos la liste de ses marbres choisis avec une statue d'*Éphèbe* qui est à tous égards remarquable. Connue déjà depuis longtemps, elle nous apparaît aujourd'hui quasi nouvelle. On la voyait naguère brisée de telle façon que le bas des deux jambes manquait à partir des genoux, et voici qu'un morceau récemment rajusté complète maintenant la jambe gauche jusqu'à la cheville[3]; à ce complément la figure ne gagne pas seulement d'être plus entière, elle prend de là une souplesse élancée, une force élastique où se révèlent ses possibilités d'action, et par où elle redevient vraiment vivante,

1. Elles font grand tort, par comparaison, à la troisième planche en couleurs, qui reproduit une page peinte de M. Gilliéron. Celle-là est implacablement exacte, c'est tout l'éloge à en faire; mais elle est morte, froide, glaciale. M. Gilliéron (je parle de lui d'après ses nombreux travaux exécutés pour certaines Revues archéologiques) est un dessinateur appliqué et consciencieux, qui n'a jamais eu, au moindre degré, le sentiment et le goût d'un artiste.

2. Tout le lot de ces aquarelles est maintenant, je crois, la propriété de l'Institut archéologique autrichien.

3. État actuel : cf. Schrader, *Auswahl...*, pl. 16-17, et p. 56, fig. 62. État antérieur : cf. Lechat, *Sculpt. attique av. Phidias*, p. 453, fig. 38.

comme si la sève vitale, arrêtée et figée auparavant, s'était remise soudain à circuler dans son corps et ses membres. Elle n'est plus frontale; son genou droit légèrement ployé et par conséquent sa hanche gauche insensiblement remontée, le relèvement aussi de son épaule gauche, sa tête faiblement tournée à droite lui donnent dans sa pose immobile une virtualité de mouvement; et cet air animé est obtenu avec un minimum de moyens, par le simple jeu de quelques lignes à peine dérangées, mais qui suffisent à mettre un abîme entre cette statue d'*Éphèbe* et les « *Apollons* » *archaïques* ses aînés. Elle est donc d'une époque relativement récente; et, en effet, on la considère en général comme étant un peu postérieure à 480. M. Schrader la recule cependant plus loin; il croit qu'elle est tout à fait contemporaine de l'*Éphèbe blond* et qu'elle fut, de la même façon que celui-ci, une victime de l'invasion perse. Ce n'est là qu'une impression, il est vrai; les raisons qui peuvent incliner d'autres personnes à dater la statue des environs de 475 subsistent toujours aussi fortes, M. Schrader ne l'ignore pas et se borne à indiquer où vont ses préférences. Quoi qu'il en soit, un peu plus ancienne ou un peu moins, l'œuvre nous offre déjà l'image accomplie du jeune athlète, du jeune citoyen qui chaque jour se fortifie et s'endurcit dans la palestre, de celui que Lucien décrira plus tard à peu près en ces termes : « ... Coloré et bruni par le soleil; l'air mâle et plein de vie, annonçant l'ardeur et le courage, fruits d'une santé florissante; ni maigre, ni gras, les contours inscrits dans de justes proportions; le superflu des chairs fondu par les sueurs, les muscles étalant sans mélange leur vigueur et leur énergie; bref, un corps épuré comme le blé qu'on remue dans un van, un corps d'où se sont envolées la paille et les barbes et qui n'a gardé que le froment pur [1]. » On rêve de le voir au grand air, posé sur un socle à plateau tournant, ce beau marbre qu'anime une vie si pleine, et, le faisant tourner avec lenteur pour que la lumière vienne en caresser successivement tous les aspects, de s'emplir les yeux du spectacle de cette

1. Lucien, *Anacharsis ou les Gymnases*, 25.

jeunesse en bouton près d'éclore, de cet adolescent qui va s'épanouir en homme achevé, complet, parfait.

Les recherches de M. Schrader n'ont pas été moins fructueuses quand il a interrogé les débris provenant de chevaux. Le Musée de l'Acropole possédait, outre le fameux *Cavalier multicolore*, les restes d'un second cheval monté et d'un troisième en liberté ; ces deux derniers sont à présent fort améliorés, M. Schrader leur ayant rendu leurs jambes de devant et une grande partie de leur plinthe. Exactement, il leur a rendu, avec leur plinthe à chacun, à l'un ses deux jambes antérieures, à l'autre sa jambe antérieure gauche et la petite colonne à huit pans qui sert de support sous le ventre. Mais énumérer les morceaux rajustés n'est pas le meilleur moyen pour donner une juste idée du résultat obtenu ; la vérité est que, si incomplets qu'ils soient encore et qu'ils seront toujours, ces chevaux ont repris désormais leurs proportions, leur allure, leur vie individuelle. L'un passe devant nous, vers la gauche, au petit pas, mince et fier, tête droite, portant sur son dos son cavalier nu, dont le pied fin, la jambe sèche et bien musclée disent clairement que, lui aussi, il est de race, comme sa monture. Le cavalier est monté à cru, les rênes (rapportées en bronze) manquent aujourd'hui, plus trace de bride sur la tête : il semble que nous ayons sous les yeux une sorte d'association idéale, la forme pure du cheval unie à la forme pure de l'homme. Et c'est un délice d'observer les qualités de maîtrise du travail, d'apprécier la sûreté du ciseau taillant ces deux corps l'un sur l'autre et les faisant soutenir par ces jambes si menues, si grêles, épaisses au paturon de quelques centimètres, à quoi s'ajoute uniquement cette colonnette sous le ventre, presque aussi fragile qu'elles. — L'autre cheval, libre, qui n'a pour l'instant personne sur son dos, a une plus fière allure encore. Vu de face, redressant sa tête sèche, l'œil saillant, les narines gonflées, la bouche entr'ouverte, il semble tout frémissant et près de jeter dans l'air un hennissement de victoire. Car il connaît les victoires ; c'est le cheval de course, le noble « coursier » qui a conscience de sa noblesse et se sent digne de l'honneur que lui fait son image

érigée dans le sanctuaire. Elle y précéda de quarante ou cinquante ans la belle cavalerie que Phidias devait déployer, pour flatter l'orgueil athénien, sur la longue frise du Parthénon. Qu'il méritait bien cette glorieuse descendance, le petit cheval allègre et plein de feu que posa sur l'Acropole, avant l'invasion perse, un sculpteur qui sut exprimer en lui, qui avait pénétré à fond, et peut-être, comme le suggère M. Schrader, avait, pour la première fois dans l'art grec, découvert l'âme ardente de l'animal! Sans doute, la connaissance du squelette et des muscles n'est point parfaite dans ce marbre; mais cela ne compte guère, dès lors qu'il a la vie. Ne cherchons pas à dénombrer les fautes et les incorrections : Victor Cherbuliez a donné jadis[1] un modèle d'interminable compétence hippologique, qu'il faut admirer et fuir, qu'il ne faut pas rappeler, fût-ce de très loin!...

Chevaux, cavaliers, statues d'hommes ou d'éphèbes demeuraient l'exception dans un sanctuaire consacré à une déesse. La première place parmi les offrandes était réservée aux *corés*. Contre quelques figures de chevaux et d'hommes, antérieures à 480, on a recueilli sur l'Acropole les restes d'au moins 70 *corés*, dont 25 environ sont complètes, à peu de parties près. C'est leur réunion qui donne au petit musée de l'Acropole son attrait particulier. Elles attirent, elles retiennent; on revient toujours à elles, pour leur découvrir quelque intérêt nouveau. La plupart sont vêtues du chiton et de l'himation : chiton long, qui traîne sur les talons, et dont la main gauche habituellement ramasse et remonte les plis; himation étroit, agrafé d'ordinaire sur l'épaule droite, traversant la poitrine en biais, du haut du bras droit au flanc gauche, n'entourant de ses plis inégaux que le torse seulement[2]. Mais

1. Dans les trois cent quarante-deux pages intitulées *Un cheval de Phidias*.

2. M. Holwerda, dans un article publié en 1904 (*Arch. Jahrbuch*, XIX, p. 10-14), avait proposé pour le costume une explication différente, qui fut accueillie avec la plus grande faveur. J'ai été seul (je le crois bien) à protester contre, en désignant certaines statues qui me semblaient contredire formellement l'explication nouvelle : cf. ma *Sculpt. attique av. Phidias*, p. 217, note 3. Je suis heureux de voir que M. Schrader, qui l'avait adoptée et naguère encore la suivait, aujourd'hui l'abandonne. Sa conversion a été causée par un article récent de M<sup>lle</sup> Ada von Netoliczka, *Die Manteltracht der archaischen Frauenfiguren* (*Wien. Jahreshefte*, XV, 1912, p. 253-264).

de ces deux vêtements, quel parti les artistes ont su tirer ! M. Schrader a rappelé une fois de plus, en quelques lignes serrées et précises [1], le jeu d'équilibre de leurs grandes masses de plis, les correspondances de tout ordre qui s'établissent entre la gauche et la droite de la figure : le gros des plis du chiton retombant à gauche, le gros des plis de l'himation retombant à droite ; le bord supérieur de l'himation descendant de l'épaule droite au flanc gauche ; la main gauche s'abaissant pour saisir la poignée de plis, la main droite se levant pour présenter un petit attribut ; cependant que l'avancée de cette main droite se trouve aussi correspondre, par « chiasmos », à l'avancée de la jambe gauche. Dans ces statues, qui semblent au premier regard un peu naïves et empotées, il se révèle, à qui sait les voir, beaucoup de science, beaucoup de recherche et de raffinement. Ces bourgeoises d'Athènes suivent la mode, car déjà il y avait une mode. Leurs images étalent dans le sanctuaire, autour du temple de la déesse, les mêmes broderies peintes, les mêmes frisures calamistrées que les personnes réelles dans la rue ou à la maison, quand une cause quelconque les engage à se parer. Soyons familiers, ne craignons pas un anachronisme de langage, et disons d'elles tout simplement : ce sont des femmes de bourgeois, dans la petite ville d'Athènes, un dimanche [2]. Parmi ces citadines, il y a bien aussi quelques villageoises, qui suivent mal ou gauchement les prescriptions de la mode ; paysannes du genre de celle dont Sapphô disait avec dédain qu'elle ne savait pas comment on relève sa robe sur ses chevilles [3]. Telle est la *coré aux bottes rouges*, petite personne qui serait ridicule si sa naïveté ne la rendait touchante. On est tout de même un peu

1. *Op. laud.*, p. 12.

2. Cela ne signifie pas qu'on doive voir en elles des portraits. M. Schrader (*op. laud.*, p. 3-5, 11, 44) est revenu avec une certaine subtilité sur cette question des portraits. Je ne puis pas exposer sa thèse en détail, cela m'entraînerait trop loin ; et, d'autre part, je risquerais de la fausser par un simple abrégé. Je me borne à dire que je crois toujours avoir indiqué le principal, quand j'écrivais, voilà déjà longtemps : « ... Ces œuvres offrent une foule de traits *individuels*, sans qu'aucune cependant représente une *personnalité*..., sans qu'aucune soit faite d'après un modèle déterminé et tâche à exprimer son être intérieur, ce qui est l'essence du portrait » (*Bull. Corr. hell.*, XIV, 1890, p. 129 = H. Lechat, *Au Musée de l'Acrop.*, p. 287-288).

3. Fragments de Sapphô, 70 (Bergk, *Poetæ lyr. gr.*[4], III).

surpris qu'elle ait touché M. Schrader au point de lui inspirer une quasi-tendresse. Attribuer du génie ou du moins de la génialité à l'auteur de cette figure, me semble un paradoxe qui va un peu loin.

Laissons cette petite ἀγροιῶτις au sourire niais, et levons les yeux vers une de ses voisines, la grande et fière *coré* d'Anténor. Elle a été l'objet de nombreux commentaires déjà, parmi lesquels de fort bons : n'en disons donc plus rien. Mais sur Anténor lui-même, M. Schrader vient d'émettre une hypothèse intéressante et féconde. Reprenant une comparaison faite jadis [1] entre la *coré* athénienne et l'une des figures en marbre provenant du fronton Est du temple de Delphes, la précisant et lui donnant une force plus probante, il conclut que l'auteur de ce fronton doit être Anténor. Cela n'est pas une parole en l'air : car, non seulement les analogies de facture et de style entre le marbre de l'Acropole et plusieurs des marbres attribués au temple de Delphes sont réellement indéniables ; mais, en outre, le peu que les auteurs anciens nous disent d'Anténor ne va pas, tant s'en faut, à l'encontre de cette idée. Les renseignements littéraires se réduisent à ceci, qu'Anténor fut chargé d'exécuter (entre 507 et 505 av. J.-C.) le monument des *Tyrannoctones*, destiné à commémorer le meurtre de l'un des Pisistratides et à glorifier ses meurtriers. Concevrait-on qu'un tel bronze eût été demandé à un ami des Pisistratides, et ne fallait-il pas que le sculpteur choisi fût désigné au nouveau maître d'Athènes, à l'Alcméonide Clisthène, par ses sentiments politiques au moins autant que par son talent d'artiste ? Il est donc probable qu'Anténor, jusques à 510, comptait dans l'opposition ; et rien de plus naturel, alors, que les Alcméonides exilés, qui avaient entrepris la reconstruction du temple de Delphes, aient fait appel à lui pour décorer la façade en marbre du nouveau temple. L'idée de M. Schrader, peu attendue, ouvre ainsi d'intéressants horizons ; elle reste assurément une hypothèse, mais c'est une hypothèse qu'on doit dire sympathique.

Beaucoup moins bien fondée me paraît être celle qui

1. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXV, 1901, p. 485 (Homolle).

concerne la prétendue école de Paros et sa prétendue influence sur l'art attique. Voici sur quelle suite de ponts branlants M. Schrader nous invite à passer avec lui. Il y a, au Musée de l'Acropole, trois *corés* qui sont inséparables[1] : elles portent respectivement les nos 682[2], 675 et 594. J'avais même montré[3] que le n° 675 n'est évidemment qu'une petite imitation médiocre du n° 682. Mais M. Schrader a fait un pas de plus : il a su — c'est une de ses plus belles conquêtes — reconstituer une grande *coré* entièrement nouvelle (n° 1360), qui demeure malheureusement très mutilée et sans tête, et qui n'en apparaît pas moins, dans ses parties intactes, comme un marbre d'exécution magistrale. C'est autour de lui que doivent être groupés aujourd'hui les trois précédents ; son auteur a été le maître qu'ont imité, avec des talents divers, les auteurs des trois *corés* 682, 675 et 594. D'autre part, on a déjà signalé[4] la ressemblance très grande entre la tête de la *coré* 682 et celle d'une des *Caryatides* d'un Trésor de Delphes[5]; et M. Schrader, de son côté, découvre les plus étroites analogies entre sa *coré* 1360 et la seconde des *Caryatides* delphiques[6]. En conséquence, puisque l'art dont témoignent les quatre *corés* athéniennes et que représente au plus haut degré leur chef de file n° 1360, est manifestement tout autre que l'art purement attique d'Anténor et qu'il y a lieu de penser ici à une influence du dehors, c'est par Delphes que nous passerons pour en préciser l'origine. D'où proviennent les *Caryatides* delphiques ? De deux Trésors, construits l'un en face de l'autre, le premier par les Siphniens, le second très peu après par les Cnidiens, avec le dessein d'imiter et éclipser leurs prédécesseurs[7]. Il est naturel que les Siphniens, pour décorer leur Trésor, se soient adressés à un

1. Cf. ma *Sculpt. attique av. Phidias*, p. 218-223.
2. Celle-là a été magistralement complétée par M. Schrader; j'en ai parlé dans mon compte rendu de la publication antérieure de l'auteur : cf. *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 339-341.
3. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XVI, 1892, p. 198 sqq. = H. Lechat, *Au Musée de l'Acrop.*, p. 320 sqq.
4. Cf. *Bull. Corr. hell.*, XXIV, 1900, p. 605 sqq (Homolle).
5. Cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 26.
6. Cf. *Fouilles de Delphes*, IV, pl. 18-20.
7. Je ne fais ici que suivre l'exposé de M. Schrader sur les Trésors de Delphes, je ne le discute pas.

artiste de Paros[1], non moins naturel que les Cnidiens, voulant rivaliser avec les Siphniens, se soient adressés, sinon au même artiste, du moins à la même école. Les *Caryatides* delphiques étant donc d'un sculpteur de Paros, c'est à l'art de Paros que ressortissent les quatre *corés* athéniennes nommées ci-dessus, et particulièrement le n° 1360 est un original admirable d'un maître de cette école. De Paros, bien plutôt que de Chios, sont venus, pour la sculpture attique en marbre du VIe siècle, les vifs stimulants et les beaux exemples. On sait même les noms de quelques-uns de ceux qui les apportèrent: Aristion, qui, dans deux signatures retrouvées de lui[2], se nomme en toutes lettres Aristion de Paros ; et Endoios surtout, dont nous avons aussi plusieurs signatures[3], Endoios dont nous possédons une œuvre remarquable en l'*Athéna* assise du Musée de l'Acropole[4], Endoios qui, par son séjour prolongé et son active production en Attique, dut être l'agent principal de l'influence parienne. — Toute cette dernière partie de la démonstration de M. Schrader me paraît très aventurée. Croire que les Siphniens, pour leur Trésor à Delphes, n'ont pu s'adresser qu'à un sculpteur de Paros, et que les Cnidiens ont dû nécessairement en faire autant, alors qu'on n'est même pas sûr que le marbre des deux Trésors provienne de cette île-là[5]; conclure, de ce que Paros avait des carrières de marbre, qu'elle a eu probablement une école de sculpture, bien que les textes n'en fassent pas mention; dire d'Endoios, dont on sait seulement qu'il était originaire d'une région ionienne[6], qu'il pourrait être, qu'il doit être de Paros : tout cela, quand on y

1. L'hypothèse avait été émise déjà par M. Homolle : cf. *Bull. Corr. hell.*, XXIV, 1900, p. 610.

2. Cf. Lœwy, *Inschr. gr. Bildh.*, nos 11-12.

3. Cf. Pausanias, I, 26, 4 ; Lœwy, *op. laud.*, n° 8 ; Lolling, *Catalogue des inscr. de l'Acrop.*, p. 45, n° 42.

4. Je suis très heureux que M. Schrader (*op. laud.*, p. 26) ait écrit de cette *Athéna* qu'elle était « ein früher Vorbote der auf ihren Sitzen unruhig bewegten Gœttinnen der Parthenongiebel ». J'avais dit exactement la même chose, voilà plus de vingt ans (cf. *Rev. Ét. gr.*, V, 1892, p. 402. — H. Lechat, *Au Musée de l'Acrop.*, p. 440), et cela avait paru à certaines personnes un paradoxe choquant, injurieux pour le Parthénon !!

5. C'est du « marbre des Iles », voilà tout ce dont on est sûr ; il peut aussi bien provenir de Naxos.

6. Cf. H. Lechat, *Au Musée de l'Acrop.*, p. 433, note 1.

regarde de près, constitue un raisonnement plus spécieux que solide, qui peut être vrai (car tout est possible), mais devant lequel on a le droit de rester en défiance. Le rôle que M. Schrader veut maintenant donner à Paros, jusqu'ici on l'attribuait à Chios : et il est certain qu'existait à Chios une véritable école de marbriers, tandis qu'à Paros il a pu n'y avoir que des artistes isolés ; il est certain que l'école de Chios a duré l'espace d'au moins trois générations, remplissant la quasi-totalité du VI^e siècle, et que ses représentants pour les deux dernières (Archermos, Boupalos et Athénis) étaient au premier plan des sculpteurs de leur temps ; il est certain enfin que cette école ne resta point confinée dans son île natale, mais qu'elle rayonna dans les pays voisins, ce qui est attesté par un texte de Pline[1] et confirmé par les signatures recueillies à Délos et à... Paros même ; en sorte qu'il ne paraîtrait point trop hardi de faire de Paros, pour la sculpture à l'époque archaïque, une dépendance de Chios, et de croire que l'école de Paros, si elle a existé, ne fut qu'une filiale de l'illustre école de Chios. Nul doute, en tout cas, que la thèse nouvelle de M. Schrader ne prête à la critique, et qu'elle ne doive être, au cours des années à venir, le sujet de plus d'une controverse.

... Et ces querelles archéologiques se feront pour vos beaux yeux, chères *corés* de l'Acropole ! Vous voilà donc de plus en plus à la gloire, après avoir connu pendant des siècles un si ruineux état ! Vous ne pouviez pas prévoir qu'un jour vous reviendriez à la lumière, que vos blessures seraient pansées avec tant d'amour ; encore moins, étant personnes de condition modeste, pouviez-vous rêver que l'Institut archéologique de Vienne vous réservait l'honneur de si belles et luxueuses planches. Qu'on ne dise pas que tel est le sort commun des statues antiques, d'être mutilées, puis d'être entourées de soins quand on les a retrouvées, en attendant qu'elles fassent l'objet de publications et discussions diverses. Ce qui vous met à part, vous, ce qui rend votre aventure si

1. « ... Conplura *in finitimis insulis* opera fecere... » (Pline, *N. H.*, XXXVI, 12). — Cf. le résumé de ce qui concerne l'école de Chios dans ma *Sculpt. attique av. Phidias*, p. 169-171.

touchante et d'un intérêt autre qu'archéologique, c'est qu'on connaît fort bien le détail de vos malheurs et qu'ils sont mêlés à un événement qui fut une des grandes dates de l'histoire du monde civilisé. C'était l'année de Salamine. Vous étiez la plupart encore bien récentes; les plus vieilles de vous ne comptaient guère qu'un demi-siècle d'existence, mais d'autres venaient à peine d'arriver au monde; vous étiez toutes brillantes de vos vives couleurs; vous formiez autour du temple de la déesse une cour pimpante, animée et naïve. Soudain, ce fut l'invasion du Perse, l'ouragan en fureur, la rage de destruction qui n'épargne rien. Au jour de cette grande ruine par le fer et le feu, certaines d'entre vous, renversées déjà et brisées, se trouvèrent sans doute en contact avec quelque pièce de bois enflammée, et celles-là[1] portent encore aujourd'hui les marques de l'incendie qui leur fit des brûlures à côté de leurs blessures. Ensuite vint l'ensevelissement, et le silence. Maintenant que vous voilà rendues au jour, redressées sur vos piédestaux, ressuscitées, votre réunion transforme en un reliquaire le petit musée qui vous abrite; il s'y dégage la plus impressionnante leçon d'histoire; et en même temps on s'y croirait parfois dans l'atelier des artistes qui vous exécutèrent, il y a vingt-cinq siècles, tant est frais çà et là l'épiderme du marbre, tant est intacte la fleur fine du travail, avec les traces demeurées comme vivantes des divers outils maniés par l'ouvrier. Mutilées et brisées, vous laissez mieux découvrir les secrets de votre technique; supprimées du monde quand vous veniez seulement d'y entrer, il semble qu'on sente encore errer sur vous la main palpante, chaude et souple de votre créateur. Vous êtes quasi les plus anciennes représentantes de la sculpture grecque, et c'est avec vous que nous sommes le plus en familiarité. Nous vous connaissons, nous vous comprenons, nous vous aimons. Mais que d'efforts n'a-t-il pas fallu, depuis trente ans, d'abord pour vous tirer du sombre *scheol*, pour restituer à beaucoup de vous la vie pleine et entière, et pour de mieux en mieux pénétrer tout votre être! Soyez reconnaissantes de

1. Par exemple, la belle *coré* n° 684; ce n'est pas la seule.

tant d'efforts si prolongés : que votre sourire en remercie M. Schrader — et quelques autres.

*Le Spinario du Capitole.* — Il n'y a point de statue plus connue et depuis plus longtemps que le *Spinario* en bronze, qui est entré dans les collections du Capitole, à Rome, dès le xv^e^ siècle, et qui y est conservé encore aujourd'hui. Plus de quatre cent cinquante ans pour l'étudier, et on ne sait toujours à quoi s'en tenir quant à la date où l'œuvre a été créée. Nul exemple peut-être, puisque aussi bien il s'agit d'une statue complète, sans mutilations ni restaurations, que le sujet en est parfaitement clair et limpide, sans matière à ergotage, et qu'il ne reste donc plus qu'à en apprécier le style, — nul exemple n'est plus propre à nous faire sentir combien la science archéologique se trouve dépourvue en certaines circonstances et à quel point le public doit se défier alors des affirmations tranchantes, péremptoires, définitives. Aussi est-ce avec la plus grande modestie que je vais donner mon avis sur cette difficile question.

J'estime que ceux-là n'ont pas eu tort, qui ont voulu voir dans le *Spinario* une création du v^e^ siècle, datant environ du milieu du siècle, même un peu antérieure à 450. Plusieurs traits de l'œuvre sont encore archaïques ou rappellent de très près l'archaïsme. Ce sont d'abord les doigts de la main gauche, « sorte de fuseaux sans phalanges [1] », qui, au lieu de saisir le pied et de se replier sur lui, se bornent à s'allonger contre lui raidement, le plus raidement possible, avec une raideur antinaturelle. Puis il y a, dans le modelé du ventre, la place non exacte donnée au nombril, ce qui témoigne d'une connaissance incertaine du jeu des muscles et de leur rapport entre eux dans les diverses attitudes de flexion du torse ; et cet à peu près, ce défaut d'une juste liaison entre le haut et le bas du tronc est caractéristique des premières statues à libre mouvement entre 480 et 450 [2]. Surtout, il y a la tête, qui, dans sa construction,

1. Rayet, *Mon. de l'art antique*, p. 5 de la notice consacrée au *Spinario*, pl. 35.
2. Julius Lange a éclairé cette particularité curieuse et en a donné l'explication décisive : cf. *Darstellung d. Menschen* (trad. Mann), p. 68 sqq. — J'ai moi-même repris et résumé ses démonstrations dans mon *Pythagoras de Rhégion*, p. 66-68.

rappelle l'*Apollon* du fronton ouest d'Olympie (vers 460), et dont la chevelure longue, si bien soignée, si joliment bouclée, striée de sillons à angles vifs, ne se retrouve que sur des têtes également voisines de l'an 460. D'autre part, ces boucles de cheveux devraient, obéissant à la forte inclinaison de la tête, retomber sur les joues et les cacher. Mais non, elles gardent la même position que si la tête était parfaitement droite; elles restent immobiles comme si elles étaient gommées et ne formaient toutes ensemble qu'un bloc rigide, privé de mouvement et de vie. On dit que l'artiste a pris ce parti afin de ne pas masquer le visage. Sans nul doute; mais cela n'explique pas pourquoi il a choisi de donner à la tête penchée de son personnage cette longue chevelure, et pourquoi il s'est ainsi obligé à une telle invraisemblance. Or, plaçons-nous dans la première moitié du v<sup>e</sup> siècle, et regardons autour de nous les œuvres de statuaire: c'est l'époque où commence à se généraliser la chevelure courte sur les têtes d'hommes; cependant, les cheveux longs sont encore assez fréquents dans les figures d'adolescents. Là persiste un souvenir de la mode archaïque; et l'on sait combien ces chevelures archaïques avaient de raideur dans leurs boucles savamment ondulées et toutes pareilles; elles étaient figées, ne bougeaient pas, ou bien, si un mouvement du torse ou de la tête parvenait à les faire bouger, ne se déplaçaient qu'un peu, d'une façon insuffisante, avec lenteur et comme à regret[1]. Eh bien, quelque chose de cette immobilité se retrouve encore dans les chevelures du v<sup>e</sup> siècle. Regardons, sur le grand relief d'Éleusis, celle du jeune héros *Triptolémos;* elle est presque pareille à celle du *Spinario*, et je suis bien sûr que, si sa tête était penchée en avant, sa chevelure, comme celle du *Spinario*, ne suivrait pas le mouvement; j'en ai pour preuve celle de *Déméter*, placée en face de lui, qui avance et incline la tête, et de qui les longues boucles restent néanmoins immobiles. La même chose se constate aussi chez la *Coureuse* (ou plutôt *Danseuse*[2]) *Barberini,* dont les cheveux

1. Voir, par exemple, les cheveux dans le dos des figures couchées aux deux extrémités du fronton ouest d'Ægine; et ceux de certains personnages en train de combattre, dans la *Gigantomachie* du *Trésor des Siphniens* à Delphes.

2. Cf. une de mes *Notes* précédentes: *Rev. Ét. anc.*, XII, 1910, p. 341-344.

sur le côté droit demeurent exactement dans le plan du cou, malgré la forte inclinaison de la tête en avant. De tels exemples[1], pris à des œuvres voisines de l'an 450, nous éclairent sur le cas du *Spinario* : c'est parce que les traditions de l'archaïsme étaient encore récentes et en partie persistaient, que son auteur a pu, sachant bien ce qu'il faisait, mais n'en calculant pas toutes les conséquences, prendre ce parti naïf de mettre autour d'une tête qui se meut et qui se penche de longues boucles de cheveux parfaitement immobiles.

Certaines considérations cependant sembleraient, à première vue, s'opposer à la date que nous avons indiquée. Le sujet, d'abord, paraît annoncer une pure œuvre de genre, ce qui est chose malaisément admissible à une date aussi ancienne. Mais on en a proposé aussi diverses interprétations, vraisemblables, qui font rentrer la statue dans les séries courantes de cette époque ; la plus simple consiste à voir là une commémoration de l'héroïque constance qu'avait montrée, malgré la douleur d'une épine enfoncée sous sa plante, quelque jeune vainqueur aux Jeux, un petit coureur de la section des παῖδες[2]. Puis, on s'est parfois déclaré gêné par le fait que la statue offre une complexité de lignes et de plans presque lysippienne, et par le fait aussi qu'elle serait absolument isolée, seule de son espèce, dans la première moitié du v<sup>e</sup> siècle. Mais quoi ! le *Discobole* (surtout vu de dos) n'est-il pas d'une construction non moins compliquée et infiniment plus hardie ? Et cette belle œuvre n'est-elle pas tout autant isolée vers le milieu du v<sup>e</sup> siècle, sans rien qui l'annonce et la prépare, sans rien qui la suive ? Et telle figure du même temps, comme la *Vénus*

1. On en trouvera encore deux, d'un genre différent, cités dans Helbig-Amelung, *Führer* 3, I, p. 547 (bibliographie du n° 956). — Mais en voici un autre, bien curieux, que nous offre le bel ivoire français du XIII<sup>e</sup> siècle, entré au Louvre en 1896 (cf. *Monuments Piot*, III, pl. 12-13, p. 121 sqq ; A. Michel, *Hist. de l'art*, II, 1, pl. 5). Il s'agit d'un groupe représentant la *Descente de Croix*. Le corps du Christ est porté entre les bras et sur l'épaule gauche de Nicodème. Il est plié en deux, comme cassé ; sa tête est renversée, le front en bas ; cependant ses longs cheveux s'épandent sur sa nuque et sur son dos, tout comme si la tête était debout : c'est-à-dire qu'ils sont exactement à l'inverse de la position qu'ils devraient occuper.

2. C'est l'ancienne opinion de Visconti ; elle a été reprise récemment par M. Bulle, *Schœne Mensch* [2], c. 358.

*de l'Esquilin* [1], une femme nue debout qui porte les mains à ses cheveux, n'est-elle point une exception, une rareté unique pour son temps? Enfin, une dernière objection pourrait être tirée de la forme du siège où le personnage est assis, de ce rocher dont le pareil ou l'analogue se retrouve dans certaines terres cuites de Tanagra, qui ne sont pas antérieures au IVe siècle. Ici, distinguons. Si, comme le pensent plusieurs personnes, le bronze du Capitole n'est qu'une copie, la forme du siège a pu être modifiée par le copiste, et l'objection tombe. Si, au contraire, nous possédons bien l'original (quant à moi, je le crois), l'objection subsiste, mais je l'estime peu redoutable : car où asseoir un jeune coureur, par exemple, sinon à l'endroit même où il vient d'achever sa course, en plein air et en plein champ, sur une levée de terre, sur un talus, sur une tête de rocher qui dépasse le sol? Et, pour se convaincre qu'un tel siège n'a rien d'invraisemblable aux environs de l'an 460, on n'a qu'à se rappeler avec quel sans-façon l'auteur des métopes d'Olympie, dans la représentation de la légende de Stymphale, nous a montré assise sur un rocher, comme une simple pastoure, la déesse *Athéna* elle-même.

Il me paraît donc, tout pesé, que les raisons pour maintenir la date de 460 l'emportent sur les raisons contraires. Telle n'est pas l'opinion que viennent d'exprimer incidemment, au cours d'un article consacré à d'autres sculptures, MM. Sieveking et Buschor [2]. Bien loin de là; car ils sont d'avis que le type original de la statue a été créé seulement à l'époque hellénistique. Ce type nous serait conservé dans une copie en marbre, au British Museum [3], laquelle a servi de décoration pour une fontaine. Mais, au Ier siècle av. J.-C., un sculpteur de l'école de Pasitélès l'aurait repris et modifié suivant le goût du jour qui inclinait aux formes classiques et à l'art sévère du Ve siècle; il aurait emprunté une tête à quelque figure *debout* des environs

1. Je veux dire l'original d'après quoi a été faite la statue d'*Isis-Aphrodite* que nous appelons *Vénus de l'Esquilin*.

2. J. Sieveking et E. Buschor, *Niobiden* (*Münchner Jarhbuch*, 1912, p. 111 sqq.; il est parlé du *Spinario* aux p. 129 sqq.). — Je m'occuperai plus loin du fond même de l'article.

3. Cf. Smith, *Catalogue sculpt. Brit. Mus.*, III, 1755, pl. 8; Rayet, *Mon. de l'art antique*, pl. 36.

de 460 et l'aurait posée telle quelle, sans en déranger une boucle, sur le corps *penché* de son adolescent; il aurait ainsi fait un autre type de *Spinario,* celui du Capitole, qui aurait eu le meilleur succès, plus de succès même que la création originale, à en juger par le nombre plus grand des copies subsistantes. — Je n'objecterai rien contre cette hypothèse, bien qu'on puisse y faire des objections sérieuses. Il est possible, après tout, que MM. Sieveking et Buschor n'aient pas tort. Je me bornerai seulement à protester contre le ton de si ferme assurance avec lequel ils se donnent raison[1]; cela m'a fait relire les lignes suivantes : « Si l'on voulait montrer à quel point nos connaissances sur certaines périodes de l'histoire de l'art antique sont encore aujourd'hui confuses et incertaines, et faire comprendre avec quelle nécessité la modestie s'impose aux archéologues, on se saurait mieux faire que de prendre pour exemple la série des opinions émises sur le tireur d'épine du Capitole. » Ces lignes sont les premières de l'article de Rayet que j'ai mentionné plus haut, article vivant et entraînant, que MM. Sieveking et Buschor ne connaissaient sans doute pas, puisqu'ils ne l'ont pas cité; et c'est dommage, car il contient déjà (d'après Kékulé et M. Carl Robert) leur thèse tout entière. Pour moi, j'en veux retenir surtout la première phrase, bonne conseillère de prudence.

*Frise du Parthénon.* — La longue frise développée autour du naos du Parthénon empruntait son sujet à la procession solennelle des Panathénées. Mais ce n'était pas un moment unique ni un aspect unique de la procession qui s'y trouvaient représentés. L'artiste, qui eût pu, de la façon la plus légitime du monde, inscrire un sujet différent sur chacune des quatre parties de la frise, y a du moins montré des phases différentes de l'action. Il est bien évident que les jeunes gens qui, sur le côté ouest, équipent leurs chevaux ou s'équipent eux-mêmes, ne sont pas « pris » dans le même lieu ni dans le même instant que les cavaliers galopant en files serrées sur les côtés nord et

1. Cf. p. 130 de leur article, 4e ligne : *ganz gewiss;* p. 138, 14e ligne : mehrere *sichere* Fælle.

sud, et que ceux-ci à leur tour ou bien les guerriers qui sautent à bas de leurs chars lancés ne sont pas « pris » au même endroit ni au même moment que la calme et sereine assemblée des dieux sur le côté Est. Pour mieux fixer nos idées, rappelons-nous telle autre frise antique, consacrée par exemple au combat des Grecs et des Amazones ou au combat des Centaures et des Lapithes : c'est comme une photographie, donnant un instantané de l'ensemble du combat; la frise du Parthénon, elle, est une cinématographie, montrant le déroulement de la procession, durant un temps plus ou moins long, d'un certain endroit d'Athènes à un autre endroit. Quels endroits? Les scènes d'équipement et de préparatifs (côté ouest) nous transportent au Céramique extérieur, où se formait la procession; le brillant défilé de la cavalerie (côtés nord et sud) a lieu quelque part dans la ville, puisque la procession se trouve alors formée et déjà en marche, mais ne peut avoir lieu que dans la ville basse, puisque les chevaux, montés ou attelés, devaient rester hors de l'Acropole; enfin, on admettait en général que les scènes du côté Est se passaient sur l'Acropole même. C'est ce dernier point surtout que conteste M. von Premerstein, au cours d'une argumentation où abondent les références érudites [1].

Pour M. von Premerstein, les scènes du côté Est se passent sur l'agora, non pas sur l'Acropole; ce que nous voyons dans les deux longs côtés nord et sud, ce n'est point deux parties parallèles de la grande procession, ce sont deux processions partielles *(nicht Zugsteile, sondern Teilzüge)* qui marchent à la rencontre l'une de l'autre et vont se réunir sur l'agora, s'y fondre en une seule, s'y compléter, et devenir la procession définitive qui de l'agora montera sur l'Acropole. De cette manière s'explique enfin, outre maints détails çà et là, l'énigme posée par la scène centrale du côté Est : cet homme de grande taille, vêtu simplement du chiton, et tenant entre ses mains le péplos replié, c'est l'archonte-roi, et la femme qui lui tourne le dos est la prêtresse d'Athéna Polias; tous deux se

1. A. von Premerstein, *Der Parthenonfries und die Werkstatt des panathenæischen Peplos* (*Wien. Jahreshefte*, XV, 1912, p. 1-35).

trouvent encore dans l'atelier où vient d'être tissé le nouveau péplos de la déesse; les deux petites jeunes filles avec des tabourets sur leur tête sont précisément les deux arrhéphores qu'a désignées l'archonte-roi pour le tissage sacré; les tabourets qu'elles portent sont ceux mêmes où elles étaient assises durant leur sainte besogne et qu'elles vont consacrer à la déesse; l'une d'elles, la seconde, tient en outre sur sa main gauche sa corbeille à ouvrage qui ne lui servira plus et dont elle va aussi faire offrande dans le sanctuaire; en somme, le péplos nouveau, les objets et ustensiles qui furent mis en usage pour y travailler et les vierges mêmes qui l'ont travaillé nous sont montrés, dans la scène du milieu du côté Est, près de sortir de l'atelier, près d'être adjoints ou de se joindre à la procession dont nous voyons ici l'étape principale. Et c'est à l'agora, aux environs du Bouleutérion, que se trouve cet atelier; c'est l'agora aussi qui est désigné par la réunion des dieux, puisque c'est sur l'agora qu'était l'autel des douze dieux de l'Attique; c'est à l'agora encore, devant le Bouleutérion, que se trouvaient les statues des héros éponymes des dix tribus attiques, et ce sont ces héros que figurent sur la frise les personnages debout d'un côté et de l'autre de l'assemblée des dieux. L'agora est donc triplement désignée comme l'endroit où se passent les scènes représentées sur le côté Est de la frise. Par ce fait, l'interprétation de la frise entière est changée.

Il est possible que M. von Premerstein ait raison, mais il s'en faut de beaucoup que sa démonstration soit fondée sur des arguments sans réplique. Qu'on se rappelle d'abord que nous ne savons pour ainsi dire rien quant au détail religieux de la fête des Panathénées, et qu'ainsi les explications même le plus diligemment combinées ne sont et ne peuvent être en grande partie qu'hypothèse. L'idée de la procession divisée au début en deux cortèges, formés l'un au Céramique extérieur, l'autre au Léocorion, résulte d'une interprétation de quelques passages de Thucydide; mais cette interprétation ne s'impose nullement, et l'existence d'un déploiement solennel, unique dès le début, a toujours paru plus vraisemblable. Dans ses

deux cortèges partiels[1], M. von Premerstein croit pouvoir remarquer, aux attitudes et aux gestes des commissaires de la fête, que la procession qu'ils ont pour charge d'ordonner n'est pas encore complètement formée, cela non pas seulement à l'arrière, mais même dans les parties de tête, dans celles qui devraient, selon l'ancienne hypothèse, être arrivées déjà sur l'Acropole et y défiler, enveloppées de calme et de recueillement. Mais n'y a-t-il pas là une quasi-méconnaissance de ce ce qui fait un des plus rares mérites de cette belle frise, de ce qui est une des sources de sa vie et de sa variété de physionomie, c'est à savoir que chaque groupe et chaque individu y ont naturellement, spontanément, sans pourtant mettre aucune dissonance dans l'harmonie de l'ensemble, l'allure et la façon et le mouvement le plus convenables à leur essence[2]; que les chevaux y piaffent et galopent, que les bœufs y lèvent avec lenteur des jambes lourdes, que les porteurs d'hydries pleines s'avancent à pas comptés, que les jeunes vierges se présentent immobiles et graves comme si elles étaient elles-mêmes des objets sacrés, et enfin que les commissaires de la fête y ont une attitude et des gestes qui ne permettent pas de les confondre avec nul autre figurant et les désignent au premier coup d'œil pour ce qu'ils sont, des commissaires? Ainsi, le fait qu'un commissaire, fût-ce en tête du cortège, se retourne d'un air animé ou lève un bras par-dessus les têtes voisines, ne me paraît pas impliquer forcément que la procession est encore en train de s'ordonner et qu'elle arrive sur l'agora plutôt que sur l'Acropole. D'autre part, la réunion des dieux assis n'est pas liée nécessairement à la proximité de leur autel; les Invisibles sont aussi les Présents, surtout dans une cérémonie religieuse, et on peut les évoquer, leur offrir des sièges, les asseoir, ailleurs qu'à l'endroit où leur collectivité est l'objet d'un culte et se trouve figurée sur le marbre; il n'est donc pas juste de dire que les dieux assemblés sur le côté Est de la frise suffisent à désigner pour lieu de la scène l'agora, parce qu'il

1. L'un occuperait les côtés ouest et nord et se rappliquerait sur le côté Est; l'autre occuperait le côté sud et se rappliquerait sur le côté Est, à l'extrémité opposée.

2. Cf. J. Lange, *Darstellung d. Menschen* (trad. Mann), p. 147.

y avait là un autel des Douze dieux. Encore moins est-on en droit de tirer argument, pour la même thèse, de ces personnages âgés, debout, appuyés sur leur bâton, qu'on voit, de chaque côté, entre le groupe des dieux et la tête de la procession; il est bien aventuré, à mon avis, de vouloir reconnaître dans ces figures (qui me paraissent être onze, plutôt que dix) les héros éponymes des dix tribus attiques[1], dont les statues étaient devant le Bouleutérion, à l'agora. Il ne reste plus, dès lors, que l'explication neuve de la scène centrale, à laquelle visiblement M. von Premerstein attache une importance décisive.

Nous serions, selon lui, dans l'atelier où a été tissé le péplos, et cet atelier se trouvait à l'agora. Déplorons encore une fois l'insuffisance de nos renseignements, puisque nous ne savons absolument pas où se faisait le péplos au v[e] siècle, si même il se faisait en dehors de l'Acropole; ce n'est donc que d'après la scène figurée et d'après les cinq personnages qui la composent que nous pouvons — si nous le pouvons! — deviner où elle se joue. Dans l'intérieur d'un édifice, oui, cela paraît sûr, en raison du costume (un simple chiton, sans himation) que porte l'homme en qui M. von Premerstein reconnaît l'archonte-roi. Mais quel édifice? Si on examine avec soin l'attitude de cet homme, la manière dont il regarde et palpe le tissu entre ses deux mains, il semble bien qu'on a devant soi quelqu'un qui admire ce tissu pour la première fois; ce n'est point là le geste d'un homme qui connaîtrait déjà le péplos et achèverait de le plier, pour le remettre à un porteur; c'est le geste d'un homme à qui on vient, au contraire, de l'apporter et qui en apprécie le travail : dès lors, l'intérieur dont il s'agit doit être celui du temple, et, très probablement, l'homme aux mains de qui le péplos a été remis n'est point l'archonte-roi, mais plutôt, comme on le croit en général, l'intendant du temple[2]. Derrière lui est la prêtresse, recevant

1. Cette hypothèse avait été déjà émise par M. Arvanitopoullos (*Athen. Mitteil.*, XXXI, 1906, p. 38-49) et par M. Weissmann (*Hermes*, 1906, p. 619-623); elle avait trouvé peu de créance.

2. M. von Premerstein semble croire que le péplos, arrivé sur l'Acropole, devait immédiatement revêtir le xoanon d'Athéna, et que c'est ainsi que nous devrions le

deux tabourets que deux jeunes filles lui apportent du dehors. Ces deux tabourets sont la chose du monde la plus obscure; il faut croire cependant qu'un lien quelconque les attache au péplos : peut-être ont-ils servi, durant la fin de la solennité, à une exposition temporaire et partielle, sur les marches mêmes de l'édifice, du nouveau vêtement offert à la déesse... Quoi qu'il en soit pour ce détail, l'ensemble de la scène doit se passer dans le temple, sur l'Acropole. Nous sommes ainsi ramenés à l'ancienne explication, selon laquelle l'auteur de la frise, s'inspirant librement de la procession des Panathénées, l'a représentée se déployant par toute la ville (côtés nord et sud), depuis le faubourg du Céramique (côté ouest) jusqu'au sommet sacré de l'Acropole (côté Est). Je ne méconnais pas la petite surprise que nous fait éprouver une telle terminaison donnée à la magnifique cérémonie : des nobles cavaliers de l'extrémité inférieure aux vierges graves de l'extrémité opposée, notre pensée ne fait en quelque sorte que monter, et elle s'élève encore devant les divinités assises, qui regardent et qui causent, dans la sérénité d'une atmosphère olympienne; et puis, arrivée au centre, à l'endroit qu'on aurait cru marqué pour l'apogée, brusquement elle retombe; elle était dans l'Olympe, la voici ramenée sur terre, à des détails de sacristie. En réalité, le déploiement solennel s'achève avec le dernier des dieux dans chacun des deux groupes divins, *Zeus* à gauche, *Athéna* à droite. La petite scène du milieu à laquelle les dieux tournent le dos, ne peut pas faire partie intégrante de la cérémonie; mais c'en est la suite immédiate. Placée juste au-dessus de l'entrée, dans le grand axe du temple, elle nous révèle ce que la foule s'écoulant pouvait, d'un coup d'œil, apercevoir à ce moment-là, dans l'intérieur de l'édifice. Comme l'auteur, sur le côté ouest, avait montré, dans les préparatifs des cavaliers, quel-

voir, non pas plié et entre les mains d'un homme, si la scène en question se passait réellement dans l'intérieur du temple. Je ne le pense pas. Dévêtir la déesse, lui agrafer sur les épaules une nouvelle robe, l'oindre et la parfumer, en un mot faire sa toilette devait être une opération à laquelle on procédait plus discrètement, sinon secrètement, et il me paraît juste que le péplos nouveau fût d'abord remis à l'intendant, pour figurer sur les inventaires du temple.

que chose de ce qui « précédait », il nous montre là, dans le raccourci de ces cinq personnages, quelque chose de ce qui « succédait ». Rien de plus naturel. Ce qui nous étonne seulement, c'est que, n'ayant plus qu'à mettre à la triomphale ceinture de reliefs ce qu'on peut appeler sa boucle, il ait choisi pour cette boucle un motif dont le réalisme apparaît plat et quasi vulgaire, à côté de tant de belles évocations idéales. Là subsiste un peu de mystère. Je ne sais pas les moyens de l'éclaircir; je me borne humblement à dire ce que je crois voir[1].

*Timothéos.* — Il y a seulement vingt-cinq ans, Timothéos n'était encore, au ciel archéologique, qu'une pauvre petite étoile perdue dans la brume, à peine visible, et qu'on ne regardait guère. Je ne dis pas qu'il soit devenu aujourd'hui un astre de première grandeur, il ne le sera jamais; du moins on en peut maintenant estimer la grandeur, il est sorti de l'ombre, il brille clair et net. Cet heureux résultat est dû tout entier aux fouilles d'Épidaure où l'on retrouva, d'abord en 1882-1884, d'importants restes des sculptures décoratives (frontons et acrotères) du temple d'Asclépios, puis en 1885 une inscription qui indiquait la part prééminente qu'avait eue Timothéos dans l'établissement de ces sculptures[2]. Elles étaient donc désormais, comme celles de Tégée pour Scopas, la base solide de toute étude sur l'art de Timothéos; c'est d'après elles qu'on a pu se former de leur auteur, pour la première fois, une idée peut-être étroite, mais précise; c'est

1. [Depuis que ce compte rendu a été écrit, un court article de M. O. Walter, *Zum Ostfries des Parthenon* (*Athen. Mitteil.*, XXXVIII, 1913, p. 145-147) semble avoir fourni de nouvelles raisons pour situer les scènes du côté Est de la frise sur l'Acropole même.]

2. M. Foucart fut le premier à s'aviser de l'intérêt considérable que présentait, relativement à Timothéos, un court passage (cinq mots) de cette inscription : cf. *Bull. Corr. hell.*, XIV, 1890, p. 589 sqq. Les conséquences suivirent. En 1895, j'insistais sur le rôle de Timothéos, en tant qu'auteur principal de la décoration sculptée, et je disais que les autres sculpteurs nommés dans l'inscription (Hectoridas, Agathinos, Lysiôn, Thér..., Éléphas) n'avaient été que des exécuteurs au second degré, comparables à ceux que nous connaissons pour la frise de l'Érechtheion : cf. Defrasse et Lechat, *Épidaure*, p. 62-63 et 78. Récemment, MM. Wolters et Sieveking, reprenant la question d'une manière plus développée et avec toute la précision possible, ont abouti en somme aux mêmes conclusions : cf. *Arch. Jahrbuch*, XXIV, 1909, p. 186-189.

avec elles qu'on doit confronter les statues qui, étant restées jusqu'ici sans état civil et sans origine connue, se trouvent aspirer, si je puis dire, à faire élection de domicile dans l'atelier de Timothéos. Cette confrontation vient d'être exécutée de nouveau pour une petite statue récemment entrée au Musée Ny Carlsberg, un marbre grec original, d'une qualité excellente [1]. Dans cette figure un peu fléchie en avant, vêtue d'un chiton qui, de ses plis fins, transparents, savamment calculés, en souligne indiscrètement plutôt qu'il n'en recouvre les formes, et d'un himation que les deux mains, l'une abaissée, l'autre levée, tendaient derrière le corps à la façon d'une grande voile, M. Lippold a reconnu une véritable sœur de ces « *Néréides* » et *Nikés* que portaient les acrotères du temple d'Asclépios à Épidaure [2]. Il n'y a rien à redire à sa conclusion, suivant laquelle cette figure, au nom incertain, doit avoir aussi décoré un acrotère de temple, d'un temple à peu près pareil pour les dimensions à celui d'Épidaure, et dont Timothéos encore aurait entrepris, d'après les termes de l'inscription rappelée tout à l'heure, « de faire et fournir les maquettes des sculptures (τύπος ἐργάσασθαι καὶ παρέχεν) ».

Peu auparavant, M. Arndt avait publié [3] une *Léda*, de la villa Albani [4], statue connue déjà à plus de quinze exemplaires, qui attestent le renom dont l'œuvre a joui dans l'Antiquité. M. Amelung et M. Winter, antérieurement, avaient attribué la

1. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler griech. und rœm. Sculptur*, pl. 664-665 (texte de G. Lippold). La hauteur de la figure, en son état actuel, ne dépasse pas 0m97. — Une brève remarque en passant. M. Lœwy (cf. *Ausonia*, II, 1907, p. 83-85) a contesté que la petite *Bacchante* de Dresde, publiée par M. Treu (cf. *Mélanges Perrot*, p. 317-324, pl. 5), pût être une copie réduite de la célèbre statue de Scopas. Le principal argument apporté par M. Treu pour cette identification (à savoir qu'un pareil motif se retrouve dans la partie de la frise du Mausoleion attribuée à Scopas) ne vaudrait rien, beaucoup de motifs de l'art grec ayant existé dans la peinture et dans le relief bien avant que la statuaire en ronde bosse réussît à se les approprier Voici cependant cette figure Ny Carlsberg, qui présente sur son flanc droit (cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, pl. 665, à gauche) un arrangement de vêtement et un étalage de nu tout à fait analogues à ce qu'on voit sur le flanc gauche de la *Bacchante*. Et il s'agit d'une figure en ronde bosse, de la première moitié du IVe siècle. — [Sur la *Bacchante* de Dresde, cf. à présent Neugebauer, *Studien über Skopas*, p. 51 sqq.; M. Neugebauer confirme, contre M. Lœwy, l'hypothèse de M. Treu.]

2. Athènes, Musée national, nos 155, 156, 157, 162. Cf. Defrasse et Lechat, *Épidaure*, fig. des p. 77 (complétée depuis : cf. *München. Sitzungsb.*, 1903, fasc. 3, pl. 2), 74, 75 et 189.

3. Cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, 648.

4. No 185. Cf. Helbig-Amelung, *Führer*3, 1899.

paternité de cette œuvre à Timothéos, opinion que M. Arndt avait jadis combattue. Mais, revenant sur la question à propos de l'exemplaire Albani, il a fait amende honorable ; et ce qui l'a amené à se rétracter ainsi, c'est encore une des découvertes d'Épidaure. On a retrouvé récemment, en effet, la tête d'une des « *Néréides* » qui décoraient les acrotères latéraux du temple à l'ouest [1] ; et telle en est la ressemblance avec la tête de *Léda*, ressemblance si forte et si intime dans l'arrangement de la chevelure, dans les traits du visage et du cou, que M. Arndt a dû s'incliner et rendre à Timothéos ce qui était à Timothéos.

M. Amelung, le premier, a tenté, dans la mesure où le permettent nos connaissances actuelles, une étude d'ensemble de l'artiste que l'archéologie venait de rendre à la lumière, et il a dressé l'inventaire des œuvres qui lui appartiennent ou lui sont attribuables [2]. Mais peut-être avait-il un peu trop élargi le cercle où l'on peut se mouvoir avec une suffisante sûreté ; M. Arndt le lui a reproché et il s'est maintenu, lui, dans des limites plus étroites. D'autre part, M. Lippold vient d'introduire dans la discussion de nouvelles œuvres encore. Il me semble que la liste des œuvres certaines ou très probables de Timothéos doit être, provisoirement, arrêtée de la façon suivante :

1°) Sculptures (frontons et acrotères) du temple d'Épidaure.

1° *bis*) *Amazone* de Boston (cf. Amelung, *loc. laud.*, p. 98-99, fig. 5-6) ; statue provenant d'un fronton qui représentait une *Amazonomachie*, et qui n'est autre, très probablement, que le fronton ouest d'Épidaure.

2°) Partie de la frise *Amazonomachie* au Mausoleion d'Halicarnasse, selon la répartition faite en dernier lieu par MM. Wolters et Sieveking (*Arch. Jahrbuch,* XXIV, 1909, p. 171 sqq.) [3].

3°) Petite statue d'*Hygieia,* trouvée à Épidaure (cf. Defrasse

1. C'est la « *Néréide* » n° 157 du Musée national à Athènes (cf. Defrasse et Lechat, *Épidaure*, fig. de la p. 74) ; la tête, seule, a été publiée dans les Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, texte de la pl. 648, p. 3, fig. 4-6.

2. Article intitulé *Saggio sull' arte del IV secolo av. Cristo* (*Ausonia,* III, 1908, p. 91 sqq.) ; l'étude sur Timothéos y occupe les p. 92-115.

3. J'ai rendu compte de cette étude dans une de mes *Notes* précédentes : cf. *Rev. Ét. anc.,* XII, 1910, p. 352-356.

et Lechat, *Épidaure*, fig. de la p. 187; Arndt-Amelung, *Einzelaufn.*, 710-711).

4°) Figure d'acrotère, au Musée Ny Carlsberg, publiée par M. Lippold (cf. ci-dessus).

5°) Statue de *Léda*, connue par de nombreuses copies dont les deux meilleures sont celles de la villa Albani (Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, pl. 648) et du Capitole (cf. Helbig-Amelung, *Führer* 3, 804). Faut-il également attribuer à Timothéos une autre *Léda*, un peu différente de la première, connue par un seul exemplaire, au Musée de Boston (cf. Amelung, *loc. laud.*, p. 95, fig. 2)?

6°) Statue de *Néréide* assise sur un dauphin, au Musée archéologique de Venise (cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, texte des pl. 664-665, p. 2, fig. 1-2);

7°) Statue d'*Aphrodite*, au Musée de Mantoue (cf. Amelung, *loc. laud.*, p. 100, fig. 7)[1];

8°) Statue du Louvre dénommée, sans bonnes raisons, tantôt *Niobide*, tantôt *Ménade* (cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler*, texte des pl. 664-665, p. 3, fig. 3; Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, 1509). — Mais, avec cette statue, nous nous éloignons déjà des termes de comparaison qui jusqu'ici nous donnaient assurance, et cela nous avertit qu'il est temps de clore notre liste.

Elle paraît longue, abondante; en réalité elle manque de variété. Car toutes les attributions proposées (celle même de la frise du Mausoleion) résultent d'une comparaison avec les sculptures d'Épidaure; ces sculptures sont notre base solide, dont on ne doit pas s'écarter, si bien que tout en somme tourne autour des *Amazones*, des *Nikés*, des « *Néréides* » du temple d'Asclépios. Il n'y a là, comme le dit justement M. Lippold, que variations sur un même thème. Ce sont de jolies figures féminines, aux lignes aimables, aux courbes gracieuses, à qui leurs petites proportions ajoutent un agrément de plus; elles s'accompagnent de fines draperies

1. A comparer avec la petite statue Ny Carlsberg, publiée par M. Lippold; cette comparaison ajoute de nouveaux arguments à ceux que M. Amelung avait fait valoir pour attribuer l'*Aphrodite* à Timothéos.

à demi dérangées, à demi défaites, qui glissent sur elles, s'écartent d'elles, laissent à découvert un sein, une épaule, parfois le flanc et la jambe entière ; ce qui reste encore drapé se découvre d'ailleurs tout aussi bien, tant le léger tissu met de complaisance à se coller au corps, à se confondre avec la chair. Leur auteur a donc usé volontiers et avec une charmante souplesse de ce que, pour l'opposer à la nudité vraiment nue, j'appellerai la nudité vêtue, où le vêtement en contact avec la peau se réduit presque partout à de simples plissements qui s'effilochent çà et là : nudité piquante, plus provocante que l'autre (qui peut être parfaitement chaste et noble et grave), parce qu'on croit sentir dans ces attouchements du voile soyeux comme un vague frémissement de volupté. Mais était-ce là chose nouvelle dans la plastique grecque? Non pas; rappelons-nous des sculptures telles que les statues du monument « *des Néréides* », la *Vénus* « *de Fréjus* », les *Danseuses de Delphes*, les reliefs de la balustrade d'*Athéna Niké*, toutes sculptures soudainement écloses dans le dernier tiers du v<sup>e</sup> siècle, et en lesquelles M. Amelung[1] voit un rejeton indirect de la peinture de Polygnote. Il est évident que les œuvres de Timothéos se rattachent à celles-là; tout au plus doit-on observer que le temps a marché, que trente ans ou quarante ou cinquante ont passé, et qu'il y a maintenant, dans les œuvres de Timothéos, un mélange calculé, une savante opposition des parties nues et des parties plus ou moins voilées, qui ne se rencontre pas à un égal degré, tant s'en faut, dans les sculptures du v<sup>e</sup> siècle. Ce développement, dans ce sens-là, devait forcément se produire. Timothéos l'a réalisé avec un goût parfait, un sens exquis de la mesure; sa production connue de nous, malgré les nus par transparence, est loin de tout esprit d'érotisme, et n'éveille, peut-on dire, que des sentiments et jouissances purement plastiques. Les reliefs de la balustrade sur l'Acropole d'Athènes se continuant par les *Nikés* et les « *Néréides* » d'Épidaure, c'était bien ; et à quelqu'un qui suivait cette tradition, l'on ne pouvait

1. Cf. *Ausonia, loc. laud.*, p. 93.

demander mieux que ne fit Timothéos. — Mais a-t-il été seulement ce continuateur distingué, affiné, renouvelant par un talent personnel la formule admise? N'a-t-il été que cela? Nous ne pouvons pas répondre. Je penche à croire qu'il fut cela surtout, qu'il n'a point dû être par ailleurs un grand créateur, et qu'il laissa à d'autres l'honneur d'ouvrir les voies nouvelles où allait s'avancer l'art grec.

*Praxitèle : sa statue d'Éros à Parion.* — Entre les diverses statues d'*Éros* qu'avait pu faire Praxitèle, il y en eut deux, en marbre, que l'Antiquité entoura d'une particulière admiration. La première, qui fut plus tard emportée à Rome, se trouvait d'abord à Thespies; elle y avait été consacrée dans le temple même d'*Éros* par Phryné, qui se souvenait, vivant à Athènes, de sa petite ville natale et du dieu, cher aux Thespiens, sous les auspices duquel elle était née et avait grandi. Phryné n'était pas une ingrate; et Thespies à son tour dut lui être reconnaissante, puisque les écrivains anciens nous redisent à l'envi qu'on ne venait guère dans cette ville, sinon pour voir l'*Éros* de Praxitèle, et qu'elle n'offrait rien, hors ce chef-d'œuvre, qui méritât d'être vu. L'autre statue se trouvait à Parion, colonie grecque de la Propontide[1]. Pline[2], qui est seul à la citer, assure qu'elle n'était pas moins célèbre que la fameuse *Vénus de Cnide*, puis ajoute qu'elle avait eu l'honneur, si j'ose dire, du même outrage *(par Veneri Cnidiae nobilitate et iniuria)*. Ce dernier mot, sur lequel il faut passer vite, implique nécessairement que les Grecs jugeaient réalisée, dans l'*Éros* de Parion, la parfaite beauté des formes du jeune éphèbe, comme dans la *Cnidienne* la parfaite beauté des formes de la femme. Les gens de Parion avaient donc lieu d'être fiers de leur statue d'*Éros*, et il est tout naturel que, suivant un usage fréquent de l'Antiquité grecque et romaine, on l'ait parfois figurée en emblème au revers des monnaies de la ville. Minuscules figures, médiocrement

1. Sur la côte nord de la Troade, à l'entrée de la Propontide (mer de Marmara), près de l'Hellespont (Dardanelles); s'appelle aujourd'hui, en turc, *Kémèr*.
2. *N. H.*, XXXVI, 22.

gravées, mal distinctes souvent, où le charme de l'original s'est tout entier évanoui. Grâces soient rendues cependant à leurs modestes auteurs anonymes, sans qui nous ne connaîtrions pas du tout une des œuvres les plus renommées de Praxitèle !

On possède aujourd'hui, ressortissant à dix frappes différentes, jusqu'à vingt de ces monnaies parianiennes. M. Wolters, qui s'était déjà occupé de la question à une époque où les documents de ce genre étaient moins nombreux, vient de prendre les vingt monnaies ensemble, de les réunir sur la même planche, de les soumettre à une nouvelle étude minutieuse et impeccable[1], dont le résultat est de fortifier, à l'encontre de certaines hypothèses récentes de M. Filow[2], tout l'essentiel de ses conclusions antérieures. La statue de Parion montrait *Éros* debout, dans une de ces poses dites « hanchées », tant aimées de Praxitèle et que la sculpture grecque ignorait avant lui : poses destinées à faire ressortir la richesse des lignes sinueuses, onduleuses, d'une hanche pleine, aux contours délicats, au modelé savoureux, à la chair heureuse et comme alanguie par une secrète volupté. C'est la hanche droite qui offrait ainsi une ample courbe flexueuse; mais la figure n'était point accoudée, les deux bras étaient libres. Le bras gauche, fortement ployé, s'appuyait avec le dos de la main contre le flanc[3]. Le bras droit, un peu relevé, s'écartait du corps à partir du coude et la main tenait un menu rameau, une tigette fleurie. Le jeune dieu était nu; sa draperie, passée autour de son avant-bras gauche, descendait, extérieure au corps, verticalement jusque par terre; ses grandes ailes au dos retombaient immobiles; il tournait la tête à gauche légèrement; ses longs cheveux étaient relevés et noués sur le crâne en un nœud à double coque. Le long de sa jambe droite s'érigeait un hermès barbu, représentant soit *Priape* ou

1. P. Wolters, *Archæologische Bemerkungen* : II. *Der Eros des Praxiteles in Parion* (*München. Sitzungsb.*, 1913, 4, p. 21-40, pl. 2).
2. B. Filow, *Erosstatue aus Nicopolis ad Istrum* (*Arch Jahrbuch*, XXIV, 1909, p. 60-73, pl. 6).
3. C'est donc la même pose que dans l'*Hermès Farnèse* du British Museum, mais à l'inverse, ce dernier appuyant contre son flanc le dos de sa main droite.

peut-être *Éros* lui-même, sous la forme archaïque qu'avait reçue son image de culte à Parion : on regardait, aux pieds du jouvenceau resplendissant, son peu glorieux et naïf ancêtre, et on oubliait en général de constater que ce supplément de la légende, ce raide hermès n'était là que pour une raison de statique, afin d'étayer et consolider le bas de la statue de marbre. — Tel était l'*Éros* de Parion. Nous en possédons maintenant, grâce aux monnaies, un signalement précis qui nous permettra, si la terre de Grèce ou d'Italie nous en rend quelque copie un jour, de la reconnaître aussitôt. Pour l'instant, ce signalement peut servir du moins à nous assurer qu'aucune copie encore n'a été retrouvée de la charmante et troublante figure; et il oblige à éloigner certaines hypothèses précipitées qui avaient été faites à ce sujet, comme celle, par exemple, qui concernait l'*Éros Borghèse* du Louvre.

*L'Agias de Delphes*. — En 1900, M. Preuner publiait sur les « Statues des Thessaliens », récemment trouvées à Delphes, une étude qui fit sensation[1]. Ces neuf statues, élevées (vers 335 av. J.-C.) par Daochos II, « tétrarque des Thessaliens, hiéromnémon des Amphictyons », pour commémorer « les gloires de sa maison », pour « honorer à la fois sa famille et Pharsale sa patrie », et pour s'honorer lui-même (puisqu'il faisait partie des neuf), étaient la plupart accompagnées d'une inscription métrique relatant les mérites et les titres de gloire et les triomphes, surtout les triomphes athlétiques, du personnage représenté; mais des artistes qui avaient taillé ces marbres, nulle mention : les statues, en quelque sorte, parlaient en tant qu'images de tel ou tel Thessalien, elles ne parlaient pas comme œuvres d'art. Ainsi l'inscription jointe à la troisième statue de la série, statue d'*Agias* de Pharsale, nous apprend qu'Agias fut vainqueur au pancrace à Olympie, et couronné cinq fois à Némée, trois fois à Delphes, cinq fois à l'Isthme; mais elle ne nous dit point qui était l'auteur de cette statue d'*Agias*. Or, M. Preuner sut reconnaître, dans un informe

1. E. Preuner, *Ein delphisches Weihgeschenk* (115 p. in-8°). — J'ai rendu compte de ce mémoire ici même : *Rev. Ét. anc.*, II, 1900, p. 195-203.

lambeau d'inscription, autrefois découvert à Pharsale, un double de cette inscription delphique, attestant l'existence à Pharsale même d'une seconde statue d'*Agias*; et le texte de Pharsale était en outre complété par une signature d'artiste: Lysippe. Il y avait donc eu à Pharsale un monument analogue à celui de Delphes, consacré aux membres illustres de la même famille pharsalienne, comportant sans doute le même nombre de statues, élevé sans doute par le même Daochos II, et il est prouvé que l'une au moins de ces statues, celle d'*Agias*, avait Lysippe pour auteur. Là-dessus, M. Preuner crut pouvoir démontrer que le monument de Pharsale était antérieur à celui de Delphes, que les figures du second devaient n'être qu'une répétition des figures du premier, et qu'en particulier l'*Agias* de Delphes, statue de marbre, était très vraisemblablement une copie de l'*Agias* de Pharsale, statue de bronze signée par Lysippe.

Le résultat était d'importance. On l'accueillit avec joie et, d'abord, on n'y fit pour ainsi dire point d'objection. Mais, après dix années écoulées, M. Wolters l'a déclaré nul, bon à mettre au rebut[1]. Il croit, en effet, que la statue de Delphes, au lieu d'être postérieure à celle de Pharsale, lui est plutôt antérieure. Il en juge ainsi d'après les inscriptions mêmes du monument delphique, lesquelles, comprenant une dédicace à Apollon, n'ont pu être rédigées que pour un monument destiné à Delphes; c'est donc à Pharsale qu'on en aurait fait un réemploi. D'ailleurs, entre les deux textes aujourd'hui connus de l'inscription d'*Agias*, existe une petite différence qui prouverait, à elle seule, que le texte de Pharsale a été écrit après l'autre[2]. Dans ces conditions, la statue delphique d'*Agias*

1. P. Wolters, *Archæologische Bemerkungen:* III. *Die delphische Statue des Agias* (*München. Sitzungsb.*, 1913, 4, p. 40-50). — M. Wolters avertit que son mémoire, imprimé seulement en 1913, avait été communiqué à l'Académie de Munich dès 1910.

2. Texte de Delphes:

πεντάκις ἐν Νεμέαι, τρὶς Πύθια, πεντάκις Ἰσθμοῖ.

Texte de Pharsale:

πεντάκις ἐν Νεμέοις, τόσα Πύθια, πεντάκις Ἰσθμοῖ.

Selon M. Wolters, le mot τόσα dans le second texte (au lieu de τρίς dans le premier) est une preuve de la postériorité du second; car serait-il admissible qu'un poète, ayant à rappeler que son héros a été vainqueur cinq fois dans trois Grands

ne saurait avoir été copiée sur celle qui existait à Pharsale, signée de Lysippe; on n'est donc plus forcé de voir en elle la réplique d'un bronze de Lysippe, de reconnaître en elle le style de Lysippe. Et c'est là un vrai soulagement, puisqu'elle est si différente de l'*Apoxyomène*, l'œuvre-type du grand sculpteur de Sicyone!... — Il me faut déclarer, après avoir lu et relu la démonstration de M. Wolters, qu'elle ne m'a pas entièrement convaincu. Elle ébranle, certes, les conclusions de M. Preuner, mais ne les renverse pas. Car il y a toujours ce fait bien établi, qu'à Pharsale et à Delphes s'érigeaient deux statues d'*Agias*, lesquelles avaient sur leur socle la même inscription en quatre vers; cette inscription unique, appliquée à deux statues qui étaient contemporaines, me paraît nouer entre elles deux une attache particulière; et le plus simple n'est-il pas, puisque aussi bien la statue de Delphes se présente avec tous les caractères d'un hâtif travail d'atelier, sans originalité véritable, d'admettre qu'elle est venue après la statue de Pharsale et qu'elle en est une copie? Mais, d'autre part, il est également indéniable que cet *Agias* ne ressemble guère à l'*Apoxyomène*. M. Wolters a sans doute fait dans sa collection de moulages à Munich ce que j'ai fait dans la mienne: il a mis côte à côte les deux moulages et maintes fois il a passé devant, passé derrière, tourné autour, constatant à chaque fois combien les formes épaisses et tranquilles d'*Agias* sont peu pareilles aux

Jeux différents, se fût exprimé d'une façon si plate? Sans doute; mais pourtant les poètes à qui on demandait des quatrains honorifiques comme ceux-là n'étaient point tous des Simonide, et il est un peu risqué de croire que toute platitude d'expression leur dût être forcément étrangère. D'autre part, il résulte de cette différence entre les deux textes qu'à Pharsale on attribuait à Agias cinq victoires pythiques et à Delphes trois : le chiffre vrai était évidemment le dernier. Qu'à Pharsale, loin de Delphes, on ait grossi le nombre des couronnes, cela est fort humain; mais à Delphes, où était conservée la liste officielle des vainqueurs et où les magistrats devaient contrôler à ce point de vue les inscriptions des monuments particuliers, il fallait bien se borner au nombre exact. Ce raisonnement, qui a déjà été fait par M. Preuner (*op. laud.*, p. 36), me paraît irréfutable. Or, n'en peut-on point tirer une conséquence pour la date relative des deux textes dont il s'agit? Si le texte de Pharsale est le premier, son erreur est explicable et peut passer pour involontaire; tandis que, s'il est le second et s'il ne fait que répéter celui de Delphes avec un seul mot changé, l'erreur renfermée dans ce mot a été nécessairement voulue et consciente; c'est une erreur insolente, ou plutôt c'est mieux qu'une erreur, c'est un faux. Je ne dis point qu'il y ait là une preuve positive de la postériorité du texte delphique; mais la démonstration du contraire par M. Wolters laisse ici, me semble-t-il, beaucoup à désirer.

formes de l'*Apoxyomène*, élancées, nerveuses, mouvantes. Il est vrai; observons cependant que l'*Agias,* en raison de la date où il fut érigé, n'aurait jamais été qu'une œuvre de jeunesse de Lysippe; et que cette œuvre, nous ne la connaîtrions que par une copie libre, rapide, faite sans grand soin. Si on pèse attentivement ces deux raisons, peut-être le manque de ressemblance avec l'*Apoxyomène* surprendra-t-il moins, et pourra-t-on continuer à voir dans le marbre de Delphes une réplique d'un bronze de Lysippe; mais cette façon d'en juger n'ajoute évidemment pas à la valeur documentaire de la statue pour l'histoire de l'art grec.

*Niobides.* — En 1583, à Rome, non loin du Latran, furent déterrées un certain nombre de statues antiques, parmi lesquelles le groupe de *Niobé* avec sa plus jeune fille, et neuf autres figures se rapportant toutes à la légende des *Niobides* (2 filles encore, 6 fils, et le *paidagôgos*) : soit, au total, 11 personnages ayant fait partie originellement du même groupe. Achetées pour le compte des Médicis, ces statues restèrent près de deux siècles à Rome, dans les jardins de la villa Medici; puis, en 1775, furent transportées à Florence, où elles sont encore [1]. Comme il faut admettre que l'auteur du groupe avait suivi la tradition qui attribuait à Niobé 14 enfants, 7 fils et 7 filles, il manquait donc 1 fils et 4 filles, et le groupe aurait compté primitivement 16 figures (les 14 enfants, leur mère, et le *paidagôgos*). Certaines des figures manquantes se retrouvent ailleurs, dans des marbres isolés recueillis par d'autres collections [2].

On reconstitue sans peine, au moins dans ses lignes générales, la composition du groupe à l'origine. *Niobé* en occupait le milieu; et tous ses enfants couraient à elle, fuyaient vers elle, ou du moins marquaient de quelque façon le désir qu'ils avaient de se réunir à elle. Or, 7 des figures retrouvées en 1583 doivent, d'après leur mouvement de fuite ou la direction de

1. Cf. W. Amelung, *Führer in Florenz*, p. 117 sqq.
2. A Florence même, les statues de la trouvaille de 1583 ont été complétées par d'autres statues qui n'étaient pas des *Niobides*, mais furent restaurées en *Niobides*.

leur regard, être placées à la droite de *Niobé*; nous possédons ainsi, outre le groupe central formé de deux figures, toute l'aile droite[1] de la composition; à l'aile gauche appartenaient les deux figures restantes de la trouvaille de 1583, et puis 5 autres. On est amené, dans cette description, à employer des mots qu'on réserve d'ordinaire pour les frontons; et la première idée qui s'offre, en effet, c'est qu'on pourrait avoir affaire à un fronton. Mais cette idée doit être écartée, car il serait impossible d'encadrer toutes nos figures dans un tympan d'édifice, sous la ligne régulièrement descendante des deux rampants[2]. Pourtant nous avons là une composition en manière de fronton, une sorte de fronton libre, sans tympan triangulaire et sans rampants, et sans les sujétions, par conséquent, qui résultent de ce cadre aussi gênant qu'inflexible. C'est un vaste groupement, disposé en longueur, qui a pour motif central et dominant *Niobé* pressant contre elle sa Benjamine, et qui s'étend à droite et à gauche de *Niobé* en deux ailes bien ordonnées, comptant chacune même nombre de figures et ramenant également l'intérêt vers le centre. Les statues de Florence, avec leur base particulière indiquant un terrain, devaient reposer sur un grand socle commun à toutes, socle horizontal, construit en avant d'un mur de fond. Mais ces statues ne sont que des copies romaines; peut-être les originaux grecs n'avaient-ils point ces bases particulières, et doit-on plutôt se les représenter posés, en avant du mur de fond, à même un terrain rocheux accidenté, qui les mettait à des hauteurs un peu inégales. M. Amelung, qui a le premier suggéré cette heureuse idée[3], admettait que les figures, déjà placées à des hauteurs différentes, étaient en outre rangées sur plusieurs plans en profondeur. MM. Sieveking et Buschor, dans une étude récente[4], tout en adhérant pour le principal à l'idée de M. Amelung, croient plutôt que les statues s'ali-

1. *Droite* par rapport à *Niobé*; c'est l'aile *gauche* par rapport au spectateur placé devant les statues.
2. Cf. Friederichs-Wolters, *Gipsabgüsse*, p. 441-442.
3. *Op. laud.*, p. 129.
4. J. Sieveking et E. Buschor, *Niobiden. I. Die Florentiner Gruppe* (*Münchner Jahrbuch*, 1912, p. 111-138).

gnaient toutes sur un seul et même plan, n'ayant sous leurs pieds qu'une corniche de rocher, accidentée et montante, mais toujours étroite.

Poursuivant leur examen, MM. Sieveking et Buschor se sont attachés à préciser, plus qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, la date du groupe original et celle des copies de Florence. Ils ont donné en effet des précisions, mais je ne voudrais pas assurer qu'elles sont exactes. Les voici, en résumé. — On croit posséder du groupe grec une figure encore, seule épave subsistante; c'est la *Niobide Chiaramonti,* d'après quoi aurait été copiée l'une des statues conservées à Florence[1]. Or, le style de cette figure, la façon et l'exécution de ses draperies, la comparaison que l'on peut faire d'elle avec diverses autres sculptures qui ont l'avantage d'être datées[2], tout nous invite

1. Cf. Brunn-Bruckmann's *Denkmæler,* 313 *(Niobide Chiaramonti)* et 312 (sa copie supposée, à Florence).

2. Au cours de cette revue comparative, MM. Sieveking et Buschor mentionnent en passant la *Victoire de Samothrace,* et ils disent que la date à elle assignée par Benndorf (« fin du IVe siècle ») est, « pour raisons de topographie et d'histoire, invraisemblable; pour raisons de style, impossible ». Notons d'abord que Benndorf, au lieu de dater la statue de 306-305 (« fin du IVe siècle »), inclinait à la croire plus récente, des environs de l'an 290. Notons encore que MM. Sieveking et Buschor auraient pu citer ici l'article de M. Hatzfeld, *Rev. arch.*, 1910, I, p. 132-138. Les « raisons de topographie et d'histoire », que MM. Sieveking et Buschor se contentent d'évoquer en gros, sans donner aucun détail, sont loin d'être péremptoires, puisqu'elles étaient déjà connues de Benndorf lui-même (cf. aussi Rayet, *Mon. de l'art antique,* II, notice de la pl. 52, p. 8-9). Quant aux « raisons de style », elles ne me semblent pas non plus de nature à entraîner la conviction. La *Niobide Chiaramonti* a toujours été considérée comme parente et voisine de la *Victoire de Samothrace;* et voilà que ceux-là mêmes qui fixent la date de la *Niobide* à la fin du IVe siècle refuseraient pour la *Victoire* une date semblable, voire un peu plus récente! On allègue, d'autre part, que les monnaies de Démétrios Poliorcète ne sont pas tout à fait identiques à la statue; mais, comme je l'ai dit dans ma critique de l'article de M. Hatzfeld (cf. *Rev. Ét. anc.,* XII, 1910, p. 360), et mes paroles d'alors ne prétendaient nullement à la nouveauté, « les graveurs en monnaies, quand ils avaient à reproduire une œuvre du grand art, ne faisaient pas fonction proprement de copistes et gardaient une certaine liberté d'interprétation, l'œuvre à reproduire n'ayant pas été composée en vue de leur tâche à eux ». Que l'on regarde la planche que j'ai citée ci-dessus (p. 187, note 1), où M. Wolters a réuni une vingtaine de monnaies reproduisant l'*Éros* de Praxitèle à Parion : elles offrent entre elles, dans la longueur et l'écartement des ailes, dans la pose et l'attitude, certaines variantes qui ont pu donner lieu à des divergences d'interprétation; et pourtant on est bien sûr qu'elles reproduisent toutes une seule et même statue. Les variantes des monnaies de Démétrios Poliorcète et leurs différences avec la statue de Samothrace paraissent bien n'avoir pas plus d'importance.

Quand je défends ainsi la date traditionnelle de la *Victoire de Samothrace,* je désire qu'on ne se méprenne point sur le fond de ma pensée. Je n'ai nullement la superstition des dates, et n'estime pas qu'une statue antique doive nécessairement valoir plus, parce qu'elle sera de cinquante ans plus ancienne; il ne serait donc pas outrageant pour la *Victoire de Samothrace* qu'elle appartînt à la fin plutôt qu'au

à la placer dans le commencement de l'époque hellénistique : le groupe original daterait donc des environs de l'an 300. Si c'était bien, comme on le suppose et comme il est probable, celui qui se trouvait à Rome, dans le temple d'*Apollon Sosianus*[1], il y avait été rapporté par le légat Sosius, peu avant la bataille d'Actium, de la province asiatique qu'il était allé gouverner, la Cilicie; vraisemblablement de Séleucie même, capitale de la province. Et, Séleucie ayant été fondée par Séleucos Ier Nicator au début du IIIe siècle, il y a peut-être lieu de croire que le groupe était contemporain de cette fondation; ç'aurait été un des grands monuments de sculpture qu'avaient ordonnés les architectes de Séleucos, afin de parer la ville nouvelle. Quoi qu'il en soit, le groupe avait été apporté à Rome, et là il fut copié. Le fut-il fidèlement, avec l'unique souci d'en reproduire la lettre et l'esprit? Non pas; si l'on compare la *Niobide Chiaramonti* (seul reste de l'œuvre originale) à celle des statues de Florence qui en est la copie, on constate que cette copie, loin d'être exacte, présente une foule de différences, lesquelles ne sont nullement involontaires, mais répondent toutes à un dessein déterminé : visiblement, le copiste trouvait son modèle trop mouvementé, trop riche

commencement du IIIe siècle. Même si une certaine diminution de qualité s'ensuivait de ce changement de date, j'y consentirais volontiers. Car j'ai toujours pensé que cette statue était un peu surfaite. Elle a sans doute des parties admirables : ses grandes ailes puissantes semblent porter en elles le frémissement d'une vie ardente; le bout de draperie qui flotte derrière, tout gonflé, nous rend sensible aux yeux le claquement du vent dans les toiles du navire; et on ne saurait trop louer la façon magistrale dont le marbre a été travaillé, assoupli, animé. Mais regardons à présent les plis du vêtement sur le flanc gauche, ces plis si fins, si souples, qui ondoient et tournoient avec tant de légèreté : n'est-il pas évident qu'ici l'artiste a soufflé le vent à sa guise pour mieux étaler sa virtuosité technique? Puis, il a inventé autre chose tout le long de la jambe gauche, qu'on dirait vêtue d'une eau coulante et transparente, et j'y signale particulièrement, au-dessus du jarret, une sorte de petite cloche d'air, un pli gonflé qui fait saillie. Enfin, sous la grosse masse, agitée aussi et refoulée, des plis de l'himation entre les deux jambes, on est surpris de trouver le coin même de cet himation tranquillement posé à terre, immobile, ne participant en rien à l'agitation du reste du vêtement. Bref, on sent en ces parties l'arrangement et l'habileté — une habileté supérieure — plus que l'émotion sincère. Je n'admire donc pas ce beau marbre en aveugle, et je ne ferais nulle difficulté d'abandonner la date fixée jadis par Benndorf et encore soutenue naguère par M. Bulle (*Schœne Mensch*[2], c. 685, addition à la c. 295). Seulement, je suis d'avis que les monnaies de Démétrios Poliorcète clouent et retiennent la *Victoire* entre les années 306 et 290 : on n'a point jusqu'ici apporté un témoignage contraire plus probant que celui des monnaies, ni prouvé que les monnaies n'ont rien à voir avec la statue.

1. Pline, *N. H.*, XXXVI, 28.

en contrastes, trop bouillonnant, respirant trop de feu; il l'a sciemment corrigé et il a cru l'améliorer, en le ramenant et le pliant à la formule plus sévère du v[e] siècle. Il y a là « un exemple typique de la *réaction du classique contre le baroque* », disent MM. Sieveking et Buschor; ce n'est d'ailleurs pas le seul, on en connaît un autre, celui du *Spinario*[1], et d'autres encore. Cette façon de copier, en modifiant le style de l'œuvre qu'on copiait, en l'assagissant, en le rendant plus mesuré, plus sévère, plus classique, a été une mode propre au I[er] siècle av. J.-C., qui fut lancée et soutenue par Pasitélès et son école. C'est donc de cette période-là que datent les copies de Florence : elles furent exécutées peu après l'arrivée à Rome du groupe original, au début de l'époque impériale.

Je ne fais ici qu'exposer brièvement les conclusions auxquelles ont abouti MM. Sieveking et Buschor; j'ai déjà indiqué plus haut qu'elles peuvent inspirer des doutes, car elles reposent sur une base étroite et incertaine, à savoir que la *Niobide Chiaramonti* est bien une œuvre grecque originale, et qu'elle est bien le modèle d'où procède la statue analogue de Florence : deux choses d'importance capitale, que l'on a beaucoup discutées sans succès, et sur lesquelles un juge aussi sagace que M. Amelung n'arrive à déclarer que son incertitude[2]. Et puis, quoi que l'on pense de la *Niobide Chiaramonti*, il faut se rappeler quels médiocres praticiens étaient les sculpteurs des statues de Florence, et prendre garde à ne pas prêter à ces gens, presque indignes du nom d'artistes, un ambitieux dessein qu'ils n'étaient peut-être guère capables de seulement concevoir. On a beau dire qu'ils ont voulu (pour reprendre les expressions de MM. Sieveking et Buschor) réagir contre le style baroque et remettre en honneur le style classique : pouvaient-ils songer à cela vraiment, ces lourdauds? et ne bornaient-ils point tout leur idéal à se tirer d'affaire? Interrogeons là-dessus le morceau principal de la série, le groupe qui occupait le milieu de la scène et qui la dominait. Qu'est

1. Cf. ci-dessus, p. 174-175.
2. Cf. Amelung, *Führer in Florenz*, p. 126-127; *Vatican-Katalog*, I, p. 422 : *Mus. Chiaramonti*, 176; Helbig-Amelung, *Führer*3, I, 13.

devenue, sous une main vulgaire, *Niobé* elle-même, la douloureuse *Niobé* serrant contre elle sa plus jeune enfant, lui faisant un vain abri contre la flèche inévitable? Ce n'est plus, hélas ! qu'une grosse dondon, entourée de draperies boursouflées, et protégeant l'émoi d'une « chaste Suzanne » qui vient de quitter son corset... Et je ne vois point là trace d'un effort pour remettre en honneur le style classique.

Henri LECHAT.

Lyon, décembre 1913.

---

# C. CALPURNIUS PISO

## ET LA CONSPIRATION DE L'AN 818/65

(*Suite*[1].)

---

### IV

**C. Calpurnius Piso protecteur des lettres. — Il continue les traditions de Messalla et de Mécène. — Sa bienveillance pour le poète Calpurnius. — Hommage rendu par Martial et par Juvénal à la munificence de Pison à l'égard des gens de lettres. — Rivalité artistique et littéraire et amitié apparente de Néron et de Pison. — Le prétendu complot de l'an 815/62.**

C. Calpurnius Piso avait encore un mérite tout particulier aux yeux du jeune poète qui composait son panégyrique dans les dernières années du principat de Claude. Le grand seigneur, qui se distinguait également par son adresse dans les exercices du corps et par son habileté et sa science dans les exercices de l'esprit, était aussi un patron bienfaisant et magnifique qui usait noblement de ses immenses richesses pour secourir toutes les misères, celles surtout des gens de lettres dont il s'était institué le protecteur. Le scoliaste de Juvénal constate que, rappelé d'exil par Claude, et, après son consulat, devenu fort riche grâce aux biens de sa mère dont il avait hérité, Pison vivait avec la plus grande magnificence; il avait coutume de faire profiter de ses largesses les membres du Sénat et de l'ordre équestre qui étaient éprouvés par des revers de fortune; il se plaisait même à élever chaque année au cens de chevalier quelques-uns de ses protégés qui appartenaient à la plèbe[2].

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XV, 1913, p. 405; t. XVI, 1914, p. 45.
2. Juvénal, *Scol. ad Satir.*, V, v. 109.

On a remarqué que l'auteur de la *Laus Pisonis* suit le plan du *Panegyricus Messallae,* poème anonyme de 211 vers hexamètres qui fait partie du *Corpus Tibullianum*[1]. Le panégyriste de Pison s'efforce, en effet, de démontrer que son héros s'acquitte au temps de Claude des mêmes fonctions officieuses de protecteur des lettres et des lettrés que Messalla, dont il ne prononce pas le nom, avait remplies au temps d'Auguste. On sait que M. Valerius Messalla Corvinus, d'abord partisan d'Antoine, puis serviteur dévoué, mais très indépendant, d'Octave, avait attiré auprès de lui et protégeait un cercle de poètes qui faisaient concurrence à ceux dont Mécène et Pollion avaient le patronage. Mécène était le protecteur officiel des poètes amis de l'Empereur dont Pollion réunissait chez lui les ennemis irréconciliables. Messalla s'occupait des lettrés qui ne demandaient aucune faveur à Auguste, mais qui ne lui faisaient aucune opposition[2].

Depuis Mécène, Pollion et Messalla, c'était une mode chez les grands personnages de se composer une clientèle où les gens de lettres tenaient une place importante. Mais, bien souvent, les protecteurs faisaient chèrement acheter à leurs protégés les minces secours qu'ils leur distribuaient de mauvaise grâce. L'auteur de la *Laus* parle avec une amertume qui semble due à une expérience personnelle, de ces superbes demeures peu hospitalières aux humbles, où les amis pauvres sont un objet de railleries, où le maître de la maison n'accorde une modique sportule aux convives indigents que pour s'arroger le droit de les accabler pendant le festin de plaisanteries inconvenantes[3].

Au contraire, Pison ouvre libéralement son palais à ses amis qui, quelle que soit leur condition, sont tous reçus en égaux par le consulaire dont la bonne grâce et la générosité surpassent encore la grande fortune. Ceux qui sont pauvres, il s'empresse de les enrichir par de subites largesses, — ces

1. Fr. Plessis, *La Poésie Latine*, p. 518.
2. Fr. Plessis, *La Poésie Latine*, p. 338-339. — Cf. I. M. J. Valeton, *M. Valerius Messalla Corvinus*, Groningue, 1874, p. 99-121.
3. *Laus Pisonis*, v. 118-127.

largesses dont parle le scoliaste de Juvénal, — qui permettaient au plébéien distingué par son bienfaisant ami d'arriver au cens équestre. L'humble naissance, qui est un effet du hasard, l'indigence, à laquelle un don d'argent remédie facilement, ne comptent pour rien dans l'estime de Pison : il ne fait état pour établir des rangs parmi ses familiers que de leur vertu et de leur talent. En leur prodiguant des marques d'amitié, il cherche à conquérir leur affection dévouée[1]. C'est ainsi, au dire d'Horace, que la maison de Mécène s'ouvrait, pure de toute intrigue et de tout favoritisme, aux gens distingués, riches ou pauvres, qui y prenaient leur place, chacun suivant ses mérites[2]. C'est ainsi que Pline le Jeune montrera l'Empereur Trajan empressé à chérir ceux qu'il honore de sa protection pour se faire lui-même chérir d'eux, donnant ses entrées dans le palais impérial, où, seules, avant son principat, régnaient l'adulation et l'hypocrisie de l'amour, à la véritable amitié ramenée d'exil par ce grand prince habile à établir un honorable commerce d'intimité entre le maître du monde et les hommes, riches ou pauvres, qu'il considère comme ses égaux en raison de leur sagesse et de leur valeur personnelle[3].

Ouverte à tous les talents, la demeure de Pison est un vaste théâtre où les aptitudes diverses des hôtes du maître se donnent libre carrière, où tout excite chez eux une émulation que le consulaire peut diriger vers un but utile, grâce à sa compétence universelle dans tous les exercices du corps et de l'esprit[4]. Ce grand seigneur, dont l'enjouement était plein de charme quand il renonçait à sa gravité ordinaire[5], pouvait apprécier en connaisseur et encourager avec bienveillance les exploits de ceux de ses hôtes qui faisaient assaut de science ou d'adresse à la balle, au jeu des *latrunculi,* aux travaux de l'escrime grecque. Mais l'orateur admiré des tribunaux, le déclamateur lauréat au concours d'éloquence grecque de

1. *Laus Pisonis,* v. 106-114; v. 129-132.
2. Horace, *Satir.*, I, IX, v. 49-52.
3. Pline le Jeune, *Panegyr.*, LXXXV.
4. *Laus Pisonis,* v. 133 et suiv.
5. *Laus Pisonis,* v. 162-163.

Naples, le poète musicien, qui connaissait les succès du théâtre comme tragédien amateur, devait réserver une protection particulière à ceux de ses familiers qui luttaient de talent dans les arts et dans les lettres. L'intimité avec les poètes était, d'ailleurs, une tradition dans la famille des Pisons. L. Calpurnius Piso, le consul de l'an 696/58, était l'ami du poète Philodème de Gadara; son fils, qui fut célèbre comme préfet de Rome, protégeait le poète Antipater de Thessalonique; le préfet et ses deux fils entretenaient une étroite liaison avec Horace[1].

L'auteur de la *Laus Pisonis*, jeune débutant qui n'a pas encore atteint sa vingtième année[2], fait un appel pressant à la généreuse protection de C. Calpurnius Piso : que le consulaire daigne lui être favorable, et les vers du protégé deviendront peut-être dignes du protecteur[3]. L'aide puissante de Mécène a permis à Virgile, à Horace, à Varius, à Macer, dont les noms seraient restés obscurs si un patron bienfaisant ne les avait mis en lumière, de parvenir à la gloire que leur génie méritait[4]. Puisse C. Calpurnius Piso consentir à être le Mécène du jeune poète qui l'implore! Ce poète, si toutefois sa modestie lui permet de prendre de tels engagements dont les dieux pourraient punir la témérité, ce poète témoignera sa reconnaissance par des vers qui donneront à Pison une gloire immortelle. Mais, pour qu'il ait le moyen de composer ces vers, il lui faut de l'aide : enfant d'une famille humble, mais dévouée à la *gens Calpurnia*, il nage en pleine mer; que Pison lui tende la main[5]!

Il est probable que cette requête suppliante fut favorablement entendue, si l'on admet, comme le fait généralement la critique moderne[6], que l'auteur de la *Laus Pisonis* est le poète Calpurnius dont nous possédons sept *Églogues*. Ce jeune poète, issu d'une humble famille d'affranchis de la *gens*

1. Voir, plus haut, t. XV, 1913, p. 418.
2. *Laus Pisonis*, v. 261.
3. *Laus Pisonis*, v. 211-224.
4. *Laus Pisonis*, v. 230-242.
5. *Laus Pisonis*, v. 249-255.
6. Voir, plus haut, p. 47.

*Calpurnia*, sincèrement dévouée à ses patrons, raconte, en effet, dans l'*Églogue IV*, où il se met en scène sous le nom de Corydon, comment il fut sauvé de la misère par un puissant protecteur qu'il appelle Mélibée et qui doit être C. Calpurnius Piso[1]. Corydon adresse en son nom et au nom de son frère Amyntas des actions de grâces à Mélibée qui a eu pitié de leur misère et de leur jeunesse, qui leur a donné les moyens de ne pas mourir de faim à Rome, alors que leur dénûment allait les forcer à s'expatrier : « Naguère, si tu ne nous avais pas secourus, ô Mélibée, c'est à l'extrémité du monde que nous aurions dû nous exiler ; il nous aurait fallu visiter les confins extrêmes de la terre, les pâturages de Géryon, la contrée soumise aux Maures cruels, ces pays où, dit-on, le large Bétis entraîne dans son cours les sables de l'occident. Sans toi, je vivrais méprisé aux confins de la terre[2]. »

Pison avait tendu une main secourable à son jeune panégyriste ; grâce à l'aide du riche consulaire, l'humble client de la *gens Calpurnia* pouvait, au lieu d'aller chercher fortune en Espagne, rester à Rome et essayer de s'avancer dans le chemin de la gloire poétique dont son protecteur lui ouvrait l'accès[3].

Pison accordait sa bienveillance à bien d'autres poètes qui ne lui étaient pas attachés par les liens de la clientèle.

Vers la fin de sa carrière, de retour à Bilbilis, sa ville natale d'où il était parti tout jeune pour aller faire à Rome le métier d'homme de lettres, le poète espagnol Martial donne un souvenir ému aux protecteurs des lettres de l'ancien temps[4]. Il rappelle, parmi ceux qu'il a connus jadis, Pison, Sénèque, P. Memmius Regulus, qui fut consul en l'an 784/31 et qui mourut en l'an 814/61, laissant la réputation d'un homme au caractère élevé et modeste,

1. Pour l'identification du *Meliboeus* de l'*Églogue IV*, avec L. Calpurnius Piso, voir Mor. Haupt, *Opuscula*, t. I, p. 392, Leipzig, 1875; H. Schenkl, *Calpurnii et Nemesiani Bucolica*, Leipzig, 1885, *Praefatio*, p. XI; O. Jiráni, étude sur le poète Calpurnius dans *Listy filologicke* (t. XXXI, 1904).

2. Calpurnius, *Ecl.*, IV, v. 38-43 (Baehrens, *Poetae Latini Minores*, vol. III, Leipzig, 1881).

3. *Laus Pisonis*, v. 223-224.

4. Martial, *Epigr.*, XII, XXXVI, v. 8 :

Pisones, Senecasque, Memmiosque,
Et Crispos mihi redde, sed priores.

qui avait su s'imposer au respect de Néron lui-même[1], et le riche Vibius Priscus[2], orateur renommé et délateur redoutable, qui, grâce à sa prudente réserve, évita de se compromettre comme Pison et comme Sénèque, et, après avoir été *consul suffectus* sous Néron, proconsul d'Afrique sous Vespasien, vieillard puissant et considéré à la cour de Domitien, atteignit sans encombre sa quatre-vingtième année[3]. Dans une *Épigramme* publiée en 841/88[4], Martial reproche son ingratitude à un vieux compagnon de sa vie qu'il appelle Postumus. Aujourd'hui, comblé d'honneurs et de richesses, cet ami ne fait rien pour le poète qui a vécu avec lui pendant trente années de pauvreté, alors qu'ils n'avaient pour eux deux qu'un seul et même lit. Et cependant, il y a trente ans, Martial a préféré le patronage de Postumus, le chevalier sans fortune, à celui des plus nobles protecteurs des lettres dont les maisons lui étaient ouvertes. C'était le temps où les trois Sénèque, le philosophe et ses frères Junius Gallio et Annaeus Mela, auraient accueilli leur jeune compatriote; c'était le temps où Pison étalait dans son atrium toutes les images de ses illustres ancêtres. Martial a donc connu, vers l'an 811/58, C. Calpurnius Piso dans toute sa splendeur. S'il n'a pas lui-même profité des largesses de ce protecteur des lettres, il cite du moins des hommes qui vivaient de sa bienfaisance, par exemple le rhéteur Apollodotus[5]. Ce rhéteur avait une si mauvaise mémoire qu'il était obligé, pour ne pas faire de confusions, d'écrire d'avance les noms des grands personnages qu'il avait à saluer. Mais, s'agissait-il de C. Calpurnius Piso, Apollodotus ne bronchait pas : il le saluait de son vrai nom sans avoir besoin de consulter ses tablettes. Apparemment, quel que fût son

1. Tacite, *Annal.*, V, XI; XIV, XLVII. — Martial peut aussi désigner par Memmius le fils de P. Memmius Regulus, C. Memmius Regulus, qui fut consul en 816/63 (Tacite, *Annal.*, XV, XXIII).

2. Martial, *Epigr.*, IV, LIV, v. 7 : Divitior Crispo. — Tacite, *Hist.*, II, X : Vibius Crispus, pecunia, potentia, ingenio, inter claros magis quam inter bonos.

3. Tacite, *Annal.*, XIV, XXVIII; *Hist*, IV, XLI, XLIII; *Dial. de Orat.*, VIII; Pline, *Nat. Hist.*, XIX, *Prooemium*, 4; Suétone. *Domitien*, III; Quintilien, *Instit. Orat.*, X, I, 119; Juvénal, *Sat.*, IV, v. 81-93.

4. Martial, *Epigr.*, IV, XL. — Fr. Plessis (*La Poésie Latine*, p. 585) admet, d'après Friedlaender, que le livre IV des *Épigrammes* a été publié en décembre 841/88.

5. Martial, *Epigr.*, V, XXI et LIV.

manque de mémoire, ce lettré besogneux ne pouvait oublier le nom d'un protecteur dont il avait reçu de nombreux secours.

Au second siècle de l'ère chrétienne, le nom de Pison n'était pas oublié des poètes qui n'avaient pu connaître le célèbre patron des gens de lettres et avoir part à ses bienfaits. Dans une *Satire* écrite entre l'an 854/101 et l'an 869/116, Juvénal, qui était né en l'an 816/62, rappelle, pour qu'il en fasse son profit, l'exemple de Pison à un grand personnage qui se montrait grossier à l'endroit des gens de petite condition qu'il recevait à sa table : « J'aurais deux mots à dire à Virron, s'il daignait m'écouter : personne ne réclame de toi les présents que Sénèque envoyait, les présents que le bienfaisant Pison *(Piso bonus)* et que Cotta avaient coutume de distribuer avec largesse à leurs amis de condition médiocre; car, autrefois, la gloire de donner l'emportait sur la gloire qui vient des titres de noblesse et des faisceaux consulaires. Tout ce qu'on te demande, c'est de te montrer poli quand tu donnes à souper[1]. » Cotta était fils du consul de l'an 773/20, M. Aurelius Cotta Messallinus, fils lui-même de M. Valerius Messalla Corvinus et entré par l'adoption dans la *gens Aurelia*. Protecteur des gens de lettres comme son illustre grand-père, le Cotta dont Juvénal vante la munificence, avait dissipé les biens qui lui venaient de ses ancêtres. L'an 811/58, Néron qui était consul avec un arrière-petit-fils de Messalla, M. Valerius Messalla Corvinus, dut accorder une pension annuelle à Cotta qui était complètement ruiné[2]. La grande fortune de Pison lui permettait de jouer le rôle de Messalla, sans craindre le sort de son petit-fils; et le souvenir de ses libéralités devait lui survivre chez les poètes des générations suivantes.

Il semble que, tout au moins dans les premières années du principat de Néron, non content d'être un Messalla, Pison ait réussi à être un Mécène, usant de son crédit auprès du prince pour faire profiter ses propres protégés de la faveur impériale. L'*Églogue I* de Calpurnius, qui a été composée vers

1. Juvénal, *Sat.*, V, v. 107-111. — Pour la date de cette *Satire*, voir Fr. Plessis, *La Poésie Latine*, p. 657.
2. Tacite, *Annal.*, XIII, XXXIV.

808/55[1], se termine par un vœu. La longue inscription que Faunus a gravée lui-même sur un hêtre, à l'entrée de la caverne, et qu'Ornytus a déchiffrée, est un véritable poème que le dieu invite les deux bergers à chanter en s'accompagnant du chalumeau : puisse Mélibée porter ces chants jusqu'à des oreilles augustes[2] ! Le jeune protégé de Pison comptait sur la bonne volonté et sur l'influence de son patron pour voir l'*Églogue* qui célèbre les heureux débuts du nouveau principat présentée et recommandée à Néron.

Dans l'*Églogue IV*, en même temps qu'il exprime à Mélibée sa profonde reconnaissance pour tous les bienfaits qu'il a reçus de lui, Corydon lui dit quelle est son ambition : il voudrait chanter le dieu qui a ramené l'âge d'or dans le monde entier où il fait régner la paix romaine[3]. Malgré toute son estime pour les poésies de Corydon, Mélibée ne les croit pas dignes du dieu qui gouverne Rome. Quoique Corydon prétende avoir hérité du chalumeau de Tityre — c'est-à-dire de Virgile[4], — Mélibée ne lui permet pas de se comparer à Tityre, poète divin dont il fait un éloge magnifique[5]. Mais Corydon demande d'écouter ses chants à Mélibée qui est un juge compétent en poésie, puisque la Muse le couronne du lierre cher à Bacchus, puisque Apollon lui place sur le front les branches de son laurier[6]. Quand il a terminé un pompeux éloge du jeune Empereur, qui est le digne représentant de Jupiter sur la terre, il supplie Mélibée d'être son Mécène auprès du successeur d'Auguste : « Si tu n'as point de mépris pour mes chants, ô Mélibée, porte-les au dieu qui les a inspirés. Car il t'est permis de visiter l'auguste sanctuaire d'Apollon Palatin. Tu seras pour moi le protecteur qui retira des forêts Tityre aux doux accents pour l'introduire dans la ville

1. Voir plus haut, page 49.
2. Calpurnius, *Ecl.*, I, v. 94 :

Forsitan Augustas feret haec Meliboeus ad aures.

3. Calpurnius, *Ecl.*, IV, v. 6-8.
4. On sait que depuis Properce (II, XXXIV [III, XXXII], v. 72), les poètes romains désignent d'ordinaire Virgile, poète bucolique, par le nom de Tityre.
5. Calpurnius, *Ecl.*, IV, v. 9-11 ; v. 64-68.
6. Calpurnius, *Ecl.*, IV, v. 54-57.

souveraine et le présenter aux dieux[1]. Tityre, lui disait-il, laisse là les bergeries : nous avons commencé par chanter les campagnes; désormais nous chanterons les combats[2]. » Mélibée ne promet rien; loin d'encourager Corydon à laisser là les bergeries, il l'engage à mener ses brebis boire au fleuve.

Pison avait ses entrées au palais impérial, ses recommandations étaient écoutées par Néron. Rien ne prouve qu'il ait profité de son influence pour se faire le Mécène du poète Calpurnius. L'*Églogue VII*, qui n'a pas été composée avant l'an 816/63[3], prouve qu'à cette date Corydon n'a pas encore été présenté à Néron; il prétend même ne pas le connaître. Retenu à cause de la pauvreté de son vêtement rustique aux places du théâtre où les spectateurs plébéiens s'entassent, il n'a pu voir son dieu que de loin; mais, si ses yeux ne l'ont pas trompé, il a cru distinguer dans le visage du seul Néron, à la fois les traits de Mars et ceux d'Apollon[4]. Cette *Églogue* ne fait aucune allusion à Mélibée dont Corydon n'avait plus, sans doute, à espérer la protection auprès de l'Empereur. En 816/63, Pison était fort compromis par l'accusation dont il avait été l'objet l'année précédente[5]; et il lui aurait été impossible de s'instituer, l'eût-il voulu, le Mécène du poète Calpurnius.

La haine de Néron avait peu à peu grandi contre le consulaire dont les succès avaient précédé et continuaient de balancer ceux du jeune Empereur dans tous les exercices littéraires et artistiques où celui-ci prétendait exceller. Néron voulait n'être qu'un artiste[6], indifférent à tout ce qui regardait

1. Martial parlera à peu près dans les mêmes termes des premiers rapports de Virgile et de Mécène, *Epigr.*, VIII, LVI, v. 7 :

> Jugera perdiderat miserae vicina Cremonae,
> Flebat et abductas Tityrus aeger oves :
> Risit Tuscus eques...

2. Calpurnius, *Ecl.*, IV, v. 157-163.
3. Voir plus haut, p. 50.
4. Calpurnius, *Ecl.*, VII, v. 79-84.
5. Voir plus haut, t. XV, 1913, p. 406.
6. On connaît par Suétone (*Néron*, XLIX) et par Dion Cassius (LXIII, XXIX) le mot qu'il prononça au moment de mourir : Qualis artifex pereo !... Οἷος τεχνίτης παραπόλλυμαι.

la direction de la politique intérieure ou des guerres étrangères dont il abandonnait le soin à ses ministres. Comme lui et avant lui, Pison s'était tenu loin des camps et avait préféré aux palmes du triomphe celles que donnent l'éloquence et la poésie[1].

Sous le principat de Claude, Néron avait prononcé au Sénat des discours en latin pour la colonie de Bologne, en grec pour les habitants de la Nouvelle-Ilion et pour les Rhodiens[2]. Ces discours étaient probablement de la composition de Sénèque, comme l'éloge funèbre de Claude et les diverses harangues que son ancien précepteur lui faisait prononcer quand il fut Empereur[3]. En l'an 813/60, aux Jeux Quinquennaux qu'il venait d'instituer, Néron recevait la couronne pour l'éloquence et pour la poésie latines[4]. Longtemps avant lui, Pison à qui des plaidoyers et des discours qu'il composait lui-même avaient valu une belle réputation d'orateur devant les divers tribunaux et au Sénat, Pison, qui déclamait aussi bien en grec qu'en latin, avait obtenu le prix d'éloquence grecque aux célèbres Jeux Quinquennaux de Naples à l'imitation desquels l'Empereur instituait ses Jeux Néroniens qui devaient se célébrer à Rome tous les cinq ans[5].

Lauréat du concours de l'an 813/60, Néron se piquait de poésie[6] : on sait que, pendant l'incendie de Rome qu'il avait ordonné et qu'il contemplait du haut de la tour de Mécène, il déclamait un poème qu'il avait écrit sur la prise de Troie[7]. Avant Néron, Pison était parvenu à la gloire poétique : son panégyriste pouvait dire de lui, dix ans avant l'incendie de Rome, que les Muses d'Aonie couronnaient leur poète du lierre de Bacchus et du laurier d'Apollon[8].

Néron obtenait le prix de la cithare à ses Jeux Quinquen-

1. Voir, plus haut, page 53.
2. Tacite, *Annal.*, XII, LVIII ; Suétone, *Néron*, VII. — Voir, plus haut, page 48.
3. Tacite, *Annal.*, XIII, III ; XI.
4. Tacite, *Annal.*, XIV, XXI ; Suétone, *Néron*, XII.
5. Voir, plus haut, pages 55 et 57.
6. Martial, *Epigr.*, VIII, LXX ; Pline, *Nat. Hist.*, XXXVII, III, 50 ; Lucain, *Scol. ad.* III, v. 261 ; Sénèque, *Quaest. Nat.*, I, v, 6 ; Suétone, *Néron*, LII.
7. Suétone, *Néron*, XXXVIII.
8. Voir, plus haut, pages 58 et 204.

naux[1] : mais Pison tirait de sa propre cithare des sons si harmonieux que l'on eût dit qu'il avait eu pour maître le dieu Apollon lui-même[2].

Néron montait sur le théâtre pour jouer la tragédie et pour chanter en s'accompagnant de la lyre ; auprès de lui se tenaient ses maîtres de chant qui avaient mission de le guider, et les gradins étaient encombrés de chevaliers, les *Augustiani*, enrôlés pour l'applaudir[3] : Pison paraissait lui aussi sur la scène avec le masque et le manteau tragiques ; il chantait les parties de solo, mais comme sa voix était meilleure que celle de Néron et sa science plus sûre, il n'avait pas besoin d'être soutenu par des maîtres de chant et encouragé par des applaudisseurs d'office. Les gens austères ou peu compétents en critique musicale plaçaient sur le même rang et confondaient dans le même mépris l'Empereur et le consulaire qui se produisaient l'un et l'autre sur le théâtre[4].

Néron mettait sa gloire à conduire dans la carrière un char attelé de quatre chevaux[5] : Pison excellait dans tous les exercices physiques, le jeu de la balle comme l'escrime grecque[6]. La majesté de sa taille, la beauté de son visage[7] lui donnaient une supériorité manifeste sur l'Empereur, petit homme aux yeux faibles, au cou épais, au ventre proéminent et aux jambes grêles[8].

Néron avait de nombreuses raisons d'en vouloir à Pison qui excellait dans tous les arts où l'Empereur essayait de se distinguer. Il se peut bien que, au temps où Calpurnius écrivait son *Églogue VII*, Mélibée eût encore la permission de visiter l'auguste sanctuaire d'Apollon Palatin, puisque, au moment même où la conspiration de l'an 818/65 était déjà formée et sur le point d'éclater, Néron continuait à venir sans escorte se baigner et souper dans la maison de campagne que Pison

1. Suétone, *Néron*, XII ; Dion Cassius, LXI, XXI.
2. Voir, plus haut, page 58.
3. Tacite, *Annal.*, XIV, XV ; Suétone, *Néron*, XXI ; XXV.
4. Voir, plus haut, page 58.
5. Tacite, *Annal.*, XIV, XIV.
6. Voir, plus haut, pages 60 et 62.
7. Tacite, *Annal.*, XV, XLVIII.
8. Suétone, *Néron*, LI.

possédait à Baies[1]. Mais, si l'hypocrisie du tyran tenait à manifester un faux semblant d'intimité avec le consulaire, l'influence de Pison n'en avait pas moins disparu. Néron avait interdit à Lucain de produire en public ses vers dont il essayait en vain d'égaler le mérite[2]. Pison dut se tenir pour averti et cesser de faire à l'Empereur une concurrence victorieuse dans les jeux publics et les représentations du théâtre. Dès le commencement du principat de Néron, il avait évité de se mêler aux affaires de la politique; il n'avait rempli aucune charge[3]. Il avait dû renoncer à être un Mécène écouté par l'Empereur; il lui restait à peine le droit d'être un Messalla. Car Néron s'était institué lui-même protecteur des lettres; il avait fondé dans son palais une sorte de cénacle où quelques jeunes gens qui, sans manquer de talent, ne possédaient toutefois qu'une certaine habileté de versification, s'ingéniaient à collaborer avec le maître et faisaient entrer tant bien que mal dans leurs poèmes les expressions mêmes qui leur étaient fournies et imposées[4]. Cette officine poétique, qui fait penser à l'atelier dramatique des cinq auteurs que Richelieu devait installer au Palais-Cardinal, avait des motifs sérieux pour prendre ombrage de la réunion de poètes que C. Calpurnius Piso comblait de largesses.

En l'an 815/62, le protecteur trop indépendant des lettres et des lettrés fut dénoncé à Néron comme coupable d'entretenir des relations suspectes avec Sénèque. Burrhus venait de mourir, probablement empoisonné par l'ordre de Néron[5]. Cette mort affligeait Rome d'un grand regret et brisait la puissance de Sénèque qui demandait en vain à Néron la permission de lui abandonner ses richesses et de quitter la cour[6]. L'ancien précepteur de Néron avait cependant conservé assez d'autorité et de prestige pour pouvoir faire retomber sur le délateur lui-

1. Tacite, *Annal.*, XV, LII.
2. Tacite, *Annal.*, XV, XLIX; Dion Cassius, LXII, XXIX.
3. Les *Actes des Frères Arvales (Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. VI, pars I, n°s 2039, 2040, 2041, 2042, 2043) constatent la présence de Pison à des assemblées du Collège tenues pendant les années 810/57, 811/58, 812/59, 813/60 et 816/63.
4. Tacite, *Annal.*, XIV, XVI.
5. Tacite, *Annal.*, XIV, LI; Suétone, *Néron*, XXXV; Dion Cassius, LXII, XIII.
6. Tacite, *Annal.*, XIV, LII-LVI.

même l'accusation qui était dirigée contre lui[1]; la dénonciation dont Pison était l'objet semblait négligeable à Néron que rassurait l'existence inoffensive du consulaire amoureux du faste et étranger à toute préoccupation politique.

Cependant, l'opinion publique s'émut: on pouvait être compromis pour avoir avec Pison des relations de société et d'amitié. La haute position du consulaire le désignait aux défiances de Néron et aux accusations des délateurs; la suspicion dont il était l'objet donnait aux mécontents, dont les crimes de Néron accroissaient chaque jour le nombre, l'idée de faire de Pison le chef d'une vraie conspiration; et les alarmes que Pison lui-même avait conçues à propos de cette accusation sans fondement l'amenaient à se laisser mettre à la tête de cette formidable entreprise de l'an 818/65, qui, dit Tacite en terminant le livre XV des *Annales*, devait avoir des résultats si funestes pour ceux qui l'avaient tentée.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

*(A suivre.)*

1. Tacite, *Annal.*, XIV, LXV.

# NOTES GALLO-ROMAINES

## LXII

### *COMANI*

Marseille a été fondée sur le territoire d'une tribu ligure. Trogue-Pompée appelle cette tribu celle des Ségobriges[1] : j'ai déjà dit[2] que ce nom doit être, non pas celui de la tribu, mais celui de son *oppidum* principal.

Cette tribu, aux abords de l'ère chrétienne, porta le nom de *Comani*[3]. Le nom doit être fort ancien, contemporain peut-être de la fondation de Marseille, car la tradition le donne au fils même du roi qui patronna la nouvelle cité[4] : soit qu'elle ait confondu le nom d'une tribu avec celui d'un chef, soit que la tribu ait réellement reçu son nom d'un de ses chefs.

A l'époque d'Auguste[5], Pline cite ce nom de *Comani* dans sa géographie de la Gaule Narbonnaise. Mais il le cite, remarquons-le bien, non pas comme nom de tribu, mais comme nom d'*oppidum*, et d'*oppidum* ayant reçu le droit latin[6]. — Cela

1. Justin, XLIII, 3, 8; 4, 3.

2. *Revue*, 1913, p. 421; cf. 1914, p. 68, n. 4.

3. Ptolémée, II, 10, 5 : Κομανῶν Μασσαλία πόλις, d'où il résulte à coup sûr que Marseille est sur le territoire des *Comani*, et peut-être qu'elle était dite Marseille des *Comani*, comme Vienne des Allobroges. La source de Ptolémée est évidemment très ancienne, contemporaine au moins de Pline, et je crois même antérieure. — Il est absurde d'appliquer, chez Ptolémée, l'expression de *Comani* à toutes les localités qui suivent Marseille, comme Olbia et Fréjus. Et il est même fort douteux qu'il faille rattacher *Tauroentium* et *Citharista* aux *Comani*. *Comanorum* ne vise que Marseille.

4. Justin, XLIII, 4, 3 : *Mortuo rege Segobrigiorum, a quo locus acceptus condendæ urbi fuerat, cum regno filius ejus Comanus successisset*. Que *Comanus* puisse être un nom d'homme celtique, c'est ce que prouvent les monnaies gauloises au cavalier portant en légende *Coma.*, *Coman.* (Blanchet, p. 263).

5. La source de Ptolémée (n. 3) et Pline (n. 6).

6. Pline, III, 36 : *Oppida Latina Aquæ Sextiæ*, etc., *Comani*, *Cabellio*, etc. — Il est possible que dans le texte de Caton, *Cenomanos juxta Massiliam habitasse* (ap. Pline, III, 130), il y ait une erreur pour *Comanos*.

s'explique aisément. Beaucoup d'*oppida* de tribus prirent, peut-être dès ce temps-là, le nom de leur tribu [1] (comme les métropoles des cités gauloises devaient, au IIIe siècle, prendre le nom de leur cité : *Lutetia*, par exemple, celui de *Parisii*). *Segobriga*, la rivale barbare de Marseille, devint *Comani*.

Pour retrouver son emplacement, je crois qu'il faut regarder, à l'est de Marseille [2], dans la basse vallée de l'Huveaune et dans celle du Jarret, son affluent [3]. Ces *Comani*, comme toutes les tribus ligures, avaient besoin d'une vaste étendue de culture : les vallons du Jarret et de l'Huveaune la leur offraient, de Marseille à Allauch [4], à Garguier et à Gémenos. Il fallait à leurs domaines utiles l'encadrement des montagnes : la basse vallée de l'Huveaune est bloquée au nord par la chaîne de l'Étoile, au sud par les monts de Carpiagne, à l'est par le massif du mont de Bretagne. Que l'on cherche, là, un *oppidum* isolé sur quelque colline ou sur quelque promontoire, à la lisière commune des bas terrains de culture et des forêts de la montagne, dominant bien la plaine, offrant des traces d'enceinte à larges blocs, des poteries des dix premiers siècles qui ont suivi la fondation de Marseille, qu'il y ait dans son voisinage des inscriptions latines, une source abondante, une route rapide vers

1. Cf. les localités de *Boii* (*Itin. Ant.*, p. 456, W.), de *Sotiates* (*Itin. de Jérusalem*, p. 550, W.). Et du reste Pline, sous la rubrique *oppida* (p. 210, n. 6), place et des noms de villes, Aix, Cavaillon, etc., et des noms de tribus.

2. J'avais un instant songé à voir dans *Comani* « la tribu de l'étang » de Berre, *com-* pouvant signifier en celtique ou ligure « étang » ou « lac » ; cf. *Comum* (lac de Côme), *Arecomici* (= « *ante stagna* », les étangs des Volques). Mais d'une part tout argument toponomastique est fort sujet à caution. Et d'autre part il est difficile d'admettre que la tribu de l'étang de Berre pût avoir son centre près de Marseille.

3. Toute la question est de savoir jusqu'où les *Comani* s'arrêtaient dans la vallée de l'Huveaune. On peut finir la tribu à La Penne et c'est ce que je préférerais pour l'état primitif ; on peut aussi lui donner le vallon de Garguier et le *pagus Lucretius* ; on peut même, au delà de Roquevaire, lui faire posséder le pays d'Auriol, si riche en antiquités de tout genre, et ne l'arrêter qu'à Belcodène, aux frontières de la cité d'Aix (cf. Clerc, *Aquæ Sextiæ*, en particulier p. 182). Sur le rivage, malgré Ptolémée (p. 210, n. 3), je doute de son extension jusqu'à Sanary.

4. Le site d'Allauch est capital et mérite une étude spéciale. C'est tout à fait à tort qu'on a dit ([Daspre], *Notice sur Allauch*, Marseille, 1879, p. 1) qu'Allauch ne renferme « aucun vestige d'antiquités grecques ou romaines » ; cf. *C. I. L.*, XII, 613 [??] et 614. Je n'exclus pas la possibilité que le territoire propre des *Comani* ait été marqué par la chaîne de l'Étoile, le Garlaban, Carpiagne et les monts du littoral, autrement dit que ce territoire fût le bassin de Marseille, dont la diagonale est marquée par le Jarret, avec Marseille et Allauch aux deux extrémités. Allauch est à l'entrée des montagnes et domine la vieille route directe de Marseille au haut pays (Trets, Esparron, Riez), route qui correspond à cette diagonale.

Marseille[1], et sans doute une route importante vers les hautes terres de Provence.

Je convie à cette tâche mes amis de Provence. La chose en vaut la peine, et je m'étonne que cette recherche les ait jusqu'ici si peu passionnés. Elle est tout autrement intéressante que l'éternel débat sur *Aeria*[2] et sur *Forum Voconii*[3]. Car il s'agit de retrouver la citadelle du bon roi patriarcal qui a donné Marseille aux Phocéens et ouvert la Gaule aux Hellènes.

Camille JULLIAN.

1. Peut-être, comme élément de recherche, faut-il ajouter l'existence d'une région forestière à chênaies et l'élevage des porcs, si l'on rapporte aux *Comani* le texte de Varron (*De r. r.*, II, 4, 10) sur la célébrité des jambons du pays, *e Gallia adportantur Romam pernæ Comacinæ et Cavaræ* [Avignon et Tarascon]. Cette charcuterie des *Comani* paraît être la même que celle, encore aujourd'hui si abondante, des environs de Marseille; car c'est de là, ne l'oublions pas, que vient souvent « le saucisson d'Arles ». « Tous ces saucissons passent pour être d'Arles, mais la plus grande partie se fabrique à Marseille » (*Stat.*, III, p. 108).

2. Cf. *Revue*, 1914, p. 95-96.

3. Cf. *Revue*, 1911, p. 99; 1913, p. 196.

# LA MAISON DE L'EMPEREUR TÉTRICUS A ROME

L'empereur gallo-romain Tétricus, vaincu à Châlons-sur-Marne par Aurélien, alla s'installer à Rome et y vécut jusqu'à sa mort. Ce séjour de Tétricus dans la capitale de l'Empire ne nous est connu que par un texte de l'Histoire Auguste, *Vitae XXX Tyrannorum*, 25 : « *Tetricorum domus hodieque extat in monte Caelio inter duos lucos contra Isium Metellinum, pulcherrima, in qua Aurelianus pictus est utrique praetextam tribuens et senatoriam dignitatem, accipiens ab his sceptrum coronam cycladem. Pictura est de museo.* » Pour l'identification topographique de cette maison, le texte de l'Histoire Auguste nous fournit trois indications intéressantes :

1° La maison de Tétricus se trouvait sur le Caelius, « *in monte Caelio* ».

2° Dans la partie de la colline désignée sous le nom d'« *Inter duos lucos* ».

3° Vis-à-vis du Temple d'Isis, construit ou restauré par un Métellus, « *contra Isium Metellinum* ».

Que pouvons-nous tirer de ce triple renseignement? L'indication « *inter duos lucos* » ne nous apprend rien, car notre texte est le seul qui mentionne ce quartier. La mention du Temple d'Isis est infiniment plus importante. Nous connaissons cet édifice par les Régionnaires du IVe siècle (Région III, Isis et Serapis). Il se trouvait sur l'Esquilin et donnait son nom à la IIIe Région tout entière. Quelques découvertes faites en 1887 et 1888, notamment quatre têtes d'Isis, une de Sérapis et une inscription : « *Isidi Lydiae educatrici valvas cum Anubi et ara Mucianus Aug. lib. proc.* » (*Bull. Com.*, 1889, 37 = *C. I. L.*, VI, 30.915) ont permis de préciser la situation de l'édifice. Il était situé au sud-est des Thermes de Trajan, vers la bifurcation des deux rues modernes, via Leonardo da Vinci et via Ruggero Bonghi, par conséquent dans la partie de l'Esquilin qui domine la voie Labicane.

Grâce à cette identification du Temple d'Isis, nous possédons un point de repère précis. La maison de Tétricus, selon notre texte de l'Histoire Auguste, se trouvait « *contra Isium* ». Que signifie « *contra* »? Le sens exact n'est pas douteux ; *contra* veut dire en face, vis-à-vis: C'est le sens que nous trouvons par exemple dans les Commentaires de César, *Guerre civile*, III, 23 : « *Insulam, quae contra portum Brun-*

*dusinum est* », une île qui fait vis-à-vis au port de Brindes, ou encore dans Tite-Live, III, 26, 8 : « *L. Quinctius trans Tiberim, contra eum ipsum locum ubi nunc navalia sunt, quattuor jugerum colebat agrum, quae prata Quinctia vocantur.* » Les Navalia étaient au Champ de Mars sur la rive gauche du Tibre; les Prata Quinctia, « *contra eum ipsum locum ubi nunc navalia sunt* », se trouvaient sur la rive droite et, par surcroît de précision, Tite-Live le dit expressément « *trans Tiberim* ».

La maison de Tétricus était donc « en face du Temple d'Isis, vis-à-vis de ce temple ». Nous savons d'autre part qu'elle se trouvait sur le Caelius. La conclusion s'impose logiquement. Nous devons chercher cette maison sur le rebord nord-oriental du Caelius, vis-à-vis du Temple d'Isis, c'est-à-dire dans la partie du Caelius comprise entre l'église des SS. Quattro Coronati et la via di S. Stefano Rotondo, en bordure de la via dei SS. Quattro Coronati actuelle. Temple d'Isis sur l'Esquilin et maison de Tétricus sur le Caelius se faisaient ainsi vis-à-vis, séparés par la dépression de la voie Labicane. On ne saurait préciser davantage.

Cette identification approximative nous donne en même temps la solution d'un second problème topographique. Nous ne savions, faute de données précises, où placer le quartier « *inter duos lucos* ». Nous voyons maintenant que l'expression s'appliquait à la partie nord-est du Caelius dans les limites fixées plus haut.

Encore un mot sur la maison de Tétricus. Le texte de l'Histoire Auguste nous dit qu'elle était très belle, « *pulcherrima* ». Il n'y a rien là qui doive nous surprendre. Le Caelius était un des quartiers les plus aristocratiques de Rome, et dans le triangle formé par les rues modernes SS. Quattro Coronati, S. Stefano Rotondo et Celimontana, nombreuses et magnifiques sont les maisons — le mot palais serait souvent plus exact — qui ont été mises au jour. Une mosaïque y représentait Aurélien recevant des deux Tétricus le sceptre et la couronne et leur donnant en compensation la robe prétexte et la dignité sénatoriale. Cet échange de bons procédés semble d'ailleurs avoir pleinement satisfait tous les intéressés. Les deux Tétricus vécurent en fort bonne intelligence avec Aurélien et, nous raconte encore le biographe, ils n'eurent garde d'oublier l'empereur le jour où ils pendirent la crémaillère dans leur maison du Caelius.

Léon HOMO.

# LA CONSOLE DU MUSÉE DE CLUNY

Lorsqu'il y a huit ans, l administration des Musées nationaux me permit, pour examiner de près la console de la grande salle [1], d'abord d'utiliser un échafaudage sommaire et ensuite de la faire mouler [2], je ne tardai pas à constater qu'elle représentait, non pas des rostres schématiques ou classiques, mais l'avant d'un navire de charge [3], et




que son chargement consistait uniquement en armes ou choses de guerre : de gauche à droite, des trompettes, des haches, une cuirasse, un casque, un bouclier, des jambières, un faisceau de lances, un faisceau de javelots. On peut hésiter sur chacune de ces attributions, on n'hésitera pas sur l'ensemble. Nous avons en face de nous des armes réelles [4].

1. Je ne parle ici que de celle qui est à main gauche.

2. Je remercie à nouveau MM. Haraucourt et Homolle. — Le cliché que nous donnons ici est emprunté au livre de M. de Pachtère, *Paris à l'époque gallo-romaine*, p. 86.

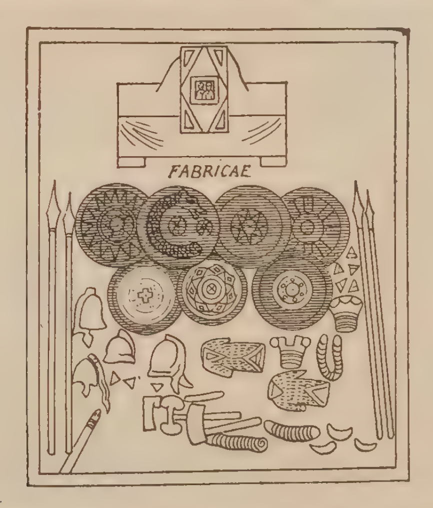
3. Ce que Jollois paraît avoir soupçonné le premier : « Le vaisseau paraît chargé d'armes et de marchandises » ; p. 172. Son dessin (pl. XXIII) est d'ailleurs inexact et fort incomplet.

4. Collège de France, 11e leçon du cours de 1905-1906. — De même, Espérandieu, t. IV, n° 3204.

D'où, pour le caractère de ce monument, deux hypothèses possibles.

Ou bien il s'agit d'armes prises à un ennemi : et on pourra alors comparer la console aux trophées de l'arc d'Orange.

Ou bien il s'agit d'armes nationales, je veux dire destinées aux soldats de l'empire : et l'on comparera cet ensemble à la vignette de la *Notitia Dignitatum*, représentant, comme insignes du *magister officiorum*, boucliers, lances, cuirasses, jambières, haches et casques. Si tels




sont les insignes du *magister officiorum*, c'est parce qu'il dirigeait les fabriques d'armes qui se trouvaient en Gaule[1].

Je préférerais plutôt cette hypothèse, et rattacher les figures de notre console parisienne aux fabriques d'armes de la Gaule. Cet avant de navire ne serait-il pas l'image des bateaux de charge qui, pour le compte de l'État, transportaient les armes fabriquées pour l'armée par les établissements libres ou publics[2]? Et alors, pourquoi ne point penser ici aux nautes de Paris[3]?

C. JULLIAN.

1. *Not. Dign.*, *Occ.*, chap. IX; cf. *Or.*, XI. — Le cliché que nous donnons ici est emprunté, grâce à l'amabilité de la maison Hachette, au *Dictionnaire Saglio*, t. II, p. 960, n° 2860.

2. Voyez par exemple, à l'époque des Sévères, la fabrique de Brève, chez les Éduens (*C.I.L.*, XIII, n° 2828). Et le monument de Cluny nous paraît contemporain ou voisin des Sévères.

3. Remarquez que les nautes de Paris, portant lances et boucliers (cf. *Revue*, 1907, p. 263-264), en rapport direct avec l'empereur (*id.*), doivent avoir joué quelque rôle officiel.

# ENQUÊTE SUR LES PALAIS-GALLIEN [1]

## A SAINTES

Bordeaux et Poitiers ne sont pas les seules villes qui aient possédé un amphithéâtre appelé Palais Gallien ou Galliene. Ce sont les plus connues, surtout la première, mais il en existe une troisième, Saintes, qui a sa place tout indiquée entre les deux autres. S'il est vrai que, faute d'archives suffisamment complètes, elle ne puisse prouver que ses arènes ont reçu au même temps que Poitiers le nom de Palais Gallien, le fait ne semble pas douteux. L'acte le plus ancien qui reste, où ce nom se trouve, remonte à 1429 seulement. Le 23 novembre, Guillaume Poitevin, prêtre, « donne aux choristes de Saint-Pierre » de Saintes une pièce de vigne confrontant d'un côté aux « *arcs de Saint-Eutrope appelez Palais Galliane...* » (archives de Saint-Pierre. Bibliothèque municipale).

Il existe encore dans la Charente-Inférieure, commune des Essards (canton de Saint-Porchaire) un fief dénommé le Fief-Galliane. Au XVIe siècle, une fontaine importante de La Verrerie (commune de Chevanceaux) s'appelait la Font-Galyenne. Le nom s'est perdu depuis. M. Brutails a rappelé la fontaine Galliane du Mas-d'Agenais, mais au même lieu, M. Nicolaï a cité une Porte Galiane (*Bulletin archéol. du Comité*, 1897, p. 84). Enfin, ce nom a dû jouir au Moyen-Age d'une grande vogue puisqu'il fut donné au XIVe siècle à des femmes jusqu'en Dauphiné (*Bulletin de l'Académie Delphinale*, 1908, p. 207).

Ch. DANGIBEAUD.

# TOMBES AQUITANIQUES

[Lettre de M. Dubalen, conservateur du Musée de Mont-de-Marsan, 30 janvier 1914.]

Je vous adresse une photographie d'une inscription en repoussé sur banderole d'argent [2] enchâssée en partie dans une cotte de maille faite de petits anneaux en fer et en bronze.

1. Cf. *Revue des Ét. Anc.*, 1913, p. 285-289.
2. Un morceau de la feuille d'argent porte au revers des traces de soudure d'or.

Ces objets, accompagnés d'armes en fer brisées et brûlées, étaient à côté d'un monument funéraire composé de trois vases, savoir : un grand pot contenant des os calcinés sans trace de cendres, dans lequel se trouve une petite urne emplie de cendres fines; ces deux vases recouverts par un troisième en forme de coupe, ce dernier en position renversée sur les premiers [1].

Le nombre de ces monuments funéraires à trois vases, trouvés dans cinq tertres funéraires, est de 120 environ jusqu'à cette heure.

Les tertres sépulcraux sont entourés par des tertres d'habitation dont le nombre varie de 10 à 25 par groupe. Jusqu'à cette heure nous en connaissons un millier dans le bassin de l'Adour.

Dans un très récent voyage à Agen, mon aimable collègue M. Momméja m'a montré des vases absolument semblables trouvés près d'Agen. On peut conclure que le même peuple a habité toute la région entre la Garonne et les Pyrénées.

Un grand nombre de vases sont ornementés par des mamelons souvent inscrits dans des circonférences. Quelques autres portent des ornementations en chevrons; leur forme est très variable de même que leur volume. Les deux tiers environ de ces monuments reposent sur des armes, l'autre tiers est accompagné de bijoux en bronze, fibules, bracelets, agrafes, rondelles d'épingles, etc.

La banderole d'argent qui porte l'inscription est ornée sur un bout par une tête de cerf avec ses bois, en repoussé.

Nous pensons approcher de la vérité en rapportant le tout à l'époque celtibérienne, parce que nous retrouvons dans l'alphabet celtibérien toutes les lettres de notre inscription. Les objets en question ont été trouvés au tertre d'Aubagnan, Landes.

P. DUBALEN.

[L'inscription celtibérique, très nette, se lit :

... Il n'y a, évidemment, rien à en tirer. Mais cette trouvaille ajoute un fait important aux indices qui montrent l'influence ibérique en Aquitaine dans les temps immédiatement antérieurs à la conquête romaine. — C. J.]

1. [Cf. en dernier lieu Coffey, *The bronze Age in Irland*, 1913, p. 100 : *In the fine cist discovered at Greenhills... a very remarkable little cup was fund inside the large inverted cinerary urn* (fig. 84). — C. J.]

# RÉCENTES TROUVAILLES DANS LE SUD-OUEST

**Les Fouilles de Vésone**, encouragées par les libéralités de Mme Secrestat, continuent sous l'habile direction de M. Charles Durand. Elles ont amené, en 1913, la découverte sur toute sa longueur de l'aqueduc qui, de Grand-Font, amenait les eaux à la ville, et la reconnaissance d'une inflexion de la conduite principale, destinée à prendre à leur griffon même les eaux de la source de l'Amourat. L'aqueduc mis à jour sera conservé à découvert[1]. — Les Sociétés savantes du Sud-Ouest se sont réunies en **Congrès régional à Périgueux** du 29 juillet au 3 août 1913. Sous la conduite de M. le marquis de Fayolle, les congressistes ont étudié en détail les admirables restes de la muraille romaine, si intelligemment conservés dans l'enclos du couvent de Sainte-Marthe, à la rue Romaine, dans les caves de l'hôtel de Lestrade et au Château-Barrière. Au Musée du Périgord, ils ont vu les monuments extraits des fouilles. Périgueux est une des villes de France qui savent le mieux soigner leur trésor archéologique. Dans ce Congrès, la préhistoire ne pouvait être oubliée : M. le Dr Capitan a fait une conférence sur les récentes découvertes en Périgord, et les congressistes ont visité Font-de-Gaume, sous la conduite de M. Peyrony[2].

**Les Fouilles de Sos**, entreprises par la Société des sciences, lettres et arts d'Agen, sont aussi continuées méthodiquement. Sur le plateau de Loustalet, au nord de la ville principale, M. Barthalès a découvert une piscine de 7 mètres de long sur 3m40 de large et des restes de murs sur une surface d'environ 40 ares. Il pense qu'on est en présence d'un établissement public, qui se trouvait sur l'emplacement de la *Mutatio Scitio*, à la jonction des voies Antonine et Ténarèse. « Du reste, ajoute-t-il, tout ce plateau de Loustalet, à droite et à gauche de la ligne du tramway, est couvert de ruines. Il n'y a qu'à gratter le sol pour trouver des débris antiques[3]. » M. Charles Bastard a étudié les tranchées au point de vue stratigraphique. Il a reconnu trois couches archéologiques : à — 3m50, une couche de 1m à 1m70 d'épaisseur, renfermant de la poterie noire lisse, mince, et de la poterie noire très grossière, faite à la main et mal cuite ; au-dessus, une couche de 0m60 à 1m20, renfermant de la poterie micacée, de la pote-

1. Communication de M. Ch. Durand à la Société historique et archéologique du Périgord, séance du 27 mai 1913 (cf. *Bulletin* de cette Société, 1913, p. 239-241).

2. *Union des Sociétés savantes du Sud-Ouest. Ve Congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie historique, tenu à Périgueux du 29 juillet au 3 août 1913, sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie.* Périgueux, imp. Ribes, 1913, in-8°.

3. Communication de M. Barthalès, 20 août 1913 (*Rev. de l'Agenais*, 1913, p. 472-473).

rie noire apode à couverte et quelques poteries noires plus grossières; au-dessus encore, une couche gallo-romaine, de 0m40 à 0m60, riche en débris de mosaïques, en objets de bronze, en poteries à texture micacée, avec quelques poteries noires à couverte, enfin en poteries rouges sigillées, décorées de personnages, d'animaux, de plantes. Ces dernières proviennent des fabriques de Montans et de la Graufesenque, signalées par M. Déchelette (cf. *Revue*, 1903, p. 37-78). Cette provenance est confirmée par le nom du potier Salvi, relevé déjà par M. Lacroix sur des poteries provenant de l'oppidum de Montans[1].

A Cours, canton de Prayssas (Lot-et-Garonne), M. l'abbé Marboutin a signalé une **statuette en bronze de Mercure**, découverte vers 1908. Le buste du dieu est en partie couvert d'une courte chlamyde agrafée sur l'épaule droite et s'enroulant autour du poignet gauche. Les pieds sont munis d'ailes. Les mains sont brisées; la droite devait tenir la bourse. Cette jolie statuette, écrit à l'auteur M. Héron de Villefosse, « n'a rien de la vulgarité d'un trop grand nombre de Mercures gallo-romains ». M. l'abbé Marboutin a reconnu des substructions antiques et des restes de deux voies romaines secondaires s'embranchant à la Paillole, aux environs de Cours[2].

A Séviac, près Montréal-du-Gers, les fouilles entreprises en 1911 par M. le Dr Lannelongue, suivies par MM. Ph. Lauzun et Mazéret, ont fait l'objet d'un rapport de M. Métivier, architecte des monuments historiques[3]. Elles ont amené la découverte d'une construction gallo-romaine du IVe siècle, peut-être une villa, dont on a reconnu deux galeries pavées de **mosaïques**. Souhaitons que l'État continue ces fouilles.

A Bordeaux, au cours des travaux de restauration du Grand-Théâtre, on a découvert, à 3m60 de profondeur, le 8 août 1913, les restes d'une élégante colonne en pierre cannelée, d'ordre corinthien. Les dimensions du chapiteau et le diamètre des tambours ont permis à M. Meaudre de Lapouyade d'affirmer qu'elle ne provient pas des Piliers de Tutelle, mais d'un édifice plus ancien, probablement du Ier siècle[4]. Je cite pour mémoire le travail, déjà signalé ici (cf. *Revue*, 1913, p. 454), de M. C. de Mensignac sur la mosaïque de Podensac découverte en 1898 et un fragment de cippe gallo-romain conservé dans une cave d'une maison du cours d'Alsace-et-Lorraine à Bordeaux, et décrit par M. Marcel Charrol[5].

Paul COURTEAULT.

1. Charles Bastard, *Fouilles de Sos (1911-1912). Poteries* (*Revue de l'Agenais*, 1913, p. 308-310).

2. R. Marboutin, *Une statuette en bronze de Mercure, trouvée à Cours, canton de Prayssas* (*ibid.*, 1913, p. 189-192).

3. Publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 1913, p. 146-149.

4. Meaudre de Lapouyade, *Découverte d'une colonne de l'époque romaine* (*Revue historique de Bordeaux*, 1913, p. 300-302).

5. *Société archéologique de Bordeaux*, t. XXXIII, 1911, p. 127-131.

LES

# PRÉTENDUS FOURS DE BOULANGERS GALLO-ROMAINS

## D'ALÉSIA

---

Dans le dernier numéro de la *Revue archéologique* (nov.-déc. 1913), M. Espérandieu a publié un article, intitulé « *Les fours de boulangers gallo-romains d'Alesia* »[1], où il tente de démontrer que le monument si curieux, découvert au lieu dit En Surelot par M. V. Pernet, n'est point, comme nous l'avons dit, un sanctuaire et n'a rien de commun avec les dolmens, mais qu'il faut y voir simplement un four de boulanger gallo-romain. Il attribue le même caractère à deux autres constructions, dont l'une a été déblayée par M. V. Pernet, dans le voisinage immédiat de la précédente, et dont l'autre a été mise au jour par lui-même avec l'active collaboration de M. le docteur Épery. — Nous nous occuperons ici de la mieux conservée des deux constructions trouvées par M. V. Pernet, la seule dont les principaux éléments soient demeurés en place.

Rappelons en quoi consiste cette construction : « Pour bien en comprendre le sens et la portée, avons-nous écrit ici même[2], il faut dédoubler cet édifice, séparer par la pensée les deux éléments dont il se compose.

» C'est d'abord un bâtiment gallo-romain, formé d'une salle rectangulaire mesurant 17 mètres de long sur $5^{m}10$ de large et communiquant à son extrémité méridionale avec une salle beaucoup plus petite, dont les dimensions ne dépassent pas $2^{m}80$ dans un sens et $1^{m}70$ dans l'autre. Cette seconde salle, à laquelle on accédait de la première par une baie cintrée de 1 mètre de large, jouait sans doute le rôle d'une *cella* ou chapelle.....

» Mais, d'autre part, à l'intérieur de cet édifice, on a trouvé encore en place un dolmen, ou du moins une disposition des plus curieuses, à laquelle il est bien difficile de ne pas reconnaître le caractère dolménique. Sous une dalle de pierre brute ou à peine dégrossie, de forme demi-circulaire, mesurant 2 mètres de diamètre, et soutenue par trois autres pierres également brutes ou à peine dégrossies posées de

1. P. 353-358.
2. T. XV, p. 53.

champ, s'ouvre une fosse rectangulaire, longue de 2m 60, large au fond de 0m 95, profonde de 0m 80, dont toutes les parois sont faites de pierres plates posées de champ. En avant de cette fosse et au nord, sur une longueur de près de 3 mètres se voient sur le sol de la grande salle rectangulaire des dalles presque brutes, d'une largeur moyenne de 2m 25. Il est évident que nous sommes ici en présence d'un monument mégalithique, de dimensions sans doute plus restreintes que les grands mégalithes de la Bretagne, mais de caractère certainement préromain. »

Pour M. Espérandieu, la dalle demi-circulaire de pierre à peine dégrossie représente la sole du four, « qui ne touchait pas au pourtour de la voûte... et qui était recouverte, au moins dans certains cas, d'une couche de béton »[1]. Quant à la fosse rectangulaire, située au-dessous de la dalle de pierre, elle représente à ses yeux le foyer du four. « On plaçait le combustible non pas dans le four, mais sous la sole, qui de cette manière était chauffée à la façon des hypocaustes[2]. »

Par conséquent, l'idée fondamentale de M. Espérandieu, c'est que l'on se trouve ici en présence d'un four de boulanger à foyer extérieur. C'est là une idée fausse et nous voulons l'établir : 1° en recherchant si de tels fours ont jamais existé dans l'Antiquité; 2° en montrant que, par sa disposition même, la construction envisagée n'a jamais pu être utilisée comme four de boulanger; 3° en montrant que M. Espérandieu n'a tenu aucun compte des trouvailles et des observations faites soit dans la construction elle-même, soit tout autour d'elle.

1° Les seuls fours de boulangers antiques connus directement datent de l'époque romaine. Des uns nous possédons seulement l'image, représentée sur le tombeau du boulanger romain Eurysacès, sur un sarcophage de la Villa Médicis, sur un bas-relief du Musée de Latran[3]. Les autres, encore en place, peuvent être examinés dans plusieurs maisons de Pompéi, en particulier dans les maisons dites de Salluste, de Pansa, du Labyrinthe et dans la plus importante des boulangeries pompéiennes aujourd'hui connues[4]. Dans aucun de ces fours, il n'y a la moindre trace de foyer extérieur. Ce sont tous des fours chauffés intérieurement.

Les fours grecs ne sont connus que par des figurines de terre cuite représentant soit une boulangerie, soit un cuisinier préparant quelque

1. P. 353.
2. P. 354.
3. M. Besnier, art. *Pistor, Pistrina*, dans le *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines* de Daremberg, Saglio et Pottier, t. IV, p. 494 et suiv., fig. 5692, 5698; cf. O. Jahn, *Annali dell' Instit.*, X, p. 231 et suiv.; *Monumenti inediti dell' Instit.*, II, pl. LVIII.
4. Overbeck-Mau, *Pompéi*, 4e éd., pp. 301, 328 et suiv., 342 et suiv., 388 et suiv.

pâtisserie. Dans une de ces figurines, M. Sérand, auteur d'une intéressante étude sur *Le Pain*[1], a cru reconnaître un four chauffé par dessous. « L'ouverture du foyer était latérale, écrit-il, et le combustible chauffait le four par le dessous. Un rebord à l'extrémité de la sole, qui s'étendait seulement sur la moitié de la profondeur du four, avait pour objet de retenir les gâteaux et de les empêcher de tomber dans le foyer et aussi de guider les flammes et la fumée, qui s'échappaient par une cheminée pratiquée à la partie supérieure de la voûte[2]. » M. Sérand donne une coupe du four que représente cette figurine. Un examen attentif de ce petit monument, qui se trouve au Louvre, nous a d'abord révélé plusieurs inexactitudes dans la description et le dessin qu'en donne M. Sérand. Il n'y a dans la voûte aucun orifice par où la flamme et la fumée puissent s'échapper[3]; le four est largement ouvert en avant, sans aucun indice d'une fermeture quelconque; le personnage qui surveille la cuisson des deux plats ou galettes déposés sur la sole, n'est pas un boulanger enfournant son pain, mais un pâtissier qui prépare des gâteaux sur un fourneau ou un four de campagne.

Par conséquent, dans l'Antiquité, d'après les documents explicites aujourd'hui connus, il n'y avait, comme fours de boulanger, que *des fours se chauffant intérieurement*. Mais, peut-on nous répondre, c'est là un argument purement négatif. Une découverte nouvelle ne saurait être contestée uniquement parce qu'elle est nouvelle. D'accord. Nous ferons observer toutefois que, si les boulangers gallo-romains s'étaient servis de fours à foyer extérieur, il serait bien extraordinaire que toute trace de tels fours eût complètement disparu de l'usage depuis la fin du monde antique jusqu'au début du XIX^e^ siècle. Or, tous les techniciens qui se sont occupés de l'histoire de la boulangerie, sans exception, affirment que les fours de boulanger à foyer extérieur n'ont été imaginés qu'à la fin du XVIII^e^ et au début du XIX^e^ siècle, à l'époque où le chauffage par la houille et le coke se répandait de plus en plus. La houille, qui a besoin pour brûler d'une grande quantité d'air, ne donnait que de mauvais résultats dans l'intérieur des fours. Comme c'est en Angleterre et en Écosse que la houille et le coke furent employés le plus tôt, c'est là également que furent inventés les premiers types de fours à foyer extérieur. Or, aucun de ces types n'est plus ancien que la fin du XVIII^e^ siècle[4].

1. Paris, 1910.
2. *Op. cit.*, p. 145.
3. Cette figurine a été publiée par M. Heuzey, *Les figurines antiques de terre cuite du Musée du Louvre*, Paris, 1883, p. 22, pl. 39, 1. Voici comment M. Heuzey la décrit: « Tel est ce pâtissier, *placountopoios*..., assis sur une souche, penché vers son four, il est garanti contre le feu par une tunique longue et par un bandeau ou *mitra*. »
4. Voir, sur toutes ces questions, Em. Saillard, *Technologie agricole*, Paris, 1904, p. 343 et suiv.; *Dictionnaire encyclopédique de la boulangerie et de la pâtisserie* (collection

Résumons cette première partie de notre étude. Aucun document antique ne fait connaître des fours de boulanger à foyer extérieur, ne fait même la moindre allusion à des fours de ce type; aucune trace de fours ainsi disposés ne se laisse surprendre pendant le Moyen

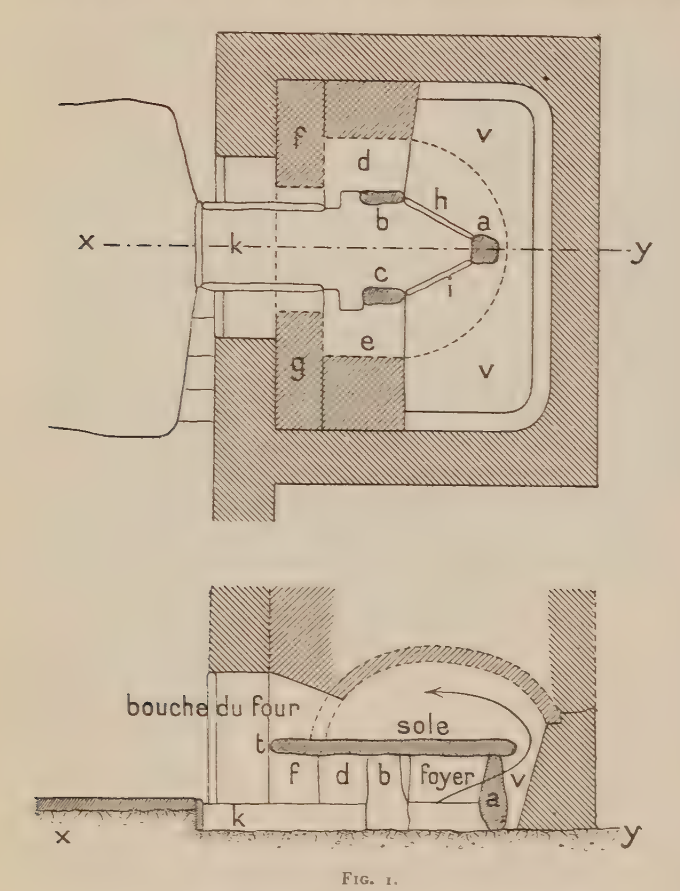



Fig. 1.

Reproduction du plan et de la coupe de M. Espérandieu.

Age; les premiers modèles de fours de boulanger à foyer extérieur ne sont pas antérieurs au XIX^e^ siècle et leur invention s'explique par des conditions nouvelles de chauffage, tout à fait inconnues des anciens, nous voulons dire par l'usage de la houille et du coke.

des Dictionnaires Jouvet), s. v. Four; Sérand, *Le pain*, Paris, 1910, p. 145; E. Favrais, *Manuel du Boulanger*, p. 45, pp. 68 et 70.

2° Au début de cette seconde partie, nous sommes obligés de relever plusieurs erreurs de détail commises par M. Espérandieu dans sa description de ce prétendu « four de boulanger ». Dans une note, M. Espérandieu a écrit : « La figure 1 (c'est également notre fig. 1) reproduit du reste à peu près le plan [de la construction]. Je dis à peu

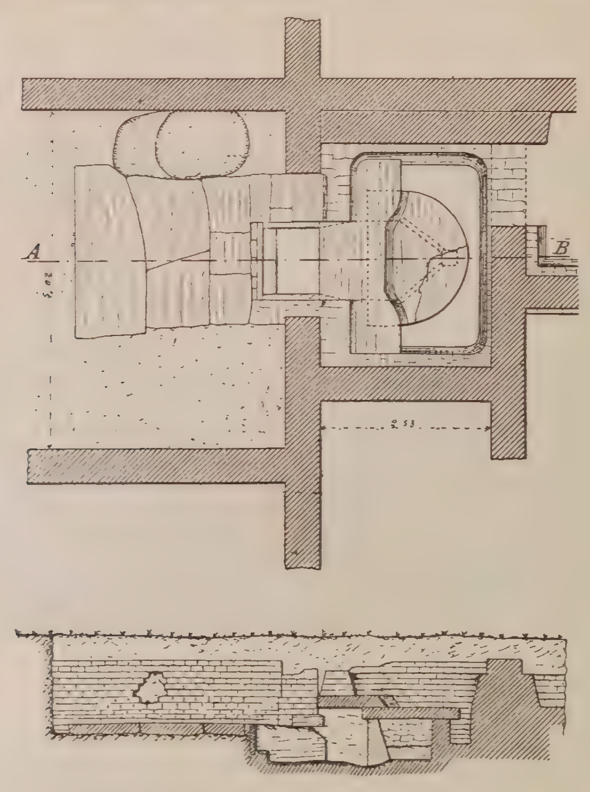



Fig. 2.

**Plan et coupe établis d'après les mesures prises sur place par MM. Fornerot.**

près, *parce que ce plan a dû être fait de mémoire.* » C'est donc à l'aide d'un plan fait de mémoire que M. Espérandieu a critiqué et contesté les études antérieures faites sur place, après de longues et minutieuses observations. Soit. Il ne nous convient pas d'insister longuement sur une telle méthode. Mais elle explique toutes les inexactitudes.

*A*) Ce que M. Espérandieu considère comme la sole du four et ce qu'il représente dans sa figure 1 (coupe) comme une seule

et même surface plate s'étendant à un seul et même niveau d'un bout à l'autre de la construction n'existe pas ainsi dans la réalité. Il y a, en fait, d'une part, à l'intérieur de la *cella*, une dalle demi-circulaire; d'autre part, empiétant sur l'extrémité de cette dalle et placé à un niveau supérieur, un seuil également en pierre; cette disposition est très visible sur la figure 2 de M. Espérandieu (sur nos figures 2, 3, 4). La coupe que M. Espérandieu donne dans sa figure 1 est fausse.

*B)* M. Espérandieu croit que la dalle, dans laquelle il voit la sole du



Fig. 3.
**La dalle dolménique en place, vue de l'est.**

four, était recouverte d'une couche de béton et que le ressaut si nettement indiqué sur nos figures 3 et 4 vient de l'arrachement de cette couche; seconde erreur. Il n'y a pas là une couche de béton, dont la plus grande partie aurait disparu. Il y a une seconde dalle rectangulaire, formant seuil entre deux pièces différentes et dont la tranche visible au-dessus de la dalle demi-circulaire a été revêtue extérieurement du même ciment rougeâtre qui recouvrait également les parois de la *cella*. La présence de ce ciment sur la tranche du seuil prouve que, dans l'Antiquité, comme actuellement, toute la partie demi-circulaire de la grande dalle se présentait sans couche de béton. Il ne reste, d'ailleurs, aucune trace d'un tel béton sur la pierre elle-même.

*C)* M. Espérandieu écrit encore : « La sole débordait un peu du côté de la bouche, de manière à former au-dessus du foyer, comme une

sorte de tablette qui permettait au boulanger de déposer ses outils. » Il n'y a rien de tel dans la réalité. D'abord, comme nous venons de l'indiquer, la pierre, que M. Espérandieu prend pour la sole du four, n'est point la même que celle qui forme le seuil entre la *cella* et la grande salle de 17 mètres qui s'étend au nord de la *cella*. En second lieu, ce seuil, parfaitement rectiligne, ne se continue en avant par rien qui de près ou de loin ressemble à une tablette. Enfin, bien loin qu'une tablette de ce genre existe au-dessus du foyer, c'est au contraire

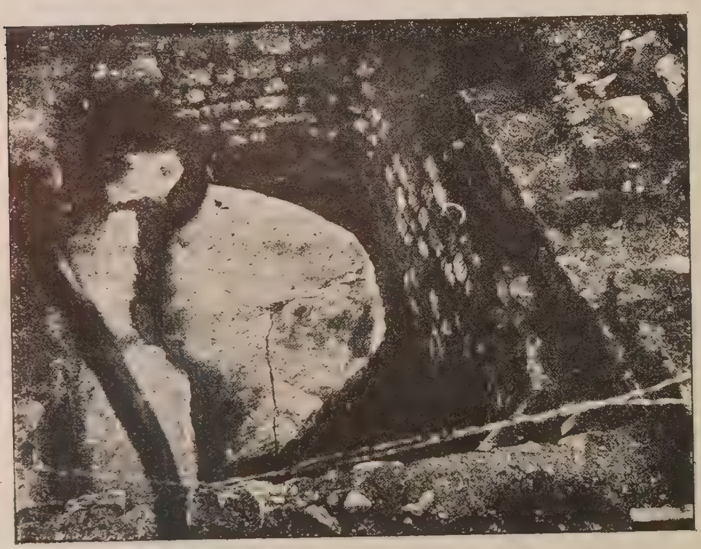


Fig. 4.

La dalle dolménique en place, vue de l'ouest.

la fosse, dans laquelle se serait trouvé le foyer du four, qui déborde en avant du seuil de près de $0^{m}50$.

*D)* C'est encore une erreur que de considérer uniquement la partie de la fosse située sous la dalle demi-circulaire comme étant le foyer, tandis que la partie antérieure de cette même fosse, n'aurait point fait partie du foyer. En réalité, les pierres plates posées de champ qui encadrent cette partie de la fosse sont calcinées tout autant que celles qui encadrent l'autre extrémité et on n'a pas moins trouvé de cendres là que dans le reste de la fosse. Par conséquent, la coupe de la fig. 1, où le mot *foyer* est inscrit seulement au-dessus de l'extrémité de la fosse, est en contradiction avec les observations faites sur place et les interprète inexactement.

*E)* Enfin, M. Espérandieu complète de la manière la plus arbitraire la coupe qu'il donne de ce prétendu « four de boulanger ». Aucune trace, aucun débris ne justifie sa restauration de la voûte surbaissée, pas davantage sa représentation des murs antérieurs qui auraient fermé au nord une chambre de chaleur enveloppant la calotte du four.

C'est donc sur des données en grande partie inexactes qu'est fondée la thèse de M. Espérandieu. Essayons néanmoins de la mettre à l'épreuve de la réalité pratique. Admettons que ce four de boulanger ait été disposé comme l'affirme M. Espérandieu, que la sole en ait été recouverte d'une voûte surbaissée, que la chaleur obtenue par la combustion du bois placé dans la fosse rectangulaire ait été suffisante pour la cuisson du pain[1]. Il n'en reste pas moins que l'hypothèse de M. Espérandieu se heurte à de réelles impossibilités. D'abord, le boulanger ne pouvait pas se tenir debout en face de la bouche du four; à l'endroit précis, en effet, où ses pieds auraient dû poser sur le sol, se trouve l'orifice de la fosse rectangulaire. M. Espérandieu semble avoir prévu l'objection, puisqu'il suppose que le boulanger, aussi bien pour alimenter le feu que pour faire cuire ou retirer le pain, descendait au niveau du foyer dans la fosse. Cette observation ne fait qu'accentuer l'erreur. En effet, cette fosse est profonde de 0m80 au-dessous du sol antique, et le niveau supérieur du sol domine lui-même le sol antique de plus de 0m20. Dans la position que lui assigne M. Espérandieu, le boulanger aurait été placé trop bas, par rapport au niveau supposé de la bouche du four, pour manier commodément ses outils. De plus, les traces de feu laissées sur les parois de la fosse rectangulaire attestent que la combustion ne se produisait pas moins dans la partie antérieure que dans le reste de la fosse. On ne voit guère comment, dans ces conditions, le boulanger pouvait se tenir au niveau du foyer : il aurait eu les pieds dans le feu. Enfin, puisque la prétendue sole se trouve en contre-bas de 0m20 environ par rapport à la dalle, qui donne, dans le système de M. Espérandieu, le niveau inférieur de la bouche du foyer, il était impossible au boulanger de disposer, à l'aide de sa longue palette, les pains sur la partie la plus reculée de la sole. On ne connaît pas, et nous ne croyons pas qu'on ait jamais imaginé un four où le fond de la sole se trouve en contre-bas de la partie antérieure.

3° Mais M. Espérandieu ne se contente pas d'apporter à l'appui de sa thèse des observations inexactes, il nous paraît commettre encore

1. En réalité, cette hypothèse est presque inadmissible. La dalle demi-circulaire, qui aurait formé la sole du prétendu four, est épaisse de 0m25 ; sa face inférieure ne porte point les traces de feu qui se remarquent sur les pierres de support et sur les parois de la fosse. A plus forte raison, la face supérieure ne pouvait-elle à aucun degré être suffisamment chauffée pour la cuisson du pain.

une faute de méthode. Il isole complètement ce prétendu four de boulanger du vaste ensemble dont il n'est qu'une partie; il ne tient aucun compte des découvertes qui ont été faites dans la construction elle-même. Il laisse ainsi volontairement de côté plusieurs données du problème.

Si la construction étudiée ici avait été vraiment un four, elle eût été isolée, comme le four représenté sur le tombeau d'Eurysacès, ou bien elle aurait fait partie d'une habitation composée, comme à Pompéi, de pièces nombreuses et relativement petites. Or, ce n'est pas le cas. La pièce, à l'intérieur de laquelle se trouve la plus grande partie de l'ensemble formé par la dalle demi-circulaire, ses supports en pierre et la fosse, pièce que nous avons appelée la *cella*, se trouve à l'extrémité sud d'une construction très allongée, dont la partie principale consiste en une salle longue de 17 mètres et large de 5m 10. Dans le voisinage immédiat de cette *cella*, se trouvent une seconde *cella* analogue, de même type, mais moins bien conservée, et une pièce de forme rectangulaire, dans le sol de laquelle M. V. Pernet a découvert une excavation profonde, remplie de cendres et d'ossements d'animaux, en particulier d'animaux de race ovine, chèvres ou moutons; au milieu de ces débris, M. Pernet a recueilli des fragments de vases en terre cuite et d'objets en bronze. La forme de cette excavation et la nature des objets qui en ont été extraits permettent d'y voir une sorte de *favissa*, tandis qu'on ne comprendrait guère que des ossements d'animaux aient été accumulés tout près d'un four de boulanger.

En outre, dans le sol même de la grande pièce de 17 mètres de long, et immédiatement en avant de la *cella*, se trouvent encastrées plusieurs dalles de pierre brute[1], dont la présence ne s'explique nullement dans l'hypothèse d'un four de boulanger et qui forment pourtant corps avec la fosse rectangulaire et la dalle qui s'étend au-dessus.

De tout cela il n'est pas fait le moindre état dans l'article de M. Espérandieu. A le lire, on croirait que le prétendu « four de boulanger » est une construction indépendante. Ainsi se trouve dissimulé tout un aspect du problème à résoudre.

Plus grave encore peut-être est le silence obstiné que M. Espérandieu garde en ce qui concerne les découvertes d'objets mobiliers faites autour de la fosse et sous la dalle demi-circulaire. C'est là, en effet, dans l'angle sud-est de la *cella*, qu'ont été recueillis une tête en bronze de Junon, œuvre grecque du IVe siècle avant J.-C., un buste de Gallo-Romaine en bronze, qui date sans doute du temps de Claude ou de Néron, une jambe d'adolescent demi-grandeur nature, également en bronze et d'un style charmant[2]. Hors de la *cella*, dans la grande salle

1. Voir plus haut, p. 222.
2. La tête de Junon et le buste de Gallo-Romaine ont été étudiés par nous dans un article des *Monuments Piot*, t. XXI, p. 73 et suiv. (pl. VI-VIII).

de 17 mètres, on a de même recueilli un morceau de draperie en bronze, fragment d'une statue de grandeur naturelle. La présence de ces objets de bronze dans la *cella* ou dans son voisinage s'explique aisément, si ce sont des ex-voto et si l'édifice dans lequel on les a trouvés est un sanctuaire. Elle devient inexplicable si cette construction est un four de boulanger. Suffit-il de prétendre qu'on est venu les apporter là pour les cacher? Un tel argument serait valable s'il était d'abord prouvé formellement que la construction était, en effet, un four de boulanger. Mais, comme tel n'est pas le cas, la présence de ces bronzes doit au contraire aider à déterminer le véritable caractère de la construction où ils ont été recueillis.

De même, M. Espérandieu semble n'avoir pas lu ou n'avoir pas voulu retenir les lignes suivantes de notre article de la *Revue des Études préhistoriques* : « Ajoutons que plusieurs monnaies romaines ont été trouvées sous le dolmen ou autour de lui : elles s'échelonnent, au point de vue chronologique, depuis l'époque d'Auguste jusqu'au règne d'Alexandre Sévère, c'est-à-dire sur une période de deux siècles et demi[1]. » La description détaillée de ces monnaies se trouve dans notre *Rapport général sur les fouilles d'Alésia en 1912*, rapport que contiendra le dernier fascicule du *Bulletin archéologique du Comité* de 1913. Cela seul suffit à montrer combien M. Espérandieu se trompe lorsqu'il écrit, à la fin de son article : « Les fours rencontrés par la Société des Sciences de Semur sont de basse époque. » Non. La construction, dans laquelle M. Espérandieu veut, contre toute évidence, voir un four de boulanger, date, en ce qui regarde les murs extérieurs, du Ier siècle de l'Empire, et nous persistons à croire que l'ensemble formé par la fosse rectangulaire, la dalle demi-circulaire et ses supports de pierre brute, enfin le pavement en dalles grossières qui précède l'une et l'autre, nous reporte à une époque préromaine.

Telles sont les observations que nous a inspirées la lecture de l'article de M. Espérandieu. Nous ne prétendons certes pas qu'il n'y ait aucune objection à faire, aucune critique à adresser aux conclusions que nous avons cru devoir tirer des découvertes de M. V. Pernet. Nous ne fuyons pas la discussion : nous la sollicitons, au contraire, mais à la condition qu'on tienne compte, sans inexactitude, restriction ni choix arbitraire, de tous les éléments du problème posé.

J. TOUTAIN.

1. Tome I.

# CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

**Un brasseur de Trèves.** — Finke. *R.-G. Korr.*, 1913, p. 74 : inscription de Trèves :

*An* TONIVS
CAPVRILLVS
CERVESAR
CIE . . . . .

**Hauts lieux d'Auvergne.** — M. Pagès-Allary continue ses fouilles si consciencieuses, si fructueuses dans les *oppida* (et peut-être surtout habitats, hauts lieux habités) de la région de Murat. Il y a trouvé un nombre incalculable d'objets où toutes les époques se brouillent (même à Chastel) : si bien que toute stratigraphie est impossible. M. Pagès-Allary l'avoue avec une franchise que les fouilleurs théoriciens devraient imiter : il déclare même que la nature, après éboulis, *a restratifié faussement* les époques dans les cases en contre-bas. Voilà qui réjouirait le cœur de notre ami Bérard. Mais il y a, parmi les objets anciens, des pièces de fer des temps de La Tène qui paraissent curieuses. — J. Pagès-Allary, *Fouilles aux environs de Murat, Cantal*, IVe série, 1909-1912, Le Mans, 1913, in-8° de 63 p. Extrait de la *Société Préhistorique de France*.

**Amas de cendres et exploitation de sel.** — On avait vu dans les cendres de Nalliers (près de Luçon) des débris de fabrication de savon ou de potasse. M. Chauvet avait pensé à des exploitations de marais salants. M. Déchelette lui écrit à ce propos : « ... Ce que vous me dites de votre opinion sur les amas de cendre de Nalliers m'intéresse d'autant plus que j'ai eu moi-même la même idée au sujet de ce gisement. Il y a trois mois, j'en ai écrit à M. Reginald Smith, du Musée Britannique, pour lui signaler la similitude de ces trouvailles avec celles de Red Hills (Essex), exploitées par les archéologues anglais. J'ajoutais qu'à mon avis, à Nalliers, comme à Red Hills, il s'agissait d'exploitations de sel et de salaisons (de part et d'autre, abondance considérable d'os d'animaux domestiques). M. Smith m'a répondu qu'il partageait lui aussi ce sentiment : il m'a envoyé les derniers travaux sur les Red Hills. Je vous les fais suivre en communication... [1]. Les

1. *Report of the Red Hills exploration Committee, 1906-7*. Read at a Meeting of the Society of Antiquaries of London... 1908.... by Francis-W. Reader, esq. Supports en terre cuite à comparer à ceux trouvés à Nalliers, fig. 12 à 18.

archéologues anglais, eux aussi, comme M. Louis de Fleury, ont pensé aux savons, à cause de Pline, mais ces exploitations sont évidemment trop importantes pour des savonneries ; et puis, il y a la ressemblance des récipients et supports d'argile avec ceux de la Lorraine. D'ailleurs, on a aussi suggéré, pour les Red Hills, l'hypothèse d'appareils à recueillir le sel. » — Chauvet, *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1913, p. 108.

**Saint Nitor.** — Ce saint, qu'on a essayé d'introduire dans l'hagiographie provençale [je me rappelle à ce sujet les colères d'Albanès, qui en connaissait bien l'origine] est simplement le produit d'une erreur d'interprétation épigraphique. On avait vu un nom de personne où il y avait le substantif *nitor*, dans l'inscription du Puy-Sainte-Réparade :

> *custos cel*] ORVM PETR*us* ET NITOR ELOQIOR*um*
> *Virginis esse pote*]ST MIS*er*IS SPES. Etc.

Inscription du début du XIII^e siècle. — Raoul Busquet [archiviste des Bouches-du-Rhône], *L'Inscription de la Chapelle Sainte-Réparade*, 1912, extrait des *Annales de Provence.*

**Têtes coupées et trophées.** — De M. Adolphe Reinach : 1° *Les têtes coupées et les trophées en Gaule,* extrait de la *Revue Celtique*, 1913, in-8° de 62 pages ; 2° *Les trophées et les origines religieuses de la guerre,* extrait de la *Revue d'Ethnographie*, 1913, in-4° de 28 pages ; 3° *Les têtes coupées d'Alise et Hercule à Alésia*, fascicule 3 de la *Bibliothèque Pro Alesia* [alors la revue *Pro Alesia* a été remplacée par cette Bibliothèque ? l'idée n'est point heureuse. On eût pu, en organisant le *Pro Alesia* comme *Pro Aventico*, en y relatant *tout* ce qui se trouvait au Mont-Auxois, en faire un merveilleux organe de « fouilles archéologiques » ; cf. *Revue*, 1912, p. 87], 1913 ?, in-8° de 20 pages. — M. Adolphe Reinach développe dans ces articles, avec un luxe extraordinaire de connaissances ethnologiques, ses idées sur l'origine des trophées, le rituel de la guerre, l'importance des têtes coupées comme talisman, le rapport possible de ces têtes avec les masques de l'art gallo-romain, idées justes, auxquelles nos lecteurs sont déjà préparés (cf. *Revue*, 1902, p. 62-3 ; 1903, p. 298-302 ; 1904, p. 47-62).

**A Roussillon.** — Salomon Reinach, *L'Hermaphrodite de Ruscino*, *Revue arch.*, 1913. Remarquez le bonnet conique qui orne sa coiffure. Je me demande, vu que nous sommes chez des Ibères, s'il n'y a pas là un souvenir du στυλίσκος, de leur coiffure féminine (Strabon, III, 4, 17). La pièce est d'ailleurs classique, et contemporaine d'Auguste.

**Age du bronze.** — C. Coffey, *The bronze age in Ireland*, in-8° de 120 pages, Dublin, 1914. Nous en reparlerons.

**Pythéas.** — Le travail de M. Const. Sphyris (Σφύρης, Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν ἀνακαλύψεων, Πυθέας ὁ Μασσαλιώτης, Athènes, 1912,

in-8° de 134 pages), n'est pas mal fait, présente une bibliographie assez riche, quoique mêlée et incomplète, cherche à se rendre compte (un peu trop) des lieux d'ancrage de Pythéas, place à tort Thulé en Islande, admire Pythéas, fait preuve de bonne volonté et d'inexpérience. Je remercie M. Besnier de me l'avoir signalé.

**César.** — Ad. von Mess, *Cæsar*, Leipzig, Dietrich, 1913.

**Fines déifiées.** — Inscription de Bizanet (Aude), publiée par M. Rouzaud, *Comptes rendus, Ac. des Inscr.*, nov. 1913, p. 661. Rapprochée par M. Rouzaud de *Finibus et Genio Loci* (XIII, 7732). S'agit-il des *fines* d'un *pagus* ou d'un domaine? Bizanet n'est certainement pas à une limite de *civitas*. — Cf. *Mercurio Finitimo*, XII, 75. Le sacrifice aux *fines* pouvait d'ailleurs se faire ailleurs qu'aux limites : *Plurimis locis terminos sacrificales* [cette inscription est bien sur un *terminus sacrificalis*], *non in fine possunt, sed ubi illud sacrificii potius oportunitas suadet* (Frontin, p. 43).

M·ATILIVS
LABEO·V·S
*l.*M·FINIBVS

**Maia et Rosmerta.** — M. Salomon Reinach (*Revue arch.*, 1913, II, p. 333-4), se demande si *Rosmerta*, au lieu d'être l'épouse de Mercure, ne serait pas sa mère? et si, par là, elle n'aurait pas été identifiée avec *Maia*? Je suis tout à fait de l'avis de M. Reinach : « mère de Teutatès et peut-être aussi son épouse », ai-je souvent dit de *Rosmerta, Maia*, et autres noms ou interprétations de la déesse féminine gauloise. J'ajoute qu'il doit s'agir là-dedans de quelque transformation de la Terre-Mère, et que la Maia *Maiiabus* = *Matronis? Corpus*, XIII, 4303, comme le Mercure gaulois, ont dû présenter un caractère chthonien.

**Germains et Indogermains.** — Cf. *Revue*, 1913, p. 185. M. Feist consacre un petit volume chez Niemeyer, à Halle (*Indogermanen und Germanen*, 1914, in-8° de 76 pages), à sa fameuse thèse : les Germains, *race* établie en Allemagne dès les plus anciens temps néolithiques, race non indo-européenne, mais indo-européanisée, à l'époque protohistorique, non pas par les Celtes, mais par une nation indo-européenne aujourd'hui oubliée, cela vers 1000-500. Faut-il penser aux Cimmériens d'Homère, dit M. Feist (*Od.*, XI, 14-19), chassés du sud de la Russie au VII<sup></sup>e siècle par les Scythes? Aux Illyriens? On ne sait. Et puis, vers 500, seraient venus les Celtes. Et puis, vers 300, les Germains seraient arrivés enfin à l'indépendance. Rien de tout cela n'est impossible; mais j'incline toujours à croire que la nation qui a indo-européanisé les Germains est celle des Italo-Celtes.

**Transformations de l'art préhistorique.** — Il y a, condensées en formules claires et fortes, de très remarquables conclusions sur l'art préhistorique dans l'article de M. Hoernes : *Les âges et les régions de l'art préhistorique en Europe* (*C. R. de la XIVe session, Congrès International d'Anthr. et d'Arch. préhist.*, Genève, 1912, in-8° de 14 pages). A propos de l'art quaternaire : « N'est-il pas étonnant de voir ces

artistes habiles se tenir, pendant des milliers d'années, dans les étroites limites de l'iconographie animale et s'abstenir de tout effort de groupement, ne figurant pas une seule scène de chasse? » — M. Hoernes insiste sur les rapports de la vie agricole et le caractère de l'art néolithique : cf. p. 43 : « domestiqué par le règlement sévère de l'agriculture ».

**Le Manuel de M. Déchelette.** — Voyez un long et substantiel article de M. Besnier. *Revue des Questions historiques*, janvier 1914. M. Besnier y examine le débat entre M. Déchelette et moi sur les origines des Celtes (cf. *Revue*, 1910, p. 302). De ce que la civilisation dite de Hallstatt (IXe-VIe s.) se rencontre en Bourgogne et en Autriche, je ne vois pas en quoi elle est celtique. Entendons-nous sur les mots. J'appelle Celtes un empire formé par une troupe dite de Celtes au VIe siècle et étendu au IVe en Italie et sur le Danube. En quoi cela empêche-t-il qu'aux IXe-VIIe siècles une même civilisation ait recouvert tous ces pays ? Clovis a conquis l'Aquitaine et l'a soumise au nom franc, au Ve siècle : cela n'empêche que l'Aquitaine au IIIe siècle avait la même civilisation que la Belgique et que ni l'une ni l'autre n'appartenaient alors au nom franc. Il ne faut pas, sous des noms nationaux, subsumer rétrospectivement, comme disent les philosophes, des concepts archéologiques.

**Uxellodunum.** — La bataille continue, et je crois bien qu'elle a commencé sous les premiers Capétiens. A quand le millénaire de la question d'Uxellodunum? Cf. *Le Corrézien* des 15 et 27 janvier, *La Dépêche* du 3 février 1914, etc. — On a proposé de réunir un Congrès. Je ne crois pas à l'efficacité des palabres, la maladie collective du XXe siècle, et je suis sûr qu'on y perdra beaucoup de temps sans aucun profit. Il y a, dans cette question, une antinomie insoluble : le récit, qui convient à certains sites, et à aucun mieux qu'au puy d'Issolu ; les constatations topographiques de deux passages, qui conviennent à d'autres sites et répondent fort mal à celui d'Issolu. Cent personnes discuteront dix heures là-dessus qu'on ne changera rien à la chose. Les manuscrits de César ne donnent rien ; c'est peine perdue que d'y regarder. J'ai bien peur que les fouilles ne donnent rien non plus : il est bien rare qu'une fouille ait apporté un argument à un fait historique. Les chartes du Moyen-Age ne donneront rien : les érudits de ce temps avaient lu César et plaçaient *Uxellodunum* où cela leur plaisait. Est-ce qu'un copiste de César n'a pas mis *Gorgobina* à Sancerre ? — Alors ?... il faut se résigner à ne pas affirmer catégoriquement et à savoir se taire et attendre.

**Le mégalithe de Lussac.** — M. Edmond Augey (*La destination du mégalithe de Lussac près Libourne*, Bordeaux, Feret, 1913, in-8° de 7 pages) croit qu'il aurait servi de *massa ponderaria* (cf. *Revue*, 1913, p. 167). N'ayant pas vu l'objet, je ne veux pas me prononcer. J'ai été

ces derniers temps, si souvent induit en erreur par des affirmations archéologiques, que je ne veux plus parler d'un monument sans l'avoir vu, revu, et de très près. De toutes les branches de l'érudition des choses antiques, l'archéologie monumentale exige le plus la pratique du doute cartésien. Il ne faut pas plus parler d'un monument sans l'avoir vu que d'un texte sans l'avoir lu. Je ne dirai rien du mégalithe de Lussac.

**Coupe de verre** avec scènes bachiques, trouvée à Cobern sur la Moselle, conservée au Musée de Darmstadt; Anthes, *R.-G. Korr.*, 1914, 1.

**Les dérivations de la Durance.** — *Nouvelle étude des confluents de la Durance aux temps historiques* (*Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1913). M. Duprat, revenant courageusement sur une opinion antérieure (même recueil, 1907; *Revue*, 1908, p. 194[1]), ne croit plus que le cours d'eau de Saint-Gabriel (*Ernaginum*) soit la Durance ni une de ses dérivations. « Le relief s'y oppose absolument. » Mais, d'autre part, il a dû y avoir un cours d'eau à *Ernaginum* s'appelant *Durentia*, nom commun de cours d'eau dans cette région, comme Nive dans d'autres, etc. — Je voudrais avoir une carte détaillée pour être absolument sûr que *tous* les documents médiévaux mentionnant *fluvium Durantiæ* ne puissent pas s'appliquer à la Durance d'Avignon. L'inscription aujourd'hui encore à Saint-Gabriel (*C. I. L.*, XII, 982) mentionnant *nautæ Druentici* et *utricularii Ernaginenses* ne prouve pas que *Druentici* ne se rapporte pas à la Durance d'Avignon. Et d'ailleurs il est possible que des *nautæ* et des *utricularii* fussent des camionneurs entre Avignon et Arles par la voie directe Graveson et Saint-Gabriel. Dans l'ensemble d'ailleurs je félicite M. Duprat d'avoir combattu à fond cette théorie stupide des dérivations de la Durance, qui nous a fait tant de mal (cf. *Revue*, 1914, p. 64).

**Le territoire d'Arles. Enclaves de diocèses.** — Dans le même travail de M. Duprat, plein de choses utiles : « L'évêché d'Arles possédait Mollèges, enclavé dans le diocèse d'Avignon. De plus, il envoyait, à partir de Saint-Gabriel, une sorte de bras qui englobait Maillane et le Mas-Blanc, laissant Saint-Etienne et Laurade à Avignon. Or, ce singulier découpage s'explique si l'on veut bien se souvenir que Mollèges et Maillane étaient justement le point de départ de deux prises d'eaux arlésiennes à l'époque romaine. » — Allmer avait également essayé de rattacher le tracé des aqueducs de Lyon à l'extension de son diocèse (cf. *Musée*, II, p. 160-2).

**Omphalos, mediolanum.** — Sous ce titre, M. Roscher publie une très longue étude sur l'ombilic delphique et les monuments qui le

1. J'avais fait à ce propos des réserves fort nettes sur la thèse alors soutenue par M. Duprat. Et un voyage à Saint-Gabriel avait confirmé mon « hostilité » à cette « thèse de bouleversement ».

rappellent (in-4° de 142 p. et 9 pl., Leipzig, Teubner; forme le XXIX[e] vol. des *Verh. der ph.-hist. Kl. der Kœn. Sæchs. Ges. der Wiss.*). A ce propos, il montre que l'idée d'un ombilic de la terre ou des régions de la terre est générale à tous les peuples, il cite Chinois, Péruviens et autres, et il rappelle le fameux passage de Varron sur le lac de Cutilia en Sabine, *lacum, in quo fluctuetur insula, Italiæ umbilicum* (Pline, *H. nat.*, III, 105). Mais M. Roscher oublie précisément le peuple de l'Antiquité où cette notion du milieu est le mieux attestée, les Gaulois, chez lesquels on trouve *regio media totius Galliæ* (César, VI, 13, 10), et des *mediolanum*, *medionemetum* comme centres de cités ou de *pagi* ou de domaines (cf. *Revue*, 1914, p. 101), et chez lesquels également on trouve des stèles étranges, comme celle de Kermaria (*Bulletin arch.*, 1898, p. 398; sans parler de celles de l'Irlande; cf. *Revue*, 1905, p. 159), qui font songer à la pierre delphique. Les analogies entre les mondes italiotes et celtiques m'ont fait croire que l'ombilic du pays carnute devait être quelque lac, étang ou gouffre, comme ceux que l'on trouve dans la forêt d'Orléans (Domet, *Hist. de la forêt d'Orléans*, p. 120). — A la page 36, M. Roscher attaque les *panbabyloniens* qui verraient dans la croyance des peuples au nombril de la terre la preuve de l'influence des Babyloniens, qui y ont cru. Il a raison. Je me suis élevé trop souvent contre la nouvelle tendance (de faire venir les cultes occidentaux de la Chaldée) pour ne pas souscrire aux paroles de M. Roscher. Personne, dans cette *Revue*, n'est ni panbabylonien, ni panceltiste. Nous ne sommes tous que des chercheurs, et non pas des théoriciens.

**Les Druides.** — J'ai reçu, l'ayant demandé, l'article de M. le D[r] Hœfler, sur *Die Druiden der Gallier in Beziehung zur Geschichte der Heilkunde* (*Urania*, 15 juillet 1911). Il y est question de la médecine, de la chirurgie, des rites et de la cosmogonie des druides. Et cela n'est ni bon ni mauvais. — Mais il y a d'étranges renvois bibliographiques. Sur la disparition des druides, il est dit qu'elle a été *trefflich geschildert* par C. Tullian, *Nouvelles Recherches*, p. 180. Il s'agit ici de Fustel de Coulanges, *Nouvelles*, etc., édité par C. Jullian. — Je vois par ce travail que le docteur viennois Pokorny a étudié *Der Ursprung des Druidentums* dans les *Mitteilungen der Anthropologischen Ges.* de Vienne, XXXVIII, et qu'il soutient que les druides sont un emprunt fait par les Celtes aux populations non ariennes de la Bretagne. Jusqu'où ira-t-on dans l'hypertrophie de l'hypothèse? S'il y a quelque chose d'indo-européen chez les Celtes, c'est précisément le druidisme, institution d'ailleurs plutôt banale, et dont on peut trouver des images un peu partout dans le monde, même dans l'Afrique équatoriale.

Camille JULLIAN.

# BIBLIOGRAPHIE

M. Besnier, *Lexique de géographie ancienne*. Paris, Klincksieck, 1914; 1 vol. in-12 de xx-893 pages.

En rédigeant ce livre, « sorti, comme tant d'autres, de l'enseignement de M. René Cagnat au Collège de France, » M. Besnier s'est proposé avant tout de faciliter l'intelligence des auteurs anciens. Il s'agissait, non pas de cataloguer sans lacunes les noms de lieux ou de peuples qui nous sont connus, mais de choisir dans le nombre ceux que l'on peut rencontrer en lisant les classiques. Comme base de son travail, l'auteur a pris l'*Atlas antiquus* de van Kampen, édité à Gotha, chez Justus Perthes: il s'est réglé sur l'*Index nominum* qui le termine, l'a développé, et pour chacun des articles de son répertoire il renvoie aux cartes de l'ouvrage allemand.

On louera le sens pratique dont a fait preuve M. Besnier, la sobriété de sa science, l'excellent système qu'il adopte pour ses descriptions. Chacune de ses notices comprend trois parties: elle mentionne d'abord le nom ancien et son équivalent moderne; elle indique ensuite « la position géographique du lieu, ce qui en faisait jadis l'intérêt ou l'importance, les événements les plus remarquables de son histoire, la présence des ruines encore existantes »; elle énumère enfin les principales sources. Tout cela représente un labeur énorme, un dévouement des plus méritoires, et il n'est personne qui n'accorde à M. Besnier un large tribut de reconnaissance.

Mais, cette dette acquittée, et puisque je suis ici pour dire mon opinion, j'ajouterai que je n'aurais pas conçu les choses de la même façon que l'auteur.

En premier lieu, il me semble qu'il eût mieux valu ne pas subordonner une publication neuve à une entreprise déjà ancienne. Se mettre en route avec le ticket et les chaussures d'autrui, c'est se condamner à marcher avec gêne et à ne rien voir de ce que notre guide a laissé en dehors de son itinéraire.

Secondement, la nomenclature des sources, qui forme, en queue de chaque article, un bloc d'une utilité médiocre, puisqu'on ne sait pas ce que les différents textes désignent, aurait pu être réduite. En réglant le choix sur les paragraphes de la description et en faisant suivre ceux-ci de leurs références, on eût obtenu plus de clarté et de

profit. L'économie réalisée de la sorte aurait permis des adjonctions de première importance. S'il était bien d'indiquer, à propos des sites antiques, les assimilations modernes, ne convenait-il pas aussi de nous apprendre à qui elles sont dues? C'est le système que pratiquait, il y a bien longtemps, Vivien de Saint-Martin, dans son *Histoire des découvertes géographiques*. Le tome III de cet ouvrage, paru en 1846 et relatif à l'Asie Mineure, contient (p. 615-635) un *Onomasticon anatolicum*, où figure, à la suite des correspondances entre la géographie ancienne et la géographie actuelle, la mention « du voyageur ou du critique qui a le premier établi cette synonymie ». Je souhaiterais plus encore. Nombre de villes antiques ont été l'objet de monographies considérables, où textes, état des lieux, monuments sont étudiés et reproduits. On conçoit mal qu'un *Lexique de géographie ancienne*, de propos délibéré, les ignore.

Je vais montrer par quelques exemples, choisis entre beaucoup, les inconvénients de la méthode qu'a suivie M. Besnier. Mes remarques, pour ne pas grossir outre mesure ce compte rendu, concerneront uniquement l'Asie Mineure.

Dans un livre qui se propose de faciliter l'intelligence des auteurs anciens, on doit s'attendre à trouver les noms qui localisent les événements historiques. Or, je constate à cet égard des lacunes singulières. Ægae d'Éolide manque au *Lexique*. C'est cependant de là que Thémistocle, proscrit et fugitif, partit pour se rendre à la cour de Suse. Les ruines de la ville (aujourd'hui Nimroud-Kaleh) comptent parmi les plus remarquables de la contrée et Richard Bohn, en 1889, leur a consacré une étude enrichie de planches et de gravures. — Cyrus le jeune réunissait les peuples de sa dépendance dans la plaine de Castole: le site de Καστωλός a été fixé à Bébekli par une inscription. On voudrait trouver ce nom dans le *Lexique*.— M. Besnier y inscrit, sans d'ailleurs en indiquer le site, qui a été précisé par Wiegand, Libyssa, où se trouvait le tombeau d'Hannibal: n'eût-il pas dû de même cataloguer Mélissa, qui possédait le mausolée d'Alcibiade?— Quand Ada, reine de Carie, accourt à la rencontre d'Alexandre, elle a comme place forte la citadelle d'Alinda et le vainqueur du Granique lui en laisse la possession. Pourquoi omettre ce nom de l'épopée macédonienne? Le château de Démirdji-Déressi est connu depuis longtemps: Trémeaux en a relevé le plan et dessiné les ruines.— Sous les Diadoques, Eumène de Cardia soutient à Nora un siège contre Antigone et Séleucus bat Lysimaque dans la plaine de Coroupédion: deux noms encore dont je regrette l'absence. — A l'époque romaine, certaines étapes notables de l'itinéraire bien souvent étudié du consul Manlius, comme Hiéracomé, Gordiouteichos, Beudos, ne sont pas mentionnées: il eût été bon pourtant de nous aider à suivre le récit de Tite-Live. — Pour l'histoire religieuse, M. Besnier, qui mentionne Didymes, néglige Claros

(Ghiaour-Keuï), dont le temple a fourni maints documents. — Arrivons aux temps chrétiens. On sait la place énorme qu'a tenue, dans l'église d'Asie, Hiérapolis, la grande ville moins célèbre encore pour avoir été la patrie d'Épictète que pour avoir donné asile « à l'un des rares survivants de la première génération chrétienne, à l'un de ceux qui avaient vu Jésus, à l'apôtre Philippe »[1]. Certains savants pensent que Hiérapolis, fondation hellénistique, n'est autre que Cydrara, où s'arrêta Xerxès dans sa marche de 481. Ni Cydrara ni Hiérapolis ne figurent dans le *Lexique* de M. Besnier. Et cependant les ruines splendides de Hiérapolis (Pambouk-Kaleh) n'ont pas attiré seulement l'attention des archéologues[2] : elles ne sont guère moins familières aux simples touristes. — A des titres divers, Mygdus (campagne de Valens contre Procope[3]), Pœmanène et Philomélion (renouveau d'importance à l'époque des Croisades) auraient dû aussi avoir leur notice.

Indépendamment des lacunes, j'ai noté des erreurs qui m'étonnent[4]. Qu'un ouvrage de vulgarisation ne soit pas au courant des plus récentes découvertes, je l'admets, bien qu'en pareil cas on puisse toujours se renseigner auprès des spécialistes. Mais quand des faits sont passés dans le domaine public, il ne faut pas que les manuels soient les derniers à les enregistrer. Ainsi, pour Synnada, M. Besnier donne l'équivalence Afioum-Kara-Hissar. Mais c'est là une vieille hypothèse, due au voyageur anglais Hamilton, et qu'a réfutée, il y a trente-huit ans, M. Georges Perrot, en se fondant sur le témoignage irrécusable d'inscriptions trouvées par M. Choisy. Depuis la publication de son mémoire[5], l'identité de Synnada et de Tchifout-Kassaba ne fait plus doute pour personne[6].

Dans son avant-propos, M. Besnier estime que les *Formae orbis antiqui* de Henri et Richard Kiepert sont « la plus solide représentation cartographique des pays de l'Antiquité ». Nos lecteurs ont pu voir ici-même (*Revue*, 1914, p. 63-70) ce qu'il fallait penser de cette assertion pour la Gaule. La section *Asia provincia* de l'ouvrage vaut mieux que celle dont a si sévèrement parlé M. Jullian, et la cause en est, pour une bonne part, aux recherches d'un homme qui eût bien mérité une mention de M. Besnier: W.-M. Ramsay[7].

1. Renan, *L'Antechrist*, p. 342 ; cf. *Saint-Paul*, p. 359.
2. Voir plus loin, p. 267.
3. cf. *Revue des Universités du Midi*, t. III, 1897, p. 1-4.
4. En est-ce une que la désignation « Dokboï » pour Hpaepa ? L'assimilation de cette ville aux ruines de Tapai me semble bien établie (voir notamment l'étude de S. Reinach, *Rev. archéol.*, t. VI, 1885, p. 97-116).
5. *Revue archéologique*, t. XXXI, 1876, p. 190-203.
6. Ramsay, *Histor. Geogr. Asia Minor*, 1890, p. 139; A. Koerte, *Ath. Mitt.*, t. XXII, 1897, p. 5 sqq., etc...
7. Au nom de Ramsay, il est équitable de joindre celui de son élève Anderson qui a publié, en 1903, chez Murray, une excellente carte résumant à cette date l'état de nos connaissances sur la géographie historique de l'Asie Mineure (cf. *Revue des Études anciennes*, t. V, p. 401-402).

Je souhaite que le *Lexique de géographie ancienne* ait un prompt débit afin que l'auteur puisse le refondre, l'amender et remplacer une première et très utile et très honorable ébauche par un livre approchant de la perfection[1].

GEORGES RADET.

**Konradus Jander**, *Oratorum et rhetorum graecorum nova fragmenta.* — **Dr. Theodor Meyer-Steineg und Dr. Wilhelm Schonack**, *Hippokrates über Aufgaben und Pflichten des Arztes* (nos 118 et 120 des *Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*). Bonn, Marcus et Weber, 1913; vol. in-16, 42 p. et 27 p.

M. Jander a rassemblé dans le premier opuscule, avec un texte amélioré sur certains points, des notes critiques et une bibliographie: les fragments de l'*Apologie* d'Antiphon, publiés par J. Nicole en 1907; trois γλῶσσαι d'Antiphon et quatre de Lysias (dont une de son Τραπεζιτικός), d'après le début du *Lexique* de Photios (éd. Reitzenstein, 1907); une allusion d'un scholiaste d'Hermogène au discours de Lysias περὶ τοῦ διαφθαρέντος τὸν ὀφθαλμόν; divers fragments du Κατὰ Θεοζοτίδου de Lysias, d'après un papyrus de Hibeh; l'exorde du Κατ' Ἐλπαγόρου καὶ Δημοφάνους d'Isée (pap. d'Oxyrynchus); une glose d'Isée et trois gloses de Démosthène, conservées par Photios[2]; deux citations de la *Lettre de Philippe*, d'après le commentaire de Didymos sur Démosthène; quelques vestiges d'Hypéride (un procédé oratoire du Κατὰ Δημάδου; six λέξεις du Κατὰ Δημοσθένους, du Κατὰ Πατροκλέους et d'autres discours); deux courts fragments, l'un de Lycurgue, d'après un commentateur d'Hermogène, l'autre de Dinarque (Δοκίμου ὑπὲρ τοῦ ἵππου ἀπολογία). Puis viennent, rassemblés suivant la même méthode, les fragments des orateurs qui n'appartenaient pas au Canon: un assez long passage d'Aristogiton *(Contre Hypéride)*, d'après le même commentateur, et une glose de Charisios (p. 15-16); enfin quelques fragments d'attribution incertaine (p. 17-22): des restes de plaidoyers; un morceau *épidictique* sur la musique (pap. de Hibeh), nettement opposé aux doctrines de Platon sur les effets moraux des sons et des

1. Quelques menues remarques: le fondateur d'Apamée du Méandre est appelé Antiochus III Soter. Corriger en Antiochus Ier. Il y a confusion avec Antiochus III le Grand. Pour la transcription des noms turcs, M. Besnier ne s'est pas arrêté à un système cohérent. Il suit en général l'orthographe allemande. Mieux valait adopter une orthographe française en se réglant sur la prononciation. Keuï, village, est écrit par lui tantôt keui (Déré-Keui = Ériza), tantôt kieui (Klissé-Kieui = Élæa). Ghieul, lac, figure une fois sous cette forme (Ghieul-Baschi = Trysa); le reste du temps, il est écrit gœl (Kérélu-Gœl, Manias-Gœl, etc.). Porte, kapou, a tour à tour le son ou (Kapou-Dagh) et le son u (Démir-Kapu). Les substantifs sont tantôt accolés à leurs épithètes, tantôt détachés d'elles par un trait d'union: Akhissar, le Château-Blanc (Thyatire), et Eski-Hissar, le Vieux-Château (Laodicée du Lycus).

2. La glose d'Eschine Ἀνεπιεικές (n° 18), également conservée par Photios, appartiendrait plutôt à Eschine le Socratique, comme le pense H. Krauss, qu'à l'orateur Eschine.

rhythmes, et attribué par Blass au sophiste Hippias; les vestiges méconnaissables d'un *Éloge d'Athènes* (pap. d'Oxyrynchus); un fragment de Προτρεπτικός (pap. Flinders Petrie), dont l'auteur, postérieur à Isocrate, tire argument de la conduite d'Achille dans l'*Iliade*. En troisième lieu (p. 23-39) se trouvent des discours fictifs, exercices de rhéteurs: une accusation de vol, avec indications du rhéteur sur la façon de traiter le sujet (pap. du *Brit. Mus.*, publié par Kenyon en 1898), qui semble avoir été composée au début de l'ère chrétienne; une invective contre le commandant d'une flotte, qui n'a pas pris soin des blessés et des morts de sa flotte victorieuse (pap. publié par E. Egger en 1862), à peu près de la même date, et probablement transcrite par l'auteur lui-même; un discours fictif, peut-être assez ancien, de Léosthène (sur la guerre, après la mort d'Alexandre le Grand), d'après un papyrus de Hibeh; une réponse à la lettre d'Alexandre aux Athéniens (pap. d'Oxyr.), composée par quelque rhéteur ou insérée dans un ouvrage historique; un discours au peuple pour le maintien d'une loi (pap. de Leipzig); une critique de Démosthène, pour son récit de la prise d'Élatée (pap. d'Oxyr.); une réplique à l'Évagoras d'Isocrate (pap. Rainer), que Wessely et Blass croyaient contemporaine d'Isocrate, mais que Jander, à la suite de Keil, reporte au Ier siècle après l'ère chrétienne. Enfin, quelques petits fragments d'attribution incertaine (p. 40), un index des noms propres et une table des matières très sommaire (p. 41-42). — Le recueil de M. Jander complète de la façon la plus commode les éditions d'orateurs et de rhéteurs actuellement existantes. Aucune note explicative n'est jointe à ces divers morceaux; seuls quelques-uns sont accompagnés d'un résumé de la question traitée. M. Jander nous apprend qu'on trouvera les annotations appropriées dans son ouvrage: *Oratorum et rhetorum graecorum nova fragmenta collecta adnotationibusque instructa* (Bonn, 1913). Le présent recueil, de format et de prix accessibles, excellent pour la lecture expliquée et les exercices de *séminaire*, sera très utile également à tous ceux que l'Antiquité grecque intéresse.

Les auteurs du second recueil ont voulu, en tirant du *Corpus Hippocraticum* quelques morceaux choisis, nous montrer comment les Hippocratiques se représentaient les devoirs de la profession médicale et de ses membres, entre eux et envers la collectivité. Ils ont donc reproduit en entier le *Serment* et la *Loi*, et donné quelques extraits d'autres ouvrages. Ils n'ont pas tenté d'élucider la question d'authenticité: pour beaucoup, et même pour la plupart des écrits hippocratiques, manquent les monographies grammaticales et stylistiques, qui seules permettraient d'en déterminer les auteurs. Le texte repose, en général, sur l'édition de Littré (pour l'*Ancienne Médecine*, sur l'édition de Kühlewein; pour le περὶ τέχνης, sur celle de Th. Gomperz); les auteurs ont également consulté l'édition d'Ermerins. Au

début de chaque extrait se trouvent rappelés le volume et la page de l'édition Littré; puis, en marge, les pages successives de cette édition. Une brève introduction accompagne chaque extrait, indique le caractère de l'ouvrage, en donne une analyse sommaire et permet ainsi de replacer les extraits dans l'ensemble de l'œuvre. Le *Serment* (p. 4-5: probablement antérieur à Hippocrate) et la *Loi* (p. 6-8: œuvre sophistique) sont suivis d'un extrait assez long (p. 8-14) du περὶ τέχνης (défense de la médecine contre ses détracteurs, composée par un sophiste du v<sup>e</sup> siècle; Th. Gomperz l'attribuait à Protagoras), de quelques paragraphes du περὶ ἀρχαίης ἰητρικῆς (p. 14-16: autre apologie sophistique de la médecine), et enfin de divers développements sur les devoirs sociaux et les obligations morales du médecin, tirés de traités plus spécialement médicaux et techniques: περὶ ἰητροῦ (p. 16-19), περὶ εὐσχημοσύνης (p. 19-23), παραγγελίαι (p. 24-27). L'ensemble forme une plaquette instructive, bien appropriée au but de la collection et intéressante à la fois pour les médecins et pour tous les hellénistes.

Henri ALLINE.

**Ch. H. Haile**, *The clown in greek literature after Aristophanes.* Princeton, Falcon Press, 1913; 1 vol. in-8° de VIII-40 pages.

Dans sa dissertation *De personarum antiquae comoediae atticae usu atque origine* (1905), W. Süss avait avec raison insisté sur le rôle original du *bouffon* (βωμολόχος) chez Aristophane. Rôle essentiellement différent de tous les autres, concluait-il, non seulement en degré, mais en qualité spécifique, car il reste toujours étranger à l'action ; dans toutes les scènes où il figure, il n'agit pas, il bouffonne; c'est là sa fonction et la seule. L'étude de Süss était, du point de vue historique, intéressante : en dégageant ainsi un des rôles primitifs et populaires de la comédie attique, elle apportait quelque lumière sur les origines très obscures de ce genre littéraire. L'auteur, en terminant, remarquait que le βωμολόχος avait disparu, ou presque, après Aristophane. C'est contre cette dernière assertion que s'inscrit en faux M. Haile. Et s'il avait réellement prouvé, comme il le croit, la survivance à travers la Comédie moyenne, la Comédie nouvelle et le mime, du bouffon primitif, à la façon d'Aristophane, son travail aurait quelque utilité. Mais il se borne, à grands frais d'exemples et de citations, à établir que la βωμολοχία n'est complètement exempte d'aucun de ces genres. Fallait-il tant d'érudition pour prouver un truisme? La farce, personne n'en disconviendra, est un élément à peu près constant, bien qu'à dose variable, de toutes les variétés de la comédie. Au total, rien de neuf ni d'utile dans ce mémoire. Le sujet y est posé de façon équivoque; ce que l'auteur prétend démontrer, il ne le démontre aucunement; et ce qu'en fait il démontre était évident *a priori*.

M. Haile est un débutant plein de conscience et de zèle ; mais il lui reste à apprendre son métier de philologue.

O. NAVARRE.

Ad. Reinach, *Noé Sangariou : étude sur le déluge en Phrygie et le syncrétisme judéo-phrygien.* Paris, Durlacher, 1913 ; 1 vol. in-8° de 95 pages, avec gravure.

Ayant découvert à Thasos, dans les fouilles qu'y dirige l'École française d'Athènes, une épitaphe de « Noé, femme de Sangarios » (Νόη Σαγγαρίου γυνή), M. Adolphe Reinach entreprit d'expliquer un des types monétaires les plus curieux d'Apamée du Méandre : il s'agit des grands bronzes frappés, sous Septime-Sévère, Macrin et Philippe l'Ancien (entre 194 et 249 après Jésus-Christ), et qui représentent un coffre ouvert sur lequel on lit ΝΩΕ, avec divers personnages ou attributs montrant que la scène figurée est une version locale de la célèbre légende du déluge.

Voici, brièvement résumée, la thèse de l'auteur :

« Les Phrygiens avaient une légende propre du déluge : ce n'était pas un déluge causé par les eaux du ciel ; c'était un cataclysme lié à des secousses sismiques qui déchaînaient à la surface du sol les eaux souterraines, inondaient les campagnes et engloutissaient les villes » (p. 91). Nulle part, les traits de cette légende diluvienne n'apparaissent plus abondants qu'à Célènes (p. 30 sqq.).

Quand cette vieille capitale de la Phrygie, qu'un tremblement de terre avait ruinée au temps d'Alexandre, eut été reconstruite par Antiochus I[er] sous le nom d'Apamée, les Séleucides y accueillirent ou y attirèrent de nombreux colons juifs. Au contact des indigènes et des étrangers, les deux légendes du déluge, la phrygienne et l'hébraïque, fusionnèrent. Un des quartiers ou bourgs de Célènes s'appelait Kibôtos (p. 39), nom qui signifie *boîte*. Les Juifs traduisirent par *arche* ce terme « qui désignait peut-être en réalité l'*entonnoir* où s'étaient engouffrées les eaux diluviennes » (p. 93). A l'est d'Apamée se dresse une chaîne montagneuse dont le plus haut sommet, l'Ak-Dagh, atteint 2,500 mètres. Ce fut, semble-t-il, à ce « Mont-Blanc » que les Juifs apaméens transférèrent « le nom glorieux d'Ararat » (p. 41). « La Sibylle gréco-judaïque fait sienne la localisation de l'Ararat à Apamée, sans doute un siècle avant notre ère » (p. 93).

Elle-même, « cette Sibylle s'identifie à la femme ou à la fille de Noé ». Bientôt, « dès le II[e] siècle après notre ère, le gnosticisme s'empare de cette Noéria et en fait l'une des héroïnes de ces compromissions entre le judéo-christianisme et le paganisme dont le montanisme assure longtemps le succès au cœur de la Phrygie. Les communautés chrétiennes ont ajouté, dans ce syncrétisme, leur action à celle des

colonies juives. A la fin du IIIe siècle, Apamée aura une montagne de l'arche, avec église commémorative, et les écrivains chrétiens répandront la tradition apaméenne » (p. 93-94).

Au terme de sa démonstration, M. Adolphe Reinach observe que « le nombre et la complexité des questions soulevées en ont rendu l'exposé nécessairement discursif » (p. 91). Cette étude est en effet, comme tous les travaux de l'auteur, d'une richesse encyclopédique confinant à la prodigalité. Elle représente des lectures et un dépouillement formidables. On y va du fabuleux Outnapishtim, le Noé chaldéen (p. 18), jusqu'au caricaturiste Amédée de Noë, plus connu sous le pseudonyme de Cham (p. 11, n. 2), et il est piquant de passer de l'épopée de Gilgamès aux charges du *Charivari*.

Georges RADET.

**Émile Durkheim**, *Les Formes élémentaires de la vie religieuse (le système totémique en Australie)*. Paris, Alcan, 1912; 1 vol. in-8° de 647 pages.

Je n'insiste pas sur les qualités philosophiques et littéraires de ce livre, la profondeur de réflexion qu'il témoigne, la ferme sobriété du style, la clarté de la structure. Je veux seulement indiquer les services qu'il peut rendre à la connaissance, et à l'interprétation, de nos antiquités classiques ou nationales.

1° Lisez d'abord la *préface*, et vous y verrez, à côté d'une définition de la *sociologie*, une apologie de l'*histoire*.

La sociologie a, évidemment, pour but de connaître le caractère des institutions sociales de l'état présent. Mais le meilleur moyen de retrouver ce caractère, c'est de refaire l'histoire de ces institutions : « Seule, elle nous permet [cette histoire] de résoudre une institution en ses éléments constitutifs, puisqu'elle nous les montre naissant dans le temps les uns après les autres » (p. 4). Même la connaissance des catégories de l'esprit, l'analyse des idées d'espace ou de temps, par exemple, gagnent à ce qu'elles soient étudiées dans leur origine historique : il est certain notamment que « le rythme de la vie sociale » (p. 26) a dû développer chez les hommes l'idée de temps (fêtes, calendrier, etc.)[1]. La meilleure manière de comprendre la religion est donc d'en rechercher les *formes primitives*, pour, de là, passer à leur développement ultérieur.

2° Ces formes primitives de la religion, M. Durkheim ne les voit

1. M. Durkheim se sert (p. 27) de cette comparaison, qui est à noter : une catégorie de l'esprit est semblable à un outil; l'outil, lui aussi, « est du capital matériel accumulé ». Il me paraît, en effet, juste de dire que l'épée vient du poignard de métal, le poignard de métal, du poignard de pierre, etc., c'est-à-dire qu'elle représente les efforts successifs, accumulés, « capitalisés », de plusieurs générations réfléchissant et travaillant sur la matière.

pas, comme les naturistes (livre I, ch. 3), dans les « hallucinations » produites par les objets extérieurs, terre, soleil, etc.; pas davantage, comme les animistes (livre I, ch. 2), dans les illusions produites par l'idée d'âme, esprits et dieux n'étant dans leur système que des âmes de morts, des « âmes sublimées » (p. 97).

A ces deux systèmes, M. Durkheim oppose le sien, trop connu pour que nous y insistions. — La religion est née de la société humaine, de la collectivité solidaire, formée par un groupe humain organisé pour l'éternité. Toute société a d'abord été une église, c'est-à-dire une « communauté morale », qui a créé, en l'appliquant à sa vie propre, « un système de croyances et de pratiques » destinées à fortifier et perpétuer son union (p. 65). En d'autres termes, le principe religieux vient de l'homme, être social, et non pas du dehors, de l'impression produite sur son intelligence par les phénomènes extérieurs.

Je dirai franchement mon opinion. — D'abord, c'est, je crois, la théorie la plus réfléchie, la plus fortement pensée qu'on ait encore essayée sur l'origine des religions, et, qu'on l'accepte ou non, il faut s'incliner devant elle avec respect et admiration. — Ensuite, je n'ai ni le courage ni le désir de la combattre ou de l'accepter. Rien dans ce que nous savons des anciens peuples de l'Occident par les monuments ou les documents ne l'infirme ou ne la confirme. La seule chose que je peux dire, c'est que la vie sociale, aussi loin qu'on peut remonter chez nos ancêtres indo-européens (on l'ignore encore chez les autres), la vie sociale y est inséparable de la plus forte intensité possible de la vie religieuse. — Et si j'applique aux origines du christianisme cette définition (et à bien des égards le christianisme a renouvelé en les purifiant quelques-uns des plus anciens principes de la vie de l'humanité), je remarque que ce qui fit précisément sa force et son originalité initiales, c'est d'avoir été une société religieuse, une cité de Dieu, une communion de frères, une religion sociale[1].

3° Pour retrouver les caractères primitifs de cette religion sociale, M. Durkheim s'adresse aux sociétés élémentaires du moment présent, aux tribus australiennes (livre I, chap. 4).

Et ici se placerait la grande objection que, après d'autres, j'adresserai à M. Durkheim. Elle vise, notons-le bien, non pas sa théorie, non pas sa méthode, mais l'exemple choisi, ou, si on préfère, son champ d'expériences. — Sommes-nous, en Australie, en présence d'un état élémentaire ou, si on préfère, primitif?

1. Fustel de Coulanges a dit, tout au contraire, du christianisme (*La Cité Antique*, p. 124) : « Pour la vieille religion domestique, la famille était le vrai corps, le véritable être vivant, dont l'individu n'était qu'un membre inséparable... La nouvelle religion, au contraire, reconnaissait à l'individu une vie propre, etc. » Je ne sais si Fustel de Coulanges n'a pas exagéré le caractère social de la religion antique et le caractère individualiste de la religion chrétienne.

Que l'organisation de l'Australie par clans et par tribus soit un état social élémentaire, rudimentaire et, en outre, général à l'humanité, cela, je le reconnais très vite. — Plus je m'enfonce dans le passé de l'Occident, plus j'y vois la prépondérance de la *gens* et du *pagus*, c'est-à-dire du clan et de la tribu. Le *pagus* est vraiment à la base de la société politique des Italo-Celtes, c'est-à-dire de la plus ancienne société dont la connaissance nous soit permise dans nos pays. Je prends à dessein nos pays, pour nous éloigner le plus possible, dans le temps et l'espace, de l'Australie. — Mais, en arrière du *pagus* ligure, il y a l'unité italo-celtique, il y a l'unité indo-européenne, il y a l'invasion en marche vers l'Ouest, il y a une nation-mère vivant quelque part dans le Levant. Et nos pays occidentaux sont, non pas une unité en voie de formation, mais une unité décomposée. Et leurs dieux sont également les membres déchiquetés, localisés et hypostasiés, de dieux plus grands, de plus vastes divinités collectives.

Qui nous dit qu'il n'en est pas de même en Australie? Ces tribus ne sont-elles pas les résidus disloqués d'une unité primitive, sociale et religieuse? Et ces dieux du clan ou de la tribu, au lieu d'être une religion qui naît, grandit et monte vers l'avenir, ne seraient-ils pas une religion qui dégénère, s'étiole et meurt?

De fait, il m'a semblé, çà et là, trouver des traces de cette unité antérieure. — Je rappelle ces objections à M. Durkheim, suggérées par le chapitre le plus copieux, le plus curieux et le plus subtil de son livre (liv. II, ch. 9 : *la notion d'esprits et de dieux*), lequel est (avec le ch. 8) le chapitre, si je peux dire, des entraves au système. Page 409 : « Un certain nombre de tribus sont parvenues à la conception d'un dieu suprême ». « Les caractères [de ce dieu] sont partout les mêmes » (p. 410). « On en parle comme d'une sorte de créateur... c'est à lui qu'on doit tous les arts de la vie, les armes, le langage ». « L'autorité de ce dieu est reconnue par une pluralité de tribus voisines [1] » (p. 411-3).

A ces objections, vues d'avance par lui, M. Durkheim répond. — Les dieux généraux sont des dieux de nature supérieure, mais semblables aux dieux totémiques. « Les Australiens sont passés des génies ancestraux [dieux des clans] à l'idée du dieu tribal [dieux universels] » (p. 416). Ils y sont passés à l'aide d'un moyen terme, la croyance au « héros civilisateur » qui circule de clan en clan, de groupe initié à groupe initié, de totem en totem, et ce héros est « un esprit ancestral qui a fini par conquérir une place éminente » (p. 423). En d'autres termes, pour parler le langage indo-européen, le dieu général est

1. C'est l'équivalent de Teutatès, le dieu national du nom celtique : *Hunc omnium inventorem artium ferunt... Viarum atque itinerum ducem* [caractère international]... *Galli se omnes a Dite patre prognatos prædicant.* César, VI, 17 et 18.

l'Hercule d'un *pagus* ou d'une *gens* servant de lien entre les membres d'une société plus vaste[1].

Et qui nous dit, au contraire, que cet Hercule n'est pas né dans la masse initiale de ces populations, avant la dislocation? Est-ce que, pareillement, l'Héraklès grec, l'Hercule ligure ou celtique, l'Hercule italiote ne sont pas simplement les filiales locales d'une raison sociale et religieuse primitive et vaste, indo-européenne? — Je crois que là est le point essentiel, pour un historien, j'entends pour l'historien d'une évolution religieuse, là est le point essentiel du livre de M. Durkheim. Et c'est le point où, jusqu'à nouvel ordre, je ne peux me joindre à lui.

Je le ferai bien plus volontiers dans son analyse des croyances et des cultes australiens.

4° « A la base de la plupart des tribus australiennes » est « le clan ». Sont membres d'un clan ceux « qui portent le même nom » (p. 142). Et ceci, remarque d'ailleurs M. Durkheim, nous rappelle la définition des *gentiles* par Cicéron : *Gentiles sunt qui inter se eodem nomine sunt* (*Top.*, 6, 30). — J'ai toujours insisté sur l'importance du concept du *nomen* chez les Occidentaux ; et je la retrouve chez les Australiens (livre II, ch. 1).

Ce nom représente le totem, c'est-à-dire l'emblème propre au clan. Cet emblème, tantôt une représentation figurée[2] (livre II, ch. 1), tantôt un être vivant, animal ou plante[3] (ch. 2), est en étroite union religieuse avec le clan, il fait partie du clan, il vit de sa vie (ch. 3), — j'ajouterai : comme les génies des familles, des *gentes*, des cités, des *collegia* ou des *pagi*, vivaient de la vie même de ces sociétés dans le monde romain. — D'où vient cette croyance? se demande M. Durkheim. Elle ne dérive ni du culte des ancêtres, ni du culte de la nature, ni du culte du nom (ch. 5). Elle dérive (ch. 6 et 7) de la notion de force ou, plus expressément, de force collective (p. 327).

1. La même question peut se poser pour le Teutatès celtique. Est-il l'image originelle du « nom celtique »? ou quelque héros local passé au rang de totem universel des nations gauloises?

2. P. 178-179 : « Les représentations sacrées... consistent essentiellement en dessins géométriques... Le rapport entre la figure et la chose figurée est tellement indirect et lointain qu'on ne peut l'apercevoir lorsqu'on n'est pas averti. Seuls, les membres du clan peuvent dire quel est le sens attaché par eux à telle ou telle combinaison de lignes. Généralement, hommes et femmes sont représentés par des demi-cercles, les animaux par des cercles complets ou par des spirales. » Je ne peux m'empêcher de songer aux dessins et aux cupules des mégalithes, sans du reste vouloir insister pour le moment sur cette pensée. Cf., en dernier lieu, Hoernes, *Congrès de Genève*, p. 41.

3. Si le totémisme prend surtout la forme animale ou végétale, et pour cause, il est bon de remarquer qu'il en est cependant distinct : « Sur plus de 500 noms totémiques relevés, il n'y en a guère qu'une quarantaine qui ne soient pas des noms de plantes ou d'animaux : ce sont les nuages, la pluie, la grêle, la gelée, la lune, le soleil, le vent, l'automne, l'été, l'hiver, certaines étoiles, le tonnerre, le feu, la fumée, l'eau, l'ocre rouge, la mer » (p. 145). Ces exceptions sont importantes à noter.

Et cette définition, on le devine, va être capitale dans le système de M. Durkheim : le totem ne sera pas un être sacré en soi, adapté à la vie du clan, mais un être consacré et sanctifié par la vie même du clan : « La force religieuse [qu'est le totem] n'est que le sentiment que la collectivité inspire à ses membres, mais projeté hors des consciences qui l'éprouvent, et objectivé. Pour s'objectiver, il se fixe sur un objet qui devient ainsi sacré; mais tout objet peut jouer ce rôle. » Et si le totem équivaut à l'ancêtre de la tribu, dites-vous bien que ce n'est pas l'ancêtre qui a créé la tribu et le totem, c'est le totem et la tribu qui ont créé l'ancêtre. — Sur ce point encore, je vois bien des analogies dans le monde occidental, même classique[1]. La foi en la force d'une cité lui a fait souvent créer rétrospectivement son créateur. — Mais je ne peux encore rejeter l'hypothèse que le totem ait eu une existence sacrée antérieure et extérieure à la tribu : voyez ce que nous avons dit, au début même de cet article (§ 2), sur l'ensemble de ce système.

5° Dans les chapitres suivants sur l'âme (ch. 8) et sur les dieux supérieurs (ch. 9), M. Durkheim rattache ces croyances, ou individuelles ou internationales, au système totémique. J'ai déjà dit mon inquiétude en ce qui concerne les croyances internationales. — Pour les croyances individuelles, il y a à ce propos, chez M. Durkheim, un prodigieux effort de raisonnement, de pensée (p. 386-390), pour les faire dériver du principe social, pour mettre les idées d'âme « à la

1. Voici, par exemple, quelques rapports frappants entre la vie religieuse du clan et la vie religieuse de la *gens*.

P. 221-223 : « L'organisation totémique... doit manifestement résulter d'une sorte d'entente entre tous les membres de la tribu... Les cultes des différents totems [ont] été, en quelque sorte, ajustés les uns aux autres... Le même objet ne se retrouve pas dans deux clans différents... Les totems sont choses de la tribu en ce sens qu'elle est intéressée tout entière au culte que chaque clan doit à son totem. » — Cela correspond exactement au système des *sacra gentilicia* de l'ancienne Rome. Les cultes des *gentes* ne se répètent pas, puisqu'ils ont lieu dans des *loca stata* (T. L., V, 52, 2), chaque *gens* ayant son culte propre, la *gens Aurelia*, celui du Soleil, la *gens Potitia*, celui d'Hercule à l'*Ara Maxima*, la *gens Horatia*, le service du fameux *Tigillum Sororium*, etc. (cf. *Real-Enc.*, s. v. *gens*, c. 1184-5). L'État était intéressé à ces cultes, comme le montre l'affaire de l'*Ara Maxima*. Et certains cultes privés étaient considérés comme « attribués » aux familles par l'État. De là, la colère des patriciens (T. L., IV, 2, 5 et 6) à propos de la *colluvio gentium*. Lisez tout ce discours des sénateurs contre Canuleius. Tâchez d'expliquer cette expression et les autres à l'aide du livre de M. Durkheim, et je vous assure que bien des lueurs nouvelles vous apparaîtront.

Un des passages les plus curieux sur le culte de la *gens* est celui de Pline sur les *Servilii* (XXXIV, 137): *Servilia... trientem æreum pascit auro, argento, consumentem utrumque...: trientem sacrum, cui summa cum cura magnificentiaque sacra quotannis faciunt; quem ferunt alias crevisse, alias decrevisse videri, et ex eo aut honorem aut deminutionem familiæ significare.* — Cf. Durkheim, p. 487-488 : «... Rites qui sont destinés à assurer la fécondité de l'espèce... qui sert de totem au clan. Cette espèce est la chose sacrée par excellence... Pour se perpétuer, elle a besoin du concours de l'homme... C'est lui qui fait ses dieux... les fait durer; mais, en même temps, c'es par eux qu'il dure. »

remorque du principe social ». M. Durkheim se montre là certainement un des plus vigoureux logiciens de notre temps [1].

6° Viennent ensuite les pages les plus utiles peut-être à nos études occidentales, celles sur les rites :

*a)* Les *rites négatifs* [2] et ascétiques (l. III, ch. 1) consistent surtout dans les interdits ou *tabous*. Et, ici, plus d'une fois, l'Australie nous fait songer aux Italiotes. Interdiction de certains animaux ; tabou des cheveux, du cadavre ; mystère du nom secret ; arrêt de la vie normale dans certains jours, etc., etc. : voyez par exemple à Rome les conditions de vie du flamine, et dites-moi s'il n'y a pas là une survivance d'interdits ou de tabous, frappant jadis une population tout entière et localisés ensuite sur son prêtre.

*b)* Les *rites positifs* ou *sacrifices* (l. III, ch. 2-4) [3]. Le rite dominant du culte totémique (p. 465) paraît avoir pour objet « la reproduction abondante de l'espèce animale dont le clan a la garde » (p. 470), c'est-à-dire de son totem, c'est-à-dire du clan lui-même. Et n'y a-t-il pas là quelque chose de semblable à ces sacrifices des Occidentaux à la Terre, qui a bien été chez eux, je le crois de plus en plus, leur dieu social essentiel ou universel [4] ? — Et, de même que ces rites, chez les Australiens, sont accomplis dans un état de confiance, d'allégresse et même d'enthousiasme (p. 556), de même chez les Germains ou les Italo-Celtes, les grandes fêtes à la Terre étaient des *læti dies*.

*c)* Mais il y a aussi, et en Australie et en Occident, des *rites piaculaires* (l. III, ch. 5), ou de deuil « pour faire face à une calamité » ou « la déplorer » (p. 556). Et je n'ai pas besoin de dire combien ces

1. La pensée d'une religion individuelle, qui serait la conséquence, d'ailleurs, soit d'un animisme, soit d'un naturisme initial, est en effet à l'opposite du système de M. Durkheim. — Mais alors que faire, dans ce cas, de la magie, qui est un rite à portée essentiellement individuelle ? On sait comment certains adeptes de l'école de M. Durkheim écartent cette objection, en écartant la magie de la religion. M. Durkheim me paraît beaucoup plus prudent en considérant la magie comme *issue* de la religion (p. 516-517) : « C'est sous l'influence d'idées religieuses que se sont constitués les préceptes sur lesquels repose l'art du magicien. » — Il est certain que nous trouvons quelque chose de semblable dans la sorcellerie du Moyen-Age : elle dérive, en grande partie, de la religion païenne. Les rites de la magie ou de la sorcellerie, et leurs dieux, et leurs prêtres, ne sont souvent que la survivance, en marge d'une religion sociale, d'une religion proscrite ou oblitérée.

2. M. Durkheim ne parle pas du *rituel oral ;* il le réserve pour un volume spécial. Je le regrette.

3. Remarquez (p. 486 et s.) l'importance que, contrairement à l'école dominante (Smith), M. Durkheim accorde au sacrifice d'offrande. C'est évidemment le sacrifice que, pour l'Occident préhistorique, nous fait le mieux connaître l'archéologie.

4. Pour le moment de ces sacrifices, M. Durkheim (p. 466) remarque qu'ils ont lieu aux abords de « la bonne saison », par conséquent qu'ils sont en rapport avec la force productive de la terre. Il me semble entrevoir là un élément chthonien assez semblable à celui des plus grandes fêtes de l'ancien Occident. — Et peut-être ce rapport constaté en Australie entre tous les cultes tribaux ou de clan et la productivité du sol remonte-t-il à des temps d'une société plus vaste (cf. ici, p. 246).

scènes de tristesse sont fréquentes chez les populations de l'antique Celtique ou de l'Espagne primitive.

Le livre se termine par 46 pages de conclusions relatives à la puissance du sentiment social, à sa répercussion sur la pensée de l'homme et sur sa vie religieuse, au caractère à la fois humain et idéal, éternel et nécessaire, que présente par suite la religion. — Je doute, pour ma part, qu'il ait jamais paru au monde un livre mettant à un plus haut degré la valeur de la religion et la déduisant avec une force plus grande des tendances sociales de l'homme[1]. C'est vraiment un très beau livre. Et, en outre, pour nos études propres sur l'Antiquité, il pose des questions essentielles.

C. JULLIAN.

**Franz Cumont**, *Catalogue des sculptures et inscriptions antiques (monuments lapidaires) des Musées royaux du Cinquantenaire* (2e édition). Bruxelles, Vromant, 1913; 1 vol. in-8° de XII-268 pages.

Depuis la publication de son premier catalogue, en 1898, le Musée du Cinquantenaire a plus que doublé d'importance; la seconde édition de ce volume[2], que nous offre aujourd'hui M. Cumont, est en somme un livre nouveau. On y retrouvera la méthode impeccable, l'érudition si sûre et si sobre, qui donnent à tous les travaux de ce savant un caractère définitif. A chaque numéro du catalogue correspond au moins une figure en *simili*, qu'on a sous les yeux en regard du texte, sans qu'il soit besoin de l'aller chercher dans un album de planches. C'est pour tout inventaire scientifique de monuments figurés le système idéal, et l'on regrettera qu'il n'ait pas été suivi dans les récents catalogues des Musées romains.

Le Musée du Cinquantenaire, qui comprend une belle série de vases et de bronzes antiques depuis le don de la collection Ravestein (1873), s'est surtout enrichi de sculptures à la vente Somzée (1904). Les marbres de la collection Somzée furent adjugés pour la plupart à l'État belge et à Raoul Warocqué. Depuis cette vente, le Musée n'a pas

1. P. 609-610: « Il y a donc dans la religion quelque chose d'éternel qui est destiné à survivre à tous les symboles particuliers dans lesquels la pensée religieuse s'est successivement enveloppée. Il ne peut pas y avoir de société qui ne sente le besoin d'entretenir et de raffermir, à intervalles réguliers, les sentiments collectifs et les idées collectives qui font son unité et sa personnalité. Or, cette réfection morale ne peut être obtenue qu'au moyen de réunions, d'assemblées, de congrégations, où les individus, étroitement rapprochés les uns des autres, réaffirment en commun leurs communs sentiments... Si nous avons peut-être quelque mal aujourd'hui à nous représenter en quoi pourront consister ces fêtes et ces cérémonies de l'avenir, c'est que nous traversons une phase de transition et de médiocrité morale. » Ces pages sont vraiment très belles, empreintes tout à la fois de sentiment religieux et d'amour social.

2. cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XV, 1913, p. 305-306.

cessé de s'agrandir par des achats réguliers et méthodiques. Il fait aujourd'hui bonne figure parmi les collections publiques de l'Europe.

Le catalogue de M. Cumont comprend quatre sections, suivies de tous les index nécessaires : 1° Sculptures grecques et romaines ; 2° Inscriptions grecques et latines trouvées hors de la Gaule ; 3° Monuments gallo-romains ; 4° Monuments suspects. Parmi les sculptures inédites, nous signalerons aux archéologues : le beau torse archaïsant d'une *coré* ionienne, autrefois dans la collection Panckoucke (n° 2) ; un torse viril praxitélien, avec bras relevé sur la tête (n° 12) ; une tête de statue funéraire, apparentée à la Déméter de Cnide (mais qu'on ne peut guère en dire une réplique) (n° 22) ; un petit torse de Niké volante, en long chiton (n° 25) ; une tête, trouvée en Syrie, de Zeus ou d'Héraklès (plutôt que d'Asklépios) (n° 31) ; un portrait de stéphanéphore, provenant de Séleucie du Tigre (n° 36) ; une curieuse représentation de Sphinx Panthée (n° 57) ; enfin de belles stèles phrygiennes en forme de portes (n°s 77, 78). Au sujet de ces dernières, il ne faut plus citer que pour mémoire l'hypothèse de Ramsay, qui voit dans la porte sculptée le seuil du monde infernal, le passage ouvert aux âmes vers une autre vie. Comme le pense Noack (*Athen. Mitteil.*, 1894, p. 326), on a simplement copié dans ces reliefs les façades des anciens tombeaux rupestres, encore si nombreux en Phrygie. On a voulu figurer l'entrée de la maison souterraine, où le mort était déposé sous la protection du lion, le gardien des lieux funéraires (l'une des stèles représente un lion assis sur le linteau de la porte).

Parmi les œuvres déjà connues, dont on trouvera de bonnes reproductions, citons aussi la célèbre tête d'Apollon (?) dite tête Somzée (n° 1) ; l'Hermès Warocqué frère de l'Hermès pergaménien qui porte le nom d'Alcamène (n° 9) ; puis, ce sarcophage de Pélops et d'Oinomaos, trouvé à Mons, qui offre un si curieux exemple de composition narrative (n° 86). Il y a moins de pièces notables à signaler parmi les inscriptions grecques ou latines ; mais cette partie du livre peut être dite exemplaire pour la manière sobre et précise dont tous les textes sont commentés (et traduits).

G. LEROUX.

**C. Juret,** *Dominance et résistance dans la phonétique latine (Studien zur lateinischen Sprachwissenschaft, I).* Heidelberg, Winter, 1913 ; 1 vol. in-8° de XII-264 pages.

Depuis les *Recherches* de M. J. Vendryes *sur l'histoire et les effets de l'intensité initiale en latin* (1902), il n'a pas paru sur le domaine de la linguistique latine un ouvrage qui égale en importance celui de M. Juret. Son ambition a été de rendre la phonétique latine plus claire et plus systématique en étudiant, d'une part, le « traitement des consonnes groupées intérieures » en comparaison avec celui « des

consonnes initiales ou finales » et, de l'autre, « l'évolution des voyelles brèves ». A cet effet, il a attiré l'attention sur un facteur d'évolution qui avait été (sauf par M. Grammont) assez négligé jusqu'ici. « Ce facteur est la valeur respective que les phonèmes doivent à leur position dans le mot, c'est-à-dire leur force de *dominance* et de résistance : plus un phonème par sa position prévaut sur les autres, mieux il résiste aux influences voisines et plus il commande l'évolution des autres phonèmes. » Les lecteurs de M. Juret s'étonneront peut-être de ce terme de *dominance;* aussi les pages 1-6 qui servent d'introduction sont-elles en partie destinées à en éclaircir la notion et le passage que l'on vient d'en citer suffira sans doute à montrer la légitimité et la commodité du nouveau terme technique proposé par l'auteur.

Des deux parties de l'ouvrage, la première est consacrée à rechercher « comment la position de la consonne dans la syllabe détermine les degrés de résistance et la dominance de ces phonèmes ». Dans la seconde, M. Juret a considéré, « dans l'histoire des voyelles brèves les facteurs qui dominent l'absorption ou la syncope de ces voyelles, et les lois qui s'y rattachent ». Presque toutes les étymologies connues des mots latins ont dû par là être reprises pour être, quelques-unes rejetées, les autres, précisées, corrigées, mises au point et vérifiées. Assez souvent même, les formules de M. Juret lui ont permis d'apporter un étymon nouveau d'où il résulte que son ouvrage est, sur le domaine de l'étymologie latine, une étape non moins décisive que sur celui de la phonétique. C'est ainsi par exemple que la méthode de M. Juret lui a permis de préciser l'étymologie de *aprīlis* qui avait été proposée par l'auteur de ce compte-rendu dans les *M.S.L.*, t. XIV, p. 286. Là on n'avait pu se décider de façon ferme entre les formes : **apero-*, **aporo-*, **apro-* de l'adjectif comparatif correspondant à skr. *áparaḥ*, etc., et c'est comme pis-aller qu'on avait proposé, **apor-īlis*. Maintenant que M. Juret a prouvé qu'il n'y a de syncope vocalique qu'après sonante, il faut, puisque l'étymologie paraît bonne, restituer **apr-* + *-īlis*. Il est donc permis de regretter que le livre de M. Juret n'ait pas paru quelques années plus tôt. Du moins vient-il à son heure pour éclairer l'étymologie d'un mot dont M. Juret déclare très justement qu'elle est inconnue : *uterus*. Aucune, en effet, des combinaisons relevées par M. Walde dans son *Wörterbuch*[2] (p. 863) n'est tant soit peu satisfaisante. Mais M. Juret a montré que *-us* final subsiste dans les polysyllabes en certains cas, particulierement après *r* provenant d'un ancien *s*, et il laisse entendre que *utĕrus* pourrait appartenir à la même série que *numĕrus* et *umĕrus* (anciens **numasos* et **omesos*). C'est là une idée excellente et qui est confirmée par le sens de *utĕrus*. On n'a pas assez remarqué, semble-t-il, que *utĕrus* ne s'emploie qu'en parlant de la femme, soit pour désigner la matrice, soit pour désigner

le fruit et que c'est de *uolba* « vulve » qu'on se sert en parlant des animaux, de la truie en particulier. Or *uolba*, on le sait, est en rapport étymologique avec des mots qui désignent non seulement la matrice, mais aussi le fœtus et le « petit » de divers animaux : gr. δελφύς, mais δέλφαξ « cochon de lait », skr. *gárbha-* (avec les deux sens), zd. *gərəbuš-* « jeune animal », vha. *kalb*, ags *cealf* « veau », got. *kalbō*, vha. *kalba* « génisse ». Si donc on interprète *utĕrus* comme provenant d'un ancien **utes-os*, il sera naturel de voir dans **utes-* le même thème (avec degré zéro dans la première syllabe[1]) que dans le gr. (ϝ)έτος, lat. *uetus*, skr. *vatsará-* « année ». Non que *utĕrus* ait été ainsi dénommé en raison du sens de **wetos* qui désigne le temps d'une façon quelconque, mais à cause des dérivés bien connus que tous les étymologistes y rattachent et qui désignent des petits d'animaux (quelquefois des enfants, ainsi que l'indique le sanskrit) : skr. *vatsá-* « veau » (terme d'amitié en parlant à un enfant), lat. *uitulus*, ombr. (acc. plur. *vitlu*, gr., dial. de Cos. ἔτελον, éol. ἔταλον « animal d'un an », got. *wiþrus*, vha. *widar* « bélier, mouton, agneau », littéralement « animal d'un an », v Kluge, *Etymologisches Wörterbuch*[7] [1910], *s. u. Widder* et Walde *Wtb*[2], p. 846. Ainsi donc **utesos* avec ses deux sens (cf. *uterum gerere*) serait un quasi-synonyme de *$g_2^w$elbho-*, *$g_2^w$olbho-*, de date peut-être indo-européenne et non employé en parlant des animaux (rappelons encore l'expression grecque ἀπὸ βρέφους, Hérodote, Élien, Oppien, Athénée, qui ne s'emploie qu'en parlant des animaux et s'oppose ainsi à l'expression usitée en parlant des hommes : ἐκ παιδός ou ἐκ παίδων). Une fois de plus M. Juret aura prouvé que la linguistique est capable d'un certain ordre de prévision, privilège que certaines personnes réservent injustement aux sciences mathématiques.

Toutefois, comme l'a dit M. Meillet (*Bulletin de la Société de Linguistique*, n° 61, p cclix, suiv.), l'esprit de système entraîne parfois l'auteur trop loin.

Il est en revanche inutile d'insister davantage sur l'intérêt du livre. La lecture en est indispensable à tous ceux qui étudient le latin autrement qu'en purs littérateurs.

A. CUNY.

René Cirilli, *Les Prêtres danseurs de Rome, Étude sur la corporation sacerdotale des Saliens*. Paris, P. Geuthner, 1913; in-8° de VIII-187 pages.

On serait exposé à une singulière méprise si on s'arrêtait à l'impression première que donne ce livre, hâtivement feuilleté La

1. Exactement comme dans *per-ut-(i)* « l'autre année », gr. πέρυσι, skr. *parut*, moyen-h.-all. *vert* « l'année dernière ».

composition en paraît aussi bizarre que le titre; la multiplicité des alinéas est un peu puérile, comme la transcription intégrale de tous les documents; les barbarismes ne manquent pas, quelques-uns tellement déconcertants qu'ils ne peuvent tenir qu'à la négligence du correcteur. Le fond est solide, heureusement, témoigne d'un esprit ingénieux et d'une érudition abondante. Sur la plupart des points, M. Cirilli apporte des solutions originales. — Le bouclier des Saliens est l'image de la pierre à foudre, fétiche et talisman officiel de la cité. Beaucoup de villes très anciennes ont eu le leur, et le bouclier sacré gravé sur leurs monnaies avait la forme ovale à double échancrure, qu'on retrouve sur des deniers romains de la République. Cette forme dut être primitivement celle du bouclier des Saliens; elle a son prototype dans le bouclier « mycénien », dont l'Italie centrale aura eu connaissance par les Crétois, dès avant la fondation de Rome. En effet, les prêtres danseurs de la métropole étaient divisés en deux confréries: *palatine* et *colline*, souvenirs d'une époque où cité sabine et cité palatine n'avaient pas encore fusionné; il y avait d'ailleurs des collèges de Saliens préromains dans diverses localités du Latium. L'étude du costume de ces prêtres, pour laquelle l'auteur a mis à contribution les découvertes faites au Forum et dans les nécropoles étrusques, le conduit aussi à une comparaison avec certains monuments égéens, déjà entrevue, plus qu'esquissée, par M. Helbig. La création des Saliens coïnciderait avec l'introduction de la métallurgie en Italie; leurs danses auraient pour origine celles des forgerons crétois, dont un vestige s'est conservé dans la légende des Curètes. — Aucun argument précis ne s'oppose à cette doctrine, vraisemblable et bien liée; en tout cas, M. Cirilli semble avoir vu juste en considérant comme un rituel apotropaïque le choc des armes contre les boucliers, destiné à mettre en fuite les esprits méchants et dangereux.

Victor CHAPOT.

J. **Schmans**, *Geschichte und Herkunft der alten Franken*. Bamberg, Buchner, 1912; 1 vol. in-8° de 193 pages, avec gravures et cartes.

Livre de vulgarisation sans doute (collection *das Buch der Geschichte*), mais bien fait, au courant, sobrement présenté, sans passion, avec l'intelligence des faits. Je ne partage pas l'opinion de l'auteur, que les Saliens soient d'origine étrangère, et je dirai peut-être un jour pourquoi : j'incline à les regarder comme Frisons. En tout cas, M. Schmans a bien montré l'importance particulière et le caractère propre des Saliens d'abord dans le monde franc, ensuite dans le monde impérial romain. Ce ne sont pas véritablement des envahisseurs : c'est une cité barbare qui s'incorpore dans l'ensemble des cités romaines

pour vivre quasiment de leur vie (cf. p. 80). Et tout cela est à noter pour comprendre le rôle ultérieur de Clovis. — Entre les Francs et les Alamans le contraste est formel. Et il y a à ce sujet d'excellentes lignes à lire chez Koch, *Kaiser Julian* (Leipzig, 1899), page 403.

C. JULLIAN.

**Maximiliano Macías Liáñez**, *Mérida monumental y artística (Bosquejo para su estudio).* Barcelone, Sociedad la Neotipia, 1913; 1 vol. in-8° de 187 pages, avec un plan hors texte.

Dans ce petit volume, d'une érudition très sobre, M. Maximiliano Macías Liáñez, directeur du Musée archéologique, s'est proposé de donner un guide précis aux visiteurs des antiquités de Mérida. Dans les quelques pages qu'il consacre, au début de son ouvrage, au résumé de l'histoire de la cité depuis ses origines jusqu'à sa reconquête sur les Maures en mars 1479, il fait observer très justement qu'un établissement ibérique a précédé la colonie romaine. La position topographique de Mérida, sur les collines de la rive droite du Guadiana, au confluent de ce fleuve et de l'Albarregas, rappelle la situation caractéristique des citanias ibériques. On a de plus rencontré aux environs *(Prado de Locarra)* de nombreuses sépultures creusées dans le roc, et l'on conserve au Musée un lion en pierre et une série de petites idoles en os de caractère nettement ibérique.

Mais la partie la plus importante du volume est consacrée à la description de l'état actuel des monuments antiques de Mérida. M. Macías étudie successivement l'enceinte, les ponts romains, les aqueducs, les temples, le cirque et l'amphithéâtre. Il s'étend plus longuement sur la description du théâtre, dont il publie un plan. Une dizaine de pages traitent des constructions arabes du Moyen-Age. L'ouvrage se termine par le catalogue des principales sculptures et des inscriptions les plus intéressantes du Musée.

Ce petit livre, abondamment illustré, est appelé à rendre de grands services à ceux qui voudront étudier les ruines de la cité. Laissant de côté les hypothèses aventureuses, M. Macías nous a donné un guide intéressant et bien fait. Il serait à souhaiter qu'il ait de nombreux imitateurs.

R. LANTIER.

**Friedrich Henkel**, *Die römischen Fingerringe der Rheinlande und der benachbarten Gebiete.* Berlin, Georg Reimer, 1913; 1 vol. in-4°, de XXVIII-387 pages, avec 262 figures et un album de 80 planches en phototypie.

Ce vaste *corpus* réunit environ 2,300 anneaux de l'époque romaine, recueillis dans les provinces rhénanes, la Suisse et les Pays-Bas, et

pour la plupart inédits. Chaque pièce est reproduite en grandeur naturelle, le plus souvent sur plusieurs faces. Les anneaux sont classés d'après leur matière, or, argent, bronze, plomb, verre, pierre, etc. Les subdivisions de ces séries correspondent aux diverses variétés de forme, disposées en partie d'après la typologie, en partie suivant la chronologie.

L'introduction contient un aperçu historique sur les anneaux en général. La première partie de l'ouvrage est descriptive et constitue le catalogue, rédigé avec grand soin, des pièces inventoriées dans les collections publiques et privées. Dans la deuxième partie, l'auteur expose les résultats de cette vaste enquête, commencée depuis vingt-deux ans. On trouvera dans ce travail synthétique les indications les plus précises et les plus sûres sur tout ce qui se rattache au sujet, classification chronologique, technique, épigraphie, etc. L'index général des inscriptions (p. 368) est particulièrement précieux. Un certain nombre sont grecques.

Il y a peut-être lieu de regretter l'absence d'une table synoptique des formes principales, placées dans l'ordre chronologique.

L'inventaire s'étend aux anneaux des temps protohistoriques, série qui m'a semblé renfermer quelques lacunes. Il ne me paraît pas que M. Henkel ait connu les riches trouvailles de la nécropole de Münsingen près Zurich. Les deux planches de bagues qu'a publiées M. Wiedmer-Stern dans sa monographie de ce cimetière gaulois auraient procuré à M. Henkel des indications utiles. Je ne serais pas surpris que ces tombes aient fourni à elles seules plus d'anneaux de doigt en or et en argent que toutes les autres nécropoles de la Suisse pour la même époque.

L'illustration de l'ouvrage est très satisfaisante. Si quelques détails des pierres gravées sont un peu confus sur les reproductions des bagues, les dernières planches de l'album en contiennent de bonnes phototypies, d'après des empreintes et moulages en plâtre.

J. DÉCHELETTE.

**Dr. A. Guebhard**, *Sur l'anse funiculaire*. Chez l'auteur, Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes), 1913; in-8° de 184 pages.

Monographie très complète de cette curieuse particularité céramique peu étudiée jusqu'ici. L'auteur y passe en revue tous les dispositifs réalisés par les potiers primitifs, pour obtenir une suspension ou une préhension de leurs vases par le moyen de liens.

36 planches, reproduisant plus de 600 figures de vases de toutes provenances, en font une véritable iconographie encyclopédique de ce très intéressant sujet.

M^is^ DE TRYON-MONTALEMBERT.

**Paul Collinet**, *Études historiques sur le Droit de Justinien*, tome I : *Le caractère oriental de l'œuvre législative de Justinien*, Paris, Larose et Ténin, 1912 ; 1 vol. in-8° de 335 pages.

L'œuvre de Justinien peut s'envisager de différentes façons. On avait vu jusqu'à présent en elle l'aboutissant du droit antérieur et particulièrement du droit classique. Elle semblait n'en être que la synthèse et la codification, mais à la manière dont les Byzantins comprenaient celle-ci. Toutefois, on avait bien senti que dans ce travail de condensation opéré par les compilateurs il y avait des éléments de toute sorte et que quelques-uns ne portaient pas le cachet de Rome. On avait pressenti que l'œuvre législative de Justinien devait quelque chose de son accent propre à l'influence du milieu où elle avait été conçue, ordonnée et répandue. C'est ainsi notamment que l'influence de l'Orient se révèle assez facilement dans la terminologie parfois embarrassée et flottante de la chancellerie impériale. A lire certains textes latins de Justinien, particulièrement les constitutions par lesquelles il réforme le droit antérieur, on croirait volontiers que ces documents sont traduits directement du grec. La même impression se dégage de l'étude de la langue des interpolations où, depuis qu'on s'en occupe, on a reconnu la main d'auteurs dont la nationalité grecque est incontestable.

A ces résultats déjà acquis et sur lesquels ils semblait inutile pour le moment d'insister, M. Collinet vient d'ajouter une contribution considérable dans le tome premier de ses *Études historiques sur le Droit de Justinien*. Se plaçant non au point de vue du style de la compilation, mais au point de vue du fond, le savant professeur de la Faculté de Lille, déjà connu par d'autres travaux d'érudition qui l'avaient préparé de longue date à cette œuvre maîtresse, s'est proposé de déterminer la part de l'influence orientale sur l'œuvre législative de Justinien.

Il faut bien s'entendre sur la portée de ce mot. C'est de l'hellénisme décadent des III$^{e}$, IV$^{e}$ et V$^{e}$ siècles que se réclament les rédacteurs de l'œuvre justinienne. Professeurs de Constantinople et de Béryte, avocats et hommes d'État, tous sont imbus de l'esprit alexandrin et des méthodes de classification et de généralisation propres à la science hellénistique de l'époque qui les a précédés. Combien différents des jurisconsultes de *l'ancienne Rome*, même impériale, esprits secs et pratiques, qui ne voient dans le droit qu'une série de cas et d'espèces et ne s'élèvent que difficilement aux amples généralisations familières à la mentalité grecque. M. Collinet ne s'y est pas trompé. Cette part d'influence orientale qu'il a relevée avec tant de soin dans l'œuvre de Justinien, il en trouve la racine dans l'esprit grec toujours vivant, quoique modifié par la marche nécessaire du temps, aussi bien que

dans les coutumes des pays soumis depuis longtemps à l'influence hellénique et qui forment la majeure partie de l'Empire d'Orient.

Mais M. Collinet n'est pas de ceux qui affirment des résultats sans les avoir au préalable médités, mûris et contrôlés selon les exigences de la saine méthode scientifique. Sortant des généralités qu'il expose avec un relief saisissant dans sa Préface générale et dans l'Introduction spéciale au tome I, l'auteur prend corps à corps un certain nombre de formes, d'institutions et de règles juridiques, où il relève des traces incontestables de l'esprit oriental conçu comme nous l'avons défini. Il classe en trois séries le résultat de ses patientes observations.

I. Le droit romain de Justinien fait des emprunts directs aux usages locaux qui ont cours dans la partie orientale de l'Empire. Cela n'a rien de surprenant et il eût été bizarre que cela ne se produisît pas. Le droit de Justinien était un droit vivant, destiné aux parties de l'Empire qui, en fait, demeuraient dans la domination du *basileus* byzantin et non à l'Occident, qui échappait à sa maîtrise. Les emprunts en question, et peut-être y a-t-il plus d'exemples que l'auteur n'en fournit, sont relatifs d'abord aux formes de l'adoption et de l'émancipation. Ici, la simplification des formes serait due à un emprunt fait directement aux Grecs et ne serait pas le résultat ultime d'une évolution de ces institutions s'affranchissant peu à peu du formalisme romain. A la même idée, l'auteur rattache l'existence dans le droit de Justinien d'une véritable *litterarum obligatio*, au lieu de ce semblant d'*obligatio litteris* qu'on a jusqu'à présent attribué au désir des auteurs des Institutes de maintenir servilement le classement de Gaius, leur modèle. Il en va de même de cette forme particulière du dépôt, que les modernes appellent irrégulier, et qui consiste dans le dépôt d'une somme d'argent, avec faculté pour le dépositaire, le plus souvent un banquier, d'employer les fonds déposés, sauf l'obligation d'en servir les intérêts au déposant. Cette pratique, déjà connue des *argentarii* romains, devait être encore plus usitée dans les banques de l'Orient où le commerce avait été de tout temps si intense. L'auteur s'efforce de démontrer à ce sujet, et il y réussit pleinement, que la conception d'un contrat de dépôt véritable, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent, est plutôt l'œuvre des Byzantins que celle des jurisconsultes classiques sous le nom de qui elle est mise au Digeste. Enfin l'orientalisme se décèle encore dans le parallélisme constant et intégral entre la dot et la donation *propter nuptias*, institution dont l'origine non romaine n'est pas douteuse, identité que Justinien accentue dans sa Novelle XCVII.

II. En second lieu, il y a certaines institutions romaines pures qui, à l'époque justinienne, sont depuis plus ou moins de temps tombées en désuétude. Justinien les efface de sa législation, parce qu'il les

juge désormais incompatibles avec le milieu oriental pour lequel il légifère. L'auteur n'a pas manqué de souligner cette seconde preuve de l'influence orientale. Mais il n'a pas jugé à propos de la placer en second lieu, à titre d'antithèse à l'influence créatrice des coutumes des pays hellénisés. Il eût été mieux avisé s'il en avait parlé à cet endroit et non à la fin de son volume. Quoi qu'il en soit de cette critique, c'est à propos de la *mancipatio*, du *receptum* et de la *dotis dictio* que se manifeste la répugnance de l'Orient à l'égard d'institutions non imaginées pour lui. M. Collinet le démontre avec soin. Il croit voir ces institutions encore en plein fonctionnement en Occident à une époque voisine du VI$^e$ siècle. C'est pour lui la preuve qu'il n'est pas question ici de désuétude, au vrai sens du mot. C'est bien plutôt pour ces institutions une impossibilité de vivre dans le milieu oriental, une inaptitude réelle à s'y maintenir telles qu'elles étaient en Occident, si réduites qu'elles y fussent.

III. Poussant sur un autre terrain ses investigations, l'auteur a recherché — et cela dans la seconde partie que nous eussions préféré, nous l'avons dit, voir venir en troisième lieu — quelle était la part d'influence due à la science grecque des écoles d'Orient, soit Béryte directement, soit Alexandrie par l'intermédiaire des idées de Plotin. On ne saurait trop louer cette tentative. M. Collinet comprend que le droit ne doit pas être isolé des autres manifestations de l'esprit et de l'activité humaines. Il était donc nécessaire que le droit des Byzantins, du moins dans ce qu'il a d'original, fût déterminé par les tendances de la philosophie néo-platonicienne, C'est chez elle qu'on trouve l'idée des concepts et des catégories qui donnent au droit son aspect doctrinal et véritablement scientifique. Les Romains, semble t-il, étaient incapables de ces généralisations qui sont nécessaires quand on veut faire du droit autre chose qu'une simple casuistique.

M. Collinet illustre par des exemples notables ce changement radical de méthode dans la technique juridique. Il passe successivement en revue : la *natura actionis*, la *natura contractus* et la catégorie des actions dites générales. Lorsqu'ils dégagent, à propos d'une action ou d'un contrat, ce qu'ils nomment sa *natura*, les jurisconsultes orientaux sentent d'instinct et voient plus vivement à mesure qu'ils l'étudient l'entité juridique en face de laquelle ils se trouvent. L'action et le contrat sont, à leurs yeux, des êtres ayant leur fonction pratique et, par conséquent, leurs caractères spécifiques qui les différencient des institutions voisines. L'auteur a su découvrir dans la philosophie de Plotin la vraie source de ces concepts doctrinaux, de ces constructions systématiques.

Il en est de même pour les actions générales que l'esprit romain s'était toujours refusé à admettre, accoutumé qu'il était à accumuler et juxtaposer les cas particuliers C'est que les actions générales sont

par rapport aux actions particulières ce que le genre est à l'espèce. Il fallait un véritable esprit scientifique pour concevoir de pareilles formations. L'effort qui a conduit le droit sur ces hauteurs est un des plus sûrs titres de gloire des jurisconsultes d'une époque prétendue décadente.

Telle est la conclusion qui se dégage dès à présent des patientes recherches de M. Collinet. Il ne s'agit pas ici d'une tentative d'apologie forcée ou d'une préférence voulue pour cette période si intéressante où se trouvent en germe beaucoup de choses d'avenir, mais d'un véritable reclassement de valeurs. Sans rien enlever au mérite propre du droit vraiment romain, M. Collinet a rendu au droit byzantin le lustre qu'un trop long dédain avait laissé ternir et à ses auteurs la justice qu'on leur marchandait depuis trop longtemps.

Gaston MAY.

H. von Soden, *Griechisches Neues Testament, Text mit kurzem Apparat (Handausgabe)*. Gœttingen, Vandenhœk et Ruprecht, 1913; 1 vol. in-8° de xxviii-436 pages, 5 mk.

Le travail critique entrepris par von Soden et ses collaborateurs est le plus considérable qui ait été tenté jusqu'à ce jour; il a porté sur 165 mn. contenant le Nouveau Testament tout entier; 1,240 mn. des Évangiles; 244 des Épîtres de saint Paul; 170 commentaires des Évangiles; 40 de saint Paul et de l'Apocalypse. A quels résultats a-t-il conduit?

Westcott et Hort avaient classé les mn. du Nouveau Testament en 4 familles : texte *occidental*, remarquable à la fois par les nombreuses additions qu'il contient, et par des omissions caractéristiques; texte *neutre*, plus pur, provenant d'Égypte; texte *alexandrin*, provenant d'une recension alexandrine et peu différent du texte neutre; texte *syrien* (sans doute celui de Lucien, prêtre d'Antioche, adopté ensuite à Constantinople, et qui a prédominé jusqu'au xix[e] siècle). C'est le texte *neutre* (assez mauvaise dénomination d'ailleurs, disons-le en passant, comme celle de texte *occidental*) que Westcott et Hort ont préféré, et ses deux principaux représentants, le *Vaticanus* et le *Sinaïticus* constituent la base de leur édition.

Les critiques qui ont été adressées à leur système ne l'ont peut-être pas entamé dans ce qu'il a d'essentiel; mais la question est si compliquée, qu'il subsiste des difficultés très réelles. Les principales portent sur le texte dit *occidental*, qu'il est malaisé de constituer, tant les témoins en varient, et dont il est malaisé aussi de déterminer la valeur; car si, d'une manière générale, ses additions le rendent suspect, certaines de ses omissions au moins parlent au contraire en sa faveur.

Le système personnel de von Soden a été exposé dans la première partie de son grand ouvrage : *Die Schriften des Neuen Testaments in ihrer ælltesten erreichbaren Form*, paru en fascicules successifs de 1902 à 1910. Von Soden établit trois types : K, qui représente en somme le groupe que Westcott et Hort appelaient *Syrien*; H, remontant à une recension du prêtre alexandrin Hésychius, qui réunit le groupe *neutre* et le groupe *alexandrin* de Westcott-Hort; I, qui représente non pas le texte dit *occidental*, mais une recension de ce texte, postérieure aux versions latines et syriaques qui le donnent; ce type est très compliqué, et on ne le trouve nulle part à l'état pur; l'origine en serait palestinienne, et il serait, des trois, le plus rapproché du type primitif, une fois qu'on l'a reconstruit sous sa forme authentique, ce qui, ne l'oublions pas, est extrêmement difficile, sinon impossible. La tâche du critique sera de remonter, dans la mesure du possible, au texte commun d'où sont issus K, H, I; il rejettera pour les Évangiles la leçon due à l'influence des passages parallèles (M. von Soden attribue une action prépondérante au *Diatessaron* de Tatien); il rejettera tout particulièrement les leçons qui assimilent les trois autres Évangiles au plus populaire, *Mathieu*; sauf quand interviendront ces raisons particulières, il adoptera les leçons qui auront pour elles deux voix contre une. En fait H, I sont généralement d'accord contre K.

On pourra trouver dans le second volume de l'ouvrage de M. E. Jacquier sur le *Nouveau Testament dans l'Église chrétienne* (Gabalda, 1913), l'indication des principales objections qui ont été faites à Von Soden, notamment par Kirksopp Lake et Dom Chapman. L'influence énorme attribuée au *Diatessaron* peut en particulier paraître bien surprenante. Quoi qu'il en soit, d'une part l'enquête accomplie par Von Soden et son équipe n'en témoigne pas moins d'un rare effort, et la première partie de son ouvrage restera un trésor d'information inépuisable pour longtemps; d'autre part, son classement des manuscrits, quoiqu'il diffère de celui de Westcott et Hort, n'en diffère pas au point qu'on dût prévoir que son texte serait en opposition formelle avec le leur; comme eux, il rejette ordinairement K; il se fonde sur l'accord H, I, c'est-à-dire surtout sur H, étant donné l'état flottant et presque indéterminable de I; or H est le groupe dont font partie le *Vaticanus* et le *Sinaïticus*.

On peut d'ailleurs juger maintenant : l'édition de Von Soden a paru en 1913, comme deuxième partie de son ouvrage (*Text und Apparat*, XXVIII et 908 p., 32 Mk.). Presque aussitôt après, l'auteur en donne une petite édition plus maniable et moins coûteuse, qui est celle que j'annonce ici. Autant que j'en puis juger par un premier examen, les différences avec le texte de Westcott et Hort, si elles sont assez nombreuses, n'ont pas d'ordinaire beaucoup de gravité; ce sont généralement des interversions de mots, des modifications de formes

grammaticales; on peut noter, sur ce dernier point, que ce sont le plus souvent des formes vulgaires qui sont éliminées, — ce qui n'est peut-être pas ce à quoi on se fût attendu en ce moment; et je vois que M. Deissmann, — si j'en crois un fragment de lettre que l'éditeur publie, parmi d'autres *attestations*, sur la couverture, — a éprouvé le même sentiment que moi.

L'apparat critique, tel que Von Soden l'a voulu pour cette édition abrégée, ne peut — selon ses propres déclarations — suffire à qui voudra étudier en toutes ses phases l'histoire du texte, ou contrôler la légitimité des familles constituées par l'auteur; il a pour objet d'apprendre au lecteur « sur quelle base et d'après quels principes le texte a été établi; quelles sont les leçons qui ont le plus sérieusement concurrencé ce texte, dans la période la plus ancienne de son histoire; quel aspect avaient les trois grandes recensions au commencement du IVe siècle, et sur quel état antérieur du texte leurs auteurs ont fondé le leur. »

Aucun théologien ne pourra se passer maintenant de cette édition. J'ajoute qu'en ce qui concerne les sigles, la notation de Von Soden, si elle déroute au premier abord ceux qui sont habitués à une autre, est en réalité simple et facile à s'assimiler. L'aspect typographique est excellent; il y aura quelques fautes d'impression à corriger à l'avenir[1].

A. PUECH.

C. Wessely, *Neue Materialien zur Text-Kritik der Ignatius-Briefe* (extrait des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne). Wien, Holder, 1913; 1 vol. in-8° de 72 pages, avec un fac-similé. 2 mk. 04.

M. C. Schmidt et M. W. Schubart ont publié en 1910, dans les *Berliner Klassikertexte* (t. VI), le texte des ch. III-XI, 1 de l'*Épître* d'Ignace *aux Smyrniotes*, d'après un papyrus du Ve siècle. M. Wessely a eu la bonne fortune de retrouver des fragments assez étendus de la traduction copte, dans un papyrus de la collection de l'archiduc Régnier. Ce papyrus paraît être du VIII-IXe siècle; il reproduit la recension *brève*; la traduction a été faite directement sur le grec, comme M. Wessely l'établit à l'aide d'une variante significative (παρὰ θεῷ, *Trall.* V, 1, provenant de παραθῶ). De *Philad.* VIII, 2, où le grec ἐν τοῖς ἀρχείοις serait rendu par une expression copte équivalente à l'expression grecque κατακχωριζόμενον, — terme technique de l'administration ptolémaïque et romaine (= enregistré). — M. Wessely se croit autorisé à conclure qu'elle est probablement encore antérieure à la réforme de Dioclétien(?). Ce qui reste du papyrus

1. Dès la première page, *Mathieu*, I, 16, παρένος; Μαριάμ; p. 361, *Galates*, V, 17, ὁ γάρ σάρξ...; p. 312, *Romains*, II, 17, μαί pour καί.

contient l'*Épître aux Tralliens* (moins les premiers mots de la suscription); l'*Épître aux Philadelphiens*, l'*Epître aux Romains*, jusqu'à V, 2. M. Wessely publie, avec le soin dont il est coutumier, le texte copte, suivi d'une restitution de l'équivalent grec; il y joint le fragment d'un feuillet publié par Crum en 1905 (British Museum. or. 3581 A), qui contient la suite de l'*Épître aux Romains* et le *fragmentum Borgianum* (publié en 1883 par P. Martin dans les *Analecta Sacra* de Pitra), qui donne la fin de l'*Épître à Héron*. Le fragment de Crum ne peut, selon M. Wessely, avoir fait partie du même manuscrit que les feuillets de Vienne; le fragment Borgia pourrait au contraire avoir la même origine.

A. PUECH.

**Joachim Durel**, *Commodien. Recherches sur la doctrine, la langue et le vocabulaire du poète; — Les Instructions de Commodien, traduction et commentaire.* Paris, Leroux, 1912; 2 vol. in-8°, de 320 et XXI-209 pages.

M. Durel nous apporte un précieux travail sur Commodien le mystérieux : les conclusions, les hypothèses de Boissier en sortent... affaiblies, non moins que celles de Monceaux et de Brewer. Déjà, le P. d'Alès avait sagement réagi contre ce dernier[1]. Il faut renoncer à dater l'obscur poète des années 458-466; il faut renoncer à lui donner la Gaule — ou Gaza — pour patrie; renoncer à voir en lui un converti, et même un évêque. L'irrévérencieux, mais solide critique qu'est M. Durel, estime que certaines de ces hypothèses doivent leur naissance à des contresens[2] et faux sens. Que celui qui n'en a jamais commis jette la pierre à notre vieux maître!

Trois parties : doctrine, langue, lexique. De l'homme tout échappe : à peine peut-on entrevoir qu'il fut trésorier de quelque église. Mais dans quelle lumière vive la doctrine ne s'offre-t-elle pas à nous : « elle est africaine, carthaginoise d'inspiration et de langue; le christianisme catastrophique, matériel et brutal des premiers siècles y halète entre deux persécutions », celle de 250 et celle de 257? La première apparaît à l'auteur [*C. Ap.*, 807] comme la septième de la série, l'annonciatrice de la crise suprême, que saint Cyprien attend et annonce aussi[3]. Même inspiration, très souvent, chez le poète que chez l'évêque, au point que celui-là semble souvent traduire celui-ci[4]. « Commodien fut un chrétien rude, peu intelligent

1. Voir *Rev. Ét. Anc.*, 1912, p. 113.

2. L'amusant est que, d'après M. Durel (*Les Instructions*, p. 141, vers 5), le vers qu'ont compris de travers Boissier, Pichon et Monceaux, avait été « fort exactement » traduit par... Mgr Freppel : *Les Pères de l'Église des trois premiers siècles*, p. 230.

3. Voir sa lettre à l'église de Thibaris.

4. Comparer Cypr., *Épist.* 56, à Commodien, *Instr.*, II, 12 et 25.

peut-être, mais un bon élève, têtu et dévoué. Il accommoda à sa barbarie la sagesse de son maître. Plus que son maître encore, il est possédé par la grande folie apocalyptique. Il a le tempérament du voyant juif; il voit réalisée la parole de Dieu; il vit dans la catastrophe[1]. » En sa conscience, deux courants se heurtent : celui qui coule des vieilles apocalypses où Israël clamait et sa haine des nations et son espoir de revanche, qui pousse Commodien à affirmer l'imminence de la fin du monde, à prêcher la guerre aux démons, la guerre à l'Empire[2], la nécessité du sacrifice; et celui qui dérive des Proverbes, de saint Paul et de saint Jean, qui aboutit à la métaphysique théologique dont Origène, le premier, esquisse le système à ce moment même. De fait, Commodien n'est qu'un barbare, fort ignorant, et dont l'œuvre inspirée parfois du *Carmen adversus Marcionem* — s'apparente aux livres populaires. — De même sa langue : elle n'a pas l'originalité du langage de Tertullien; « vulgaire, artificielle et bigarrée, » elle traduit fidèlement le fond commun. Et voilà qui donne tant d'importance à l'étude qu'on en doit faire : c'est le vrai parler d'Afrique qu'elle révèle, avec ses deux caractères : hellénisme, analytisme. Saint Augustin nous assure que les Africains de son temps lisaient les Septante[3]; certains linguistes croient démêler — tel, M. Bartholon — entre le berbère et le grec une parenté véritable. Il suffit, d'autre part, de serrer d'un peu près la morphologie et la syntaxe de notre poète pour voir le progrès que le latin d'Afrique accomplit alors dans la voie analytique : à l'*hypotaxe* se substitue la *parataxe*.

On voit tout l'intérêt de l'étude de M. Durel et les remerciements qu'on lui doit. Je puis ajouter que ses observations très précises s'encadrent parfois d'idées générales intéressantes, mais qui peut-être ne s'imposent pas. Pages 49-51, par exemple, il a une manière assez rapide d'expédier « le messianisme juif avant Jésus ». Retenons-en du moins que M. Durel — au rebours de tant d'autres — n'oublie pas, dans ses minutieuses enquêtes, les problèmes auquels elles se rattachent; et félicitons-nous d'avoir, touchant un texte assez rebutant, une aussi solide étude.

La seconde thèse de M. Durel nous apporte, des *Instructions*, une traduction qui reflète les mêmes qualités d'esprit : naturellement elle ne vise pas à l'élégance; elle vaut par la clarté, la fidélité, l'exactitude. Un commentaire assez ample (p. 140-200) la suit : philologique et historique. — A quand pareille traduction du *Carmen Apologeticum?*

Albert DUFOURCQ.

1. Durel, p. 25.
2. J'eusse aimé que M. Durel insistât sur ce point.
3. Cf. W. Thieling, *Der Hellenismus in Klein Afrika*, Teubner, 1911.

**Dom H. Leclercq**, *L'Espagne chrétienne*. Paris, Victor Lecoffre, 2e éd., 1906; 1 vol. in-12 de xxxv-394 pages et 1 carte.

Nous venons seulement de recevoir ce volume. Sans doute s'agit-il d'un nouveau tirage : il faudrait donc féliciter l'auteur de l'accueil favorable et parfaitement mérité que le public a fait à son livre. Mais, depuis sept ans, notre science a fait quelques progrès. La seule question du priscillianisme, pour ne citer qu'un exemple, a été renouvelée par le livre, si riche en aperçus nouveaux, que M. Babut a publié en 1909; l'article récent de M. Puech (*Bull. de littérature et d'archéol. chrétiennes*, 1912) est capital aussi sur ce sujet; enfin, un illustre confrère de Dom Leclercq ne vient-il pas de mettre en émoi les spécialistes en refusant à Priscillien la paternité des traités qu'on lui attribue généralement depuis 1886? Que pense dom Leclercq de la thèse de dom Morin[1]? Il reste que, après le travail vieilli de Gams, son livre est le seul à nous donner une vue d'ensemble sur le christianisme espagnol, dont nous savons encore si peu de choses, et qu'il importerait tant de mieux connaître, quand ce ne serait que pour n'être pas tenté d'exagérer son importance.

René MASSIGLI.

**A. C. Cooper-Marsdin**, *The history of the islands of the Lerins, the monastery, saints and theologians of S. Honorat*. Cambridge, University Press, 1913; 1 vol. in-8° de 336 pages et 15 gravures.

Un magnifique sujet et un livre manqué; car il est malheureusement impossible de juger moins sévèrement l'ouvrage de M. Cooper-Marsdin. Une bibliographie à la confection de laquelle ne présida aucun esprit critique, un plan étrange ou l'absence totale de plan, voilà ce qui frappe de prime abord. Vincent de Lérins est étudié dans le chapitre V et Honorat, seulement dans le chapitre VIII. Césaire d'Arles fait l'objet du chapitre X; mais il faut attendre le chapitre XV pour connaître Salvien autrement que par allusions. Rien sur le rôle des hommes de Lérins dans la « romanisation » du christianisme gaulois au ve et au vie siècle[2]; en revanche, on trouvera trois pages sur « le Masque de Fer » et une sur le maréchal Bazaine. L'auteur passe à côté des problèmes — j'excepte la question du symbole *Quicumque* — sans paraître soupçonner leur existence : l'histoire de Lérins reste à écrire.

René MASSIGLI.

1. L'étude de dom Morin, *Pro Instantio*, a paru dans la *Rev. bénédictine* (1913); elle a déjà provoqué en Allemagne de nombreuses discussions.

2. Il y a là une question des plus importantes et qui, comme le remarquait récemment dom Morin (*Rev. bénéd.*, juillet 1913), a encore été à peine explorée : nous lui consacrerons bientôt une étude d'ensemble.

# CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

---

**Les rois de Lydie.** — Nouveau travail sur la question : Leigh Alexander, *The Kings of Lydia and a rearrangement of some fragments from Nicolaus of Damascus*, thèse de doctorat, Princeton University Press, 1913, in-8° de 61 pages. Nous y reviendrons.

**Divinités à organes multiples.** — Pourquoi Janus a-t-il un double front, Hécate un triple corps, Zeus Stratios une triple rangée de mamelles ? C'est afin d'exprimer la puissance infinie de l'être divin, ses dons magiques, son caractère d'ubiquité. Janus, sous ce rapport, a son équivalent dans les idoles ou fétiches à double visage de Surinam ou du Gabon (W. Deonna, *Rev. archéol.*, 1913, t. II, p. 335 sqq.).

**Danses funéraires à Trysa et à Delphes.** — Dans l'héroon de Trysa, en Lycie, les danseurs figurés sur la porte du tombeau accomplissent un rite funéraire, qui est d'origine égyptienne. De même, à Delphes, les danseuses de la colonne d'acanthe ne représentent nullement les jeunes Laconiennes qui exécutaient à Caryae la danse du calathiscos : elles aussi, elles évoquent le souvenir d'un rite analogue à celui de Trysa et de même origine. Le sens du groupe est précisé par l'acanthe, la plante de l'immortalité (W. Deonna, *Rev. Hist. des Relig.*, 1913, t. LXVIII, p. 350-357).

**La politique monétaire d'Athènes au v<sup>e</sup> siècle avant notre ère.** — Quand Athènes, au lendemain de Salamine et de Mycale, fonde la Ligue maritime de Délos, son premier soin est d'imposer son tétradrachme d'argent à la *chouette* comme monnaie fédérale et internationale. Sauf de rares exceptions, qui s'expliquent par des faits historiques spéciaux, toutes les cités de l'Orient grec, à mesure qu'elles entrent dans la Confédération, abandonnent leur grand monnayage et ne gardent tout au plus que la frappe des menues pièces pour les transactions locales. Il en est ainsi jusqu'au désastre de Sicile. La défaite d'Athènes provoque, en 412, une défection générale. Nombre de villes, en revendiquant leur indépendance, reprennent leur droit de monnaie, symbole de cette autonomie : « Le rôle commercial et économique des *chouettes* est terminé » (E. Babelon, *Revue numismatique* de 1913, p. 457-485). Très heureux apport aux questions de statistique remises à l'ordre du jour par les récentes recherches de M. Cavaignac.

**Questions de chronologie.** — Du même M. Cavaignac, toujours prêt à s'attaquer avec courage aux problèmes difficiles: *La chronologie romaine de 215 à 168* (extrait de *Klio*, t. XIV, 1914, p. 37-42), étude sur la correspondance des calendriers flavien et julien.

**Hiérapolis de Phrygie.** — Il y a longtemps que je voulais signaler deux mémoires de M. Leo Weber: l'un, *Am Heiligtum der Kybele, Geschichte und Kulte einer Provinzialstadt Kleinasiens aus nachchristlicher Zeit*, extrait de *Im Banne Homers* (46 pages in-8°, avec planche), est une vue d'ensemble, bien dégagée et vigoureuse, de l'histoire de Hiérapolis; l'autre, *Die Homoniemünzen des phrygischen Hierapolis*, extrait du *Journal d'archéologie numismatique* (t. XIV, 1912, p. 65-122, avec 2 planches), contient une étude approfondie des pièces frappées en vertu de l'alliance monétaire qui unissait la cité phrygienne à d'autres villes d'Asie Mineure. Dans le premier de ces travaux, on notera l'assimilation de Cybèle, incarnation de la Terre-Mère, à la vieille divinité chthonienne de Hiérapolis, Echidna, qui se manifestait sous la forme d'un serpent: c'est contre ce monstre qu'une légende merveilleuse fait combattre l'apôtre Philippe. Dans l'autre, on retiendra cette question que pose l'auteur: puisque la frappe des monnaies d'alliance coïncide avec le moment où le christianisme lutte, d'une façon particulièrement vive, contre Mithra et Cybèle, ne faut-il pas voir, dans cette fédération monétaire, une sorte de mobilisation des forces religieuses du passé, afin de résister à l'assaut de la prédication nouvelle? — On mettra les deux brochures de M. Leo Weber en bonne place à côté des *Altertümer von Hierapolis* (IV<sup></sup>e Ergänzungsheft du *Jahrbuch des archäologischen Instituts*), qui, en 1898, ont si heureusement évoqué à nos yeux la patrie d'Épictète.

**Le consul Jean Giraud et sa « Relation de l'Attique » au XVII<sup></sup>e siècle.** — En étudiant à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Fourmont, divers manuscrits relatifs à la Grèce, M. Collignon a reconnu que l'un d'eux, la *Relation des Antiquités d'Athènes*, jadis publiée par lui (*C. R. Acad. Inscr.*, t. XXV, 1897, p. 56 sqq.), était l'œuvre du consul Jean Giraud, de même que la *Relation de l'Attique*, qu'il édite aujourd'hui (*Mém. Acad. Inscr.*, t. XXXIX, 1913, p. 373-425). Ces deux notices ont été rédigées l'une et l'autre pour le marquis de Nointel, la *Relation de l'Attique* en 1674, l'année même du voyage de l'ambassadeur à Athènes, la *Relation des Antiquités* vraisemblablement en 1675. On savait déjà que Giraud avait été pour Spon et Wheler un guide érudit et avisé. Grâce à M. Collignon, sa physionomie se précise. Il prend figure de collectionneur antiquaire et nous apparaît, à un siècle de distance, comme un précurseur de Fauvel. Dans l'étude très attachante où M. Collignon fait revivre la curiosité intelligente de ce Lyonnais passionné pour les ruines, on glanera bien des renseignements précieux et, notamment (p. 382 =

p. 14 du tirage à part), la date de l'explosion des Propylées . d'après le témoignage de Giraud, le désastre aurait eu lieu, non en 1645, comme on le croyait dans ces derniers temps, mais en 1640.

**Livres nouveaux.** — Faute de place, nous sommes obligés de renvoyer au prochain fascicule une dizaine de comptes rendus en souffrance. De même, nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui : R. Dussaud, *Introduction à l'histoire des religions*, Paris, Leroux, 1914, in-12 de VI-292 pages, et E. Courbaud, *Horace, sa vie et sa pensée à l'époque des épîtres*, Paris, Hachette, 1914, in-12 de VIII-368 pages. Le premier de ces ouvrages inaugure une *Bibliothèque historique des religions*. Le second est une étude de psychologie littéraire du plus délicat intérêt.

G. RADET.

**La date de la Crucifixion.** — *Das Datum der Kreuzigung Jesu Christi*, par Oswald Gerhardt, Berlin, Wiegandt, 1914, in-8° de 82 pages. — Vendredi 7 avril 30, ou vendredi 27 avril 31.

**Diplôme militaire.** — *Le Diplôme militaire de Flémalle-Haute*, par Léon Halkin, professeur à l'Université de Liége. Louvain 1913, in-8° de 28 pages. Extrait du *Musée Belge*. Cf. *Corpus*, XIII, 3606. — Le diplôme est de 98. Flémalle-Haute étant chez les Tongres, le bénéficiaire a dû appartenir à l'*ala prima Tungrorum*, mentionnée sur le document. Donc, à cette date de 98, cette aile renfermait encore des soldats de l'origine qu'indiquait son nom.

**Saint Augustin.** — Prosper Alfaric, *Un nouveau biographe de saint Augustin*. Pornic, Legay, 1914, in-8° de 26 pages. — Critique très serrée, très modérée du livre de Louis Bertrand. Cet article de M. Alfaric est un morceau d'une rare saveur, qu'il faut lire en entier.

**Diplôme militaire.** — *Le diplôme XC du Corpus*, par J.-B. Mispoulet, extrait de la *Revue épigraphique*, t. I, fac. 4.

**L'Année épigraphique** de 1913, par Cagnat et Besnier, vient de paraître.

**La linguistique et l'histoire.** — Excellentes remarques de Lucien Febvre (cf. 1913, p. 453), sous le titre *Le développement des langues et l'histoire* (extrait de la *Revue de synthèse historique*, août-oct. 1913, in-8° de 15 p.).

C. JULLIAN.

---

*18 mars 1914.*

*Le Directeur-Gérant :* GEORGES RADET.

# LE MOT NOHTON

ET

# LA CRITIQUE DU STOÏCISME CHEZ SEXTUS EMPIRICUS

Il est extrêmement important, pour bien comprendre la portée des critiques que Sextus Empiricus adresse aux philosophes dogmatiques, de saisir le sens exact d'un mot qui revient souvent dans ces critiques, le mot νοητόν. L'étude de ce mot éclaire même, nous espérons le montrer, quelques points de l'histoire du scepticisme antérieure au IIe siècle après J.-C., époque où Sextus écrivit la Somme du scepticisme que nous possédons. Les interprétations que l'on a données jusqu'ici de ce mot, lorsqu'on en a tenté, ne sont pas heureuses. Le beau livre de Brochard, les *Sceptiques grecs*, est muet sur la question; dans son article sur la *Logique des Stoïciens*, il donne, d'un passage où Sextus emploie le mot à propos de la théorie stoïcienne des signes, une interprétation que nous avons jadis critiquée et sur laquelle nous reviendrons [1]. Il serait pourtant nécessaire de bien déterminer le sens d'un mot qui, par son aspect platonicien, risque d'égarer singulièrement les interprètes de la pensée sceptique.

## I

On trouve à plusieurs reprises, chez Sextus, un type d'argumentation qui est le suivant. Tous les êtres se répartissent en deux classes, la classe des sensibles et la classe des intelligibles. Si l'on peut montrer qu'un terme ne se trouve ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux classes, l'on a prouvé par là même qu'il n'existe pas.

1. Brochard, *Études de philosophie ancienne et de philosophie moderne*, p. 232 ; Paris, Alcan, 1912.

Ce procédé est employé, par exemple, dans la discussion sur l'existence des signes[1]. Le signe, c'est-à-dire l'espèce de raisonnement dont usent les philosophes dogmatiques pour passer d'une réalité qui apparaît à une réalité qui n'apparaît pas, par exemple de la chose sensible à l'atome, le signe est ou bien sensible ou bien intelligible. Mais Sextus, après avoir montré tour à tour qu'il n'est ni sensible ni intelligible, conclut qu'il n'existe pas.

De même le vrai, s'il existe, est ou bien sensible, ou bien intelligible, ou bien à la fois intelligible et sensible, ou bien n'est ni l'un ni l'autre (La division logique est ici plus complète, puisqu'elle présente quatre cas au lieu de deux ; mais la négation du quatrième cas revient au postulat cité plus haut qu'il n'y a rien hors du sensible ni de l'intelligible, et la négation du troisième cas revient à celle des deux premiers). L'on montre donc successivement que le vrai ne se trouve en aucune de ces quatre classes, et l'on en conclut qu'il n'existe pas[2].

Dans les *Hypotyposes*[3], après avoir exposé les tropes d'Agrippa, il énonce, au sujet des choses vraies, trois hypothèses possibles : les choses vraies sont ou bien des sensibles, ou bien des intelligibles, ou bien certaines sont intelligibles et d'autres sont sensibles. Chacune de ces hypothèses est démontrée fausse de la manière suivante : la chose vraie est jugée telle au moyen d'un critère, et ce critère est nécessairement ou bien intelligible ou bien sensible. Prenons la première hypothèse : les choses vraies sont des sensibles, et supposons d'abord que le critère par lequel on les juge vraies soit sensible ; ce critère aura lui-même besoin d'un autre critère et l'on reculera à l'infini. Mais supposons le critère intelligible, l'intelligible devra lui-même avoir un autre critère qui ou bien sera intelligible, et l'on recule à l'infini, ou bien sera sensible, et l'on prouve alors le sensible par l'intelligible et l'intelligible par le sensible, ce qui est un cercle vicieux ou

1. *Adv. math.*, VIII, § 176-285.
2. *Ibid.*, § 40 sq.
3. I, 170 sq.

diallèle. On peut répéter le même raisonnement, *mutatis mutandis*, au sujet de la deuxième et de la troisième hypothèse.

Si l'on considère la forme du procédé, son origine est assez visible; il est issu de la dialectique stoïcienne et il est une application de la cinquième des formes irréductibles du raisonnement citée par Diogène Laërce, le raisonnement dont les prémisses sont composées d'une proposition disjonctive et de la négation d'un membre de l'alternative [1]. On sait au reste quelle connaissance précise Sextus possède de la dialectique de ses adversaires et avec quel amour il l'expose. Mais d'où vient le fond même de l'argument?

## II

Il faut évidemment mettre hors de cause les sceptiques de la première génération, Pyrrhon et Timon, et en venir tout de suite à ceux du Ier siècle avant J.-C., à Énésidème. Trouve-t-on chez lui cette répartition des êtres en intelligibles et sensibles?

Sauf une exception dont nous allons parler, il n'y a dans ce que nous connaissons des doctrines d'Énésidème aucune trace de cette idée : ni dans les diverses rédactions que nous possédons des tropes de la connaissance, ni dans les huit tropes dirigés contre les causes, ni dans sa critique de l'idée de génération, ni enfin dans l'argument qu'il dirige contre les signes, l'on ne trouve un mot qui suppose cette distinction.

Il n'y a qu'une exception, mais elle est grave. Sextus, dans le livre VIII de l'ouvrage *Contre les mathématiciens*, entreprend une discussion sur l'existence du vrai. Cette discussion se divise en deux parties dont la première contient les arguments « généraux » [2], tandis que la seconde expose les arguments « spéciaux ». Le quatrième des arguments développés dans la seconde partie est, en substance, le suivant : toute chose est ou bien un être existant par nature et capable d'être classé suivant sa différence spécifique, comme le chaud et le froid, ou bien

1. Diocles Magnes apud Diog. La. VII (Arnim, *Fragm. vet. stoic.*, Leipzig, 1903, t. II, 80, l. 17) : « Ou il fait jour, ou il fait nuit; or, il ne fait pas jour; donc il fait nuit. »

2. § 14-55.

un terme relatif, comme le droit ou le gauche : or, le vrai n'est ni dans la première classe, ni dans la seconde; il n'est pas dans la première, parce que c'est un trait caractéristique des êtres de la première classe d'apparaître semblablement à ceux qui sont semblablement disposés et qu'il n'en est pas ainsi du vrai; il n'est pas dans la seconde, car ce qui est à droite d'une chose est à gauche d'une autre; et si le vrai était un relatif, il devrait donc aussi être faux[1]. Donc le vrai n'est nulle part; il n'existe pas. Puis vient la phrase suivante : « Δυνάμει δὲ καὶ ὁ Αἰνησίδημος τὰς ὁμοιοτρόπους κατὰ τὸν τόπον ἀπορίας τίθησιν, » que nous traduisons : « Énésidème aussi pose, en puissance, des objections analogues en la matière. » Et ces objections « analogues » nous sont exposées ainsi[2] : toute chose est ou bien sensible ou bien intelligible; or, le vrai n'est pas sensible; car, d'abord, le sensible est ou bien générique, ou bien spécifique, et le vrai n'est ni l'un ni l'autre; ensuite le vrai n'est pas saisi par la sensation, comme il devrait l'être, s'il était sensible. Mais le vrai n'est pas davantage intelligible; s'il l'était, aucun sensible ne serait vrai, ce qui est absurde; de plus, il ne peut être ni pensé par tous à la fois, ni par quelques-uns en particulier. Enfin, il est contradictoire que le vrai soit à la fois sensible et intelligible.

D'après ce passage, Énésidème aurait employé le procédé qui consiste à répartir tous les êtres en sensibles et intelligibles, pour prouver l'inexistence d'un terme, en démontrant qu'il ne se trouve ni dans les uns ni dans les autres.

Seulement il y a dans cet exposé quelque chose qui appartient à Sextus; il a pris soin de nous en avertir par le mot δυνάμει. Les arguments qu'il annonce ne sont chez Énésidème qu'« en puissance ». Qu'a donc ajouté Sextus? A-t-il développé les arguments? Il ne le semble pas, puisque leur brièveté les rend même assez obscurs. Au contraire, il a pu grouper ces arguments d'une façon nouvelle, suivant l'opposition du sensible et de l'intelligible. En quoi consiste, en effet, l'« analogie » annoncée entre les preuves d'Énésidème et celles qui sont

1. § 38-39. La fin du § 38 contient, contre la thèse que le vrai est relatif, un argument d'un autre ordre, sur lequel nous reviendrons.
2. § 40-48.

contenues dans le développement immédiatement antérieur? A bien les examiner, il n'est aucune de ces preuves qui soit la même ou qui soit seulement semblable. La seule analogie est dans le procédé de classement des preuves: d'un côté, en effet, il repose sur l'opposition en êtres subsistant naturellement et en êtres relatifs, de l'autre sur l'opposition entre sensible et intelligible. Il y a entre ces deux oppositions une correspondance; en effet d'après le développement du § 41, l'être sensible consiste dans les genres et les espèces des êtres naturels, et répond aux êtres subsistant par nature du § 38; et il est vraisemblable, comme nous le montrerons plus loin, que les « relatifs » sont apparentés aux « intelligibles ». Mais cette analogie n'était qu'« en puissance » dans le texte d'Énésidème; il était seulement possible de grouper les arguments d'Énésidème de façon à la faire ressortir, et ce fut là toute l'originalité de Sextus.

L'œuvre de Sextus a été, on le sait depuis longtemps, de classer en un ordre clair et rigoureux tous les arguments contre les dogmatiques accumulés par des générations de penseurs. La répartition des êtres en sensibles et intelligibles était un des procédés employés. Nous empruntons à Diogène Laërce un autre exemple de ce procédé. Le développement de Sextus contre la séméiologie se divise en deux parties; la première contient deux arguments: le signe n'existe pas, d'abord parce qu'il n'est ni un être substantiel ni un être relatif et qu'il n'y a rien en dehors de ces deux classes d'êtres; de plus, s'il existe un signe de quelque chose, il n'y a que quatre cas possibles : ou bien le signe est apparent et la chose signifiée aussi; ou bien le signe ni la chose signifiée ne sont apparents; ou bien le signe est apparent et la chose signifiée ne l'est pas; ou bien le signe n'est pas apparent, et la chose signifiée l'est; or, aucun de ces quatre cas n'existe. Diogène Laërce répète les mêmes arguments; mais, d'une façon d'ailleurs parfaitement incompréhensible, et qui n'en est que plus instructive, il indique que le premier argument sert à exclure le signe des êtres sensibles et le second à l'exclure des êtres intelligibles[1].

1. *Vies des Philosophes*, IX, 96.

C'est évidemment inexact; mais l'exemple nous montre le procédé devenu une véritable manie.

Nous pouvons donc conclure qu'il n'est pas prouvé qu'Énésidème se soit servi, dans sa doctrine, de la répartition des êtres en sensibles et intelligibles.

Les témoignages que nous possédons sur Agrippa, ne permettent pas davantage de supposer que ce successeur d'Énésidème ait connu le procédé. Dans l'exposé que Diogène Laërce nous donne des cinq tropes qu'il avait imaginés, il n'en est pas une seule fois question. Le chapitre que Sextus consacre au même sujet se divise en deux parties : la première expose les cinq tropes; la seconde démontre que toute question posée par les philosophes dogmatiques se réduit à un des cinq tropes[1]. Cette démonstration se fonde sur la division des êtres en sensibles et intelligibles; c'est parce que le vrai doit être sensible ou intelligible, et qu'il ne peut être ni l'un ni l'autre, qu'il n'existe pas. Mais, absente de l'exposé de Diogène, elle ne fait pas corps avec l'exposé des tropes.

En revanche, elle est liée d'une façon très intime avec les deux tropes que Sextus fait connaître dans le chapitre suivant; il s'agit des deux arguments dans lesquels les successeurs d'Agrippa ont ramassé toutes les difficultés du dogmatisme. Or, que disait la fin du chapitre précédent? Si le vrai est sensible et s'il a besoin d'un critère, ou bien ce critère sera sensible et il aura besoin d'un autre critère, et ainsi à l'infini; ou bien il sera intelligible et il aura besoin d'un autre critère, et ainsi à l'infini, si tous ces critères sont intelligibles; mais si l'un d'eux est sensible, l'on commet un cercle vicieux, en appuyant le sensible sur l'intelligible et l'intelligible sur le sensible. Et cette argumentation est précisément celle du second des deux tropes[2].

Ainsi il n'existe aucune preuve que les sceptiques aient utilisé la division des êtres en sensibles et intelligibles avant une période postérieure à celle d'Agrippa.

1. *Hypotyposes*, I, 164 à 169 et 169 à 177.

2. *Ibid.*, 178. « Tout est perçu par soi-même (1er trope) ou par autre chose (2e trope) », c'est-à-dire n'a pas besoin de critère, ou a besoin de critère; comparer la discussion de ce second cas avec les § 176 sq.

## III

Mais nous arrivons à une question beaucoup plus importante, c'est celle du sens qu'il convient de donner au mot νοητόν. Nous tenterons de le déterminer par deux ordres de considérations : d'abord en confrontant la division des êtres en sensibles et intelligibles avec d'autres divisions qui servent aux mêmes fins, puis en étudiant les textes où le mot est employé.

En premier lieu, Sextus connaît d'autres divisions binaires de la réalité que la division en sensibles et intelligibles. Le second argument contre la vérité, par exemple, part de ce principe que tous les êtres se divisent en êtres qui apparaissent (φαινόμενα) et en êtres cachés (ἄδηλα), « et en dehors il n'y a rien »[1]. Cette division dérive de la physique épicurienne qui oppose les êtres perçus par les sens, les sensibles, aux êtres réels non perçus par les sens, comme les atomes.

Un exposé de la critique de l'idée de génération par Énésidème partage les êtres possibles en deux classes : les corps et les incorporels[2]. Quel est le sens de ce dernier terme ? Pour montrer que l'incorporel ne peut être cause de l'incorporel, il raisonne ainsi : « L'incorporel est une nature qui, n'offrant pas de résistance (ἀναφής), est incapable d'agir ni de pâtir. » Ce sont là les caractères de l'incorporel tel que le concevaient les stoïciens ; pour eux, l'incorporel était le nom commun du vide, du lieu et du temps, sortes de milieux sans substance, ni existence véritable, dans lesquels se déroule la vie des êtres, et les expressions d'Énésidème sont les termes techniques des stoïciens[3]. Le corps et l'incorporel sont, selon eux, les deux déterminations spécifiques les plus élevées du genre suprême, qu'ils appellent le quelque chose (τὸ τί). C'est ce que Sextus a occasion de nous dire lui-même lorsque, au cours du troisième argument de la discussion déjà citée contre la vérité, il utilise ce dogme stoïcien : « Tout participe au genre suprême, les corps

1. *Adv. math.*, VIII, 316 ; VIII, 31 ; cf. Énésidème, ap. *Hypot.*, I, 180 sq.
2. Sextus, *Adv. math.*, IX, 218-226.
3. Alex. Aphrodis., *Comm. in Arist. Top.*, p. 301, éd. Wallies.

et les incorporels[1]. » Voilà donc un classement dérivé du stoïcisme.

Dans le même développement, la force du quatrième argument dérive tout entière d'une division binaire des êtres que nous avons déjà citée et qu'il faut examiner de plus près. Les choses sont de deux espèces : « celles que l'on conçoit d'après une différence spécifique et qui existent par nature, et celles qui sont relatives »[2]. De quoi se compose le premier groupe ? Sextus cite ici comme exemples le chaud, le froid et les autres qualités sensibles ; en un autre passage[3], il cite le blanc, le noir, le doux et en général « tout ce que l'esprit conçoit avec une existence propre, affranchi de sujet et sans la notion d'une autre chose ». Ailleurs[4], il choisit, comme exemples de la même idée, des êtres qui existent « en eux-mêmes » comme homme, cheval, plante, terre, air, eau, feu. D'après ces textes, les qualités sensibles sont considérées comme existant à l'égal des substances et des corps : or, il n'y a qu'une seule théorie dans l'Antiquité où il en soit ainsi, c'est la doctrine stoïcienne[5]. Considérons, d'ailleurs, le deuxième terme ; comme exemples d'êtres relatifs, Sextus cite le droit, le gauche, le haut, le bas ; ce sont les exemples familiers de la quatrième des catégories stoïciennes. Il s'agit donc bien d'une division des êtres empruntée au stoïcisme.

Ainsi toutes les classifications usuelles des êtres dont se servent les sceptiques dans leurs arguments sont empruntées au dogmatisme épicurien ou surtout stoïcien. Il est donc *a priori* vraisemblable qu'il en sera de même de la distinction des êtres en sensibles et intelligibles, dont ils se servent dans les mêmes circonstances. Seulement il y a une difficulté, c'est que le mot νοητόν ne se trouve jamais employé par les uns ni par les autres. Il semble rayé du vocabulaire de la philosophie depuis Aristote jusqu'aux néoplatoniciens. N'implique-t-il pas, d'ailleurs, surtout dans son opposition au sensible, la croyance

1. *Adv. math.*, VIII, 35.
2. *Ibid.*, 38.
3. *Ibid.*, *id.*
4. *Ibid.*, X, 263.
5. Plutarque, *De Commun. notit.*, ch. 50 (*Stoic. Vet. Fragm.* d'Arnim., II, 126, 32).

à l'existence d'un monde intelligible aussi ou même plus réel que le monde des sens, croyance que s'accordaient à répudier Stoïciens et Épicuriens? Sextus, dans les passages où il recherche si le vrai est « sensible ou intelligible », aurait-il exceptionnellement visé un dogmatisme analogue à celui de Platon? Il convient donc d'étudier de près les textes où Sextus emploie le mot.

Nous commençons par la discussion sur les signes[1]. Sextus distingue deux espèces de choses connues par l'homme : « les choses perçues par la sensation comme blanc et noir, doux et amer, et les choses perçues par la pensée comme beau et laid, légal et illégal, pieux et impie ». Les premiers de ces êtres sont des sensibles (αἰσθητά) et les seconds des « intelligibles » (νοητά); il n'y a pas de troisième terme en dehors de ces deux-là[2].

Les exemples d'intelligibles cités dans ce passage prouvent déjà qu'il ne s'agit de rien de semblable aux idées platoniciennes; ce sont en effet des couples de termes opposés, dont le second est la négation du premier.

Énumérant ensuite les diverses théories dogmatiques des signes, il distingue la doctrine épicurienne, d'après laquelle le signe est sensible, et la doctrine stoïcienne, d'après laquelle il est « intelligible ». Que veut dire ici cette expression?

Pour la comprendre, rappelons en peu de mots la thèse stoïcienne sur les signes : Soient deux faits liés par le rapport de signe à chose signifiée, comme l'augmentation de température du corps et la fièvre; de ces deux faits, l'un, le premier, est apparent, l'autre est caché. Le fait apparent peut lui-même être considéré à un double point de vue; d'abord, comme l'objet d'une sensation et, en second lieu, comme pouvant être exprimé par une proposition telle que : la température du corps augmente. C'est sur le premier point de vue que les épicuriens insistaient et c'est ce qu'ils voulaient dire en disant que le signe était un sensible. Mais peut-il être signe en tant qu'objet de la perception sensible? Il ne le semble pas;

1. *Adv. math.*, VIII, 176.
2. *Ibid.*, 275.

car la perception sensible se termine à elle-même et comme telle ne nous suggère rien d'autre; or, ce qui est important dans le signe, c'est que l'on perçoive son rapport avec la chose signifiée. Cette raison avait amené les stoïciens à voir surtout dans le phénomène-signe la possibilité d'être énoncé en une proposition; dans leur langage technique, le signe est un exprimable (λεκτόν). De même la chose signifiée n'est pas à proprement parler la fièvre, c'est-à-dire l'être susceptible d'être perçu directement, mais c'est la proposition par où il peut s'exprimer, comme : « il a de la fièvre ». Dès lors, un lien est possible entre le signe et la chose signifiée; car il y a entre deux propositions un lien légitime pour le dialecticien; c'est celui qu'il y a entre l'antécédent et le conséquent d'une proposition hypothétique, lorsque l'opposé du conséquent est la négation de l'antécédent[1]. Par exemple, l'énoncé : « il n'a pas de fièvre », est la négation de l'énoncé : « la température s'accroît », et c'est pourquoi le second peut être considéré comme le signe du premier dans une proposition hypothétique telle que celle-ci : « si la température s'accroît, il a de la fièvre ».

Or, Sextus en affirmant que, selon les stoïciens, le signe était intelligible, a seulement voulu dire ceci : Les stoïciens, au lieu de considérer dans le signe la réalité sensible, y ont vu plutôt la possibilité d'être exprimé par un énoncé. C'est ce que vont montrer clairement quelques passages de la discussion qui suit : « Selon les stoïciens, le signe a son existence dans l'exprimable[2]. » L'exprimable dont il s'agit ici est l'énoncé verbal du signe; or cet énoncé est l'intelligible dont parle Sextus : « Les stoïciens veulent que le signe soit une proposition, et c'est pour cela qu'ils le dépeignent comme un νοητόν[3]. » Et, dans la conclusion de sa critique, il rapproche d'une façon plus intime encore les deux idées : « Le signe n'est donc pas un νοητόν ni une proposition[4]. »

Par ces passages, le sens du mot νοητόν devient fort clair;

1. Diog. La., VII, 73 (*Stoic. Vet. Fragm.* d'Arnim, II, 70, 20).
2. *Adv. math.*, VIII, 298.
3. *Ibid.*, 244.
4. *Ibid.*, 264.

mais il est très mal rendu par le mot « intelligible ». Il faut le prendre, en effet, dans le sens des stoïciens, c'est-à-dire dans le sens de philosophes qui n'admettaient aucune réalité intelligible. Pour eux, le νοητόν ne peut être que ce qui est conçu par la pure pensée, c'est-à-dire ce qui n'a pas d'existence substantielle, réelle hors de notre conception; seul le corps perçu par les sens existe substantiellement; tels sont les « opposés » que Sextus énumère au début de notre passage; telle est la proposition à quoi se réduit le signe. Ces pures notions de l'esprit constituent dans leur ensemble les exprimables.

Ainsi, dans la discussion sur les signes, le classement des êtres perceptibles en êtres sensibles et en êtres simplement pensés dérive, comme presque tous les autres classements du même genre, du dogmatisme stoïcien; et l'argumentation de Sextus ne renferme par suite pas la moindre trace d'une critique de la connaissance intelligible au sens où la prendrait un platonicien.

## IV

En est-il de même dans les autres passages? Il est impossible de le prouver directement, parce qu'il est rare que Sextus donne aussi nettement la signification du terme. En revanche notre interprétation permet de donner un sens à bien des passages obscurs.

La discussion qui suit l'exposé des tropes d'Agrippa commence ainsi : « D'après les uns, les sensibles seuls et, d'après les autres, les νοητά seuls sont vrais[1]. » Les premiers philosophes désignés sont les Épicuriens, mais quels sont les seconds? Nous savons par Sextus lui-même que les stoïciens distinguaient la vérité qui est un corps, des choses vraies qui sont des incorporels; elles sont des incorporels, parce qu'elles sont exprimables en propositions[2]. Si le mot νοητόν n'est qu'un autre nom de l'exprimable, les seconds philosophes visés par

1. *Hypotyp.*, I, 170.
2. *Adv. math.*, VII, 38.

Sextus seront ceux qui ne veulent appliquer l'épithète « vrai » qu'à des propositions et non à des choses, c'est-à-dire les stoïciens. En effet, Sextus nous dit que, si l'on recherche le critère d'un νοητόν dans un autre νοητόν, il faut remonter à l'infini; nous ne voyons aucun sens plausible, si le mot désigne quelque chose comme une idée platonicienne; supposons, au contraire, qu'il veuille dire une proposition : le sens devient extrêmement clair. Soit la proposition dont on recherche le critère : A est. Soit ce critère : B est, ce qui s'énonce ainsi : si B est, A est; mais *B est* a besoin lui-même d'un critère, qui sera : C est, ce qui s'énoncera ainsi : si C est, B est, et ainsi à l'infini. Sextus veut donc dire qu'il faut remonter d'antécédent en antécédent sans pouvoir s'arrêter, chaque antécédent étant constitué par une proposition. Lorsque, auparavant, il fait cette supposition que le critère du sensible est un νοητόν, il ne peut vouloir dire que l'idée est le critère du sensible, mais seulement que la vérité du sensible est appréciable pour nous non pas directement par la sensation, mais par un acte de pensée, par un jugement. Et c'est ce qui donne un sens à l'objection du diallèle : si la vérité d'une sensation ne peut être appréciée que par un jugement et si la vérité d'un jugement ne peut être, à son tour, appréciée que par une donnée sensible, on voit en quoi consiste le cercle vicieux.

La critique de l'existence de la vérité, que Sextus attribue à Énésidème, est encore à cet égard plus instructive[1]. Pour montrer que le vrai n'est pas une chose sensible, il emploie deux arguments. Le premier est le suivant : les êtres sensibles sont soit des genres exprimant une essence commune à plusieurs individus, comme cheval ou homme, soit des espèces qui consistent dans la qualité propre à un individu, comme Dion ou Théon; or, le vrai n'est ni dans le général ni dans une qualité propre; il n'est donc pas dans le sensible. Le point que nous voulons retenir de cet argument, c'est l'énumération qu'il fait des êtres sensibles; il comprend parmi eux tout aussi bien les genres que les individus (qu'il appelle espèces);

1. *Adv. math.*, VIII, 40 sq.

et l'idée qu'il se fait d'un genre c'est celle d'une réalité commune « qui circule à travers les individus ». Il appelle donc du nom de sensible l'être du genre qu'un platonicien devrait qualifier d'intelligible; ce qui prouve une fois de plus que, pour lui, le νοητόν opposé au sensible est tout autre chose que l'idée platonicienne.

Le second argument dit en substance : l'être sensible est saisi par la sensation; or, le vrai n'est pas connu par la sensation : « ἡ γὰρ αἴσθησις ἄλογός ἐστι, καὶ τὸ ἀληθὲς οὐκ ἀλόγως γνωρίζεται. » En quoi consiste ce caractère d'ἀλογία de la sensation? Faut-il traduire : « car la sensation est irrationnelle et le vrai n'est pas connu en dehors de la raison »? Cette traduction impliquerait une notion de la vérité qui n'est pas connue de Sextus. Si notre interprétation est exacte, le λόγος dont il s'agit ici est l'énoncé d'une proposition, et le sens devient très clair : « la sensation ne s'énonce pas en une proposition, tandis que le vrai n'est connu que sous la forme de l'énoncé d'une proposition. »

Sextus démontre ensuite que le vrai ne peut être νοητόν. Et voici le deuxième des arguments qu'il emploie : « Le vrai ne peut être νοητόν ni pour tous ensemble ni pour quelques-uns en particulier; car il ne peut être pensé (νοεῖσθαι) par tous à la fois, et il est incroyable et contradictoire qu'il le soit par un seul ou quelques-uns. » Si le νοητόν était un intelligible au sens de Platon, ni la première ni la seconde de ces suppositions n'auraient rien de choquant. Si, au contraire, le νοητόν est un exprimable, un fait dont toute l'essence est de pouvoir être énoncé par une proposition, l'argument devient fort clair. Car, d'une part, il est absurde de penser que tous les hommes énoncent à la fois une même proposition; et, d'autre part, on ne peut croire que la vérité ne soit pas universelle et ne soit pas saisie par tous.

Ces exemples suffisent pour montrer l'utilité de l'interprétation que nous avons donnée du mot νοητόν. La division des êtres en sensibles et pensés est donc bien, comme d'autres divisions des sceptiques, de source stoïcienne; et elle doit s'interpréter dans le sens du sensualisme stoïcien. Une dernière

confirmation nous est fournie par un renseignement que nous donne Photius dans l'analyse d'un traité d'Énésidème, les *Discours pyrrhoniens*[1]; le but de ce traité, est-il dit en commençant, est de prouver que rien ne peut être perçu « ni par la sensation, ni par la pensée (διὰ νοήσεως) ». La perception par la pensée qu'il veut détruire, est-elle la perception de réalités intelligibles distinctes des réalités sensibles? Un passage de l'exposé des tropes d'Énésidème par Sextus prouve le contraire. Le voici : « Les mélanges (des sensibles entre eux) empêchent la sensation de percevoir exactement les objets extérieurs; mais la pensée (ἡ διανοία) ne le peut pas non plus, d'abord parce que les sensations, qui en sont les guides, se trompent; mais peut-être encore parce qu'elle ajoute aux données des sens un élément nouveau qui lui est propre; car, quel que soit le lieu du corps où les dogmatiques logent la partie hégémonique de l'âme, dans le cerveau ou dans le cœur, ce lieu contient certaines humeurs[2]. » Nous voyons clairement ici que la pensée est prise en un sens nettement sensualiste et n'a pas d'autre objet que les sensibles.

Il s'ensuit cette conséquence, intéressante pour l'évolution de la philosophie grecque, que les seuls véritables adversaires des sceptiques, particulièrement dans leur critique de la vérité, ce sont les dogmatiques sensualistes, épicuriens et stoïciens; mais leur attaque n'est jamais dirigée contre l'idéalisme platonicien qu'ils ignorent. Aussi la renaissance du platonisme à partir de l'époque de notre ère a-t-elle pu avoir partie liée avec le scepticisme; le platonicien juif Philon, à Alexandrie, développe longuement les tropes d'Énésidème et emprunte beaucoup aux sceptiques. Il y trouvait, en somme, la base sur laquelle devait s'élever le néoplatonisme, la critique de la théorie sensualiste de la connaissance.

Émile BRÉHIER.

1. *Biblioth.*, Cod. 112, début.
2. *Hypotyp.*, I, 99 et 127, éd. Mutschmann.

---

# UNE MONNAIE DU ΚΟΙΝΟΝ ΑΡΜΕΝΙΑΣ



Dans son substantiel article *Le Mari de Salomé et les monnaies de Nicopolis d'Arménie*[1], M. Théodore Reinach a démontré que les monnaies de Nicopolis sur le Lycus sont datées d'après une ère spéciale, qui commence avec l'incorporation de la Petite Arménie à l'Empire Romain, exactement dans l'automne de l'année 72. En outre, la plus grande de ces monnaies donne, ce qui n'avait pas été reconnu jusqu'ici, l'année correspondante du règne de l'empereur Trajan. Sans doute, l'Arménie n'a jamais constitué une province romaine distincte : elle fit partie d'abord de la Galatie, ensuite de la grande province collective galato-cappadocienne, enfin de la Cappadoce. Pourtant, le gouvernement impérial concéda à ce district historique, comme à tant d'autres, un semblant d'existence distincte dans la province, à savoir un Κοινόν particulier, ainsi que l'atteste la mention d'un Ἀρμενιάρχης[2]. Et la métropole de cette petite confédération fut précisément Nicopolis.

Tout ceci se trouve confirmé de la façon la plus heureuse et la plus complète par une monnaie jusqu'ici inconnue, que j'ai pu acquérir pour la collection ducale de Gotha il y a quelques années, et qu'en réponse au désir exprimé par M. Reinach je me fais un plaisir de publier ici.

1. *Revue des Études anciennes*, t. XVI, 1914, p. 133-158.

2. Cp. Reinach, p. 140, note 4. — L'inscription a aussi été étudiée par Brandis dans la *Realencyclopädie* de Pauly-Wissowa, supplément I, 138. L'expression πρῶτος Ἀρμενιάρχης signifie évidemment que Julius Patruinus fut président de la *première* assemblée des États après l'incorporation de l'Arménie, car cette petite contrée ne dut jamais posséder plusieurs arméniarques simultanément.

En voici la description :

ΑΥΤ ΚΑΙϹ... ΤΡΑΙΑΝΟ|Ϲ Ϲ|ЄΒ ΓЄΡΜ ΔΑΚ Τ|Ο ΙΖ. Buste lauré de Trajan à droite, le cou drapé.

℞ Κ|ΟΙΝΟ|Ν ΑΡΜЄΝΙΑϹ ЄΤΟΥϹ | ΜΓ. Figure en costume oriental assise à gauche sur des boucliers, la tête inclinée en signe de deuil sur la main droite qui s'appuie sur le genou droit relevé; devant elle, un trophée composé d'un casque, d'une cuirasse et de boucliers, au pied duquel sont couchés un autre bouclier et deux lances.

Æ 33 mm.

Autant que je sache, c'est la première monnaie connue ou publiée du Κοινὸν Ἀρμενίας. Elle fut certainement frappée dans la métropole; cela ressort non seulement du style, mais de la rédaction particulière de la double date suivant la formule constatée par M. Reinach à Nicopolis. De même que sur les monnaies de la ville ЄΤΟΥϹ ΜΒ correspond à ΤΟ ϜΙ, nous avons ici l'année 43 du Κοινὸν Ἀρμενίας correspondant à l'an 17 de l'empereur (ЄΤΟΥϹ ΜΓ = ΤΟ ΙΖ); nous reviendrons plus loin sur cette équation.

Regardons maintenant de plus près le type du revers. L'ennemi vaincu, — qu'il s'agisse d'un guerrier ou de la personnification féminine du pays, — tristement assis en face d'un trophée, est un sujet très répandu dans les monnaies impériales romaines. Mais l'épigraphe explicative, qui sur ces dernières marque presque toujours la nationalité du vaincu, fait défaut dans notre cas, de sorte que pour déterminer cette nationalité, nous en sommes réduits à interroger le costume. La figure porte des anaxyrides, ce qui convient indifféremment à un Parthe, un Mède ou un Arménien. Mais la manière dont la longue tunique haut sanglée forme un grand rabat, de sorte qu'elle ne retombe même pas jusqu'aux genoux, semble caractéristique des Arméniens, ainsi que le prouvent les monnaies romaines de Trajan[1], d'Antonin le Pieux[2], de

1. Sesterce avec la légende ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P. R. REDACTAE; l'empereur debout; à ses pieds, la personnification de l'Arménie couchée entre les dieux fluviaux Euphrate et Tigre, représentants de la Mésopotamie (Cohen II², 21, 3).

2. Sesterce avec REX ARMENIIS DATVS. Cohen II, 338, 686, dit : « Antonin posant la tiare sur la tête du roi d'Arménie. » D'après les deux exemplaires de Berlin, dont je dois les empreintes, ainsi que d'autres, à M. le Prof. Regling, il ne s'agit pas, semble-t-il, d'une tiare, mais d'une coiffure plus basse, peut-être d'un casque.

Marc-Aurèle[1] et de Lucius Verus[2]. De plus, je crois apercevoir que la figure porte une tiare terminée par deux ou trois dentelures, comme celle du roi Tigrane[3] sur les tétradrachmes, et plus analogue encore à celle qui paraît sur la figure agenouillée des deniers de Petronius Turpilianus[4] et quelquefois aussi sur les sesterces de Trajan[5] cités ci-dessus. Il n'est pas certain si la figure est masculine ou féminine[6]; l'important c'est que le costume paraît bien être arménien.

Ainsi que M. Reinach l'a bien fait ressortir[7], quand il s'agit de villes à monnayage peu abondant et irrégulier comme Nicopolis, dès qu'apparaît une émission un peu considérable, il faut toujours admettre qu'un événement historique particulier en a fourni l'occasion. Leurs monnaies présentent alors toujours des représentations que j'ai désignées sous le nom de « types d'actualité »[8] pour les différencier des types conven-

1. Monnaies d'or et d'argent avec ARMEN et les titulatures TR P XVIII (et XIX) IMP. II COS III. Figure en deuil assise à terre, quelquefois adossée à un trophée (Cohen III, 25, 5–11).

2. Monnaies de tous métaux avec ARMEN et les titulatures TR P III (et IIII) IMP II COS. Types comme pour Marc-Aurèle (Cohen III², 172, 6-13); médaillons avec types variés. Chez Gnecchi II, 45, 2-7 et 46, 13, pl. 72, 2, 4, 5, 6, 10; chez Cohen, 14-16; enfin, les monnaies avec REX ARMENIIS DATVS, l'empereur et sa suite assis sur une estrade, au-dessous, le roi debout (Cohen III, 185, 157-165).

3. Babelon, *Rois de Syrie*, pl. 29. — La tiare comme type unique figure sur des deniers d'Antoine (Babelon, I, 195, 94).

4. Cohen, Méd. imp. I², 134, 487–489; cp. Bahrfeldt, *Nachträge*, I, 200, pl. IX, 203. Je remercie M. de Bahrfeldt de son aimable envoi d'empreintes pour les types arméniens. La figure sur le denier de Turpilianus, avec son long vêtement rabattu, paraît vraiment féminine. Au contraire, le type des deniers sans nom de magistrat est un guerrier avec casque et cuirasse (Cohen, 56-59; cp. Bahrfeldt, *Nachträge*, I, 42 sv. et 154 sv.).

5. Les exemplaires de Berlin et de Gotha montrent qu'il existe deux variantes. Sur l'une, la figure arménienne est assise avec le corps penché en avant; sur l'autre, elle tourne la tête vers la droite et la tiare n'a point de dents.

6. De même sur les types romains avec figures assises (notes précédentes), on ne sait pas toujours s'il s'agit d'un homme ou d'une femme.

7. Reinach, *l. c.*, p. 150.

8. Pick, *Oesterreichische Jahreshefte*, VII (1904), p. 14. — Les couronnes avec inscriptions sont également assez souvent des « types d'actualité »; il en est ainsi de celles qui contiennent la dédicace du roi Aristobule à Néron et à Vespasien (pas Titus), décrites par M. Reinach, *l. c.*, p. 146.

[Je profite de l'occasion qui m'est offerte de rectifier une erreur qui s'était glissée dans mon article, page 149. La monnaie d'Aristobule n° 3, de l'an 17, qui porte la légende Τίτῳ Οὐεσπασιανῷ αὐτοκράτορι Σεβαστῷ n'est pas dédiée à « Titus Auguste sous Vespasien », mais bien, comme le dit M. Pick, à Vespasien lui-même. En effet, Titus n'a pris le titre d'Auguste qu'à son avènement *effectif* (79 ap. J.-C.) et notre pièce est de l'an 71. La *seule* monnaie alléguée quelquefois pour établir que Titus aurait été créé Auguste du vivant de son père (Eckhel, IV, 414) est suspecte à divers titres. D'autre part, si le prénom *Titus* de Vespasien (attesté par les inscriptions) ne figure pas sur

tionnels et locaux, qui peuvent eux aussi pourtant revêtir parfois une signification d'actualité. Cela s'applique *à fortiori* au Κοινὸν Ἀρμενίας qui, bien qu'alors dans sa quarante-troisième année, frappait probablement sa première monnaie. L'image ne peut se rapporter à une victoire banale remportée dans une partie quelconque de l'Empire Romain ; elle vise un événement qui s'est déroulé dans le voisinage et a présenté quelque importance pour le Κοινόν. Même en laissant douteuse la question si le costume du personnage vaincu est spécialement arménien ou simplement oriental *in genere*, il est certain qu'on ne peut trouver aucune péripétie de la guerre des Parthes à laquelle la scène se rapporte mieux qu'à la soumission de la Grande Arménie. Celle-ci eut lieu dans l'automne de l'année 114, lorsque le roi Parthamasirus fut, à la suite de brèves négociations, détrôné a Élégie[1] et mis à mort peu de temps après. Son pays fut incorporé à l'Empire Romain comme annexe de la province de Cappadoce, que l'empereur à cette occasion sépara de la Galatie en la groupant avec la Petite Arménie et d'autres districts[2]. Il n'est pas étonnant que le Κοινὸν Ἀρμενίας ait célébré par une monnaie la chute du royaume d'Arménie, car aucun élément proprement arménien ne faisait partie de ce Κοινόν ; il ne comprenait que les villes à population hellénique ou hellénisée, dont le droit de cité reposait sans doute toujours sur des concessions romaines. Nicopolis est même désignée dans une inscription comme ἰταλικὴ κολωνία[3] et l'arméniarque cité ci-dessus porte le titre honorifique πρῶτος τῶν Ἑλλήνων !

Cette corrélation entre la scène représentée et l'annexion de la Grande Arménie s'accorde très bien avec les dates inscrites sur les deux faces de la monnaie. L'ère de la Petite Arménie

les monnaies, on le rencontre sur plusieurs pièces *alexandrines* frappées au début de son principat (Cat. Br. Mus. *Alexandria*, n°s 221, 229-31.) — TH. REINACH.]

1. De la Berge, *Essai sur le règne de Trajan* (1877), p. 160 sqq.

2. Brandis, dans Pauly-Wissowa, 7, I, p. 551 sqq.

3. *Bull. de Corr. hell.*, t. XXXIII, 1909, p. 35, n° 13. Grégoire donne la restitution [ἰτ]α[λ]ικὴ κολωνί[α] comme certaine. Peut-être serait-ce là la désignation officielle des nombreuses villes de fondation romaine mais de droit grec ; j'ai signalé leur situation à part dans l'introduction à ma description des monnaies de Marcianopolis (*Die antiken Münzen Nord-Griechenlands*, I, p. 184 sv.). Cp. aussi Marquardt, *Staatsverwaltung*, I², 89 ; Mommsen, *Staatsrecht*, 3, 773 ; *contra*, Kornemann, dans Pauly-Wissowa, 4, p. 568.

ayant commencé en automne 72, l'indication ἔτους μγ' correspond à l'époque comprise entre l'automne 114 et l'automne 115, et cet événement se produisit, en effet, au commencement de l'année 43, dans l'automne 114. — Il reste maintenant à examiner s'il coïncide aussi avec la dix-septième année du règne de Trajan, ainsi que l'exige l'inscription du droit de la monnaie. M. Reinach a émis l'opinion que τὸ ιϛ' est mis pour ἔτους ιϛ'. Cette interprétation, juste pour le fond, offre une impossibilité grammaticale, car τὸ suivi d'un chiffre implique une *itération;* il faut donc nécessairement sous-entendre un titre. La première idée qui se présente est qu'il faut suppléer la puissance tribunicienne (δημαρχικῆς ἐξουσίας τὸ ιϛ'). Mais, d'après le calcul romain correct des puissances tribunitiennes, on arriverait ainsi à l'époque du 10 décembre 111 au 9 décembre 112, époque où Trajan était encore à Rome, et pour notre nouvelle monnaie avec τὸ ιζ' à l'année 112-113, quand l'Arménie avait encore son roi. Il faut donc ou suppléer un autre titre, ou bien compter les années tribuniciennes autrement que d'après le comput romain officiel.

Or, il n'existe pas d'autre titulature que les puissances tribuniciennes qui puisse entrer en ligne de compte. Les empereurs romains n'ont jamais revêtu le consulat d'une façon régulière tous les ans; l'acclamation « impériale » s'effectuait encore beaucoup plus irrégulièrement, de sorte qu'elle ne peut servir de base à un comput par années. Pour Trajan, M. Reinach a déjà fait observer qu'il ne fut *Imperator* que treize fois, et il ne revêtit le consulat que six fois. En fait de pouvoir à vie, outre la puissance tribunitienne, les empereurs possédaient l'*Imperium* proconsulaire sur tout l'Empire et de plus, comme je l'ai autrefois démontré dans mon premier travail numismatique, un proconsulat spécial sur « cette grande province qui s'étendait autour de tout l'Empire et séparait les provinces pacifiées du peuple romain d'avec l'étranger »[1]. L'*Imperium,* qui ne trouvait d'expression que dans le nom d'*Imperator*, par cette raison même ne convient

1. Pick, *Zeitschrift für Numismatik,* 13 (1886), p. 216 suiv. Cp. Mommsen, *Röm. Staatsrecht,* 2, p. 794, note 1, et p. 1087.

pas à un comput annal. Par contre, les empereurs auraient très bien pu ajouter un chiffre itératif à leur titre de *proconsul* dans les provinces frontières dont ils étaient proconsuls à vie et qu'ils faisaient administrer par leurs légats successifs — et la Petite Arménie était du nombre, de même que la Galatie et la Cappadoce — ainsi que le font parfois les proconsuls de la province sénatoriale d'Asie voisine. Mais ni sous Trajan, sous lequel le titre de proconsul fait son apparition sur les inscriptions[1], ni plus tard, on ne le trouve jamais accompagné d'un chiffre itératif. Nous ne pouvons donc pas admettre que sur nos monnaies de la Petite Arménie, il faille restituer le titre ἀνθύπατος devant τὸ ις′ et τὸ ιζ′.

La seule restitution possible est dès lors δημαρχικῆς ἐξουσίας. Mais les années tribuniciennes ne sont pas comptées ici d'après le mode de calcul officiel des dernières années de Trajan, mais d'après la manière couramment en vigueur au premier siècle, c'est-à-dire en adoptant pour « jour de l'an » le *dies imperii*, le jour réel du commencement du règne. La raison de cette dérogation à l'usage officiel s'explique sans doute par le fait que les provinciaux ne s'habituaient pas facilement au nouveau mode de calcul qui leur était d'abord incompréhensible. Dans les monnaies provinciales de Cappadoce et de Syrie[2], on esquive cette difficulté en écrivant les mots δημαρχικῆς ἐξουσίας sans chiffre itératif et le mot ὕπατος avec chiffre[3], comme cela se faisait à Rome même. Seuls, les tétradrachmes provinciaux frappés à Tyr donnent tous les ans la date tribunicienne d'après le calcul officiel romain, depuis ΔΗΜΑΡΧ· ЄΞ· ΙΔ· ΥΠΑΤ· Є. jusqu'à ΔΗΜΑΡΧ. ЄΞ· ΚΑ. ΥΠΑΤ· Ϛ[4].

1. Mommsen, *Staatsrecht*, 2, 798, note 1 ; 799 suiv.

2. Cf. Pick, *Zeitschrift für Numismatik*, 14 (1887), p. 314 suiv.

3. A Césarée, on ne trouve sous Trajan qu'une seule fois la date tribunicienne δημαρχ. ἐξ. ις′ ὑπατ. ϛ′ avec le type *Arabia* (Brit. Mus. Cat. *Syria*, p. 54, 62-64). On ne comprend pas bien pourquoi ce type, qui avait été frappé précédemment au temps de la conquête de l'Arabie, réapparaît maintenant ici et à Rome. — A Antioche aussi on ne trouve de chiffres itératifs qu'une fois, en 179, sur les tétradrachmes de Marc-Aurèle (Brit. Mus. Cat., 192, 343, pl. XXIII, 5, avec la leçon erronée dans le texte A I au lieu de A Γ) et de Commode (*ibid.*, 345, pl. XXIII, 8). Rappelons aussi l'étrange manière de dater les monnaies provinciales de Lycie sous Domitien : ἔτους ιδ′, ὑπάτου ιζ′ (Brit. Mus. Cat. *Lycia*, p. 39, 6-7). Cp. Pick, *Zeit. f. Num.*, 14, 317, note 4.

4. Brit. Mus. Cat. *Phœnicia*, p. 301, 14-20; 302, 22-30; les années ιθ′ et κ′ dans la

A Nicopolis, on supprime le titre tribunicien et l'on place le chiffre itératif après le nom de l'empereur, avec la formule τὸ; mais au lieu du comput officiel, on en adopta un autre, plus facilement compréhensible, qui donnait l'année régnale aussi exactement que ἔτους sur le revers donnait l'année du κοινόν. D'après ce calcul, τὸ ιζ' comprend l'espace entre le 25 janvier 114 et le 24 janvier 115; et, puisque ἔτους μγ' comprend l'espace entre l'automne (octobre) 114 et l'automne 115, notre monnaie fut frappée dans l'intervalle commun à ces deux durées, savoir entre le mois d'octobre 114 et le 25 janvier 115, en d'autres termes, immédiatement après l'incorporation de la Grande Arménie.

Comme les événements qui amenèrent ce succès de Trajan se déroulèrent dans les environs immédiats de Nicopolis, il n'est pas surprenant que le κοινόν les ait si promptement immortalisés sur une monnaie. Le monnayage provincial de Césarée ne paraît pas avoir consacré un coin spécial à la soumission de la contrée voisine. En revanche, dans la lointaine île de Crète, des monnaies furent frappées en commémo ration de cette victoire. Elles représentent l'Arménie — ici la figure est très certainement féminine — assise à terre dans une posture éplorée, et en face d'elle l'empereur; en outre, tantôt un trophée, tantôt une victoire; à l'exergue, l'épigraphe explicative APMENIA [1]. Il n'a pas été établi pourquoi cette victoire de Trajan a été célébrée par des monnaies précisément en Crète. A Rome même, ce n'est qu'en 116 que le Sénat, après avoir confirmé à l'empereur le surnom de PARTHICVS, fit frapper des monnaies justifiant ce titre glorieux; ce sont les sesterces que nous venons de citer avec la légende ARMENIA ET MESOPOTAMIA IN POTESTATEM P. R. REDACTAE.

B. PICK.

Gotha, avril 1914.

collection Hunter, ap. Macdonald, 3, 269, 48, 49. — Sous les années δημ. ἐξ. κ' et κα', Trajan porte aussi *correctement* le nouveau surnom honorifique de Παρθικός.

1. Svoronos, *Crète*, 347, 81-82, pl. xxxiv, 19-20; Brit. Mus. Cat. *Syria*, p. 102, pl. xiv, 5. Svoronos a aimablement mis à ma disposition l'empreinte d'une nouvelle variante, mais elle n'apporte aucun élément nouveau pour la question qui nous occupe; le costume de l'Arménie est partout indistinct. D'autres monnaies de Crète montrent la ΠΑΡΘΙΑ assise en face d'un trophée, sans l'empereur, exactement comme sur notre monnaie du Κοινὸν Ἀρμενίας.

# LE NOUVEAU DIPLOME MILITAIRE DE LYON

## Commode à Sextus Egnatius Paulus.

Planches I et II.

---

Nous avons trouvé ce nouveau diplôme en juin 1913, à Fourvière, dans les ruines d'une riche habitation romaine, presque immédiatement au-dessus d'une grande mosaïque polychrome. Les deux plaques de bronze mesurent 13 centimètres de haut et 10,5 de large. La même cassure sinueuse les a rompues dans le sens de la largeur en deux parties inégales. La partie supérieure, la moindre, est en deux morceaux pour la première, en trois pour la seconde. Un cordon métallique, passant par deux trous percés sur la ligne horizontale médiane, liait ensemble, au moment de la découverte, les deux épaisseurs de la partie inférieure. L'écriture est en largeur à la page 1, en hauteur aux pages 2, 3 et 4, plus régulière et plus soignée, selon l'usage, aux pages 1 et 4. Toute la teneur du document peut se lire ou se restituer avec certitude, hormis, à la page 4, le prénom et le surnom du septième témoin, qui restent inconnus, et les surnoms des trois premiers témoins, que nous avons conjecturés en identifiant ces trois personnes avec trois personnes de même prénom et de même gentilice qui figurent comme témoins dans le diplôme LXXVI (Marc-Aurèle et Commode, 178)[1], après lequel le nôtre s'intercale chronologiquement.

L'exemplaire intérieur de l'acte (pages 2 et 3) reproduit jusqu'aux fautes de l'exemplaire extérieur (page 1) : *peregrinis* pour *peregrini* (1, 14 et 2, 14), *Lugduni* pour *Lugduno* (1, 21 et 3, 4), et le nombre erroné des puissances tribunices : XVIII pour XVII (1, 6 et 2, 6). Cependant il donne correctement *Sacerdote* (3, 2) au lieu de *Sacerdoti* (1, 19). En outre, dans l'exemplaire intérieur, la dénomination des consuls est

1. *C. I. L.*, III, p. 1943.

réduite à un *cognomen*. Ces remarques faites, nous pouvons nous borner, après avoir reproduit l'inscription intégralement, à développer l'exemplaire extérieur.

PAGE 1

*imp* CAES DIVI M ANTONINI PII GERM SARM FIL
*d*IVI PII NEP DIVI HADRIANI PRONEP DIVI
*t*RAIANI PART ABNEP DIVI NERVAE ADNE
*l* AELIVS AVRELIVS COMMODVS PIVS FELIX
AVG SARM GERM MAX BRITT PONTIF M*ax*
TRIB POT XVIII IMP VIII COS VII *p p*
NOMINA MILITVM QVI MILITAV*e*RVN*t*
IN COHORTE XIII VRB *quae* EST
LVGDVNI SVB NVM*is*IO *clemente tri*
BVNO SVBIECI QVIBVS F*o*RTITER *et*
PIE MILITIA FVNCTIS IVS *tr*IBVI CO
NVBI DVMTAXAT CVM *sin*GVLIS
ET PRIMIS VXORI*bus* VT ETIAM SI PE
REGRINIS IVRIS FEMINAS MATRIM*o*
NIO SVO IVNCXERINT PROINDE LI*be*
ROS TOLLANT AC SI EX DVOBV*s* CIVI
BVS ROMANIS NATOS A D XVII KAL
APRILES·Q TINEIO SACER
DOTI P· IVLIO SCAPVLA PRISCO COS
S· EGNATIO S F GAL
PAVLO LVGDVNI
DES*criptum* ET R*ecogni*TVM EX TAB
*aerea qua*E FIXA *est ro*MAE IN MV
*ro post tem*PLVM DIVI AV*g* A*d* MINERV

PAGE 2

*imp c*AES DIVI M ANTONINI PII *germ sarm*
FIL DIVI PII NEP DIVI HADRIANI P*rone*P DIVI
TRAIANI PART *abnep* DIV*i n*ERVAE ADNE
L AELIVS AVRELIVS C*om*MO*dus* P*i*VS FELIX
*a*VG SARM GERM *max* BR*itt* PONTIF M*ax*
TRIB POT XVIII IMP *uiii cos u*II *p p*
NOMINA MILITVM *q*VI *mi*LITAVE*runt*
*i*N COHORTE XIII VRB *q*VAE EST
*l*VGDVNI SVB NVMISI*o* CLEMENTE
TRIBVNO SVBIECI Q*uib*VS FORTI

TER ET PIE MILITIA FV*nc*TIS IVS
TRIBVI CONVBI DVMT*a*XAT C*um*
SINGVLIS ET PRIMIS V*xo*RIB*u*S VT
ETIAM SI PERE ● GR*in*IS IVRIS
FEMINAS MATRIMONIO SVO
*i*VNCXERINT PROINDE LIBE*ros*
*t*OLLANT AC SI EX *d*VOB*us*
*c*IVIBVS ROMANIS NATOS

PAGE 3

A D XVII KAL APRILES
SACERDOTE ET PRISCO COS
S·EGNATIO·S·F·GAL·
PAVLO·LVG ● DVNI

DESCRIPTVM ET RECOGNITVM EX
TABVLA AEREA QVAE *f*IXA EST RO
MAE IN MVRO ● *post* TEMPLVM
DIVI AVG *a*D *min*ERV

PAGE 4

| | | |
|---|---|---|
| L· PVLLI | | *marcionis* (?) |
| C·PVBLICI | | *luperci* (?) |
| M·IVNI | ● | *pii* (?) |
| TI·CLAVDI | | *i*VLIANI |
| L·PVLLI | ● | *i*RENIC*i*[1] |
| C·FANNI | | ARESCONTI*s*[2] |
| · ·FANNI | | VF |

*[Imp(erator)] Caes(ar) Diui M(arci) Antonini Pii Germ(anici) Sar(matici) fil(ius)*
*[D]iui Pii nep(os) Diui Hadriani pronep(os) Diui*
*[T]raiani Part(hici) abnep(os) Diui Neruae adne(pos)*
*[L(ucius)] Aelius Aurelius Commodus Pius Felix*
*Aug(ustus) Sarm(aticus) Germ(anicus) max(imus) Britt(annicus) pontif(ex) m[ax(imus)]*
*trib(unicia) pot(estate) XVIII imp(erator) VIII co(n)s(ul) VII [p(ater) p(atriae)]*
*nomina militum qui militau[e]run[t]*
*in cohorte XIII urb(ana) [quae] est*

1. Cf. *C. I. L.*, II, 4529; III, 986; X, 3699, 2, 15; XIV, 2537.
2. Cf. *ibid.*, VI, 2277, 9148, 9584, 10474; X, 2763; XIV, 506 et 1233; et, pour le surplus, *Thesaurus linguae latinae*, II, col. 510.

*Lugduni sub Num[is]io [Clemente tri-]*
*buno subieci quibus f[o]rtiter [et]*
*pie militia functis ius [tr]ibui co-*
*nubi dumtaxat cum [sin]gulis*
*et primis uxori[bus] ut etiam si pe-*
*regrinis iuris feminas matrim[o-]*
*nio suo iuncxerint proinde li[be-]*
*ros tollant ac si ex duobu[s] ciui-*
*bus Romanis natos a(nte) d(iem) XVII Kal(endas)*
*Apriles Q(uinto) Tineio Sacer-*
*doti P(ublio) Iulio Scapula Prisco* *co(n)s(ulibus)*
*S(exto) Egnatio S(exti) f(ilio) Ga(leria tribu)*
*Paulo Lugduni*
*Des[criptum] et r[ecogni]tum ex tab(ula)*
*[aerea qua]e fixa [est Ro]mae in mu-*
*[ro post tem]plum Diui Au[g(usti)] a[d] Mineru(am).*

Ce diplôme est le second qui provienne de Lyon, le seul que l'on possède encore de Commode postérieurement à la mort de Marc-Aurèle, le seul qui concerne un soldat de la 13ᵉ cohorte urbaine et de la garnison de Lyon. Outre la dénomination complète de ce soldat, il nous fait connaître le gentilice et le surnom du tribun commandant de la cohorte. Il est daté du 16 mars, d'un 16 mars qui est nécessairement celui de 192 à cause du chiffre des consulats dans la titulature de l'empereur. Commode prit son septième consulat le 1ᵉʳ janvier 192 et mourut le dernier jour de cette même année. Du 10 décembre 191 au 9 décembre 192, il fut dans sa dix-septième puissance tribunice ; le chiffre XVIII dans les deux exemplaires de notre texte est donc une faute du graveur. Les consuls de la date ne sont pas les ordinaires de 192, Commode et Pertinax ; nous apprenons ainsi que cette année eut deux suffects déjà en fonctions le 16 mars. Du premier, Q. Tineius Sacerdos, on savait entre autres choses qu'il fut consul suffect et sous Commode; le second, P. Julius Scapula, n'est point connu par ailleurs.

M. Mispoulet, lorsque le nouveau diplôme militaire de Lyon

n'était pas encore publié, avait soutenu que sous le principat de Marc-Aurèle le mode de dater ces documents fut changé et que désormais ils portèrent toute l'année les noms des consuls ordinaires. Le nouveau diplôme contredisant cette thèse, il s'est efforcé[1] de prouver que la contradiction était seulement apparente, ou mieux qu'il s'agissait ici d'une exception à la règle, justifiée par des circonstances spéciales. La rédaction du document aurait été postérieure à la mort de Commode; on serait revenu exceptionnellement à l'ancienne pratique, afin de n'avoir pas à répéter dans la date consulaire un nom abhorré, tenant ainsi compte de l'état de l'opinion publique; par là s'expliquerait le nombre XVIII des puissances tribunices et l'absence, autrement inexplicable, des titres extravagants, *Invictus*, *Romanus Hercules*, *pacator orbis*, que Commode prit officiellement au cours de l'année 192 et que la chancellerie n'aurait pas osé omettre de son vivant. Cette argumentation ingénieuse ne nous semble point convaincante. Puisque la dénomination et la titulature de Commode s'étalaient en bonne place, dans les premières lignes du diplôme, qu'importait que son nom revînt ou ne revînt pas dans la date consulaire? Le remplacer par un autre, c'eût été donner à l'opinion publique une maigre satisfaction. Quant à ses titres extravagants, rien ne prouve qu'il les eût déjà pris en mars 192; les deux seuls documents où il les porte, à notre connaissance, l'entête, traduit par Dion Cassius[2], d'une lettre au sénat et la dédicace de Treba Augusta[3], sont de sa dix-huitième puissance tribunice, postérieurs donc au 9 décembre 192. Enfin l'argumentation de M. Mispoulet laisse subsister la contradiction entre la date consulaire et le nombre des puissances tribunices : si la constitution impériale est du 16 mars 192, elle est de la dix-septième puissance tribunice, et l'on ne voit pas du tout pourquoi ce chiffre aurait été changé dans le cas d'une rédaction posthume. Nous résolvons la contradiction de la façon la plus vraisemblable, croyons-nous, en supposant une faute du graveur.

Philippe FABIA et C. GERMAIN de MONTAUZAN.

1. *Comptes rendus Acad. des Inscriptions*, 1913 (séance du 24 octobre), p. 508 et suiv.
2. LXXII, 15.
3. *C. I. L.*, XIV, 3449.

# C. CALPURNIUS PISO

## ET LA CONSPIRATION DE L'AN 818/65

(*Suite et fin*[1].)

### V

**La conspiration de l'an 818/65. — Les principaux conjurés. — Le préfet du prétoire Faenius Rufus. — Pison chef nominal de la conspiration. — Le rôle de Sénèque. — Hésitations et mauvaise volonté de Pison. — Le meurtre de Néron est fixé au 19 avril, et la conspiration découverte le 18. — Aveux et dénonciations des conjurés qui sont les premiers arrêtés. — Inertie de Pison qui n'agit pas et qui se tue. — Sort des principaux conjurés. — Le fils de Pison.**

Au moment où les consuls de l'an 818/65, A. Licinius Silius Nerva et M. Vestinus Atticus entraient en charge, une conspiration se prépara qui, à peine formée, acquit des forces redoutables, car, dit Tacite[2], tout le monde s'y enrôlait à l'envi, les sénateurs, les chevaliers, les soldats, les femmes elles-mêmes.

Parmi les très nombreux conjurés, l'historien cite comme ouvriers de la première heure Subrius Flavus, tribun, et Sulpicius Asper, centurion d'une cohorte prétorienne[3]. Subrius Flavus était, sans doute, au nombre de ceux à qui l'accusation portée contre Sénèque et contre Pison, en 815/62, avait inspiré le dessein d'attenter à la vie de Néron, puisque, dès l'an 817/64, il avait pensé à se jeter sur l'Empereur, soit pendant qu'il chantait en scène, soit lorsque, durant l'incendie de Rome, il courait çà et là dans son palais, la nuit, sans être entouré de gardes. Mais, en 817/64, le tribun agissant seul aurait été privé des concours qui pouvaient lui faire espérer l'impunité, et il attendait le moment où il lui serait permis de compter sur la protection de nombreuses complicités[4].

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XV, 1913, p. 405 ; t. XVI, 1914, p. 45, 197.
2. Tacite, *Annal.*, XV, XLVIII.
3. Tacite, *Annal.*, XV, XLIX.
4. Tacite, *Annal.*, XV, L.

La haine que Lucain nourrissait contre Néron depuis qu'il lui avait interdit de réciter et de publier ses vers, avait fait du poète un des premiers complices de cette conjuration dont, au dire de Suétone, il devait être en quelque sorte le porte-drapeau[1].

Ce n'était pas la haine du tyran, mais le dévouement aux intérêts de l'État qui associait dès le principe Plautius Lateranus au complot. Poursuivi en 801/48 à cause de ses relations adultères avec Messaline, Claude lui avait fait grâce de la vie en considération des services éminents rendus par son oncle, A. Plautius Lateranus, l'un des conquérants de la Bretagne; mais on l'avait chassé du Sénat. Dès 808/55, un des premiers actes de clémence de Néron, qui d'ailleurs s'inquiétait peu des désordres passés de Messaline, rendait à l'ordre sénatorial l'ancien amant de la femme de Claude[2]. Lateranus n'avait qu'à se louer de l'Empereur, qui venait de faire de lui l'un des consuls désignés pour l'année 819/66[3].

Deux autres sénateurs, peu recommandables tous les deux, faisaient aussi partie du premier noyau de la conjuration : Flavius Scaevinus, personnage que la débauche avait énervé et qui perdait sa vie dans une somnolence paresseuse; Afranius Quintianus, qui prêtait son corps aux complaisances les plus infâmes. Néron, qui supportait patiemment les vers injurieux dirigés contre sa personne[4], se plaisait à attaquer avec les mêmes armes ceux qui étaient aussi décriés qu'il pouvait l'être lui-même : il avait diffamé Quintianus dans un poème injurieux. Quintianus voulait se venger de ce poème. Scaevinus n'avait aucune vengeance à exercer et l'on put s'étonner de voir entrer dans une entreprise pleine de dangers ces deux hommes, qui démentaient ainsi leur réputation de viveurs sans énergie[5].

Les conjurés qui avaient eu les premiers l'idée de réunir leurs efforts pour trouver un chef capable de remplacer Néron,

1. Suétone, *Vie de Lucain* (édit. Roth, p. 299) : Paene signifer Pisonianae conjurationis.
2. Tacite, *Annal.*, XI, xxx; xxxvi; XIII, xi.
3. Tacite, *Annal.*, XV, xlix.
4. Suétone, *Néron*, xxxix.
5. Tacite, *Annal.*, XV, xlix.

qui conduisait l'Empire à sa ruine, et de sauver l'État qui était en danger de périr, — il ne s'agissait pas pour eux de rétablir la République, — s'associèrent bientôt un certain nombre de chevaliers qu'ils entretenaient dans des conversations intimes des forfaits de Néron et de la chute de l'Empire qui devait en être la conséquence fatale. Parmi les chevaliers de médiocre notoriété, simples comparses qui comptaient sur une révolution pour obtenir le succès de leurs espérances ambitieuses, Cervarius Proculus, Vulcatius Araricus, Julius Augurinus, Munatius Gratus, Marcius Festus, qui ne sont, les uns et les autres, connus que par la simple mention que Tacite leur consacre[1], il en était deux qui se faisaient connaître, l'un, Antonius Natalis, par son intimité avec Pison, qui lui confiait tous ses secrets, l'autre, Claudius Senecio, fils d'un affranchi de Claude, par ses relations familières avec Néron, qui avait fait de lui, depuis une dizaine d'années, le compagnon de ses plaisirs[2], et qui conservait encore pour lui un semblant d'amitié, ce qui l'exposait à plus de périls que ses complices au cas où la conspiration serait découverte et punie : atteint et convaincu d'avoir conspiré, l'ami de Néron ne devait compter sur aucune mesure d'indulgence.

Le tribun Subrius Flavus et le centurion Sulpicius Asper, qui faisaient apparemment une active propagande au camp des prétoriens, avaient attiré dans le complot un certain nombre de leurs collègues : le tribun C. Gavius Silvanus, ancien centurion primipilaire de la *legio VIII Augusta,* honoré par l'Empereur Claude de diverses décorations pour sa belle conduite pendant la guerre de Bretagne, puis tribun successivement d'une cohorte de *vigiles* et d'une cohorte urbaine[3]; le tribun Statius Proximus; les centurions Maximus Scaurus et Venetus Paulus, qui prirent part à la conspiration, et les tribuns Pompeius, Cornelius Martialis, Flavius Nepos, Statius Domitius, qui, s'ils ne furent pas enrôlés dans le complot, furent du moins soupçonnés d'avoir écouté favorablement les

1. Tacite, *Annal.*, XV, L.
2. Tacite, *Annal.*, XIII, XII.
3. On connaît le *cursus honorum* du tribun C. Gavius, Lucii filius, Stellatina tribu, Silvanus, par l'inscription n° 7003 du *Corpus Inscriptionum Latinarum*, vol. V, pars II,

propositions de Subrius Flavus et de Sulpicius Asper[1]. En même temps que la plupart des chefs de cohortes avaient passé ou étaient suspects d'avoir passé au parti des ennemis de l'Empereur, l'un des deux préfets du prétoire, Faenius Rufus, venait aux conjurés; sa réputation, son autorité morale, le haut commandement dont il était investi, faisaient de lui la principale force de la conspiration[2].

Après la mort de Burrhus, qui, grâce à l'influence d'Agrippine, avait été, en 804/51, l'unique successeur des deux préfets, Lusius Geta et Rufrius Crispinus, suspects d'attachement à la mémoire d'Agrippine et de dévouement à ses enfants[3], la préfecture du prétoire avait été de nouveau, en 815/62, partagée entre deux titulaires[4], Ofonius Tigellinus, personnage méprisable à qui ses complaisances et ses flatteries assuraient une grande et dangereuse influence sur Néron[5], et Faenius Rufus, fonctionnaire probe mais sans énergie, ancien *praefectus annonae* en 808/55, que son intégrité, alors qu'il était chargé de la direction des services qui assuraient l'approvisionnement de Rome, avait fait estimer du peuple[6], et que ses qualités militaires et, peut-être, son indulgente faiblesse, faisaient aimer des prétoriens. Néron détestait ce préfet du prétoire compromis à ses yeux par l'estime du peuple et l'affection des soldats. Depuis qu'ils avaient été l'un et l'autre appelés ensemble à la préfecture du prétoire, Tigellinus, associé aux plus secrètes débauches de Néron, ne cessait d'exciter l'inimitié de l'Empereur contre son collègue qu'il dénonçait comme étant un ancien amant d'Agrippine, tout disposé à venger la mort de son ancienne maîtresse[7]. En 818/65, la situation de Faenius Rufus était sérieusement menacée par Tigellinus qui, de jour

1. Tous ces officiers de la garde prétorienne sont pris pour d'anciens préteurs par le biographe de Lucain, Vacca, qui cite parmi les conjurés *consulares aliique praetura perfuncti illustres viri* (Lucain, édit. Hosius, p. 336, *Vita M. Annaei Lucani, ex Vaccae qui dicitur commentarius sublata*). Tacite ne nomme aucun ancien consul, aucun ancien préteur.
2. Tacite, *Annal.*, XV, L.
3. Tacite, *Annal.*, XII, XLII.
4. Tacite, *Annal.*, LI.
5. Tacite, *Annal.*, XIV, XLVIII; LVII; LX.
6. Tacite, *Annal.*, XIII, XXII.
7. Tacite, *Annal.*, XIV, LVII; XV, L.

en jour, devenait plus puissant; et le souci de sa propre sécurité, plus encore que les exhortations de ses subordonnés Subrius Flavus et Sulpicius Asper, entraînait le préfet du prétoire à s'engager dans une entreprise à laquelle son appui donnait tout de suite une importance considérable. Dès que les conjurés eurent l'assurance que Faenius Rufus était des leurs, ils n'hésitèrent plus à discuter des propositions fermes sur le jour et le lieu où l'on mettrait Néron à mort[1].

Parmi les femmes qui entrèrent dans la conjuration, Tacite en nomme deux qui appartenaient à des conditions sociales bien différentes : une courtisane, dont rien d'honnête n'avait jusqu'alors occupé la vie, Epicharis, qui devait jouer dans la conspiration de l'an 818/65 le rôle que la légende attribue à l'hétaïre Leaina dans le complot formé par Harmodios et par Aristogiton contre les Pisistratides[2], et une fille de l'Empereur Claude et de sa seconde femme, Aelia Paetina, qu'il avait répudiée pour des causes futiles. La fille de Claude, Antonia, avait été mariée deux fois, d'abord à un descendant du grand Pompée, Cn. Pompeius Magnus, que Claude fit bientôt égorger, puis à un descendant du dictateur Sylla, P. Cornelius Sulla, consul en 805/52, qui, accusé d'avoir formé un complot pour renverser Néron, fut, en 811/58, exilé à Marseille où des meurtriers que l'Empereur avait envoyés de Rome le tuèrent en 815/62[3]. Pour être bien assuré de sa mort, Néron s'était fait apporter sa tête. Il avait beaucoup plaisanté sur la blancheur prématurée des cheveux de Sulla, ce qui, disait-il, l'enlaidissait singulièrement. Il se peut que le meurtre de son second mari et les railleries prodiguées par Néron à sa victime aient excité Antonia à chercher à se venger en entrant dans la conspiration de l'an 818/65. Mais Tacite n'en est pas sûr : il se contente de citer à ce propos les affirmations de Pline l'Ancien dont il dit n'avoir, quant à lui, aucune preuve précise[4].

L'historien doit reconnaître aussi qu'il ignore quel fut

1. Tacite, *Annal.*, XV, L.
2. Pline, *Nat. Hist.*, VII, XXIII, 87.
3. Tacite, *Annal.*, XII, I; II; LII; XIII, XXIII, XLVII; XIV, LVII-LIX; Suétone, *Claude*, XXVI; XXIX; Sénèque, *Ludus*, XI, 5. — Voir tome XV, p. 405.
4. Tacite, *Annal.*, XV, LIII.

l'instigateur de la conspiration dans laquelle, aussitôt que le dessein en eut été conçu, un si grand nombre de complices s'empressèrent de s'enrôler, excités à la fois par la haine que Néron inspirait et par la popularité dont Pison était l'objet [1].

La monstrueuse tyrannie qui opprimait Rome depuis de longues années explique naturellement la haine universelle qui grandissait autour de l'Empereur. La popularité de Pison s'explique sans peine par les qualités aimables du consulaire que la *Laus Pisonis* célébrait avec un tel enthousiasme. Pison était à peu près le même personnage en 818/65 que vers 807/54. Tacite fait évidemment ressortir chez lui des défauts dont l'auteur de la *Laus* ne parlait pas : on ne saurait s'attendre à trouver dans les *Annales* le même parti pris de tout admirer qui anime chacun des développements du poème. Mais, au demeurant, l'historien et le panégyriste font à peu près le même portrait de l'homme aussi populaire à la fin du principat de Néron qu'à la fin de celui de Claude.

Au moment où la conspiration réclamait un chef, Pison avait pour lui tout ce qui attire l'admiration, tout ce qui retient la faveur de la foule : l'illustration de la race; les avantages extérieurs qui venaient de la majesté de la taille et de la beauté du visage; l'affabilité dans l'abord et dans l'entretien, qui se manifestait, même à l'égard d'inconnus; l'éloquence qui se prodiguait à la défense des citoyens traduits en justice; la générosité permise par une grande fortune et toujours disposée à aider les pauvres de tous les rangs, quelle que fût l'origine de leur pauvreté.

Ses faiblesses et ses vices ne le servaient pas moins que ses vertus ou que les apparences qui ressemblaient à des vertus. Il s'était, à vrai dire, déshonoré par un mariage scandaleux. De même que Caligula lui avait jadis enlevé sa femme, Livia Orestilla, il avait détourné la femme d'un de ses amis, Domitius Silus. Comme la courtisane dont Catilina s'était épris, — cette Aurelia Orestilla, de qui Salluste dit qu'aucun homme de bien ne pouvait louer en elle autre chose que la beauté [2], — la femme

1. Tacite, *Annal.*, XV, XLVIII-XLIX.
2. Salluste, *Catilina*, XV, 8 : Aurelia cujus praeter formam nihil unquam bonus

de Domitius Silus, qui se nommait Atria Galla et qui était de naissance obscure, ne se recommandait, elle aussi, que par la beauté de son corps. Les gens austères unissaient dans le même blâme l'impudicité d'Atria Galla qui abandonnait la maison de son mari, la honteuse complaisance de Domitius Silus qui se laissait prendre sa femme avant que le divorce eût été prononcé, et la conduite scandaleuse de Pison qui profitait de l'impudicité de la femme et de la complaisance du mari[1]. Mais il s'en faut de beaucoup que les gens austères à la manière de Brutus et de Cassius, les fameux *liberatores patriae,* soient les seuls à entrer dans une conspiration. Pison n'avait ni gravité dans le caractère, ni retenue dans les plaisirs. Sa frivolité, son amour du faste, son goût pour la débauche, lui faisaient des partisans de tous ceux, et c'était le plus grand nombre, qui désiraient trouver au milieu de vices si séduisants le pouvoir d'un Empereur qui ne fût ni trop rigide ni trop sévère[2].

Tacite constate avec raison que ce grand seigneur, qui vivait loin des préoccupations politiques et qui n'avait d'autre souci que de protéger les lettres et de s'abandonner dans sa retraite fastueuse à des plaisirs plus ou moins légitimes, ne pouvait être poussé par le désir de satisfaire des projets ambitieux à se mettre à la tête d'un complot[3]. On a cependant prétendu que Pison obéissait à la fois à la nécessité de refaire sa fortune et au désir de devenir un personnage influent dans l'État : « Homme de plaisir et de luxe, a-t-on dit, il ne pouvait pas équilibrer ses revenus et ses dépenses. Il n'était rien auprès de Néron et voulait être tout auprès de son successeur[4]. » Ces deux affirmations sont absolument gratuites. Tacite prouve que Pison n'était pas ambitieux; il parle de sa magnificence, mais il ne dit pas que Pison ait, comme le petit-fils de Messalla[5], dissipé son immense fortune en prodigalités de tout

laudavit. — Tacite se souvient évidemment de Salluste qu'il imite si volontiers, quand il dit d'Atria qu'elle était *sola corporis forma commendata.*

1. Tacite, *Annal.*, XV, LIX.

2. Tacite, *Annal.*, XV, XLVIII.

3. Tacite, *Annal.*, XV, XLIX.

4. D. Nisard, *Études de mœurs et de critique sur les Poètes latins de la Décadence*, Paris, 1834, t. II, p. 22.

5. Voir, plus haut, p. 203.

genre. Frivole et vaniteux, faible avec ses adulateurs à qui il ne savait rien refuser, Pison se laissait entraîner parce qu'on implorait, ce qui le flattait, l'autorité de son nom illustre et, probablement, l'appui de ses richesses. Il accepta, dans la conspiration de l'an 818/65, le rôle que le petit-fils d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, François de Vendôme, duc de Beaufort, devait jouer dans l'échauffourée de la Fronde. On connaît l'aveu du cardinal de Retz dans ses *Mémoires* : « J'avais besoin d'un homme que je pusse, dans les circonstances, mettre devant moi. Il me fallait un fantôme, mais il ne fallait qu'un fantôme : et, par bonheur, il se trouva que ce fantôme fut le petit-fils de Henri le Grand... qu'il eut de grands cheveux bien longs et bien blonds... »

La conspiration était-elle réellement dirigée par quelque chef qui se dérobait et qui se servait comme d'un « fantôme » de C. Calpurnius Piso, personnage d'une grande famille, en faveur auprès de la foule à cause de la majesté de sa taille et de la beauté de son visage? Tacite reconnaît qu'il ne saurait dire quel fut l'instigateur [1] de ce complot que Suétone, dans la *Vie de Néron*, comme dans la *Vie de Lucain*, appelle la *conjuratio Pisoniana* [2]. Par contre, si l'*Histoire* de Dion Cassius mentionne les actes des principaux conjurés, de la courtisane Epicharis [3], comme du tribun Subrius Flavus et du centurion Sulpicius Asper, on n'y trouve pas même le nom de C. Calpurnius Piso, qui reste confondu parmi les quelques citoyens illustres et non dénommés [4], complices du philosophe Sénèque et du préfet du prétoire Faenius Rufus, qui avaient eu l'initiative de l'entreprise.

Juvénal peut se fonder sur la tradition quand il déclare que si, au temps du principat de Néron, la liberté des suffrages avait été rendue au peuple, il n'y aurait pas eu de citoyens assez pervertis pour accorder leur vote à l'Empereur plutôt

1. Tacite, *Annal.*, XV, XLIX.

2. Voir, plus haut, note 1 de la page 296. — Dans la *Vie de Néron* (XXXVI), Suétone parle d'une conspiration postérieure à la *conjuratio Pisoniana*, qui fut formée par Vinicius à Bénévent. On ne sait rien de ce complot dont Tacite devait parler dans la partie aujourd'hui perdue du livre XVI des *Annales*.

3. Dion Cassius, LXII, XXVII.

4. Dion Cassius, LXII, XXIV : Ἄλλοι τέ τινες τῶν ἐπιφανῶν.

qu'à Sénèque [1]. Les conjurés eux-mêmes pouvaient avoir un instant l'idée de donner l'Empire à Sénèque, persuadés que l'éclat des vertus du philosophe le désignait pour le rang suprême au choix des honnêtes gens [2]. Mais, en 818/65, Sénèque vivait dans une retraite absolue; malade, usé par l'âge et par le pénible labeur de sa vie politique, il ne s'occupait plus que de philosophie. Il ne songeait certainement pas à diriger de loin une entreprise hasardeuse où il aurait mis Pison devant lui comme un fantôme. Il ne fut ni le chef, ni même l'associé, mais bien la victime du complot où Néron, qui cherchait tous les moyens de se débarrasser de lui [3], fut heureux de pouvoir l'impliquer.

En définitive, il semble que la conspiration qui prit le nom de Pison devait son origine à une explosion générale et spontanée de haine contre Néron, qu'elle n'avait aucun programme, aucun but précis et que son chef nominal ne recevait aucune direction réelle d'un meneur occulte doué d'habileté et d'énergie. Et l'énergie, comme l'habileté, faisait totalement défaut au personnage sans caractère comme sans ambition à qui sa popularité imposait une mission dangereuse dont il était incapable de s'acquitter avec succès et avec honneur.

Pison aurait pu avoir recours à l'audace de certains conjurés qui s'étaient montrés décidés à agir isolément avant que le complot fût organisé: Subrius avait déjà pensé à tuer Néron au théâtre ou pendant l'incendie de Rome; il n'avait été retenu que par la crainte que son attentat ne demeurât pas impuni [4]. Il suffisait à Pison de garantir l'impunité au tribun en groupant autour de lui les forces de la conspiration. Les conjurés, depuis qu'ils étaient sûrs du concours de Faenius Rufus, n'hésitaient plus à discuter des propositions fermes sur le jour et le lieu où l'on mettrait Néron à mort. Il suffisait à Pison de faire adopter et exécuter celle de ces propositions qui semblerait la plus pratique avant que quelque indiscrétion ne mît en éveil les défiances de l'Empereur. Mais Pison n'agissait pas et

1. Juvénal, *Sat.*, VIII, v. 211-212.
2. Tacite, *Annal.*, XV, LXV.
3. Tacite, *Annal.*, XV, LVI.
4. Voir, plus haut, p. 295.

il s'en fallait de peu que tout fût découvert par l'imprudente audace d'Epicharis qui essayait d'entraîner un commandant de trirème, Volusius Proculus, lequel s'empressait de la dénoncer à Néron. Epicharis fut emprisonnée; elle n'avait nommé personne à Proculus; elle ne fit aucune révélation. L'Empereur ne savait rien de précis, mais il commençait à avoir des soupçons[1].

Les conjurés comprenaient qu'il y avait urgence à précipiter l'attentat; ils poussaient leur chef à faire quelque chose; mais leur chef ne se décidait à rien faire. Néron venait souvent, en toute intimité, sans être entouré de gardes, se baigner et prendre le repas du soir à Baies, dans une agréable maison de campagne qui appartenait à Pison[2]. Le lieu et le moment favorables au meurtre étaient tout trouvés. Pison n'y voulut pas consentir. Comme il était excellent orateur, il fit un éloquent discours sur le caractère sacré de la table du festin où un hôte est admis: cet hôte, quel qu'il fût, n'était-il pas placé sous la protection des Lares et des Pénates, qui avaient été invoqués alors qu'on versait des libations dans le feu en leur honneur, au commencement du repas? Le protégé des dieux de la maison ne devenait-il pas inviolable? Quelque criminel que fût Néron, c'était commettre un sacrilège que de souiller de son sang la table du festin rendue sacrée par les prières adressées aux dieux qui protègent l'hospitalité... L'éloquence de Pison eut naturellement auprès des conjurés le succès qui, d'après l'auteur de la *Laus*, accompagnait tous les discours prononcés par cet habile avocat devant les divers tribunaux. Le chef de la conspiration réussit à faire admettre par ses complices que mieux valait exécuter le noble dessein qu'ils avaient formé pour le salut de l'État, soit dans un lieu public, soit dans le palais odieux que les dépouilles des citoyens avaient permis au tyran de construire.

Tacite, qui n'est pas dupe des beaux développements de Pison, estime qu'au fond du cœur, en laissant le meurtre s'accomplir dans sa propre maison, il craignait de travailler

1. Tacite, *Annal.*, XV, LI.
2. Voir, plus haut, p. 207.

pour L. Junius Silanus, à qui on aurait donné l'Empire plutôt qu'au meurtrier de Néron. Fils de M. Junius Silanus Torquatus, consul en 799/46, puis proconsul d'Asie, qu'Agrippine avait fait tuer à l'avènement de Néron dans la crainte qu'il n'aspirât à l'Empire[1], neveu de L. Junius Silanus, le fiancé d'Octavie qui avait dû se tuer, en 802/49, le jour du mariage de Claude et d'Agrippine[2], Silanus était d'une naissance beaucoup plus illustre que celle de Pison : il descendait, en effet, d'Auguste dont l'arrière-petite-fille, la fille de la seconde Julie et de L. Aemilius Paulus, avait épousé C. Appius Junius Silanus, consul en 781/28[3]. Descendant d'Auguste, Silanus était de plus l'élève éminent du célèbre jurisconsulte et philosophe C. Cassius Longinus : entre Pison et Silanus, le choix eût été facile pour les honnêtes gens qui souhaitaient un Empereur digne du rang suprême.

On prétendait aussi que Vestinus n'inspirait pas à Pison de moins vives inquiétudes que Silanus lui-même. Fils probablement du chevalier de Vienne en Gaule, Vestinus, dont Claude fait le plus grand éloge dans le discours authentique qui a été conservé par la célèbre inscription de Lyon, M. Julius Vestinus Atticus, l'un des deux consuls de l'an 818/65, était un homme à l'esprit entreprenant que Néron détestait. On ne l'avait pas cependant attiré dans le complot, parce que Pison craignait qu'après s'être débarrassé du tyran il rétablît le régime républicain, ou qu'il fît choix d'un nouvel Empereur qui, recevant de lui le pouvoir comme un présent, se trouverait sous sa dépendance[4].

Pison avait proposé aux conjurés de tuer Néron, soit dans son propre palais, soit dans un lieu public. On renonça à aller attaquer Néron dans son palais et dans ses jardins où il se tenait d'ordinaire enfermé. Les fêtes de Cérès approchaient ; elles se célébraient du 12 au 19 avril et se terminaient le dernier jour par des jeux donnés au Cirque. Néron s'y rendrait et l'accès auprès de lui serait plus facile pendant les réjouissances

1. Tacite, *Annal.*, XIII, I.
2. Tacite, *Annal.*, XII, VIII.
3. Tacite, *Annal.*, IV, LXVIII.
4. Tacite, *Annal.*, XV, LII.

du spectacle. On se décida pour le Cirque; on arrêta le programme de l'expédition et on régla le rôle de chacun.

D'ailleurs, les conjurés ne s'étaient pas mis en frais d'imagination : ils copiaient servilement les meurtriers de César. Le jour des ides de mars, Cimber Tullius, qui s'était chargé de commencer l'attaque, avait arrêté dans sa marche et saisi le dictateur par la toge aux deux épaules, sous prétexte de lui présenter une supplique: Lateranus devait, sous prétexte d'implorer un secours, se jeter aux genoux de l'Empereur, le renverser aussitôt et, profitant de sa haute stature, l'empêcher de se relever. La foule des tribuns et des centurions se précipiterait alors sur le tyran terrassé. Le sénateur Flavius Scaevinus réclamait pour lui le principal rôle parmi les meurtriers. Il réservait à Néron les coups d'un poignard qu'il avait pris dans un temple et qu'il gardait précieusement comme une arme sacrée destinée à quelque acte insigne. Quant à Pison, sa prudence ou son importance de chef du complot lui interdisait de prendre part à l'attentat. Il devait en attendre le succès près du temple de Cérès, entre l'Aventin et le Cirque, où Faenius Rufus, suivi des autres conjurés, viendrait le chercher pour le conduire au camp des prétoriens[1]. C'est alors, d'après Pline l'Ancien[2], qu'Antonia se serait jointe au cortège pour attirer à Pison la bienveillance de la foule. Tacite n'admet pas que la fille de Claude ait pu prêter son nom à une pareille entreprise et hasarder sa vie dans le vain espoir d'épouser Pison. Il estime, d'ailleurs, que Pison était trop épris d'Atria Galla pour s'engager à récompenser Antonia de son intervention en l'épousant. Au demeurant, Antonia ne fut pas inquiétée après la découverte du complot; et si Néron la fit tuer en 819/66, c'est parce qu'elle refusait de devenir sa femme après la mort de Poppée[3].

On était arrivé sans encombre à la veille du jour fixé pour le coup de main, quand les sottises de Scaevinus firent tout découvrir. Le 18 avril, on le voit engagé dans une longue

1. Tacite, *Annal.*, XV, LIII.
2. Voir, plus haut, p. 299.
3. Suétone, *Néron*, XXXV.

conversation avec Antonius Natalis qui était, à la connaissance de tout le monde, le confident des secrets de Pison. Pénétré du rôle qu'il s'est attribué dans la tragédie du lendemain, l'important sénateur rentre chez lui. Il tire de sa gaine son fameux poignard, se plaint de le trouver émoussé, ordonne à son affranchi Milichus de l'aiguiser sur la pierre jusqu'à ce que la pointe affinée en devienne brillante. Quand ce travail est fini, Milichus doit préparer des appareils pour bander les blessures, et tout ce qui sert à arrêter le sang. Cependant, Scaevinus scelle son testament; il se fait servir un repas somptueux et, dans ses propos incohérents, affecte une gaîté forcée. Il affranchit ses esclaves favoris, distribue de l'argent aux autres, étonne son entourage par cette conduite étrange. Milichus a des soupçons; sur les conseils de sa femme qui lui fait remarquer que, s'il ne dit rien à qui de droit de ce que tout le monde dans la maison a vu avec surprise, il passera pour le complice de Scaevinus, l'affranchi va dénoncer son maître. Amené par des soldats devant l'Empereur qui l'interroge, le sénateur fait bonne contenance. Il nie énergiquement une partie des faits qui lui sont reprochés, il explique les autres. Le poignard était depuis longtemps dans sa famille l'objet d'un culte héréditaire; il lui arrivait souvent d'ajouter de nouvelles dispositions à son testament, d'affranchir certains de ses esclaves et de distribuer de l'argent à d'autres, de commander des repas somptueux, car, de tout temps, sa table était largement servie. Il reprochait avec une telle assurance à Milichus d'être un scélérat indigne de toute créance, que l'accusation allait s'écrouler, quand la femme de l'affranchi apporta une charge d'une extrême gravité : Scaevinus s'était, au cours de la journée du 18 avril, longtemps entretenu avec Natalis d'affaires confidentielles; et l'on savait que Scaevinus et Natalis vivaient, l'un et l'autre, dans l'intimité de Pison[1].

Antonius Natalis est aussitôt convoqué; on lui demande quel était le sujet de son long entretien avec Scaevinus; la même question est adressée au sénateur. Comme leurs réponses ne concordent pas, on les met aux fers l'un et l'autre,

1. Tacite, *Annal.*, XV, LIV-LV.

on les menace de la torture. Natalis faiblit le premier; Scaevinus hésite plus longtemps à faire des aveux[1]. Mais, en définitive, ils parlent tous les deux. Natalis dénonce son ami Pison, et, pour se faire bien venir de Néron, Sénèque, qui, personne ne l'ignorait, était l'objet de la haine de son ancien élève en quête de tous les moyens de se débarrasser du philosophe. Scaevinus dénonce ses complices, entre autres Lucain, Quintianus, Senecio. Une débandade générale disperse bientôt les rangs de ces conjurés qui n'avaient aucun plan sérieusement arrêté, qui n'obéissaient aux instructions précises d'aucun chef. Dès qu'ils ont la promesse que leurs dénonciations leur assureront l'impunité, ils montrent tous la même faiblesse que Natalis et Scaevinus. Lucain est le plus ignoble de tous. Son biographe Vacca plaide en vain les circonstances atténuantes, quand il prétend que le poète fut trompé par Pison et par les autres personnages illustres, anciens consuls et anciens préteurs, qui dirigeaient le complot[2]. Avant même d'être mis à la torture, Lucain, cette innocente victime de Pison et de ses amis, dénonce non seulement tous les conjurés qu'il connaît, mais même sa propre mère, Acilia. Afranius et Senecio donnent les noms de leurs amis les plus chers. Afranius Quintanius dénonce Glitius Gallus. Claudius Senecio dénonce Annius Pollio, qui était probablement le petit-fils d'Annius Pollio qui avait manqué être condamné pour lèse-majesté sous Tibère, en 785/32, le fils de M. Annius Vinicius qui s'était tué après avoir pris part à un complot contre Claude, en 795/42, et le frère d'Annius Vinicianus qui avait épousé la fille de Corbulon[3].

Pendant que tous ces grands personnages faisaient assaut de lâcheté, une femme donnait des preuves de courage viril. Les dénonciations qui se multipliaient au point d'effrayer Néron qui ne se croyait pas tant d'ennemis, avaient rappelé à son souvenir la courtisane Epicharis qui, la première, avait été dénoncée, et qui, depuis quelques jours déjà en prison, n'avait rien révélé. Il pensa que la crainte des tortures aurait sur elle

1. Tacite, *Annal.*, XV, LIX.
2. Deceptus est enim a Pisone et consularibus, etc. — Voir, plus haut, la note 1 de la page 298.
3. Tacite, *Annal.*, VI, IX; XV, XXVIII; Dion Cassius, LX, XV.

la même action que sur les sénateurs et sur les chevaliers. Mais la courtisane fut insensible aux coups des barres de fer qui lui brisaient les membres, aux morsures des lames de fer rouge qui lui brûlaient les chairs. Elle avait, une première fois, triomphé de la question; le lendemain on devait tenter une nouvelle épreuve. Comme ses membres rompus ne pouvaient plus la soutenir, on la portait au bourreau dans une litière couverte : elle réussit à détacher sa ceinture, à la passer autour d'une des traverses qui soutenaient le fond de la litière et à se pendre [1].

Cependant rien n'était encore perdu pour les conjurés dont Epicharis avait refusé de livrer les noms. Leur chef était toujours en liberté. Néron faisait occuper Rome militairement et ordonnait des perquisitions dans la banlieue et dans les municipes voisins d'où l'on ramenait des troupeaux d'accusés chargés de fers. Malgré les dénonciations précises d'Antonius Natalis, Pison n'était pas au nombre de ces prisonniers. Peut-être Néron hésitait-il à faire arrêter un personnage aussi important, ou, connaissant bien ses habitudes de faste et de mollesse, négligeait-il de s'assurer d'un conspirateur qui lui semblait peu dangereux. D'autre part, le préfet du prétoire en qui résidait la principale force de l'entreprise, Faenius Rufus, que personne parmi les dénonciateurs n'avait encore nommé, était avec son collègue Tigellinus l'un des assesseurs de Néron pour les interrogatoires qu'on faisait subir aux accusés; et, dans le but de détourner tout soupçon de complicité de sa part, il se montrait impitoyable. Le tribun Subrius Flavus qui, lui aussi, n'avait pas été dénoncé et assistait à l'enquête, le consultait du regard pour savoir à quel moment il devrait tirer l'épée et tuer l'Empereur. Le préfet lui faisait signe de laisser son épée au fourreau [2].

Tout est bien étrange, autant dans la manière dont Néron réprimait le complot que dans celle dont les conjurés encore libres se défendaient. Néron ne fait pas arrêter Pison qui lui a été dénoncé; Faenius Rufus ne profite pas d'un moment

1. Tacite, *Annal.*, XV, LVI-LVII.
2. Tacite, *Annal.*, XV, LVIII.

favorable pour laisser tuer Néron dont la mort est le but du complot. On comprend que les contemporains aient été persuadés qu'aucun attentat n'avait été préparé et que l'Empereur, fidèle à sa coutume d'imaginer les complots qui lui avaient permis de faire périr des compétiteurs possibles, avait eu une fois de plus recours au moyen commode d'une conspiration imaginaire pour sacrifier à ses haines ou à ses terreurs des hommes dont l'illustration était le seul crime[1]. Cette persuasion ne pouvait qu'être confirmée par la conduite de Pison, aussi extraordinaire que celle de Faenius Rufus.

Les conjurés excitaient leur chef à se rendre, soit au camp des prétoriens, soit au forum, pour s'assurer le concours de l'armée ou du peuple. Les arguments qu'on donnait à Pison étaient excellents : en agissant, on entraînerait dans le mouvement la masse de la population, étrangère à l'entreprise, mais hostile à Néron ; l'Empereur et ses courtisans, abandonnés par le peuple et par l'armée, seraient incapables de résister. En n'agissant pas, on se mettait à la merci des dénonciations que les tortures arracheraient aux conjurés déjà arrêtés. Pison lui-même serait chargé de chaînes et condamné à une mort ignominieuse. Alors même que le peuple et l'armée refuseraient de marcher, mieux valait pour un descendant de l'illustre *gens Calpurnia* mourir d'une mort glorieuse en essayant de rendre à Rome sa liberté[2].

Pison ne voulut rien entendre. Après s'être montré quelques instants en public, sans faire aucun appel aux sentiments du peuple, il alla se renfermer dans sa maison d'où il ne devait plus sortir. Il savait probablement le peu d'estime que les prétoriens avaient pour lui depuis qu'ils voyaient comment il s'acquittait de ses devoirs de chef de l'entreprise ; il ne pouvait ignorer ce que le tribun Subrius Flavus disait de l'acteur de tragédie qui ne vaudrait pas mieux comme Empereur que le joueur de lyre. S'il avait craint, alors que la conspiration se formait, de travailler soit pour L. Junius Silanus, qui aurait succédé à Néron, soit pour M. Julius

1. Voir tome XV, p. 405.
2. Tacite, *Annal.*, XV, LIX.

Vestinus Atticus, qui aurait rétabli le régime républicain ou imposé un Empereur de son choix[1], ne devait-il pas craindre maintenant de travailler pour Sénèque? Il avait, sans doute, entendu parler de cette réunion où les officiers du prétoire avaient décidé en comité secret de se servir du chef de la conspiration pour se défaire de Néron et ensuite de se débarrasser de leur chef en le tuant pour donner l'Empire à Sénèque[2]. Et il se rendait bien compte que personne ne prendrait parti pour lui contre l'éminent philosophe désigné par ses vertus et par ses mérites au choix de tous les honnêtes gens. Pison aima mieux se tuer lui-même que d'attendre d'être mis à mort par Néron ou par les prétoriens. Il occupa ses derniers moments à rédiger son testament, où, dans l'intérêt de la femme indigne dont il était follement épris, il faisait preuve d'une honteuse adulation à l'endroit de l'Empereur : il léguait, sans doute, une partie de sa fortune à Néron pour que Atria Galla pût hériter du reste. Cependant les soldats arrivaient; c'étaient des conscrits : on suspectait les vétérans d'affection pour les conjurés. Il ne les laissa pas pénétrer jusqu'à lui; il les prévint en se faisant ouvrir les veines des bras[3].

Les haruspices avaient interprété — avec une exactitude qui semblait prouver que la discipline étrusque s'était aidée d'une connaissance précise des conditions où le complot se préparait — le prodige du veau monstrueux né sur le territoire de Plaisance, au bord de la grande route[4] : la tête qu'on destinait à gouverner l'Empire était effectivement sans forces; elle avait été découverte et réduite à l'impuissance.

Une fois le chef disparu, les divers complices de l'attentat et tous les personnages qui s'y trouvaient impliqués devaient mourir, les uns en hommes de cœur, les autres en lâches.

Plautius Lateranus, le premier, se laissait conduire sur le terrain réservé au supplice des esclaves et égorger par le tribun Statius Proximus, sans daigner révéler que son meurtrier était

1. Voir, plus haut, p. 305.
2. Tacite, *Annal.*, XV, LXV.
3. Tacite, *Annal.*, XV, LIX.
4. Voir tome XV, p. 406.

son complice[1]. La pitié méprisante de Lateranus ne sauva pas le tribun d'une dénonciation qui vint apparemment d'accusés indignés. Néron fit grâce au lâche qui avait été l'exécuteur de son compagnon dans le complot. Mais, saisi de remords Statius Proximus se tua et rendit cette grâce inutile par un suicide qui n'était qu'une bravade[2].

Après Lateranus, ce fut le tour de Sénèque de devoir mourir : on sait avec quel courage, un peu théâtral, il mourut[3].

On n'avait aucune preuve de la participation du philosophe au complot. Dans sa dénonciation même, Antonius Natalis ne parlait que d'une visite que Pison l'avait chargé de faire à Sénèque malade; et Sénèque n'avait eu aucune peine à expliquer le sens des paroles qu'il avait adressées à Natalis au cours de cette visite. Mais Néron voulait se débarrasser de son ancien précepteur qu'il avait déjà essayé de faire empoisonner en 817/64[4]. Il ordonna au tribun Gavius Silvanus d'aller lui signifier qu'il eût à mourir. Les prétoriens qui faisaient partie de la conjuration n'étaient pas encore soupçonnés; le tribun demanda à son préfet s'il devait exécuter l'ordre de Néron. Aussi lâche qu'au moment où il avait arrêté l'épée du tribun Subrius Flavus, Faenius Rufus dit à Gavius Silvanus de faire ce qui lui était ordonné. Le tribun eut toutefois la pudeur de ne pas transmettre lui-même l'ordre de l'Empereur et de ne pas assister aux derniers moments de Sénèque; il délégua un de ses centurions auprès du condamné pour lui notifier l'arrêt de mort[5]. Plus tard, gracié comme son collègue Statius Proximus, incapable comme lui de survivre au déshonneur dont sa lâcheté l'avait couvert, Gavius Silvanus se tua[6].

Les officiers du prétoire n'avaient pas encore été inquiétés. Indignés de l'infamie du préfet qui dirigeait contre eux une information impitoyable, les conjurés qui étaient déjà arrêtés réunirent leurs efforts pour accumuler les preuves qui condamnaient Faenius Rufus. Le sénateur Flavius Scaevinus,

1. Tacite, *Annal.*, XV, LX.
2. Tacite, *Annal.*, XV, LXXI.
3. Tacite, *Annal.*, XV, LXII-LXIV.
4. Tacite, *Annal* , XV, XLV.
5. Tacite, *Annal.*, XV, LXI.
6. Tacite, *Annal.*, XV, LXXI.

qui l'accablait de son mépris ironique, et le chevalier Cervarius Proculus se montrèrent les plus acharnés contre lui. Tremblant de peur, incapable de parler, ne pouvant que pleurer, Faenius Rufus porta ses lamentations jusque dans son testament. Après sa mort, son ami, le chevalier P. Gallus, qui n'avait pas pris part à la conspiration, fut puni de son intimité avec le préfet par l'interdiction de l'eau et du feu. Des deux principaux dénonciateurs de Faenius Rufus, l'un, le chevalier Cervarius Proculus, obtint sa grâce pour récompense de ses dénonciations, et ne sut pas se tuer comme les tribuns Statius Proximus et Gavius Silvanus; l'autre, le sénateur Flavius Scaevinus, mourut avec un courage que l'on n'aurait pas attendu d'un homme qui s'était jusqu'alors endormi dans les raffinements de la mollesse. Sa femme, Caedicia, fut exilée d'Italie[1].

En même temps que leur préfet, les officiers du prétoire étaient atteints par les dénonciations des accusés, surtout par celles de Cervarius Proculus. Tous endurèrent les supplices et affrontèrent la mort sans que leur fermeté se démentît. En particulier, le tribun Subrius Flavus et le centurion Sulpicius Asper ne cessèrent de braver Néron par leurs fières réponses à ses questions[2]. Quatre tribuns, Pompeius, Cornelius Martialis, Flavius Nepos et Statius Domitius, furent dégradés : ils n'étaient pas soupçonnés d'avoir participé à la conjuration, mais on savait qu'ils détestaient l'Empereur[3]. Trois tribuns avaient été au nombre des conjurés; il s'en trouvait donc bien peu sur la fidélité desquels Néron pût compter. Tacite en nomme deux : le tribun Veianius Niger, qui avait été chargé d'exécuter son collègue Subrius Flavus[4], et le tribun Gerellanus, qui allait être chargé d'arrêter le consul Vestinus[5].

Pison n'avait pas voulu faire entrer le consul dans la conspiration parce qu'il craignait que Vestinus rétablît le régime républicain ou qu'il fît choix d'un nouvel Empereur, qui serait

1. Tacite, *Annal.*, XV, LXVI; LXVIII; LXX; LXXI; XVI, XII.
2. Tacite, *Annal.*, XV, LXVII-LXVIII.
3. Tacite, *Annal.*, XV, LXXI.
4. Tacite, *Annal.*, XV, LXVII.
5. Tacite, *Annal.*, XV, LXIX.

sa créature[1]. Maintenant que la conspiration était découverte, Néron tenait à y impliquer Vestinus, qu'il regardait comme un ennemi personnel depuis le temps déjà lointain où leur camaraderie intime avait commencé. Le fils de l'ancien ami de Claude méprisait profondément l'Empereur et lui faisait sentir son mépris par des plaisanteries blessantes; d'autre part, Néron était l'amant de Statilia Messalina; le consul, qui ne l'ignorait pas, venait cependant d'épouser cette femme qui avait déjà eu trois maris[2]. D'après Suétone, c'est pour être seul à posséder Statilia Messalina que Néron fit tuer Vestinus; il devait, d'ailleurs, épouser la veuve du consul quand il fut lui-même veuf de Poppée[3].

Après Vestinus qui était resté complètement étranger au complot, ce fut le tour de Lucain, qui avait lâchement dénoncé ceux avec qui il conspirait. Le poète mourut du moins sans faiblesse. On lui avait ouvert les veines : pendant que son sang coulait, il récitait un épisode de son poème où il avait décrit les derniers moments d'un soldat blessé qui meurt dans des circonstances identiques[4]. Acilia, qui avait été dénoncée par son fils ne fut pas inquiétée : Néron affecta de l'oublier[5], comme il avait tenu à faire rappeler à la vie Pauline, la femme de Sénèque, qui s'était ouvert les veines en même temps que son mari[6]. Moins heureux que sa femme Acilia, le père de Lucain, Annaeus Mela, qui semblait avoir été oublié lui aussi, se rappela imprudemment au souvenir de l'Empereur par l'âpreté qu'il mettait à faire rentrer les créances que son fils avait laissées. Un débiteur de Lucain le dénonça comme complice de son fils, et Annaeus Mela dut se faire ouvrir les veines[7]. L'autre frère de Sénèque, L. Annaeus Junius Gallio, qui, après la mort du philosophe, avait eu recours aux plus

1. Voir, plus haut, p. 305.
2. Tacite, *Annal.*, XV, LXVIII. — Cf. Juvénal, *Scol. ad Satir.*, VI, v. 434.
3. Suétone, *Néron*, XXXV.
4. Tacite, *Annal.*, XV, LXX. — Il s'agit, soit de la mort du soldat Lycidas dans le combat naval livré devant Marseille (*De Bello Civili*, III, v. 635-646), soit de la mort du soldat Tullus, victime, dans les déserts de la Libye, de la morsure d'un serpent qui lui suce le sang (*De Bello Civili*, IX, v. 806-814).
5. Tacite, *Annal.*, XV, LXXI.
6. Tacite, *Annal.*, XV, LXIV.
7. Tacite, *Annal.*, XVI, XVII.

honteuses supplications pour sauver sa propre vie[1], devait également périr par ordre de Néron[2].

Le biographe de Lucain donne la date précise de la mort du poète : le 30 avril[3]. Il n'avait pas fallu quinze jours à Néron pour faire disparaître les principaux complices de la conspiration qui lui avait été révélée le 19 avril. Le premier dénonciateur, Milichus, l'affranchi de Scaevinus, qui avait trahi son maître, fut comblé de richesses et se gratifia lui-même du surnom pompeux de « Sauveur de l'Empire »; Antonius Natalis, qui avait dénoncé son ami Pison, se contenta d'obtenir l'impunité[4].

Mais la répression n'était pas terminée. Néron profitait du prétexte de la conjuration qui lui avait permis de tuer Vestinus, pour mettre d'office parmi les partisans de Pison tous les personnages dont il se défiait, pour compléter, comme dit Tacite, l'armée des proscrits[5], en y englobant tellement d'hommes illustres très notoirement étrangers à toute espèce de complot que l'opinion publique put se persuader que la conspiration de l'an 818/65 n'avait eu aucune existence réelle.

La conspiration avait existé; mais, mal conçue et mal conduite, elle ne pouvait réussir. Si Lucain ne fut pas trompé, comme son biographe le prétend, par Pison et par les autres personnages illustres qui dirigeaient le complot[6], il est du moins certain que par ses hésitations, par son inertie, par sa lâcheté, Pison déçut tristement toutes les espérances des braves gens qui avaient compté trouver en lui le chef habile et résolu d'une entreprise hasardeuse.

Il ne semble pas cependant que le souvenir de la coupable faiblesse qu'il avait montrée au moment où il fallait agir, ait porté tort à la popularité que lui avaient value la noblesse affable de ses manières et sa bienfaisance de grand seigneur.

Cinq ans s'étaient écoulés depuis la *conjuratio Pisoniana*. Déclaré ennemi public par le Sénat, Néron avait dû se faire

1. Tacite, *Annal.*, XV, LXXIII.
2. Dion Cassius, LXII, XXV.
3. Venas sibi praecidit periitque pridie Kal. maias. — Voir la note 1 de la page 298.
4. Tacite, *Annal.*, XV, LXXI.
5. Tacite, *Annal.*, XV, LXXI : Velut in agmen et numerum.
6. Voir, plus haut, p. 308.

égorger par son secrétaire Épaphrodite; proclamé Empereur par les armées d'Espagne et des Gaules, Galba avait été tué par les prétoriens qui proclamaient Othon; vaincu par Vitellius que les légions de Germanie avaient proclamé, Othon s'était tué d'un coup de poignard; vaincu par les partisans de Vespasien que les légions d'Orient avaient proclamé, Vitellius avait été massacré et jeté dans le Tibre. En 823/70, pendant que Vespasien était encore en Orient, C. Licinius Mucianus, qui l'avait décidé à accepter l'Empire, faisait son entrée à Rome et donnait l'ordre de mettre à mort tous ceux qu'il jugeait suspects et dangereux. La première victime désignée fut Calpurnius Galerianus, qui avait été adopté par le célèbre orateur Galerius Trachalus, consul en 821/68[1]. Ce jeune homme n'avait rien fait; il n'avait même rien tenté contre Vespasien. Mais il était le fils de Pison. Son nom illustre et le charme de sa jeunesse étaient populaires à Rome, comme l'avaient été le nom et le charme de son père au temps de la *Laus Pisonis*. La foule, qui avait oublié la lâcheté du conspirateur de l'an 818/65, parlait de son fils comme d'un candidat à l'Empire. Mucianus estima sa mort nécessaire. Il n'osa le faire exécuter à Rome, où cette exécution aurait excité une émeute. On conduisit Calpurnius Galerianus sur la voie Appienne, et c'est seulement à quarante mille pas de la ville qu'on osa lui ouvrir les veines[2].

La mémoire que Rome avait gardée du nom de Pison suffisait pour compromettre aux yeux des partisans d'un nouvel Empereur sans ancêtres le jeune Calpurnius Galerianus, qui, pour avoir par l'adoption changé de famille, n'en avait pas moins hérité de la faveur populaire qui était toujours restée fidèle à son père.

Et, plus tard, sous les principats de Domitien et de Trajan, les poètes Martial et Juvénal continuaient à célébrer et à regretter la délicate et prodigue bienfaisance de C. Calpurnius Piso, le protecteur par excellence des lettres et des lettrés.

H. DE LA VILLE DE MIRMONT.

1. Tacite, *Hist.*, I, XC; cf. Quintilien, *Instit. Orat.*, X, I, 119; XII, V, 5.
2. Tacite, *Hist.*, IV, XI.

# NOTES GALLO-ROMAINES

## LXIII

## DE L'ORIGINE DES FRANCS SALIENS[1]

Voici les raisons qui me font croire à la présence, parmi les Francs, de tribus de Frisons[2].

1° Le nom des Frisons n'est jamais prononcé dans le récit des guerres soutenues par les empereurs en Germanie Inférieure et sur les rivages de la Manche et de la mer du Nord, entre le règne de Sévère Alexandre et celui de Théodose[3]. En revanche, on cite constamment, à ce propos, le nom des Saxons et le nom des Francs[4]. Il serait surprenant que les gens de la

1. Dans un travail récent (*Geschichte und Herkunft der alten Franken*, 1912, cf. p. 254), M. Schmaus a supposé que les Saliens étaient d'origine chauque, et il trace la carte de la marche en avant des Chauques-Saliens, depuis Hambourg vers l'ère chrétienne jusqu'en Toxandrie en 350. Voici ses arguments. — 1° Un texte de Claudien (*In Eutr.*, I, 379), où *Caucis* paraît en effet synonyme de *Franco* mis plus bas (I, 394). Mais il s'agit dans ce texte de Francs et non de Saliens. Et puis, « ce peut être une fiction poétique » (Tillemont, *Hon.*, art. 8). — 2° Un autre texte de Claudien (*De cons. St.*, I, 225). Mais il s'agit, là encore, ou d'un mot poétique ou des Francs de la Westphalie. — 3° La présence du mot HACI [pour *Chauci*] dans la Table de Peutinger (cf. *Rev.*, 1912, pl. 1-2). Mais ces indications de la carte sont si vagues ! — 4° Un argument que M. Schmaus ne donne pas, c'est qu'il y avait, dans les îles et rivages des Pays-Bas, des Chauques mêlés à ces Frisons dont nous verrons les rapports avec les Francs (Pline, IV, 101 ; cf. Tac., *H.*, IV, 79). — Contre le rapprochement de Francs et de Chauques, il y a ces faits : 1° que les Chauques n'étaient pas des Istévons, mais des Ingyévons (Pline, IV, 100) ; 2° que les Chauques semblent s'être fondus dans les Saxons (cf. Ptolémée, II, 11, 7) ; 3° que leur domicile primitif, les basses terres de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, est bien loin du Rhin, avec lequel les Francs eurent toujours contact. — Il n'en reste pas moins possible que Claudien ait confondu les Chauques, *Chauci*, non pas certes avec les Saliens, mais avec d'autres Francs, par exemple les Chamaves, et, à la rigueur, qu'on ait appliqué aux Chamaves (mais jamais aux Saliens) la qualité de Chauques, à tort ou à raison ; cf. Κουάδους pour Καύχους ou pour Χαμάβους chez Zosime (III, 6, 1 ; etc.). Et M. Schmaus n'en a pas moins eu le mérite de chercher l'explication de ces textes de Claudien, trop aveuglément transcrits jusqu'ici (cf. Ihm, *R.-Enc.*, au mot *Chauci*, t. III, c. 2202). M. Schmaus n'est point d'ailleurs le premier qui ait rapproché les Francs des Chauques ; cf. Lenain de Tillemont, *Diocl.*, art. 11 : « Diverses nations françoises, comme les Cauques et les Frisons » ; *id.*, *Val.*, art. 3.

2. De même Lenain de Tillemont (ici, n. 1).

3. Sauf le texte cité p. 317, n. 8.

4. Eutrope, IX, 21, et Orose, VII, 25,3 : *Franci et Saxones* (vers 286-287 ; Till.,

Frise, situés entre les Saxons à l'est et les Francs à l'ouest, fussent, seuls de tous les Barbares, demeurés à l'écart des mouvements des peuples[1].

2° La situation des Frisons, le long de la mer du Nord, du Zuiderzée et de l'Yssel, les mettait en mesure de menacer l'Empire de trois manières : par des pirateries sur le rivage, par des bordées dans les fleuves, par des attaques de terre[2]. — C'est précisément de cette triple façon que se sont manifestées les guerres franques en Germanie Inférieure[3].

3° Les Frisons, dans les premiers temps de l'Empire, sont les voisins immédiats de la Germanie romaine : ils confinent à l'île des Bataves[4]. — L'île des Bataves est la première terre du monde romain que les Francs aient occupée de vive force[5].

4° Les contemporains des premières invasions franques, sous Maximien, ont dit que, dans ce genre d'hommes, il y avait des habitants de rivages lointains[6]. Et cela ne peut s'appliquer qu'à la Frise.

5° Libanius, pour indiquer le domicile primitif des Francs, dit[7] « au delà du Rhin, sur l'Océan même », ὑπὲρ Ῥῆνον ποταμὸν,

*Diocl.*, art. 5); Zosime, III, 6, 1 (en 358; Till., *Constance*, art. 48); Orose, VII, 32, 10, et Ammien, XXVIII, 2, 12; 5, 1 (en 369-370; Till., *Valent.*, art. 23).

1. D'autant plus que nous le verrons plus tard réapparaître.

2. Cf. Tac., *Ann.*, XIII, 54, à propos des Frisons : *Saltibus aut paludibus... per lacus admovere ripæ.*

3. En général : la *feritas Francorum* comparée à un débordement de *flumina et mare* (Eumène, *Pro rest. sch.* = *Pan. lat.*, IV [auj. IX], § 18). Pirateries de rivages : *Domitis oppressa Francis bella piratica* [en 287, Tillemont] (Mamertin, *Genethl. Maximiani* = *Pan. lat.*, III [auj. XI], Bæhrens, § 7); *piratica desperatio*, à propos de la circumnavigation sous Probus (Panég. à Constance = V [auj. VIII], § 18). *Bataviam aliasque cis Rhenum terras invaserant* (Pan. à Maximien et Constantin = VI [auj. VII], § 4). *Transire Rhenum*, à Constantin, VII [auj. VI], § 11. Pirateries en Espagne, Naz., *Pan. lat.*, X [IV], § 17 : *Franci... vis ultra ipsum Oceanum æstu furoris evecta.* Cf. Eutrope, IX, 21, et Orose, VII, 25,3 (p. 317, n. 4).

4. *Usque ad Oceanum Rheno prætexuntur* (Tac., *G.*, 34), et il faut entendre par là tout le Rhin inférieur et le Vieux Rhin; les Frisons allaient en effet des deux côtés du Zuiderzée (*ambiunt lacus*; *G.*, 34); cf. *Hist.*, IV, 15; *Ann.*, XIII, 54; Pline, IV, 101.

5. Pan. à Maximien et Constantin, VI [VII], § 4 : *Multa ille* [Constance en 293, Tillemont] *Francorum milia, qui Bataviam aliasque cis Rhenum terras invaserant* [sans doute en 287, lors de l'usurpation de Carausius] *interfecit, depulit, cepit, abduxit.* Pan. à Constantin, VII [VI], § 5 : *Terram Bataviam sub ipso quondam alumno* [Carausius] *a diversis Francorum gentibus occupatam.* Cf. IX [auj. XII], § 25 : *Purgavit ille Bataviam.*

6. Constance (*P. l.*, VII [VI], § 6) : *Intimas* [*ultimas* ?] *Franciæ nationes* [les plus au nord] *jam non ab his locis, quæ olim Romani invaserant* [il s'agit des Francs pris en Batavie et peut-être aussi dans les régions voisines, Veluwe ou Gueldre, pays d'Utrecht, Hollande méridionale?], *sed a propriis ex origine suis sedibus* [Salland?], *atque ab ultimis barbariæ litoribus avulsas* [Frise], *ut in desertis Galliæ regionibus conlocatæ*, etc.

7. A Constance et Constant, III, p. 317, R. = § 127, p. 273, Fœrster, t. IV.

ἐπ' αὐτὸν Ὠκεανόν. C'est la définition des Frisons chez Tacite[1] : *Ad Oceanum Rheno prætexuntur*.

6° On a reconnu depuis longtemps[2] que le nom de Francs s'était étendu, au troisième et au quatrième siècle, sur les populations germaniques, voisines du Rhin, qui, au premier siècle, s'étaient appelées les Istévons[3]. Or, les Frisons faisaient partie des Istévons[4].

7° De tous les voisins de la Basse Germanie, ce sont les Frisons qui, au troisième siècle, apparaissent le plus souvent dans les troupes auxiliaires[5]. Et c'est en Bretagne qu'on les envoie le plus volontiers[6]. L'un et l'autre sont également vrais des Francs au quatrième siècle[7].

8° Le mot de Frison n'apparaît qu'une seule fois dans les textes de ce temps. Voici en quelle circonstance. Un panégyriste, s'adressant au césar Constance, se félicite de ce qu'on ait installé en Gaule des laboureurs barbares, et, de ces laboureurs, il indique deux catégories, des Frisons et des Chamaves : *arat ergo nunc mihi Chamavus et Frisius*[8]. Et un autre orateur, revenant sur le même fait, ne parle plus de Chamaves ou de Frisons, mais seulement de Francs : *Franciæ nationes... in desertis Galliæ regionibus conlocatæ*[9]. Sous le nom de Francs, il entend donc Chamaves et Frisons.

Remarquez le début de ce texte établissant la parenté entre Celtes et Francs : Ἔστι γένος Κελτικὸν... ὀνομάζονται Φρακτοί.

1. *Germ.*, 34.

2. En dernier lieu, Bremer, *Ethnographie*, § 159, réserves faites sur nombre d'assertions de ce livre.

3. Pline, IV, 100 : Pline ne donne pas la liste des Istévons, mais : 1° il en exclut les Chauques, les Cimbres, c'est-à-dire les gens de la mer septentrionale, et les *(populi) mediterranei*; 2° il les appelle *proximi Rheno*.

4. N. 6. Les Frisons furent toujours considérés comme un peuple rhénan, *Rheno prætexuntur*; Tac., *Germ.*, 34.

5. *C.I.L.*, VII, 415, 416; *Eph. epig.*, VII, 1040, 1041; cf. Bang, p. 100; Le Roux, *L'Armée romaine de Bretagne*, 1911, p. 100, 138-9; Ihm *ap.* Wissowa, VII, c. 107 et 105. — Remarquez surtout que, dans un *cuneus Frisiorum*, on voit servir des *Ger(mani) cives Tuihanti* (Dessau, n°s 4761, 4760), c'est-à-dire des Germains de la Twenthe ou des *Tubantes*, lesquels on rapprochera plus tard des Francs (Naz., *Pan. lat.*, IV [X], § 18).

6. Note précédente.

7. Pour les Francs en Angleterre on en voit dès le temps de Probus (Zos., I, 68, 6); en 296, *Pan. lat.*, V [VIII], § 17. Comme auxiliaires en général, Ammien, XV, 5, 11, sous Constance II : *Francis, quorum ea tempestate in palatio multitudo florebat*.

8. *Paneg.*, V [VIII], § 9.

9. *Pan.*, VII [VI], § 6; le même, § 5 : *Diversis Francorum gentibus... in Romanas transtulit nationes*. Il s'agit des mesures prises par Constance en 293; cf. Tillemont, *Diocl.*, art. 8 rapproché de 13; Kurth, *Clovis*, 2e éd., I, p. 77-78.

Je crois, en outre, que les Francs d'origine frisonne étaient ceux que l'on appelait les Saliens, et ceux-là seulement.

1° Ceux des Francs qui étaient d'origine frisonne formaient évidemment le groupe de ce nom le plus septentrional, le plus occidental, le plus voisin de la mer. Or, dans l'ensemble du nom franc, les Saliens furent toujours la nation la plus voisine des embouchures du Rhin [1], les autres Francs, Chamaves, Attuaires et Ripuaires, se présentant toujours en amont des Saliens [2].

2° On paraît d'accord pour rattacher le nom des *Salii* à celui du pays de l'Yssel, *Salland* [3]. Or, ce pays confinait à la Frise et avait déjà été, sous les premiers empereurs, l'objet des convoitises des tribus frisonnes [4]. Ce qui était fort naturel.

3° C'est uniquement des Saliens que les historiens nous disent qu'ils occupèrent la Batavie [5]. Et nous venons de voir que la Batavie fut précisément conquise par les Francs d'origine frisonne [6].

---

Sur l'origine des Francs Saliens [7], nous avons un texte célèbre, celui de Grégoire de Tours, qui les fait venir « de Pannonie », *de Pannonia* [8]; et on voit d'ordinaire dans cette assertion un écho de la légende qui donnait aux Francs une

1. Textes de la n. 5. Et cela ressort jusqu'à l'évidence absolue de l'histoire de la maison de Clodion (Grégoire de Tours, II, 9).

2. Grégoire, II, 9; Naz., *Pan. lat.*, X [IV], § 18, etc.

3. Schmaus rattache (p. 159) *Salii* à « Salzwasser », « eau de mer ». Le radical *sal* peut s'appliquer plutôt à quelque cours d'eau (*Sala*, *Sale*, *Salia*, etc.).

4. Tacite, *Ann.*, XIII, 54.

5. Ammien, XVII, 8, 3; en Toxandrie: *Francos, eos videlicet quos consuetudo Salios appellavit.* Mention de la forêt Charbonnière, *Loi Salique*, XLIII, p. 24, Holder. Dans l'île des Bataves: Zosime, III, 6, 3 et 6; III, 7, 7; III, 8, 1. Zosime donne ce détail, qui convient bien à des Frisons: les Saliens furent chassés de leur pays par les Saxons, Σαλίων ἔθνος, Φράγκων ἀπόμοιρον, ἐκ τῆς οἰκείας χώρας ὑπὸ Σαξόνων εἰς ταύτην τὴν νῆσον ἀπελαθέντας (III, 6, 3).

6. N. 5.

7. Si l'on veut bien lire sans parti pris le texte de Grégoire (II, 9), il ne peut y être question que des Saliens et de leurs progrès depuis le Rhin inférieur jusqu'à Cambrai, dans la région de *Thoringia* [*Tungria*], c'est-à-dire dans cette *Toxiandria*, où Ammien nous montre les Saliens installés en 358 (XVII, 8, 3). La Toxandrie se rattachait à la *civitas* de Tongres. Et c'est là qu'il faut chercher l'énigmatique *Dispargus* [Diest *burgus*?] — Sur cette question de la *Thoringia* rhénane, en dernier lieu Krom, *De populis Germanis antiquo tempore patriam nostram incolentibus*, Leyde, 1908, p. 107 et s.

8. *Tradunt enim multi, eosdem de Pannonia fuisse degressos.*

origine troyenne : leurs ancêtres, de Troie, seraient arrivés en Gaule par la mer Noire, le Danube et la Pannonie[1]. Je me demande si ce texte, loin d'avoir été provoqué par la légende, ne l'a pas, au contraire, déterminée; et si ce mot de *Pannonia*, chez Grégoire, ne dissimule pas quelque nom géographique pris chez un écrivain sérieux[2], et le nom d'un lieu qui fut réellement le point de départ des Francs, le nom, par exemple, de quelque *pagus* de la Frise, mal transcrit par l'historien. — De fait, Pline nous dit que dans la région maritime qui avoisine la Frise, il y avait une île, ou une côte, qui s'appelait *Raunonia* ou *Baunonia*[3]. Pourquoi ne pas supposer que Grégoire, ou sa source, aura songé à ce nom? et supposer que plus tard ce nom, peu connu, se sera travesti en *Pannonia*, nom connu de tous[4]? — C'est là un phénomène constant à toutes les époques, et jusque dans les Chansons de Geste et les romans médiévaux. Est-ce que le pays de Buch en Gascogne, par exemple, n'est pas devenu le royaume sarrasin de Bougie[5]? Bien des légendes ne sont que des variations brodées sur un nom mal lu. Et si l'on supposait que la légende de l'origine troyenne des Francs est venue d'abord de ce qu'on a lu quelque part *Frigii* pour *Frisii*, je ne m'étonnerais pas. — Avant de détruire les textes, cherchez à les expliquer.

1. Roth, *Die Trojasage der Franken*, dans *Germania*, t. I, 1856, p. 32 et s.; Birt, *De Francorum Gallorumque origine Trojana*, dans *Rhein. Museum*, t. LI, 1896, p. 506 et suiv.

2. On pourrait songer à l'un de ceux qu'il cite au début du même paragraphe (II, 9), *Sulpicius Alexander* et *Renatus Profuturus Frigiretus*. Toutefois, Grégoire semble opposer à ces derniers le *multi* de cette partie de son récit.

3. Pline, IV, 94 (Timée) : *Insulæ... ex quibus ante Scythiam quæ appellatur Baunonia* [var. *Raunonia*, vulg. *Bannonia*] *unam abesse diei cursu*. Le texte n'est pas clair, et on ne peut savoir si Pline désignait par ce nom de *Baunonia* soit une île [Héligoland? l'île sacrée des Frisons, la Délos de la mer du Nord; cf. Grimm, I, p. 68, 190], soit le rivage qui lui faisait face. L'exemple de Solin, qui écrivait sous Théodose II, montre que ces textes de Pline étaient encore lus et commentés au vᵉ siècle. — Peut-être Sidoine avait-il lu quelque texte ancien appelant Scythie le rivage de la mer du Nord lorsqu'il qualifiait les danses des Francs Saliens *Scythicis choreis* (*Carmina*, V, 219). — Kurth (*Hist. poét.*, p. 119) a très finement supposé que derrière *Pannonia* il y avait un mot défiguré par une étymologie populaire.

4. Remarquez que, de même, chez Zosime (p. 317, n. 1), on a mis les Quades, voisins de la Pannonie, au lieu des Chauques ou des Chamaves.

5. *Revue*, 1899, p. 243-244. J'ai déjà dit, à propos des Chansons de geste (*id.*, p. 237) que les légendes populaires absorbent le rôle des lieux oubliés dans la vie de leurs homonymes célèbres. Et c'est ainsi que la Narbonne inconnue du Pays Basque s'est transformée en la Narbonne illustre du Languedoc. — Pareil fait dans la confusion entre Tongrie et Thuringe (p. 320, n. 7). Et de même le Moyen-Age, comme le rappelle Kurth (*Hist. poét.*, p. 119), a confondu *Dani* et *Daci*.

Ces Francs Saliens sont ceux qui ont conquis la Gaule avec Clovis. C'est donc du côté de la Hollande et de la Frise, et c'est là seulement, qu'il faut chercher l'origine de la nation qui a rendu l'unité à la Gaule[1].

CAMILLE JULLIAN.

---

*P.-S.* — A cette descente des Frisons au sud du Rhin se rattachent peut-être les faits géographiques suivants :

CELTÆ. — Indépendamment des Gaulois et des Germains[1], ce mot de *Celtæ* m'a paru désigner, au IIIe siècle, une troupe d'envahisseurs[2], proches parents des Francs (*Hist. Aug., Cl.*, 6, 2; cf. Eusèbe, *Fragm.*, p. 26, Didot, *F. h. Gr.*, V, I). Cette troupe fut transformée ensuite en corps d'armée, peut-être par Postume (*auxiliis Celticis atque Francicis, H. A., Gall.*, 7, 1). Elle se rencontre au IVe siècle parmi les soldats les plus célèbres de l'Empire (Julien, p. 283 *b*; Ammien, XX, 4, 2; 5, 9; XXI, 3, 2; XXII, 12, 6; XXXI, 10, 4; *N. dign., Occ.*, V, 161, 205; VII, 12, 141).

Ne serait-ce pas une bande d'origine frisonne, et n'en retrouverait-on pas le souvenir dans quelque *gau*[3]? — C'est, d'ailleurs, une des surprises de cette histoire que de voir le nom de Celtes reparaître, à tort ou à raison, sur ces rivages de la mer du Nord, où déjà l'avait cité Hérodote[4], et de l'y trouver accolé particulièrement à celui de Francs.

1. En dehors des deux textes d'Eusèbe et de Libanius, cités ici, et qui peuvent s'expliquer par la présence, en Germanie, d'une population dite de *Celtæ*, ce mot de Celtes est employé couramment (sans parler de moindres écrivains) chez Dion Cassius (cf. Holder, I, c. [illegible]) pour désigner les Germains. Et cette résurrection et cette extension du mot de Celtes chez un écrivain contemporain des nouvelles invasions et bien informé m'ont toujours étonné. Peut-être s'expliquent-elles par l'hypothèse que j'émets ici, la persistance de *Celtæ* en Germanie.

2. Une preuve que *Celtæ* désigne un peuple particulier venu de la mer du Nord, c'est que nous trouvons (*Hist. Aug., Cl.*, 6, 2 : *Celtæ etiam et Eruli*) le mot accolé à celui de *Eruli* (les Hérules), qui désigne également une population venue par mer ou par les terres basses du Rhin (cf. Rappaport, *R.-Enc.*, VIII, c. 1150-1, très bien fait), et qui fut, comme ceux de *Batavi*, de *Petulantes*, de *Celtæ*, le nom d'un corps d'armée célèbre dans la Gaule au IVe siècle (Ammien, XX, 1, 3; 4, 2; XXV, 10, 9; XXVII, 1, 6; 8, 7; *N. dign., Occ.*, VII, 13; V, 162; Dessau, nos 2796, 2801). Il s'agit là de quatre peuplades anciennement ou nouvellement établies dans les Pays-Bas.

3. Y aurait-il un rapprochement à faire entre le nom de ces *Celtæ* et celui du *pagus* de *Holtland*, constaté dès le haut Moyen-Age autour de Dordrecht, c'est-à-dire dans la partie occidentale de l'île des Bataves? (cf. van den Bergh, *Handboek der Middel-Nederlandsche Geographie*, 2e éd., La Haye, 1872, p. 216 et s. Le nom de Hollande vient de là). Dans ce cas, les *Celtæ* du IIIe siècle auraient remplacé les Bataves dans cette partie de l'île. Et on comprendrait encore mieux pourquoi, dans les textes du IVe siècle, Celtes et Bataves sont associés.

4. Cf. *Revue*, 1906, p. 375.

PETULANTES. — Ce nom désigne un corps d'armée, presque toujours associé à celui des *Celtae* (voir les textes qui précèdent). Il doit, malgré son apparence latine, se rapporter à quelque *pagus* de cette même région : à quoi convient bien, ce semble, la désinence *-antes* ou *-lantes*[1].

STURII. — Pline (IV, 101) mentionne, à côté de *Frisii*, un peuple de *Sturii* dans les îles de la Zélande ou de la Hollande. S'il suit un ordre dans son énumération, ce peuple se placerait à l'ouest du Zuiderzee, en tout cas au nord de l'Escaut. Or, il me semble retrouver ce nom, au Moyen-Age, dans le pays ou le comté de Stryen, *pagus Strius*, en Brabant septentrional (Piot, *Les Pagi de la Belgique*, p. 84-85). Ces *Sturii* se seraient donc déplacés au sud de l'Escaut : ils y auraient été acceptés par les Romains, comme les Saliens le furent en Toxandrie.

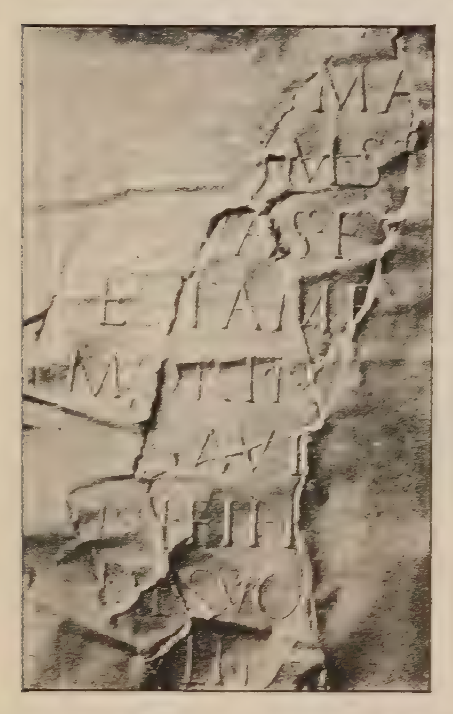
PAGUS VELLAVUS. — On lit sur une inscription de Bretagne du IIIe siècle (*C. I. L.*, VII, 1072) : *Deae Ricagambedae pagus Vellaus militans coh. II Tungrorum.* Deux hypothèses sont possibles au sujet de ce *pagus Vellavus*, dont les soldats sont incorporés dans une cohorte de Tongres. Ou bien il s'agit d'un *pagus* de la *civitas* même (cf. *pagus Condrustis* [Condroz en Tongrie] *milit. in coh. II Tungro.*, VII, 1073), mais je ne vois pas trace de *pagus* de ce genre en Tongrie. Ou bien il s'agit d'auxiliaires pris dans une tribu germanique étrangère aux Tongres et incorporés dans une cohorte de ces derniers (comme les *Tubantes* dans un corps de Frisons, p. 309, n. 3), et je songe alors au *pagus* hollandais de *Veluwe* (pays de Gueldre[2]). — Frisons, Tubantes de la Twenthe, gens de Veluwe, toutes ces populations de l'outre-Rhin hollandais que je trouve dans l'armée romaine au IIIe siècle, les Francs Saliens du Salland n'ont fait que suivre leur exemple au IVe siècle : les uns et les autres, refoulés vers le sud par les incursions des Saxons, se sont mis au service de Rome.

C. J.

1. Cf. *Tubantes*, Holtland, Salland, etc.
2. C'était, je crois, et très justement, l'opinion de Longnon, *Atlas*, p. 2.

# UNE NOUVELLE INSCRIPTION D'ALESIA

La grande rareté des textes épigraphiques exhumés jusqu'à ce jour du sol d'Alesia donne une valeur particulière aux moindres fragments d'inscriptions recueillis dans les ruines de l'oppidum. En 1913, M. V. Pernet a découvert, pêle-mêle avec beaucoup de débris d'architecture, colonnes, bases, etc., onze morceaux d'une inscription gravée sur une plaque de marbre, et que j'ai reproduite ici, d'après



A
I·MA
VM·ST
VAS·EX
TESTAME
L·MORIN
S·AVR?
INI·FIL·I
DE SVO
VLIT XIII?

ma copie et d'après un estampage. Par bonheur, de ces onze morceaux, dix se rejoignent exactement, et le onzième se trouve être le moins important de tous : on n'y distingue que deux lettres incomplètes appartenant à deux lignes différentes. Les dix autres fragments,

placés bout à bout, forment un ensemble de 0m68 de hauteur; la plaque de marbre dont ils font partie est épaisse de 0m025. Les lettres encore visibles appartiennent aux dix dernières lignes du texte; au-dessous de la dernière ligne, à 0m12 environ, les moulures qui encadrent la plaque de marbre se sont conservées. Les lettres ont une hauteur moyenne de 0m04; la distance entre les lignes est de 0m02.

Il serait téméraire de vouloir reconstituer le texte même de l'inscription. Du moins, il est possible de reconnaître à quelle catégorie de documents épigraphiques elle appartient, quelles en sont les principales parties et quel intérêt elle présente. De mots et de formules tels que *testame*[*nto*...] (lig. 5), [*ille... Mor*]*ini fil*(*ius*)... (lig. 7-8), ...*de suo* [... *cont*]*ulit denarios* [*tot*...] (lig. 9-10), il résulte que notre texte concerne une œuvre, sans doute une construction, qu'un habitant d'Alesia ordonnait par son testament de réaliser, et que le fils du testateur réalisa en ajoutant à la somme léguée par son père une certaine quantité de deniers prélevée sur sa propre fortune, *de suo*.

Les lettres qui ont subsisté des quatre premières lignes sont trop peu nombreuses pour que nous y retrouvions l'indication précise de l'œuvre mentionnée. Toutefois, à la ligne 3, on distingue ... *um . st*...; ces quatre lettres forment deux groupes séparés par un point triangulaire; d'après les termes employés dans des incriptions de même catégorie, on peut supposer avec vraisemblance qu'elles appartiennent à une formule telle que [*portic*]*um st*[*atuas*,...] ou encore [*aedem c*]*um st*[*atuis*...]. Si notre hypothèse est exacte, il s'agirait dans l'espèce d'un monument décoré de statues.

De la ligne 4 on reconnaît encore cinq lettres, formant deux groupes séparés par un point: ... *uas . ex*... Par comparaison avec des inscriptions de sens analogue, il est probable qu'il faut lire ... *q*]*uas ex* [*sestertium millibus* ou *denariorum millibus tot*]. Ici se terminerait la partie du texte dans laquelle était désigné l'édifice en question.

Les lignes qui suivent immédiatement devaient renfermer, avec le nom du testateur, l'indication de la clause spéciale du testament relative à l'édifice. D'après de nombreux exemples, on peut restituer ici *q*]*uas ex* [*sestertium millibus* ou *denariorum millibus tot*] *testame*[*nto poni* ou *fieri jussit*...] *Morin*[*us*...] Le cognomen *Morinus* était précédé, sur la pierre, soit d'un gentilice abrégé se terminant par un L, par exemple *Aurel.*, ou *Ael.*, ou *Cl.* [Cf. *C. I. L.*, XIII, 2873, trouvé à Alesia: Ti. Cl. Professus Niger], soit simplement d'un L, abréviation du praenomen Lucius.

Viennent ensuite, dans les lignes 7-8, les noms du fils de ce Morinus, qui exécuta les volontés paternelles. A la ligne 8, la restitution [... *Mor*]*ini fil*(*ius*) est tout à fait vraisemblable. A la ligne 7 se trouvait peut-être le gentilice *Aur*[*elius?*].

Enfin, les lignes 9 et 10 ne peuvent guère s'interpréter autrement

que par une formule telle que [... *et amplius*] *de suo* [... *cont*]*ulit denarios* [*tot*...] ou plus exactement *denariorum* [*tot millia*]. On distingue en effet, au-dessus du premier chiffre en partie brisé qui suit le sigle ⚹ l'extrémité, légèrement recourbée en haut, de la barre transversale qui indique dans les inscriptions les milliers de sesterces ou de deniers. Le premier chiffre du nombre de deniers ajouté par le fils de Morinus à la somme que son père avait léguée est représenté certainement par une haste. Il est donc très probable que ce nombre de deniers était inférieur à cinq mille; on peut supposer qu'il était approximativement de trois ou quatre mille, ce qui correspond à environ 3,200 ou 4,300 francs de notre monnaie.

Des rares mots de notre inscription, dont la lecture complète peut être considérée comme certaine, le plus intéressant nous paraît être le cognomen *Morinus*. Ce cognomen, qui se rencontre ici, croyons-nous, pour la première fois, n'est autre chose qu'un ethnique. La cité gauloise des *Morini* occupait le littoral du Pas-de-Calais et de la mer du Nord jusqu'aux embouchures de l'Escaut. Ce qui ajoute quelque valeur à cette constatation, c'est qu'un autre ethnique, *Remus*, a été lu sur un texte épigraphique d'Alesia, sur le vase de bronze découvert dans le monument à crypte[1]. La dédicace de ce vase est ainsi rédigée : *Deo Ucueti et Bergusiae Remus Primi filius donavit v. s. l. m. Remus* est bien ici un cognomen, comme *Morinus* dans notre inscription. L'usage existait donc dans la Gaule romaine de donner comme noms de personne des ethniques et cet usage s'est perpétué à travers les siècles : notre *Morinus* d'Alesia n'est-il pas l'ancêtre des *Flamand* de Paris ou d'ailleurs, comme *Remus* est celui des *Champenois?* De même origine sont les innombrables Normand, Lenormand, Breton, Lebreton, Picard, Provençal, Bourguignon, Lorrain, Lelorrain, Poitevin, Le Poitevin, etc., qui tiennent une place si importante, sous leurs diverses orthographes, dans la nomenclature française.

Est-il possible d'assigner à notre inscription une date au moins approximative? Le texte lui-même ne renferme aucun indice chronologique. La forme des lettres ne saurait fournir que des données incertaines. Nous pouvons toutefois remarquer que plusieurs lettres, en particulier les O, les S, les M, le D de la ligne 9 rappellent très nettement par leur dessin et par les proportions respectives de leurs divers éléments, les lettres de l'époque de Trajan et des Antonins, telles que M. R. Cagnat les a représentées dans son *Cours d'Épigraphie latine* (4e éd., ad pag. 4-5). Si, d'autre part, les lettres AVR de la ligne 7 sont le début du gentilice *Aurelius* et que l'on veuille attribuer à l'emploi de ce gentilice une valeur chronologique, il en résulterait que l'inscription daterait plutôt de la fin que du milieu ou du début

1. *Pro Alesia,* 3e année, p. 385 et suiv., pl. LIII.

de la période des Antonins. Il nous semble qu'on ne risque pas de se tromper de beaucoup en l'attribuant à la seconde moitié du deuxième siècle.

La découverte de ce texte épigraphique au lieu dit le Cimetière-Saint-Père pose un problème fort intéressant pour l'archéologie d'Alesia. Pouvons-nous conclure de cette découverte à l'existence d'une construction artistique, décorée de statues, dans les environs immédiats de la cave où M. Victor Pernet a recueilli les fragments de la plaque de marbre qui portait l'inscription? Sommes-nous autorisés, en particulier, à établir quelque relation entre ce texte et plusieurs morceaux de fûts et de bases de colonnes extraits de la même cave? Pour répondre à cette double question, nous devons d'abord rappeler qu'une autre inscription, la plus complète et l'une des plus importantes d'Alesia, a été trouvée au même endroit. Cette inscription est celle qui mentionne la construction d'un portique en l'honneur du dieu Moritasgus par le fils de Ti. Cl(audius) Professus Niger, agissant conformément aux dernières volontés de son père.

*Ti. Cl(audius) Professus Niger omnibus honoribus apud Aeduos et Lingones functus deo Moritasgo porticum testamento poni jussit suo nomine et Juliae Virgulinae uxoris et filiarum Cl(audiae) Professae et Jul(iae) Virgulae. Jul(ius) Virgulin*[*us*] *fili(us) posuit* (*C. I. L.*, XIII, 2873; *Pro Alesia*, I, 1906-1907, p. 20 et suiv.).

D'après le plan parcellaire du Mont Auxois, que M. le commandant Espérandieu a publié dans son rapport sur *Les Fouilles d'Alesia de 1906* (planche II) et sur lequel il a indiqué l'emplacement des principales découvertes antérieures aux fouilles de la Société des Sciences de Semur, ce texte a été trouvé à l'angle sud-est de la parcelle cadastrale n° 630, dans le voisinage immédiat du chemin du Mont Auxois. C'est, à quelques mètres près, la situation de la cave d'où les fragments de notre inscription ont été retirés. Or, d'une part, nous savons que le sanctuaire de Moritasgus se trouvait à l'extrémité orientale du mont Auxois, au lieu dit la Croix-Saint-Charles, à près d'un kilomètre de la parcelle n° 630; d'autre part, nous possédons des renseignements précis sur les circonstances dans lesquelles a été trouvée l'inscription qui mentionne le portique du dieu Moritasgus. On lit, en effet, dans la texte manuscrit d'une *Histoire de l'antique cité d'Autun*, par Edm. Thomas, texte qui date de 1660 et qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, Fonds Moreau, n° 861, p. 122 : « Il me reste à faire part au public d'une inscription antique, conservée dans le fragment d'une pierre qui faisait partie d'un portique dédié au dieu Moritasgus, *trouvée le 10 décembre 1632 au cimetière du mont d'Auxois au tombeau des prédécesseurs du S. de Badier, bailly de Flavigny*, et se voit à présent incrustée dans la muraille proche la porte du couvent des Cordeliers d'Alise. » La partie de cette phrase, que nous avons

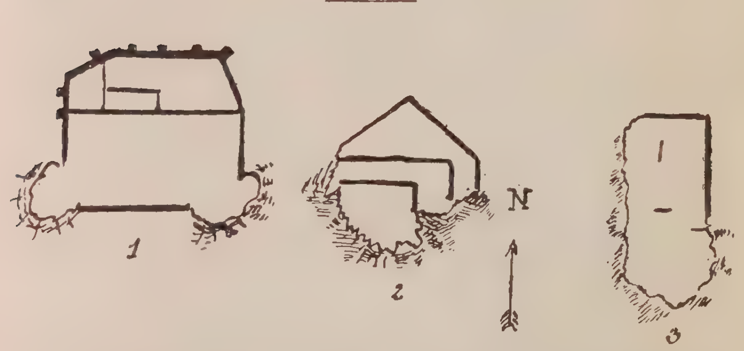
soulignée, nous paraît d'une grande importance. Ainsi, la pierre, sur laquelle se lit la mention d'un portique consacré à Moritasgus, a été trouvée au tombeau des baillis de Flavigny, prédécesseurs du bailli en fonction au moment où Edm. Thomas écrivait son *Histoire de l'antique cité d'Autun*. Nous savons que précisément le cimetière Saint-Père dépendait surtout de Flavigny et que les habitants de ce bourg désiraient beaucoup y dormir leur dernier sommeil (Ansart, *Histoire de Sainte Reine*, p. 254). Ne résulte-t-il pas de toutes ces données que l'inscription relative au dieu Moritasgus a été sans doute transportée du sanctuaire du dieu pour orner un tombeau du Moyen-Age ou du XVIe siècle érigé au cimetière Saint-Père? Et ne devons-nous pas supposer que d'autres monuments analogues ont subi la même destinée? Il faut donc, sauf preuve formelle, ne pas attribuer de signification topographique aux trouvailles d'inscriptions qui ont été ou qui seront faites au cimetière Saint-Père. En ce qui concerne le texte étudié dans cette note, nous ne pouvons pas dire si l'édifice élevé par le fils de Morinus, conformément aux dernières volontés de son père, se trouvait en ce point du Mont Auxois. La plaque de marbre, dont les fragments recueillis nous ont fourni le texte incomplet ci-dessus étudié, a peut-être été apportée, elle aussi, d'un autre point du Mont Auxois, pour orner le tombeau de quelque bailli de Flavigny.

J. TOUTAIN.

---

# ENCEINTES ET HABITATS DES ENVIRONS DE MARSEILLE

(PREMIÈRE LISTE)




1. — Saint-Antoine près Marseille. A demi-heure de marche au nord-ouest du village, sur la limite des communes de Marseille et de Septêmes, mamelon surmonté d'un plateau de deux hectares, entièrement occupé par une enceinte avec murs flanqués de tours carrées de dix mètres en dix mètres sur les côtés nord et ouest. Je n'ai pas constaté de traces de tours sur les deux autres côtés. Les escarpements qui entourent ce plateau, fortement incliné vers l'ouest, offrent quelques abris sous roche et c'est ce qui a donné au quartier le nom de « Les Baumillons » ou « Les Baumettes ». L'enceinte dépend de la campagne dite l'Espagnole.

C'est le seul retranchement avec tours carrées que j'aie jamais rencontré dans la région. J'ai recueilli sur le sol des fragments de meules en basalte, de la poterie indigène à grains de carbonate de chaux et paillettes de mica (abondante), de la poterie grise unie (rare), et de la vaisselle campanienne à vernis noir des deux côtés (rare), mais pas de poterie sigillée *(fig. 1)*.

Il existe des sources au pied du castellum, du côté des Mayan :

Belle situation. Altitude, 270 mètres environ.

Bibliogr. : H. de Gérin-Ricard, *Comptes rendus du Congrès international archéologique et anthropologique, tenu à Monaco en 1906*, t. II, p. 246 et fig. 14.

Cotte et Marin-Tabouret, 1907, *Bulletin de la Société préhistorique de France*, t. IV, p. 25 et 494.

Chaillan, *Les paroisses du diocèse d'Aix*, 1911, t. III, p. 215, et *Sémaphore*, 1912, a donné à ce lieu le nom de *camp Jussion* et de

*camp Long*. L'identification de l'*oppidum* avec ce lieudit est possible, mais elle a l'inconvénient de prêter à équivoque au sujet de la priorité de l'inventeur. (M. Chaillan a fait de même pour la Baou Rouge d'Auriol, que j'ai signalé dès 1906 et qu'il appelle, en 1913, Baou deï Caroubi, d'après Gilles, *Le Pays de Marseille*, 1913, p. 15.) Le nom ancien de ce lieu est peut-être *Castel-Jusiou* (XVII^e siècle), appelé le *Cap Juif* en 1551, et plus anciennement, vallon de Vay Yutz et *Vay jus* (1324 et 1343). On peut se demander ce que les Juifs viennent faire dans cette enceinte préromaine qu'ignorait Mortreuil (cf. *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille*, 1872. *Castel Jussion*).

2. — La Mure (Aygalades). Propriété de la marquise d'Estourmel. Près de la ferme, gros murs en pierre sèche de 1,500 mètres de développement[1], ayant appartenu à une enceinte appelée par Gilles (*Le Pays de Marseille*, p. 44) *Barri de la Catogue*. Superficie : douze hectares avec trois puits. Débris industriels rares (silex, poterie sigillée, *tegulæ*...), position peu forte.

3. — Castellas, au nord et derrière le château de Fontainieu, à l'ouest de la gorge qui conduit à la Mûre. Aire très restreinte ; occupation douteuse.

Bibliogr. : Gilles, *Le Pays de Marseille*, 1913, p. 1 et 44.

4. — Le Rouet ou Rot (commune de Septèmes) (habitat), sur les barres de l'Étoile, autour de la chapelle en ruine de Notre-Dame de Rot. Poterie indigène abondante, céramique campanienne.

Bibliogr. : Abbé Chaillan, *Revue de Provence*, 1905, p. 17.

5. — Peypin. Enceinte triple, au haut du *Baou de la Cridde* (crier, huchée gauloise)? appelée *la Redoute*, propriété Sauvaire-Jourdan, maintenant au marquis de Barthélemy. De ce point, l'on voit le Luberon, Sainte-Victoire, Regagnas, l'Olympe ou Aouripo (? alta rupes), les monts Auréliens, La Lare, Sainte-Baume, Roque Fourcade, le revers nord de Garlaban, Collet Redon, l'Étoile, le Puy de Mimet, La Mûre. Altitude : 550 mètres environ *(fig. 2)*.

Fragments de grands dolii, meules en basalte, amphores, cailloux roulés apportés (? pour les frondes).

Les murs de la première et de la seconde enceinte ont environ 2 mètres d'épaisseur, ceux de la troisième et dernière, au sommet du rocher, 1 m 50 ; ils sont en petits blocs avec talus sans tours ni fossés, absolument comme ceux des enceintes voisines de Belcodène.

En 1903, la fouille d'un silo et d'un creux au point culminant ne

1. Différentes portions de ce mur, qui représente une somme de travail considérable, ont été — ainsi qu'à Belcodène — utilisées pour la fabrication de la chaux.

m'ont rien fourni; des sondages, toujours dans la dernière enceinte, n'ont donné que de la poterie indigène grossière; le versant ouest semble riche en poteries et offre des traces de murs de cases.

Bibl. : H. de Gérin-Ricard, *Monographie de Peypin, etc.*, 1900, p. 13. — *Congrès de Monaco*, 1906, t. II, p. 246 et fig. 16.

6. — Belcodène. Plusieurs enceintes.

(Cf. les mêmes publications que ci-dessus : *Monogr. de Peypin. Belcodène, etc.*, p. 33; *Les antiquités de l'Arc*, p. 37; *Congrès de Monaco*, t. II, p. 245, fig. 1 et 2; *Hermès marseillais*, 1826; *Statistique*, II, p. 258; Saurel, *Dictionnaire des communes des Bouches-du-Rhône;* Castanier, *La Provence préhistorique*.)

7 et 8. — Aubagne. *Garlaban*. Vigie et retranchements naturels[1].

*La Motte* ou *Baus des Gouttes*, retranchement sur mamelon conique, escarpé au nord et à l'est, séparé du massif de Garlaban de trois côtés (à pic de 40 à 50 mètres; au sud, mur de 2 à 3 mètres d'épaisseur). On a recueilli, à la surface des *tegulae*, débris d'amphores, vaisselle, notamment la poterie grise dite estampée à rouelles et palmettes. Les fouilles faites par M. Leyvastre ont donné des monnaies marseillaises en bronze, des monnaies romaines impériales et des bronzes minuscules semblables à ceux trouvés au jeu de boules de la gare d'Aix, poteries préromaines, indigènes, faites à la main, d'autres au tour, poterie grecque et romaine, hameçon et portion de râpe en bronze.

Bibliogr. : Dr Barthélemy, *Histoire d'Aubagne*, t. I, p. 12, d'après *La Statistique*, et Gilles, *Le Pays de Marseille*, 1913, p. 11.

Bout de Charlemont et G. Vasseur, *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1906, p. 174.

9. — Marseille. Saint-Marcel, *plateau des Marseillais* ou de *la Tourelle*, avec poteries indigènes préromaines et grecques, abris sous roche tout autour de l'escarpement ; ce plateau a fourni des monnaies marseillaises en argent. (Renseignement fourni par un des anciens propriétaires, M. Louis Gay, conseiller général, ancien directeur du *Soleil du Midi*). MM. Clerc et Arnaud d'Agnel ont trouvé là de la vaisselle indigène à ondes, mais les vases précorinthiens et les lampes romaines figurées par eux à la suite d'une erreur n'en proviendraient pas.

Bibliogr. : Clerc et Arnaud d'Agnel, *Découvertes archéologiques à Saint-Marcel*, dans *Bulletin archéologique*, 1905, p. 262.

Gilles, *Le Pays de Marseille*, 1913, p. 56[2].

1. Il y a là des amas de fer hydraté provenant d'un gisement voisin qu'on croit avoir été utilisé par les Grecs de Marseille et dont l'intendant Le Bret fit reprendre momentanément l'exploitation au XVIIIe siècle (*Statistique*, II, p. 811.)

2. Gilles cite aussi (p. 58) le *Castrum Massiliense* de Saint-Marcel; j'en arrive : il

10. — Séon Saint-André. *Le Pain de sucre*, habitat ligure comprenant trente-six cases et un donjon, découvert et fouillé par M. S. Clastrier ; poteries de la Tène III, belle situation, dominant la rade de Marseille.

Bibliogr. : H. de Gérin-Ricard, *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1907, p. 41, avec plan ; M. Clastrier, 1908 (Association Française pour l'Avancement des Sciences), a reproduit mon rapport en omettant d'en citer la source.

11. — Auriol. Le *Baou Rouge*, position très forte, à pic de 80 à 100 mètres, communiquant avec Regagnas, le Cengle, La Cridde, les retranchements de Belcodène, etc. *(fig. 3)*.

Des fouilles pratiquées sur ma demande par le propriétaire, M. P. Négrel, n'ont donné que des fragments de céramique et de moulins franchement romains.

Grand mur au nord.

Bibliogr. : H. de Gérin-Ricard, *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1905, p. 29.

Bibliogr. : H. de Gérin-Ricard, *Congrès de Monaco*, 1906, t. II, p. 245 et fig. 15.

Gilles, *Le Pays de Marseille*, 1913, p. 15.

Abbé Chaillan, *Sémaphore*, 18 avril 1913.

12. — Roquevaire, enceinte de Lascours. (Bout de Charlemont et Vasseur, *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, 1906, p. 175.)

13. — Marseille. Veyre. (Gilles, *passim*, et Bout de Charlemont, *Bulletin de la Société archéologique de Provence, passim*.)

14. — La Penne, traces d'occupation sur l'*Autin* ou colle de l'Autin (368 mètres d'altitude).

H. de GÉRIN-RICARD.

Marseille, 9 mars 1914.

n'y a là rien de préromain ni même de romain. Les fouilles faites il y a quelques années par le marquis de Forbin d'Oppède n'ont, du reste, rien donné sur ces époques.

# VOIE ANTIQUE DE MASSILIA A TRITTIA

La voie antique qui va de Marseille à Trets et se prolonge même jusqu'à Pourcieux, où elle rejoint la voie Aurélienne, est parfaitement reconnaissable surtout du Terme de Peypin jusqu'à Roquefeuil. Sa largeur varie de 4 à 6 mètres. Sa direction générale est SE-NO ; elle se rapproche autant que possible de la ligne droite, longe les plateaux et le fond des vallons en évitant de décrire des lacets. Les vestiges antiques (*mutatione de Valdonne*, *villae rusticae*, tombeaux allant du règne d'Auguste à l'époque mérovingienne), sont fréquents le long de cette voie et une charte de 1098 (*Cartul. de S.-Victor*, n° 224), l'appelle *via publica ;* elle fut utilisée pendant de longs siècles puisqu'elle portait encore, en 1744, le titre de « route royale de Marseille à la Montagne par Saint-Maximin ». Elle suit constamment au sud, mais à une distance assez grande en certains endroits, la route nationale n° 8 bis dont la construction, de la Bourdonnière (Allauch) à la Pomme (Belcodène), ne remonte qu'au règne de Louis-Philippe ; mais tandis que cette route compte 26 kilomètres de Trets à la Fave (Allauch), la voie antique en comprend moins de 20.

Sur son parcours, elle comportait des ramifications secondaires, notamment : 1° sur le plateau de Belcodène où un chemin, empruntant le vallon de l'Homme mort, se dirigeait vers le sud, c'est-à-dire vers la vallée d'Auriol et Garguier ; et 2° à La Pomme, un chemin conduisant vers Peypin et le massif de Garlaban, presque en ligne droite[1].

H. DE GÉRIN-RICARD.

1. *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 315 ; H. de Gérin-Ricard, *Monogr. de la commune de Peypin*, etc., 1900, p. 8 (= *Mém. de l'Acad. de Vaucluse*, 1900) ; le même, *Les antiquités de la vallée de l'Arc*, Aix, 1907, p. 115 et 116 ; le même : *Mines et Mineurs autrefois et aujourd'hui*, Valence, 1908, p. 51. (*Répert. des travaux de la Soc. de Statistique de Marseille*, 1908, t. XLVII.)

# INSCRIPTIONS RURALES DE LA COLONIE D'APT

## AU CHATEAU DE COLLONGUE (Vaucluse)

Dans le parc de son château de Collongue[1], M. le baron de Collongue[2] vient de placer deux inscriptions romaines qui étaient auparavant dans la salle verte du château de la Corrée, près Lourmarin. Il a bien voulu, avec son obligeance habituelle, me les signaler comme il m'avait signalé déjà, il y a quelques années, une grande pierre romaine portant en très grosses lettres le mot ITER et qui se trouve aussi dans le parc de Collongue[3]. Je viens d'examiner ces deux inscriptions, dont la première est inédite; quant à l'autre, elle figure (nº 6034) au *Corpus*.

I

MARTI DIV

L·OCTAVIVS DIV

*Marti Div...*[4], *Lucius Octavius Div...*

Pierre de 0m30 de hauteur, 0m52 de largeur, 0m36 d'épaisseur, envahie en grande partie par de la mousse et des lichens, mais les caractères fort bien gravés (0m045 à la première ligne et 0m035 à la seconde) sont parfaitement lisibles.

La fin de la deuxième et dernière ligne est incomplète par suite

1. Commune de Cadenet, arrondissement d'Apt.

2. M. le baron d'Avon de Collongue, ministre plénipotentiaire, associé à la plupart des académies et sociétés savantes de Provence, est fort attaché à ce qui touche au passé de son pays. Le sauvetage des inscriptions faisant l'objet de cette note en est une nouvelle preuve.

3. *Bull. archéologique*, séance d'avril 1904 du Comité des travaux historiques.

4. Cf. *Marti Divannoni* de Saint-Pons, *Corpus*, XII, 4218.

d'une écornure de la pierre, mais il n'y manque qu'une lettre ou deux tout au plus.

Au sujet de ce cognomen, dont nous ne connaissons que les trois premières lettres DIV, j'ai songé à *Divicatus* ou à *Diucius* parce que ces surnoms ont été rencontrés le premier à Vienne deux fois[1], le second à Saint-Saturnin-d'Apt[2], c'est-à-dire non loin du lieu de provenance de cette portion d'autel votif ou de cette base de statue à Mars. Le monument aurait été trouvé, il y a un certain nombre d'années dans la terre de la Corrée, à Lourmarin.

Cette dernière commune a déjà fourni trois épitaphes romaines[3] et un autel à une déesse topique CANACIA[4].

## II

Petit autel votif en pierre blanche avec moulures en haut et en bas, ornée sur le dessus de deux volutes sculptées et d'un cercle en relief de 0m 10 environ de diamètre formant patère pour les offrandes. Ce cercle n'est pas centré d'un bouton comme cela existe fréquemment sur ces monuments; son état de conservation est excellent; ses dimensions sont : hauteur 0m 43, largeur 0m 19, épaisseur 0m 15.

L'inscription, qui se lit sans aucune hésitation, est en caractères un peu irréguliers et tracés cependant avec l'aide d'un réglage encore très apparent; le cas est fréquent en Provence. La hauteur des lettres est de 0m 03 aux deux premières lignes, 0m 025 à la troisième et 0m 04 à la dernière.

DEO sur le bandeau supérieur.
ABIA
NIO
VVII sur la base.

*Deo Abianio VVII.*

Ce dieu *Abianius* n'a été rencontré que cette fois; il entre dans le groupe déjà très nombreux des divinités indigétes de cette région affublées de noms latinisés. *Abian* était peut-être le nom préromain du collet où a été trouvé ce petit monument, lequel proviendrait de Roussillon, près Gordes, où il séjourna longtemps avant d'être transporté à la Corrée chez feu M. Philippe d'Avon de Sainte-Colombe.

1. *Corpus*, XII, 5686 (310 et 311).
2. Espérandieu, *Catalog. du Musée Calvet*, n° 83 (autel à Silvain) = *Corpus*, XII, 1098.
3. *Corpus*, XII, 1124, 1125, 1132.
4. *Corpus*, 1096.

Le *Corpus* l'a enregistré (n° 6034) dans les *addimenta* de son tome XII, et Allmer[1] l'a cité d'après une note de Garcin[2].

A la dernière ligne, faut-il lire *Vivixi* ou *Vivii*, signifiant quelque chose comme vivant, existant, vigoureux, fort, puissant, etc., qualificatif s'appliquant au dieu Abian, ou bien sommes-nous là en présence du nom abrégé du dévot, c'est-à-dire du dédicant de l'autel? Il est difficile de prononcer. Je ne crois pas qu'on puisse voir dans ces quatre lettres une formule dédicative abrégée comme le classique *V(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito)*, et cela parce que ce serait la première fois qu'elle apparaîtrait dans l'épigraphie locale, et je n'y vois pas, comme les auteurs du *Corpus*, une déformation de ladite formule V. S. L. M.

H. DE GÉRIN-RICARD.

Marseille, 5 mars 1914.

1. *Revue épigraphique*, II, n° 686. Holder, I, col. 7, rapproche ce dieu du *deus Abinius* de Cimiez (*Corpus*, V, 7865).

2. Roussillon, commune à trois lieues d'Apt, fertile surtout en blé (ceci dit pour Abian qui, comme Silvain, devait être un dispensateur de récoltes), qui a fourni trois autres inscriptions romaines: un autel à Silvain et deux épitaphes, l'une d'un patron assassiné par son affranchi, et l'autre concernant un nommé Satyrius (*Corpus*, XII, 1103, 1128, 1142).

Toutes ces inscriptions ont été trouvées dans le champ du sieur Guérin en 1856.

---

# CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

**Toponymie celtique**. — L'*Essai de reconstitution du cartulaire A de Saint-Sulpice de Bourges*, par M. Louis de Kersers (*Mém. de la Soc. des Ant. du Centre*, 1912, paru en 1913, t. XXXV), renferme bon nombre de noms intéressants : *Boiago* (Bouy, près Berry) ; *Calciata via* (la voie romaine de Brives) ; *Magdunum* (Mehun); *Novus Vicus* (Neuvy) ; *Sagonium* et *Sagonna* (Sagonne et le Sagonnin ; cf. 1913, p. 450) ; *Sigalonia* (la Sologne); *Salera* (la Saudre); *Salabriva* ou *Salebria* (Salbris); rapprochez de ce dernier le Salembre, cf. 1914, p. 70.

**La campagne de Viridovix**. — Voici le titre exact du volume du lieutenant Pérès (livre que me communique M. Besnier): *La conquête du Cotentin par les Romains, Sabinus au camp de Montcastre*, avec cartes, profils, plans et une photogravure, édition de la *Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle de la Manche*. Saint-Lô, impr. de Basse-Normandie, 1913, in-8° de 212 pages. — Cf. *Revue*, 1913, p. 449.

**Anciens plans de villes**. — Haverfield, *Ancient Town-planning*, Oxford, 1913, in-8° de 152 pages. Premier travail d'ensemble sur la disposition des rues dans les anciennes villes. Utile pour la Gaule. J'aurais voulu une discussion sur les textes de César relatifs à Avaricum. Cf. *Revue*, 1913, p. 195.

**Les martyrs céphalophores**. — M. Marcel Hébert cherche l'explication de la céphalophorie surtout dans les constatations archéologiques faites par les dévots ignorants du Moyen-Age. Le fait de squelettes séparés de leur tête, qui est si constant en archéologie[1], aura suggéré l'idée du martyr tenant sa tête à la main. Et je crois, en effet, que des constatations mal interprétées ont donné lieu à bien des légendes. Du même genre pourrait être l'explication qui rapproche les saints céphalophores des images de Mercure portant la tête d'Argus (je songe à des images de Mercure trouvées sans tête, comme si souvent). Le type du saint céphalophore une fois admis, — et peut-être le point de départ est-il la vision du saint portant sa tête à Dieu, — bien des espèces locales ont pu être produites par des découvertes locales. On sait, comme le rappelait encore M. Clermont-Ganneau, que ce sont d'ordinaire des saints militaires. — Rien n'est

1. Il faudrait expliquer le rite. Une étude d'ensemble sur les rites auxquels les cadavres étaient soumis nous manque encore. Cf. *Revue*, 1902, p. 300-1.

plus intéressant que cette recherche de l'origine de nos légendes hagiographiques. Hébert, *Les martyrs céphalophores Euchaire, Élophe et Libaire*. Extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, janvier 1914, in-8° de 28 pages.

**Terra sigillata**. — Oelmann, *Die Keramik des Kastell Niederbeber*, Francfort-sur-le-Mein, chez Baer, in-8° de 80 pages et planches.

**Uxellodunum**. — La question gagne tout le Midi (cf. *Revue*, 1914, p. 95). D. Laurens, *Pro Uxelloduno vel Capdenago*, dans le *Journal de l'Aveyron* du 22 mars 1914. Cf. p. 348.

**Enceintes préhistoriques**. — Voyez l'inventaire récapitulatif par département, dû à l'infatigable et si précis M. Viré (en particulier *Bull. de la Soc. préhist. française* de mars 1914).

**Champlieu**. — Narbey, *Découverte d'une catacombe chrétienne du IIe ou du IIIe siècle à Champlieu*, in-8° de 52 pages. Je n'ai, jusqu'à vue des lieux, aucune confiance.

**Varus, de Hameln à Gadderbaum**. — M. Eickhoff a bien voulu examiner cette hypothèse dans les *Ravensberger Blätter* de mars 1914. Ce numéro d'un journal local est consacré uniquement à préparer le Congrès (Xe) de la Fédération archéologique du Nord-Ouest, qui se tient, ou, plutôt, qui s'est tenu à Bielefeld. Et c'est une merveille de voir combien ces petites revues locales allemandes sont bien imprimées, bien faites, et bien au courant. Cf. p. 344.

**Poésie irlandaise**. — Kuno Meyer, *Ueber die älteste irische Dichtung*, Berlin, 1914. Extrait des *Abhandlungen der Kœnigl.-Preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1913; *ph.-hist. Classe*, n° 10, Berlin, 1914, in-4° de 40 pages. Quand donc la science celtique aura-t-elle chez nous, à l'Institut, la place d'honneur que Kuno Meyer lui assure à l'Académie de Berlin? Il faut qu'elle y obtienne, pour l'honneur de la France, des prix, des subventions et des fauteuils.

**Aventicum**. — Fascicule n° 12 (Lausanne, 1914), de l'*Association pro Aventico*. Si *Pro Alesia* le voulait, il aurait là son modèle. Cf. *Revue*, 1914, p. 232.

**Toreutique romaine**. — Jean de Mot, *Le Vase de Bois et Bornu*. Bruxelles, Rossignol, 1914, in-8° de 12 pages. Extrait du *Bulletin des Musées royaux*, janvier 1914. Vase en bronze argenté, de relief extrêmement accentué, et vraiment une merveille de toreutique. Sûrement importé. — Pourquoi de pareils objets sont-ils relativement plus fréquents en Belgique que dans le reste des Gaules? Vaisselle des légats? De ces légats dont le luxe du mobilier, au dire de Pline, était célèbre.

**La méthode archéologique**. — Koepp, *Zum Gedächtnis Otto Jahns*, 1913. Extrait de la LIIe Réunion des Philologues allemands. Remarques excellentes.

**Les murs de Marseille**. — Les journaux de Marseille (mars) nous

apprennent la découverte de fragments de remparts dans le quartier de la Bourse. Nous nous en remettons à M. Clerc pour savoir, *lui qui les voit,* ce que sont ces murs. En tout cas, conserver s'impose. Cf. ici, p. 342.

**L'Ile-de-France.** — Marc Bloch, [*Les Régions de France*], *l'Ile-de-France.* Paris, Cerf, 1913, in-8° de 134 pages. Extrait de la *Revue de Synthèse historique.* Utile pour comprendre la géographie humaine du pays dans les temps romains, celtiques, et même primitifs.

**Les tumuli des Landes** (cf. *Revue*, 1914, p. 217-8). — M. Dubalen



FRAGMENT D'INSCRIPTION IBÉRIQUE.

POTERIES TROUVÉES DANS LES « TUMULI » DES LANDES.

nous adresse le texte complété des fragments de l'inscription ibérique et les images de quelques poteries découvertes.

**Ubplium** ou *Ubpilium*, nom que lisent, sur la carte de Peutinger (entre Clermont et Ahun), MM. A. Aymar et G. Charvilhat. Ils acceptent l'identification avec Bromont-Lamothe.

**Arandunum.** — C'est aujourd'hui Calvisson, dans le Gard, nom qui apparaît dès le XI^e^ siècle. Mais Calvisson et Arandunum ont-ils désigné primitivement le même point? Cf. *Revue*, 1913, p. 424-5. note. — Hubert Rouger, [député du Gard], *Calvisson*, Nîmes, 1913, in-8° de 144 pages. Je souhaiterais à tous les députés d'écrire pour leur bourgade un livre aussi vivant, aussi précis, aussi franc que celui de Rouger.

**A Nantes.** — Durville, *Fouilles de l'Évêché de Nantes*, Nantes, 1913; dans le *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, a. 1913, *Suppl.*

— Revient, trop longuement, beaucoup trop, sur les inscriptions de Nantes. Mais des détails intéressants sur les piscines des derniers temps gallo-romains.

**Ateliers de bronze.** — Guébhard, *Les bronzes préhistoriques trouvés dans les Alpes-Maritimes*, extrait du recueil de Mémoires publiés par la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Cinquantenaire, 1862-1911. — Utile pour la connaissance des ateliers et du colportage du bronze en Gaule.

**Monnaies provinciales romaines en Gaule.** — Blanchet, extrait de la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, 1913, p. 193-201 : « Je crois que la circulation des monnaies provinciales de l'Empire romain ne fut jamais tolérée dans les régions éloignées du lieu où ces pièces étaient créées. »

**En Alsace.** — *Découvertes d'hypocaustes romains à Niederbronn*, par M. Ch. Matthis, Strasbourg, 1914, in-8° de 8 pages. Extrait de l'*Indicateur* d'Alsace [*Anzeiger*].

**Numismatique celtique.** — Je renvoie à la *Chronique* donnée par M. A. Blanchet dans la *Revue Celtique* (1913, n° 4).

**Musée de Metz.** — Keune, *Bericht über die Sammlungen*, etc., pour 1909-1912, Metz, Le Messin, 1914, in-4° de 16 pages. — Je répète que le Musée de Metz est peut-être le musée d'Occident dont la vie est la plus exactement connue des érudits.

**Temple celtique à Trèves.** — Les journaux allemands nous entretiennent de la découverte d'un grand temple celtique à Trèves, ou, plutôt, près des murs de Trèves, qui aurait été consacré à *Mars Lenus*, à *Ancamna* et à *Intarabus ;* cf. *C. I. L.*, XIII, 3654, 3653. Nous attendons avec impatience la publication de M. Krüger.

**L'édifice dit des Thermes de Cluny à Paris.** — M. Camille Bernard, architecte, en a exposé une très habile reconstitution avec plans de l'état actuel (du 15 au 22 mars 1914, Bibliothèque de la Ville de Paris). Il n'hésite pas à y voir des thermes, et le point de départ de son travail a été la comparaison avec les thermes de Caracalla. J'ai revu avec M. Bernard salles et caves de Cluny. Je n'ose être encore de son avis. En tout cas, j'hésite à placer la construction ailleurs qu'entre Hadrien et Sévère Alexandre. Cf. *Revue,* 1914, p. 214-215.

**Jean Lemaire de Belges.** — C'est lui dont *les Illustrations de Gaule* firent la vogue (qui n'est pas encore éteinte) du faux Bérose et d'Annius de Viterbe. Aussi félicitons-nous M. Chamard de lui avoir consacré une leçon en cours public de Sorbonne (*Revue des cours*, 20 avril 1914).

**La mosaïque de Phaëthon à Sens.** — Reproduction en couleur et copieux commentaire; Héron de Villefosse, *Le Soleil maîtrisant ses chevaux*, 1913, in-4° de 24 pages, extrait des *Monuments et Mémoires* de la *Fondation Piot*, t. XXI, 1er fasc.

**Murs doubles.** — M. Blanchet rappelle la question à propos de



*Phot. J. Esquirol. La Escala.*

MUR DOUBLE D'AMPURIAS[1].

ceux qui ont été découverts à Toulouse (cf. ses *Enceintes*, p. 254 et suivantes). Il faudra y revenir lorsqu'on étudiera de près les remparts



*Cliché G. Radet.* *Avril 1914.*

MUR DOUBLE D'AMPURIAS.

1. [Cette vue est empruntée à la collection de cartes postales, publiée par l'habile photographe de La Escala, M. José Esquirol, qui nous a gracieusement autorisé à la reproduire. — G. R.]

nouvellement découverts de Marseille, puisque, s'il m'en souvient bien, Grosson signalait à Marseille des murs doubles, et que les fouilles en ont également révélé [1]. — Voici, à propos de ceux d'Ampurias, une note et des photographies communiquées par M. Radet, qui les a récemment visités :

« La muraille d'Ampurias comprend deux parties distinctes : un socle en pierres de taille et une bâtisse à galerie intérieure composée d'un blocage noyé dans une pâte de ciment. Telle a été la force adhésive du ciment que ce tunnel artificiel ne forme plus qu'un bloc unique et compact supporté par les assises de pierre de taille. D'après Schulten (*Ampurias*, dans les *Neuen Jahrbüch. kl. Alt.*, t. XIX, 1907, p. 342), cette muraille est celle de la colonie romaine établie par Jules César à la suite de sa victoire définitive sur les Pompéiens en Espagne. Il est sûr, en effet, que ce mode de construction n'a rien de grec. Schulten le rapproche des *parietes formacei* de Pline. En Afrique et en Espagne, explique le Naturaliste, il y a des murailles faites de terre que l'on appelle *murailles de modelage*, parce qu'on les jette en moule entre deux parois, plutôt qu'on ne les construit (*quoniam in forma circumdatis duabus utriusque tabulis infarciuntur verius quam struuntur*) (XXXV, 48, éd. Littré). La mention de *guettes d'Hannibal,* édifiées de la sorte, fait croire à Schulten que les Romains avaient emprunté cette technique aux Carthaginois. — G. Radet. »

**Théâtres d'Arles et d'Orange.** — Jules Formigé, *Remarques diverses sur les théâtres romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange*, Paris, Klincksieck, 1914, in-4° de 66 pages. Extrait des *Mém. prés. par divers savants à l'Ac. des Inscr.*, t. XIII. Un de nos collaborateurs en parlera.

**Le recueil Espérandieu.** — Le tome V (première partie de la Belgique) vient de paraître. Il y a là un ensemble inestimable. In-4° de 502 pages.

**Les enceintes romaines de la Gaule.** — Un compte rendu des publications de M. Durand sur les fouilles de Vésone fournit à M. Blanchet l'occasion de revenir sur ces enceintes, et de nous entretenir des derniers travaux qu'elles ont provoqués (*Journal des Savants*, avril 1914). J'emprunte à son article les renseignements bibliographiques suivants (je laisse de côté Périgueux, dont la *Revue* a souvent parlé ; cf. 1913, p. 81-82). — E. Chartraire sur Sens, *Bull. de la Soc. arch. de Sens*, t. XXI, 1911 ; Julliot sur Sens encore, *Mém.* de la même Société, 1913, 4ᵉ f. (nous en parlerons, p. 370). — G. Durville sur Nantes (cf. ici, p. 339). — J. Chalande sur Toulouse, dans le *Bull. de la Soc. arch. du Midi de la France*, 1909-1911. — L. Richard sur

1. Grosson, p. 7 (*Revue*, 1900, p. 344, n. 5). — Je ne dis pas qu'il ne puisse y avoir eu de remparts doubles à l'époque grecque. Mais les relevés de M. Blanchet montrent bien qu'ils sont surtout fréquents dans les enceintes des temps romains.

Paris, *L'Ami des Monuments*, XXIII, 1910, p. 101 à 104 (je doute qu'il s'agisse du rempart de l'enceinte).

**Metz et les Médiomatriques.** — M. Keune, l'aimable et consciencieux conservateur du Musée de Metz, nous donne un aperçu très complet, très précis, des Médiomatriques et de Metz gallo-romains : 1° *Metz im Altertum ;* 2° *Vorgeschichtliches und Geschichtliches bis zum Ausgang der Rœmerherrschaft;* 3° *Das Museum der Stadt Metz*, trois tirages à part de la publication *Lothringen und seine Haupstadt*, Metz, 1913.

**Les bêtes de l'amphithéâtre.** — Les ruines de l'amphithéâtre de Metz ont livré des ossements, non de lions ou de bêtes africaines, mais d'ours, sangliers, taureaux, cerfs, aurochs. Keune, *Metz*, p. 7.

**Le dolmen des Rascassols, utilisé sous les Romains.** — *Le Petit Provençal* du 2 mars 1914 ; avec fac-similé. — De M. Louis Carteirac :

« Les fouilles faites dans un terreau noirâtre et caillouteux mirent à jour de nombreuses armes : lances, poignards, javelots, flèches en silex d'un merveilleux travail ; des lissoirs en schiste vert, deux haches polies en serpentine, des poinçons en os, des pendeloques faites de canines humaines percées, de nombreuses perles d'aragonite, calcédoine, ollaire, et de la poterie grossière, plus une perle cylindrique à renflement central en bronze mesurant 32 millimètres, en tout point semblable à celles trouvées par M. Jeanjean dans la Grotte de Labry, distante de quelques centaines de mètres vers le sud.

» Les ossements paraissaient appartenir à une quinzaine d'individus de tout âge et de tout sexe. En outre, nous sommes disposé à croire que cette crypte funéraire a pu être utilisée par les Romains, si nous tenons compte que, dans la couche supérieure furent récoltés de nombreux fragments de poterie fine, à pâte rouge lustrée et richement ornée (type Samienne), des débris de verre même, irisé, craquelé, et des tuiles plates (tégules) brisées. »

**L'organisation du cens en Gaule.** — A propos de l'inscription d'Ostie (cf. *Revue*, 1914, p. 97), M. Héron de Villefosse revient sur les *censitores* de la Gaule. Il défend avec vigueur et raison l'authenticité de l'inscription d'Auxerre (*Corpus*, XIII, 2924), et il croit qu'il y est question de deux districts de cens différents, l'un pour Sens, Troyes, Meaux, Paris, l'autre pour Autun et les Éduens seulement. Et cela me paraît très juste. Il n'en est pas moins vrai que les deux districts ont été, comme le montre cette même inscription, réunis en un seul. Je crois que l'inscription d'Auxerre doit être assez tardive. — Qu'il me soit permis de rappeler que, dans mon *Histoire de la Gaule*, t. IV, j'ai toujours regardé cette inscription comme authentique. — H. de V., *Les agents du recensement dans les Trois Gaules*, extrait des *Mém. de la Soc. nat. des Ant.*, t. LXXIII, Paris, 1914, in-8° de 52 pages.

**Bibrax.** — Georges Tordeux, *Bibrax*, *étude sur le camp du Vieux-*

*Laon de Saint-Thomas*, Reims, Matot-Braine, 1911, in-8° de 32 pages. — Le Vieux-Laon serait le *Bibrax* des Commentaires, le camp de César demeurant placé sur la colline de Mauchamp. Sur ce dernier point, je suis formellement d'accord avec M. Tordeux. J'hésite encore pour le Vieux-Laon ; c'était, si je m'en souviens bien, l'hypothèse de Thillois, acceptée par Napoléon III et de Saulcy. Et il y a évidemment bien des arguments en sa faveur. Cependant, M. Tordeux a reconnu lui-même qu'il y avait des objections.

**Numismatique boïenne.** — A. Changarnier, *Monnaies des Boïens de la Germanie*, à propos du trésor de Saugues-Saint-Romain dans la Haute-Loire. Dijon, Belvet, 1914, in-8° de 18 pages.

**Fées, fata et mères.** — Voyez les curieux faits de survivance signalés dans le livre très franc, très impartial, très nourri, de M. Marcel Hébert, *Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré?* Paris, Nourry, 1914, in-12 de 153 pages.

**Portus Itius à Wissant.** — Je suis allé à Wissant vers l'époque de l'année où César se serait installé à *portus Itius*. Et je déclare qu'il est impossible, sur cette plage sans port, exposée à tous les vents du large, sur ce sol sans eau et dans ce pays à demi sauvage, que César ait pu grouper une armée et une flotte. Les chevaux y seraient morts de soif, et le premier coup de vent d'ouest aurait enlevé la flotte. Pourquoi s'obstiner contre l'évidence ? C'est pour cela que j'excuse mon cher collègue M. Haverfield d'avoir assez vivement houspillé les partisans de Wissant dans deux articles concis et alertes de *The Classical Review*, décembre 1913 et mai 1914.

**La lettre des Chrétiens de Lyon.** — Sur cette question et celle du montanisme à Lyon, de Labriolle, *La Crise du Montanisme*, Paris, 1913, p. 177 et suiv.

La soutenance de la thèse de M. de Labriolle a remis en discussion l'affaire de l'authenticité de cette lettre. On a eu raison d'alléguer le *Digeste*, XLVIII, 2, 22, pour faire tomber l'argument (contre l'authenticité) tiré de l'intervention du légat de Lyonnaise à l'endroit de prévenus de Vienne.

**Les Romains au Blœmkeberg.** — Le Blœmkeberg est cette colline du Teutoburgerwald qui domine, sur la route de Bielefeld à Gütersloh, la sortie des défilés. J'ai songé à y placer le dernier camp de Varus, et, par suite, à mettre dans le voisinage le lieu de la célèbre défaite (*Hist. de la Gaule*, t. IV, p. 123). On y fit jadis des fouilles qui ne donnèrent aucun résultat : j'ignore dans quelles conditions. Pourtant, des poteries romaines du temps d'Auguste, conservées au Musée de Bielefeld, paraissent en provenir (cf. *Ravensberger Blätter*, 1913, p. 69 ; 1914, p. 22). Au Congrès qui s'est récemment tenu à Bielefeld, et dont je lis le compte rendu dans la *Westfälische Zeitung* du 15 avril 1914 (communiquée aimablement par un ami inconnu), je lis

ceci : « M. Schuchardt communique une pièce de vaisselle romaine découverte au Blœmkeberg, pareille aux morceaux découverts à Oberaden [le camp évacué sans doute après le désastre de Varus]. Il a dû y avoir au Blœmkeberg un poste d'observation ou même un camp romain. » Tout ce coin paraît avoir subi l'occupation romaine. « Il faut y faire des fouilles. » — Ai-je besoin d'ajouter que cela peut être capital pour la solution de la question de Varus?

Dans le nouveau numéro des *Ravensberger Blätter*, avril 1914, on revient à maintes reprises sur cette question, notamment sous la signature de M. Tümpel : *Man müsste also scharf Obacht geben, ob diese Spuren nicht auf ein zweites Haltern oder Oberaden hinführten.*

**Le Rhinocéros du Mans.** — D'après une photographie obligeamment communiquée par M. Robert Triger, qui publie à l'instant ce curieux bronze, avec un savant commentaire, dans la *Revue historique du Maine* (*Un rhinocéros gallo-romain au Mans*, extrait de la *Revue*, etc., t. LXV, 1914).



RHINOCÉROS DE BRONZE AU MUSÉE DU MANS.

**Tutela.** — J. Plantadis, *Tutela, Essai sur les origines historiques de la ville de Tulle*, Paris, *Lemouzi*, 1914, in-8° de 20 pages. M. Plantadis revient, dans cette brochure, sur le culte du *Tutela*, l'importance de Tulle comme sanctuaire, son rapport avec le centre religieux de Tintignac, etc. Cf. *Revue*, 1913, p. 436. M. Plantadis aura eu le mérite d'avoir le premier bien marqué le caractère sacré de ce coin du Limousin. — L'article *Tutela* vient de paraître dans le *Dictionnaire des Antiquités.*

**Le temple de Janus à Autun.** — L'article *turris* dans le dernier fascicule du *Dict. Saglio* est signé Graillot et Frère. M. Graillot connaît admirablement Autun. Il voit dans le grand édifice carré d'Autun, dit le temple de Janus (fig. 7187), une construction militaire, protégeant et complétant les remparts de la ville. J'hésite à le suivre. J'ai toujours enseigné, pour mon compte, que, les remparts mis de côté, les constructions militaires sont très rares dans la Gaule du Haut Empire, et que le temple de Janus est le sanctuaire de quelque dieu gallo-romain, peut-être de source, et sur plan carré. Cf. *Revue*, 1913, p. 446; mais je peux me tromper.

**Uxellodunum**; cf. p. 338, et 1914, p. 95; 1913, p. 452. — M. Marque maintient sa correction *Usercadunum*. *Le Corrézien* du 17 avril 1914.

**La divinité néolithique**, par A. de Paniagua, préface par J. Toutain, Paris, Catin, 1914, in-8° de 26 pages. Cf. 1913, p. 442 et 445.

**Hannibal au Clapier**; cf. en dernier lieu *Revue*, 1911, p. 342-3. — M. Henri Ferrand supplie qu'on y fasse des fouilles : *Recherches pour déterminer le col des Alpes franchi par Hannibal*, Lyon, Geneste, 1914, in-8° de 15 pages et planches : extrait de la *Revue alpine* de mars 1914.

**Recueils d'articles.** — A propos des *Rœmisch-Germanische Studien* de Fr. Cramer [surtout sur le pays entre Meuse et Moselle], M. Fr. Koepp, qui est un homme à la fois de beaucoup d'esprit et de beaucoup de franchise, dit des choses fort justes et fort spirituelles sur les *Gesammelte Schriften*, qu'affectionnent ses compatriotes et dont l'usage se répand chez nous, *dass der auf der Höhe seiner Leistungsfähigkeit stehende Besseres tun konnte als gedruckte Aufsätze zusammeln* (*N. Jahrb.*, 1914, t. XXXIII, 4° cahier, c. 287).

**Pierres-figures.** — M. Deonna s'est occupé des pierres-figures de M. Dharvent (cf. *Revue*, 1914, p. 98) au *Congrès... de Genève* (*C. R.*, 1912, p. 535 et s). Il croit également à la possibilité de *lusus naturæ* ayant suggéré à des artistes préhistoriques des formes humaines et autres. Il fait des réserves sur les espèces présentées. — Le menhir du Mans, par exemple, avec sa vague apparence de femme ou d'homme drapé, a pu être choisi intentionnellement.


LE MENHIR DU MANS.

**De la méthode en archéologie préhistorique.** — M. Deonna affirme avec raison que si l'ethnographie contemporaine est une chose indispensable pour comprendre les figures préhistoriques, il n'en est pas moins aussi utile, plus utile peut-être, de rechercher les textes et les monuments qui suivent les temps préhistoriques sur les mêmes terrains. La femme de Laussel et son compagnon l'archer s'expliquent mieux par les habitudes de l'art européen (cf. *Revue*, 1912, p. 202) que par l'ethnographie comparée (cf. ici, p. 382). C'est une thèse qui nous est également chère, et nous sommes heureux de la voir développée par M. Deonna avec toutes les ressources de son érudition : 1° *Revue arch.*, 1913, II, p. 112-114 ; 2° *Isis*, n° de février 1914.

**Esuvii.** — « Je crois que le mot *Esubios* de César, *De b. G.*, II, 34 ; III, 7 ; V, 24, est une *mala lectio* pour *Lexubios.* » — L'abbé Masselin, *Esubii = Lexubii*, Caen, Jouan, 1914, in-8° de 16 pages.

**Procédés d'art.** — Voyez combien de questions soulève et de solutions suggère M. Deonna dans les brochures suivantes : 1° *Unité et diversité* (*Revue arch.*, 1914, I, p. 39-58); 2° *Études d'art comparé* (*Revue d'ethnographie*, 1914); 3° *Quelques remarques sur la stylisation* (*id.*, 1913); 4° *Études d'archéologie et d'art*, Genève, Kündig, 1914, 64 pages [important]. — Cf. ici, p. 346,

**Bronzes figurés.** — W. Deonna : 1° *Bronzes figurés antiques du Musée de Berne*, extrait de l'*Indicateur* suisse, 1913, 73 numéros; 2° *Figurines de bronze antiques du musée de Neuchâtel*, extrait du même recueil, 24 numéros.

**Inscription peinte d'Angoulême.** — Héron de Villefosse, *Congrès archéologique* d'Angoulême, LXXIX° série, 1912. Trouvée dans le rempart romain. — Peinte sur pierre, et non gravée.

//// FECI VETERANVS
MVNERE MILITIE
ES //// NT //////

**Amphithéâtre de Poitiers.** — Anciens dessins publiés par Blanchet, dans le même volume. Je reçois un tirage à part.

**Besançon romain.** — J. Brochet, *Besançon ville romaine*, 1914, Lons-le-Saulnier, in-8° de 32 pages (extr. des *Mém. de la Soc. d'Émul. du Jura*). C'est une conférence. J'ai des doutes sur l'existence d'une période électorale à Besançon. Et si romanisée que fût Besançon, j'hésite à croire qu'on y célébrât la fête de l'anniversaire de Rome. « Tous les monuments qui caractérisent la colonie datent de Marc-Aurèle » : cela m'étonne, le temps de Marc-Aurèle, c'est déjà la décadence, et on bâtit peu en Gaule, surtout dans cette région alors troublée. « Marc-Aurèle en fit une colonie », et cette colonie « prit le nom d'une légion en garnison dans ses murs » : à Besançon? je n'en crois rien. P. 23 : « La longue moustache » du Séquane? Je ne sais si la mode était conservée.

**Rasoirs en fer.** — Henry Corot, *Bull. des fouilles d'Alise*, 1914, p. 7 et s.

**Le mana.** — « La science des religions, comme chacun sait, depuis un certain nombre d'années, a été opprimée par le *totem*, puis par le *tabou*; maintenant, c'est le *mana* qui l'envahit. » Loisy, *Rev. d'hist. et de litt. relig*, 1914, p. 275.

**Le gui de chêne.** — Cf. Frazer, *Balder the Beautiful,* Londres, Macmillan, 1913 [analyse par Loisy, même *Rev. d'hist.*, 1914, p. 279].

**Sanctuaire ou four?** ou construction à caractère religieux ou à caractère industriel : tel est le point précis du débat qui s'est engagé entre M. Toutain (*Revue*, 1913, p. 58; 1914, p. 221) et M. Espérandieu (*Rev. arch.*, 1913, p. 353; 1914, mars-avril, à paraître; *Bull. des fouilles d'Alise*[1], 1914, p. 20). On trouvera dans l'article annoncé de la

1. Nous reviendrons sans doute bientôt sur ce nouveau périodique.

*Revue archéologique* tous les arguments qui font que M. Espérandieu maintient son hypothèse de four. Qu'un tel débat ait pu s'engager, qu'il puisse continuer avec une telle abondance d'arguments contraires et une telle force de convictions rivales, cela prouve combien l'archéologie monumentale est une science incertaine encore. De la même manière, les débats au sujet du monument de Cluny, au sujet des arcs de Constantin et d'Orange. Tout ce que nous demandons en cette circonstance, c'est l'abandon complet des questions personnelles, l'objectivité absolue de la discussion.

**Monuments chrétiens à Saint-Bertrand-de-Comminges.** — Dans les *Comptes rendus* de l'Académie des Inscriptions, janvier 1914, p. 59 et suiv., M. Dieulafoy, *Basilique constantinienne* : cimetière, sarcophages, monnaies de 306 à 383, inscription :

DA CHRISTE FAMVLÆ TVÆ EMILIANÆ REQVIIM ET VITAM ÆTERNAM.

**Carasa** de l'*Itinéraire Antonin*, placé à Garris par M. de Jaurgain, *Revue internationale des études basques*, 1914, p. 51 et suiv.

**Ciseaux néolithiques polis**, par P. de Givenchy, extrait du *Bulletin de la Soc. préhist. française*, 1914, in-8° de 22 pages. Il s'agit de ciseaux de petite forme, à coupe cylindrique ou ovoïde, distincts des grands ciseaux danois, à coupe carrée ou rectangulaire.

**De l'origine des Germains.** — Le Dr Richard Braungart, déjà connu par un livre intitulé *Die Urheimat der Landwirtschaft aller indogermanischen Völker an der Geschichte der Kulturpflanzen und Ackerbaugeräte in Mittel- und Nordeuropa nachgewiesen*, vient d'en publier un autre, « fruit de cinquante ans de travail », intitulé *Die Südgermanen, die Bojer, Vindelizier, Räter, Noriker, Taurisker, etc., waren nach all ihren landwirtschaftlichen Geräten und Einrichtungen keine Kelten, sondern Urgermanen, höchst wahrscheinlich das Stammvolk aller Germanen.* Il a paru chez Winter, à Heidelberg, et coûte 40 marks. Comme la science devient un luxe de riche ! — On ne pourra pas reprocher à M. Braungart de dissimuler sa thèse : elle est dans le titre. Reste à savoir ce qu'elle vaut. En principe, elle n'est pas absurde.

**Uxellodunum.** — M. le maire de Capdenac-le-Haut veut bien écrire à la *Revue* que le conseil municipal a décidé de faire des fouilles à Capdenac pour vérifier les droits de cette ville à être *Uxellodunum.*

Comme nous le disions tout à l'heure (p. 338), la question d'*Uxellodunum* a gagné tout le Midi. Il y a présentement quatre champs de fouilles ouverts : Uzerche, Issolu, L'Impernal, Capdenac.

Camille JULLIAN.

---

# VARIÉTÉS

## Une inscription funéraire d'Égypte.

Dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*[1], M. G. Arvanitakis a publié une épitaphe métrique, copiée par lui chez un antiquaire. Il en donne le texte suivant que je reproduis avec fidélité :

> Τίς θάνειν ; Ἡρωΐς. Πῶς καὶ πότε ; Γαστρὸς ἔχουσα
> ὄγκον. Ἐνῶδὲ Ἶσιν θήκαμεν — υ βάρος,
> μήτηρ δὴν πρὸς μικρὸν ἀπώλετο καὶ βρέφος εὐθύ.
> Τὴν δὲ πόσων ἐτέων ; Δύσμοιρος ! Ἐννέα δίς.
> Ἡλικίας ἄνθους Ἡρωΐδος. Ἀλλὰ κόνιν σοι
> κούφην καὶ δοίη ψυχρὸν Ὄσιρις ὕδωρ.

Il traduit ainsi la fin du premier vers et les deux suivants[2] :

« *Comment et quand mourut-elle? Ayant une tumeur dans le ventre. Et quoique nous ayons mis un poids (en forme) d'Isis, la mère périt peu après, le nouveau-né sur-le-champ.* »

J'épargne à la sensibilité du lecteur les détails précis, donnés par M. Arvanitakis, sur l'opération par quoi les parents d'Héroïs, conseillés par quelque accoucheur de rencontre, auraient aidé à la délivrance de la malheureuse.

L'épitaphe a été transportée à Braunsberg dans la Prusse Orientale. M. Seymour de Ricci l'y a vue et copiée; et, vers le temps même où M. Arvanitakis la publiait, il la faisait connaître de son côté dans la *Revue épigraphique*[3]. Ici encore, je transcris automatiquement la version des premiers vers selon M. de Ricci :

> Τίς θάνεν; Ἡρωΐς · πῶς καὶ πότε γαστρὸς ἐχοῦσα
> ὄγκον ἐν ῷδ’ εἶσιν θῆκαν ἔνιπε βάρος.
> Μήτηρ δ’ἦν πρὸς μικρὸν ἀπώλετο καὶ βρέφος εὐθὺ[ς]·
> ἦν δὲ πόσων ἐτέων δύσμορος κτλ.

Comme nous en informe une note de la rédaction, l'article de M. de Ricci a été rédigé au cours d'un voyage et l'auteur a dû

1. Vᵉ série, t. VI, 2ᵉ fasc., 1912 (édité en juillet 1913).
2. J'ai quelque peu corrigé la gaucherie — fort excusable — de cette traduction, sinon j'aurais paru m'en gausser.
3. I, 1913, p. 145, n. 9.

réduire « le commentaire de chaque texte à l'essentiel ». Dans le présent cas, tout commentaire fait défaut[1]. Pourtant n'était-il pas « essentiel » d'avertir le lecteur bénévole qu'il ne devait point chercher à comprendre le second vers, tel qu'on l'éditait? La transcription en caractères courants, avec séparation des mots, — chaque mot d'ailleurs, à l'exception d'ἔνιπε, appartenant à la langue grecque, — pouvait sur ce point l'induire en erreur, au moins pendant quelques instants.

Rétablissons maintenant la leçon véritable. Pour le début du second vers, il suffisait de grouper correctement les lettres données par les deux éditeurs; pour la fin, où le sens apparaissait en dépit des leçons incomplètes ou fautives, M. Weissbrodt, de l'Université de Braunsberg, a bien voulu me communiquer sa propre lecture[2].

Τίς θάνεν. Ἡρωΐς; πῶς καὶ πότε; γαστρὸς ἔχουσα
ὄγκον ἐν ὠδεῖσιν (= ὠδῖσιν)[3] θηκαμένη τ[ε] βάρος.
Μήτηρ δ'ἦν πρὸς μίκρον, ἀπώλετο καὶ βρέφος εὐθύ[ς].
Ἦν δὲ πόσων ἐτέων δύσμορος κτλ.

Héroïs est morte en couches, sans plus[4]. L'inscription ne mentionne aucune pratique médico-magique qui aurait précipité son trépas.

P. ROUSSEL.

Nancy, mars 1914.

1. Nous apprenons seulement que les trois derniers vers de l'inscription ont été donnés en minuscules par W. Weissbrodt, *Programme de Braunsberg*, été 1909, p. 18. — Ces vers sont édités correctement par M. de Ricci, en majuscules et en minuscules.

2. Je le remercie très vivement de son obligeant empressement.

3. Cf. *IG*, XII, 5, n. 310, v. 9 : οὔδ' ὑπ' ἐμαῖς ὠδεῖσι τὸ νήπιον εἰς φάος ἦγον.

4. M. Arvanitakis veut que ὄγκος désigne seulement une « formation anormale », une tumeur; il a oublié les vers d'Euripide, *Ion*, v. 15-16 :

Ἀγνὼς δὲ πατρὶ, τῷ θεῷ γὰρ ἦν φίλον,
γαστρὸς διήνεγκ' ὄγκον.

Voir encore Nauck, *Fragm. trag. graec.*², *adesp.*, n. 186 : πλήρει γὰρ ὄγκῳ γαστρὸς αὔξεται Κύπρις. — M. Arvanitakis a bien reconnu que βάρος pouvait désigner le fardeau de la maternité et il a renvoyé au texte essentiel (stèle des miracles d'Asklépios, *IG*, IV, 951, l. 8-9); mais il a passé outre.

# BIBLIOGRAPHIE

**A. Jeremias,** *Handbuch der altorientalischen Geisteskultur, mit 215 Bildern nach den Monumenten und zwei Sternkarten.* Heinrich's, Leipzig, 1913; 1 vol. in-8° de XVI-366 pages.

Le Dr Alfred Jeremias, Privat-Dozent à l'Université de Leipzig, est le théoricien érudit du « Pan-Babylonismus ». Son nouveau livre est un exposé systématique de la vieille civilisation orientale d'après les sources originales. Son texte est illustré de 215 figures, empruntées aux monuments, et accompagné de deux cartes célestes.

Qu'est-ce que le Panbabylonisme? C'est une théorie universelle. Elle compare entre elles les civilisations du monde entier : Égypte, Arabie, Élam, Iran, Perse, Inde, Chine, îles de l'Égée à l'époque préhellénique, Étrurie, Amérique du Nord, Europe préhistorique, Afrique du Nord, Espagne, Crète, et leur trouve un fond commun (*die gleichen Grundlagen des Geisteslebens*, p. 6). Elle les rattache a une civilisation première, d'époque préhistorique, de lieu indéterminé, qu'elle nomme babylonienne, parce que Babylone lui en paraît être le témoin le plus ancien.

C'est une théorie absolue. Ses patrons « Ed. Stucken et H. Winckler ont montré que ce monde de l'antique pensée orientale *(die altorientalische Gedankenwelt)*, tel qu'on le retrouve déjà dans toutes les parties de la terre, exclut absolument toute formation indépendante en des contrées séparées, car seule une migration peut expliquer l'accord sur certains points nettement caractérisés », p. 6, n. 3.

C'est une théorie astrale. « L'idée totale que l'homme antique se fait du monde *(die gesamte Weltanschauung)* repose sur la connaissance du ciel *(Himmelskunde)* », p. 139. L'astrologie est l'expression « d'une religion ou d'une conception du monde d'une imposante unité » *(ibid.)*. La connaissance des astres et de leurs mouvements est la formule même de toute connaissance, de toute religion, de toute civilisation ; c'est d'elle que relèvent toutes les pensées et les actions des peuples *(Das gesamte Denken und Tun des Volkes von einer einheitlichen geistigen Anschauung beherrscht wird*, p. 6).

C'est enfin une théorie philosophique. Elle réunit les faits à travers le temps et l'espace au nom des lois supérieures de l'analogie (*Entsprechung Gesetz)*. Elle condense la pensée orientale en formules dogmatiques (*Leitsätze*, p. 8-11), par ex. : « 1. Les phénomènes de l'univers

et ceux du mouvement en cercle (*Kreislauf*) sont l'étoffe même où se forme la divinité (*Stoffwerdung der Gottheit*). L'immanence de la divinité est dans l'univers, et sa transcendance dans le mouvement en cercle. — 2. Tout être et devenir terrestre répond à un être et devenir céleste, etc. » C'est une gnose, un mystère où tout est renfermé : monothéisme caché, attente d'un sauveur, renouvellement du monde, mythologie, astrologie, démonologie, cultes, rites, hépatoscopie, incantations, sens religieux et moral profond.

Ce manuel n'est donc pas un livre d'histoire. Il ne recherche pas les faits pour eux-mêmes, mais comme autant de preuves d'une thèse. Il ne les groupe pas en séries naturelles dans le temps et l'espace, mais subordonne la recherche des documents, leur interprétation, leur classement à la théorie. Darius sur le rocher de Behistun, foulant aux pieds le mage Gaumata, est pour lui un motif emprunté aux luttes du dragon (p. 208).

L'érudition de l'auteur est incontestable, mais elle est systématique. Il ne s'agit pas ici uniquement de contrôler un énorme dépouillement de textes et d'exposer l'ordre suivi pour les classer. C'est le système lui-même qu'il faut admettre ou rejeter. Tour à tour philologue, historien, astronome, philosophe, l'auteur est avant tout panbabyloniste. Un astronome, le P. Kugler, semble bien avoir enlevé au système sa base matérielle en montrant que la science astronomique des Chaldéens remonte à l'an 2000, tout au plus 2500 avant J.-C., et ne saurait donc expliquer cette société vieille de plus de 3000 ans. Il reste que nous n'avons ici qu'une hypothèse, et même dans la recherche des idées elle ne saurait légitimement s'imposer aux faits.

Ses dangers n'ont pas tout à fait échappé à l'auteur. Il cite lui-même (p. 309, n. 3) H. Winckler, qui avait d'abord regardé Sargon l'Ancien exposé sur les eaux, et Midas aux oreilles d'âne, comme des personnages de légende, et qui par la suite fut contraint de leur rendre une place dans l'histoire.

Mais le désir de voir au delà des faits reste plus fort. La théorie est toujours possible (*Theoretisch... denkbar*, p. 96). On peut soupçonner les faits de prouver autre chose (*vielleicht eine Hindeutung darauf*, p. 94). Une théorie harmonieuse voudrait que les sept couleurs répondissent aux sept planètes, aux sept étages des tours, mais les faits se dérobent fâcheusement (*Leider haben wir bisher kein lückenloses Zeugnis*, p. 85). Les bons témoignages répondent à la théorie (*Der Satz stimmt...*, p. 80) ; d'autres ne cadrent pas ; ils sont surprenants (*Auffällig ist, das Sin fehlt*, p. 235) ; il faut les attribuer au hasard (*... darf als Zufall gelten*, p. 235).

L'analogie réunit sans étonnement les choses les plus distantes : Siegfried et son épée et Marduk (p. 150, n. 5) ; les Ziggourat et la « scala santa » (p. 47) ; à propos du chiffre 13, un chant d'enfants

japonais tiré du Koujaku-Monogatari, datant du XI[e] siècle, et où on demande à la lune son âge (p. 151); s'agit-il de la balance, on voit défiler Teukros le Babylonien cité par Abu Maʿšar, Scaliger, Abarbanel, Michel l'Archange, Thémis la Justice, Mercure, Daniel, Hénoch, le Coran (p. 114). Un même calcul théorique se retrouve dans tous les gémeaux : Harmodios et Aristogeiton, Kastor et Polydeukes, Collatinus et Brutus, Valerius et Horatius, Abraham et Lot (p. 200). Tout cela n'est-il pas un peu la même chose? Les chapitres sur les chiffres, les mois, les signes du zodiaque, la précession des équinoxes sont des répertoires de choses semblables en tous temps et en tous lieux. C'est une méthode lexicographique.

Malheureusement, l'auteur en fait un principe : il y voit les témoignages partiels d'une seule et même doctrine qui se complètent l'un par l'autre. L'épopée de Gilgamès ne connaît que l'eau de la mort; la descente d'Ištar aux enfers l'ignore et ne connaît que l'enfer. Pour Jeremias, les deux ne font qu'un (*Doch gehören beide sachlich und lokal sicher zusammen*) (p. 67). Le séjour des morts sous terre est identique au séjour des morts au delà de l'océan, puisque la mer semble « descendre » à l'horizon (p. 67). Il est préoccupé des ressemblances. Dans la foule des dieux sumériens, les triades seules l'intéressent (p. 234). La « fin des temps » est, en Babylonie, une notion relative; mais chez Zarathustra elle est définitive (p. 207).

Les formules les plus expressives de ce système sont empruntées à des auteurs de basse époque, à Plutarque, à Philon (p. 226), à l'ascension d'Isaïe (p. IV). Il est douteux qu'elles représentent la pensée babylonienne de l'an 2000 et plus, alors que des historiens plus anciens, Hérodote, Ctésias, nous ont légué sur l'histoire de la Babylonie la plus rapprochée d'eux maintes choses suspectes.

Voyons dans le détail le système en présence des faits. — P. 19. La théorie cherche dans le ciel étoilé l'origine de l'alphabet. Mais toutes les écritures ont commencé par des idéogrammes qui représentent bien autre chose que des étoiles. — P. 19. Les sept planètes sont les interprètes des dieux, ἑρμηνεῖς, d'après Diodore. Mais Diodore ne parle que de cinq planètes, comme on peut le voir dans le texte cité en entier (p. 137). L'auteur s'en excuse en disant qu'il ne peut penser autrement (*Es ist... keine Periode denkbar...*, p. 80-81). — P. 19. Il n'est pas sûr que l'idéogramme *ŭr* = *ḫammamu* contenu dans le nom de la ziggourat de Borsippa puisse se traduire « qui transmet les ordres » (*Befehlsübermittler*). Delitzsch, *Handw.*, p. 282, est moins affirmatif, quoi qu'en pense Zimmern (KAT[3], p. 616, n. 6). Quant aux étages et aux couleurs de la ruine actuelle, ce sont des imaginations de Rawlinson et autres voyageurs (Koldewey, *Tempel von Babylon und Borsippa*, p. 58). — P. 23, n. 2. Le cylindre signalé a reçu de Toscanne (*Rev. d'Assyr.*, VII, p. 61) et de Heuzey (*Déc.*,

p. 319-320) une tout autre interprétation. — P. 32. La traduction du pluriel féminin *ašratu* par « terre » est tendancieuse. Il ne suffit pas de dire que *ašratu* est sans doute égal à *ašru* (p. 48). — P. 34. Bethel, dans la *Genèse* XXVIII, 14, n'est pas l'ombilic du monde, mais la porte (שַׁעַר) du ciel. — P. 50-51. L'idéogramme sumérien *ub* = *tupukâti*. Ces *tupukâti* vont toujours par sept. D'après Jensen, ce seraient les intervalles d'un mur à l'autre. Mais ils doivent aussi aller par 4. A preuve les 4 *tekuphot* juifs. Malheureusement, cette même valeur sumérienne *ub* où l'on s'attendrait (*erwarten würde*, p. 99) à trouver l'idée du tétragramme cosmique a figure de pentagramme (*ist in Wirklichkeit Lautwert für das Pentagramm*). En effet, le vieux signe a cinq pointes. On s'en tire en disant : « C'est une indication du fait que de la division du cercle par 4 est sortie une division par 5. » — P. 63. *Naḫiru* n'est-il pas un dauphin plutôt qu'une baleine (Walfisch)? — P. 79. Une équivalence chère à ce système démontre que la planète Vénus répond (*entspricht*) à la constellation de l'épi. Or, l'épi se dit *šubultu*. De *šubultu* on a tiré Sibylle. Ce qui prouve que Sibylle et Ištar sont une même chose. — P. 87. Il est faux que l'or et l'argent aient toujours été dans le rapport de 1 : 13 1/2 ; et qu'il y ait là un souvenir du rapport entre les révolutions du soleil et de la lune. On connaît des rapports 1 : 6 ; 1 : 7 ; 1 : 8 (RA. VIII, 92 ; *Leg.*, 387). — P. 96-97. En théorie, la croix peut signifier la division par 4 ; en fait, le vieux signe *maš* signifie couper en deux. Les *maš-maš* sont les jumeaux. — P. 109. *Lulimu* n'est pas le bélier, mais probablement le cerf (*Le temps des rois d'Ur*, p. 18 ; Thureau-Dangin, RA., X, p. 224). — P. 113. L'empreinte tirée de Heuzey, *Déc.*, p. 287, ne montre pas le dieu-roi Naramsin conduit par un prêtre, mais un personnage tondu, rasé, debout devant Nisaba et suivi d'une déesse. — P. 129. L'idée première du bon pasteur vient en ligne droite du « summus deus, Anu-Enmešarra » identifié avec la constellation du vieillard (ŠU-GI) portant un *lulimu*. Mais un *lulimu* n'est pas un agneau. On porte le chevreau pour l'offrir en sacrifice et non pour le sauver. — P. 130. Le fameux mois *mul bar-zag e-ta-šub-ba-a* ne signifie pas le lever héliaque d'une étoile. *Šub* a le sens de *nadû*, rendu correctement dans VAB. I, p. 50, n. f., par « auswerfen », rejeter, et non « aufgehen ». — P. 147. Le signe donné comme signifiant 60, a au contraire la valeur 10 (REC. 486-487). — P. 153. La loi fondamentale du calcul oriental semble bien une spéculation philosophique qui n'explique pas le fait, mais le suppose. — P. 155. Le 25 décembre est le « dies natalis » du soleil. Cela n'est pas sûr en Babylonie (*noch nicht bezeugt*), mais c'est vrai en pays grec (*wohl aber hellenistisch*). Alors, pourquoi le citer? D'ailleurs, à défaut de naissance du soleil, on connaît le jour de naissance de la lune. D'où on conclut gratuitement : « L'idée a été transposée de la lune au soleil. » — P. 155. D'où nous

vient l'émigration de Kiš (*der sog. Kiš-Wanderung*) qui vers l'an 3000 a recouvert le pays hittite et y a porté le calendrier sémitique? — — P. 175. Gudea a-t-il cherché à se diviniser de son vivant en plaçant ses statues dans les temples? Ce n'est pas vraisemblable. Son attitude est avant tout celle du serviteur. — P. 235. On honorait en Sumer les dieux que la théologie babylonienne a ensuite groupés en triades; mais le système des triades y était-il connu? — P. 284-5. Comment le système astral expliquera-t-il les noms des différentes classes de prêtres et de sacrifices? La vie réelle a d'autres exigences (p. 289). — P. 296. Comment les formules d'art de l'époque d'Akkad se sont-elles perdues par la suite? L'art en son développement suit une courbe sinueuse. Mais nous sommes loin des théories rigides du Panbabylonisme, qui trouve dans le ciel étoilé la source formelle de toute vie, pensée et action (*Formalquelle für alles Leben, Denken und Tun,* p. 301). — P. 303. Courir, lancer le disque, chanter, jouer à la balle, danser, jouer aux dés, aux quilles, etc., sont autant d'imitations du mouvement des astres (*sind sämtlich kosmich-kalendarisch*). Rassurons-nous, la recherche scientifique sur ce point en est encore à ses débuts. — P. 319. La stèle des vautours a été trouvée à Tello et non à Ur. — P. 337. Il est fort douteux que l'une des petites scènes pittoresques de la fig. 213 représente « l'exercice de la miséricorde ». Rien n'était plus loin de l'art réaliste assyrien. — P. 338. L'empreinte reproduite, si elle est authentique, ne représente certainement pas un personnage en train de boire au siphon, mais un dieu assis en face d'un adorant. Entre deux, un vase d'où s'élève une tige recourbée, peut être une imitation de palme (?).

Bref, ce manuel est un livre à thèse. Il faut rendre hommage au labeur énorme qui a permis à l'auteur d'y grouper tant de faits. Le recours à ce dépouillement utile ne saurait aller sans réserves.

L. LEGRAIN.

**Leigh Alexander,** *The Kings of Lydia and a rearrangement of some fragments from Nicolaus of Damascus (Dissertation... of Princeton University)*; 1913, in-8° de 61 pages.

Les rois de Lydie sont connus presque exclusivement par des écrivains de très basse époque, dont les données ont généralement paru légendaires ou suspectes. M. Alexander les a soumises à un nouvel examen, très minutieux, et voici, sur quelques points, à quelles conclusions il aboutit. On admet trop facilement l'existence de deux ou même trois rois du nom de Mélès; il n'y en a qu'un d'historique; il usurpa le pouvoir vers la fin du règne d'Ardys I^er^, règne extrêmement troublé, trois partis se trouvant aux prises : la faction régnante, dirigée par le prince héritier; celle des Mermnades, sous Moxos (plus tard Dasky-

los I[er]), et le parti de Mélès. Mélès triompha, mais fut expulsé par Moxos; celui-ci ayant été tué par l'héritier légitime. Mélès revint de son exil de Babylone : seulement, n'ayant pas réussi à s'assurer l'appui des gens de Daskylos, il fut encore chassé, et cette fois définitivement. M. Alexander propose (diagramme, p. 58) un nouveau tableau des rois de Lydie, auquel nous sommes obligés de renvoyer simplement : une discussion prendrait trop de place, et d'ailleurs l'intérêt de la question pour l'histoire générale est manifestement assez faible.

Victor CHAPOT.

**J.-W. White**, *The verse of greek Comedy*. London, Macmillan, 1912; 1 vol. in-8° de XXIX et 479 pages.

La métrique d'Aristophane, sans être aussi compliquée que celle de Pindare, contient de sérieuses difficultés, surtout dans les parties chantées. Les poètes grecs, en effet, ont fait de perpétuels emprunts à leurs devanciers. Le trésor des phrases rythmiques auquel ils puisaient s'était formé peu à peu des chants populaires sur les côtes d'Asie, dans les îles de la mer Égée, dans la Grèce continentale. A ces chants les poètes avaient ajouté eux-mêmes et, à la fin du v[e] siècle, les rythmes inventés par eux étaient d'une diversité telle qu'il n'est, pour ainsi dire, aucune combinaison possible de brèves ou de longues qu'ils n'aient essayée. Pour nous, qui n'avons plus sous les yeux que des syllabes sans notation musicale, ces combinaisons ont été longtemps indéchiffrables. Elles étaient déjà très obscures dès la période alexandrine, car si chaque trimètre des poètes dramatiques, par exemple, était écrit sur une seule ligne, les parties lyriques, au contraire, qui étaient accompagnées, sur les exemplaires des exécutants, de signes musicaux, étaient écrites, dans les exemplaires courants, comme de la prose ordinaire. Les érudits d'Alexandrie projetèrent quelques clartés dans ce chaos. Ils publièrent des éditions colométriques des tragiques, comme Aristophane de Byzance en fit une pour le texte de Pindare. Ces éditions sont encore la base de nos manuscrits. Le poète Aristophane fut étudié de la même façon. Quand Héliodore écrivit son commentaire métrique du comique, il avait sans aucun doute une de ces éditions sous les yeux. On fit des extraits de son commentaire. Il nous en reste des fragments, qui sont de la période byzantine. M. White les publie et les commente après G. Dindorf et K. Thiemann : ce n'est pas la partie la moins importante de son savant et clair ouvrage.

Dans l'ensemble, on voit du premier coup d'œil qu'il comprend la métrique des vers chantés, et principalement des vers éoliens, comme l'ont fait H. Weil, F. Blass, U. v. Wilamowitz, plusieurs autres. On ne peut que l'en féliciter. Les glyconiques ne sont pour lui

que des dimètres choriambiques d'une forme particulière : c'est la théorie d'Aristoxène, celle des Anciens, la bonne. Mais il a fallu de nombreuses années à l'auteur pour comprendre la vraie scansion de ces vers difficiles. En métrique grecque, comme en toute chose, la vérité fait lentement son chemin. Il faut dire, pour expliquer sa lenteur, qu'elle a eu à remonter un courant très ancien et très fort. Les métriciens du siècle dernier, G. Hermann, A. Böckh, G.-A. Apel, Rossbach et Westphal, J.-H.-H. Schmidt ont été de véritables initiateurs, et le premier surtout fut un maître homme ; seulement quand ils ne trouvaient pas de route au milieu des obstacles, ils s'en frayaient une, violemment. Ainsi est née la théorie des prétendus logaèdes et du dactyle cyclique. Dans l'histoire de l'erreur humaine, pour rappeler une expression de M. White, ce malencontreux dactyle pourrait fournir la matière d'un curieux paragraphe.

Aucun helléniste qui s'occupera désormais de la comédie grecque ne pourra négliger l'ouvrage de ce métricien. Toutes les formes de vers qui ont été employées, par Aristophane en particulier, sont juxtaposées avec leurs voisines, qui les expliquent. Ainsi sont passés en revue non seulement tous les vers de la comédie, mais une multitude d'autres vers empruntés aux tragiques, aux lyriques, avec lesquels les premiers sont apparentés. L'attention que suppose des comparaisons si ténues est considérable. Mais comme elle éclaire bien, en une multitude de faits jusqu'ici restés inaperçus, cette essentielle vérité qu'en Grèce toutes les formes d'art sont nées successivement les unes des autres !

X.

**Ernst Nachmanson**, *Historische griechische Inschriften bis auf Alexander den Grossen*. Bonn, Marcus et Weber, 1913 ; 1 vol. in-12 de 60 pages, 1 M. 75 (collection des *Kleine Texte* éditée par H. Lietzmann, n° 121).

**F. Bleckmann**, *Griechische Inschriften zur griechischen Staatenkunde*. Bonn, Marcus et Weber, 1913 ; 1 vol. in-12 de 79 pages, 2 M. (même collection, n° 115).

**Otto Kern**, *Inscriptiones Graecae*. Bonn, même librairie, 1913 ; 1 vol. in-4° de XXIII pages et 50 planches, 6 M. (collection des *Tabulae in usum scholarum*, n° VII).

Après les *Historische attische Inscriften*, dont nous rendions compte l'an dernier (*Rev. des Ét. anc.*, 1913, p. 336), E. Nachmanson publie un nouveau choix d'inscriptions historiques (au nombre de 56), empruntées cette fois aux pays autres que l'Attique, jusqu'à l'époque d'Alexandre le Grand. Nous n'avons qu'à répéter, à propos de celui-ci,

le jugement que nous portions sur le premier. La méthode est la même, le soin égal : une substantielle bibliographie, un commentaire judicieux, qui se borne aux remarques essentielles, guident le lecteur et lui fournissent les secours pour pousser plus avant son étude. On sent partout, même quand l'auteur ne dit pas tout ce qu'il sait, qu'il possède et domine sa matière. De copieux *indices* donnent toute sa valeur à cet utile ouvrage. Ce volume sera le bienvenu, comme le suivant, qui est annoncé et qui comprendra les textes de l'époque hellénistique. — P. 27, n. 29, dans le titre, au lieu de « VI. jahrh. » lire « IV. jahrh. ».

Dans la même collection, F. Bleckmann donne un recueil de textes (59 numéros) relatifs à la vie politique, administrative, sociale des cités grecques : inscriptions financières, inventaires, devis de construction, décrets honorifiques, lois commerciales, etc. De courtes notices contiennent la bibliographie de chaque inscription et des références aux textes similaires ; mais l'éditeur a renoncé au commentaire proprement dit, sauf quelques notes, çà et là, sur des points de détail. Cette méthode paraîtra sans doute un peu sévère pour des textes qui fourmillent de difficultés et de termes techniques, comme les devis de Lébadée ou de l'arsenal de Philon, le compte de Délos I G XI, n. 161, etc. : à défaut d'un commentaire explicite, auquel se refusait le caractère de la collection des *Kleine Texte*, quelques indications générales et sommaires eussent été précieuses pour orienter les étudiants auxquels ce recueil est destiné. Encore une petite chicane : lorsqu'il s'agit de textes qui ont trouvé asile dans un *Corpus*, qu'il s'agisse de celui de Bœckh ou des *Inscr. graecae*, on peut admettre que la bibliographie ne remonte pas plus loin : ils sont tombés dans le domaine commun ; mais pour ceux qu'il faut encore chercher dans les recueils périodiques, on ne voit pas pourquoi M. Bleckmann tantôt rappelle le nom du premier éditeur, tantôt le passe sous silence en donnant simplement la référence au périodique : voyez par exemple les n$^{os}$ 2, 34, 46, 51 *a*, *c*, *d*. Bien que cette mésaventure ait atteint plus spécialement les collaborateurs du *Bull. de Corr. hell.*, hâtons-nous d'ajouter qu'elle ne paraît supposer chez l'auteur aucun parti pris ; car il a su faire par ailleurs, dans sa bibliographie, une place légitime anx savants étrangers. Il n'en est pas moins vrai que ces omissions, intentionnelles ou non, constituent de petits dénis de justice.

Otto Kern réunit en un album de 50 planches les reproductions photographiques de 123 inscriptions grecques. Cette utile et intéressante publication comble une lacune : il n'existait jusqu'à ce jour aucun recueil similaire ; elle permettra aux étudiants qui abordent l'épigraphie de se former une image concrète des documents et de suivre les variations de l'écriture à travers les siècles. La première image est celle de la vénérable pierre de Lemnos ; suivent quelques

exemples de textes cypriotes; puis une dizaine de planches sont consacrées à l'archaïsme, et le recueil nous conduit jusqu'aux inscriptions chrétiennes, en insistant surtout, comme il convient, sur les types graphiques du v[e] au I[er] siècle avant notre ère. Il n'y a qu'à louer la proportion qui est faite à chaque époque, comme aussi le discernement qui a présidé au choix des différents textes. Très judicieusement, l'éditeur a reproduit dans leur intégrité certains monuments d'une forme caractéristique, stèles funéraires ou votives, bases, colonnes, vases peints, architraves : il est des cas où l'inscription n'a tout son sens et sa valeur que si elle est présentée dans son cadre; d'autres fois, il suffisait, notamment pour des textes très développés, de donner des spécimens d'écriture. L'exécution est d'une netteté qui, en général, ne laisse rien à désirer; pourtant, les planches 30 et 36 sont à notre sens un peu floues. Le seul regret que nous ayons à exprimer, c'est que les textes difficiles, notamment ceux de la période archaïque, ne soient pas accompagnés, dans la notice qui leur est consacrée en tête du volume, d'une transcription cursive.

F. DÜRRBACH.

D. **Barbelenet**, *De l'aspect verbal en latin ancien et particulièrement dans Térence*. Paris, Champion, 1913; 1 vol. in-8° de 478 pages.

Le terme conventionnel et technique d'« *aspect* » signifie : *manière dont le sujet parlant conçoit l'action exprimée par la forme verbale qu'il emploie*. Le nombre des aspects est en théorie presque illimité, mais pratiquement on n'en a reconnu pour les langues indo-européennes qu'un certain nombre dont les principaux sont le *perfectif*, l'*imperfectif*, le *déterminé* et le *résultatif* s'il est permis, pour éviter toute confusion avec le *perfectif*, de donner ce nom à l'aspect qui est propre au parfait grec et sanskrit. L'aspect *imperfectif* est celui d'un thème verbal qui exprime une action envisagée dans son développement, l'aspect *perfectif*, celui d'un thème qui exprime l'action pure et simple; l'aspect *déterminé* ne diffère de l'*imperfectif* qu'en tant que l'action est en outre envisagée « comme devant aboutir à un but plus ou moins présent à l'esprit ». L'aspect *résultatif* du parfait ressort de ce que ce thème sert, on le sait, à exprimer « le résultat présent d'une action passée ».

Bien que des divergences de détail entre l'indo-iranien et le grec ne permettent peut-être pas de reconstruire l'état indo-européen (on ne trouve pas de théorie d'ensemble de l'aspect dans la troisième édition de l'*Introduction* de M. Meillet non plus que dans les *Notions générales* de M. Barbelenet, pp. 1-7, qui se rattachent sans doute à son enseignement), on entrevoit nettement dans le passé indo-européen

une époque où, dans le verbe, l'*aspect* était tout et où l'expression du *temps logique* (passé, présent, futur) n'était rien, soit un état très semblable à celui du vieil-égyptien et des langues sémitiques où par exemple on n'avait qu'une seule forme pour signifier : « il meurt », « il mourait », « il mourra » (aspect *ingressif*, cf. un des sens de l'aoriste : βασιλεῦσαι « devenir roi ») et une seule autre pour signifier « il est mort », « il était mort », « il sera mort » (résultat d'une action passée, aspect *résultatif*, cf. le parfait indo-européen)[1]. A mesure qu'on se rapproche de l'époque moderne, l'importance de l'aspect diminue et celle de l'expression du temps (passé, futur, présent) augmente. Comme sur les autres points, les diverses langues sont plus ou moins avancées dans ce développement et parmi les langues slaves, langues à évolution lente et assez archaïques par ailleurs, plusieurs ne sont pas encore dégagées de la phase où l'*aspect* est prépondérant (tchèque, polonais, russe). Le latin, au même point de vue comme à tant d'autres, est dans une phase intermédiaire bien que déjà plus avancée : l'*aspect*, on le verra, est encore nettement perceptible chez Térence (moins chez Plaute, parce qu'ici comme ailleurs la langue populaire avait évolué plus rapidement que celle de l'aristocratie, cf. *dorsus* Pl. au lieu de *dorsum*, *uto* au lieu de *utor*, etc.), « mais le sens de l' « aspect » allait se perdant » (v. entre autres la p. 48) et subsistait à peine au temps d'Auguste de même que, dans le grec du Ier siècle, la différence originelle du parfait et de l'aoriste n'était déjà plus perçue. C'est que, dès l'époque indo-européenne, la « notion du temps qui n'est pas primitive », avait commencé à se superposer à la « notion primordiale d'aspect ». Grâce à l'existence de l'augment et des désinences secondaires à côté des désinences primaires, « une différenciation s'était faite à l'intérieur du présent », ou pour mieux dire, de l'imperfectif déterminé ou non (type *bhárati* imperfectif, *tudáti* déterm.). Ainsi l'on avait eu : 1° un présent proprement dit, à désinences primaires (gr. φέρω — ἄγω), 2° un imparfait (soit un imperfectif passé), à désinences secondaires (gr. ἔφερον — ἦγον). Si d'autre part en grec, dans les γνῶμαι et les comparaisons homériques, le thème perfectif d'aoriste témoigne encore de son indifférence originelle entre le temps présent et le temps passé (primitivement il a dû s'employer même au sens du futur), cf. l'exemple cité par M. Meillet (*Intr.*3, p. 231) :

καὶ βραδὺς εὔβουλος εἷλεν ταχὺν ἄνδρα διώκων

« un homme lent, mais adroit, prend un homme rapide qu'il poursuit »,

1. On a déjà eu l'occasion à propos de la thèse de M. Magnien (cf. *Revue*, t. XV (1913), p. [illegible]) de rappeler le fait capital dont il est parti, savoir que « d'une manière générale, le temps n'était *jamais* exprimé en indo-européen par la forme du thème », *Le futur grec*, II, p. 285. Il est peut-être bon de le rappeler ici.

ce thème est devenu temps passé et temps à augment plus facilement encore que celui de l'imperfectif, à cause de son aspect perfectif ou du moins déterminé (ἔστην perf. — ἔλιπε déterm.). — Quant à l'expression du temps à venir, elle a été créée de façon parallèle presque partout, mais dans l'existence propre des divers dialectes indo-européens. Le futur « n'a pas d'*aspect* précis et n'exprime que le temps dans les langues qui le possèdent. *Il est donc vraisemblable que le germanique et le slave au lieu d'avoir perdu un temps indo-européen, se sont bornés à ne pas* » en créer un « *comme les autres dialectes* ».

Le latin, dans la conjugaison duquel l'expression du temps a naturellement au moins autant d'importance qu'en grec, ne possède pas comme l'indo-iranien et le grec trois thèmes à aspects différents (résultatif [parfait], perfectif [aoriste], imperfectif [système du présent]); il n'oppose plus que le perfectif à l'imperfectif[1].

Étant donnée l'importance primordiale de l'aspect dans la haute antiquité indo-européenne, il est facile de voir que, comme la thèse de M. Magnien sur le futur grec, le beau livre de M. Barbelenet intéresse la linguistique indo-européenne et la linguistique générale autant que l'histoire propre du latin. Mais si l'on met à part les *Notions générales* (pp. 1-24) que l'on vient de résumer en les présentant autrement, l'ouvrage est avant tout une étude précise des aspects verbaux dans les auteurs latins archaïques et en particulier dans Térence, la langue de ce dernier étant plus instructive que celle de Plaute parce qu'elle est à la fois très pure et suffisamment ancienne.

Voici quels en sont les résultats (pp. 451-452) : L'opposition de l'imperfectif et du perfectif ne recouvre pas « l'opposition du présent et de l'aoriste en grec ou en indo-iranien. Les phénomènes latins diffèrent même beaucoup des phénomènes slaves. »

« Au point de vue sémantique il y a des cas où l'emploi des deux aspects obéit à des règles qui assez strictes chez Térence, auteur à la fois ancien et très puriste, sont plus libres chez Plaute et plus encore à l'époque classique. Les emplois de *dum* (cf. l'ingénieuse théorie de M. Barbelenet, pp. 80-81) sont particulièrement propres à les établir et elles se trouvent confirmées par ce que l'on constate dans la consécution temporelle. A certains temps un des deux aspects a une prédominance considérable : l'imperfectif à l'imparfait, au participe présent, au gérondif en *-ndo*, au supin ; le perfectif au participe passé et, à un degré moindre, à l'infinitif futur. »

« La notion d'imperfectif n'a pas en latin d'expression morpho-

1. « Le latin, comme le gotique et le lituanien, distingue deux sortes d'actions : dans les unes il envisage le développement uniforme et continu, dans les autres un moment particulier de l'action (début d'une action rompant le cours naturel d'une autre action), aspect « consécutif », cf. l'*ingressif* signalé plus haut.

logique adéquate. Sans doute la langue a essayé d'opposer comme le slave les composés itératifs et non itératifs, mais elle a affaibli cette opposition par deux inconséquences : la présence de nombreux itératifs sans préverbe, l'absence dans la majorité des cas de composés d'itératifs en face de non-itératifs. Un grand nombre de composés se trouvent donc n'avoir en face d'eux que leur simple. Quand ces composés avaient un sens prépositionnel faible, — ce qui arrive le plus souvent pour ceux qui sont formés à l'aide de *cum*, — ils ne pouvaient guère être que perfectifs ; quand au contraire ils avaient une valeur prépositionnelle forte, on était bien forcé de les employer, le cas échéant, avec la valeur durative, si bien que souvent on n'a pas de raison décisive pour se prononcer sur leur aspect. »

« L'aspect étant si insuffisamment rendu, ne peut par suite être en latin qu'un phénomène assez accessoire : il est loin d'avoir le même rôle qu'en grec et en slave. »

Il n'en reste pas moins vrai que M. Barbelenet a fait œuvre très méritoire et très utile et que désormais il n'y aura plus de syntaxe latine complète sans un chapitre sur l'aspect verbal. Il faut espérer aussi que son livre ramènera l'attention des maîtres sur la question et que, sur ce point, la linguistique indo-européenne, après avoir été différenciative, deviendra vraiment comparative, c'est-à-dire constructive.

A. CUNY.

**A. Ernout**, *Morphologie historique du latin*[1] (n° XXXII de la collection Klincksieck). Paris, Klincksieck, 1914 ; 1 vol. in-24 de XIV–368 pages.

L'édition allemande de cet ouvrage a été annoncée tout dernièrement dans la *Chronique* de la *Revue* (t. XV, [1913], p. 489). L'édition française qui nous était promise a paru dès le commencement de cette année. Elle fait la suite naturelle du *Précis de phonétique historique du latin* de M. Max Niedermann, paru en 1906 dans la même collection, et elle en a toutes les qualités. Mais, se séparant sur ce point de M. Niedermann, M. Ernout ne s'est pas interdit d'invoquer « le témoignage des langues indo-européennes... toutes les fois qu'il pouvait dissiper l'obscurité des faits latins ». Ces remarques comparatives, bien choisies et mises en leur place, augmentent beaucoup la valeur du livre, qui par là atteint pleinement son but, savoir (c'est ce que nous dit M. Ernout lui-même dans son *Avertissement*) : « substituer à l'exposé empirique et incohérent des faits de la déclinaison et de la conjugaison une classification plus rationnelle » et, en même temps « agrandir l'idée que les élèves se font ordinairement de la langue

1. Avec un avant-propos de M. A. Meillet, professeur au Collège de France.

latine » en tenant compte non pas seulement de ce que l'on nomme langue classique, mais aussi des textes de basse époque et même des données des langues romanes. En un mot, M. Ernout s'est efforcé de suivre le latin depuis l'époque la plus ancienne où nous puissions l'atteindre jusqu'à l'éclosion des langues romanes et de faire apparaître la chaîne ininterrompue qui relie l'indo-européen et le français ou l'italien par exemple, le but essentiel de son ouvrage restant toutefois d'organiser scientifiquement la théorie des formes de la déclinaison et de la conjugaison latines.

Ce n'est pas seulement par l'introduction de la grammaire comparée que l'édition française est ainsi en progrès sur l'édition allemande. De l'une à l'autre il y a eu d'heureuses modifications. On n'en relèvera qu'une ici, regrettant que l'auteur n'ait pas cru devoir insister davantage. Il s'agit du supin. En lisant la page 184 de la *Historische Formenlehre*, on avait été surpris de voir le supin mis purement et simplement dans la même catégorie que le participe passé passif avec cette seule mention : « *Lehnt sich eng an das Partizipium Perf.* » L'édition française (p. 327) est à la fois plus juste et plus explicite et rappelle que quelquefois le supin a une forme de la racine qui n'est pas du tout celle du participe passé; page 320, également, est cité un article de M. Meillet (*MSL.* t. XV, p. 265) où il était rappelé que pour *cāsum* comme pour *genitum* et *stāturum*[1], le degré plein de la racine est normal. Le cas est au reste beaucoup plus fréquent qu'on ne le dit généralement et si l'on a *āctum (*ag-tum)* en face de *ēgi*, *captum* en face de *cēpi*, *factum* en face de *fēci*, *fractum* en face de *frēgi*, *iactum* en face de *iēci*[2], *cessum* en face de *cēdere*, *fissum* en face de skr. *bhéttum*, *iussum* en face de lat. arch. *iousiset*, *fictum* en face de skr. *deh-*, osque *feihúss*, *ruptum* en face de *rumpō*, skr. *lup-*, *lop-*; *sătum* en face de *sēuī*, *dătum* en face de *dōnum*, *itum* en face de skr. *étu-*, *mictum* en face du présent *meiō (* meigh-)*, *missum* en face de *(ver)meiden (*meit-)*, *scissum* en face de skr. *chéttum*, *ŭstum*, sans doute avec *ŭ* à côté de *ūrō*, *dictum* en face de *dīco*, et cela par analogie des participes *āctus*, *captus*, *factus*, *fractus*, *iactus*, *(con)-cĕssus*, *fissus*, *iussus*, *fictus*, *ruptus*, *sătus*, *dătus*, *missus*, *scissus*, *ŭstus* dans lesquels le degré zéro est régulier (skr. *chinná-*, *bhinná-* < **skhid-nó-*, **bhid-nó-*), on a en revanche *-crētum* qui a entraîné *-crētus*, *cleptus* qui ne peut s'expliquer que par un supin *cleptum (* klep-tum*, cf. got. *hliftus*, gr. κλέπτης), *coctum* identique au skr. *paktum (*soit italique **ke$^{w}_{2}$k$^{w}_{2}$tum* de **pek$^{w}_{2}$tum*, *cūsum*, *(dī)-uīsum* à côté de *(dī)-uĭdō*, *ēsum* à côté de *ĕdo*, gr. ἔδομαι, *(ind-)ūtum*, *(ex-)ūtum* comme skr. *ótum*, *fīsum* comme *fīdō*[3], *flexum*, *plexum* comme *flecto*, *plectō (*plekt+tum)*, *fusum* qui

1. Les dictionnaires donnent même *praestātum* à côté de *praestĭtum*.
2. *Pāctum* en face de *-pēgi*, *pepigī*.
3. Et non pas comme *fĭdēs*.

peut représenter le même degré que le got. *giutan*, soit donc *$g_2^w$heud + tum*, *gāuīsum* et *uīsum* en contraste avec *gaudeo* (de *gāuideo*) et *uideo*, *messum* (le degré zéro de la racine *met-*, savoir *m̥t*, lat. *ent-* étant après tout possible), *nōtum* comme *nōscō*, *-plētum* comme skr. *áprāt* (*plē-) pour contredire à *sătum*, *dătum*, *cognĭtum*; *pressum*, alors qu'une forme *pors(s)- de la racine était possible, *rāsum*, *rōsum*, alors qu'une forme à voyelle brève est attestée par skr. *rádati* (cité par M. Ernout, p. 187), *rēptum* alors que le participe eût pu faire prévaloir *rĕptus*, *scrīptum* comme au prés. *scrībo* (*skreibh-*, cf. gr. σκάριφος), *sertum* en face du degré zéro attesté dans *sors*, *sessum*, *sectum* (opposer *sc-ēna*[1]), *tersum* alors que la racine *terg-* pourrait avoir le degré *tr̥g-* (part. * *torsus*), *textum* comme skr. *taṣṭum*, *trusum* avec le même degré que le got. *þrintan* (*treud-*), *vectum* comme le skr. *vóḍhum*, *i.-e.* * $weg_1h$ + *tum*, *ventum* comme le skr. *gantum*, cette dernière forme se confondant, il est vrai, avec (*ia*)-*ventus* degré zéro = skr. *gatá-*, gr. βατό-, *i.-e*, * $g_2^w$*m̥tós*; en revanche (*oc*)*cultum* peut aussi bien provenir de **keltum* qu'être analogique du participe (*oc*)*cultus* (**kl̥tós*), cf. encore (*per*)*culsum* procédant aussi bien phonétiquement de **keld* + *tum* qu'analogique du participe *-culsus*, c'est-à-dire **kl̥d-* + *tos*. Les formes analogiques, en dehors des verbes non monosyllabiques en *-āre*, *-ēre*, *-īre*, dans lesquels *ā-*, *-ē-*, *-ī-*, se sont partout propagées, sont plus souvent du côté du verbal en *-to-* (participe) que du côté du nom d'action en *-tu-* (supin). Les deux catégories ont commencé, il est vrai, à s'emmêler dès la période italique, ainsi que semble l'indiquer l'ombrien *screihtor* et l'osque *scriftas* qui, comme le latin *scrīptus*, reposent sans doute sur le degré **skreibh-* et non sur le degré *skribh-*. Malgré cela on peut se demander s'il ne conviendrait pas de mettre le supin dans l'*infectum* avec l'infinitif, le gérondif et le participe en *-ndus*[2]. En effet, dans son livre *De l'aspect verbal en latin ancien*, M. D. Barbelenet a montré (pp. 151-157) que « l'imperfectif est de règle au supin en *-tum* » et que cette forme n'est que très rarement perfective. Et ce n'est peut-être pas un hasard que ce thème soit plutôt imperfectif, tandis que celui du verbal en *-tó-* est perfectif. Car la forme de racine qui est à la base de l'infinitif-supin est précisément celle que l'on constate dans les présents duratifs du type *átti* ou du type *bhárati*. Le ton est également le même : *chéttum*, *bhéttum*, *kártum* (Whitney, *Skr. Gr.*, § 968). Au contraire, le verbal en *-tó-* (et *-nó-*) avait le même vocalisme et le même ton que la plupart des aoristes du grec (λιπεῖν, ἰδεῖν, thèmes **lik$_2^w$é-*, **widé-*). Il faut dire aussi (v. Barbelenet, p. 153) que le supin perfectif est fré-

1. On a aussi *sacēna*. *Secūris* indique que le mot se rattache bien à la racine de *secāre*.

2. Le participe passé passif, au contraire, trouve naturellement sa place dans le *perfectum*.

quent en vieux-slave, renseignement que l'auteur tient sans doute de M. Meillet, mais ceci est peut-être une innovation et il semble naturel d'admettre que le nom d'action en *-tu-* n'avait originairement que le sens imperfectif. Quoi qu'il en soit, il conviendrait peut-être de consacrer au supin une mention moins brève que ne l'a fait M. Ernout. Nous permettra-t-il aussi de lui reprocher d'avoir interprété *semel* comme un composé contenant un mot analogue à l'allemand *mal*, (germ. **mēlan* neutre) ? Cette étymologie de M. Wackernagel est en effet bien moins vraisemblable que celle de M. Ehrlich : **simlis* de **simli* d'après **dwis*, **tris* (cf. got. *simlē* « une fois, autrefois ») à laquelle M. Walde (*Wtb*², p. 697) donne à juste titre la préférence).

Ces quelques observations, les seules que l'on ait pu faire[1], montreront, s'il en était nécessaire, la quasi-perfection de l'œuvre de M. Ernout, qui répond exactement à ce qu'il s'est proposé : initier les étudiants et les professeurs de grammaire et de lettres à l'étude scientifique de la déclinaison et de la conjugaison latines. Sa *Morphologie historique* recevra certainement aussi bon accueil que ses *Éléments dialectaux du vocabulaire latin* et que ses articles sur le parler de Préneste et l'emploi du passif latin dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*.

A. CUNY.

**Édmond Courbaud**, *Horace : Sa vie et sa pensée à l'époque des épîtres; étude sur le premier livre.* Paris, Hachette, 1914; 1 vol. in-12 de VIII-368 pages.

Si M. Courbaud s'était borné à nous donner, comme il l'a fait, des vingt premières épîtres d'Horace, une interprétation agréable, pénétrante, nuancée, non exempte peut-être d'une pointe de subtilité par endroits, mais où domine le plus souvent un bon sens ferme et mesuré, il faudrait encore lui savoir gré d'avoir ouvert des aperçus nouveaux sur un sujet qu'on pouvait croire épuisé, et expliqué d'une façon simple et naturelle maint passage que le zèle des commentateurs avait comme à plaisir embrouillé et obscurci.

Mais l'intérêt de l'ouvrage ne s'arrête pas là. Le but vers lequel tout converge, la synthèse dont les éléments se dégagent progressivement du travail préalable d'analyse, c'est la reconstitution de la physionomie intellectuelle et morale d'Horace à l'époque des épîtres, qui est aussi pour lui l'âge de la maturité. Or, cet Horace, le vrai, le définitif tout au moins, Horace, si l'on peut dire, à l'état parfait, M. Courbaud nous le montre assez différent de celui dont la tradition a fixé l'image. Le sage

1. Page 197, *necto* ne peut être rapproché de *náhyati* dont le participe est *naddháh* et dont la racine est **nedh-*. — Page 263, *fīō* doit s'expliquer par **bhwiyō* plutôt que par **bhuyo*. — Page 183. Est-ce que ombr. VETU peut vraiment s'expliquer par **weidhtō*? On attendrait en effet *VESU ou du moins *VEFTU (cf. *uerfale*); cf. REVESTU 'revīsito'.

.ami de la modération et des plaisirs faciles, l'épicurien aimable, de bon ton et de bonne compagnie, est devenu, dans les épîtres, quoique toujours souriant et dépourvu de toute rigueur dogmatique, une manière de philosophe, qui lit, qui médite, qui s'efforce de régler sa vie en disciplinant son âme et en domptant ses passions ; bien plus, qui finit par arriver à cette possession de soi ; et qui fait figure de prédicateur de morale, voire de directeur de conscience ; et qui s'élève même à l'amour désintéressé de la vertu la plus haute ; qui en viendrait presque à comprendre et à admirer l'héroïsme. En un mot, les épîtres d'Horace, c'est l'histoire d'une conversion.

Voilà la thèse. Elle est habilement défendue, et il faut lui reconnaître une assez large part de vérité. Les réserves, si l'on croyait devoir en faire, porteraient principalement, je suppose, sur ce qu'il y a d'un peu systématique dans les constructions de l'auteur, d'un peu absolu dans ses conclusions.

Une conversion n'est bien souvent que l'achèvement plus ou moins précipité d'une évolution plus ou moins ancienne. C'est ainsi que M. Courbaud l'entend pour Horace. On peut se demander toutefois si l'homme nouveau, dont il discerne dans l'ancien les traits encore hésitants, diffère si profondément de celui-ci. Entre le terme de l'évolution et son commencement, la distance est-elle si grande?

Un fait qui ne saurait échapper à aucun lecteur attentif, c'est le changement d'attitude d'Horace à l'égard du stoïcisme. Mais faut-il voir là la conséquence et l'indice d'une transformation correspondante dans ses dispositions générales et dans sa conception de la vie? L'épicurisme de sa jeunesse (et le mot d'épicurisme, pour le dire en passant, aurait eu besoin d'une définition plus précise) n'était pas de nature à jamais l'entraîner à de bien graves excès. Se contenter de ce que l'on a, savoir borner ses désirs, ne pas sacrifier follement sa vie à la vaine poursuite du bonheur qu'on a sous la main : c'est déjà la morale des satires ; c'est encore celle des épîtres. Dans l'intervalle, Horace s'est assagi ; il a simplifié ses mœurs et senti grandir en lui le goût de la retraite et l'amour de la campagne ; il prend un tout autre intérêt que par le passé à l'étude des problèmes moraux ; il travaille sur lui-même et s'efforce de mettre l'équilibre en son âme et l'harmonie dans sa vie. Mais tout cela, qu'est-ce autre chose que l'application plus méthodique d'une morale dont les tendances, plus arrêtées et plus conscientes, ont pris davantage le caractère de principes? Même à présent, soyons-en sûrs, la vertu telle qu'il la conçoit ne comporte ni privations ni austérités. Il n'y a pas l'ombre d'ascétisme dans son fait. S'il faut détruire en soi le désir, parce qu'il empoisonne la vie, ce n'est pas une raison pour faire le renchéri et ne pas profiter des joies que le sort met à notre portée. Le tout est d'avoir une conduite en harmonie avec sa situation, son âge et sa santé.

Le contentement est la condition du bonheur : le détachement en est la sauvegarde. Ne pas désirer ce que l'on n'a pas, c'est quelque chose : mais il faut de plus être capable de perdre sans regret ce que l'on a. Fournir des armes contre les coups du sort était une spécialité du stoïcisme ; si Horace lui a emprunté quelque chose, c'est cela : j'entends les recettes permettant d'affronter sans trouble l'adversité. De sorte qu'on pourrait presque dire qu'Horace trouve dans les enseignements du stoïcisme de quoi réaliser pleinement un idéal plutôt épicurien. Et s'il fallait à toute force lui trouver un ancêtre parmi les philosophes, Aristippe, dont il se réclame une ou deux fois, serait peut-être le moins mal choisi. Savoir jouir des biens extérieurs, rester insensible à la privation : cette sagesse-là est assez d'accord avec les préceptes de l'école cyrénaïque.

Il est vrai que, d'après M. Courbaud, l'évolution d'Horace, au moment où il l'étudie, n'est pas achevée, mais s'achève. Les épîtres marquent une progression. On peut même y suivre les péripéties et le dénouement d'une véritable crise morale. La victoire est au bout, mais combien chèrement achetée, au prix de quelles luttes, de quelles défaillances ! « Certaines lettres révèlent le trouble, la détresse de l'âme qui gémit d'être encore loin du but. » Mais bientôt, le poète, « enfin maître de lui et de ses passions, atteindra ce qu'il rêvait, ce que promettaient les philosophies antiques, le bonheur dans la sérénité » (p. 60).

Assurément, compris de la sorte, le premier livre des épîtres présente un intérêt nouveau. Mais tout cela n'est-il pas un peu dramatisé et légèrement artificiel ? Alors que les plus forts ont leurs inconséquences, pourquoi refuser à Horace le droit de se promener en dilettante dans les jardins de la sagesse, et de changer d'humeur suivant les jours, comme il change de ton avec les personnes ? (M. Courbaud tire très heureusement parti, pour l'intelligence de quelques épîtres, du caractère du destinataire.) Il y a bien, je le sais, la fin de l'épître 16, qui rappelle le célèbre *Iustum et tenacem*... (*Od.* III, 3). Mais même en faisant abstraction des souvenirs littéraires (le sujet de l'épître en question est un thème d'école : περὶ τοῦ δοκεῖν καὶ τοῦ εἶναι), quelle âme simplement accessible au sentiment du beau n'éprouve pas à l'occasion un élan d'admiration sincère pour le calme intrépide de l'homme prêt à braver les tyrans et à affronter les supplices ? Il y a aussi la lettre au *uilicus* (I, 14) et en particulier le vers 16 : « Me constare mihi scis. » Mais Horace ne veut pas dire qu'il soit en tout d'accord avec lui-même, ni que la possession de soi où il est parvenu reste désormais à l'abri de toute atteinte. Et quand il le prétendrait ? est-ce une garantie suffisante, et ce qui est vrai un jour l'est-il nécessairement le lendemain ? Mais en réalité Horace ne vise qu'un cas particulier. L'esclave auquel il reproche son humeur capricieuse et

changeante pourrait lui objecter : « Et toi, ne regrettes-tu pas Rome quand tu es à la campagne? la campagne sitôt que tu es à Rome? » — « Eh bien non, répond Horace, il n'en est plus ainsi, tu le sais bien. A Rome, je désire la campagne; à la campagne je ne désire pas Rome. »

Si au moins la chronologie des épîtres était mieux établie ! Mais là-dessus nous sommes dépourvus le plus souvent de renseignements positifs. Aussi M. Courbaud est-il obligé, pour dater la plupart des pièces, de se fonder sur les dispositions morales et les progrès de leur auteur. Et cela ressemble fort à un cercle vicieux. N'oublions pas d'ailleurs le livre IV des *Odes*, où, en dépit de toutes les conventions littéraires, l'« épicurisme » de certains morceaux ne laisserait pas de jurer quelque peu avec le sérieux d'un philosophe parvenu si avant sur l'âpre sentier de la vertu.

Je m'en voudrais d'avoir l'air de marquer surtout un désaccord. En réalité, il y aurait bien plus à dire si l'on voulait signaler tous les points sur lesquels l'analyse du savant critique entraîne l'adhésion et force la conviction. M. Courbaud n'a garde d'ailleurs de vouloir imposer ses conclusions. Il ne formule pas de dogmes. Il sait trop ce que ce genre d'études a toujours de subjectif. Son but est de poser des questions, d'inciter à la réflexion, de mettre les lecteurs d'Horace en mesure de mieux examiner et de mieux comprendre ce qui pouvait leur avoir échappé. Et ce but, il l'a pleinement atteint.

Paul VALLETTE.

**Josué de Decker**, *Juvenalis declamans : Etude sur la rhétorique déclamatoire dans les Satires de Juvénal*. Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, fasc. 41, 1913; 1 vol. in-8° de 206 pages.

On a parfois cru trouver dans l'étude de la philosophie l'origine des sujets traités et des idées développées par Juvénal dans ses satires. (V. notamment Schuetze, *Iuvenalis ethicus*, Diss. Greifswald, 1905.) M. de Decker soutient au contraire que tout ce qu'on a voulu expliquer par l'influence de la philosophie doit être attribué en réalité à la déclamation.

C'est lui qui est dans le vrai. L'opinion qu'il défend a d'ailleurs été exprimée par d'autres. Le mérite de M. de Decker est d'avoir apporté à l'appui de sa thèse non plus des preuves extérieures et des raisons générales, mais une démonstration rigoureuse, fondée sur de minutieuses comparaisons et de nombreux rapprochements entre les satires de Juvénal et ce qui nous est parvenu des œuvres des déclamateurs, en se plaçant successivement au point de vue de l'invention, de la composition et du style.

Il n'en reste pas moins hors de doute que la plupart des thèmes généraux traités par Juvénal sont précisément ceux auxquels revenait avec prédilection et qu'avait popularisés la diatribe philosophique. Ne sont-ce là que des coïncidences fortuites? La vérité (et je suppose que M. de Decker n'entend pas le contester, mais à certaines de ses expressions on pourrait s'y tromper), c'est que les lieux communs de Juvénal sont, pour le fond, et parfois jusque dans la forme, d'origine philosophique. Mais les rhéteurs avaient recueilli en bonne partie l'héritage de cette prédication morale, que le stoïcisme et plus encore le cynisme avaient contribué à alimenter; et c'est par l'intermédiaire de la déclamation, que lui-même avait pratiquée, et, selon toute vraisemblance, uniquement par là, que Juvénal est devenu à son tour un des dépositaires et des continuateurs de la tradition[1].

Clair, bien ordonné, le travail de M. de Decker est digne d'une Université qui fait, et qui, souhaitons-le, fera encore honneur dans l'avenir à la science de langue française. PAUL VALLETTE.

**Henri Welschinger**, *Tacite et Mirabeau*, fragment inédit des œuvres de Mirabeau, écrites au donjon de Vincennes en 1778, avec fac-similé. Paris, Émile-Paul, 1914; 1 vol. in-12 de 280 pages.

Une étude profonde des œuvres de l'Antiquité ne doit pas se séparer de l'étude de l'influence que ces œuvres ont exercée. A ce titre, nous lisons avec joie l'étude de M. Welschinger sur Tacite, Mirabeau et Napoléon : car, quoique le titre porte *Tacite et Mirabeau*, M. Welschinger a consacré dans ce livre une notice particulière à la haine que Tacite inspirait à Napoléon, et il y a là-dessus des détails qui sont un régal pour le lecteur. Donc, Mirabeau avait traduit la *Vie d'Agricola*, et M. Welschinger nous donne le texte de cette traduction. Elle est un peu lente, cette traduction, mais pleine d'efforts sérieux pour comprendre; et c'est un peu plus qu'un travail d'écolier. Il y a de tout dans l'opuscule de Mirabeau sur Agricola, et si l'historien de la Révolution y apprendra à connaître quelques-unes des pensées du tribun, l'historien de l'Antiquité ne comprendra rien au rapprochement entre Monk et Agricola. Mais enfin, ces hommes de la Révolution, Mirabeau et Napoléon, avaient une éducation classique d'une force, d'une solidité incomparables, et cela ne les empêchait pas, tant s'en faut, d'être de leur temps. — Ce petit livre fait passer deux heures fort instructives, riches en réflexions de tout genre. Il n'y a pas de livre, sorti des veilles de M. Welschinger, qui ne fasse réfléchir, sans fatigue, avec profit immédiat et long souvenir. C. JULLIAN.

1. Je me permets de renvoyer au chapitre relatif à ces questions dans mon étude sur *L'Apologie d'Apulée* (Paris, 1908), p. 121 ss.

**Ralph Van Deman Magoffin**, *The Quinquennales, An Historical Study* (*John Hopkins University Studies in Historical and Political Science*, Series XXXI, n° 4). Baltimore, John Hopkins Press, 1913; in-8° de 50 pages.

Il y avait deux sortes de *quinquennales* : ceux de caractère non politique, présidents ou trésoriers de corporations, et les autres qui exerçaient, dans quelques colonies romaines ou municipes, les fonctions dévolues à Rome aux censeurs. Du moins remarque-t-on entre les censeurs et eux des ressemblances nombreuses et frappantes, que l'auteur étudie avec une sûre méthode. La partie la plus neuve du travail concerne le mode de désignation des *quinquennales*. On a généralement admis (notamment Mommsen) qu'ils étaient élus. M. Magoffin énonce plusieurs raisons sérieuses d'en douter. Quelques inscriptions mentionnent des *quinquennales* nommés par l'empereur, et ce droit du pouvoir semble une survivance de l'époque républicaine. Il en est qui ont occupé cette magistrature dans plusieurs villes, et même qui ne paraissent avoir reçu aucun autre honneur municipal. Sans doute, dans le principe, l'autorité centrale désignait les *quinquennales;* elle se borna ensuite à recommander ses candidats à l'élection populaire, et finalement la fonction fut régulièrement élective et devint le couronnement d'un *cursus honorum* ordinaire. Mais alors elle avait perdu toute importance; aussi le titre put-il, sans la faire déchoir, s'introduire dans les collèges d'affranchis ou d'artisans des classes inférieures. Victor CHAPOT.

**G. Julliot**, *Essai sur l'enceinte de la ville de Sens*, précédé d'une notice sur la vie et les ouvrage de G. Julliot, par M. Prou (*Soc. arch. de Sens*, *Mém.* in-4°, fasc. 4). Sens, Duchemin, 1913; in-4° de 24 pages et 9 planches.

La présente brochure renferme :

1° Une notice de M. Prou sur Julliot, très simple, très juste, avec les dates essentielles et la caractéristique de l'œuvre. On sent que Prou a connu et aimé l'homme, et l'hommage qu'il lui rend est d'une sincérité sobre et émue.

2° La bibliographie des écrits de Julliot (119 numéros).

3° Un essai [posthume] de Julliot sur l'enceinte romaine. Julliot arrive, pour la date, aux conclusions généralement acceptées aujourd'hui, fin du IIIe siècle, et surtout Probus. Dans son travail, Julliot s'occupe plus particulièrement des tours et des portes.

4° Une série de très belles planches, à savoir :

*a*. Plan de l'enceinte [croquis], d'après le plan général de 1623;

*b*. Schéma des murs pris en divers points, avec l'indication des

lignes de petit appareil et de briques. Ce schéma a été fait en 1844 par l'ingénieur Vignon. — L'idée en est bonne. Je crois que les lignes de briques et leur intervallation ont pu varier suivant l'époque. Ce qui domine ici, c'est la *triple ligne de briques*, séparées par 2 à 3 mètres d'assises de petit appareil.

*c*. Plan de la ville de Sens par Arnoult en 1805. C'est à coup sûr celui qui nous donnera le plus exactement l'idée de la ville romaine. — Périphérie de l'enceinte, à peu près 2,430 mètres. C'est avec Poitiers (cf. Blanchet, p. 243) la plus étendue de la Gaule centrale. Toutefois, il me semble bien que Metz a dû à son voisinage de la frontière, d'avoir une enceinte plus considérable. Nous reviendrons là-dessus. — A l'intérieur, le système des rues reproduit bien les habitudes celtiques ou gallo-romaines, deux longues rues essentielles aboutissant à deux portes (cf. « double *cardo* », *Revue*, 1913, p. 196), sur lesquelles viennent se greffer à angle droit les rues transversales. Aucune rue oblique au damier.

*d*. Cinq croquis de portions de l'enceinte.

Cette publication est donc un hommage vraiment dû à Julliot et qui continue l'œuvre entreprise par le vaillant érudit. — Du reste, entre les mains de M. le chanoine Chartraire, cette œuvre est en sûreté.

C. JULLIAN.

**Paul Gauckler**, *Basiliques chrétiennes de Tunisie* (1892-1904). Paris, Alph. Picard, 1913 ; 1 vol. in-4° de 29 pages et 32 planches doubles.

« Les trente-deux planches du présent album reproduisent une série de documents d'architecture, plans de basiliques ou autres édifices chrétiens de Tunisie, avec coupes et détails, vues perspectives, essais de restauration, qui ont été trouvés dans les papiers de Paul Gauckler. Tous ces documents devaient figurer dans le grand ouvrage qu'il se proposait d'écrire sur les basiliques chrétiennes de Tunisie. »

Ces dessins, presque tous exécutés par M. Sadoux d'après les indications de P. Gauckler, avaient été réunis par ce dernier en vue de son travail. Des mains pieuses en ont composé un bel album, qui est accompagné de trois ou quatre descriptions rédigées par Gauckler, et d'une introduction due à M. Monceaux.

Les plans indiquent, avec les constructions, les accidents du terrain, son état actuel : colonnes renversées, amas de débris, végétation, et surtout les mosaïques.

L'introduction résume les observations qui peuvent être faites sur les dessins. « La plupart de ces églises reproduisent, comme en Algérie, le type classique de la basilique africaine, qui n'est pas celle de Rome : un édifice rectangulaire, à trois nefs, terminé par une

abside demi-circulaire, à cadre extérieurement rectangulaire. » Et plus loin : « La plupart des églises de Tunisie reproduisent fidèlement le type africain, assez différent du type romain et plus apparenté aux monuments chrétiens de Syrie ou d'Égypte qu'à ceux de Rome. Jusque sous la domination byzantine, continuait de prévaloir, à Carthage et en Afrique, le type africain. C'est là une constatation importante pour l'histoire de l'architecture religieuse dans la contrée. »

Il faudrait citer entièrement cette introduction, si nourrie et qui laisse peu à glaner. Voici néanmoins quelques remarques additionnelles.

Les absides tunisiennes sont souvent profondes : planches 8, 10, 12, 14, 16, 22, etc. Gauckler signale dans la basilique de Dermech, à Carthage, un « déambulatoire » autour d'une abside pleine. Le chevet de la basilique d'Oum-èl-Abouab (pl. 12) offre, dans cet ordre d'idées, une disposition intéressante : deux absides concentriques se continuent vers l'entrée, à droite et à gauche, en deux murs rectilignes percés d'arcades. Si cet édifice appartient réellement à l'architecture chrétienne, il est de plan exceptionnel.

Dans les basiliques de Tunisie, l'arc jeté à l'entrée de l'abside porte sur l'angle des murs latéraux de celle-ci ou bien sur un bout de mur formant un pilastre très saillant, ou bien sur une colonne adossée, laquelle est parfois logée dans une échancrure de la maçonnerie, ou enfin, à Sbiba (pl. 8), sur un groupe de deux colonnes. La planche 12 figure une abside où les bouts de mur formant pied-droit sont tellement développés que l'arc est fort étroit, moins cependant que dans l'extraordinaire chapelle algérienne d'Announa [1], où l'arc ne dépasse guère un mètre.

Le plan des baptisteres est particulièrement varié : cruciforme, octogonal, peut-être en trèfle à Bi-bou-Rekba (pl. 30).

Comme en Algérie, les murs ont des éperons qui, en plan, ressemblent à des contreforts et qui pourraient bien, comme dans une abside de la planche 12, être des jambages d'arcades ; à Ksar-el-Hamar (planche 2), ces ressauts ne correspondent ni aux travées intérieures ni aux percements.

La nature des supports entre nef et bas-côtés mérite une mention : ce sont des colonnes souvent, même dans des basiliques où les collatéraux sont sous voûtes : à Mactar (pl. 12), à Haïdra (pl. 13) et dans la grande basilique de Feriana, entre le premier bas-côté et le bas-côté extérieur (pl. 21). Ce peuvent être aussi des piliers carrés ou rectangulaires : à Enchir-Riria (pl. 15). Mais il n'est pas rare que l'on combine deux supports, soit que l'on accouple deux colonnes (pl. 5, 8, 12, 28, 32), soit que l'on plante une colonne en avant

1. Gsell, *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 169.

d'un pilier (pl. 21 et 24), soit que le pilier projette vers le bas-côté un dosseret qui reçoit la retombée du doubleau (Enchir-Krima, pl. 11).

Les collatéraux sont fréquemment couverts de voûtes d'arêtes avec ou sans doubleaux ; mais on ne voit pas dans la série, d'ailleurs incomplète, réunie par Gauckler, de ces églises à trois vaisseaux entièrement voûtés, dont M. Gsell a dit qu' « il y en avait certainement en Tunisie » [1].

Par contre, Gauckler a recueilli le dessin, attachant au possible, de voûtes en coupole nervée : un cul-de-four au Kef (pl. 5) et une coupole octogonale à Tabarka (pl. 16). S'il s'agit de voûtes existantes et non pas d'une simple restitution, voilà des constructions troublantes et qui mériteraient d'être examinées de très près.

La maçonnerie, l'appareil, rappellent souvent les édifices dessinés dans le livre classique de M. de Vogüé sur *la Syrie centrale :* grandes assises réglées, arcs combinés avec de vigoureux linteaux qui évoquent l'idée d'architraves, quelquefois extrados en escalier, etc.

Dans la décoration, j'ai noté quelques oiseaux affrontés (pl. 18 et 27), et, à Henchir-Goussa (pl. 26), des étoiles à six rais curvilignes et de petits cercles dont le centre est marqué. Ce sont des motifs dont le sort a été bien différent et qu'il est intéressant de relever partout où on les trouve.

A voir ces planches si instructives, on se prend à regretter plus vivement encore le commentaire dont Gauckler les aurait accompagnées. Quelles pages aurait écrites cet observateur méticuleux, si largement informé de tout ce qu'il convient de savoir pour traiter un tel sujet ! Notre reconnaissance est acquise à ceux qui n'ont pas voulu que tant de labeur fût complètement perdu et qui, à défaut du texte, ont publié les illustrations [2] de l'ouvrage.

J.-A. BRUTAILS.

**A. Merlin**, *Forum et maisons d'Althiburos*, Paris, G. Leroux, 1913; 1 vol. grand in-8° de 59 pages, avec 14 gravures et VI planches.

L'étude consacrée par M. A. Merlin au Forum et à diverses maisons de la ville africaine d'Althiburos forme le sixième fascicule de la collection intitulée : *Notes et documents publiés par la Direction des Antiquités et Arts* [de la Tunisie]. On y retrouve. en même temps

1. *Les Monuments antiques de l'Algérie*, t. II, p. 132.

2. On pourrait, à la rigueur, signaler dans les dessins un petit nombre de négligences insignifiantes : pl. 8 et pl. 10, on a maintenu l'indication écrite par le dessinateur relativement à l'échelle ; cette indication est devenue inexacte quand on a réduit le dessin.

qu'une forme d'une élégante précision, toutes les qualités de fond auxquelles M. Merlin nous a depuis longtemps habitués.

Les ruines d'Althiburos ont été déjà étudiées et fouillées à plusieurs reprises. C'est d'elles qu'a été retirée, en 1895-1896, la mosaïque si intéressante connue sous le nom de « *mosaïque des bateaux* » et publiée par Gauckler dans les *Monuments Piot*. La Direction des Antiquités et Arts de Tunis y a entrepris de nouvelles recherches en 1908 et en 1912. Les résultats de ces recherches sont fort importants pour l'histoire de l'antique cité.

Le forum de la ville a été retrouvé et déblayé. Presque carré, puisqu'il mesure 23m 35 sur 30m 80, il est pavé de dalles régulières; sur ses quatre faces, il était entouré d'un péristyle large de 6m 90 et surélevé d'une marche au-dessus du niveau de la place elle-même.

Plusieurs bases de statues ont été exhumées, entre autres la base d'un *signum Marsyae*, qui occupait le centre de la place. M. Merlin croit, après plusieurs autres savants, que seules les colonies romaines de droit italique avaient le droit d'ériger sur leur forum une statue de ce satyre. Ce n'est point ici le lieu de discuter cette opinion; nous voulons seulement indiquer que le texte sur lequel on se fonde pour la formuler ne mentionne nullement le *jus italicum* et que d'ailleurs ce texte, simple scholie de Servius, doit être avant tout soumis à une critique rigoureuse.

Aux alentours du Forum se trouvaient plusieurs édifices, qui ont été dégagés par les fouilles de la Direction des Antiquités, entre autres deux temples, un arc de triomphe, une fontaine publique. M. Merlin donne de ces divers monuments une description détaillée et précise.

Dans d'autres quartiers de la ville, deux maisons particulières ont été fouillées, auxquelles M. Merlin applique les noms de *Maison de la Pêche* et *Maison des Muses*, à cause de mosaïques qui les ornaient et qui se sont bien conservées. La *Maison des Muses* semble avoir été une construction considérable et luxueusement décorée.

A son étude sur le Forum et les maisons d'Althiburos, M. A. Merlin a joint en appendice une note sur le *Texte néo-punique de l'Inscription bilingue d'Althiburos*. Six planches hors texte et de nombreuses figures ajoutent encore à l'intérêt de ce fascicule.

Tous les historiens de l'Antiquité et tous les savants qui s'occupent plus spécialement de l'Afrique romaine sauront gré à M. Merlin du soin avec lequel il publie les résultats des fouilles qu'il dirige avec tant de compétence et de succès. Cette collection de *Notes et Documents*, dont il assure l'impression régulière avec ses collaborateurs de la Direction des Antiquités, a déjà rendu et rendra de plus en plus de précieux services à la science française.

J. TOUTAIN.

**Raymond Billiard**, *La Vigne dans l'Antiquité*, précédée d'une introduction par M. P. Viala, inspecteur général de la viticulture. Lyon, Lardanchet, 1913; 1 vol. in-8° de 560 pages, avec 181 gravures dans le texte, et 16 planches hors texte.

Ce beau livre, qui vient de mériter à son auteur une part du prix Bordin à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, n'aura pas qu'un succès momentané; il est destiné à demeurer un guide précieux pour le commentaire de tout texte grec ou latin relatif à la culture de la vigne, à la fabrication et à l'usage du vin. M. Billiard n'est pas seulement un érudit qui, depuis des années, par la lecture et les voyages, a su entretenir et développer son goût et son savoir des choses de l'Antiquité: propriétaire-viticulteur dans la région du Beaujolais, c'est aussi, pour le sujet spécial qu'il a choisi, un homme du métier. Nul ne pouvait mieux que lui interpréter en connaissance de cause, soit les exposés et conseils techniques, parfois bien obscurs, contenus dans les ouvrages de Caton, Varron, Pline, Columelle, Palladius, soit les indications de toute sorte, souvent très sommaires et peu précises, fournies sur la vigne et le vin par les écrivains classiques, soit les représentations figurées que l'Antiquité nous a conservées des travaux, instruments et appareils vinicoles.

Au delà du but essentiel consistant à éclaircir les données antiques sur cette matière, l'auteur s'est proposé de pénétrer les origines de nos méthodes actuelles de culture et de production, en établissant une comparaison de celles-ci avec les procédés anciens. De cet examen découlent quantité de leçons, aussi utiles qu'imprévues. On s'aperçoit que, dans la solution de beaucoup de problèmes d'agriculture, les modernes se fussent épargné de multiples et longues hésitations, s'ils eussent accordé une attention plus grande à l'expérience des Anciens; et en outre, que les théories de ceux-ci, même les plus extravagantes ou les plus enfantines, recèlent presque toutes une part de vérité, qu'il n'est nullement indifférent de découvrir. Enfin, rien n'est plus intéressant, après tant de progrès accomplis, en viticulture comme en toute chose, que de considérer les points de départ, souvent moins reculés qu'on ne pensait.

C'est la deuxième partie de l'ouvrage, la plus neuve et la plus attachante à notre avis, qui est consacrée à cette étude technique des idées et des méthodes dont nos pères s'inspiraient pour déterminer les climats et les terrains propices aux vignobles, les modes de reproduction de la vigne, son aménagement et sa plantation, les diverses façons culturales, taille, engrais, irrigation, conduite et soutien; pour définir et détourner les fléaux, maladies, ennemis de toute sorte acharnés contre la plante ou le fruit. Dans les derniers chapitres, M. Billiard traite avec une réelle compétence, à la fois de praticien et d'archéo-

logue, de tout ce qui concerne la vinification, c'est-à-dire la vendange, le cuvage, le pressurage, et l'encavement. On y trouvera les renseignements les plus complets et les plus clairs sur la construction et le fonctionnement des pressoirs antiques, ainsi que sur les différentes espèces de récipients, *dolia*, outres de cuir, tonneaux de bois, amphores, etc.

L'auteur distingue cette seconde partie de la première en ce qu'elle traite *de la viticulture proprement dite*, tandis que l'autre expose les questions *qui touchent par mille points intimes à la viticulture même:* division à vrai dire un peu factice, car elle repose, comme on voit, sur une définition bien vague. Tous les chapitres de la première partie. excepté celui du début sur la paléontologie, la préhistoire et la mythologie, auraient pu s'intercaler entre ceux de la seconde. Par exemple, tout ce qui concerne le commerce et l'usage du vin devrait logiquement venir après et non avant l'étude de sa fabrication. Il en est de même des considérations sur les vignobles célèbres de l'Antiquité: leur place ne serait-elle pas parmi celles qui s'appliquent au climat et au sol? La variété eût gagné, semble-t-il, autant que la logique, à la fusion des deux parties, à l'alternance des discussions techniques et des allusions littéraires.

L'ouvrage est, dans l'ensemble, écrit d'un style correct, clair et précis, un peu moins ferme, moins simple et moins pur quand la littérature est en cause, ou quand il s'agit d'énoncer des idées générales. Mais coupons court à de vaines critiques et concluons que le tout est digne des plus sincères éloges, attestant un travail sérieux, consciencieux et complet. Auteurs grecs et latins de toute catégorie, recueils d'inscriptions, collections artistiques, tout ce qui pouvait contribuer à faire connaître le sujet a été mis à profit pour constituer à l'ouvrage une base scientifique, large et solide. Le choix heureux de nombreuses illustrations, empruntées pour la plupart à des œuvres antiques, bas-reliefs, vases peints, mosaïques, des provenances les plus variées, avec un art luxueux de reproduction, fait honneur au savoir et au discernement de l'auteur, autant qu'au goût et à l'habileté de l'éditeur.

GERMAIN DE MONTAUZAN.

EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, texte grec et traduction française, par **E. Grapin**. Tome III. (Vol. XVII des *Textes et Documents* pour l'étude historique du christianisme, publiés sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay.) Paris, A Picard, 1913; 1 vol. in-16 de LXXXVI-541 pages.

C'était une lourde tâche, pour bien des raisons, que de traduire l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe. M. Grapin s'en est aperçu. Son premier volume date de 1905; le second, de 1911; le troisième vient

de paraître. Ce dernier volume, qui termine la publication, n'est pas le moins riche de matière. Il contient les livres IX et X de l'*Histoire ecclésiastique;* la double recension de l'ouvrage *Sur les martyrs de Palestine;* un *Appendice* indiquant les principales variantes, avec quelques notes historiques ou explicatives; un *Index général,* très complet et pratique, où est condensée en cent pages la substance de tout le récit. M. Grapin aura droit à la reconnaissance de tous ses lecteurs, non seulement des profanes, de plus en plus nombreux, pour qui le grec est de l'hébreu, mais encore des gens du métier, qui auront un bon guide pour s'orienter dans le maquis du grec d'Eusèbe.

Le nouveau volume s'ouvre par une longue et savante *Introduction*, où l'un des directeurs du recueil des *Textes et Documents* a résumé avec précision les derniers résultats de la critique. M. Lejay y étudie successivement la vie d'Eusèbe, les diverses rédactions de l'*Histoire ecclésiastique*, le plan de l'ouvrage et la tradition historiographique, la méthode de l'auteur, les éditions et les traductions antérieures. On ne saurait imaginer une meilleure Introduction à l'étude de l'*Histoire ecclésiastique*.

P. MONCEAUX.

**Paul Monceaux**, *Saint Cyprien, évêque de Carthage (210-258)*. Paris, Gabalda, 1914; 1 vol. in-12 de 200 pages.

Ce volume — sans contredit un des plus remarquables de la collection « Les Saints » — est une réédition des pages consacrées par M. Monceaux à saint Cyprien dans son *Histoire littéraire de l'Afrique*. « Histoire littéraire ou histoire religieuse, dit l'auteur, tout gravite autour de Cyprien, dans cette Afrique chrétienne du IIIe siècle, dont il a été non seulement le chef, mais l'âme, presque la conscience, par son autorité morale, son infatigable énergie, ses dons variés de politique, d'orateur et d'écrivain. » Cette influence est due surtout à la conception tout apostolique que saint Cyprien s'est faite de sa fonction épiscopale. Tout l'intérêt et tout le charme très grand de ce petit livre résident dans le portrait si fouillé, si saisissant et si touchant que M. Monceaux a tracé du grand évêque de Carthage. C'est déjà l'évêque qui apparaît au premier plan dans le chapitre consacré à la biographie de saint Cyprien : on y voit comment ce rhéteur, très versé dans la vie élégante et mondaine d'une société voluptueuse, a été régénéré par sa conversion; comment, parvenu à l'épiscopat, il s'est fait un devoir de renoncer à la littérature profane pour ne plus lire que la Bible et Tertullien; comment enfin, dans les principales affaires auxquelles il s'est trouvé mêlé (persécution de Dèce et lutte contre les Novatiens), il a fait preuve d'une grande modération envers les personnes, de beaucoup de fermeté et d'intransigeance quand les principes étaient en jeu, ce qui lui a valu la palme du martyre. — Les

chapitres suivants sont consacrés aux œuvres apologétiques et aux traités de discipline : pureté de la doctrine, rigueur de la morale, tels sont les traits dominants de ces différents opuscules, presque tous de circonstance et déterminés par tel ou tel souci pastoral de saint Cyprien. Nous y notons au passage la théorie de la grâce, pur don de Dieu, concédé à ceux qui cherchent sincèrement la vérité (p. 54-57); — la démonstration de la vérité du christianisme (Cyprien montre que les Juifs ont mérité d'être déshérités pour avoir offensé Dieu par leur idolâtrie et donne comme preuve principale de la divinité du Christ, elle-même gage de la vérité, l'accomplissement des prophéties, p. 78-91); — les reproches amers adressés aux *lapsi* coupables d'avoir sacrifié aux dieux païens ou tout au moins d'avoir acheté des certificats de sacrifice (p. 99-105); — la nécessité pour l'Église, en face du schisme novatien, d'affirmer son unité et de resserrer les rapports entre les églises locales et l'Église universelle (p. 105-110); — la conception de la mort (que l'on doit considérer comme un bienfait parce qu'elle ouvre les portes de la vie éternelle), rappelée avec une fougueuse éloquence à ceux qu'une épidémie de peste pouvait faucher du jour au lendemain (p. 117-118). — Plusieurs de ces traités sont des imitations ou des adaptations de Tertullien, auquel saint Cyprien reste inférieur comme logicien et comme docteur; même les plus intéressants parmi eux « laissent l'impression que l'homme était supérieur à ses livres ». Aussi, la correspondance de saint Cyprien les surpasse-t-elle tous de beaucoup, parce qu'elle révèle précisément l'homme d'action, le pasteur infatigable, prodiguant ses instructions, ses conseils et ses avertissements. Convaincu de la nécessité de la discipline ecclésiastique, « gardienne de l'espérance, lien de la foi, guide dans le chemin du salut, » convaincu aussi que la discipline a pour plus ferme soutien la hiérarchie ecclésiastique, saint Cyprien exerce constamment ses droits d'évêque et affirme son autorité jusque dans les moindres circonstances; toutefois, il a soin de s'inspirer dans ses décisions comme dans ses choix des vœux de l'assemblée des fidèles et, s'il considère l'évêque comme le pouvoir essentiel dans l'Église, il n'en reconnaît pas moins la préséance de l'Église romaine fondée par saint Pierre et nécessaire pour maintenir l'unité catholique. En même temps qu'il exerce ses droits, il accomplit avec un zèle minutieux les devoirs de sa charge : il prêche par la parole et par l'exemple la pratique de toutes les vertus chrétiennes, en particulier de celles de charité et d'humilité; c'est cet accord entre ses actes et ses théories qui a assuré son prestige et son influence en Afrique. Le livre se termine par quelques pages sur l'écrivain : saint Cyprien, uniquement soucieux de ses devoirs épiscopaux, n'a pas voulu faire œuvre littéraire; il élimine délibérément toute digression et toute citation profane; il est plus orateur qu'écrivain parce qu'il est unique-

ment soucieux du salut des âmes; il se contente de commenter les textes sacrés en y joignant de violentes exhortations; seuls certains détails du style rappellent qu'il a été rhéteur avant d'être évêque. M. Monceaux prouve enfin que l'autorité de saint Cyprien a été très grande en Afrique et que son œuvre a été largement utilisée par tous les auteurs chrétiens du v[e] au vii[e] siècle. Cela n'est pas douteux et nous croyons même que cette influence s'est propagée encore plus avant dans le Moyen-Age : le traité de saint Cyprien sur l'Unité de l'Église a été fréquemment invoqué au xi[e] siècle par les Grégoriens pour repousser les prétentions de tous les fauteurs de schisme.

AUGUSTIN FLICHE.

**Pierre de Labriolle**, *Les sources de l'histoire du Montanisme, textes grecs, latins, syriaques,* publ. avec une introduction critique, une traduction française, des notes et des « indices », CXXXVIII-282 pages. — *La crise montaniste*, XX-607 pages. Paris, Ernest Leroux, 2 vol. in-8°.

Nous ne pouvons songer à analyser longuement, malgré les hautes qualités de savoir et de conscience qu'ils attestent, deux ouvrages aussi éloignés des sujets dont cette Revue s'occupe habituellement. Pourtant, l'histoire religieuse se relie si étroitement à l'histoire et à la civilisation générales qu'il convient au moins de les signaler. Le premier fournit en quelque sorte au second ses pièces justificatives. L'autre expose l'histoire de la secte, autant qu'elle se peut reconstituer; et l'originalité principale du livre, en une matière déjà souvent traitée, est de préciser les variations que subit la doctrine au cours des temps. Il montre ce qu'elle avait d'abord de conforme à la primitive tradition, puis les nouveautés qu'elle introduisit: la foi en la mission de l'Esprit saint, incarné dans la personne de Montan et subsidiairement dans celles de ses prophétesses. Vint ensuite Tertullien, qui commença par se brouiller avec les montanistes — l'auteur en croit certains témoignages — puis développa l'hérésie et l'accrut de dogmes nouveaux, dont il était le seul inspirateur. On incline parfois à considérer cette crise comme purement épisodique; M. de Labriolle souligne très clairement l'influence qu'elle eut *a contrario* sur l'orthodoxie: adoucissement du rigorisme, l'ascétisme demeurant un idéal, mais rien de plus; méfiance envers la prophétie, quand le trouble des sens l'accompagnait; prépondérance laissée à la direction des évêques; exclusion des femmes dans les choses du culte. Les laïques retiendront surtout, de cette étude très complète, la diversité qu'introduisait dans la discipline la variété des tempéraments chez les évêques; l'infiltration et la persistance de l'hérésie dans diverses régions, Rome, Afrique, Espagne; les mesures extrêmement sévères que prit contre elle le

pouvoir civil. Ce que ce double travail a exigé de lectures et de réflexions est considérable; il semble au profane que la tâche dut être souvent ardue et déprimante; pourtant, nulle part, l'exposé ne trahit la moindre lassitude; il reste continuellement aisé, vivant, élégant même, et, mérite appréciable quand on songe à la vivacité ordinaire des polémiques religieuses, singulièrement « objectif » [1].

Victor CHAPOT.

**Marcellin Boule**, *L'homme fossile de la Chapelle-aux-Saints*, extrait des *Annales de paléontologie* (1911-1913). Paris, Masson, 1913; grand in-4° de 276 pages, 101 figures dans le texte, 16 planches en héliogravure. Prix : 50 francs.

Nous nous doutions bien, nous qui l'approchions de près, qui l'entendions parler (et une simple conversation en apprend souvent plus sur la valeur intellectuelle d'un homme qu'une lecon *ex cathedra*), qui lisions ses brochures, qui suivions ses patientes reconstitutions au Muséum, nous nous doutions bien que M. Boule méritait d'être placé au premier rang, et le premier parmi les premiers, de tous ceux qui, dans le monde savant, s'occupent de paléontologie humaine. Mais ce livre, en confirmant notre pensée, vient de faire éclater la prééminence scientifique de l'auteur. Aussi, quoi qu'il ne s'agisse là que d'os et de préhistoire, nous conseillons à tous les archéologues de lire ces pages et de voir avec quelle prudence et quelle sûreté à la fois la méthode paléontologique procède; il faut que chacun de nous s'inspire des leçons qu'elle nous y donne.

L'une après l'autre, M. Boule examine chaque partie du crâne et du squelette de l'homme de la Chapelle-aux-Saints et le compare aux éléments correspondants : 1° des squelettes similaires (type *Homo Neanderthalensis* [2]); 2° des squelettes de singes; 3° des squelettes des différentes espèces humaines d'aujourd'hui. Et avant de conclure

1. Menues taches provenant de notes hâtives ou d'oublis dans la correction des épreuves : le Rhyndaeus, le Tembrogus, la Proconsulène, Röscher, Sybilles, Germain de Montauzon (avec récidive, comme pour le P. Delehaye, devenu Delahaye), etc... « Compatissance » et « liceité » me gênent un peu, malgré des précédents probables. L'auteur ne croit guère (p. 25) qu'on puisse expliquer l'action des prophétesses Maximilla et Priscilla par le rôle que tenaient les femmes dans la vie publique en Asie Mineure. Peut-être serait-il plus hésitant s'il avait eu connaissance de la dissertation de Braunstein, qui a su retracer les survivances d'un antique matriarcat.

2. L'*Homo Neanderthalensis* est représenté, outre le squelette de la Chapelle-aux-Saints, par les pièces de Néanderthal, Spy, Gibraltar, Krapina, La Ferrassie, La Quina (cf. *Revue*, 1912, p. 61 et s.). Et la concordance de toutes ces pièces montre que cet *Homo* n'est pas, à l'époque moustérienne, un accident, mais le type normal (p. 4). — Voyez la bibliographie chez Boule (p. 207 et s.). Quant au fameux squelette du Moustier vendu par M. Hauser (cf. *Revue*, 1909, p. 72-4), c'est un document de piètre valeur « restauré d'une façon déplorable » et suspect dans ses origines stratigraphiques (p. 4).

pour l'ensemble du squelette, il conclut pour chaque pièce d'abord, pour chaque membre ensuite. Constatation, analyse, déduction, comparaison, induction et conclusion, tous les procédés de recherche sont lentement déroulés avec une rigueur et une clarté qui m'ont rappelé quelques-unes des pages de *La Cité antique*. Vraiment, quand il s'agit de science, le texte, la pierre ou l'os sont soumis aux mêmes règles de travail, et l'intelligence humaine — sous l'action d'un homme supérieur — ne procède pas autrement avec une phrase d'Eschyle et un astragale de squelette moustérien.

Voici quelques-unes des conclusions les plus intéressantes de M. Boule. — Le crâne présente, réunis, beaucoup de caractères simiens, qui se retrouvent, mais rarement, mais disséminés, sur des crânes d'hommes modernes appartenant à des races dites inférieures (p. 80). — Le squelette (p. 184) montre que l'attitude générale du *Neanderthalensis* n'était pas tout à fait celle de l'*Homo sapiens* actuel; elle gardait encore le souvenir d'un état antérieur de grimpeur. — L'encéphale (p. 206) se rapprochait de celui des hommes par l'abondance de sa matière cérébrale, mais il manquait encore « de l'organisation supérieure qui caractérise les hommes actuels. » — Le type de Néanderthal ne se retrouve aujourd'hui (p. 233), même atténué, dans aucune race humaine[1]. — « Il est probable (p. 269) que nos plus lointains ancêtres se sont distingués de bonne heure de la tourbe des autres primates par quelques caractères pour ainsi dire fondamentaux, marquant déjà des tendances vers la supériorité humaine. » — Pour dire davantage, « sachons attendre » (p. 267).

Maintenant, n'oublions pas que l'homme de Néanderthal appartient à l'époque moustérienne, et souvenons-nous que les temps moustériens, à ne les juger que par l'outillage, marquent une décadence sur les temps acheuléens[2], et qu'entre eux et les siècles aurignaciens, qui vont suivre, les progrès furent énormes dans la vie civilisée. Et n'oublions pas non plus que nous ne savons rien, absolument rien, du type physique de l'homme acheuléen.

Camille JULLIAN.

**V. Commont**, *Les hommes contemporains du renne dans la vallée de la Somme* (t. XXXVII, 1913, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*). Amiens, Yvert et Tellier, 1914; 1 vol. in-8° de 438 pages, 1 planche, 154 gravures[3].

L'ouvrage de M. Commont nous apporte le résultat de longues années de patientes recherches sur les terrasses des vallées de Picardie.

1. C'est, remarque M. Boule, la conclusion à laquelle M. Fraipont était arrivé en étudiant l'individu de Spy (*Congrès* de 1889, Paris, p. 344).
2. Cf. le livre de M. Commont cité ici, p. 382.
3. Cf. *Revue*, 1910, p. 170; 1912, p. 199; 1913, p. 441.

Ces recherches ont amené une extraordinaire moisson d'instruments lithiques, en majeure partie des temps moustériens; les périodes antérieures ou postérieures sont moins représentées. — Du reste, il suffit aujourd'hui encore de se promener sur les terrasses que M. Commont a rendues fameuses, pour y apercevoir à chaque pas des débris de l'occupation humaine, et l'on s'y heurte sans cesse à des souvenirs moustériens comme, au Beuvray, à des souvenirs celtiques.

La méthode de M. Commont est excellente. Il s'aide de la géologie et de la géographie avec sûreté et prudence; il indique les phénomènes de stratification à la fois par le dessin, la photographie, la description, il ne néglige aucun objet, et, par son rare talent de dessinateur, il en donne l'image et le plan tout à la fois.

Comme résultats d'ensemble, c'est évidemment la civilisation moustérienne qui tire le plus de profits de ce livre. Tout ce que dit M. Commont confirme ce que l'on pensait déjà de cette civilisation. Elle est, dans les temps quaternaires, une sorte de Moyen-Age. A l'outillage varié de la période acheuléenne succède, avec le moustérien, un outillage simplifié et fruste. Et le contraste est tel qu'il semble bien que nous ayons affaire à une race nouvelle, inférieure évidemment, et que supplantera la race mieux douée des Aurignaciens.

Ce sont, à coup sûr, les Aurignaciens que les dernières découvertes de la science relèvent et glorifient. M. Commont s'en tient encore, pour les caractères, aux constatations amenées par les découvertes des bas-reliefs de Laussel (cf. 1912, p. 202). Et il rappelle à ce propos la stéatopygie des femmes (femme de Laussel). Mais j'hésite de plus en plus à affirmer cette stéatopygie. M. Deonna incline à croire qu'elle résulte moins d'un type réel que d'une tradition artistique (cf. *Revue*, p. 346). Et voici que M. Délugin vient de découvrir à Saint-Avit-Senieur, en Dordogne, un double bas-relief aurignacien (inférieur, certes, à ceux de Laussel), mais dont l'une des figures, sans conteste féminine, paraît étrangère à la stéatopygie[1]. — Comme la science préhistorique est obligée à des réserves!

On a reproché aux préhistoriens de ne pas savoir faire de livres, de se disséminer en articles. M. Commont est la preuve du contraire.

Camille JULLIAN.

**Charles Coffey**, *The bronze age in Ireland*. Dublin, Hodges, Figgis and Co, 1913; 1 vol. in-8° de XI-107 pages, avec XI planches et 85 gravures.

Comme l'auteur le dit dans sa Préface, cet ouvrage, souvent interrompu par la maladie, complète ses travaux sur l'*histoire de*

1. Délugin, *Relief sur pierre aurignacienne à représentations humaines*. Périgueux, 1914, in-8° de 11 pages [très important].

*l'art ancien en Irlande,* en prenant art naturellement dans le sens le plus étendu. Dans son *Guide to the celtic antiquities of the Christian Period,* il a traité de l'histoire de l'art irlandais pendant la période chrétienne, qui prolonge d'ailleurs la période de l'art celtique païen. Dans son *New Grange (Brugh na Boine) and other Incised Tumuli in Ireland,* il a montré l'influence de la Crète et de la civilisation égéenne à l'extrême ouest de l'Europe à l'époque du bronze. Plusieurs années avant Zimmer, qui ne le cite pas, en 1890, il avait conclu à des relations commerciales entre l'Irlande, la Gaule et probablement l'Espagne[1].

Personne, à coup sûr, n'a plus fait que Ch. Coffey, pour l'archéologie de l'Irlande. Si son étude est enfin entrée dans une voie scientifique, c'est à lui qu'on le doit. En résumant ce que l'on sait sur l'âge du bronze en Irlande, Ch. Coffey ne fait guère que résumer son œuvre. On n'apprendra pas sans un profond sentiment de regret que son état de santé l'oblige au repos et à la retraite : il va quitter les fonctions si importantes de *conservateur des antiquités irlandaises* du Musée national de Dublin, qu'il a remplies avec tant de compétence et de dévouement.

L'âge du bronze est brillamment représenté en Irlande, particulièrement au Musée national de Dublin. Mais, malgré l'abondance des objets de cette époque capitale de l'histoire de l'Irlande, il n'y a guère de pays en Europe où la chronologie relative de cette période soit plus difficile à établir. Les fouilles ont été faites, jusqu'à ces derniers temps, d'une façon fort peu méthodique. Il y en a peu auxquelles on puisse se fier. Les sépultures, qui, en Gaule, sur un point ou un autre du territoire, nous fournissent des points de repère solides pendant toute la période du bronze, ne peuvent guère entrer en ligne de compte. Il y en a très peu auxquelles on puisse attacher une réelle importance : celles, en petit nombre, dont les fouilles ne sont pas suspectes, ont donné un mobilier insignifiant. Les dépôts ou trouvailles d'objets, en dehors des sépultures, sont nombreux. Les objets associés dans ces dépôts pourraient aider à établir des périodes bien définies dans le long âge du bronze irlandais, si on pouvait se fier aux racontars des inventeurs *et si les objets eux-mêmes*

1. *Journ. Roy. Soc. ant. of Ireland,* XXV, p. 27. Coffey a complété cette étude dans : *Intercourse of Gaul with Ireland before the first century* (*Proc. R. I. A.,* XXVIII, sect. C, n° 4, 1910). Il a eu la fâcheuse idée, dans ce dernier article, d'adopter l'hypothèse insoutenable de M. d'Arbois de Jubainville dans son Introduction au Táin bó *Cúalnge*, expliquant *Tír Armenia* (Terre d'Arménie) par *Tír fer Menia* (Terre des hommes de Menia) : *Menia* serait pour *Menapia.* L'Arménie a été de bonne heure un type de pays lointain et mystérieux. Un exilé irlandais Labraid Loingsech serait revenu en Irlande avec une armée de Gaulois, 300 av. J.-C., de Gaulois Ménapiens. Il n'est pas inutile de faire remarquer que cette épithète traditionnelle de *Loingseach* ne peut pas être antérieure à l'époque romaine. *Loingseach* répond au gallois *Llyngessawc* et est dérivé de *long* emprunté par les Brittones au latin *longa(navis),* bateau, vaisseau.

*n'avaient été généralement dispersés* (Coffey, pp. 1-80). L'auteur donne, pages 80-87, la liste des trouvailles, peu nombreuses, dans lesquelles on a découvert sûrement et indiscutablement des objets associés.

Ce n'est guère que par la comparaison avec les objets de l'âge du bronze de l'île de Bretagne et du continent qu'on peut tenter d'établir une chronologie relative de l'âge du bronze en Irlande. C'est ce qu'a fait Ch. Coffey. Il admet la division de l'âge du bronze en cinq périodes proposée par Montelius (*The Chronology of the bronze age, Archaeologia,* 1909, p. 97 et suiv.). Pour Montelius, la dernière période de l'âge du bronze pour l'île de Bretagne et l'Irlande irait du XII$^{e}$ à la fin du IX$^{e}$ siècle avant J.-C.. Coffey la limiterait entre 900 et 350.

Il est indiscutable que des objets de la première époque du fer ont été importés du continent en Irlande et que par conséquent l'existence de l'industrie du fer a été connue dans l'île de bonne heure. Le contraire serait d'ailleurs surprenant, l'Irlande étant en relation non seulement avec la Bretagne, mais encore, au nord, avec la Scandinavie et, au sud-ouest, avec la Gaule et l'Espagne. En revanche, l'époque Hallstattienne indigène n'existe pour ainsi dire pas. La plupart des archéologues irlandais rajeunissent encore plus que Coffey le véritable âge du fer en Irlande, par exemple Abercromby, dans un livre récent basé sur l'étude de la poterie associée aux objets des sépultures[1].

Dans son étude sur New Grange, Coffey a soulevé une question de chronologie des plus importantes. Il n'y a aucun doute que les sculptures de New Grange et celles du *tumulus* de Gavrinis ne soient nettement apparentées, à tel point qu'il y a eu vraisemblablement imitation d'un côté ou de l'autre. Coffey, faisant venir la spirale de la mer Égée en Scandinavie à travers le continent, puis de Scandinavie en Irlande, était d'avis qu'elle était passée d'Irlande en Armorique. Dans le compte rendu que j'ai fait de son travail dans la *Revue Celtique,* j'ai objecté que, par sa structure, New Grange, avec sa fausse voûte, était plus récent que Gavrinis (et à plus forte raison que le *tumulus* des Pierres Plates en Locmariaquer). Gavrinis, comme les Pierres Plates, appartient nettement à la fin de l'époque néolithique en Armorique. Une partie des dessins de Gavrinis se voit également sur des vases provenant de monuments mégalithiques de la même période. Or, si on admettait que la spirale vient de Scandinavie, New Grange et Gavrinis ne pourraient guère être antérieurs à 1000 avant J.-C. Coffey adopte dans son *Bronze Age,* pages 102-103,

1. *A study of the bronze age pottery of Great Britain and Ireland and its associated graves goods.* Oxford, Clarendon Press, 1912.

la théorie de Déchelette[1] suivant laquelle les gravures en question seraient une copie dégénérée des idoles féminines des temps néolithiques. Ce serait une stylisation de ces grossières figures. Mais, comme il fait venir le type de voûte de New Grange des tombes à *tholos,* il ne croit pas pouvoir placer la construction de ce superbe *tumulus* avant 1000 avant J.-C. M. Déchelette fera sans doute remarquer, comme il me l'a écrit, que la *tombe à tholos*, d'après les trouvailles de Crète, a paru bien avant le xv[e] siècle en Orient.

Sur la question de date de l'introduction et de la cessation des rites de l'inhumation et de l'incinération, on n'est pas plus fixé. Coffey se borne à dire que les deux rites ont coexisté[2]. C'est, en effet, certain. Mais, si on parcourt attentivement les revues irlandaises, on a l'impression bien nette que l'incinération à l'époque du bronze a dominé. Nul doute qu'elle n'ait dû continuer pendant l'époque du fer, quoiqu'on ne puisse pas l'établir. Il n'est pas inutile de remarquer que, dans les épopées irlandaises, il n'y a aucune trace nette de l'incinération. Or, dans le cycle le plus ancien, il semble bien, comme a essayé de le prouver Ridgeway[3], qu'il y ait des souvenirs de l'époque de la Tène à son déclin, c'est-à-dire vers 100 après J.-C.

Jusqu'ici on ne peut établir l'existence d'une époque hallstattienne indigène en Irlande. Nous n'entrons nettement dans la civilisation du fer qu'avec les *crannogs* (sorte d'habitations lacustres). Le crannog de Lisnacroghera est, à cet égard, d'une grande importance. Or, m'écrit M. Déchelette, d'après la forme des épées, il n'est pas antérieur à 300 avant J.-C.; il serait même un peu postérieur[4].

Les *crannogs* ont existé en Irlande jusqu'en plein Moyen-Age, de sorte que les objets qu'ils nous livrent appartiennent aux époques les plus diverses. On ne peut donc s'en servir qu'avec prudence. Comme il y a encore beaucoup de *tumuli* à fouiller en Irlande et qu'il y a des hommes capables de conduire des fouilles avec méthode, on peut espérer que le sol finira par nous livrer ses secrets et nous fournir des bases solides pour la chronologie de l'époque du bronze et de celle du fer.

L'époque de la pierre, surtout la dernière période, me paraît avoir été trop négligée. Il me semble qu'on aurait pu étudier de plus près l'évolution des monuments funéraires du néolithique à l'époque du métal.

La description des objets types des différentes époques de l'âge du

1. *L'Anthropologie*, XXIII, p. 29.
2. *Proceedings of R. I. A.*, IV (1896-98), p. 651.
3. *Proceedings of the British Acad.*, 1905-1906.
4. Dans les épopées, ce qu'il y a de plus instructif, au point de vue de la technique des armes, c'est le morceau connu sous le nom de *Seconde bataille de Moytura*, publié par Whitley Stokes dans le tome XII de la *Revue Celtique*. Nous sommes là en pleine époque du fer.

bronze est faite avec beaucoup de soin et de clarté. Les objets gravés ont été choisis avec beaucoup de discernement; les gravures sont accompagnées de remarques judicieuses. On lira avec intérêt ce que dit Coffey de l'âge du cuivre en Irlande, notamment des hallebardes en cuivre, qui, manifestement, sont antérieures aux hallebardes de Germanie[1], mais, comme l'a supposé Much[2], postérieures à celles de l'Espagne. C'est l'avis de Coffey (p. 22). Un des chapitres les plus complets est celui qui, est consacré aux pointes de lances. C'est une question que l'auteur avait déjà longuement étudiée[3].

En traitant des objets en or si nombreux trouvés en Irlande, l'auteur touche un mot des anneaux *penannulaires* connus sous le nom de *ring-money* ou *monnaies en forme d'anneaux*. Il y en a 56 au Musée national de Dublin; une trouvaille près Belfast en a livré quelques-uns associés à une hache à douille, ce qui prouve leur existence à la dernière période de l'âge du bronze. Ridgeway *(The origin of metal currency and weight standards)* a discuté ce sujet dans son Appendice C, et donné une table des poids auxquels on est arrivé en groupant les anneaux en multiples de 18. Sans nier qu'ils aient pu être un moyen d'échange, Coffey s'abstient prudemment d'aller plus loin et de rechercher quel étalon, quel type de mesure, ces anneaux peuvent représenter.

On lira avec fruit les chapitres consacrés aux *lunulae* et aux *torques*.

Le livre de Coffey n'est qu'un résumé; mais l'essentiel s'y trouve. Les dissertations oiseuses en sont sévèrement bannies. C'est ainsi que l'auteur a résisté à la tentation de faire de l'ethnographie et de l'anthropologie, sans doute parce que, dans l'état actuel de nos connaissances, on en est réduit, à ce point de vue, à des inductions hasardeuses et des hypothèses sans fondement. Tout y est solide et bien documenté.

J. LOTH.

*Fünfter Jahresbericht der schweiz. Gesellschaft für Urgeschichte*, 1912, verfasst von **E. Tatarinoff**. Zurich, 1913; 1 vol. in-8° de 305 pages avec 88 figures.

Fondée en 1906 sur le modèle des sociétés analogues de France et d'Allemagne, la Société suisse de préhistoire a pris un rapide déve-

1. Des mines de cuivre ont été rouvertes à Ross Island, en 1804; elles ont été travaillées à l'époque préhistorique par des néolithiques. On y a trouvé plusieurs marteaux de pierre avec une rainure au centre (*Kilkenny arch. Soc.*, 4e série, I, 1870, p. 528).

2. *Kupferzeit*, p. 131.

3. *Journ. Roy. Soc. of Ant. of Irel.*, 6e série, I, 1911-12, p. 1.

loppement. Chaque année, elle publie un rapport. Les quatre premiers furent rédigés par J. Heierli. Ces rapports, à côté de renseignements sur la marche de la Société, donnent un résumé de toutes les découvertes faites en Suisse pendant l'année écoulée dans le domaine de l'archéologie préhistorique, romaine et du premier Moyen-Age; car, bien que son titre paraisse devoir limiter son activité à la préhistoire, cette Société s'occupe de tout ce qui concerne les antiquités nationales, depuis les origines jusqu'à l'époque de Charlemagne. Ses premiers rapports donnaient par trop l'impression d'un amas de fiches rassemblées sans grande critique, pour faire nombre.

Depuis la mort de J. Heierli, M. le professeur Tatarinoff a pris sa succession comme secrétaire de la Société, et c'est à lui qu'est due la rédaction de ce cinquième rapport; conçu sur le même plan que ses devanciers, il est pourtant rédigé dans un tout autre esprit. Les notices sont comme précédemment groupées par périodes : âges de la pierre, du bronze, du fer, époques romaine et barbare; mais leur contenu a été toujours soigneusement vérifié. En tête de chaque chapitre se trouve un paragraphe spécial résumant les principales découvertes faites à l'étranger (car il ne faut pas oublier que ces rapports s'adressent avant tout au grand public, non aux archéologues de profession). On trouve dans ce rapport de nombreuses notes rédigées par les fouilleurs eux-mêmes sur des découvertes pour la plupart encore inédites.

Parmi les plus importantes de ces notices, nous mentionnerons : Sur la station moustérienne du Wildkirchli dans le Säntis, très intéressante station de montagne, sur laquelle une importante monographie est en préparation; sur la caverne magdalénienne de Winznau, au-dessus de laquelle on a trouvé deux stations en plein air, de même époque, qui n'ont livré que des silex, sans doute d'importants ateliers pour la taille des outils; sur la station du Montlingerberg, dans le canton de Saint-Gall, sur le Rhin, où l'on a trouvé les restes d'un établissement appartenant à la fin de l'âge du bronze et au début de celui du fer. Cette station a livré des bronzes de premier ordre, provenant les uns de l'Italie du Nord, les autres de Hongrie ; c'était évidemment le point de bifurcation de la grande route du Pô au Rhin et au Danube.

Ce cinquième rapport contient encore les articles nécrologiques de J. Heierli et du professeur Forel, une bibliographie des publications intéressant la préhistoire suisse parues dans le pays et à l'étranger, une liste des ouvrages entrés dans la bibliothèque de la Société et une bibliographie des principaux travaux parus à l'étranger.

Comme on peut le constater par ce sommaire, la jeune Société cherche à faire œuvre utile, et, avec le temps, ses rapports formeront la source la mieux informée et la plus complète sur tout ce qui s'est

fait en Suisse dans le domaine de l'archéologie préhistorique, romaine et barbare.

D. VIOLLIER.

*Archives suisses d'anthropologie générale,* t. I, n$^{os}$ 1-2, mai 1914. Genève, Kündig, 1914; in-8° de 164 pages, nombreuses gravures.

C'est l'organe de l'*Institut suisse d'anthropologie générale*, que présente l'éminent Édouard Naville, et qui a inauguré son existence, dès 1913, par des conférences de MM. Naville, Boissier, van Gennep, Deonna, Montandon, Vouga, Martin, Viollier, Pittard, Blondel. On retrouve la plupart de ces noms dans ce fascicule, dont tous les articles ont de l'intérêt, dont quelques-uns regardent de près notre monde occidental. — Page 43, MM. Pittard et Montandon examinent l'outillage en silex de la station Moustérienne Les Rebières I. Ils posent bien la question à la fin de leur article : *a*) la variété de types constatés à l'époque moustérienne est-elle un hasard local ou individuel, et tous ces types, si divers qu'ils fussent, étaient-ils appliqués aux mêmes travaux ? *b*) ou bien à chaque type d'outil correspondait-il un travail déterminé? Les auteurs inclinent vers la première hypothèse, que justifierait la médiocrité mentale du moustérien (cf. *Revue*, 1914, p. 382). — P. 63, notre collaborateur M. Cartier étudie les tombes de l'âge du bronze IV de Douvaine dans la Haute-Savoie. Remarquez les *boules d'argile*, les *perles d'ambre*, les *perles en verre bleu*. J'hésite à placer cette période IV du bronze entre 1300 et 1000. Cela me paraît beaucoup trop reculé. — P. 54, M. Édouard Naville étudie le passage de la pierre au métal en Égypte. — P. 56, il remarque avec raison que l'on n'a pas assez insisté sur l'importance de la découverte du moule. — P. 102, bien que M. Montandon s'occupe exclusivement du groupement des types d'armes en Afrique, ce qu'il dit des zones à arcs, à poignards, etc., permet de comprendre ce qui s'est passé dans notre Occident. — Voilà donc une excellente revue. Et néanmoins, à voir la multiplication de ces revues d'anthropologie, de préhistoire, etc., si bonnes soient-elles, je ne peux m'empêcher de regretter l'ancien temps. Les revues sont souvent en nombre inverse des grandes œuvres. Elles encouragent les articles, elles morcellent les tâches, elles multiplient les conflits. Je ne sais si un jour la science ne s'apercevra pas que la revue lui a fait faire fausse route.

CAMILLE JULLIAN.

# CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

**Corpus délien.** — Nous avons annoncé l'an dernier (*Revue*, t. XV, 1913, p. 113) le premier fascicule de ce *Corpus* publié, sous les auspices de notre Académie des Inscriptions, dans le recueil général des *Inscriptiones graecae*, édité par l'Académie de Berlin. Un deuxième vient de paraître (*IG.*, XI, 4) par les soins de P. Roussel. Il comprend, à l'exception des comptes et inventaires des magistrats, tous les textes datés de l'époque où Délos est indépendante, soit de 314 à 166 avant J.-C.

C'est d'abord le lot très copieux des décrets de proxénie ou honorifiques (plus de 500 numéros) d'où émergent, en dépit de la répétition inévitable et quelque peu lassante du formulaire, bien des indications précieuses sur les relations de Délos avec les peuples voisins, avec la ligue des Insulaires, avec des princes et des bienfaiteurs de marque; quelques textes, comme les décrets en faveur de Scipion l'Africain (n° 712) et du roi Nabis de Sparte (n° 716), ont une véritable importance historique.

Suivent les décrets émanant du κοινόν des Insulaires (à signaler le n° 1036 qui paraît indiquer que la ligue s'est formée du temps et sous la protection d'Antigone I), puis ceux des autres États, ainsi que les conventions et traités exposés à Délos. Le n° 1067 contient les fragments mutilés d'une liste générale des archontes déliens qui complète, sur certains points, celle qu'a dressée M. Homolle, et, sur d'autres, confirme ses inductions.

Les dédicaces (130 numéros) constituent une des sections les plus instructives et les plus attrayantes du recueil : inscriptions monumentales, hommages des rois et de leurs ministres ou généraux, des Insulaires, des Rhodiens, des magistrats mêmes de Délos, des particuliers indigènes ou étrangers, tous ces textes proclament la popularité du sanctuaire; en particulier, la rivalité des puissances qui se disputaient l'Orient, Ptolémées, Antigonides, Attalides, Séleucides, a laissé là des marques encore éloquentes. Enfin, avec les dédicaces aux dieux égyptiens et aux « autres dieux » qui terminent le fascicule, nous voyons poindre, vers le début du IIe siècle, la fortune des divinités orientales qui ira grandissant après le retour des Athéniens.

Dans la préface de ce fascicule, P. Roussel n'a eu garde d'oublier ceux qui l'ont aidé à mener à bien sa tâche, en particulier F. Dürrbach, son intime associé de l'entreprise délienne. Il n'en est que plus juste de signaler ses mérites propres. Le recollement des fragments entre

eux, le classement chronologique des textes, la bibliographie des *lemmata*, qui a souvent exigé beaucoup de recherches et qui est très complète (voir, par exemple, celle du n° 1099), représentent un très gros labeur. Quant à la science même de l'éditeur, elle offre au plus haut degré la précision intelligente et concise qui est la vraie marque de l'épigraphie.

**Dictionnaire de Saglio.** — Le 49e fascicule, qui vient de paraître (voir, pour le précédent, *Rev. Ét. anc.*, t. XV, 1913, 488), contient la fin de la lettre T, la lettre U et le commencement de la lettre V. A signaler : R. Cagnat, *Triumphus* (dernière partie) et *Urbanae cohortes* ; Ad. Reinach, *Tropaeum* (le trophée en Grèce et à Rome), *Tuba* (la trompette), *Umbo* (le bouclier à ombilic, complément de l'article *Clipeus*), *Vagina* (fourreau d'arme) ; A. Grenier, *Tugurium* (hutte, chaumière) ; É. Cahen, *Tumulus* (complément et mise au point de l'article *Sepulcrum*) ; G. Blum, *Tunica* (le vêtement porté directement sur le corps) ; M. Besnier, *Turibulum* (brûle-parfums) et *Tus* (encens) ; Graillot et Frère, *Turris* (les différentes catégories de tours) ; Hild, *Tutela* (mythologie : pour la tutelle, Beauchet complété par Collinet) ; Ch. Avezou, *Tympanum* (le tambourin et le tympan) ; A. Humpers, *Tyrannus* ; L. Séchan, *Ulysses* (dans la Fable et sur les monuments) ; V. Chapot, *Unguentum* (tout ce qui se rapporte à la parfumerie) et *Uter* (les divers emplois de l'outre). D'importants termes de droit (*Universitas*, *Usucapio*, *Usura*, *Usurpatio*) ont été expliqués par M. E. Cuq, ou (*Vadimonium*) par M. Fliniaux. Cette livraison, pleine d'intérêt et de variété, nous donne aussi le début de l'article *Vasa*, signé Ch. Dugas et E. Pottier, deux noms adéquats au sujet.

G. RADET.

**Pandora.** — A l'article *Pandora* de M. Weizsäcker, dans le lexique de Roscher, il faudra joindre désormais une importante étude de M. Carl Robert (*Hermes*, 1914, p. 17-38, 2 fig.). On y trouvera des précisions nouvelles sur cette variante du mythe, antérieure à Hésiode, où Pandore n'est autre chose que la Terre féconde, la déesse « de tous les dons ». Un vase déjà publié d'Oxford représente Pandore surgissant du sol, qu'Épiméthée vient d'ouvrir d'un coup de marteau. C'est le même sujet qu'on retrouve sur des vases où l'on croyait reconnaître Koré délivrée par les Satyres ; le même aussi qu'avait traité Sophocle dans un drame satyrique intitulé Πανδώρα ἢ Σφυροκόποι. Les Σφυροκόποι étaient des Satyres, armés de marteaux, qui jouaient le même rôle qu'Épiméthée sur le vase d'Oxford.

**Ciris.** — M. Carl Robert reconnaît une des rares représentations de Ciris dans une de ces peintures de la *Domus aurea*, que viennent de révéler les patientes recherches de M. Weege (C. Robert, *Hermes*, 1914, p. 158-160 ; cf. Weege, *Arch. Jahrbuch.*, 1913, p. 223, fig. 68,

69). Ciris présente à Minos, debout devant elle, la mèche de cheveux qu'elle vient de couper sur la tête de son père. Un petit Éros et deux personnages secondaires complètent la scène. M. Weege y voyait Hélène offrant une palme à Pâris.

**Statuette du Musée de Berlin.** — M. Th. Wiegand (*73. Programm zum Winckelmannsfeste*, Berlin, 1913) publie une charmante statuette en bronze du Musée de Berlin, une toute jeune fille en péplos dorien, coiffée comme le *Spinario*, et filant. L'œuvre rappelle certains manches de miroirs en forme de figurines ; mais elle est autrement vivante et d'une exécution bien plus soignée. L'attitude, le costume, le traitement à la fois très sobre et très libre de la draperie se retrouvent dans telles figures des métopes ou des frontons d'Olympie, surtout dans l'Athéna de la métope d'Augias. Il est intéressant de constater à l'époque de ces sculptures en marbre une telle maîtrise des bronziers dans l'exécution des statues féminines drapées. C'est un fait dont il faudra désormais tenir compte. M. Hauser reconnaît, avec raison, dans les frontons d'Olympie l'influence de la grande peinture. M. Wiegand estime qu'il faut faire sa part à celle de la statuaire en bronze, où excellaient déjà les sculpteurs d'Argos et de Sicyone. On peut ajouter que si le souvenir d'une œuvre peinte se trahit dans les attitudes violentes, les étonnants raccourcis du fronton des centaures, l'auteur de l'autre fronton a traité son sujet en pur statuaire et en disciple des bronziers. Il a dressé sur le même socle des statues immobiles, qu'on ne s'étonnerait pas de voir isolées.

G. LEROUX.

**Corpus Tibullianum.** — M. Monroe E. Deutsch (*Notes on the text of the Corpus Tibullianum : University of California publications in Class. Philology*, II, 1912, p. 173-226; t. à p.), propose et défend une douzaine de conjectures, ingénieuses pour la plupart, sinon toujours convaincantes.

**Tibulle et Horace.** — D'accord avec l'opinion traditionnelle, B.-L. Ullmann (*Horace and Tibullus : American Journal of philology*, XXXIII, 1912, p. 149-167, t. à p.), soutient, contre Baehrens et Postgate, que l'Albius d'Horace (*Carm.*, I, 33; *Epist.*, I, 4) est bien le poète Tibulle, et tire de ce fait des conséquences intéressantes pour l'intelligence de divers passages de l'œuvre d'Horace et la connaissance de la vie de Tibulle.

**Properce.** — De M. Ullmann encore, travail très méthodique sur les manuscrits de Properce (*Classical Philology*, VI, 1911, p. 282-301 ; t. à p., Chicago, University Press). Tous nos manuscrits dérivent directement ou indirectement de N (*Neapolitanus*, maintenant à Wolfenbüttel, *Gud.* 224 ; s. XII/XIII), et de A (*Vossianus* O.38; a. 1300 au plus tard, peut-être 1250). Sur A a été copié un manuscrit, aujourd'hui perdu, ayant appartenu à Pétrarque, qui est lui-même

l'archétype de F (*Laurentianus* 36, 49; a. 1380). A plus tard les conclusions de l'auteur sur la valeur relative des divers manuscrits.

**Histoire auguste.** — D'une Américaine, cette fois, et en un latin très supérieur à la moyenne du genre, consciencieuse dissertation sur les clausules métriques de Flavius Vopiscus (Susan Helen Ballou : *De clausulis a Flauio Vopisco Syracusio scriptore Historiae Augustae adhibitis*. Diss. Giessen, 1912, VIII-106 p. in-8°). Qu'on adopte ou non le système de Zielinski, que l'auteur prend comme point de départ, le travail de miss Ballou est une intéressante et utile contribution tant à l'étude des clausules qu'à la critique de Vopiscus en particulier et des auteurs de l'Histoire auguste en général.

**L'argent et la république romaine** (58 pages in-8° de Frank Olivier; Lausanne, Frankfurter, 1914). — L'importance des faits économiques, dans la vie des peuples anciens, n'est plus à démontrer : c'est cependant un point de vue avec lequel sont insuffisamment familiarisés encore ceux qui n'ont pris contact avec les Romains qu'à travers la littérature et les historiens moralistes de l'Antiquité. A cette partie du public cultivé M. F. Olivier rend service, en attirant son attention sur le rôle et la puissance de l'argent dans la Rome d'autrefois. C'est en somme, sous son aspect financier, la vieille histoire de la transformation des mœurs romaines : question non point théorique et abstraite, mais vivante, dramatique, comme les passions, les ambitions rivales, les conflits d'intérêts et les luttes politiques dont elle est inséparable. L'érudition de M. Olivier est solide et puisée aux meilleures sources. Sa brochure est un excellent travail de vulgarisation, au sens le plus honorable du mot.

PAUL VALLETTE.

**Grammaire latine.** — L. Molitor, professeur de rhétorique latine à l'Athénée royal de Liége, *Contre le faux latin*. Liége, Thone, 1914, in-8° de 90 pages.

**Critique de l'Ancien Testament.** — Maurice Vernes, *Les Emprunts de la Bible hébraïque au Grec et au Latin*. Paris, Leroux, 1914, in-8° de 256 pages. Forme le tome XXIX de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences religieuses*.

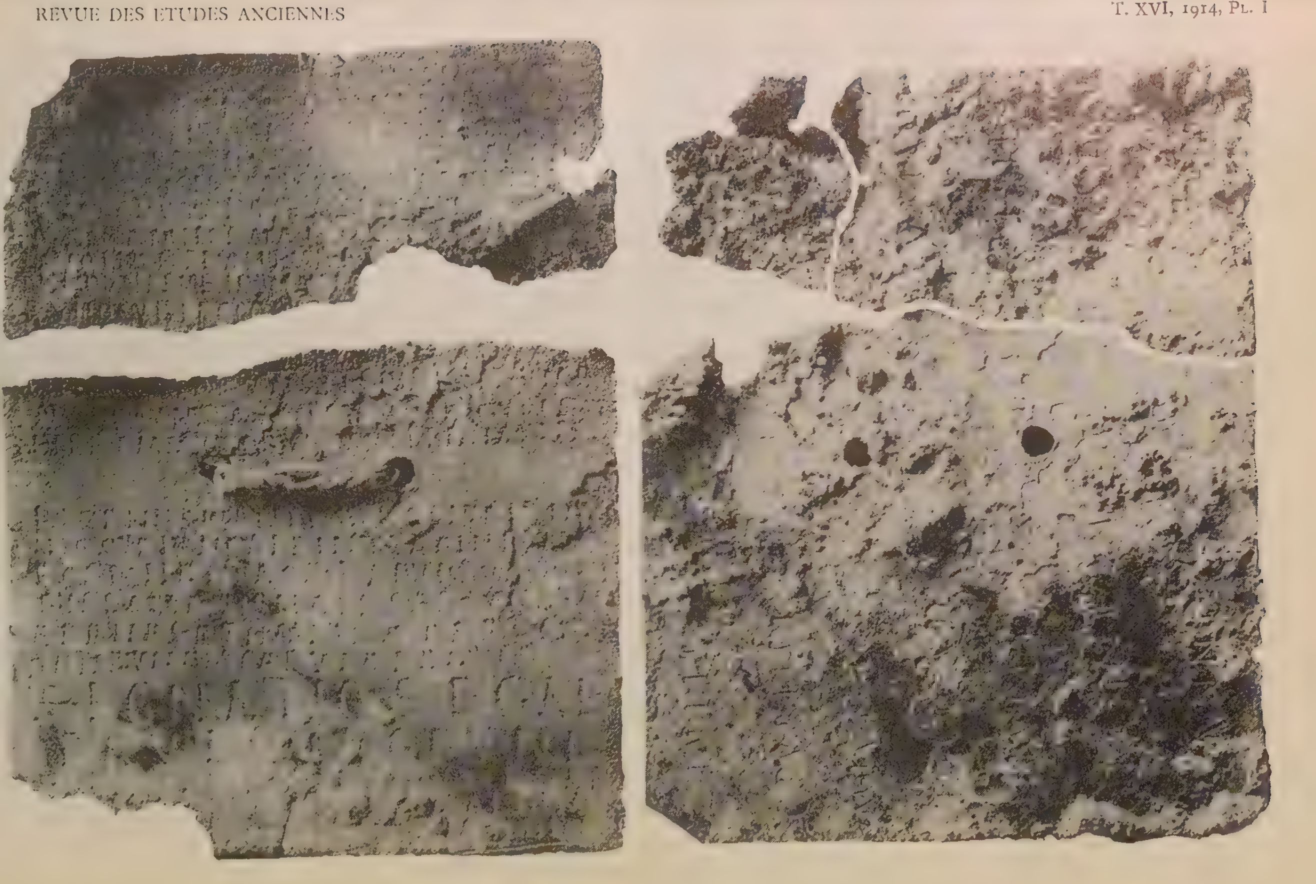
**Sociologie et Religion.** — A propos du dernier livre de Durkheim (cf. *Revue*, 1914, p. 244-250), voir A. Loisy dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, janvier-février 1913, et aussi les articles faits ou provoqués par M. Chatterton-Hill, même revue, janvier-février 1912.

C. JULLIAN.

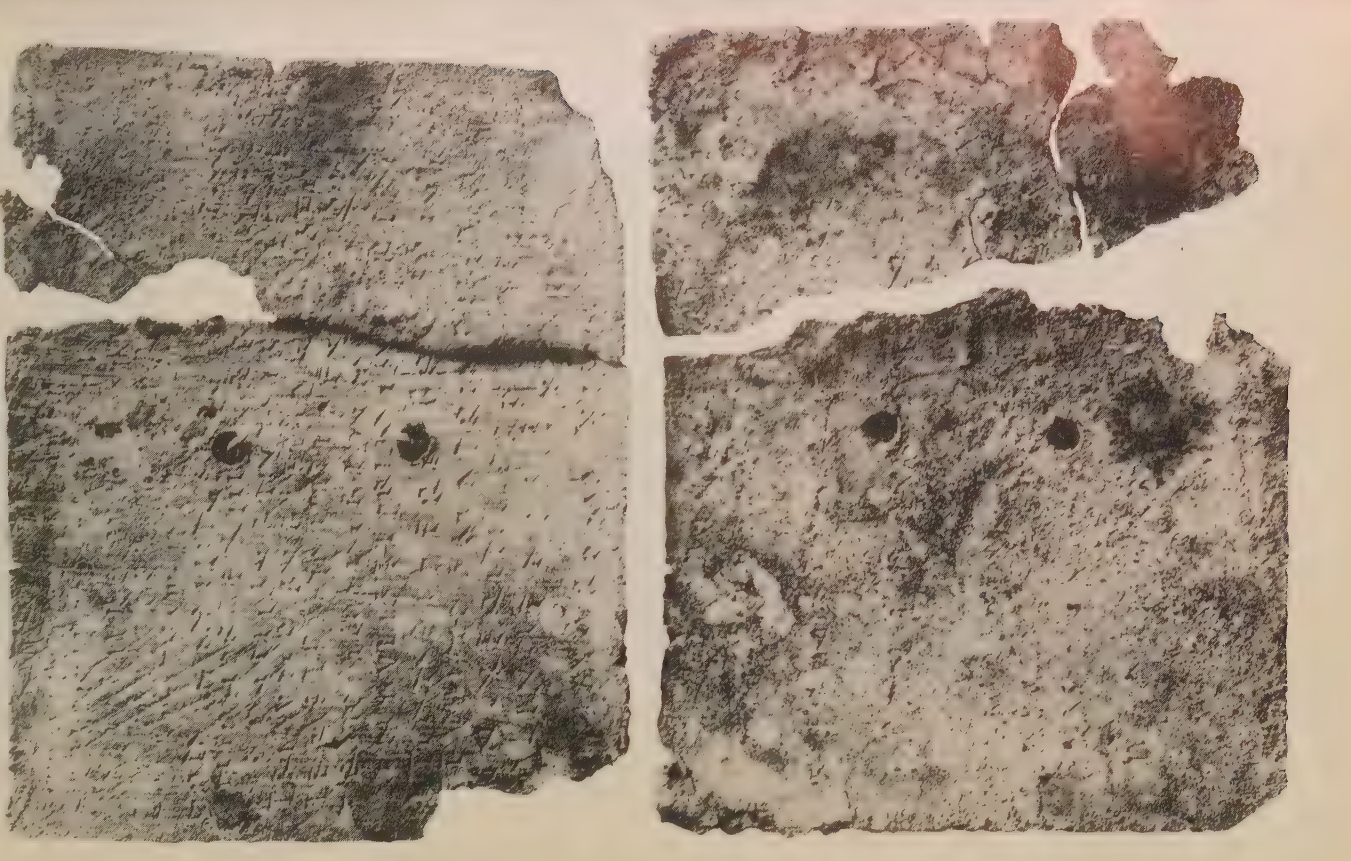
---

*11 juin 1914.*

*Le Directeur-Gérant :* GEORGES RADET.



DIPLOME MILITAIRE DE LYON (p. 1 et 4)



DIPLOME MILITAIRE DE LYON (P. 2 ET 3)

# QUESTIONS GRÉCO-ORIENTALES [1]

## VI

### LES ÉCRITURES LINÉAIRES CRÉTOISES [2]

Il a été rappelé dans le compte rendu du premier volume des *Scripta Minoa* de M. A.-J. Evans (*Revue*, t. XIV, 1912, n° 1, pp. 90 suiv.) que l'illustre archéologue a fait reconnaître pour la Crète préhellénique et les régions qui en ont subi l'influence, l'existence de trois systèmes différents d'écriture : le premier et le plus ancien est hiéroglyphique (pictographique), les deux autres sont linéaires, c'est-à-dire analogues dans la forme à nos alphabets et à d'autres systèmes où l'hiéroglyphe originaire ne transparaît plus, ou à peu près, nulle part.

Craignant que l'intérêt si vif qui avait accueilli les belles découvertes de M. A.-J. Evans ne vienne à se refroidir, M. J. Sundwall dont on a récemment (*Revue*, 1914, n° 1, pp. 41 suiv.) discuté l'attachante étude sur les inscriptions cariennes, a pensé que le moment était venu de tenter un nouvel effort dans la voie de l'interprétation. Mais au lieu de partir du système hiéroglyphique et d'essayer d'en déterminer ne fût-ce que quelques valeurs par comparaison avec un système géographiquement voisin et très analogue dans la forme extérieure, celui de l'Égypte ancienne, il a voulu, ce qui est plus méthodique, non seulement aller ainsi du connu à l'inconnu, mais

1. Cf. *Rev. Ét. anc.*, t. XIV, 1912, p. 53-54 et 262-266; t. XV, 1913, p. 25-27 et 399-404; t. XVI, p. 41-44. Voir aussi, t. XIII, 1911, p. 421-423.

2. D'après l'étude de M. J Sundwall (Helsingfors) : *Ueber die vorgriechische lineare Schrift auf Kreta. Ein Beitrag zur Geschichte des ägäischen Gebietes im zweiten Jahrtausend v. Chr.* (*Ofversigt af Finska Vetenskaps-Societetens Förhandlingar*, Band 56, [1913-1914]). Afd. B, n° 1, 36 pages in-8°.

aussi s'occuper d'abord des deux systèmes d'écriture égéenne qui sont plus rapprochés de nous dans le temps, savoir les écritures A et B. A cet effet il a dressé une liste de tous les documents de ces deux écritures publiés jusqu'ici et dispersés dans un grand nombre d'ouvrages et de périodiques. Il en a réuni 62 auxquels il faut ajouter des copies (qui lui ont été fournies par MM. Hatzidakis et Xanthoudidis) de 12 tablettes provenant de Haghia Triada en écriture A et de 30 tablettes provenant de Cnosse en écriture B (pp. 2-4 du tirage à part). Il a cherché ensuite à identifier les différents signes de A et de B par une étude minutieuse de tous ces documents et il a (pp. 5-6) dressé une seconde liste (comprenant 142 numéros) de tous les signes qui, suivant lui, doivent être reconnus comme appartenant à l'écriture A et à l'écriture B. Le commentaire de ce tableau (pp. 7-23) indique pour chaque signe s'il appartient à la fois à A et à B, s'il n'appartient qu'à l'un des deux systèmes, s'il existait dans l'ancien système hiéroglyphique, etc.

Les 50 premiers signes de la liste appartiennent en commun à l'écriture A et à l'écriture B. Les 20 suivants ne sont attestés que dans le système B. Les 42 suivants (71-112) ne le sont que dans le système A. Les 30 derniers sont des composés de signes énumérés auparavant, mais il est à remarquer qu'ils ne se rencontrent que dans l'écriture A, ce qui fait un total de 72 signes propres à ce dernier système contre 20 propres au système B[1].

Quel est le rapport exact de ces deux espèces d'écriture? C'est la question que se pose ensuite M. J. Sundwall (pp. 24-26). Le nombre des signes simples est de 70 en B et de 92 en A, 50 étaient communs à A et à B. La moitié environ (24) de ces derniers se retrouve dans l'ancienne écriture pictographique. De même, parmi les 42 signes propres à A, 18 sont déjà hiéroglyphiques tandis qu'on ne peut en dire autant que pour 4 des 20 signes spéciaux à B. Parmi les signes composés enfin, il y en a un qui existait déjà dans le système hiéroglyphique. Il semble qu'en contraste avec B, les symboles aient encore beaucoup

1. Jusqu'ici le système A peut donc être considéré comme étant riche de 112 signes tandis que le système B n'en possède (en propre ou en commun avec A) que 70.

plus souvent en A la valeur d'idéogrammes. De tout ceci M. J. Sundwall conclut non pas comme M. Evans que A et B sont des systèmes « parallèles » remontant à une source commune, mais que B est en quelque manière dérivé de A.

« Il ne faut jamais, » écrit-il, « perdre de vue le fait que, dans la Crète centrale et orientale, aussi bien à Cnosse qu'à Phaestos, Haghia Triada, Gournia, Palaikastro, Papoura, Zakro, etc., voire même à Mélos, partout en un mot, durant la période du Minoen moyen III et la période de transition entre celle-ci et le Minoen postérieur I, il y a un système d'écriture linéaire (A). Ce système est ensuite remplacé à Cnosse, lors de la réédification du palais récent, par un nouveau type d'écriture (B) qui continue à évoluer sur place pendant le Minoen postérieur II, tandis que le type A continuait à vivre un certain temps ailleurs.

» L'écriture B en usage à Cnosse ne peut être qu'une transformation locale du type commun A. Le stock des signes eux-mêmes nous en est garant. En effet, on ne peut méconnaître dans B un effort conscient vers la clarté et la méthode. C'est une réforme méthodique de l'écriture préexistante, réforme opérée sur le fond de l'ancienne écriture usitée partout. On en avait élagué un certain nombre de signes, peu usités pour la plupart, et en outre tous les signes composés. On avait aussi laissé de côté quelques signes très usités et on y avait substitué de nouveaux signes ou bien on en avait repris à l'ancienne écriture pictographique, ceci toutefois restant incertain.

» Le dessin des caractères est constamment plus gauche, moins harmonieux dans le type A; il est au contraire bien plus développé calligraphiquement, bien plus aisé, nullement plus primitif dans le type B. » — L'hypothèse de M. Sundwall a donc toutes les vraisemblances pour elle, sauf l'analogie que l'on pourrait tirer de l'histoire des alphabets grecs proprement dits : là, en effet, les alphabets locaux comme le type d'écriture B de Cnosse sont tous plus anciens que la forme commune partout connue à date postérieure. Il est vrai qu'il n'est pas interdit de penser que ces alphabets archaïques, à leur tour, peuvent être les produits d'évolutions locales d'une même

forme répandue à date plus ancienne dans tout le monde hellénique. Mais, d'après M. J. Sundwall lui-même, le type ancien d'écriture minoenne (A) se présente partout sans variétés, ce qui empêche de l'assimiler à l'ensemble des alphabets grecs archaïques.

Quoi qu'il en soit, la marche de l'évolution, suivant M. Sundwall, aurait été la suivante : à l'origine, une écriture pictographique (hiéroglyphique). De là serait sorti un système linéaire ancien (type A), lequel aurait abouti à son tour à une variété locale (type B, Cnosse).

Un épisode parallèle de cette évolution serait enfin (p. 27 suiv.) l'importation de l'écriture linéaire égéenne à Cypre et sa transformation en ce qu'on appelle communément « syllabaire cypriote », syllabaire dont les valeurs nous sont aujourd'hui connues, grâce au fait qu'il a servi postérieurement à noter le dialecte grec immigré à Cypre et qu'il voisine avec l'écriture phénicienne sur des bilingues qui ont permis le déchiffrement (v. A. Thumb, *Handbuch der griechischen Dialekte*, pp. 285-286). De la sorte et de proche en proche, on passerait du syllabaire cypriote et du type B au type A, ce qui donnerait enfin accès au système hiéroglyphique de la Crète la plus ancienne.

M. J. Sundwall rappelle que c'est M. A.-J. Evans lui-même qui a eu l'excellente idée de rapprocher le syllabaire cypriote des écritures linéaires de la Crète, mais il ajoute qu'il n'en a pas tiré tout le parti possible. Lui-même (aux pages 29-32 de son travail) propose 45 identifications de ce genre, soit 30 de plus que M. Evans (v. le tableau des pages 27-28). Il ne présente pas tous ces rapprochements comme également sûrs, mais pour une quinzaine environ[1] la forme est identique ou peu s'en faut. Il y a assurément là un fait d'une très haute importance.

Parmi les 45 signes du syllabaire cypriote (qui à notre connaissance en compte 55) identifiés ainsi avec des signes linéaires crétois, 29 sont communs à l'écriture A et à l'écriture B, 16 ne se rencontrent que dans le type A. M. J. Sundwall

1. Sur les 30 nouveaux.

en conclut que le prototype du syllabaire cypriote doit être cherché dans l'écriture A. Il pense qu'elle a été importée à Cypre peu de temps après son entière formation. Or A est l'écriture du minoen moyen III (après 1700 avant notre ère), tandis que B est en usage à Cnosse environ de 1550 à 1400. Il faudrait en conséquence supposer que c'est vers 1600 ou peu après que le type A a été adopté à Cypre. A cette époque du reste, l'écriture A a été importée un peu partout: à Mélos, à Tirynthe, à Mycènes, à Orchomène. L'écriture A ainsi implantée à Cypre aurait vécu jusqu'à l'arrivée des colons achéens (vers 1100) et aurait ensuite été adaptée à un dialecte hellénique de la façon que nous font connaître les inscriptions dites cypriotes.

En guise de conclusion, M. J. Sundwall donne une liste de noms en écriture B transcrits par les numéros de son premier tableau (pp. 5-6). Si l'on donnait aux signes identifiés la même valeur qu'en syllabaire cypriote, on obtiendrait par exemple pour les deux noms féminins de Phylacopi (empruntés à M. Evans (*Excavations in Phylacopi*, p. 183), les transcriptions suivantes :

*vanakolo* et *vanako*(?)[1].

Ces noms contiennent sans doute le radical *vanak-* dont le sens peut être inféré de celui du gr. ἄναξ. On ignore l'étymologie de (ϝ)ανακ- (v. Boisacq, *s. u.* ἄνακες), mais les noms propres en question montrent sans doute que ϝανακ- (ϝανακτ-) est d'origine préhellénique, ce que son vocalisme à lui seul pouvait faire soupçonner. Toutefois la finale -(*o*)-*lo* indique que nous sommes en présence d'une langue d'un type tout différent de celui des langues indo-européennes.

Si l'on applique le même système de transcription au vase d'Orchomène (reproduit *Scripta Minoa*, p. 57, et *Civilisations préhelléniques*, 1re éd., p. 295), on lira *timuroya* ou plutôt *yaromuti* puisque la lecture de droite à gauche est la règle presque

1. Peut-être, *vanakonu*, en donnant à 51 la valeur phonétique du signe égyptien auquel il ressemble beaucoup (Erman, 2e édition, p. 223), ou *vanakoso*, si l'on tient compte des « inscriptions cypriotes en langue inconnue » éditées par M. J. Vendryes (*MSL.*, t. XVIII, p. 271, v. en particulier p. 280).

absolue pour le syllabaire cypriote[1]. Le groupe de signes .·. | qui précède (dans cette dernière lecture) le mot *yaromuti* et que M. Evans a interprété par 31, empêche, semble-t-il, d'y voir le nom du possesseur et invite à comprendre *yaromuti* comme un pluriel en rapport direct avec le chiffre .·. | (quelle qu'en soit la valeur exacte). La finale *-ut(i)* rappellerait alors la finale *-ōt* des féminins pluriels en hébréo-phénicien. Mais qu'est-ce alors que *yarom-*? Aboutirons-nous pour la Crète comme pour l'Étrurie à une impasse : d'une part, possibilité de lecture et, de l'autre, inintelligence absolue de la langue? Ce n'est vraiment pas la récompense que méritent des travaux aussi érudits et aussi rigoureusement méthodiques que ceux de M. J. Sundwall.

A. CUNY.

*(A suivre.)*

1. Voir entre autres Thumb, *Handbuch*, p. 287. Toutefois ceci n'est vrai que de l'écriture dite « gemeinkyprisch », v. J. Vendryes, *art. cité*, p. 275.

# DIZAZELMIS

M. Adolphe Reinach a parlé ici même[1] de l'inscription latine de Didas, fils de Damanaus, cavalier à l'*ala Vocontiorum*, inscription par lui découverte sur un rocher de la route qui mène de Coptos à Coséir. « Le plus curieux dans cette inscription, écrit M. Reinach, c'est de trouver à cette date — (elle n'est pas datée, M. Reinach la place entre 134 et 164, sans donner à l'appui de sa conjecture autre chose qu'une impression) — un Volq dont le nom, Didas, est thrace, alors que son père porte un nom gaulois... Damanaos avait probablement épousé la fille d'un camarade thrace. » Et en note, M. Reinach ajoute : « L'athlète Didas, d'Arsinoé en Égypte, vainqueur à Olympie en 125 après J.-C., doit être également d'origine thrace. »

Je crains que nous ignorions toujours la nationalité de la femme qu'avait épousée le père du cavalier Didas. Quant au nom de Didas, je ne me résignerai pas aisément à y voir un nom thrace. La langue thrace est perdue pour nous; mais du moins connaissons-nous assez son onomastique pour exiger un passeport en règle des noms pour qui l'on demande la nationalité thrace. Comment être de l'avis de M. Adolphe Reinach, quand il reconnaît un nom thrace[2] dans le surnom de ΚΥϹΘΟΛΟΙΧΟΥ[3], copié par lui, et avant lui par Brugsch, puis par Golenischeff, dans un abri sous roche de la route de Coptos à Coséir, parmi des proscynèmes à Pan, qui est le nom que les Grecs donnaient à Mîn, le dieu ithyphallique de Coptos?

1. *Revue des Études anciennes*, t. XIII, 1911, p. 70.
2. *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, n° 13, p. 129.
3. C'est-à-dire χυσθολείχου, en rétablissant l'orthographe altérée par le iotacisme. Cf. *C. I. L.*, IV, 2257 et Martial, II, 84, 3 ; III, 92, 11 ; VII, 67, 17 ; XI, 47, 9.

L'athlète Didas était un boxeur; il ne remporta pas de victoire en Olympie; il y fut disqualifié, pour s'être entendu avec un « pays »; il devait se laisser battre, les deux compères auraient partagé le prix[1]. Les Égyptiens étaient coutumiers de ces coquineries[2]. Le compère s'appelait Sérapammon; tous deux étaient natifs du nome Arsinoïte, — le Fayoum actuel. Le nom de Didas se rencontre souvent dans les documents de l'Égypte grecque, notamment à Arsinoé même[3]. Ce n'est qu'en désespoir de cause que l'on aura recours à la Thrace pour expliquer un nom si commun au pays du Nil. Sans doute, beaucoup de Thraces étaient venus en Égypte comme mercenaires, sous les Ptolémées; mais à l'époque impériale, quand naquirent l'athlète Didas et le cavalier Didas, l'élément thrace s'était depuis longtemps fondu dans la population indigène, les noms thraces avaient disparu. Didas doit être un nom égyptien. Je ne suis pas hiérogrammate; je ne puis que proposer la question aux égyptologues: ils nous disent que les Égyptiens appelaient *didou* un symbole en forme de colonne à triple entablement; ce symbole signifiait l'idée de stabilité et de force; du mot *didou*, avec la terminaison -ᾶς si fréquente dans l'onomastique grecque d'Égypte, ne peut-on dériver le nom égypto-grec Διδᾶς? Excellent nom pour un boxeur, puisque l'une des qualités du boxeur est d'« encaisser » les coups sans broncher. — On m'a objecté que lorsque naquit le Didas dont parle Pausanias, ses parents ne prévoyaient pas qu'il deviendrait pugiliste. Pourquoi non? Il y avait des familles d'athlètes, j'imagine. Et Didas peut avoir été un surnom : en Égypte, tout le monde avait[4], tout le monde a encore le sien.

« Le nom Didas est thrace, écrit donc M. Adolphe Reinach, mais la forme nationale de ce nom devait être

1. Pausanias, V, 21, § 15.

2. Eschyle, cité dans *Schol. Aristoph. Nub.*, 1130, δεινοὶ πλέκειν τοι μηχανὰς Αἰγύπτιοι. Théocrite, XV, 49, ἐξ ἀπάτας κεκροτημένοι. Cicéron, *Pro Rabirio Post.*, XII, 5. Zenobios, III, 37; Diogen., VI, 24; Michael Apostolius, XII, 37.

3. Par exemple, Ἀφροδίτη θυγάτηρ Διδᾶτος (Petrie, *Hawara, Biahmu and Arsinoe*, p. 17), Σουχᾶς ἀδελφὸς Διδᾶ (Id., *ibid.*, pl. VIII, 5).

4. Pausanias, V, 21, § 12 : ἐπιχώριον τὸ ἐς τὰς ἐπικλήσεις τοῖς Ἀλεξανδρινεῦσιν ἐστίν.

Dizas. » En réalité, Didas est un nom égyptien, sans rapport avec le nom thrace Dizas[1], qui est connu par un grand nombre de témoignages, soit sous la forme simple Δίζας, *Diza*, *Disza*, *Dizza*; soit en composition, *Dizapor*, *Disacentus*, *Dizatralis*, Διζάζελμις.

La notice consacrée par Tomaschek à ce nom-ci, Διζάζελμις, est insuffisante et M. Adolphe Reinach, qui en a dit quelques mots à propos de Didas et de Dizas, n'en a point parlé congrûment. « Le nom Didas, écrit-il, peut se transcrire, au lieu d'avec un δ, avec un ξ, comme le montre la monnaie du prince Odryse Διξατέλμεος décrite par Head, *Historia numorum*, p. 243. » J'avais depuis longtemps l'idée que la vraie lecture devait être ΔΙΙΑΙΕΛΜΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Pour en avoir le cœur net, j'ai écrit à mon cher ami G. F. Hill, conservateur des monnaies au Musée Britannique, où la pièce en question est conservée — une pauvre petite pièce de bronze, presque effacée, mais unique. En m'envoyant le moulage qui a servi à exécuter le dessin ci-contre, M. Hill m'écrivait ceci :



Monnaie du roi Odryse Dizazelmis.

Dear Monsieur Perdrizet — I think you are right, and the form of the name is ΔΙΙΑΙΕΛΜΕΩΣ. The third letter is I, but there is a slight mark across the middle of the vertical stroke which caused Head to read it Ξ. As to the fifth letter, it now looks like I, so that you may really make your choice between T and I. I can not find that the coin of Dizazelmeus has been published anywhere except in the *Historia numorum*. It came to us when we acquired the collection of the Bank of England in 1877.

Je crois bon de corriger le lapsus de Head, parce qu'avec cette vertu de diffusion que possède l'erreur, celle-ci s'est répandue autant que c'était possible : on la retrouve dans la traduction de l'*Historia numorum* par Svoronos[2], dans le répertoire des

1. Pour Δίζας et ses composés, cf. Tomaschek, *Die alten Thraker*, II, 2, pp. 32-33; et Frankfurter, *Register zu den A. E. Mitth.*, p. 132.

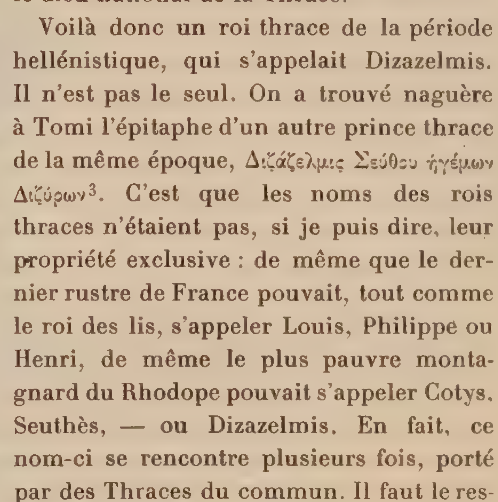
2. Head, Ἱστορία τῶν νομισμάτων, μεταφρασθὲν καὶ συμπληρωθὲν ὑπὸ Ἰ. Σβορωνοῦ (Athènes, 1898), I, p. 359.

noms thraces de Tomaschek[1], dans le dictionnaire de Pauly-Wissowa[2].

Ce n'est pas seulement dans la lecture de cette monnaie que Head a bronché; c'est aussi dans la détermination du type de l'avers. Il y reconnaît la tête d'Apollon; Svoronos et Tomaschek, n'ayant pas vu l'original et n'en connaissant ni moulage ni dessin, s'en sont rapportés à Head. Il me paraît plus que probable que la tête en question était celle de Dionysos; je crois bien, malgré l'usure et la mauvaise conservation, reconnaître la couronne de lierre dont elle était ceinte. D'ailleurs, le type du revers est une grande amphore, c'est-à-dire un symbole dionysiaque; et l'on sait de reste que Dionysos était le dieu national de la Thrace.



Stèle funéraire du Pangée.



Voilà donc un roi thrace de la période hellénistique, qui s'appelait Dizazelmis. Il n'est pas le seul. On a trouvé naguère à Tomi l'épitaphe d'un autre prince thrace de la même époque, Διζάζελμις Σεύθου ἡγέμων Διζύρων[3]. C'est que les noms des rois thraces n'étaient pas, si je puis dire, leur propriété exclusive : de même que le dernier rustre de France pouvait, tout comme le roi des lis, s'appeler Louis, Philippe ou Henri, de même le plus pauvre montagnard du Rhodope pouvait s'appeler Cotys, Seuthès, — ou Dizazelmis. En fait, ce nom-ci se rencontre plusieurs fois, porté par des Thraces du commun. Il faut le restituer dans deux épitaphes de la période impériale, l'une latine, à Troesmis[4], l'autre grecque, à Iambolis[5].

1. *Die alten Thraker*, II, 2, p. 33.
2. IX, 1247 (Willrich).
3. Stern, *Jahreshefte*, III, Beiblatt, col. 80. Ad. Reinach rapproche du nom des Thraces Δίζυροι le nom de Δίζηρος, fleuve d'Illyrie. Le rapprochement de ce nom illyrien n'est pas pertinent. Stern rappelle, avec plus d'à-propos, le nom du bourg *Diiesuris* (*C. I. L.*, VI, 2799) qui faisait partie de la *civitas* de Philippopolis.
4. *C. I. L.*, III, 6189.
5. *Arch. ep. Mitth. aus Œst.-Ung.*, XV, p. 107, n° 54 : Βείθυς Διζαζέ[λμεως]. La restitution est due à Tomaschek (*Die alten Thraker*, II, 2, p. 33). Elle a été aussi indiquée par Stern (*Jahreshefte*, 1900, col. 80 du Beiblatt).

J'en trouve, dans mes dossiers de documents inédits, deux exemples plus anciens.

L'un se lit sur une stèle funéraire, datant, ce semble, du Ier siècle avant ou du Ier après notre ère, que j'ai vue à Pravista, gros bourg situé au S.-E. du Pangée. La pierre, en marbre blanc, provient, m'a-t-on dit, du village de Samacov, en Piérie, sur le versant méridional du Pangée. Elle se trouvait, en 1899, dans la maison de Χριστόδουλος Παπουτζόπουλος. Les deux lignes de l'épitaphe sont mutilées à droite. Je ne propose pas, pour l'instant, de restitution du nom du défunt, dont le commencement se lit sans hésitation Γηνηβρυ–. Le patronymique était sûrement Διζαζέλμ[εως].

L'autre exemple n'est pas, à vrai dire, tout à fait inédit. Il m'est fourni par un graffite de la période ptolémaïque, gravé dans le temple funéraire de Séti Ier, en Abydos. Je publierai bientôt, avec mon ami Gustave Lefebvre, les graffites grecs de ce sanctuaire; beaucoup sont dus à des militaires ou à des colons militaires des Ptolémées, plusieurs à des soldats ou à des clérouques de race thrace domiciliés non loin d'Abydos, sur le territoire de Χῦσαι, en latin *Cusae*, aujourd'hui *El Qoûsiyéh*, dans le nome Lycopolite. J'ai montré ici-même[1] que la porte monumentale de temple (πρόπυλον καὶ θύρωμα), élevée dans Χύσαι sous le règne de Ptolémée VI Philométor — plus exactement entre 172 et 169 — avait été payée par des Thraces, sans doute par des κάτοικοι établis dans cette partie de l'Égypte et bénéficiant d'opulentes tenures. D'autres graffites à noms thraces, relevés plus près encore de Χῦσαι, dans la nécropole de Tell

Graffite grec d'Abydos.

1. *Rev. Ét. anc.*, t. VI, 1904, p. 157; cf. Dittenberger, *O. G. I. S.*, n° 734.

Amarna[1], et qui, comme ceux d'Abydos, doivent dater du IIIe ou du IIe siècle avant notre ère, permettent également de croire que les Ptolémées avaient établi comme clérouques dans cette partie de la Thébaïde un bon nombre de soldats thraces. Le graffite de Dizazelmis, Διζάζελμις ἧκω, avait déjà été relevé par miss Eckenstein et publié par M. Grafton Milne[2], mais d'une façon inexacte : ils lisaient Ζάζελμις ἥκει.

Paul PERDRIZET[3].

1. Letronne, *Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Égypte*, t. III, p. 457 ; Davies, *El Amarna*, III, p. 35-36.

2. *The Osireion at Abydos*, by Margaret A. Murray (Londres, 1904), pl. XXIII, p. 37, n° 8 *b*.

3. [Au sujet de la nationalité de ce cavalier, qui est dit « Volq » (p. 399), je ne puis, en aucune manière, y voir un Gaulois du pays des Volques. Ce n'est pas possible. Dès le temps d'Auguste, l'expression de « Volques » n'a plus de valeur officielle. A plus forte raison au second siècle. « Volq » doit dissimuler une localité thrace ou autre. — C. J.]

# PHILISTION ?

Ayant peu de connaissances archéologiques et n'étant point du tout versé dans la science délicate — et décevante — de l'iconographie, je prie les lecteurs compétents d'accueillir avec indulgence l'hypothèse que je vais exprimer, si, pour des raisons qui m'échappent, elle est absolument inacceptable. En publiant les quelques lignes qui suivent, j'entends moins proposer la solution d'un problème que poser une question.

Il s'agit du Pseudo-Sénèque[1]. Depuis que ce personnage si curieux, si vivant, d'une physionomie si étrange, a dû renoncer à se présenter à nous comme le précepteur de Néron, il est en quête d'un nom et d'un état-civil. Tour à tour, on l'a appelé Philétas, Callimaque ou Théocrite, Archiloque, Hipponax, Philémon, Ératosthène, sans qu'aucune de ces appellations ait paru solidement établie. C'est ce qui m'encourage à demander : notre homme ne serait-il pas Philistion, le mimographe Philistion, écrivain aujourd'hui bien oublié et à peine honoré d'une mention dans nos histoires de la littérature antique, mais qui, du commencement de notre ère jusqu'à l'époque byzantine, doit avoir joui d'une grande célébrité[2], et dont naguère un érudit allemand (M. Reich, dans son gros ouvrage sur le mime) essaya de ressusciter la gloire ?

Un double hermès de la Villa Albani[3], qui n'est pas, comme tant d'autres, un double hermès factice, mais fut, à l'origine, sculpté tout d'une seule pièce, montre la tête du Pseudo-Sénèque associée à une tête qui, d'après les conjectures très séduisantes de M. Studniczka[4], ne serait autre que celle de Ménandre. Or, plusieurs compilations, qui, telles qu'elles nous sont parvenues, datent vraisemblablement du VIe siècle, mais qui peuvent procéder d'une σύγκρισις du temps des Antonins, — Σύγκρισις Μενάνδρου καὶ Φιλιστίωνος, Γνῶμαι Μενάνδρου καὶ Φιλιστίωνος, Μενάνδρου καὶ Φιλιστίωνος διάλεκτος, — opposent Philistion, comme le représentant par excellence et le champion du mime, à Ménandre, représentant par excellence et champion de la comédie[5].

1. Sur le Pseudo-Sénèque et sur le problème qu'il soulève, voir Bernoulli, *Griechische Ikonographie*, t. II (1901), p. 160 et suiv.

2. Voir les textes réunis par Reich, *Der Mimus*, p. 425 et suiv.

3. Reproduit dans l'ouvrage de Bernoulli, p. 162.

4. Cf. Bernoulli, *o. l.*, p. 111 et suiv.

5. Studemund, *Menandri et Philistionis comparatio*, Breslau, 1887. Cf. Chorikios, *Apologie des Mimes*, § XVIII.

La coïncidence n'est-elle pas suggestive? Ajoutons que des bustes du Pseudo-Sénèque ont été découverts, à Pompéi et à Herculanum, en compagnie de bustes de philosophes (notamment d'Épicure), ou chez des amateurs de philosophie épicurienne[1]. Or, un certain nombre de textes, — postérieurs, à vrai dire, à la destruction des villes du Vésuve, — font de Philistion une sorte de philosophe ou de sage, connaisseur avisé de la vie et bon donneur de conseils[2].

La figure du Pseudo-Sénèque, avec ses traits accentués qui prêtent aisément à la déformation caricaturale, avec sa barbe et ses cheveux négligés, me paraît convenir assez bien à un auteur et acteur de mimes populaires, — mieux, en tout cas, qu'à un poète de cour. J'avoue qu'elle ne donne pas l'idée d'un homme qui mourut de trop rire; mais ce détail biographique, enregistré par Suidas sous le nom de Philistion, est attribué aussi à Philémon, avec qui notre mimographe fut plus d'une fois confondu; d'ailleurs, un homme qui est mort d'avoir trop ri n'est pas nécessairement un homme qui riait beaucoup à l'habitude. L'expression varie d'un exemplaire du Pseudo-Sénèque à un autre. Du moins, il ne me semble pas qu'elle soit nulle part, — comme l'a dit Furtwängler à propos de l'exemplaire Somzee, — celle de la méchanceté. Par contre, Furtwängler doit avoir raison quand il conteste que le buste original ait offert une image de la décrépitude sénile; et Bernoulli a raison aussi quand il se refuse à reconnaître dans les traits du Pseudo-Sénèque rien qui indique l'élévation de l'âme, l'enthousiasme ou la fantaisie. Autant qu'on peut juger du caractère et de la condition d'un homme d'après son portrait, — ou, plus exactement, d'après des copies assez dissemblables de son portrait, — je croirais volontiers que le Pseudo-Sénèque fut de rang plutôt bas, mena une vie plutôt dure, eut un esprit terre à terre et des dispositions à la satire. Tout cela conviendrait encore à Philistion.

Mais Philistion fleurissait dans la dernière partie du principat d'Auguste[3], en sorte qu'un portrait de lui ne saurait être plus ancien, selon toute probabilité, que le commencement de notre ère. Peut-on retarder jusqu'à cette date l'original du Pseudo-Sénèque? Je suis, quant à moi, porté à croire que oui. Mais ma compétence en ces matières est, je le répète, très médiocre, et je dois laisser à de plus doctes le soin de se prononcer.

Lyon, juillet 1914.

Ph. E. LEGRAND.

1. Numéros 1, 5, 6 de Bernoulli.
2. Cf. Reich, *o. l.*, p. 434 et suiv.
3. Chronique d'Eusèbe (Saint Jérôme), ol. CXCVI, 2 : Philistio mimographus, natione Magnesianus, Romae clarus habetur.

# INSCRIPTION GRECQUE DE MARSEILLE

Au cours des travaux de démolition des quartiers de derrière la Bourse, on a trouvé l'inscription suivante, gravée sur un tronçon de cippe circulaire, qui servait de marche d'escalier dans une maison de la place Jean-Guin; hauteur des lettres, 0,06; elles paraissent indiquer le second siècle de notre ère.




Λουκίῳ
Ἀρρουντίῳ
Ἑρμοκρίτῳ.



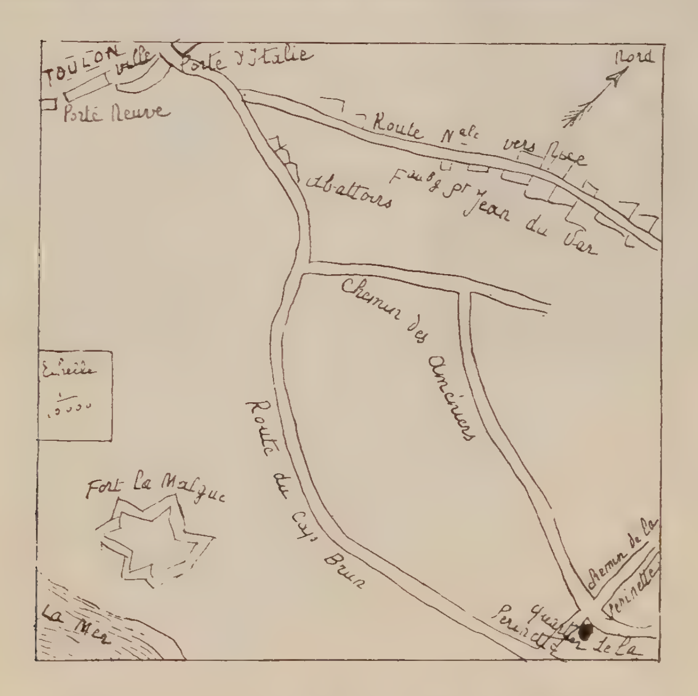

C'est l'épitaphe d'un affranchi, d'origine grecque, comme le montre son nom d'Hermocritos, devenu, selon l'usage, son cognomen, après son affranchissement. Quant au personnage à qui il devait cet affranchissement, il appartenait sans doute à la famille Arruntia, bien connue par de nombreux textes littéraires et épigraphiques, et dans laquelle le prénom Lucius était très fréquent[1]. Or, Pline l'Ancien[2] cite, parmi les médecins célèbres du commencement de l'Empire, un Arruntius, qui avait été le médecin des premiers Césars, avec un traitement annuel de 250.000 sesterces, et avait laissé une fortune considérable. Étant donnée la réputation de l'école de médecine de Marseille à cette époque, il n'est pas impossible qu'il y ait séjourné, et que l'inscription se rapporte à un de ses affranchis.

M. CLERC.

1. Cf. Pauly-Wissowa, *s. v.*
2. *N. h.*, 29, 5, 2.

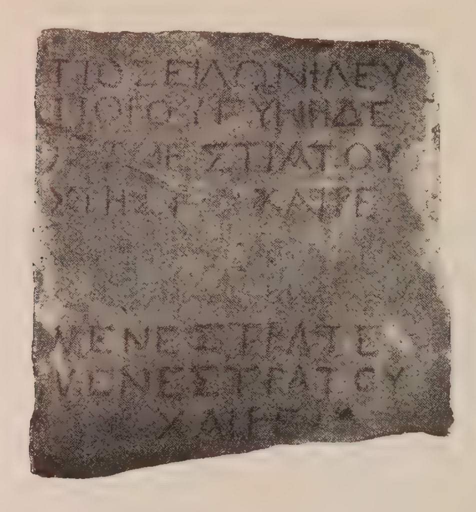
# INSCRIPTION GRECQUE DE TOULON

Je dois à l'obligeance de M. Mary Lasserre, conservateur du Musée-Bibliothèque de Toulon, la photographie de cette inscription et le croquis indiquant l'endroit précis où elle a été découverte.




La pierre, actuellement au Musée de Toulon, a été trouvée par M. Briotet, commissaire central en retraite, dans la propriété qu'il habite, sur une hauteur à deux kilomètres de la ville, au quartier dit de la Serinette. Elle était dans la terre, à vingt centimètres de profondeur. Dimensions : hauteur, 0,30 ; largeur, 0,30 ; épaisseur, 0,07. La

forme des lettres paraît indiquer une époque assez ancienne, peut-être le second ou le premier siècle avant notre ère.



Ποσειδώνια Εὐποίου, γυνὴ δὲ Μενεστράτου, χρηστὲ χαῖρε.

Μενέστρατε Μενεστράτου χαῖρε.

C'est la double inscription funéraire d'une femme, Poseidonia, fille d'Eupoios et femme de Ménestratos, et de son mari Ménestratos, fils de Ménestratos.

La seule inscription grecque de Toulon connue jusqu'à présent est un fragment d'épitaphe, trouvé à Six-Fours (*I. G. I. S.*, n° 2431 a, p. VIII).

M. CLERC.

# LA PROMENADE D'ÉVANDRE ET D'ÉNÉE

## AU VIIIe LIVRE DE L'ÉNÉIDE[1]

---

Dans une de ses plus charmantes « promenades archéologiques », M. Gaston Boissier, après avoir accompagné Énée depuis le camp d'Ostie jusqu'au pied du Palatin, s'excusait de ne pouvoir « le suivre dans cette excursion où il salue par avance cette cité qui doit être la merveille du monde, *rerum pulcherrima Roma* »[2]. Nous pouvons le regretter aussi, car sa fine et précise érudition aurait eu sûrement plus d'une remarque intéressante à présenter au sujet de cet épisode, très connu, mais pas toujours très bien compris. Je voudrais ici en examiner seulement une partie, le récit de la promenade qu'Énée fait en compagnie d'Évandre, le soir de son arrivée, après avoir assisté au sacrifice en l'honneur d'Hercule, et avant d'aller passer la nuit dans la cabane du roi arcadien[3].

Le dessein général de cette narration, qui ne compte guère plus d'une vingtaine de vers, n'est pas douteux. Virgile veut décrire l'état où se trouvaient, avant toute histoire, les lieux où Rome s'élèvera plus tard. Son imagination, comme celle de Properce[4], est amusée par le contraste entre la simplicité, la sauvagerie même de ces siècles reculés, et le luxe raffiné de la civilisation qui s'épanouira aux mêmes endroits. Sans exprimer ce contraste, comme Properce, par des antithèses accumulées, il le suggère invinciblement par sa description même. — Mais si son intention, dans l'ensemble, est très claire, certains détails, je crois, demandent à être expliqués.

1. Note lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 18 juillet 1913.
2. Boissier, *Nouvelles Promenades archéologiques*, p. 296.
3. Virgile, *Aen.*, VIII, 337-361.
4. Properce, IV, 1.

Notons d'abord les noms de lieux cités par le poète, dans l'ordre où il les énumère. Partis de l'Ara Maxima, tout près du Palatin, Évandre et Énée voient successivement : la porte Carmentale, près du Capitolin; — l'« asile » ou bois sacré de Romulus, au pied de la même colline; — le Lupercal, au pied du Palatin; — l'Argilète, dont on ne sait pas exactement la place, mais que beaucoup situent auprès du Quirinal; — la roche Tarpéienne et le Capitole; — le Janicule (dont la mention ici est bien singulière), et la ville de « Saturnia », qu'on identifie généralement avec le Capitolin; — le Forum Romain; — les Carènes; — enfin la maison d'Évandre, dont l'emplacement est incertain, mais qu'il faut mettre probablement sur un des versants du Palatin. Je reviendrai tout à l'heure sur la question de l'Argilète et sur celle du Janicule; mais, même en les laissant de côté, l'itinéraire qui serait défini par tous les noms propres que je viens de rappeler resterait assez étrange : ce serait, non pas même un voyage circulaire, mais un voyage en zigzag, bien surprenant si l'on songe qu'il est fait sur un terrain encore mal accessible, hérissé de roches et de broussailles, et qu'il est fait par un vieillard tout cassé, *obsitus aeuo*, obligé de s'appuyer d'un côté sur le bras de son hôte et de l'autre sur celui de son fils[1]. Évidemment Virgile n'a pu faire traverser cinq fois de suite par ce pauvre vieux roi la vallée située entre le Palatin et le Capitolin.

Faut-il donc penser à des interpolations ou à des transpositions de vers? En soi, ni l'une ni l'autre de ces deux hypothèses ne serait impossible, surtout la seconde : il y en a bien d'autres exemples dans l'*Énéide*. Je ne crois pas cependant qu'il soit nécessaire de recourir à ce remède radical. On peut, à moins de frais, se rendre compte des choses, pour peu que l'on remarque la diversité des termes dont se sert Virgile pour introduire la mention des lieux qu'il cite. Tantôt, il dit qu'Évandre « conduit » Énée[2], ou

1. *Aen.*, VIII, 307-308.
2. *Aen.*, VIII, 347 (roche Tarpéienne et Capitole).

qu'ensemble ils « vont »[1] vers tel ou tel lieu; tantôt il se sert simplement du verbe « montrer »[2] ou des verbes « regarder » ou « voir »[3]. Ces dernières expressions peuvent convenir aussi bien à un spectacle aperçu de loin qu'à un endroit visité réellement. Il y a là une distinction que les commentateurs de Virgile n'ont pas faite, et qui, je crois, éclaircit sensiblement le passage.

Si on la prend au pied de la lettre, il ne reste plus que deux trajets : Évandre et Énée traversent une première fois la vallée pour aller de l'Ara Maxima au Capitolin, et une seconde fois, en sens inverse, pour revenir du Capitolin à la maison d'Évandre. On peut admettre pourtant, me semble-t-il, qu'ils voient de près la porte Carmentale et l'autel dédié à la même nymphe, quoiqu'ici déjà le poète se serve seulement de l'expression *monstrat;* mais il insiste si longuement sur cette partie de la promenade, et Carmenta a une si grande importance pour Évandre, qui est son fils, et pour Rome, dont elle a la première chanté la grandeur future, qu'il est invraisemblable que les deux visiteurs n'aillent pas jusqu'à son autel. Voici donc comment je me représenterais le chemin parcouru par le vieux roi et par son hôte. Partant de l'Ara Maxima, ils longent le Vélabre, en suivant une ligne sensiblement parallèle au cours du Tibre, et rejoignent le futur tracé des murailles romaines à l'angle où sera la porte Carmentale. Ici, Évandre s'arrête un moment, achève de raconter à Énée l'histoire de Carmenta, qu'il a déjà commencée, et lui fait voir les sites les plus remarquables qu'il peut apercevoir de là : l'asile tout près de lui; au loin, de l'autre côté de la vallée, le Lupercal; et, quelque part (nous ne savons pas encore où), l'Argilète. Puis, tournant à droite, ils se remettent en marche, s'approchent du Capitolin, passent au pied de la roche Tarpéienne et de l'escarpement où se dressera le temple de Jupiter. Ils voient en même temps, mais d'un peu loin, les deux villes énigmatiques de Saturnia et du

1. *Aen.*, VIII, 359 (maison d'Évandre).
2. *Aen.*, VIII, 337 (autel et porte de Carmenta), 343 (asile et Lupercal), 345 (Argilète).
3. *Aen.*, VIII, 356 (Janicule et Saturnia), 360 (Forum Romain et Carènes).

Janicule. Ils reviennent enfin vers la maison d'Évandre; si l'on admet qu'elle est placée sur le versant Est du Palatin, celui qui regarde la Voie Sacrée, les promeneurs, pour y arriver, laissent à leur gauche le Forum Romain et le quartier des Carènes, qu'ils aperçoivent en chemin, remplis de troupeaux mugissants. De la sorte, la route qu'ils ont prise devient intelligible; trois points seulement restent à déterminer avec précision : où est l'Argilète? qu'est-ce que Saturnia et le Janicule? où est la maison d'Évandre?

Je disais tout à l'heure que beaucoup d'archéologues mettent l'Argilète entre le Quirinal, le Capitolin et le Forum; mais ce n'est qu'une hypothèse. D'autres le placent près de l'Aventin et du Cirque Maxime, ou même un peu plus au Nord, près du Forum Boarium et du Vélabre. Je n'ai ni l'intention ni la compétence de discuter ce point. Je me borne à remarquer que le témoignage de Virgile est plus favorable à la seconde opinion qu'à la première. Pour que, de la porte Carmentale, on puisse voir l'Argilète, il ne faut pas qu'il soit caché par le Capitolin. S'il est auprès du Forum Boarium, les deux voyageurs peuvent l'apercevoir, et en même temps on comprend qu'il soit mentionné tout de suite après le Lupercal.

La question de Saturnia est beaucoup plus embarrassante. Je crois utile de citer textuellement les vers qui s'y rapportent : « Tu vois en outre deux places fortes *(oppida)* aux murs écroulés, restes et souvenirs des hommes d'autrefois; l'une de ces citadelles fut fondée par le dieu Janus, l'autre par Saturne; l'une s'appelait Janicule et l'autre Saturnia. »

Haec duo praeterea disiectis oppida muris,
Reliquias ueterumque uides monumenta uirorum :
Hanc Ianus pater, hanc Saturnus condidit arcem;
Ianiculum huic, illi fuerat Saturnia nomen[1].

Il me paraît impossible, — quoique les éditeurs ne s'en soient pas, que je sache, effarouchés, — d'admettre qu'il s'agisse ici du Janicule historique. Pourquoi le Janicule serait-

1. *Aen.*, VIII, 355-358.

il mentionné dans cet épisode, alors que ne le sont ni le Quirinal, ni le Viminal, ni l'Esquilin, ni le Caelius? — De plus, le Janicule est bien loin, de l'autre côté du Tibre, à une distance qui dépasse de beaucoup les limites, fort étroites, que Virgile se plaît à assigner à la bourgade de Pallantée. — Enfin, si la première partie du vers 358 se rapporte au Janicule, à quoi se rapporte la seconde? Au Capitolin, dit-on, qui aurait porté jadis le nom de Saturnien. Mais, pour qui lit le texte sans prévention, il est clair que les deux forteresses, celle de Janus et celle de Saturne, sont à une distance à peu près égale d'Énée, lequel est placé à ce moment au pied du futur temple de Jupiter : l'une ne peut donc pas être sur le Capitolin même, et l'autre sur le Janicule, de l'autre côté du Tibre. — L'explication traditionnelle est insoutenable. J'hésite à en proposer une autre. J'observe toutefois que, jusqu'au vers 358 exclusivement, le passage est assez compréhensible. Nous connaissons, en effet, deux édifices situés au pied du Capitolin, non loin du lieu d'où regardent Évandre et Énée, et liés au souvenir, l'un de Saturne, l'autre de Janus. Le premier, c'est le temple de Saturne, où est conservé le trésor public. L'autre, c'est le temple ou plutôt l'arc de Janus, au Nord-Est du Forum. On connaît assez l'importance de ces deux édifices dans la vie des Romains. Est-il téméraire de penser que Virgile, fidèle à sa méthode ordinaire, a voulu les faire figurer indirectement dans son poème, en supposant que, sur ces mêmes points, s'étaient élevées jadis deux forteresses fondées par les dieux auxquels ces temples étaient consacrés? Est il allé plus loin? A-t-il donné lui-même à ces deux forteresses les noms de Saturnia et de Janicule? Cela me paraît peu probable. J'inclinerais plutôt à croire que le vers 358 est une glose, peu intelligente, d'un lecteur qui aura, très à la légère, confondu la ville de Janus avec le Janicule[1].

1. A l'identification que je propose, on peut faire une objection : c'est que ni le temple de Saturne ni l'arc de Janus ne sont sur une colline. Mais les mots *oppidum* et *arx* désignent toute espèce de lieux fortifiés, et non pas seulement des châteaux forts juchés sur le sommet d'une montagne. L'appréciation de l'altitude est d'ailleurs toujours une chose relative. Virgile a pu placer l'*oppidum* de Saturne et celui de Janus sur les dernières pentes du Capitolin.

Quant à la maison d'Évandre, Virgile ne nous dit pas où elle est exactement, ni aucun autre écrivain, ni aucun commentateur. Peut-être est-il vain de vouloir trop préciser. Cependant, je suis frappé de voir qu'il y a sur le versant Est du Palatin, non loin du Forum Romain et des Carènes, un édifice très respectable dans la religion romaine : c'est la maison du roi des sacrifices, de ce magistrat qui a subsisté si longtemps, seul vestige de l'ancienne royauté au milieu des institutions républicaines. Je ne serais pas surpris que Virgile eût voulu identifier la demeure de ce roi des sacrifices, incarnation religieuse de la cité romaine, avec la maison d'Évandre, roi et prêtre lui aussi, et fondateur de la première ville qui ait existé aux lieux où sera Rome.

Après avoir examiné tous ces détails, on peut se demander pourquoi Virgile a donné un rôle dans son récit à ces sites de Rome, et à ceux-là seulement. Il aurait pu, à coup sûr, faire visiter par Énée les principaux quartiers de la ville future : il a jugé sans doute que ce serait trop long, trop fastidieux, et il s'est borné à choisir les deux collines centrales, les plus célèbres, les plus importantes dans la vie religieuse et politique, le Capitolin et le Palatin. Observons en outre que l'itinéraire que nous avons cru pouvoir attribuer à Évandre et à Énée n'est pas tracé au hasard. Si, pour aller de l'Ara Maxima à la porte Carmentale, les promeneurs royaux ne prennent pas un chemin particulièrement remarquable, en revanche, pour revenir du Capitole à la maison d'Évandre, ils suivent une route qui sera plus tard la voie Sacrée : ce nom seul est assez significatif. Et, dans la partie intermédiaire de leur trajet, le poète les fait passer par les endroits où passeront plus tard les triomphateurs, la porte Carmentale, le vicus Jugarius, le clivus Capitolinus. Ce n'est certes pas une pure coïncidence, d'autant moins que la cérémonie du triomphe est dans un rapport assez étroit avec le culte de l'Ara Maxima, auquel Évandre a présidé et Énée assisté un peu plus tôt : les généraux victorieux offrent à l'Ara Maxima la dîme du butin conquis, y donnent de grands festins; et, le jour de la fête, la statue d'Hercule est revêtue des mêmes ornements que la per-

sonne du vainqueur; la voie triomphale est celle qu'Hercule est réputé avoir prise après avoir tué le géant Cacus. Cette assimilation n'a rien d'étonnant si l'on se rappelle que le triomphe est la cérémonie romaine par excellence : Virgile ne pouvait pas l'oublier. Il a décrit, parmi les reliefs du bouclier d'Énée, le triomphe de César Auguste; mais cela ne lui a pas suffi : il a voulu que son héros traversât en personne les quartiers où se déroulerait plus tard cette pompe imposante, si propre à exalter l'orgueil patriotique du peuple roi. Cette promenade, où le bon Évandre guide son hôte, et qui semble à première vue n'être qu'un banal « tour du propriétaire », est en réalité le prototype lointain des processions triomphales.

René PICHON.

---

# NOTES GALLO-ROMAINES

## LXIV

## JOSEPH DÉCHELETTE

Je n'ai pas le courage de parler d'autre chose que de la mort de Joseph Déchelette. Son nom revenait sans cesse dans les pages de notre revue; son départ mérite de nous un particulier hommage.

L'ennemi qui a tué Déchelette n'a point seulement brisé une belle existence, celle d'un Français très droit, très noble, très désintéressé; il a également mutilé une grande œuvre, pour nous vraiment nationale, et qui, une fois achevée, aurait été un incomparable monument de notre plus ancienne histoire. — Mais ce qui reste de cette œuvre assure à Déchelette, de la part de tous les érudits qui s'intéressent à la Gaule, une reconnaissance qui ne peut pas s'éteindre, et que nos héritiers continueront de témoigner. Et ce que le vaillant disparu a fait, dans sa vie, pour la science de notre pays, dans sa mort, pour son salut, doit lui valoir un renom immortel.

L'œuvre restante de Déchelette se compose de quatre parties principales. — D'autres, ici même ou ailleurs, en donneront la bibliographie complète. Je me borne, écrivant dans l'émotion de la nouvelle et loin de toutes notes, à résumer les impressions que son travail de savant a faites en moi.

I. — Il a, d'abord, associé son nom aux fouilles du mont Beuvray, ou de Bibracte. Ces fouilles sont dues essentiellement à Bulliot, l'oncle de Déchelette. Mais Bulliot se fit aider par son neveu dans les dernières années de sa vie. Puis, Déchelette continua seul les fouilles, ajouta un volume aux deux tomes publiés par Bulliot[1], et compléta le tout par un Guide au

1. Cf. *Revue*, 1906, p. 113, n. 1.

Beuvray. — Il a donc, et de très bonne heure, pratiqué la fouille, la ruine, le débris. Il s'est formé à cette merveilleuse école que rien ne remplace chez l'archéologue, du terrain remué, de l'objet gisant dans sa gangue de terre, des couches nettement superposées, de ce que j'appellerais volontiers le tuf initial de la recherche scientifique. — En même temps, il prenait contact avec cette civilisation celtique qui le passionna toute sa vie et vers laquelle il ne cessa de regarder dans ses espérances scientifiques. Cette civilisation, il a été un des premiers en France à en voir la grandeur, à en marquer la nature. Il la sentit brillante, originale, faite de couleurs variées et d'allures combattantes, et digne, si les destins l'avaient permis, de se mesurer avec la civilisation latine elle-même. De ce monde gaulois, Bibracte était la ville peut-être la plus importante, la plus intelligente et la plus aristocratique. C'est elle qui a formé Déchelette. On sentira désormais, dans toute sa vie, l'influence de ce que deux de ses maîtres éduens, Roidot et Bulliot, ont appelé *la Cité Gauloise*. — Et le souvenir de ce livre de *la Cité Gauloise*, éclos aux premiers jours de la vie de Déchelette, nous permet presque de dire que ce dernier a cherché à Bibracte l'écho occidental de *la Cité Antique* de Fustel de Coulanges.

II. — Ensuite, Déchelette se mit à la céramique gallo-romaine et lui consacra deux gros volumes, ornés de gravures faites sous sa direction. — Il s'éloignait par là de la Gaule celtique, il entrait en plein dans la civilisation latine, et peut-être y entrait-il par ce qu'elle a produit de moins original. Il n'importe. C'est Bibracte qui l'a dirigé sur la céramique romaine ou pseudo-romaine. La dernière couche des ruines de Bibracte montrait l'arrivée de ces poteries rouges vernissées que les Toscans d'Arezzo ou d'ailleurs importèrent en Gaule et que tous les Celtes se hâtèrent d'adopter, et bientôt ensuite contrefirent et imitèrent de tant de manières. La présence d'un débris de ce genre dans un gisement gaulois indique tout de suite l'époque de ce gisement : les Romains sont là quand ce système de poterie apparaît. Il y a dès lors un repère chronologique d'une valeur incontestable, car un fragment de poterie

fixe la génération de la ruine qui l'a livré. Et, comme Déchelette fut toujours préoccupé de dater les choses du passé, qu'il voulut les étudier, non pas en elles-mêmes (ainsi que le ferait un muséographe), mais dans leurs rapports avec les faits et pour ainsi dire dans leurs bénéfices historiques, il fut naturellement conduit à cet examen méthodique de toute la céramique gallo-romaine, des origines au v[e] siècle. Il prépara son histoire de la civilisation celtique comme Mommsen avait préparé son *Histoire romaine*, par les cadres chronologiques.

III. — Cela ne l'empêchait pas de regarder toujours vers ses chers Celtes de Bibracte. Pour les mieux connaître, il chercha dans le monde entier les éléments de civilisation que le nom gaulois y avait apportés. Dans un article célèbre, publié par la *Revue Archéologique*, il résuma tout ce qu'on savait de l'archéologie celtique en Italie. Il traduisit du tchèque en français un livre de Pič sur l'*oppidum* le plus célèbre de la Bohême[1]. Nous vîmes alors, à notre grande surprise, que la Bohême avait été celtique, que ses *oppida* ressemblaient bien aux nôtres, et que Bibracte avait ses sœurs ou ses alliées dans les grandes redoutes des monts de Bohême ; nous vîmes peu à peu ces Celtes, non pas seulement conquérant, mais civilisant l'Europe entière. Et dans un nouveau mémoire que publia alors la *Revue de synthèse historique*, Déchelette donna un aperçu saisissant de l'œuvre de nos ancêtres[2].

IV. — Pendant que Déchelette analysait couche par couche le sol de Bibracte, et génération par génération les ateliers céramiques de la Gaule romaine, les temps les plus reculés de la Gaule s'illuminaient, à l'horizon du savant, des lueurs sorties de l'art des cavernes. Déchelette fut très frappé de ce que ces découvertes apportaient de nouveau et de merveilleux aux méthodes archéologiques et à la connaissance du passé. Son intelligence très éveillée, son exquis bon sens d'érudit lui montrèrent aussitôt que les monuments de la période quaternaire, par une évolution continue et insensible, prolongent leur influence jusque dans les temps classiques ; que la suite

1. Cf. *Revue*, 1906, p. 111 et suiv.
2. Cf. *Revue*, 1906, p. 111, n. 5, p. 120, n. 3.

du travail humain ne se brise pas plus que la chaîne des siècles; et que du paléolithique au gaulois et au romain la filiation ne saurait s'interrompre. « Le passé ne meurt jamais en nous, » ne cessait de répéter Fustel de Coulanges dans sa *Cité Antique;* et, comme pour obéir à l'impulsion du maître, Déchelette, voulant mieux connaître le monde des Celtes, entreprit l'étude des temps ligures, néolithiques et paléolithiques, qui avaient précédé ce monde. — De là est née l'idée de ce *Manuel d'Archéologie,* que la mort a interrompu à la fin de l'époque celtique, mais que, somme toute, le glorieux fouilleur du Beuvray a eu encore la bonne fortune de conduire jusqu'à son époque favorite (le volume sur l'époque de La Tène a paru peu de jours avant sa mort). — Cette œuvre, nul de nos lecteurs ne l'ignore, a une importance considérable. Des centaines d'archéologues s'y forment et s'y formeront. Tout y est : la vraie science, faite de travaux patiemment exécutés ou contrôlés par l'auteur lui-même; l'exposition claire et franche; des matières bien disposées; des dessins choisis avec réflexion; une bibliographie complète; des statistiques précieuses; de copieux index. C'est là un travail dont, à l'heure actuelle, aucun archéologue d'aucun pays ne serait capable. — Nous n'avons jamais fait à ce livre que trois réserves[1]. — 1° L'une, que Déchelette s'y montre trop enthousiaste de la méthode du synchronisme. Visiblement, il subit toujours l'influence de Montelius. Pour lui de même que pour son maître, d'un bout à l'autre de l'Europe objets identiques signifient objets contemporains : si l'on parvient, en Chypre ou en Argolide, à dater le type d'un objet, cela fixe la date de tous les gisements qui le renferment. Voilà en effet qui est fort commode. Je voudrais que cela fût vrai. Déchelette le croyait. Je ne sais s'il l'aurait toujours cru. C'était un esprit très ouvert, nullement personnel, amoureux de vérité. Nous nous étions promis de nous communiquer tout ce qui militait pour ou contre ces synchronismes. Il tenait parole. Nous attendions la fouille décisive, lui pour affirmer à nouveau ou hésiter,

1. Cf. *Revue*, 1910, p. 89, n. 3, p. 302-3, p. 419; 1914, p. 234. — Cf. aussi 1913, p. 100, 393.

moi pour lui céder ou le convaincre de la justesse de mes réserves. Il ne m'en voudra pas si, après sa mort, je reviens sur la question comme je devais le faire de son vivant. — 2° Je ne crois pas, notamment dans son examen de l'époque du bronze, qu'il ait fait une trop large part au symbolisme des motifs archéologiques. Sur ce point, je ne m'associe point aux réserves qu'a provoquées son travail. Mais je pense encore que son symbolisme est trop exclusif, je veux dire que Déchelette voit trop volontiers mythes, rites et signes solaires et ne tient pas assez compte du culte chthonien. J'ajoute que, dans les derniers mois de sa vie, il commençait à rendre justice à la Terre-Mère. — 3° Il m'avait semblé, dans les derniers travaux de Déchelette, qu'il inclinait (toujours à l'exemple de Montelius) à regarder vers l'Orient comme vers l'origine de notre civilisation occidentale. La Chaldée le frappait de plus en plus. Mais je suis convaincu qu'il se serait vite arrêté et qu'il ne serait jamais devenu le représentant celtique de ce panbabylonisme qui a été un des fléaux de la vie scientifique de notre temps[1]. — Je le répète, Déchelette n'était l'homme d'aucun système, et lui-même avait peur d'établir des systèmes. Il avait une vision claire et droite du devoir scientifique. Et si sa mort a prouvé qu'il avait l'âme vaillante d'un soldat, son œuvre est une des plus belles expressions que la France ait données du devoir civil.

C'est bien en parlant de la France qu'il faut finir cette note. Il est mort, il a vécu, il a travaillé pour elle ; il est digne d'être regardé comme un des premiers parmi ceux qui l'ont bien servie, comme un des plus insignes entre nos historiens nationaux.

Camille JULLIAN.

1. Le panbabylonisme s'est développé surtout en Allemagne ; cf. *Revue*, 1914, p. 351. Il est un de ces curieux indices, si fréquents dans ces dernières années chez les érudits d'outre-Rhin, qui nous les montrent cherchant dans le plus lointain passé une *Kultur* universelle, prodrome et justification de leur actuel désir d'une civilisation mondiale, imposée par leur pays. Et il serait bon d'examiner (car tout a été coordonné et systématisé en Allemagne) si quelques-uns n'ont pas établi un lien entre ce panbabylonisme et les ambitions allemandes en Chaldée.

## Comment il est mort.

Extrait du *Journal de Roanne* du 18 octobre 1914 :

*Lettre du jeudi 8 octobre 1914 du caporal Delorme à Victor Déchelette.*

Bien cher Monsieur,

J'ai une bien triste mission à remplir près de vous comme compagnon de combat (excusez le mot : il est exact) de votre oncle, M. le capitaine Déchelette.

Depuis son départ de Lyon, nous avons vécu côte à côte chaque jour, couchant quelquefois au même bivouac, et mangeant ensemble la gamelle de campagne.

Le jeudi 1er octobre, à 6 heures du soir, le capitaine Déchelette dirigea avec une très grande habileté et un très grand courage une attaque contre les tranchées allemandes; n'étant pas en force, il dut se replier, sans pertes, malgré une violente fusillade.

Le vendredi 2, je le rejoignis, pour lui transmettre une indication, vers 9 heures et demie du soir, alors qu'il allait prendre son service dans les tranchées.

Le samedi matin, nous échangeâmes quelques mots au cantonnement : il était tout heureux, car il venait de rencontrer un de ses anciens secrétaires au 298e. Nous devions avoir repos ce jour-là, et au lieu de cela vint brusquement l'ordre de partir à l'attaque. Le capitaine Déchelette me dit de le suivre comme fonctionnaire-fourrier. La première partie en défilement fut très bien menée et peu dangereuse (il n'y eut, je crois, dans la compagnie qu'un tué et un blessé). Vers 3 heures, la compagnie déboucha en terrain découvert, et, dès que les deux premières sections se furent avancées, la fusillade commença.

Malheureusement, nous étions pris de flanc, et, durant un instant, nous restâmes couchés à l'abri d'un pli de terrain. Au bout d'un instant, d'un bond en avant, nous nous trouvions couchés dans un champ de betteraves, votre oncle à l'avant, la compagnie dispersée en tirailleurs.

C'est là qu'un feu d'artillerie très violent fut dirigé sur nous, feu qui devait durer jusqu'à la nuit ! Vous décrire ce moment est impossible : j'espère ne jamais le revivre. Il y avait un quart d'heure environ que nous étions là, quand j'entendis la voix de votre oncle qui m'appelait et m'indiquait qu'il venait d'être blessé grièvement à la poitrine. Je

rampai près de lui : il était étendu du côté gauche, la tête protégée par son sac; il parlait péniblement. Je restai près de lui, et ensemble nous avons vécu des minutes terribles, plus encore pour lui qui était blessé grièvement ! Ensemble nous avons récité notre acte de contrition et avons prié. Je lui donnai quelques gouttes de rhum qui me restaient, et le soir je le couvris avec ma capote, car il avait froid. Il me demanda de vous écrire, me dit de ne pas l'oublier et songea à sa famille. Alors que les obus redoublaient et que mes larmes se mêlaient à mes prières en pensant à mes petits et aux miens, il me dit, avec un accent que je voudrais pouvoir vous traduire : « Il faut faire le sacrifice de notre vie ! »

Enfin, la nuit vint, et la bataille cessa. Comme il se disposait à essayer de se traîner et moi à aller tant bien que mal chercher du secours (j'étais blessé légèrement au pied), un sergent et trois hommes de la compagnie arrivèrent et sur deux fusils on emporta notre pauvre capitaine jusqu'à une grotte de secours située près de là. Quand j'y parvins moi-même, je le vis étendu sur la paille, presque sans connaissance. Il fut pris de vomissements. On le transporta dans un petit village appelé Vingré (je crois), département de l'Aisne, et là il reçut les soins du major et la visite de l'aumônier divisionnaire qui a dû écrire à Monseigneur Déchelette.

Je n'appris la mort de mon capitaine que le lendemain soir, et comme il m'était difficile de marcher et que je fus prévenu trop tard, je ne pus me rendre près de lui pour lui dire adieu et prier pour le repos de son âme. Je le regrette profondément, car il avait été si bon pour moi et nos relations de famille à famille sont si anciennes qu'il me semble avoir perdu quelqu'un des miens.

Pour les papiers ou autres objets personnels, je crois que le colonel ou l'aumônier pourraient vous renseigner, je n'ai reçu aucune recommandation à ce sujet.

D'après des amis, je crois pouvoir vous dire que le corps de votre oncle repose dans une bière grossière et qu'il a été enseveli dans un jardin du village de Vingré, d'où vous pourrez le faire revenir à Roanne après la guerre.

Moi qui l'ai vu de près, je m'incline ainsi que tous les soldats de sa compagnie devant sa bravoure, devant son dévouement, devant son courage et son entrain bien français, tout à la fois profond et joyeux, et aussi devant sa grande bonté.

C'est une perte très grande pour la France, pour votre ville, pour votre famille et pour ses soldats qui l'aimaient.

---

## Une des dernières lettres de Déchelette.

« Lyon, Fort La Motte, 20 septembre 1914.

» Mon cher Maître,

» L'heure n'est plus guère à l'histoire des temps antiques, quand celle de notre patrie s'accroît de jour en jour de pages si glorieuses. Mais le passé est inséparable du présent. Je ne doute pas que cette bataille de la Marne, livrée sur l'emplacement des grandes nécropoles gauloises, ne vous ait donné, comme à moi, une patriotique et réconfortante vision. Épée de La Tène ou fusil modèle 1886, c'est toujours la même lutte de l'âme celte contre la brutale agression des Germains.

» Les compagnons des guerriers de Somme-Bionne et de la Gorge Meillet ont vu passer nos troupes victorieuses. Heureux les jeunes qui prennent part à ces luttes formidables !

» Les pauvres territoriaux comme moi se résignent pour le moment au rôle d'instructeurs. J'ai pu reprendre le commandement de ma compagnie. Nous espérons bien qu'on nous donnera bientôt un rôle plus actif...

» J. DÉCHELETTE,

» Capitaine au 104e régiment territorial d'infanterie. »

---

## La citation à l'ordre du jour.

Déchelette, capitaine de territoriale au 298e régiment d'infanterie, a été tué le 3 octobre, alors qu'il entraînait sa compagnie, sous un feu violent d'artillerie et d'infanterie, et lui avait fait gagner 300 mètres de terrain. Avant de mourir, a demandé au lieutenant-colonel commandant le régiment si on avait gardé le terrain conquis et, sur sa réponse affirmative, lui a exprimé sa satisfaction en ajoutant qu'il était heureux que sa mort servît à la France.

(*Officiel* du 10 novembre 1914, p. 8625, 1re colonne, au milieu.)

---

Et je ne peux pas, en parlant du plus glorieux de nos morts, oublier ceux qui ont disparu ou qui souffrent pour le pays après avoir travaillé à notre œuvre d'histoire nationale : Robert Michel, jeune, charmant et vaillant, qui alliait tant de science à tant de finesse dans l'étude de nos vieux monuments, mort celui-là ; Adolphe Reinach, notre collaborateur toujours prêt au travail, la mémoire

pleine de souvenirs, l'esprit plein d'idées, celui-ci disparu ; et, parmi les vivants à cette heure, Chenet, l'historien de la céramique, dont les derniers travaux nous ont tant séduits[1], celui-ci blessé ; notre ami Dufourcq, que nous avons vu partir si allègrement par un beau soir de l'été bordelais ; le marquis de Tryon-Montalembert, encore exposé chaque jour au feu. Et cela fut pour nous un grand réconfort, que du milieu des pires dangers aucun d'eux n'a oublié son passé de savant et que tous ont su trouver une heure pour songer à la Gaule.

Bordeaux, 21 octobre.

C. J.

---

# LA VERRERIE EN GAULE

## A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT[2]

Il y a peu de temps, M. Jullian écrivait ici même à propos de la verrerie, en rendant compte du *Catalogue* du Musée de Haltern en Westphalie : « [Les auteurs] ne peuvent citer que Kisa, dont le livre, hélas! n'est pas bien fait. Quel dommage qu'un Déchelette ne s'applique pas au sujet! »

Le jugement est un peu sévère pour l'ouvrage de Kisa, *Das Glas in Altertume,* dont les trois volumes, à coup sûr, ne sont pas exempts de défauts et d'erreurs, mais dont on ne saurait nier pourtant la masse de documents qu'ils apportent, ni oublier que la mort prématurée de leur auteur explique en partie l'imperfection.

Le livre de M. Morin-Jean sur *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain* n'a pas un programme aussi étendu. Il n'est pas une histoire générale du verre, étant consacré aux seuls récipients vitreux à l'exclusion de tous les autres verres, ni même une histoire du verre, en ce sens restreint, dans toute l'Antiquité. Il se donne comme limites, dans le temps, la période qui va du début de l'empire aux grandes

1. Cf. *Revue*, 1913, p. 450.
2. Morin-Jean, *La verrerie en Gaule sous l'Empire romain.* Paris, H. Laurens, 1913 ; 1 vol. in-4°, XI-302 pages, avec 353 figures et 10 planches hors texte, dont 4 en couleurs.

invasions germaniques et, dans l'espace aussi, il s'en tient aux seuls verres trouvés en Gaule. Il va de soi, d'ailleurs, que par Gaule on doit entendre, non pas la France actuelle, mais les territoires jusqu'au Rhin : dans l'industrie du verre il est impossible de séparer le groupe rhénan des officines du Boulonnais, de la Picardie et de la Champagne. Les réserves nécessaires ainsi faites et dans la mesure voulue par l'auteur, le livre de M. Morin-Jean, il est permis de le dire, répond par avance au vœu qu'exprimait M. Jullian.

Le nom de M. Morin-Jean n'est pas celui d'un inconnu. Élève diplômé de l'École du Louvre, il a soutenu devant le jury de cette école une thèse sur *Le dessin des animaux chez les Grecs d'après les vases peints*, qui, publiée à la librairie Laurens, a été couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. La même Académie vient d'accorder une mention sur le prix Bordin à son nouvel ouvrage.

Voici le sommaire du livre : Lettre-préface de M. E. Babelon. — Introduction. — I. Notions historiques. — II. Condition sociale des verriers en Gaule. — III. Découverte du verre soufflé. Qualité et coloration du verre antique. — IV. Morphologie analytique. — V. Description générale des types. — VI. Les procédés d'ornementation. — VII. La verrerie en Gaule dans le mobilier funéraire. Principaux lieux de trouvailles. — VIII. Ressemblances que présentent, avec la verrerie impériale romaine, certaines verreries modernes. Fabrication d'un canthare de verre soufflé à Murano. — Conclusions. — Index. — Table.

Les notices historiques n'appellent pas de critique particulière, surtout si l'on corrige leur brièveté par les conclusions placées en fin de volume, à savoir que « les produits de l'industrie verrière, à l'époque romaine, présentent dans toute l'étendue de l'Empire des caractères communs » ; que, « sous l'Empire romain, des liens étroits unissent les centres occidentaux d'industrie verrière aux officines orientales » ; que, « tout en subissant l'influence de l'Orient, les verriers des officines gauloises ne sont pas uniquement des copistes, ils créent des objets qui ont un caractère particulier », tels les barillets et les vases à décor de filets serpentiformes, et cela est vrai surtout après le IIe siècle et plus spécialement dans la vallée du Rhin, à Cologne notamment, où aux IIIe et IVe siècles existe une véritable école de verriers ; enfin que, « comme l'histoire de la céramique, l'histoire de la verrerie du Ier au IVe siècle de notre ère conduit à conclure qu'en Europe occidentale les centres de fabrication se sont successivement déplacés du sud au nord ». Il y a là des remarques exactes et l'on peut admettre comme légitime également l'affirmation que les officines ne disparurent pas pendant les grandes invasions, que beaucoup d'entre elles continuèrent à fonctionner malgré les troubles causés par les incursions fréquentes des Francs et qu'on a tort d'établir

une profonde lacune, un hiatus entre l'industrie romaine et celle des périodes postérieures à la chute de l'empire : « Dans leur forme, dans leur décor, dans la manière dont ils ont été fabriqués, les verres anciens, qu'ils soient romains, mérovingiens, du Moyen-Age, de la Renaissance ou du XVIIIe siècle, montrent une tradition ininterrompue. » Le dernier chapitre, par là, se trouve justifié et n'apparaissent pas comme superflues les observations qu'a pu faire M. Morin-Jean sur la technique actuelle du verre soufflé dans une visite à Murano.

Il me semble moins certain, les archéologues fussent-ils aussi d'accord que, dit-on, ils le seraient, que la date de l'invention du verre soufflé soit établie sans conteste et qu'elle ne remonte pas plus haut que la fin de la république romaine. Lorsque l'auteur écrit également que « la gravure, la peinture, l'émaillage, la dorure sur verre étaient connus des contemporains d'Alexandre Sévère, d'Aurélien, de Probus », ne faut-il pas entendre qu'ils l'étaient dès une date bien antérieure ? Sans doute encore l'emploi du manganèse, pour débarrasser le verre des colorations naturelles dues aux oxydes de fer qui entrent dans la composition du sable, rendit le verre propre à quantité d'usages, dont celui-ci, qu'on ne trouve pas sans un sourire mis à part, de faire pleinement valoir la coloration des vins ; mais n'y a-t-il pas un peu d'exagération à dire que « l'époque impériale romaine est pour l'industrie du verre une ère de grandes découvertes » ?

Trois pages à peine sur la condition sociale des verriers en Gaule, d'autre part, sont presque inutiles, étant ou trop peu ou, à parler plus vrai, trop eu égard à notre manque presque complet de renseignements.

Un verre peut être étudié à des points de vue bien divers : on peut considérer sa forme, sa fabrication technique, sa couleur, son décor, les marques qu'il porte, l'usage qu'on en a fait, l'époque à laquelle on s'en est servi.

M. Morin-Jean ne se désintéresse d'aucun de ces points de vue. Les procédés d'ornementation, en particulier, occupent 65 pages. Il y passe en revue le moulage, verres ornés en bas-relief, notamment de courses de chars et de combats de gladiateurs, — le décor par dépression, — l'étirage et l'application à chaud de fils de verre, donnant un décor en spirales, ou en résilles, ou ondé, ou vermiculaire, — la barbotine de verre, qui permet de représenter en relief le corps même des objets, tandis que le fil de verre n'en décrit que les contours, — les cabochons, — les guttules, — les pinçures à l'outil, et, dans la décoration à froid, la ciselure en relief, verres à deux couches ou faux camées, verres à reliefs taillés, verres à résille à jour, — la gravure en creux, — la peinture, — la dorure. Vainement signalerait-on çà et là quelques rares omissions. Il n'eût pas été, par exemple, hors de propos, au

sujet des verres imitant les camées, étant donné leur petit nombre, de mentionner qu'il existe au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale un beau fragment de vase trouvé à Arles au XVIII^e siècle et donné par Caylus en 1762 (n° 370), où se voient les restes d'une scène de sacrifice, deux personnages, dont un faisant une libation devant un autel, et un bouc. M. Morin-Jean, du moins, insiste avec raison sur la magnifique œnochoé à représentations priapiques, trouvée en 1886 à Besançon et conservée au musée de cette ville, qui, si elle n'était pas fracturée, égalerait presque en beauté, sinon en dimensions, les plus célèbres exemplaires connus, tel le vase Portland du British Museum, dont une lettre de Peiresc nous révèle que son possesseur d'alors, le cardinal del Monte, l'avait par un premier testament laissé à Gaston d'Orléans, avec la collection de qui il fût, par le legs de Monsieur à son oncle Louis XIV en 1660, entré dans le Cabinet du Roi. Il y eût eu, sans doute, intérêt aussi pour M. Morin-Jean, en ce qui concerne le verre taillé, à connaître, au moins à titre de comparaison, une grande coupe profonde, provenant des environs de Homs, que vient d'acheter le Louvre et qui montre quatorze feuilles en fer de lance alternativement pourvues d'une seule nervure médiane ou de celle-ci et de nervures secondaires; et, peut-être encore, au paragraphe de la dorure, aurait-il pu citer, quoiqu'il ne s'agisse pas d'un vase, les fragments, recueillis dans les déblais du cirque d'Arles en 1911 et signalés par M. J. Formigé, d'une inscription tracée en feuilles d'or prises entre deux verres, l'un blanc translucide, l'autre bleu opaque. L'essentiel, toutefois, sur ces points est dit et bien dit. Seule la technique de la peinture sur verre me paraît un peu sommairement traitée en moins de deux pages. Il est vrai que M. Morin-Jean est tout excusé, l'un et l'autre de ces verres étant restés inédits, d'avoir ignoré un fragment orné de peintures, représentant un oiseau et une guirlande, découvert au Puy-de-Dôme, qui était en 1880 dans la collection Bellon à Rouen et dont l'importance, grande déjà par sa provenance, s'accroît de ce fait que le décor du vase entier peut être plus ou moins restitué d'après un très beau bol analogue, celui-ci intact, du Musée de Turin. Mais, dans l'ensemble et fût-ce à l'aide de spécimens recueillis hors de Gaule, comme l'admirable flacon trouvé en 1910 à Kertsch et daté de manière certaine du I^er siècle avant notre ère, la question de la peinture sur verre serait à reprendre. Je me borne à renvoyer à une note où je suis revenu sur le sujet dans le dernier fascicule du *Bulletin des Antiquaires de France* de 1913.

L'auteur, d'ailleurs, nous prévient, et la proportion même de ses développements en avertirait, que c'est surtout aux formes et à la datation des verres, à la morphologie et à la chronologie, qu'il entend faire la première place.

La chronologie, malheureusement, se heurte à de telles difficultés et

à une telle incertitude qu'il faut se garder de vouloir être trop précis. « Les verreries de l'époque romaine trouvées en Gaule ne peuvent pas être facilement réparties dans un cadre systématique de subdivisions chronologiques. » Il faut dès lors se borner à distinguer deux époques « d'évolution industrielle, qui correspondent à des vagues successives d'influence orientale », et partager les verres en deux grands groupes, entre lesquels d'ailleurs il n'existe pas de cloison étanche, le second étant pénétré profondément des survivances du premier, à savoir le Romain I, du siècle d'Auguste à la fin du règne de Commode, soit le Ier et le IIe siècle, et le Romain II, du règne de Septime Sévère à la fin du règne d'Honorius, soit le IIIe et le IVe siècle. Le passage de l'un à l'autre se placerait « entre la fin du règne de Commode et le principat d'Héliogabale ». Le Romain II lui-même comprend deux périodes : « pendant la première, — de Septime Sévère à une date imprécise de la seconde moitié du IIIe siècle, — l'art du verrier atteint son apogée sous les empereurs syriens; pendant la seconde, — du dernier tiers du IIIe siècle à la fin du règne d'Honorius, — une profonde décadence se manifeste dans l'industrie verrière, après Constantin. »

La morphologie prête à de plus longs développements. La morphologie des verres, remarque M. Morin-Jean, est intimement liée à celle des vases de terre cuite et de métal, d'où la septième des conclusions formulées en fin de volume : « Les formes des verres romains sont presque toutes empruntées aux répertoires des céramistes et des orfèvres. » Il n'est que vrai. Mais M. Morin-Jean ne sacrifie-t-il pas un peu trop au désir de retrouver des filiations lorsque, à propos des verres en forme de têtes, il écrit « qu'ils sont les tenaces survivances de récipients plus anciens créés par une humanité primitive dont la mentalité était plus fétichiste qu'artistique, pour qui l'art avait bien moins d'importance que la religion », ou lorsque, rencontrant sur un vase gravé du IVe siècle, découvert à Reims, le motif de la chasse au lièvre, il remonte jusqu'aux gobelets susiens du troisième millénaire avant J.-C. en passant par les *buccheri* étrusques, les vases attiques, corinthiens, rhodiens et enfin mycéniens ? Ici, l'on serait tenté de trouver que sa familiarité avec les études céramiques lui nuit plutôt qu'elle ne le sert, comme d'autre part on est surpris qu'elle l'ait laissé écrire qu'« on façonnait dans les ateliers attiques de la belle époque des récipients auxquels une grande exactitude dans la reproduction des traits de la figure humaine donne un surprenant caractère artistique » et qu'on peut se faire, d'après la tête d'homme et la tête de femme qui constituent le rhyton de Cléoménès, « une idée assez exacte du type grec de l'époque de Pisistrate ». « Il est prudent, » c'est lui-même qui l'écrit ailleurs, « lorsqu'il s'agit de similitudes entre des objets créés à des époques très différentes et dans des pays fort éloignés les uns des autres, de ne pas s'aventurer dans le domaine

des influences et des survivances, sans avoir des indications historiques permettant d'affirmer que le contact a pu exister. Nous ne devons jamais perdre de vue que, quelquefois, les ressemblances entre objets, surtout lorsque la forme de ces objets est simple, sont dues à des recréations, qu'elles sont soumises à la loi des coïncidences et des rencontres et non à la loi des contacts. »

Il n'y a pas moins de 162 pages, plus de la moitié du volume, consacrées à la morphologie, d'abord morphologie analytique, c'est-à-dire étude particulière des diverses parties des récipients : panse, — goulots, — orifices, ourlés ou non, en dehors ou en dedans, — pieds, — anses ; surtout, description générale des types, dont un tableau met sous les yeux cent trente-neuf variétés : urnes cinéraires, — bouteilles à panse cylindrique à fond plat, — bouteilles à panse prismatique, — bouteilles apparentées par leur forme au type gréco-oriental de l'alabastre et du bombylios et leurs dérivés, — bouteilles apparentées au type de l'amphore romaine à base terminée en pointe et leurs dérivés, — bouteilles apparentées au type grec de l'aryballe, — ampoules à panse sphérique et ses variantes et gourdes plates, — bouteilles à une anse et œnochoés et variantes, — bouteilles apparentées au lécythe italiote de terre cuite, — bouteilles à fond bulbeux, — phiales et bols et plats, — tasses et récipients à large ouverture, — verres à boire, — verreries non ansées à panse ovoïde de forme empruntée à des poteries romaines de la basse époque impériale, — *infundibula*, — verreries plastiques en forme de têtes humaines, d'animaux, quadrupèdes, oiseaux et poissons, de grappes de raisins, de barillets, de paniers, — enfin formes aberrantes.

Était-il nécessaire, après une description aussi minutieuse et, disons-le, aussi instructive, d'ajouter, en manière de conclusions, ou que « le galbe des verreries romaines n'est jamais parfaitement régulier », — on sait assez que le travail antique exclut la symétrie parfaite qui résulte de la fabrication mécanique, — ou, ce qui semble un peu un truisme, que « les formes des récipients en verre obéissent aux lois qui régissent la confection des productions artistiques et industrielles » et que « les formes les plus belles sont celles qui proviennent de l'adaptation du galbe des objets à des besoins déterminés » ?

Le chapitre intitulé « La verrerie en Gaule dans le mobilier funéraire » est, au contraire, dû à une idée très heureuse, et c'est faire mieux comprendre la place que tenait le verre dans ce mobilier que de figurer, en dix-huit croquis répartis depuis la haute époque impériale jusqu'au temps des invasions, un certain nombre de verres au milieu des autres objets composant l'ensemble dont ils faisaient partie.

La liste des principaux lieux de trouvailles classés géographiquement : Narbonnaise, Aquitaine, Lyonnaise, Belgique, Germanie, Grande

Séquanaise, et trois index : index muséographique, index bibliographique, index alphabétique général, terminent le volume[1].

Il faut enfin indiquer que M. Morin-Jean, en même temps qu'un érudit bien informé des travaux antérieurs et un collectionneur curieux, qui n'a pas épargné sa peine pour parcourir les musées, est un artiste de qui le talent se révèle, sans parler des figures qui toutes sont dessinées par lui, par les planches en couleurs reproduisant d'après ses belles aquarelles un petit nombre de pièces de choix, prises particulièrement au Louvre, dont le vase de Nîmes représentant le combat des Pygmées et des Grues.

ÉTIENNE MICHON[2].

1. Le mérite du livre de M. Morin-Jean me fait formuler quelques critiques de détail. Les expressions Romain I, Romain II, équivalents du *frührömisch* et du *spätrömisch* allemands, pour un peu barbares qu'elles soient, relèvent d'un mode de dire qui depuis quelques années a reçu droit de cité dans les ouvrages d'érudition. Très sagement M. Morin-Jean déclare que, l'onomastique étant loin d'être bien établie, il désignera les formes typiques par des numéros : pourquoi alors parler, non seulement d'alabastre, de bombylios, d'amphore, d'aryballe, d'ampoule, d'œnochoé, de lécythe, de phiale, de canthare, même de skyphos, mais de *unguentarium*, de *ciborium*, de *lotas*, d'*infundibula* ? « Les facies que présente l'industrie du verre » me semble une expression peu heureuse. Verres anthropomorphes, zoomorphes, ornithomorphes, passe, mais céphalomorphes, delphinomorphes, phytomorphes, skeiomorphes ! Il fallait enfin, pour la stèle du verrier carthaginois, fixé à Lyon, Julius Alexander, renvoyer non à *La Verrerie* de Gerspach, mais au *Corpus*, XIII, I, 1, n° [illegible], et de même pour celle de Cabirus et d'Athamas du Musée Wallraf-Richartz de Cologne, XIII, II, 2, n° 8342.

2. [Cf. ici, plus loin, p. 433.]

# CHRONIQUE GALLO-ROMAINE

**Encore Uxellodunum** (cf. p. 94, 99, 234, 348; 1913, p. 305). — P.-B. Roques défend les droits d'Issolud dans le *Quercy à Paris*, des 5, 12 et 19 avril (lettre de M. Plantadis). — En faveur d'Uzerche, L. Lejeune dans le *Réformateur du Lot* du 22 mars. — Autres articles de M. P.-B. Roques dans le *Réformateur du Lot* du 1er et du 8 mars. Les défenseurs d'Issolud le défendent bien.

**Sanctuaire**[1] **ou four** (cf. 1914, p. 347). — E. Espérandieu, *Encore les fours d'Alesia*, extrait de la *Revue archéologique*, 1914, in-8° de 11 pages. — Je chicanerai M. Espérandieu sur une question de méthode. Il propose de faire venir à Paris une reproduction [moulage?] du monument : cela permettra de « trancher la question ». Jamais de la vie. Pour comprendre un monument, le séparer de son milieu est aussi dangereux que, pour comprendre un vers des *Bucoliques*, l'étudier hors de l'ensemble.

**Amas d'huîtres.** — A propos de ceux des Chauds près de Saint-Michel-en-l'Herm en Vendée. Ce seraient des débris de cuisine, et peut-être de l'époque romaine. Or, certains monticules ont 500,000 mètres cubes, et il y a 10,000 huîtres au mètre cube. Cinq milliards d'huîtres dans un seul tas ! Comparez le Testaccio et ses débris d'amphores. Bégouen, *Institut français d'archéologie*, 1913, p. 206 et s.

**Le couple des dieux assis.** — Espérandieu, *Bulletin des fouilles d'Alise*, 2e fasc., 1914. — Ce seraient des dieux en fonction domestique. — J'aurais, çà et là, des réserves à faire. Les couples divins ne sont pas la règle, tant s'en faut, par toute la Gaule.

**Dieu au maillet et au chien.** — *Ibidem*, p. 44 et s.

**Chronologie des appareils.** — Espérandieu, p. 46, de ce même *Bulletin*. L'époque de Marc-Aurèle est le commencement de la décadence dans l'appareillage. Remarques très intéressantes.

1. Je ne voudrais pas que l'on reprochât (*Bull.*, p. 55) aux partisans du « dolmen » d'avoir dit qu'il indique « la continuité » entre l'époque mégalithique et l'époque romaine. L'idée d'une continuité de civilisation ne leur est jamais venue. Mais s'ils ont cru qu'il s'agissait d'un dolmen, ils ont pensé que ce dolmen avait été l'objet d'une application religieuse de la part des Gallo-Romains : ce qui n'est pas du tout la même chose. Et cela rappelle l'utilisation des menhirs comme piédestaux de croix. — « Cinq mille ans » avant l'ère chrétienne, les dolmens? (p. 55). J'en doute.

**Verrerie gallo-romaine.** — *Id.* P. 53 : mascaron de verre de *Amarantus*. — P. 57 : note de M. Morin-Jean (sur le développement de la verrerie depuis les Sévères et surtout dans le Nord-Est de la Gaule).

**Pied de table** avec figure d'un dieu, trouvé dans un sous-sol d'Alésia (Espérandieu, *id.*, p. 52). M. Espérandieu pose la question de l'usage de ces sous-sols. Caves? magasins? pièces hivernales?

**Sur la méthode archéologique** ; cf. 1914, p. 346. — De M. W. Deonna : 1° *Quelques réflexions sur la théorie des origines de l'art dans ses relations avec les tendances actuelles*, dans *Isis*, fasc. 1 du t. II ; 2° *A propos des silex à dépiquer*, extrait de la *Revue d'ethnographie*, 1914 [à propos de la possibilité de certaines méprises archéologiques] ; 3° *Études d'art comparé*, même revue, 1914 ; 4° *Questions d'archéologie religieuse et symbolique*, extrait de la *Revue de l'histoire des religions*, 1914 [à propos de certains monstres] ; 5° *Questions de méthode archéologique*, extrait de l'*Homme préhistorique* de 1914 [à propos du livre de L. Siret sur les Cassitérides].

**Squelettes dans des murailles.** — Cf. Guebhard, *Bull. de la Soc. préh. franç.*, 1914, p. 297. Rappel des squelettes et ossements humains ou animaux trouvés par M. Viré à L'Impernal. De même en Irlande en maint endroit. Il semble bien qu'il y ait là des faits voulus et généraux.

**Les ports de Narbonne.** — Rouzaud, *Notes sur les ports antiques de Narbonne*, extrait du *Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne*, 1914, in-8° de 23 pages. — Trois ports déjà reconnus : 1° le port de Cauquène, au sud-ouest de l'île de ce nom (aujourd'hui Sainte-Lucie) ; cf. le *portu* d'un diplôme de 844 ; *Caucana* rappelle Caucoliberis, Collioure. Ceci serait le port maritime ou d'atterrissage ; 2° le port des allèges à Narbonne (p. 11) : « se rendre compte du peu de changements éprouvés par la rade ou le fleuve depuis les temps historiques » ; 3° port occasionnel (sous les empereurs?) au « port de Capelles », au fond nord de l'étang de Bages. Il y a là quantité de débris, notamment un Hercule en marbre. — Cet article est une date dans l'histoire de la topographie de Narbonne et, aussi, dans la connaissance des ports antiques. — Cf. 1914, p. 102.

**Sur la dérivation de l'Aude.** — « Le port de Cauquène et celui de Capelles étaient dans ce que l'on appelle actuellement étang de Bages et Sigean (portion de droite du Rubresus quand on suit le cours des eaux de l'Aude de Narbonne à la mer), ce qui prouve que tant que les ports d'atterrissage ont été de ce côté, *le fleuve y débouchait apparemment*. — Vers la fin du Haut Empire et jusqu'aux inondations du XIV^e siècle le port maritime est dans ce qu'on nomme actuellement étang de Gruissan (portion de gauche du Rubresus) parce que l'Aude s'y était détournée. Ce port inconnu de tous, et dont je traiterai dans la deuxième partie, est situé en un quartier qui a toujours porté le nom de

*las Luenhas* (les vaisseaux!) et un tassement adjacent, où était *goule d'Aude (gula Atacis)*, porte encore le nom de *Portes de la mer!* Tout cela n'avait encore frappé personne.

» J'ai fini par trouver la date du détournement de l'Aude au XIVe siècle, qui est tout au long dans la Chronique de Saint-Paul (*Hist. Lang.*, éd. Privat, t. V, pr. 9) et peu clairement dans Catel (*Comtes de Thoul.*, p. 173): *Anno MCCCXVI, videlicet quarto Idus octobris, hora qua gentes communiter cœnabant, et per totam noctem fuerunt diluvia aquarum in Narbona, propter quarum innundationem fuerunt circa CCC domus dirutae et circa L personnae mortuae.* Pour avoir été glissée dans un simple obituaire, il faut que cette calamité ait frappé l'esprit de tout le monde, et c'est très vraisemblablement de là que datent les calamités qui ruinèrent ici la navigation et l'industrie.

» Pour le retour du port dans l'étang de droite, XVIe et XVIIe siècle, je suis très documenté; finalement on le reporte à la Nouvelle actuelle, c'est-à-dire *plus loin que Cauquène.* »

H. ROUZAUD.

**Les Bohémiens aux Saintes-Maries de la Mer.** — « Le traditionnel pèlerinage des Bohémiens aux Saintes-Maries de la Mer, en Camargue, a eu lieu dimanche et lundi[1].

» Un instant, on avait cru que par suite des assassinats commis cet été en Languedoc par les Bohémiens, qui, on s'en souvient, tuèrent des gendarmes, les pèlerins, fidèles de Sarah, viendraient peu nombreux.

» Deux mille environ s'étaient réunis dimanche aux Saintes-Maries, où a eu lieu l'élection de la reine. C'est une très vieille femme qui, outre la langue des Bohémiens, parle assez bien le catalan et le provençal. On prétend qu'elle connaît les sciences magiques, et elle serait, dit-on, centenaire.

» Les Bohémiens nous ont montré aussi une enfant de dix ans qui aurait été guérie par les Saintes, cette année, d'une coxalgie.

» Pendant la nuit de dimanche à lundi, les Bohémiens se sont réunis dans la crypte de la basilique où se trouvait jadis un autel de Mithra[2]. Là, les jeunes gens ont célébré leurs fiançailles. Durant toute la nuit, les Bohémiens n'ont cessé de placer leurs enfants sur la châsse qui contient les restes de Sarah l'Égyptienne, la servante des Saintes.

» Ces dernières années, beaucoup de Bohémiennes semblaient venues de Roumanie. Une des dernieres reines aurait été d'origine roumaine. Les femmes que nous avons vues cette année, semblent plutôt avoir séjourné en Catalogne.

» A la procession de lundi, quand le prêtre a béni la mer avec le

1. Comme veut bien me l'écrire le maire des Saintes-Maries, « le pèlerinage a lieu invariablement le 24 et le 25 mai de chaque année. » — Cf., sur l'existence des Saintes-Maries à l'époque romaine et ligure, 1911, p. 467-468.

2. Cf. ici, p. 435; *Corpus*, XII, n° 4101. Il n'y a aucun motif à accepter l'opinion courante, qu'il s'agit d'un autel à Mithra.

*saint-bras,* le reliquaire des Saintes, les Bohémiens ont disputé aux *Santins* l'honneur de porter les châsses; et, sans la présence des gendarmes, quelques accidents auraient pu se produire. Au coucher du soleil, suivant la coutume, en longue théorie, les Bohémiens ont repris le chemin d'Arles. Arrivés à Albaron, ils se sont séparés; les uns ont pris la route de Languedoc et les autres s'en sont allés vers Arles où ils camperont ce soir dans la célèbre nécropole des Alyscamps. » — D'après le *Journal des Débats.* A quelle époque s'est établie cette coutume? Je ne crois pas qu'elle soit très ancienne. Mais il était bon de la noter ici, car je crois qu'elle a son origine dans une mauvaise interprétation de l'inscription latine des Saintes-Maries. On sait que cette inscription n'existe plus (*Corpus,* XII, 4101), mais j'en ai vu la pierre fort abîmée dans la crypte de l'église.

**Statistiques départementales.** — On sait quels services ont rendus certaines des statistiques départementales inaugurées vers 1800, notamment la *Statistique des Bouches-du-Rhône,* celle-ci en dépit de quantités d'erreurs de faits et de doctrines. M. Paul Masson, professeur à l'Université de Provence (si stupidement appelée Université d'Aix-Marseille, ce qui ne signifie rien en aucune langue), M. Paul Masson a entrepris une œuvre semblable, mais dans des proportions infiniment plus grandioses et avec beaucoup plus de critique. L'ouvrage portera le titre : *Les Bouches-du-Rhône, statistique départementale.* On n'annonce pas moins de seize gros volumes, traitant du passé et du présent du département. Espérons qu'un tel exemple sera suivi et que, grâce à M. Masson, la France aura l'équivalent des Histoires des comtés anglais, l'œuvre gigantesque à laquelle demeure attaché le nom de la reine Victoria.

**Hannibal dans les Alpes.** — M. Montanari (cf. *Revue,* 1912, p. 299) a repris ses théories dans de nombreuses brochures : 1° *Sulla via d'Annibale del Rodano al Po* (2 p. in-8°, extr. [d'où ?]) ; 2° *Le attitudini topogeografiche degli antichi e le vicende e la cronologia dei loro errori circa la via d'Annibale* (extrait des *Annali della Società degli Ingegneri,* mai-juin 1914, in-4° de 27 p. [singulières erreurs dans les croquis]) ; 3° *Ultimi resultati circa la via d'Annibale per le Alpi* (10 p. in-8° ; extrait de la *Rivista militare italiana* de 1913) ; 4° *Sulle vere sedi d'alcuni dei popoli antichi tra il Rodano e le Alpi* (in-8° de 20 p., 2° éd., 1913, Aquila, chez Vecchioni) ; 5° *Lettre à M. le chev. Henri Ferrand à propos de ses recherches pour déterminer le col des Alpes franchi par Hannibal* (Aquila, Vecchioni, 1914, in-8° de 8 p.) — Quelle ardeur ! quelle ténacité ! Remarquez que M. Montanari est allé visiter les lieux avec une conscience et un courage hors ligne. Quel dommage qu'il n'ait pas suivi la bonne route !

**La stabilité du littoral de l'Atlantique** (cf. *Revue,* 1912, p. 81 ; 1914, p. 98, 102). — M. Welsch nous apporte des arguments géologi-

ques de premier ordre, trouvés par lui-même et sur place (*Fixité de la côte Atlantique*, extrait des *Annales de géographie* de mai 1914, in-8° de 20 p.) : « Il n'y a aucune preuve réelle d'un mouvement récent de la côte, submersion ou immersion. On ne trouve aucun indice probant depuis le commencement de l'époque néolithique, et à plus forte raison depuis l'époque romaine. Toutes les indications qui ont été données peuvent s'expliquer autrement, depuis Le Croisic jusqu'à l'extrême frontière nord des Pyrénées [1]. » — Comme complément à ce travail capital, voyez du même M. Welsch : 1° *Saintonge, Aunis, Médoc* [*feuille de La Rochelle au 320000*e], dans le n° 133 du *Bulletin de la carte géologique de France ;* 2° *Sur la présence des haches néolithiques dans l'argile à strobiculaires des marais maritimes de l'île d'Oléron*, extr. du *Compte rendu sommaire de la Société géologique de France*, 2 mars 1914 ; 3° *Les dunes primaires de la Gascogne*, extrait du t. CLVI des *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*.

**Les amas d'huîtres** (cf. plus haut, p. 432). — M. Welsch s'en occupe dans la première partie de ces brochures. Et son opinion est à noter et à retenir : ils paraissent « inexplicables en dehors de l'archéologie ».

**En Lorraine.** — Compte rendu des dernières acquisitions et trouvailles dans le *VII. Bericht der R.-G. Kommission* de 1912 (*Museographie*). In-8° de 212-227 p., rédigé par Keune. Toutes ces découvertes (voyez la *Rosmerta*) confirment l'idée que j'ai pu étudier à Metz même en mars 1914, que la presque totalité de ces divinités lorraines sont en fonction domestique, et que c'est surtout dans la vie familiale et privée qu'il faut chercher l'explication de leurs attributs et les raisons de leur présence.

**Les causes des persécutions.** — Le nouveau livre de M. Henri-F. Secrétan (*La propagande chrétienne et les persécutions*, Genève, Payot, in-12 de 210 pages) a été provoqué en grande partie par les questions sur la dépopulation de l'Empire qui ont été discutées ici même (1911, p. 190), et qui ont déterminé son dernier ouvrage (1913, p. 441). Du reste, en appendice, il examine à nouveau, pour apporter d'autres

1. Tout est, pour les historiens, à prendre dans cet article. On dit, par exemple, et on répète que « le vieux Châtelaillon » marque la place d'une ville disparue dans les flots, l'ancienne métropole du pays. Il s'agit simplement, dit M. Welsch, de quelques ruines sur une falaise qui, rongée par les flots, se serait en partie écroulée. Rien de plus. Je suis allé moi-même sur les lieux, et je crois que tout a dû se borner à des éboulements sans conséquence, provoqués d'ailleurs, je suppose, moins par les flots de la mer que par les eaux du sommet. — Une tradition rapporte qu'on allait jadis à pied sec de Châtelaillon à l'île d'Aix. Cela, dit M. Welsch, est géologiquement impossible. J'ajouterai que je trouve des traditions de ce genre pour toutes les îles du littoral. Et c'est un de ces mensonges inconscients et collectifs comme il en naît sans cesse dans le folk-lore. — Le dolmen de la pointe d'Ors, dans l'île d'Oléron, a pu être construit au niveau de la haute mer. Et sa situation n'autorise pas à croire à des faits de submersion.

arguments, les solutions qu'il avait déjà proposées. — Je pense qu'un de nos collaborateurs pourra discuter spécialement ce volume sur les Chrétiens, où j'ai entrevu, en le parcourant rapidement, bien des vues fort intelligentes.

**Épigraphie celtique.** — John Rhŷs, *Gleanings in the Italian Feld of Celtic Epigraphy*, extrait des *Proceedings of the British Academy*, t. VI, in-8° de 56 pages et 6 planches. — Plein de judicieux rapprochements. Examine, en particulier, l'inscription *mezunemusus* (cf. 1914, p. 101). — Nous persistons à croire qu'il ne faut pas séparer, dans l'étude de ces textes, l'examen du ligure et l'examen du celtique.

**Boutæ** (cf. *Revue*, 1913, p. 448). — Ch. Marteaux et Marc Le Roux, *Boutæ, vicus gallo-romain des Fins d'Annecy*, 1er supplément, 1914, in-8° de 22 pages. — Nouvelles découvertes. Même soin, même sagesse que dans les précédents travaux.

**Routes romaines du Dauphiné.** — Étude des textes itinéraires et examen des lieux. H. Ferrand, dans le *Bulletin archéologique* de 1914, 1re livraison. — Il y a de très curieuses vues de voies taillées dans le roc. Je ne peux pas cependant exclure l'hypothèse qu'il s'agisse de voies déjà préparées par les temps celtiques (cf. ici, 1913, p. 443).

**Le Théâtre de Vaison.** — Fouilles de 1914, par l'abbé Sautel, même recueil (cf. ici, 1912, p. 420).

**A Saint-Quentin.** — Construction romaine du temps des Antonins; Pilloy, même fascicule.

**Empreintes de pieds sur briques.** — M. Pilloy a trouvé sur une brique l'empreinte d'une patte de chien de forte taille. Il rappelle à ce propos que Béquet, de Namur, avait constaté des empreintes similaires provenant de porcs, de chèvres, même d'un veau. Des constatations de même genre ont été faites un peu partout. L'opinion courante est que ces empreintes résultent d'animaux introduits dans l'atelier pendant le séchage des briques. C'est possible. Mais il est possible qu'il y ait là autre chose qu'un accident. Nous ignorons tant de choses des manies ou des superstitions de métier dans l'Antiquité!

**Romania.** — Cf. J. Jud dans le *Zeitschrift* de Grœber [Hœpffner], t. XXXVIII, article intitulé *Probleme der altromanischen Geographie.*

**César.** — J. Martha, *L'éloquence de César*, dans la *Revue des Cours et Conférences*, 20 mars 1914. D'autres articles sur César vont suivre.

**L'effectif des Helvètes.** — A. Klotz, dans la *Zeitschrift für die œsterr. Gymnasien*, LXIV, 31 oct. 1913.

**La résidence d'Arioviste.** — Klotz, *ib.* — Je n'ai pas lu encore ce double travail.

C. JULLIAN

# VARIÉTÉS

## Inscriptions de Sardes[1].

On n'aperçoit pas clairement le rapport du féminin καυεις au masculin καυης. Le second de ces noms communs se lisait dans les premières éditions des fragments des *Lyriques grecs* (Bergk[2], 1853, p. 589); malgré la correction récente — et obscure — en καύηξ (= « mouette »), c'est bien lui que semble avoir employé Hipponax : nous pouvons sur ce point nous en rapporter au commentaire même de Tzétzès qui nous a conservé le vers de l'iambographe et, dans ce vers, καύης. Le mot, d'après lui, paraît avoir désigné un prêtre du Soleil. Quant à καυεις, l'accusatif singulier καυειν en a été trouvé dans quatre inscriptions de Sardes du second siècle après J.-C., que viennent de publier MM. Buckler et Robinson. C'est le titre propre des prêtresses d'Artémis, en l'honneur de qui les quatre textes furent gravés. Ni pour καυεις, ni même pour καυης, les deux éditeurs ne s'attardent à un long examen des suffixes -εις et -ης, dont le premier, comme ils l'ont dit, n'est vraisemblablement, à l'époque des Antonins, qu'une variante graphique de -ις. La double identité du sens et de la racine leur garantit suffisamment l'origine commune de ces deux noms attestés dans la même contrée. Cependant, peut-on jamais être sûr d'avoir atteint la racine d'un mot qu'on n'a point analysé tout entier?

Séparément, il ne paraît difficile d'expliquer ni καυης, ni καυις (ou καυεις). Déjà, Boeckh avait reconnu le premier pour un nom purement grec et lui avait rendu sa parenté, en le rapprochant du mot delphique κηυα (*CIG*, II, p. 1119 = *GDI*, 2501, l. 34), qui désigne la victime *brûlée*, « Brandopfer ». Étant admis (Brugmann-Thumb, *Gr. Gramm.*[4], § 431,2) que les premiers noms masculins proprement grecs en -ᾱς (-ης) ont été tirés de féminins abstraits ou collectifs en -ᾱ, nous pouvons, à l'origine de καυης (« le prêtre » ou « le sacrificateur »), restituer un mot *καυα (« le sacrifice » ou « la confrérie des sacrificateurs »), lequel ne différera de κηυα que par un détour de sens et le degré de la racine, *kēw : kəw*, -celle même du verbe καίω, ἔκαυσα, ἔκηα. De

1. W.-H. Buckler et David M. Robinson, *Greek Inscriptions from Sardes* (III, *to Priestesses of Artemis*), dans *Americ. Journ. Archaeol.*, t. XVII, 1913, p. 353 à 370. Cf. *Rev. Étud. anc.*, t. XIII, 1911, p. 420-423, et t. XV, 1913, p. 399-404.

la fusion de cette racine avec le morphème -*wā*-, par ailleurs bien connu (Brugmann-Thumb, *l. l.*, § 180), est résultée la *géminée* que représente l'υ de κηυα (= *κηϜ-Ϝα) et de καυης. — Il est sûr que cette explication, que mentionnent MM. Buckler et Robinson sans en rien contester, ne saurait convenir à καυις. Les grammaires ne connaissent pas un morphème -Ϝι- : et d'un primitif *καϜ-ις ne pouvait sortir que *καϊς, après la chute normale du Ϝ intervocalique et non géminé. D'autre part, la correspondance d'un féminin en -ις à un masculin en -ης s'observe trop rarement et en des cas trop spéciaux pour qu'on puisse vraisemblablement imputer à l'analogie la création ultérieure de καυις d'après καυης. MM. Buckler et Robinson ne citent comme exemples que des noms propres, peu nombreux, dont certains d'ailleurs, à ce qu'il semble, pour des raisons d'accentuation, peuvent à peine être invoqués. Les rares noms communs en -της et -τις qu'ils auraient pu ajouter ne prouveraient pas davantage : car ναυτὶς et ὑπηρέτις sont à peine attestés en regard d'ὑπηρέτης et de ναύτης, et n'appartiennent qu'au langage poétique. En fin de compte, si καυης semble un vrai mot grec, si même le rapport manifeste de καυης à κηυα et la distance de Delphes à Éphèse, patrie d'Hipponax, ne permettent guère de chercher une origine asiatique à ces deux noms, il paraît assez légitime de noter καυις comme un emprunt.

Telle est bien pour ce mot l'idée de MM. Buckler et Robinson : mais, outre qu'ils prétendent, sans raisons suffisantes, que la même explication convienne à καυης, ils connaissent, ils citent presque le vocable étranger dont καυις est l'adaptation grecque et la transcription littérale, et, chose étonnante, ne veulent pas tirer parti de cette « ressemblance ». Ils ont relevé (*Arch. Rel.*, XI, 1908, p. 71) un mot vieux-perse *kāvyáḥ*, qui manquait, à ce qu'il m'a paru, au dictionnaire de Bartholomae, et qui ne peut être que le dérivé de vieux-perse * *kavi*, identique à sanskrit *kăvi* (« prêtre ») : mais il n'y a, disent-ils aussitôt, aucune parenté (« relationship ») entre sk. *kăví* ou vieux-perse *kāvyáḥ* (pourquoi ne pas écrire simplement : vieux-perse * *kavi*?) et gr. καυις. Et sans doute, en sanskrit, en iranien, en vieux-perse, l'*a* qui suit un *k* ne peut guère tenir lieu que d'un *o* primitif et le *correspondant* grec de *kavi*, c'est-à-dire le représentant grec du mot indo-européen qui est devenu en vieux-perse comme en sanskrit *kavi*, c'est κοίης ( = ἱερεὺς Καβείρων, Hésychius), comme l'a indiqué F. de Saussure en son illustre *Mémoire* (p. 113) « à moins, ajoutait-il, qu'on ne tienne κοίης pour étranger. » Mais qu'importe? Il s'agit seulement ici de dire sous quelle forme féminine un mot étranger *kavi* pouvait, à l'époque historique, passer en grec : en vérité, si la question avait été posée en ces termes à MM. Buckler et Robinson, avant même qu'ils eussent déchiffré les quatre inscriptions sardiennes, c'est « καυις » qu'ils eussent répondu. Le titre même — ou

du moins l'un des titres — du mage d'Anahita donné, *mutatis mutandis*, à la prêtresse d'Artémis pourra servir d'argument aux historiens qui, comme M. Radet (*Cybébé*, pp. 59-60), admettent la fusion des deux cultes. MM. Buckler et Robinson ne l'admettent pas.

Les lecteurs de cette *Revue* à qui M. Cuny a déjà présenté (*R. É. A.*, XV, p. 399) ces deux spécialistes des questions lydiennes, ne s'étonneront pas de les voir faire de l'Artémis de Sardes, même après l'époque persique, une déesse purement lydienne, et chercher une même origine lydienne ou carienne aux deux mots καυης et καυεις. Évidemment, il ne pouvait s'agir de retrouver dans ce qui nous reste des parlers anciens d'Asie-Mineure deux noms que ces formes grecques recouvrissent exactement. Le problème linguistique se réduit nécessairement pour les savants américains à y chercher le nom d'un dieu indigène auquel paraissent s'apparenter ceux du prêtre éphésien et de la prêtresse sardienne. Mais c'est le péril d'une méthode aussi aventureuse de ne pouvoir prétendre nous imposer ses conclusions. A qui s'est avisé du grand rôle des ressemblances en mythologie la recherche de MM. Buckler et Robinson ne saurait sembler d'ailleurs dépourvue d'intérêt, et, même si l'on juge hors de propos, au milieu d'une étude provoquée par le mot καυεις, une enquête sur le dieu Κοας, Καυας, ou Κουας, c'est ici un brillant et savant passage. Le nom, quelque peu incertain, de ce dieu est suggéré par l'onomastique et la toponymie de l'Asie-Mineure occidentale : dans cette énumération de vingt-cinq mots lydiens, lyciens, ciliciens, pisidiens, pamphyliens, cariens, que nos auteurs ont empruntée à M. Arkwright, on s'étonnera seulement de ne pas les voir comprendre la mysienne Καυή (Xénophon, *Hell.*, IV, 1, 20); car aucun nom de bourgade ne ressemble davantage à καυης ou καυεις. Parmi les gloses cariennes, il en est une surtout, le nom du bélier, κῶς, où MM. Buckler et Robinson ont pensé retrouver celui du dieu Κοας : et nos deux auteurs de se le représenter aussitôt avec le front cornu et le corps de laine, tel l'aîné des Cabires de Samothrace, invoqué comme serpent-bélier, Ἀξιόκερσος (cf. anguis + κέρας), ou serpent laineux, Ἀξίερος (« de εἶρος ou Ϝέρος »)... Les Cabires ? Encore un nom divin dont la racine est *à peu près* la même que celle de καυεις[1].

Paul FOURNIER.

1. MM. Buckler et Robinson continuent à publier la suite de leurs *Greek Inscriptions from Sardes :* IV (textes divers), dans *Am. Journ. Archaeol.*, t. XVIII, 1914, p. 1-40, et V *(Decrees of League of the Greeks in Asia and of Sardians honoring Menogenes)*, même recueil, p. 321-362.

## La Cosmologie hellénique, d'après l'ouvrage de M. Duhem[1].

Ce volume est le premier d'une vaste histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic. Il comprend une grande partie de l'exposé de la cosmologie des penseurs grecs; le début du tome II doit être encore consacré à la même période.

Nous laissons à d'autres le soin d'apprécier la haute compétence scientifique de l'auteur; qu'il nous soit permis de dire combien nous avons goûté ses qualités d'érudit et son talent littéraire. L'on sent que M. Duhem a une connaissance directe et profonde des textes qu'il manie; le lecteur est véritablement mis en contact avec la pensée même des auteurs, le recours aux textes est constant et le texte est toujours expliqué d'après le contexte. La forme de l'exposé est remarquablement claire et sobre; le talent de M. Duhem est de saisir l'essentiel d'une doctrine sans la réduire à un squelette; cet équilibre qu'il sait maintenir entre la richesse du détail et l'unité de l'ensemble fait de certains chapitres, par exemple du chapitre sur la Physique d'Aristote, de vrais modèles d'exposition.

L'idée centrale qui a guidé toute son étude est peut-être moins l'intérêt que peuvent présenter en elles-mêmes les cosmologies des penseurs hellènes que la liaison étroite qu'il y a entre ces cosmologies et le développement de la science astronomique. L'astronomie hellénique est en effet une théorie physique, c'est-à-dire un système partant d'un petit nombre d'hypothèses simples et précises et « apte à sauver toutes les apparences que la perception sensible a reconnues en observant les choses naturelles » (p. 130). Avant de chercher comment ces hypothèses sont utilisées dans la construction des mouvements célestes, on peut se demander quelle est leur origine et quelle est leur valeur pour ceux qui les emploient. Ainsi, depuis l'époque de Platon, l'astronomie pose comme un dogme inébranlable que tout mouvement céleste est un mouvement uniforme de rotation. Une pareille hypothèse ne s'impose pas plus à titre de nécessité de l'esprit qu'à titre de donnée de l'observation; la façon dont les hypothèses de ce genre ont varié dans le cours de l'histoire le prouve amplement. Où faudra-t-il donc chercher la raison de ces hypothèses et de la

1. Pierre Duhem, *Le système du monde. Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic.* Tome I<sup>er</sup>: La Cosmologie hellénique. Paris, A. Hermann et fils, 1913, in-8°, 512 pages.

valeur qu'on leur accorde? C'est dans l'ensemble des idées que les penseurs hellènes se firent sur le monde; de ces idées, ces hypothèses forment une partie intégrante; c'est d'elles qu'elles tirent leur origine, leur substance et la force avec laquelle elles s'imposent, et c'est en elles qu'il faut en chercher l'origine.

A vrai dire, cette tâche serait sans limite si l'on voulait pénétrer jusqu'aux sources de la vision du monde d'où sont nées les hypothèses astronomiques. La première doctrine physique que nous connaissons dans le détail, celle de Platon, dérive de doctrines beaucoup plus anciennes; et M. Duhem prend le platonisme pour point d'origine; il en étudie exclusivement les sources pythagoriciennes. De plus, ces systèmes du monde s'appuient souvent sur des croyances profondes de nature collective, comme des croyances religieuses et sociales; et, même dans l'exposé de l'auteur, nous voyons fréquemment affleurer ces croyances; nous en citerons deux exemples : le premier, c'est l'idée du cycle mystique, la conviction que la vie du monde se déroule suivant un cycle fermé, en périodes dont chacune recommence celle qui l'a précédée; cette image du cycle n'est pas une théorie de philosophe; elle transparaît dans les mythes platoniciens et dans le culte de Dionysos; c'est jusque-là qu'il faut chercher les raisons de sa vitalité. Un autre exemple est celui du stoïcien Cléanthe, qui veut décréter l'accusation d'impiété contre Aristarque, le Copernic de l'Antiquité; la position centrale de la terre est liée pour lui à tout l'ensemble de croyances morales et religieuses qui constitue le stoïcisme, notamment à la croyance en l'origine céleste de l'âme. M. Duhem limite son sujet en n'exposant, de ces croyances, que les formes achevées et savantes, passées au creuset de la réflexion philosophique.

Mais entre ces cosmologies savantes, il fait encore un choix; c'est ainsi qu'il est fort bref sur les doctrines du monde qui ont suivi celle d'Aristote, sur celle d'Épicure et sur celle des stoïciens; ce n'est pas qu'on puisse méconnaître la grande importance historique de ces doctrines, et en particulier de la seconde; car non seulement elle a popularisé, avec Posidonius, l'image du monde qui devait s'imposer à toutes les religions, mais elle a créé une idée qui, par l'intermédiaire de l'astrologie, devait prendre une grande importance, l'idée de la sympathie universelle. Mais il est clair qu'elle n'a pas, non plus que celle d'Épicure, exercé d'influence notable sur les hypothèses dont partaient les astronomes[1].

1. Dans un chapitre sur la théorie des marées, qui doit paraître dans le tome II, M. Duhem montrera cependant le rôle de la physique stoïcienne.

## I

Ce point de vue, très légitime, étant accepté, nous allons chercher, en suivant l'ordre des chapitres, à dégager les résultats les plus importants de l'étude de M. Duhem. Platon avait posé en ces termes le problème astronomique : « Quels sont les mouvements circulaires et parfaitement réguliers qu'il convient de prendre pour hypothèse, afin que l'on puisse sauver les apparences présentées par les astres errants? » (P. 103.) Il est impossible de saisir la portée de ce problème sans connaître la physique platonicienne. En effet, l'hypothèse de mouvements circulaires uniformes est liée chez Platon à deux idées, elles-mêmes intimement unies : un principe de doctrine et un principe de méthode. Un principe de doctrine : les astres sont des dieux, et, par conséquent, la trajectoire de leur mouvement doit être la plus parfaite qui soit, c'est-à-dire circulaire, et leur mouvement lui-même le plus régulier qui soit, c'est-à-dire le mouvement uniforme. Un principe de méthode : ces mouvements ne peuvent être connus par l'observation (la marche des planètes paraît irrégulière), mais par une tout autre voie. C'est cette méthode que M. Duhem cherche à travers la physique platonicienne tout entière, et d'abord dans la théorie des éléments du *Timée*. Le propre de cette théorie, c'est que Platon superpose aux éléments visibles et continuellement changeants de la terre, de l'eau, de l'air et du feu, d'autres éléments connus par le seul raisonnement géométrique, des polyèdres réguliers, formés de triangles isocèles ou équilatéraux indestructibles, et qu'il loge dans un espace absolu analogue à celui que contemple le géomètre. Avec raison, M. Duhem rattache cette notion du triangle indestructible et de l'espace où ils sont logés à l'atomisme de Démocrite; et, avec raison encore, il signale l'ambiguïté de cette conception de l'espace qui d'abord paraît un réceptacle passif et qui est ensuite considéré comme une sorte de fluide dont l'agitation se communique aux éléments[1]. Il a été moins bien inspiré en voyant dans le pythagoricien Archytas un précurseur de la théorie platonicienne de l'espace; en effet, le traité *sur l'universel*, dont il fait état et qui nous est connu par Simplicius, n'est qu'un des nombreux apocryphes néopythagoriciens qui datent des deux premiers siècles avant notre ère[2]. La

1. Peut-être cette seconde notion de la χώρα résout-elle une difficulté que M. Duhem (p. 40) considère comme insoluble. D'une part, Platon affirme que le monde est plein, et d'autre part les polyèdres réguliers doivent laisser entre eux des interstices; mais il n'y aurait contradiction que si la χώρα était identifiée au vide, ce qui n'a pas plus lieu chez Platon que chez les physiciens postérieurs.

2. Cf. Zeller, *Philosophie der Griechen*, III, 2, 3e éd., p. 103, n. 1 ; nous en dirons autant de la théorie du temps d'Archytas, exposée dans le même traité, que M. Duhem considère à tort comme antérieure à la théorie du temps de Platon (p. 80-83).

remarque d'Aristote : « Tous déclarent que le lieu est quelque chose; mais (Platon) seul a tenté de dire ce qu'il était, » reste donc parfaitement juste.

Les quatre éléments sont constitués par quatre des polyèdres réguliers; mais il en reste un cinquième, le dodécaèdre pentagonal qui n'a pas d'emploi dans la physique du *Timée;* il est probable que, plus tard, Platon a attribué cette cinquième figure à l'élément dont les cieux sont faits; c'est du moins la thèse de l'*Épinomis*, dialogue posthume inspiré, sinon rédigé par Platon.

Ainsi l'auteur nous donne une idée fort nette de la méthode de Platon; l'être qu'il s'agit d'atteindre est, au delà de l'être sensible, l'être géométrique, intermédiaire entre l'idée et le sensible. Seulement, M. Duhem a tort d'appeler λόγισμος νόθος le procédé employé par Platon pour l'atteindre. Cette expression, en effet, désigne non pas un procédé général de méthode, mais bien le raisonnement particulier, décrit dans le *Timée*, par lequel nous atteignons l'espace sous le flux continuel des phénomènes sensibles : et l'épithète péjorative de « bâtard » indique, non pas qu'il est intermédiaire entre la sensation et la pensée intuitive (νοησις), mais qu'il participe à la fois au raisonnement et à la vision du rêve. Mais, à condition de lire διάνοια partout où l'auteur met λόγισμος νόθος (p. 46, 93, 101), nous aurons une idée très exacte de la méthode par laquelle Platon prétend constituer sa physique géométrique[1].

Que donne cette méthode appliquée à l'étude du mouvement des planètes? Sur ce point, la pensée de Platon est dominée par deux idées qu'il reçoit de ses prédécesseurs. La première lui vient du pythagorisme, c'est celle de la décomposition du mouvement du soleil en deux rotations circulaires uniformes de sens inverse, le mouvement diurne et la rotation de l'écliptique; ainsi se retrouvaient pour la marche du soleil les mouvements circulaires postulés par la géométrie. La seconde, dérivant d'une tradition fort répandue, est celle d'une durée au bout de laquelle toutes les planètes se retrouveront dans la même position qu'au début par rapport à la sphère des fixes.

Platon n'a donc pas inventé le genre de combinaisons qui devait résoudre les mouvements des planètes en rotations uniformes; ses dialogues montrent même qu'il n'en a pas poussé fort loin l'application; non seulement il n'a pas cherché à réduire à des rotations uniformes les mouvements irréguliers de Vénus et de Mercure, qu'il connaissait bien; mais, si l'interprétation que donne M. Duhem du texte de *Timée* (38 d) est exacte (p. 59), il a formellement attribué à ces planètes des mouvements non uniformes. Aussi bien il est peu probable qu'il connût les irrégularités les plus difficiles à expliquer

1. Seulement il ne faudra pas dire que la χώρα est l'objet de cette pensée discursive; elle garde partout son caractère énigmatique, plus physique que géométrique.

par sa méthode, notamment les variations de latitude des planètes, comme le montre la discussion approfondie du texte de la *République* sur le fuseau de la Nécessité (p. 60-64). Platon a-t-il même eu l'idée des sphères planétaires ? Rien n'est moins certain, bien que M. Duhem le suppose continuellement. Platon nous parle de circonférences ou de cercles, mais jamais de sphères ; les « anneaux » du mythe de la *République* semblent être des sortes de bandes circulaires, puisque l'on en voit les bords. En revanche, il ressort d'une tradition certaine que Platon a enseigné deux choses : d'abord la méthode qui consistait à imaginer que le cercle à rotation uniforme sur lequel était la planète était entraîné par un autre cercle dans lequel il était inclus, et au mouvement duquel il participait ; que ce second cercle lui-même pouvait être ainsi entraîné par un troisième et que, par cette participation du même cercle à plusieurs mouvements s'expliquaient les apparences d'irrégularité. C'est cette méthode qui fut appliquée avec une grande ingéniosité par les astronomes de l'Académie, Eudoxe et Calipe. Platon enseignait en second lieu que tous ces cercles étaient homocentriques et que leur centre était en même temps celui de la terre, et que la terre est immobile dans sa position centrale ; sur ces deux points cependant, Plutarque nous apprend que Platon a varié, et, en effet, nous ne voyons pas que son géocentrisme fût lié d'une façon très étroite avec les principes de sa physique ; notamment la pesanteur résultait pour lui, non pas d'une attraction vers le centre, mais d'une attraction spécifique des masses de même nature ; et ceci n'impliquait pas la position centrale de la terre.

La seconde idée, celle de la Grande Année, consiste essentiellement en ceci : toute durée appréciable est une partie d'une certaine durée totale dont les extrémités marquent le début et l'achèvement du monde ; à partir de ce moment, une nouvelle période égale recommence où reparaissent des êtres soit semblables, soit identiques. Mais il faudrait, pensons-nous, distinguer deux formes bien différentes de cette croyance. La fin d'une de ces périodes marque en effet tantôt la destruction du monde, à laquelle succédera un renouveau, tantôt le retour de tous les astres ensemble à leur position primitive ; ces images peuvent se combiner comme dans la cosmogonie connue par Bérose, où le retour des astres à leur position primitive marque aussi la date de la destruction du monde ; mais elles peuvent aussi rester dissociées ; l'idée d'une période astronomique, par exemple, ne paraît jouer aucun rôle dans la grande année d'Anaximandre ou d'Héraclite ; inversement, la fin de la grande année n'amène pas chez Platon la destruction du monde. Or, c'est seulement sous cette seconde forme que l'image de la période cosmique intéresse l'astronomie et ses postulats ; grâce à elle, chaque durée limitée par la période de rotation d'un astre pourra être considérée comme un sous-multiple de la

période cosmique totale. Ainsi voyons-nous déjà chez Platon l'idée de la grande année astronomique, qui suppose que les cieux sont impérissables, se dégager de l'idée du rythme de la génération et de la corruption du monde; sur ce point comme sur bien d'autres, Platon devance Aristote.

## II

L'attrait qu'exercèrent pendant des siècles les doctrines cosmologiques d'Aristote vient en partie de la forte cohésion logique des parties du système : « Le monument a l'inébranlable solidité d'un bloc et la pureté de lignes de la plus belle œuvre d'art. »

Dans la doctrine d'Aristote, les conceptions astronomiques élaborées par Platon : l'immobilité de la terre au centre du monde, la différence de nature entre la substance céleste et la substance de la région sublunaire, l'incorruptibilité des cieux, se fixent en devenant solidaires d'une physique et d'une dynamique.

Quelle est cette physique, et comment les conceptions astronomiques en sont solidaires, c'est sur quoi le lecteur est renseigné avec une grande précision.

La physique nouvelle est fondée grâce à l'axiome suivant : « Les principes doivent être du même genre que les choses dont ils sont les principes. » Si, par exemple, il s'agit des principes des éléments, il ne faut pas les chercher, comme Platon, en des figures mathématiques hétérogènes avec les choses sensibles, mais en des principes qui sont eux-mêmes sensibles, tels que le chaud ou le froid. Si l'on veut connaître les principes des changements que présente la réalité sensible, il ne faut pas avoir recours aux idées éternelles, mais à des principes qui contiennent la raison du changement.

Il suit de là que les principes physiques ne sauraient être découverts que dans et par l'expérience; la sensation ne nous les donne pas immédiatement; mais ils sont dégagés par l'induction[1]. Il s'ensuit aussi que la physique occupe, parmi les sciences, une position tout à fait privilégiée, parce qu'elle est la plus voisine de la science sensible. Les mathématiques sont nécessairement, dans l'ordre de la connaissance, postérieures à la physique puisqu'elles étudient certaines propriétés des choses physiques, les propriétés de grandeur qui, dans la réalité, ne sont nullement séparées de ces choses.

1. Le texte fondamental cité page 133 renferme à la fin une erreur de traduction; il faut lire : « Ceux qui seraient dépourvus de perception sensible ne *pourraient induire* », et plus loin : « *Car on ne saurait...* » Page 134, le texte d'Aristote n'oppose pas νόησις à ἐπιστήμη, mais bien un genre d'ἐπιστήμη qui est la νόησις à un autre genre qui est ἐπιστήμη μετὰ λόγου.

Ce rapport entre physique et mathématique est-il très net? Il nous semble que, à ce sujet, l'exposé de M. Duhem pose une question qu'il ne résout pas et qui, peut-être, est insoluble. La voici : il y a certaines sciences physiques qui ont un côté mathématique, telle est l'astronomie ; dans des sciences de ce genre, l'observation sensible nous donne les faits à interpréter, et les mathématiques nous donnent les principes par lesquels nous les interpréterons, nous donnent le pourquoi ; c'est la géométrie de la sphère, par exemple, qui donne la raison d'être des mouvements des planètes. Une relation de ce genre n'est-elle pas directement opposée à l'axiome qui a fondé la physique, à savoir l'homogénéité des principes avec ce dont ils sont principes? Ou n'y aurait-il pas lieu de juxtaposer deux sens distincts du mot *pourquoi*, le pourquoi physique et le pourquoi mathématique?

Le but d'Aristote reste cependant bien visible ; c'est de substituer partout des notions proprement physiques aux notions mathématiques dont Platon avait abusé : montrons-le, à la suite de M. Duhem, pour les notions de mouvement et de lieu.

Le mouvement du physicien n'est pas celui du mathématicien. Le premier, en effet, considère le mouvement en tant qu'il résulte de l'essence de la chose mue ; la liaison qu'il y a entre un mouvement d'une certaine espèce et la nature du mobile permet de remonter par induction de ce mouvement à cette nature, ou, inversement, de déduire le premier de la seconde. C'est par le premier procédé que nous arrivons aux théorèmes astronomiques fondamentaux : c'est l'induction qui nous permet de remonter des alternatives sans fin de génération et de corruption que nous observons dans le monde sublunaire, à un mouvement local qui en est la cause ; mouvement composé, comme celui de l'écliptique puisqu'il produit la génération et la corruption, opposées l'une à l'autre ; mouvement périodique, puisque le monde sublunaire est soumis à une loi de retour des mêmes événements ; mouvement circulaire, puisque, seul, le mouvement circulaire peut être continu et sans fin. C'est par induction que l'on remonte de la nature de ce mouvement à l'essence qui en est animée : puisque, suivant la physique d'Aristote, le mouvement circulaire est simple, cette essence sera simple, et, par la forme même de son mouvement, non sujette à la génération, ni à l'altération, ni à la dilatation ; elle sera répartie en sphères homocentriques animées d'un mouvement uniforme ; et, à cause de la simplicité de leur substance, les étoiles portées par les sphères seront de même substance qu'elles. Ainsi sont dégagés par induction les principes qui permettent d'expliquer l'univers.

Le lieu du physicien est fort différent de l'espace géométrique qu'avaient envisagé Démocrite et Platon. Il y a entre les lieux divers bien plus que des différences de positions ; les lieux ont des propriétés

qualitatives distinctes; le centre du monde a une affinité avec la nature des corps graves et constitue leur « lieu naturel ». Il est clair que l'on ne peut parler du centre du monde, et par conséquent de sa propriété qualitative, que si l'on pense que l'espace est borné à la sphère qui limite le monde. Donc la thèse de l'irréalité du vide est solidaire de celle des lieux naturels. Elle se rattache à toute une dynamique, fondée sur une observation directe.

La notion du lieu ne va pas sans difficulté. Il y a chez Aristote deux notions du lieu d'un corps. Le lieu d'un corps, c'est d'abord la surface contiguë du corps environnant. Mais comme ce corps environnant peut ne pas être immobile, il ajoute que le lieu d'un corps, c'est la première enceinte immobile que l'on rencontre à partir de ce corps, par conséquent, suivant la paraphrase de M. Duhem, le terme fixe qui permet de juger si un corps est en repos ou en mouvement, à condition que ce terme ne soit pas un simple point de repère, mais une enceinte environnant le corps de toute part. Or, il n'y a pas pour les corps de l'univers d'enceinte fixe, puisque les orbes célestes se meuvent éternellement; et c'est peut-être, comme le dit Thémistius, une des raisons qui ont amené Aristote à immobiliser la terre, seul repère fixe dans le monde. Mais, autre difficulté: un corps qui n'est pas dans un lieu au second sens ne peut se mouvoir; or, le ciel des fixes n'est pas dans un lieu, et cependant sa mobilité est une des affirmations les plus essentielles de la physique. Aristote répondra, dans un texte dont M. Duhem restitue heureusement le sens d'après les commentateurs, que les parties du ciel des fixes s'environnant les unes des autres se servent mutuellement de lieu; mais il revient ainsi à la première définition qu'il avait donnée du lieu.

Les corollaires qui se déduisent des notions physiques du mouvement, du lieu et du temps ont une extrême importance au point de vue de l'histoire des sciences. M. Duhem en signale quatre. Le premier, c'est la sphéricité de la terre, qu'Aristote déduit de la pesanteur de ses parties. Le second déduit de la théorie des lieux naturels une distinction entre le centre de gravité de la terre, qui doit coïncider avec le centre du monde, et son centre de position. Le troisième déduit l'immobilité de la terre de l'existence du mouvement de rotation du ciel[1]. Le quatrième réfute la croyance à la pluralité des mondes par la théorie des lieux naturels, et énonce à ce propos une idée que le commentaire d'Averroès a su mettre en lumière et qui sera de grande conséquence pour les doctrines cosmologiques: c'est que la grandeur de la gravité d'un corps pesant, c'est-à-dire sa tendance à se placer au centre du monde, ne dépend nullement de sa distance au

1. Sur ce point, M. Duhem complète heureusement le raisonnement d'Aristote par le commentaire de Simplicius.

centre, mais uniquement de l'essence du grave qui reste la même, à quelque distance qu'il soit.

Malgré le caractère expérimental de la science aristotélicienne, nous devons retenir cette vue, fort importante, que la cosmologie d'Aristote est un essai de démonstration physique d'une hypothèse d'astronomie théologique qui s'impose à elle: c'est celle du caractère divin des corps célestes et de la rotation uniforme des orbes qui les portent. La doctrine d'Aristote incorpore ce dogme astrologique à toute une physique, si bien qu'il semble en dériver. Mais la solidité de cette adhérence ne doit pas nous cacher que l'origine du principe n'est pas dans cette physique.

## III

M. Duhem ne peut s'empêcher de remarquer que « si les successeurs d'Aristote ont employé, dans la construction de leurs propres doctrines, nombre de matériaux que le Stagirite avait taillés, ils n'ont presque rien gardé du plan suivant lequel ces matériaux avaient été assemblés ». Il est clair en effet que les théories du temps et du lieu dont il expose le développement jusqu'aux derniers platoniciens grecs ne répondent nullement aux préoccupations dominantes chez Aristote. Les problèmes et la façon de les poser ne sont plus les mêmes

D'abord le problème de temps. Il est dominé par une idée nouvelle et par une question nouvelle. L'idée nouvelle, commune à presque tous les néoplatoniciens, c'est que le temps est lié à la pensée discursive (μετάϐασις) de l'âme. « Le temps, dit Plotin, c'est la vie de l'âme passant par un mouvement progressif d'une vie à une autre vie; » et Porphyre : le temps se produit « si une substance n'a pas une connaissance où tout soit ramassé dans l'unité absolue, si elle connaît d'une manière discursive, par l'effet d'un mouvement ». Le temps est donc ce qui accompagne le genre de pensée propre à l'âme.

La question nouvelle est celle du mode d'existence et de l'efficacité du temps. Le temps est-il un simple accompagnement de la réalité, un simple produit? Est-il, au contraire, une cause réelle et efficace?

La réponse n'est pas unanime : les uns, comme Porphyre et Plotin, adoptent la première thèse. D'autres, au contraire, comme Jamblique, font du temps une cause éternelle, une substance douée d'existence autonome qui organise les mouvements de l'univers par l'intermédiaire de l'âme du monde. Damascius, enfin, concilie les deux thèses en distinguant un temps primitif, substantiel, qui est cause, et un temps qui accompagne seulement la vie de l'âme.

D'où vient cette idée, et d'où vient cette question? A coup sûr, ni d'Aristote, ni de Platon; mais l'ouvrage de M. Duhem ne nous renseigne pas positivement sur ce point; c'est peut-être faute d'avoir

reconnu les intermédiaires entre Aristote et les Alexandrins. C'est, en effet, les stoïciens qui ont fourni l'idée et posé la question. Si c'était le lieu, nous montrerions comment l'idée de mouvement discursif, μετάβασις, qui se rattache étroitement à la théorie stoïcienne de la connaissance, forme chez eux le fond de l'idée du temps, du lieu et du vide; comment, grâce à cette idée, le temps leur paraissait réduit à une simple pensée, sans efficace ni substance; comment, enfin, dès l'époque du premier siècle avant notre ère, le sceptique Enésidème a donné une théorie du temps considéré comme principe causal qui n'est pas sans rapport avec celle de Jamblique.

Il y a une théorie du temps profondément originale sur laquelle M. Duhem a attiré l'attention; c'est celle de Damascius. Elle est difficile à résumer; contentons-nous de dire qu'elle est du plus pur néoplatonisme, puisqu'elle s'efforce de trouver un intermédiaire entre l'immobilité des essences et le devenir sans arrêt des choses, intermédiaire qui serait le temps propre à l'intelligence humaine; et l'analogie que note, en passant, l'auteur avec la doctrine de M. Bergson est fort instructive.

Si diverses que soient ces doctrines, elles présentent une croyance commune, dont nous avons déjà signalé l'origine, la croyance à une grande année, que l'on retrouve avec des nuances diverses jusque chez des néoplatoniciens chrétiens du VI^e siècle. M. Duhem en recueille avec soin tous les témoignages. La seule discussion sur ce point, mais très âpre surtout à l'époque du christianisme, fut entre ceux qui, comme les premiers stoïciens, mettaient au bout de la grande année la destruction totale du monde, suivie d'une renaissance, et ceux qui en admettaient l'éternité; cette seconde opinion devint peu à peu maîtresse, même chez les stoïciens[1].

Sur le problème du lieu après Aristote, M. Duhem a fait au contraire ressortir l'importance du stoïcisme, comme intermédiaire entre Aristote et le néoplatonisme.

Certains commentateurs d'Aristote, Alexandre et Thémistius, ont bien suivi la voie du maître et se sont efforcés de résoudre de diverses manières les difficultés de sa doctrine; c'est pour les résoudre que Proclus fut amené à admettre au delà du ciel des fixes une sphère complètement immobile entourant l'univers, et qui pût jouer le rôle de l'enceinte fixe qui, d'après Aristote, constitue le lieu des corps.

Mais, dans cette période, la plupart des théories du lieu dérivent de préoccupations fort différentes : presque tous les philosophes admettent que le lieu d'un corps est constitué non par l'enceinte en

1. M. Duhem attribue, par suite d'une erreur de traduction, la théorie de la conflagration totale à Zénon de Tarse, qui « suspendit son jugement » sur la question (ἐπισχεῖν) (p. 277); Panétius et Posidonius admettaient aussi l'éternité du monde (p. 282).

laquelle il est, mais par l'espace qu'il occupe. Ce sont les stoïciens qui, les premiers, ont émis ou du moins fait renaître cette théorie. Mais la grosse question est de savoir quel est le mode d'existence de ce milieu. Est-il complètement incorporel, inactif, inefficace? Au contraire, est-ce qu'il participe d'une façon quelconque à la nature des corps? A-t-il une action efficace sur la manière dont les corps sont logés en lui?

La première thèse est la thèse stoïcienne; le lieu n'a aucun pouvoir positif pour retenir les corps en une certaine place; si le monde limité ne se disperse pas dans le vide sans limite au sein duquel il est plongé, ce n'est pas parce que le lieu qu'il occupe possède une propriété spéciale qui l'y fasse adhérer, c'est parce que toutes ses parties sont contenues par une force interne qui les retient ensemble; c'est au milieu du IIIe siècle de notre ère que Jean Philopon a exprimé avec le plus de clarté l'essentiel de cette thèse : « Il est tout à fait ridicule, dit-il, de prétendre que le lieu, en tant que lieu, possède une certaine puissance. Si chaque corps se porte vers son lieu propre, ce n'est pas qu'il aspire à un certaine surface; c'est parce qu'il tend à la place qui lui a été assignée par le Demiurge. »

Au contraire, les néoplatoniciens admettent tous que les lieux de l'espace ont un certain pouvoir d'attirer ou de retenir les corps. Le lieu n'est pas ce non-être inactif et impassible où se développe la vie du monde. Certes, leurs thèses sont différentes : selon Syrianus, le lieu est comme un gaz subtil qui pénètre tout l'univers; suivant Proclus, c'est une lumière, corps immatériel, coétendue au monde et immobile; Damascius et Simplicius enfin croient le lieu incorporel, mais non pas pour cela inactif; le lieu est comme un réseau dont chaque maille est la position normale qui est réservée à chaque corps; il est l'organisation idéale vers laquelle tend l'univers.

Telles sont les deux réponses opposées à la même question; malgré cette opposition, il est clair qu'il y a une parenté entre ces deux théories, que les stoïciens aussi bien que les néoplatoniciens « font du lieu une certaine substance dont l'existence, indépendante de celle du corps, lui est seulement simultanée ». Nous souscrivons pleinement à cette opinion de M. Duhem; seulement cette quasi-substance n'est pas, selon les stoïciens, un être véritable, puisqu'elle n'est ni active ni passive.

D'ailleurs, bien qu'opposée à celle des stoïciens, la thèse néoplatonicienne s'inspire du dogme stoïcien du « mélange total »; le lieu, qui est un être actif, pénètre l'univers, de la même façon que le feu artiste des stoïciens, pour en contenir les parties; c'est la cosmologie stoïcienne tout entière qui persiste dans cette théorie du lieu[1].

1. Syrianus a cependant raison de distinguer la compénétration mutuelle du lieu

## IV

Parmi les commentateurs d'Aristote, un seul d'entre eux s'opposa aux erreurs grossières de la dynamique du maître; ce fut le stoïcien chrétien Jean Philopon, qui continuait sans doute la tradition fort mal connue des mécaniciens alexandrins. Un chapitre du volume est consacré à une analyse, très serrée et vigoureuse, de ses idées sur les deux questions fondamentales de la dynamique, la chute des graves et le mouvement des projectiles.

M. Duhem n'est pas tendre pour les « étranges divagations » d'Aristote sur ces questions; et, de fait, on ne saurait concevoir une plus étrange aberration de l'esprit de système que les vues péripatéticiennes sur le mouvement des projectiles. Lorsqu'une flèche est lancée par l'arc, le sens commun nous dit immédiatement que, grâce au jet, la flèche a acquis une certaine énergie qui la fait se mouvoir. Mais un des principes les plus importants de la physique d'Aristote, c'est qu'un mobile ne peut continuer à se mouvoir, si le moteur ne lui reste appliqué de l'extérieur; or, la corde de l'arc qui meut d'abord la flèche ne lui reste pas appliquée tant qu'elle continue à se mouvoir; il lui faut pourtant un moteur extérieur. Quel sera-t-il? Ce ne peut être que l'air qui, étant agité par la corde, remuera à son tour la flèche! Et cette pitoyable explication n'est même pas fidèle au principe qu'elle veut sauvegarder, puisque la couche d'air qui meut le projectile ne cesse pas d'être motrice, alors que la couche d'air antérieure qui l'a mise en mouvement est rentrée dans le repos[1].

Jean Philopon a eu le courage de penser et de dire qu'il ne suffisait pas de chasser l'air derrière une pierre pour la mettre en mouvement et qu'il fallait bien admettre « qu'une certaine énergie motrice est cédée au projectile par l'instrument de jet ». Mais le sens commun n'a pas une telle puissance qu'il n'ait fallu attendre jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle pour lui trouver des successeurs[2].

Sur la question de la chute des graves, les principes de la physique

et des corps, tel qu'il l'entend, de la compénétration des corps à la façon stoïcienne. Car ce n'est pas seulement, comme l'admet M. Duhem (p. 338), le πνεῦμα et le corps matériel qui sont capables de pénétrer l'un dans l'autre, c'est aussi bien deux liquides (cf. Arnim, *St. Vet. Fragm.*, II, p. 152, 12 sq.).

1. Cette explication, qui se trouve dans le *de Cœlo*, est différente d'une autre explication, aussi médiocre d'ailleurs, des *Questions mécaniques*. Comme celle-ci est, dans le *de Cœlo*, l'objet d'une critique, M. Duhem en conclut, à juste titre, que les *Questions* ne sont pas d'Aristote.

2. Signalons une erreur de traduction, page 377, en haut; la fin de la phrase d'Alexandre dit que « la perturbation et l'inégalité sont causes du mouvement ».

aristotélicienne amenaient aux deux conséquences suivantes : un grave tombant dans le vide aurait une vitesse infinie, parce qu'il ne rencontrerait pas de résistance. Des corps de même grandeur et de même figure, mais de substance différente, ont une vitesse de chute proportionnelle à leur poids et en raison inverse de la densité du milieu où ils tombent. Ce deuxième principe a été développé dans un petit traité en latin, récemment publié par Curtze : *de levi et ponderoso,* dont M. Duhem démontre l'origine péripatéticienne.

Contre la première thèse, Jean Philopon admet que la gravité, la propriété de tomber avec une certaine vitesse, appartient au corps lui-même, indépendamment du milieu où il se trouve plongé. Contre la seconde thèse, il s'appuie sur l'expérience pour montrer que deux poids extrêmement inégaux n'ont pas cependant, dans un même milieu, une vitesse de chute très différente ; de là résulte que la seconde partie de la proposition est erronée : deux corps identiques tombant en des milieux différents n'auront pas une vitesse de chute inversement proportionnelle aux densités. Il ne s'ensuit pas qu'il faille admettre avec les atomistes que, dans le vide, les vitesses de chute seraient égales : en effet, si cela était exact, l'inégalité dans les vitesses de chute viendrait seulement des différences de résistance du milieu ; or l'on constate, selon Philopon, que, dans un même milieu, des corps de poids inégaux tombent inégalement vite : cette différence devra donc persister dans le vide. Tel est l'enseignement de Philopon, dont M. Duhem retrouve les traces dans le commentateur Simplicius, et l'origine chez les mécaniciens Philon de Byzance et Héron d'Alexandrie.

Le principe commun à toute la dynamique de l'Antiquité, que la force est mesurée par la vitesse du mouvement qu'elle produit, rendait très difficile l'interprétation d'un fait reconnu de tous : l'accélération des graves dans leur chute. L'accélération impliquait, en effet, une augmentation de poids ; et c'est cette augmentation qu'il s'agissait d'expliquer. Aucun auteur ancien ne pouvait poser le problème autrement, et les solutions qu'ils donnent sont naturellement des plus étranges : selon Aristote, interprété par Simplicius, selon Thémistius, selon Philopon, c'est la proximité de plus en plus grande du centre du monde qui accroît le poids du corps ; selon Alexandre, si un corps est éloigné du centre de la terre, sa nature s'altère, et, de grave, il tend à devenir léger ; lorsqu'il tombe, il garde d'abord un peu de cette légèreté, et sa chute est lente ; elle devient peu à peu plus rapide. Enfin M. Duhem indique l'explication du traité *de Ponderibus,* publié à la fin du XVI[e] siècle, sous le nom de Jordan, et dont les trois dernières parties dérivent, comme l'a montré Thurot, d'un original grec, inspiré par les *Questions mécaniques* attribuées à Aristote ; cette explication est analogue à celle du mouvement des projectiles.

## V

L'astronomie des sphères homocentriques, devenue un dogme de la physique d'Aristote, affirme que chaque corps céleste reste à égale distance de la terre. Or, Eudoxe et Aristote savaient déjà le contraire d'après les observations faites sur les variations de grandeur apparente de Vénus, de Mars et de la Lune, comme sur les variations de la vitesse angulaire du soleil.

Dès cette époque, Héraclide du Pont affranchit les hypothèses astronomiques de la sujétion de la physique péripatéticienne. Il reprit d'abord l'ancienne idée pythagoricienne encore vivante, que le mouvement diurne s'explique par la rotation de la terre autour de son axe; d'autre part, il supposa que Vénus est animée d'un mouvement de rotation autour du soleil; ainsi s'explique qu'elle soit tantôt en avant du soleil, tantôt en arrière, tantôt plus près de la terre, tantôt plus loin. Il étendit sans doute la même hypothèse à Mercure.

Héraclide alla-t-il plus loin? En vint-il déjà, comme un demi-siècle plus tard Aristarque de Samos, à faire tourner la terre autour du soleil? Les trois lignes de l'*Abrégé des Météores de Posidonius*, par Géminus, d'où on a voulu le conclure, ne sont rien moins que claires; et la savante discussion de Schiaparelli, reprise par M. Duhem, n'a pas réussi à nous convaincre. Car ni l'auteur de l'opinion exprimée dans ces lignes n'est sûrement Héraclide, ni l'opinion qui y est exposée n'est sûrement celle de la circulation de la terre autour du soleil[1].

Ce fut, en tout cas, au début du IIIe siècle, la doctrine d'Aristarque de Samos; il fixait le soleil au centre de la sphère immobile des étoiles fixes, et faisait circuler la terre sur une circonférence ayant pour centre le centre du soleil. Mais Aristarque présentait formellement cette idée comme une hypothèse destinée à « sauver les apparences ». Seleucus, à la fin du IIe siècle, « l'a au contraire produite d'une manière affirmative ».

Cette hypothèse copernicienne n'a pas eu de succès dans l'Antiquité. Trop de forces étaient liguées contre elle. La dynamique péripatéticienne, qui est celle de toute l'Antiquité, implique l'immobilité de la terre au centre du monde. Des raisons plus profondes encore, d'ordre

1. Cf. surtout p. 142, en bas; tout le système de Schiaparelli repose sur la traduction de ἡ περὶ τὸν ἥλιον φαινομένη ἀνωμαλία, qui signifierait l'inégalité du mouvement apparent des planètes, comme chez Hipparque et Ptolémée, ἡ πρὸς (ou παρὰ) τὸν ἥλιον ἀνωμαλία. Sans doute, grammaticalement, comme le remarque M. Duhem, le sens ne peut être: l'anomalie relative au soleil; mais περί ne peut avoir non plus le sens de πρός ou de παρά. La traduction la plus obvie serait : l'irrégularité qui se trouve *dans* le soleil, ce qui ramènerait à l'interprétation de Th.-H. Martin.

religieux, viennent en renforcer l'influence; l'astrologie, comme on le montrait encore récemment [1], fut une des plus nobles religions de l'Antiquité finissante ; or, elle reposait sur l'idée de la divinité des corps célestes, et faire de la terre une planète, c'était un sacrilège; c'était la mettre dans ces espaces célestes qui devaient être tout entiers remplis d'une substance incorruptible et divine. C'est pourquoi l'astronomie ne s'est pas développée dans la direction indiquée par Aristarque. Elle a en revanche singulièrement profité des suggestions d'Héraclide ; sa théorie de la marche de Vénus et de Mercure est la première ébauche de l'astronomie des épicycles, qui va opposer ses constructions géométriques aux dogmes physiques d'Aristote.

## VI

L'on connaît fort bien le système de Ptolémée auquel aboutit l'histoire de cette astronomie; mais les renseignements sur la période antérieure, celle d'Hipparque, de ses prédécesseurs, sont fort rares ; et ils posent des problèmes critiques que M. Duhem aborde après Tannery et Schiaparelli.

La période antérieure à celle d'Hipparque est particulièrement mal connue. Le problème est de savoir comment les astronomes sont passés d'une hypothèse analogue à celle d'Héraclide et d'Aristarque, qui faisait circuler le soleil sur une circonférence ayant pour centre la terre, les planètes Vénus et Mercure sur des circonférences ayant pour centre le soleil, et les autres planètes sur des excentriques ayant pour centre le soleil, à une autre hypothèse qui est proprement celle des épicycles, d'après laquelle le soleil lui-même ainsi que les planètes circulent chacun autour d'un point animé d'un mouvement de rotation autour de la terre [2]. Changement bien important au point de vue physique, puisque c'était rejeter le dogme d'après lequel le centre d'un mouvement de rotation doit être occupé par un corps matériel ! M. Duhem conjecture que cette modification est venue de raisons purement astronomiques; on fait parcourir un épicycle au

1. F. Cumont, *Astrology and religion among the Greeks and Romans*, New-York and London, 1912.

2. A vrai dire, les textes ne nous affirment directement ni l'existence de la première théorie ni celle de la seconde; on les induit seulement de quelques indications. La première est tirée d'un texte de Théon de Smyrne (p. 443); ce texte n'indique que les deux premières parties de l'hypothèse (circulation du soleil autour de la terre, de Vénus et de Mercure autour du soleil); mais comme le soleil est appelé « cœur de l'univers », M. Duhem suppose que cette hypothèse héliocentrique s'étendait aux autres planètes. Mais il convient de remarquer que le soleil est considéré comme le cœur de l'univers par des cosmologies, telles que celle des Stoïciens, qui n'admettent en aucune façon l'hypothèse héliocentrique.

soleil pour expliquer le fait depuis longtemps connu de l'inégalité des saisons.

A partir de ce moment, les postulats physiques qu'Aristote avait donnés à l'astronomie se séparent décidément en deux groupes. Le premier continue à être accepté : la terre est immobile au centre de la sphère des étoiles fixes, et tous les mouvements des planètes doivent être expliqués par une combinaison de rotations uniformes. Le second, au contraire : ces rotations sont celles de sphères homocentriques, est rejeté comme ne rendant pas compte des apparences. Sur le premier groupe de postulats se fondent les ingénieuses constructions géométriques d'Hipparque et de Ptolémée, si clairement exposées dans la dernière partie de l'ouvrage de M. Duhem.

L'on doit recueillir du livre de M. Duhem cet important enseignement qu'il est radicalement impossible de séparer l'histoire de l'astronomie de celle des hypothèses physiques et philosophiques sur la structure de la matière et sur la constitution du monde. L'esprit humain ne saurait se passer d'une vue générale des choses, les philosophes ne sont parfois que trop portés à l'oublier; aussi doivent-ils de la reconnaissance à un savant qui en a fourni une démonstration historique aussi intéressante et aussi approfondie.

Émile BRÉHIER.

---

# BIBLIOGRAPHIE

**Jean Lesquier**, *Grammaire égyptienne* (d'après la 3e édition de la grammaire d'Adolf Erman). Le Caire, imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1914; 1 vol. in-4° de IV-200 pages.

Ceux qu'intéresse la linguistique générale et qui désireraient prendre rapidement une idée de la constitution de l'ancien égyptien, sauront gré à M. J. Lesquier, bien qu'il n'ait travaillé, nous dit-il, que dans l'intérêt des débutants en égyptologie, de l'innovation capitale qui caractérise son ouvrage. Pour la première fois, en effet, l'étude de la grammaire et celle de l'écriture sont chez lui « radicalement séparées », ce dont l'auteur donne dans sa préface (pp. I-IV) les meilleures raisons. La première partie de l'ouvrage (pp. 1-95) expose uniquement la grammaire proprement dite au moyen de transcriptions. « La seconde (pp. 95-200) commence par l'étude de l'écriture hiéroglyphique et les procédés généraux de l'orthographe; lorsqu'ils sont connus, on peut aborder celle de la flexion et des mots invariables au point de vue orthographique; enfin, dans un dernier chapitre, les exemples de la première partie sont repris, mais en caractères hiéroglyphiques, avec transcription signe à signe et transcription grammaticale; et la lecture attentive de ces exemples constitue un exercice préliminaire à l'usage des chrestomathies. »

En somme, la méthode rigoureuse de M. J. Lesquier est la même que celle du célèbre *Manuel pour étudier la langue sanscrite* d'Abel Bergaigne (1884) et elle est appliquée, semble-t-il, de main de maître. Ce procédé d'exposition est beaucoup plus scientifique que l'ancien, et il serait fort à souhaiter qu'on l'employât enfin pour les langues sémitiques, en particulier pour l'arabe classique. Comme celle du sanskrit grâce à Bergaigne, et celle du vieil égyptien grâce à M. J. Lesquier, l'étude de ces langues en serait grandement facilitée et surtout l'on ne rencontrerait plus, au moins en Occident, de gens incapables, par exemple, de dissocier mentalement la langue arabe de son système traditionnel d'expression graphique. De toute façon la science y gagnerait.

A. CUNY.

**Wilhelm Uppström**, *Miscellanea*, I. Upsal, Almqvist et Wiksell, 1914; plaquette in-4° de XIV-22 pages.

M. Wilhelm Uppström, fils du célèbre éditeur du *Codex argenteus* et des autres fragments de la bible gothique († 1865), nous dit dans son avant-propos qu'il remplit un devoir de piété filiale en publiant les « relliquiae » scientifiques de son père, André Uppström. En 1868 déjà, il avait achevé la publication des *Codices gotici ambrosiani*, attendue avec impatience par les germanistes. Mais André Uppström s'était occupé aussi de linguistique générale, en particulier de la question des rapports du groupe sémitique avec le groupe indo-européen. Il était partisan de la théorie qui les apparente, ainsi que le montre une conférence faite en février 1859 et reproduite *Miscellanea* pp. 1-17. Il avait en outre commencé un travail plus approfondi avec de grandes collections de mots, et ce travail avait été confié à Leo Meyer († 1910). Malheureusement, ce manuscrit de A. Uppström n'a pu être retrouvé.

Entre temps, la question étant revenue à l'ordre du jour grâce aux livres de M. H. Möller dont il a été rendu compte ici même[1], M. Wilhelm Uppström a cru le moment venu de publier ce qui lui restait entre les mains : une liste de rapprochements indo-sémitiques qui occupe les pages 18-22 de la plaquette. Il faut dire franchement que cette publication n'a plus qu'un intérêt historique et qu'elle atteste simplement la largeur des connaissances et des préoccupations scientifiques d'André Uppström. On doit signaler pourtant (pp. 11-12-13) qu'il avait clairement exprimé une opinion qui vient à l'esprit de chacun pourvu qu'il ne repousse pas d'avance toute idée de parenté entre l'indo-européen et le sémitique, savoir que le *-t* des féminins sémitiques (ce *-t* est également vieil-égyptien) est identique au *-d* (ou *-t* suivant les langues, v. Gauthiot, *Fin de mot...*, p. 79 et suiv.) de l'indo-européen. En effet, en sémitique, ce *-t* final dans les pronoms et les adjectifs a souvent la valeur d'un neutre indo-européen (cf. H. Möller, *Sem. u. Indog.*, p. 54). On sait qu'en arabe (et en hébreu) la forme *-at (-aθ)* (p. ex., car on a aussi *-ît*, *-ût*) n'est conservée qu'à l'*état* dit *construit*, c'est-à-dire quand le mot est suivi d'un autre qui en dépend à titre de génitif comme *Petri* dans l'exemple banal *liber Petri*, et qu'employée indépendamment *(état absolu)*, la terminaison correspondante est en arabe *-ah*, en hébreu *-āh*. Tous les sémitisants, et à leur suite M. R. Gauthiot *(Fin de mot)*, enseignent qu'il faut voir dans *-ah*, *(-āh)* une altération phonétique de la finale *-at (-aθ)*, altération réalisée dans certaines conditions syntactiques et tenant à la nature purement implosive de *-t* final. On répugne à

1. *Rev. des Ét. anc.*, t. XI [1909], p. 275; t. XII [1910], p. 91 et t. XV [1913], p. 221.

admettre ce changement[1], et en effet cette soi-disant altération ne s'est pas produite au pluriel desdits féminins, arabe *-āt*, hébreu *-ōθ*, bien que l'exemple du latin : arch. *ĭd* > cl. *ĭd* mais arch. *lupōd* > cl. *lupō* prouve à l'évidence que le *-t* au pluriel était plus exposé à s'amuïr qu'au singulier à cause de la voyelle longue qui le précédait. Quels sont donc les rapports exacts des finales *-at (-aθ)* et *-ah (-āh)* des féminins ? Ce sont des formations équivalentes mais indépendantes, l'une rappelant la désinence des neutres, l'autre rappelant la finale des féminins indo-européens (*-ā* = *-eA* ou mieux *-ē* = *-eE*)[2]. Quoi qu'il en soit, A. Uppström avait déjà fait sur ce point une observation juste et pourra passer pour un des précurseurs de la linguistique indo-sémitique si celle-ci parvient à se constituer de façon définitive.

A. CUNY.

## E.-H. Sturtevant, *Labial Terminations* III and IV. Chicago, The University Press, 1913 ; brochure in-8° de 60 pages.

Voici le complément des brochures I et II dont il a été rendu compte dans cette *Revue* (t. XIII, [1911], p. 227-228, et t. XIV, [1912], p. 318-319). Les pages 1 à 16 et 46 à 52 présentent (conformément au plan des opuscules I et II) des considérations générales sur les mots à finale -πη ou -πα, -πης ou -πᾶς, -πος ou -πον d'une part, à finale -ψ de l'autre. Les pages 17 à 45 et 53 à 57 contiennent les listes de mots afférentes. Enfin, aux pages 58-59-60 on trouvera les additions et corrections à l'ensemble de la publication.

La remarque la plus intéressante qu'on rencontre ici est celle de la page 5, savoir que le grec emploie fréquemment un morphème en -π- dans les noms d'animaux. Soit par exemple, d'après M. Sturtevant, κέρκωψ « singe à longue queue », κερκώπη « cigale à longue queue », de κέρκος « queue », σκάλοψ, -οπ-ος « taupe », de σκάλλω « fouiller, creuser », κνώψ « bête sauvage » à coté de κνώδαλον (même sens) (thème **knō-p-* à côté du thème **knō-d-(°lo-)*, πάρνοψ « sauterelle », cf. πρανώ · ἀκρίς Hésych. et les variantes πόρνοψ, κόρνοψ, ὀκορνός

1. Parce qu'on n'en connaît l'équivalent exact que dans un tout petit nombre de langues (les langues romanes : latin, *cantat ;* v. fr. *chantet ;* fr. mod.. *chante*).

2. V. *Revue de phonétique* (*Notes de phonétique historique*, en particulier p. 124). — *A* et *E* (ce dernier égal à *h* sémitique) symbolisent ici comme dans cet article *a* et *e* consonnes. Les féminins indo-européens auraient donc originairement aussi bien que les neutres de cette langue (et que les masculins : finale *-os*) une finale consonantique :

| | | | |
|---|---|---|---|
| neutres | *-o-t/d* | féminins | *-e-A* |
| masculins | *-o-s* | | *-e-E* |

On sait qu'il y avait des féminins en *-ē* (lit. *žẽmė*, etc.) et que *o*, *e* sont en relation apophonique régulière entre eux et avec *zéro*. Les nominatifs en consonne + *s* (lat. *dux*, gr. νύξ, etc.) sont donc eux aussi assimilables aux précédents. Toutefois, *A* et *E* sont partie intégrante du « thème » en *-ā* ou en *-ē*, tandis que *-t/d* et *-s* sont des « désinences », mais cette différence de fonction peut n'être pas primitive.

(thème *$k_2^u\underset{\circ}{r}no$-)[1], ἀνθόλοψ « antilope » chez Eustathe et ἀσκαλώπας (sorte d'oiseau, hibou) à côté de ἀσκάλαφος (on a aussi la forme κάλαφος, voir Boisacq, *Dict. étym.* s. u. ἀσκάλαφος, p. 87).

Cette série d'exemples, et particulièrement σκάλοπ- « taupe » à côté de σκάλ-λω et ἀσκαλώπας à côté de ἀσκάλαφος ne permettent pas de douter qu'il s'agit ici d'un véritable morphème en *-p-* et non pas de composés en -οψ, -ωψ se rattachant à la racine qui signifie « voir » (ὄπ-ωπ-α). Mais il eût fallu dire que ce morphème en *-p-* n'est qu'une variante du morphème en *-bh-* également très usité dans les noms d'animaux, voir Brugmann, *Abrégé de grammaire comparée,* p. 349. Il s'agit donc d'une de ces alternances de sourde et de sonore aspirée qui ne sont pas rares en indo-européen. La place de ce développement était au reste plutôt dans la brochure II où avait été, ainsi qu'on l'a dit, traitée la question de l'alternance de φ (β) et π dans les morphèmes (pour β, cf. par exemple ἀσκάλαβος, ἀσκαλαβώτης, καλαβώτης, καλαβώτας « lézard moucheté » chez Boisacq, p. 87, à côté de ἀσκάλαφος, κάλαφος, ἀσκαλώπας bien que ce dernier désigne un oiseau).

C'est à cette catégorie de noms d'animaux à morphème *-p-* (équivalent de *-bh-*) qu'appartiennent encore le μόνωψ « bison, bœuf sauvage » d'Élien et le μόναπος (même sens) d'Aristote (mot donné par cet auteur comme étant usité dans la partie de la Macédoine qui confine à la Thrace). Ces deux mots sont simplement cités par M. Sturtevant (p. 5). Mais la comparaison de μόνωψ et de μόναπος permet d'isoler un élément radical **mon-* qu'il est impossible de ne pas rapprocher de celui des mots βόν-ασος « taureau sauvage, bison » connu par Théophraste et βόλ-ινθος (même sens) connu par Aristote, mots que l'on avait déjà rappelés à propos de la première brochure de M. Sturtevant (*Revue*, XIII, p. 228, note) et dans lesquels on avait proposé de reconnaître un élément préhellénique **bon-* commun à **bon-a$^T$s-* (βόνασος) et à *bon-inT-* (βόλινθο-ς). La seule différence est qu'ici l'élément radical est **mon-* au lieu de **bon-*. On peut donc se demander quelle est celle des deux formes qui peut passer pour la plus ancienne, étant donné qu'on ne peut guère douter de leur identité, vu celle du sens. Si l'on a eu raison (*Revue,* [1913], t. XV, p. 403, n. 2) d'expliquer κύμινδιν = χαλκίδα comme un terme asianique apparenté à Κυβ-έλη, Κυβ-ήβη et d'y voir un ancien *κύβ-ινδιν où β a été nasalisé en μ sous l'influence de la nasale suivante, c'est **bon-* qui doit passer pour la forme originelle. Du reste, dans les formations **bonop-* ou **bonapo-* hellénisées par addition d'un morphème d'origine indo-européenne), l'influence dissimilatrice de *-p-* opérait

1. Malgré M. Sturtevant (v. p. 52) et bien que M. Boisacq, *Dict.* (p. 747) s. u. πάρνοψ, ne le dise pas explicitement, ce thème donne l'impression d'être franchement indo-européen d'origine. Cf. καρνός · φθείρ, cité par M. Boisacq, p. 411, en admettant que le mot appartienne à un dialecte où $k_2^u$ devenait κ comme en ionien.

dans le même sens que l'influence assimilatrice de *-n-*. Il est donc naturel qu'elles aient abouti à **mon-ōp-* (μόνωψ) et à **mon-ap-o-* (μόναπος)[1].

A. CUNY.

**Willy Strehl** und **Wilhelm Soltau**, *Grundriss der' alten Geschichte und Quellenkunde* (2[e] éd.). I Band. *Orientalische und griechische Geschichte;* II Band, *Römische Geschichte*. Breslau. Marcus, 1913-1914; 2 vol. in-12 de 508 et 599 pages.

Je crois rendre un réel service aux étudiants et à leurs maîtres en leur signalant la deuxième édition de cet ouvrage, où ils trouveront condensée dans une exposition très pleine, très serrée, et néanmoins toujours aisée et lucide, la substance même de toute l'histoire ancienne, avec les indications et références qui pourront les aider à pousser plus loin leurs recherches. Le premier volume, consacré à l'histoire de l'Orient et de la Grèce, est dû à W. Soltau ; le second. traitant de Rome, à W. Strehl, deux savants dont les noms sont par eux-mêmes une suffisante recommandation. Les deux auteurs ne s'en tiennent pas d'ailleurs à ce partage rigoureux. Leur collaboration n'est pas assez strictement délimitée pour les empêcher de franchir la frontière. C'est ainsi que, dans le second volume, l'étude sur la chronologie et les Fastes a paru revenir de droit à la compétence bien établie de Soltau.

Le mérite de cette sorte d'ouvrage consiste moins dans l'originalité des aperçus que dans le rappel complet et la mise au point des opinions courantes. Dans leurs appréciations, les auteurs se méfient en général des fantaisies hypercritiques auxquelles se laissent aller volontiers leurs compatriotes. Je remarque, par exemple, une réaction contre certaines théories aventureuses et certaines vues paradoxales de l'histoire, d'ailleurs si solide et brillante à beaucoup d'égards, de Julius Beloch. Soltau (p. 170) ne croit pas que la tradition de l'invasion dorienne soit une pure fiction. Il ne croit pas non plus (p. 409, n. 3) qu'Alexandre n'ait été qu'un général et un homme d'État médiocre. Sur la méthode suivie, ou plutôt sur le plan adopté dans la partie du second volume relative à l'empire, j'exprimerai quelques regrets. Des questions de première importance, comme le culte impérial et les institutions qui en sont issues, le régime municipal, la propagation du droit de cité, la formation des grands domaines, qui méritaient d'être traitées à part, avec une certaine ampleur, tout au moins dans certains paragraphes spéciaux, se trouvent étouffées et comme noyées dans la série des chapitres retraçant la succession des diverses dynasties.

1. De la sorte (à la différence près du β et du π), on peut dire que μόνα-πος est à μαδι-βός « hoyau à deux pointes », ce que βόνα-σος est à μαδι-σός « hoyau à deux pointes ». Pour ces derniers mots, v. *Revue*, XIII, p. 228, note.

La bibliographie est très riche et, autant que j'en ai pu juger, il n'y manque rien d'essentiel, pas même les plus notables parmi les derniers articles de la *Klio*. Ceci pour les publications allemandes. En ce qui nous concerne, ce sont toujours les lacunes auxquelles nos voisins nous ont de longue date habitués. Cette fois elles sont énormes. Je ne veux pas allonger outre mesure la liste de ces omissions. Je m'en tiendrai à quelques-unes parmi les plus frappantes, et l'on m'excusera d'avance si, dans la masse des citations, certaines, que je signale comme absentes, m'ont échappé. La *Cité antique* est sans doute périmée dans plusieurs de ses parties, mais non plus assurément que les *Doriens* d'Ottfried Müller, qui sont cités, alors que cet admirable livre ne l'est pas. Je ne trouve pas davantage mention des autres travaux de Fustel de Coulanges, ni du mémoire sur *le tirage au sort des archontes,* ni de celui sur *la propriété à Sparte*. Glotz est nommé pour un article du Dictionnaire de Saglio, et non pour son livre capital sur *la solidarité de la famille dans le droit criminel*. Sont passés sous silence l'*Hérodote* d'Hauvette, la *Lydie* de Radet, la *Propriété foncière* et *la main-d'œuvre industrielle* de Guiraud, ses *Assemblées provinciales sous l'Empire romain*, sa thèse sur *le différend entre César et le Sénat* avec le compte rendu de Fustel dans le *Journal des Savants*. La thèse de Gsell sur Domitien est mentionnée, mais non celle de de la Berge sur Trajan, ni celles plus récentes de Lacour-Gayet sur Antonin et d'Homo sur Aurélien. Il n'est question ni des *Chevaliers romains* de Belot, ni, qui le croirait, du *Sénat* de Willems, qui sans doute a le tort d'avoir écrit en français. Et j'en passe.

La science allemande nous ignore ou veut nous ignorer. Grand bien lui fasse! L'Allemagne a montré depuis qu'elle a d'autres ignorances dont il ne paraît pas qu'elle ait à se féliciter.

G. BLOCH.

*Entaphia : in memoria di Emilio Pozzi, la Scuola torinese di storia antica*. Turin, Bocca frères, 1913; 1 vol. in-8° de IX-251 pages.

Né le 27 octobre 1889, Emilio Pozzi est mort le 22 novembre 1912, à vingt-trois ans. Durant sa courte vie, il avait pu mener à bien d'importants travaux, parmi lesquels il faut citer « *Le battaglie di Cos e di Andro e la politica marittima di Antigono Gonata* », publié dans les *Memorie* de l'Académie des Sciences de Turin (vol. LXIII, 1913). Pour honorer le jeune et ardent érudit, si prématurément enlevé à la science, ses maîtres et ses amis lui ont consacré un volume de mélanges.

Cet ἐπιτάφιον στέμμα comprend sept morceaux d'inégale étendue : Gaetano De Sanctis, *I nomophylakes d'Atene* (p. 1-14); Luigi Pareti, *Due ricerche di cronologia greca* (p. 15-67); Aldo Ferrabino, Θεσσαλῶν

πολιτεία, p. 69-128; Augusto Rostagni, *Isocrate e Filippo* (p. 129-156): Lorenzo Coccolo, *Il decreto apostolico di Gerusalemme* (p. 157-189); G. A. Alfero, *Gli ultimi anni di Nevio* (p. 191-208); Bacchisio Motzo, *Esame storico-critico del III libro dei Maccabei* (p. 209-251).

La note de M. De Sanctis porte sur un point de l'histoire de la constitution d'Athènes au temps de la guerre lamiaque. — M. Pareti, après s'être occupé de la chronologie du règne de divers tyrans siciliens, dont Gélon, étudie les deux expéditions de Thibron en Asie Mineure, celle de 400-399 et celle de 391. Une des marottes de l'hypercritique allemande est de voir partout des doublets, et, quand deux épisodes historiques offrent quelque ressemblance, de proclamer que l'un a été forgé sur le patron de l'autre. C'est ainsi que M. Eduard Meyer fait de la première campagne thibronienne un démarquage de la seconde. M. Pareti montre qu'il n'en est rien. Son attentive interprétation des textes est une excellente leçon de méthode conservatrice. — Nous connaissons fort mal l'histoire de la Thessalie : on n'en sera que plus reconnaissant à M. Ferrabino de l'utile contribution qu'il nous apporte (les tétrarques, le tagos, les familles nobles, Aleuades, Scopades, Echecratides, le mouvement démocratique dans les villes). — Les idées, les illusions et les déceptions d'Isocrate, dans ses rapports avec la Macédoine, inspirent à M. Rostagni des pages nuancées et judicieuses. — M. Alfero retrace les dernières années, fort malheureuses, du poète Naevius. — On sait l'importance qu'eut pour l'avenir du christianisme l'assemblée de Jérusalem d'où sortit le « décret des Apôtres ». M. Coccolo place cette réunion dans l'hiver de 49 à 50. — C'est également une question d'exégèse religieuse que traite M. Motzo : dans son examen critique du III[e] livre des Macchabées, il montre que l'ouvrage, en dépit de ses exagérations tendancieuses, puise, dans sa substance, à des sources historiques et il cherche à faire le départ entre le fond réel et la fantaisie romanesque.

Georges RADET.

**Th. Sauciuc**, *Andros (Sonderschriften des oesterreichischen archaeologischen Institutes in Wien*, VIII, 1914); 1 vol. in-4° de 168 pages et 77 gravures.

Th. Sauciuc a séjourné dans l'île d'Andros et s'il n'a pu y pratiquer aucune fouille, du moins a-t-il examiné avec attention tous les restes antiques visibles à fleur de sol, encastrés dans des constructions modernes, conservés dans un modeste musée. En outre, il a colligé tous les renseignements que les textes littéraires, les documents épigraphiques, les monnaies pouvaient fournir. Il nous présente en une étude systématique les données trop maigres qu'il a ainsi recueillies.

Sa monographie est divisée en trois sections :

I. *Géographie et topographie de l'île* (p. 1-48);

II. *Histoire d'Andros* (p. 48-96);

III. *Institutions civiles et religieuses* (p. 97-126).

Enfin, un appendice est consacré aux documents épigraphiques.

I. L'île d'Andros, qui n'est séparée que par d'étroits chenaux de l'Eubée au nord, de Ténos au sud, relie en quelque sorte la Grèce continentale à l'Archipel. Mais, si j'en juge bien, il ne paraît point qu'elle ait dû à cette situation un particulier avantage. La côte occidentale, tournée vers la Grèce, est la moins favorisée; elle est bordée par une chaîne montagneuse qui s'abaisse rapidement vers la mer. La baie de Gaurion y offrait un bon mouillage; mais la ville antique fut établie plus au sud, vers le milieu de l'île, au pied du Kouvara, le sommet culminant ($975^m$). La position était forte; des murailles, dont Sauciuc a retrouvé en grande partie le tracé et dont il décrit l'appareil, permirent à la cité de résister à plusieurs sièges. Mais le port était médiocre; en dépit des travaux de protection qui y furent effectués, il n'eut jamais aucune importance commerciale. En l'état actuel de nos connaissances, nous ne pouvons juger de la richesse monumentale de la ville : l'emplacement même des édifices n'a pu être déterminé. Sauciuc nous donne du moins un catalogue des fragments d'architecture et de sculpture épars entre la mer et l'acropole. Il a étendu son exploration patiente à l'île entière.

II. Andros, comme les autres Cyclades, eut une population primitive qui n'était point d'origine grecque; mais des recherches méthodiques seules nous instruiront peut-être des caractères principaux de cette population. Au début de l'époque historique, l'île est habitée par des Ioniens. Ceux-ci participèrent au mouvement colonisateur qui marqua le VIIe siècle : Akanthos et Stagiros, entre autres, sont des filiales d'Andros. Au temps des guerres médiques, Andros se rangea, par nécessité, du parti des Perses; Thémistocle l'assiégea en vain. Plus tard, elle fait partie de la première ligue maritime d'Athènes; dans la seconde ligue maritime, elle joua un rôle notable, puisque des amphictyons andriens sont nommés à côté des amphictyons d'Athènes. Au IIIe siècle, elle dut subir successivement la suzeraineté des Ptolémées et des dynastes macédoniens (l'opinion de Sauciuc me semble recevable; mais il ne faut pas l'appuyer par des arguments qui ne valent rien. Des offrandes des Ptolémées et d'Antigonos Gonatas n'ont jamais été conservées, comme le prétend Sauciuc, page 80, dans l'Ἀνδρίων οἶκος de Délos; l'inventaire de cet édifice ne comprend que les lignes 88-91 dans *IG*, XI, 2, n. 287, *B*). En 200, Andros est enlevée par les Romains et les troupes d'Attalos : elle appartiendra à la maison pergaménienne jusqu'à la mort du dernier Attalos; elle

est alors rattachée à la province d'Asie. A la fin du Ier siècle, elle fut donnée pour un temps assez bref aux Rhodiens. Des dédicaces en l'honneur d'empereurs ou de notables Romains nous mènent jusqu'au IIIe siècle ap. J.-C. On ne sait quand la ville antique fut abandonnée; la moderne Andros a été bâtie sur la côte orientale de l'île.

III. On retrouve à Andros les deux institutions fondamentales de la démocratie, l'*ekklésia* et la *boulé*. Les inscriptions nous renseignent insuffisamment sur la compétence des divers magistrats (archonte éponyme, stratèges, γραμματεὺς τῆς βουλῆς, γραμματεὺς τῶν πρυτάνεων, trésoriers). — Le principal dieu vénéré dans l'île était Dionysos, en l'honneur duquel on célébrait les Théodaisia et les Dionysia. Apollon lui disputait la prééminence. Parmi les autres divinités, on rencontre Zeus Meilichios, le héros Mélanthos, Hestia Boulaia, Déméter et Koré, Hermès et Héraklès, les Nymphes. Les religions étrangères pénétrèrent à Andros, comme le démontre principalement l'hymne fameux à la gloire d'Isis (*IG*, XII, 5, 739).

Dans l'appendice épigraphique, Sauciuc publie vingt et un fragments nouveaux d'inscriptions, presque tous de petite importance. Signalons le n° 4, qui nous apprend que les Attalides recevaient à Andros un culte officiel. L'appendice se termine par une longue liste de menues corrections apportées à des textes déjà édités dans *IG*, XII, 5, ou dans l' Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς de 1911.

Sauciuc espère que des fouilles permettront de compléter les indications données dans sa monographie. Si l'on en juge par cette étude même, la destinée d'Andros fut assez terne et l'acropole de *Palaeopolis* ne livrera peut-être à la pioche nul document de valeur. Mais le succès des fouilles déjoue toute prévision. Et l'on recevra avec plaisir tout ce qui éclairera quelque peu l'histoire, si obscure encore, des Cyclades.

P. ROUSSEL.

**Paul-Frédéric Girard**, *La Loi des XII Tables*, leçons faites à l'Université de Londres en mai 1913. Londres, Houdder et Stoughton, 1914; in-12 de 96 pages.

La folie d'hypercritique, de destruction et de restitution qui s'est attaquée à tous les documents de l'Antiquité depuis un demi-siècle, — folie sur laquelle M. Édouard Naville vient d'écrire d'admirables pages[1] — n'a point épargné la loi des Douze Tables. M. Ettore Pais, que nous aurions désiré plus indépendant d'une discipline étrangère, M. Lambert, et d'autres sans doute encore, ont attaqué le célèbre document dans sa date, dans son authenticité, dans sa forme. M. Paul-Frédéric Girard, en deux leçons faites à l'Université de Londres, a

1. Cf. *Revue*, 1914, p. 103.

remis les Douze Tables à leur place historique et a montré, avec cette précision ferme et décidée dont il est coutumier, le vrai caractère de cette législation. Tout, dans le texte, forme et matière, concorde avec la date que la tradition lui assigne. Et il ne faut pas croire que la Loi des Douze Tables soit un code primitif. Loin de là! Il y a derrière elle une longue série de lois antérieures. Il me semble entendre M. Naville parlant du Pentateuque. Nous assistons à un réveil de la confiance en l'histoire du passé. — Sous son apparence élégante, ce petit livre est un excellent aperçu sur l'essence du droit romain primitif. De très copieuses notes complètent le texte, et ajoutent à cette sécurité à laquelle d'ailleurs invite le nom de M. Girard.

C. JULLIAN.

*C. Iuli Caesaris Commentarii rerum in Gallia gestarum VII, A. Hirti Commentarius VIII.* Edited by T. Rice Holmes. Oxford, Clarendon press, 1914; 1 vol. in-8° de LXVI-462 pages. Prix: 8 sh. 6.

L'édition proprement dite est précédée de plusieurs introductions: Comment et quand César a écrit les *Commentaires*; Les manuscrits; Crédibilité du récit de César; Ethnographie de la Gaule; Comment on a découvert certaines fortifications de César. Puis viennent vingt-cinq pages intitulées: Introduction sur les relations des Romains avec la Gaule, sur les Celtes et leur civilisation, sur les préliminaires des campagnes de César.

Les notes de M. Holmes résument les conclusions de ses grands ouvrages, et souvent sous une forme élémentaire. En revanche, les notes critiques sont très développées et sont parfois de véritables discussions. M. Holmes aborde là une tâche qui n'est pas entièrement nouvelle pour lui, mais qui était secondaire dans *Caesar's Conquest* et *Ancient Britain*. Il prend pour base l'édition critique de Meusel; les travaux postérieurs du même savant lui fournissent des arguments. Mais M. Holmes a lui aussi son avis, et il ne paraît pas toujours adhérer sans réserve aux athétèses de la dernière philologie allemande. Très souvent, il réserve son jugement, glisse une objection, oppose Meusel et Mommsen, marque modestement son hésitation. On lui en sera reconnaissant.

A propos de I, 1, 5-7, il résume l'argumentation de MM. Klotz et Meusel; il ajoute cependant que le vague de *eorum* se retrouve dans des passages bien certainement authentiques (VI, 11, 3; 13, 4; VII, 75, 4). Il aurait pu donner à sa remarque une portée plus générale. Dans un style rapide, où les idées sont pesées plus que les mots, l'auteur arrange la phrase d'après la pensée en supposant exprimé ce qui est impliqué. On peut reprendre et détourner un mot de M. Bréal:

le langage a des expressions latentes. Un exemple tout voisin du premier chapitre est la dernière phrase du troisième (I, 3, 8). Orgétorix vient de gagner à ses vues le Séquane Casticus et l'Éduen Dumnorix : « Hac oratione *adducti* inter se fidem et ius iurandum *dant* et regno occupato per tres potentissimos ac firmissimos populos totius Galliae sese potiri posse *sperant.* » Le sujet n'est pas exprimé. Il résulte de l'ensemble du récit : *Orgetorix et Casticus et Dumnorix dant et sperant.* Le lecteur doit le tirer du contexte, comme il tire du début (*hi omnes, horum*) l'idée à laquelle renvoie *eorum*. Pour épuiser les difficultés de I, 3, 8, notons encore que *adducti* ne se rapporte qu'à une partie du sujet de *dant* et *sperant*, à Casticus et Dumnorix seuls. On observe des faits du même genre dans la syntaxe du participe grec. Nous avons tort de dire : le lecteur supplée, le lecteur déduit. En fait, toutes ces petites inégalités s'aplanissent d'elles-mêmes par une mise au point inconsciente. Cela est un avertissement pour notre logique impérieuse. D'autres objections grammaticales doivent aussi être écartées dans la discussion du premier chapitre ; ainsi *ab Sequanis et Heluetiis* s'explique très bien par le sens classique de *ab*, « du côté de » ; voyez la note de Dosson. *In septentrionem et orientem solem* (§ 6) paraît suspect. Car si le morceau est interpolé, l'interpolateur emploie deux fois *septentriones* dans les phrases contiguës (§§ 5 et 7), comme ferait César lui-même. Je n'hésiterais pas dans une édition savante à imprimer *in septentriones*. Le singulier avec rime a été entraîné par les mots suivants. La suggestion du mot suivant est plus rare que celle du mot précédent ; mais ici le copiste se dicte d'un seul trait toute l'expression. Voy. L. Havet, *Manuel de critique verbale*, § 497. On verra enfin une difficulté sérieuse à supposer l'interpolation du morceau dans le renvoi de I, 16, 2, « quod Gallia sub septentrionibus [noter le pluriel à un cas peu exposé aux altérations], *ut ante dictum est*, posita est ». Il faut supprimer ce membre de phrase si l'on supprime I, 1, 5-7. Mais quel interpolateur précautionné, que celui qui insère un tel renvoi, non pas dans un autre passage descriptif, ce qui à la rigueur s'expliquerait de la part d'un homme systématique, mais dans un passage narratif : César manque de blé au mois de juin à cause du froid !

Voici une autre rencontre où l'on voudrait voir plus de décision chez M. Holmes. Les cavaliers germains que César vient de recruter sont mal montés (VII, 65, 5) : « Eorum aduentu, quod minus idoneis equis utebantur, a tribunis militum reliquisque *sed et equitibus romanis atque euocatis* equos sumit Germanisque distribuit. » Mommsen a mis entre crochets *sed... euocatis*, comme une glose. Mais pour arriver à cette conclusion, il a supposé que *sed et* des manuscrits est une corruption de *scilicet*. Il y a là deux fautes de méthode. D'abord, l'altération de *scilicet*, expression banale chez les copistes, reviseurs et

glossateurs, en *sed et*, expression rare que ne suggèrent ni l'usage de César ni les habitudes courantes, est inexplicable et inexpliquée. On admettrait à la rigueur le *s.* de *scilicet* devenant *sed*; cela serait déjà supposer une faute inconsciente au rebours de l'automatisme acquis par l'expérience. Mais *scilicet* devenant *sed et* est un postulat trop invraisemblable pour servir de base à un raisonnement. La seconde faute de méthode consiste à éliminer une phrase qu'on a corrigée en se fondant sur la correction elle-même. Aucun texte ne pourrait résister à un pareil traitement. C'est ce que semble n'avoir pas très bien compris M. Holmes: car il place entre ses crochets non le *sed et* des manuscrits, le seul texte à discuter, mais le *scilicet* de Mommsen. Une fois *sed et* rétabli, il reste à l'expliquer et à le justifier. On trouvera l'explication dans Dosson. Quant à la justification, on pourrait la formuler dans une question : tout ἅπαξ dans César doit-il être considéré comme un signe d'interpolation? On ne trouve pas *et* au sens de *etiam* dans César. Ce serait le seul exemple. Il y en aurait bien un second: *simul et*, dans *B. C.*, III, 13, 2; mais Kraner supprime *et* comme étranger à la langue de César! On voit par quels procédés on efface des textes tout ce qui peut être intéressant. Noter que, malgré tous les efforts, on est obligé d'admettre dans Cicéron quelques exemples de *simul et* et trois ou quatre exemples de *sed et* (*Att.*, XI, 23, 3; *Off.*, I, 133; *Ver.*, I, 1, mais C. F. W. Müller corrige en *sed etiam*; ajouter *Rosc. Am.*, 94, *uerum et*). Si, dans une œuvre aussi étendue et aussi variée que celle de Cicéron, *sed et* se trouve trois fois, personne ne s'étonnera de ne lire qu'une fois dans César cette locution encore rare à l'époque classique.

Ces observations tendent à appeler sur les données accumulées autour du *De bello gallico* un peu de critique et de discernement. Les explications et les discrètes réserves de M. Holmes y aideront. En général, le commentaire est clair et judicieux. La première note, par malchance, aurait gagné à être autrement rédigée: *Gallia est omnis diuisa in partes tres*: « The meaning is: Gaul, taken as a whole, is divided ». Cela est vrai, mais ne rend pas un compte exact de *omnis*. En français, nous dirions « l'ensemble de la Gaule », comme *summa arbor* est « le haut de l'arbre ». Cette fonction de l'épithète n'est pas rare, même pour des adjectifs quelconques, dont le sens n'implique pas l'idée de tout, de partie, de place.

Sur les détails du style et de la syntaxe, M. Holmes ne néglige rien d'essentiel. Il entre même dans les discussions relatives à la concordance des temps du subjonctif. Du moins le plus souvent; car VII, 66, 4 *adoriantur*, et 7 *perequitarit*, qui présentent quelques difficultés pour l'usage des manuscrits, ne sont pas justifiés dans les notes. Je crois d'ailleurs que, sur les deux points, M. Holmes a raison. Ailleurs, on cherchera vainement une remarque. La répétition *itinera duo*,

*quibus itineribus* (I, 6, 1) méritait d'arrêter le commentateur. Le trait est caractéristique chez César, il a été constaté de longue date, et des travaux récents permettent de résumer avec précision les faits connus. Chacun peut, selon ses goûts et ses occupations, réclamer ici ou là un éclaircissement. Il n'y a pas de commentaire qui réponde à tout.

Je voudrais profiter de la circonstance pour indiquer une autre phrase curieuse; il s'agit encore du chapitre premier. La voici, distribuée *per cola et commata*, car c'est une véritable période (I, 1, 3):

*Horum omnium fortissimi sunt Belgae,*
*propterea quod a cultu atque humanitate Prouinciae longissime absunt,*
*minimeque ad eos mercatores saepe commeant*
*atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent important,*
*proximique sunt Germanis qui trans Rhenum incolunt,*
*quibuscum continenter bellum gerunt.*

Voilà un jugement de moraliste, je dirais un jugement d'un disciple d'Isocrate, s'il était prouvé que les hors-d'œuvre et les jugements à la Salluste révèlent une tradition remontant au grand publiciste d'Athènes. Il est singulier de rencontrer chez un écrivain aussi positif que César, dans une œuvre d'allure aussi réaliste, la thèse cynico-stoïcienne des méfaits de la civilisation. Le proconsul l'enveloppe, au surplus, sous une constatation de faits. Ce démarquage n'empêche pas de la reconnaître. Quand on recherche dans quel genre littéraire rentrent les *Commentaires* et quelles tendances ils expriment, on fera bien de ne pas négliger ce portrait des *Belgae*.

Le volume de M. Holmes se termine par un index géographique, des appendices, un index des noms propres, un index des notes. Il contient une grande carte de la Gaule, treize cartes ou diagrammes, quatre figures. Partout on sent la main de l'homme qui a vécu avec son sujet et qui en connaît tous les détails et tous les problèmes. Les lecteurs de César seront vraiment heureux de trouver sous le texte les interprétations et les conclusions d'un guide aussi expérimenté. Le livre ne fait pas double emploi avec l'édition de M. Meusel. M. Meusel est didactique et quasi impersonnel. M. Holmes discute et critique. Il transporte dans l'explication des classiques les usages parlementaires de son pays; ce commentateur est un *debater*. Son édition sera justement par là plus utile; elle suscitera la réflexion et empêchera de s'endormir sur les solutions d'hier.

Paul LEJAY.

*The elegies of Albius Tibullus : the Corpus Tibullianum,* edited with introduction and notes on books I, II and IV, 2-14, by **Kirby F. Smith**, professor of latin in the Johns Hopkins University. New York-Cincinnati-Chicago, American Book Company, 1913; 1 vol. in-12 de 542 pages.

L'introduction traite de l'élégie grecque; de l'élégie romaine dans ses rapports avec l'élégie alexandrine; de la vie et de la carrière poétique de Tibulle; de la composition du Corpus Tibullianum; de la tradition manuscrite: de l'art du poète. Plusieurs de ces questions ont été fort discutées ces dernières années, notamment celle de l'existence, chez les Alexandrins, d'une élégie amoureuse subjective, et celle des origines de l'élégie romaine. Entre les solutions extrêmes, M. Smith adopte en général une position moyenne, non par impuissance à se décider et crainte de prendre parti, mais par prudente réserve et défiance justifiée des constructions en l'air. Même attitude quand il s'agit de faire le départ, dans l'œuvre de Tibulle, entre la réalité et la fiction, les aventures vécues et les thèmes purement traditionnels.

Le texte, à part une quarantaine de passages cités en appendice, est celui de Hiller. Ce n'est pas à proprement parler une édition critique que nous avons sous les yeux, mais une édition explicative. Édition de Tibulle ou du Corpus Tibullianum? L'auteur s'est arrêté à une demi-mesure, d'aucuns diront une cote mal taillée. Le texte du Corpus est reproduit en entier; les notes ne concernent que les livres I, II et IV, 2-14, en laissant de côté les élégies de Lygdamus et le panégyrique de Messalla.

Ce qui d'ailleurs n'empêche pas le commentaire d'occuper à lui seul plus de 340 pages; et l'œuvre, par endroits, étouffe un peu sous les gloses. Mais quelque luxe, tout compte fait, vaut mieux encore que l'indigence. D'autant que M. Smith connaît à fond son sujet et tout ce qui s'y rapporte, citant, par exemple, les imitateurs français de Tibulle au XVIII[e] siècle, qu'en France même on ne lit plus guère. Bien informé des derniers résultats de la critique (à part toutefois les travaux de Cartault, qu'il ne semble pas connaître), il les condense en une synthèse claire, commode et judicieuse. L'ouvrage remplit en somme les conditions d'une édition explicative, en donnant les renseignements préalables et les éclaircissements de détail nécessaires à la pleine intelligence du texte, au sens le plus large du mot.

Paul VALLETTE.

**W. W. Mooney**, *The house-door on the ancient stage*. Baltimore, Williams and Wilkins, 1914; plaquette de 105 pages.

Les recherches de l'auteur ont trait à la porte de l'arrière-scène du théâtre des Grecs et des Romains. C'est une étude semi-archéolo-

gique, semi-philologique. L'auteur s'est servi non seulement de tous les textes des poètes tragiques et comiques, grecs et latins, mais aussi de tout ce qui pouvait éclairer la question, soit dans les littératures classiques, soit dans les restes matériels de l'Antiquité. Il veut faire admettre l'idée que *ianua*, *fores* et *ostium* sont employés sans aucune distinction de sens et qu'il ne faut pas, comme on le fait généralement, distinguer deux portes dans la maison représentée sur la scène, savoir une intérieure et une extérieure, l'extérieure restant généralement ouverte pendant le jour (théorie qui remonte au moins à Lambin). Le reste de la dissertation concerne l'usage de frapper à la porte, soit pour entrer, soit pour sortir, puis discute la question de savoir si la porte s'ouvrait en dehors ou en dedans et quel usage on en fait dans les pièces. Les expressions employées à cette occasion, soit en grec, soit en latin, sont rapportées et leur degré de fréquence est indiqué.

A. CUNY.

**H. Dessau**, *Inscriptiones selectæ*, vol. III, pars I. Berlin, Weidmann, 1914; 1 vol. in-8° de 600 pages.

Ceci est la première partie de l'index du recueil de M. Dessau. Six cents pages! c'est dire avec quel soin et aussi quelle commodité dans la disposition est faite cette table des matières. Elle renferme les noms propres (gentilices et *cognomina*), les empereurs, les consuls, les rois, les personnages de l'État politique, consuls et autres magistrats, appariteurs, les faits d'ordre public, impôts, domaines impériaux, etc., les dieux et les prêtrises. Et vraiment, nous avons là, une véritable *sylloge* de tous les noms et de toutes les institutions du monde romain. Avec M. Dessau, nous nous avançons bien en avant de Wilmanns et d'Orelli-Henzen.

C. JULLIAN.

**É. Guimet**, *Les portraits d'Antinoé* (*Annales du Musée Guimet*, t. V). Paris, Hachette et C^ie^, s. d.; 1 album in-4° de 40 pages avec 20 gravures dans le texte et XLVII planches hors texte (dont XXXIV en noir et XIII en couleurs).

Tandis qu'il explorait, en 1896, sur la rive droite du Nil, le site d'Antinoé, M. Émile Guimet eut l'intuition que la ville fondée par Hadrien en l'honneur de son favori Antinoüs réservait à l'archéologue de fécondes surprises. Il y fit donc exécuter des fouilles dont la direction fut confiée à M. Albert Gayet. Dès la première campagne (1896/1897), quatre cimetières étaient mis à jour (nécropole égyptienne, nécropole romaine, nécropole byzantine, nécropole copte), révélant quatre civilisations successives d'une durée de cinq à six siècles. Les résultats obtenus déterminèrent de nouvelles recherches. D'abord, la

Chambre de commerce de Lyon, puis, les organisateurs du Palais du costume à l'Exposition de 1900, puis, notre Ministère de l'Instruction publique, enfin, la Société française des fouilles archéologiques subventionnèrent tour à tour les travaux (1897-1907).

L'originalité des fouilles d'Antinoé consista dans l'exhumation de deux séries de monuments : des étoffes de lin, de laine ou de soie, teintes, brodées, historiées, et des sarcophages anthropomorphes, avec masques en plâtre ou en stuc qui sont autant de portraits contemporains. Ces magnifiques trouvailles sont allées enrichir un grand nombre de collections publiques : Musée du Caire, Musée Guimet à Paris, Musée des tissus à Lyon, Musée du Vatican et divers autres musées de la France ou de l'étranger. Bordeaux n'a pas été oublié dans la répartition. Le Musée de moulages, à la Faculté des Lettres, le Musée d'ethnographie, à la Faculté de Médecine, ont eu leur part de ces libéralités intelligentes.

De pareilles découvertes méritaient d'être popularisées. Aussi M. Guimet leur consacre-t-il un album superbement illustré, qui évoque avec une variété saisissante tout ce mobilier funéraire, si important pour l'histoire du tissu, de la broderie, du dessin, de la coiffure, du costume, de la mode et des mœurs, aussi bien que pour celle de l'imagerie et de la ronde-bosse, depuis le siècle des Antonins jusqu'à la conquête arabe.

Si l'on veut se faire une idée des élégantes d'Antinoé, que l'on considère Thaïas, en qui l'on a voulu voir la célèbre Thaïs, convertie par l'anachorète Sérapion : « Thaïas était vêtue, comme une princesse, de riches étoffes ; sa robe était bordée de soieries sassanides ; ses souliers étaient dorés avec une croix d'or sur le bout ; sur sa tête, on avait posé un voile de gaze rose d'un coloris extraordinaire, au cou un collier d'améthystes et de saphirs avec pendentifs de nacre, de rubis, d'émeraudes et de topazes brûlées. » Cette brillante chrétienne, — car on ne peut douter de sa foi, — avait évidemment tenu à paraître devant le Seigneur en « costume glorieux » (p. 12).

GEORGES RADET.

[Mademoiselle] E.-C. Jones, *Saint Gilles*. Paris, Champion, 1914 ; in-8° de 152 pages.

Quoique cette étude de la formation de la légende égidienne n'intéresse que fort peu l'histoire ancienne, je devais à nos lecteurs de la leur signaler. D'abord, parce qu'elle est l'œuvre intelligente d'une jeune Anglo-Saxonne ou Galloise, fort habile et fort débrouillarde ; et, ensuite, parce qu'elle nous montre l'intérêt de ces recherches hagiographiques pour notre topographie gallo-franque. Dans l'espèce, il s'agit de Saint-Gilles dans le Gard.

C. JULLIAN.

# CHRONIQUE DES ÉTUDES ANCIENNES

**La Guerre et la Science.** — Le terrible cataclysme déchaîné par la frénésie des ambitions germaniques a jeté la perturbation dans notre humble domaine comme dans le reste du monde. Mais ceux d'entre nous que leur âge ou leur état de santé prive de l'honneur de verser leur sang sur les champs de bataille ne s'en dévoueront qu'avec plus d'ardeur à la cause, sainte aussi, de la recherche désintéressée. La vie scientifique doit se poursuivre parallèlement à l'effort militaire. S'il nous est impossible cette fois d'analyser plus d'un livre important à nous parvenu, nous comptons sur le zèle de nos collaborateurs pour reprendre à bref délai la tâche interrompue. Quant à l'esprit de notre groupe d'historiens, il sera dans l'avenir ce qu'il fut dans le passé. Nos lecteurs nous ont vus sans cesse combattre, à la clarté de la raison latine, l'hypercritique orgueilleuse et aventureuse qui, hélas, ne sévissait pas seulement outre Rhin[1]. Nous n'aurons donc pas à opérer de conversion. Nous ne forcerons pas non plus la voix : nous resterons fidèles à nos méthodes, inspirées par le goût de la justice et l'amour de la vérité.

**De la nouvelle à l'ancienne Phocée.** — Tel est le titre d'une conférence faite à Marseille, le 3 avril 1914, par M. Félix Sartiaux. L'auteur y résume les résultats de ses recherches sur le site de la glorieuse métropole ionienne. Sa brochure (45 pages in-8°, Paris, F. Lévy, 1914), est illustrée de XIII planches hors texte reproduisant le panorama de la ville, divers monuments d'architecture et de sculpture, des spécimens de poteries, de lampes et de figurines de terre cuite, un plan de Phocée exécuté d'après les relevés de l'explorateur. Postérieurement à sa conférence, M. Sartiaux est retourné à Fokia. Mais sa campagne de fouilles a été contrariée par les violences et les massacres que le gouvernement Jeune-Turc, dès le mois de juin, dirigeait contre les populations grecques de la côte d'Asie-Mineure[2]. Quand les circonstances permettront de rouvrir les chantiers, ce sera dans des conditions tout autres. Le labeur archéologique aux pays du Levant s'assainira lui aussi. Après le règlement des comptes, rien ne subsistera, il faut l'espérer, de cette atmosphère de fourberies et d'atrocités où l'Administration ottomane s'est trop longtemps complu.

Georges RADET.

1. Cf. encore, dans cette livraison même, p. 465.
2. Voir, à ce sujet, l'émouvant article publié par notre compatriote dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 décembre 1914.

**Dictionnaire de Boisacq.** — Les deux nouvelles livraisons du *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, de M. Boisacq (10[e] et 11[e], lettres O-Σ; Paris-Heidelberg, Klincksieck et Winter, 1913), vont du mot ὄρχιλος (ὀρχῖλος) au mot σκῦλον, soit de la page 720 à la page 880. La fin de l'ouvrage doit paraître incessamment et, quand la publication sera achevée, on se permettra de proposer, ainsi qu'on l'a fait précédemment[1], une ou deux modifications aux étymologies de l'auteur, qui représentent vraiment l'opinion commune des linguistes à ce sujet.

A. CUNY.

**Cicéron philosophe.** — *Les traités philosophiques de Cicéron*, par E. Thiaucourt. Nancy, Thomas, 1914, in-4° de 248 pages (autographie).

**Les prétoriens.** — *Les prétoriens de Vitellius*, « notes exégétiques sur plusieurs passages des *Histoires* de Tacite », par Fabia, extrait de la *Revue de Philologie*, in-8° de 42 pages.

**Antédiluvien.** — F. Arentz, *The Antediluvian Man*, Kristiania, Sarensen, 1914, in-8° de 38 pages.

**Le sacrifice.** — A. Loisy, *Le Régime du sacrifice dans les différentes religions*, Paris, *Revue Bleue*, 1914, in-8° de 20 pages. Tout à fait important. — Même remarque pour une autre brochure de M. A. Loisy, *Les données de l'Histoire des Religions*, *id.*, 1913, in-8°, 22 pages.

C. JULLIAN.

1. Cf. *Revue Ét. anc.*, t. X, p. 365; t. XI, p. 187; t. XIII, p. 102, et t. XV, p. 222.

---

# ERRATA

P. 65, note 4. — Les mots « de Montpellier », au début de la ligne 2, doivent être reportés à la ligne 1, après « le Lez ».

P. 239, note 4, ligne 1 : au lieu de « Hpaepa », lire « Hypaepa ».

---

*21 décembre 1914.*

---

*Le Directeur-Gérant :* GEORGES RADET.

# TABLE ALPHABÉTIQUE

## PAR NOMS D'AUTEURS

---

# TABLE ANALYTIQUE

## DES MATIÈRES

---

### I. Articles de fond.

## II. Bibliographie.

1° Orient grec. — Jeremias, Die orientalische Geisteskultur (**L. Legrain**), p. 351-355. — Lesquier, Grammaire égyptienne (**A. Cuny**), p. 457. – Naville, Archaeology of the Old Testament (**G. Radet**), p. 103-105. — Alexander, The Kings of Lydia (**V. Chapot**), p. 355-356. — Strehl et Soltau, Orientalische und griechische Geschichte (**G. Bloch**), p. 461-462. – Ad. Reinach, Noé Sangariou (**G. Radet**), p. 243-244.

Gauthiot, La fin de mot en indo-européen (**A. Cuny**), p. 105-108. — Uppström, Miscellanea I (**A. Cuny**). p. 458-459. — Barbelenet, La phrase à verbe être dans l'ionien d'Hérodote (**A. Cuny**), p. 108-109. — White, The verse of greek Comedy (**X...**), p. 356-357. — Sturtevant, Labial Terminations III and IV (**A. Cuny**), p. 459-461.

Masqueray, Bibliographie de la littérature grecque (**O. Navarre**), p. 109-111. — Jander, Oratorum graecorum fragmenta; Meyer-Steineg et Schonack, Hippokrates (**H. Alline**), p. 240-242. — Haile, The clown after Aristophanes (**O. Navarre**), p. 242-243.

Besnier, Lexique de géographie ancienne (**G. Radet**), p. 237-240. — Entaphia (**G. Radet**), p. 462-463. — Sauciuc, Andros (**P. Roussel**), p. 463-465. — Bouché-Leclercq, Histoire des Séleucides (**V. Chapot**), p. 111-114. — Hitzig, Altgriechische Staatsverträge über Rechtshilfe (**G. May**), p. 111. — Mooney, The house-door on the ancient stage (**A. Cuny**), p. 470-471. — Nachmanson, Historische griechische Inschriften; Bleckmann, Griechische Inschriften zur griechischen Staatenkunde; Kern, Inscriptiones graecae (**F. Dürrbach**), p. 357-359.

Collignon, Le Parthénon (**G. Radet**), p. 115-117. — Cumont, Sculptures et inscriptions des musées royaux de Bruxelles (**G. Leroux**), p. 250-251. — Ure, Pottery from Rhitsona in Beotia (**G. Leroux**), p. 117-119. — Guimet, Les portraits d'Antinoé (**G. Radet**), p. 471-472.

2° Monde latin. — César, éd. Meusel (**C. Jullian**), p. 122-124; éd. Holmes (**P. Lejay**), p. 466-469. — Smith, The elegies of Tibullus (**P. Vallette**), p. 470. — Courbaud, Horace à l'époque des épîtres (**P. Vallette**), p. 365-368. — J. de Decker, Juvenalis declamans (**P. Vallette**), p. 368-369. – Welschinger, Tacite et Mirabeau **C. Jullian** ), 369.

Barbelenet, De l'aspect verbal en latin ancien (**A. Cuny**), p. 359-362. — Ernout, Morphologie historique du latin (**A. Cuny**), p. 362-365. — Juret, Dominance et résistance dans la phonétique latine (**A. Cuny**), p. 251-253.

Montelius, Die vorklassische Chronologie Italiens (**A. Grenier**), p. 119-121. — Strehl et Soltau. Römische Geschichte (**G. Bloch**), p. 461-462. — G. Bloch, La République romaine (**C. Jullian**), p. 121-122. — P.-F. Girard, La loi des XII Tables (**C. Jullian**), p. 465-466. — P.-F. Girard, Les Leges Juliae (**P. Collinet**), p. 124-126. — Collinet, Le Droit de Justinien, I (**G. May**) p. 257-260. — Mommsen, Gesammelte Schriften, t. VIII (**C. Jullian**), p. 126. — Dessau, Inscriptiones selectae, t. III (**C. Jullian**), p. 471. — Cagnat, Cours d'épigraphie latine, 4ᵉ éd. (**C. Jullian**), p. 126. – Cirilli, Les prêtres danseurs de Rome (**V. Chapot**), p. 253-254. Magoffin, The Quinquennales (**V. Chapot**), p. 370. — Billiard, La vigne dans l'Antiquité (**Germain de Montauzan**), p. 375-376.

Merlin, Forum et maisons d'Althiburos (**J. Toutain**), p. 373-374. Gauckler, Basiliques chrétiennes de Tunisie (**J.-A. Brutails**), p. 371-373. — Mélida, Excavaciones de Numancia (**P. Paris**), p. 127. — Macías, Mérida monumental (**R. Lantier**), p. 255. — Julliot, L'enceinte de la ville de Sens (**C. Jullian**), p. 370-371. — Davy, Scories de forges anciennes (**Mˡˡᵉ de Tryon-Montalembert**), p. 128.— Guebhard, L'anse funiculaire (**Mˡˡᵉ de Tryon-Montalembert**), p. 256.—Schmans, Die alten Franken (**C. Jullian**), p. 254-255. — Henkel, Die römischen Fingerringe der Rheinlande (**J. Déchelette**), p. 255-256.

Robbins, The hexaemeral Literature (**A. Dufourcq**), p. 129. — Guignebert, Le problème de Jésus (**P. Alfaric**), p. 128-129. — H. von Soden, Griechisches Neues Testament (**A. Puech**), p. 260-262. — Wessely, Materialen zur Text-Kritik der

## III. Gravures.



## IV. Planches.